



**maurice dommanget**

**sur babeuf  
et la conjuration  
des égaux**

---

**françois maspero**

**BS16**

Babeuf, d'après une gravure  
de Bonneville

BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE

16

sur babeuf et le babouvisme

BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE  
dirigée par Georges Haupt

1. Nicolas Boukharine et Eugène Préobrajensky, *A.B.C. du communisme* (préface de Pierre Broué).
2. Rosa Luxemburg, *Grève de masses, parti et syndicats*.
3. Rosa Luxemburg, *La Révolution russe* (préface de Robert Paris).
4. *Les bolchéviks et la Révolution d'Octobre*. Procès-verbaux du Comité Central du parti bolchévique, août 1917-février 1918 (présentation de Giuseppe Boffa).
5. Paul Lafargue, *Le droit à la paresse* (préface de J.-M. Brohm).
6. Georges Haupt, *Le Congrès manqué : l'Internationale à la veille de la Première Guerre mondiale*.
7. *Staline contre Trotski, 1924-1926*. La révolution permanente et le socialisme en un seul pays (présentation et choix de textes de Giuliano Procacci).
8. Paul Frölich, *Rosa Luxemburg, sa vie, son œuvre*.
9. Georges Fischer, *Le parti travailliste et la décolonisation de l'Inde*.
10. Max Adler, *Démocratie et conseils ouvriers* (traduction et présentation d'Yvon Bourdet).
11. Rosa Luxemburg, *L'accumulation du capital* (présentation d'Irène Petit, traduction par Marcel Ollivier et Irène Petit).
12. Archives Monatte, *Syndicalisme révolutionnaire et communisme* (présentation de Colette Chambelland et Jean Maitron).
13. Georges Haupt et J.-Jacques Marie, *Les bolchéviks par eux-mêmes*.
14. Samuel Bernstein, *Auguste Blanqui*.
15. Karel Kosik, *La dialectique du concret*.

maurice  
dommanget

sur babeuf  
et  
la conjuration  
des égaux

FRANÇOIS MASPERO  
1, place paul-painlevé  
PARIS V<sup>e</sup>  
1970



## Introduction

De même qu'on a demandé à l'auteur de réunir les études qu'il a consacrées à Saint-Just, on l'a prié de réunir les articles et études sur Babeuf et la Conjuración des Egaux qu'il a donnés dans diverses revues.

Répondant à ce désir, le présent volume comprend vingt-quatre textes, auxquels s'ajoute un certain nombre d'inédits. Tous ont été groupés logiquement et dans une certaine mesure en respectant la chronologie du sujet.

L'auteur s'excuse des répétitions qu'on ne manquera pas de relever. Elles étaient inévitables par respect des textes reproduits et par leur dispersion couvrant près d'un demi-siècle et s'adressant, suivant leur nature, à des lecteurs plus ou moins informés. Dans les citations, les fautes d'orthographe et les mots vieillis ont été mis en italique.

Chaque étude correspondant à un chapitre, on obtient donc le tableau suivant :

- Chapitre I.* — Babeuf à Flixecourt, extrait des *Annales historiques de la Révolution française*, n° 194, octobre-décembre 1968, p. 534-539.
- Chapitre II.* — Tempérament et formation de Babeuf. *Colloque international de Stockholm*, « Babeuf et les problèmes du babouvisme », Editions sociales, 1963, p. 11-53.
- Chapitre III.* — Babeuf et la franc-maçonnerie.
- Chapitre IV.* — La division des fermes selon Babeuf. Sa place dans sa tactique communiste.
- Chapitre V.* — Babeuf et l'éducation. *Société des études robespierristes* « Babeuf - Buonarroti. Pour le centenaire de leur naissance », Nancy, 1961, p. 122-152.

- Chapitre VI.* — L'hébertisme et la Conjuración des Egaux.  
*Annales révolutionnaires*, 15<sup>e</sup> année (nouvelle série), mai-juin 1933, p. 220-226.
- Chapitre VII.* — La structure et les méthodes de la conjuration des Egaux, *Annales révolutionnaires*, 14<sup>e</sup> année (nouvelle série), mai-août 1922, p. 177-196 et 281-297.
- Chapitre VIII.* — Les Egaux et la Constitution de 1793. *Annuaire d'études françaises*, Moscou, 1960, p. 72-93. *Colloque international de Stockholm*, p. 73-105.
- Chapitre IX.* — Terreur blanche et terreur rouge selon Babeuf et Buonarroti.
- Chapitre X.* — Sylvain Maréchal et Babeuf. *Le Manifeste des Egaux. La Revue internationale*, n<sup>o</sup> 8, septembre 1946, p. 145-160.
- Chapitre XI.* — Sylvain Maréchal, précurseur du calendrier révolutionnaire. Leiden (Hollande), 1938. *International review for Social History*, éditée par l'Institut international d'histoire sociale d'Amsterdam, vol. III, p. 301-334.
- Chapitre XII.* — *L'opinion d'un Homme*, de Sylvain Maréchal.
- Chapitre XIII.* — Philippe Buonarroti, *Revue socialiste*, avril 1947, p. 444-448.
- Chapitre XIV.* — Buonarroti et Blanqui. Du babouvisme au blanquisme, *Colloque international de Stockholm*, p. 241-246.
- Chapitre XV.* — Un leader babouviste méconnu : Charles Germain.

A la suite viennent en annexe les textes suivants :

1. Notes critiques sur la correspondance Babeuf-Fosseux publiée par Advielle.
2. A propos de la correspondance de Babeuf avec l'Académie d'Arras. *Annales historiques de la Révolution française*, 34<sup>e</sup> année, janvier-mars 1962, p. 113-117.
3. Babeuf et le « Mercure de France ». *Annales historiques de la Révolution française*, 37<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 180, avril-juin 1965, p. 211-212.
4. *L'opinion d'un Homme*, de Sylvain Maréchal avec notes explicatives.

5. Le système de défense des babouvistes au procès de Vendôme. *Annales historiques de la Révolution française*, 39<sup>e</sup> année, avril-juin 1867, p. 255-258.
6. Philippe Buonarroti, *L'Ecole libératrice*, 7 février 1958, p. 476.
7. Buonarroti révolutionnaire et maître d'école, *L'Ecole Emancipée*, 14 octobre 1922, p. 33-34.
8. Un inédit de Buonarroti. *Société des études robespierristes. Babeuf. Buonarroti. Pour le 2<sup>e</sup> centenaire de leur naissance*, p. 176-193.
9. Deux lettres inédites de Buonarroti.  
Sur les textes formant chapitres, quatre, dont le plus dense, sont neufs.

---

## Babeuf à Flixecourt

Jusqu'ici les biographes de Babeuf ont dit peu de chose des années obscures qui ont précédé sa vie publique. C'est ainsi qu'ils ont ignoré ou presque passé sous silence son séjour à Flixecourt, après son emploi comme terrassier au canal de Picardie.

Ce séjour, à l'âge des révélations, en pleine adolescence, de 17 à 19 ans, a pourtant joué un rôle décisif pour sortir de l'ornière le futur « Tribun du peuple », tant au point de vue personnel, matériellement, qu'au point de vue social, idéologiquement.

C'est à Flixecourt en effet que, durant plus de deux ans, il apprit son métier et, plein de confiance en lui-même, il se proclama « feudiste de pied en cape »<sup>1</sup>. Divers succès l'ayant fait connaître, il prendra même l'initiative de s'installer à son compte malgré son jeune âge et parviendra à avoir huit commis sous ses ordres en mai 1788 et même jusqu'à vingt, d'après Advielle, quand il dressa le terrier du Prieuré de Saint-Taurin, près de Roye<sup>2</sup>.

C'est à Flixecourt encore que le milieu de misère fait naître en lui les premières lueurs de ses inspirations sociales. Il n'est donc pas inutile de reconstituer autant que possible cette ambiance comme contribution à la genèse des idées qui en feront le premier martyr du communisme révolutionnaire en France.

Sans rien exagérer, on peut dire en effet qu'il a changé profondément, qu'il a pris de la maturité, qu'il a fait en un mot « peau neuve » au cours de son séjour à Flixecourt. Son travail journalier, ses réflexions sur sa profession, les

---

1. *Fonds Dommanget*, copie de lettre de Babeuf à un garde général du chapitre de Saint-Quentin (22 février 1788).

2. VICTOR ADVIELLE, *Histoire de Gracchus Babeuf et du babouvisme*, t. I, p. 46-47.

ouvertures que celle-ci lui donne sur la situation économique du milieu agraire ambiant l'ont fait passer de « l'âge difficile » à la jeunesse adulte avec un sérieux, une confiance en soi qui, alliés au dynamisme, expression de son tempérament, le pousseront insensiblement à se dépenser.

Quelques points restent dans l'ombre toutefois. C'est ainsi qu'on ignore s'il fréquenta les jeunes du pays et plus précisément s'il a trouvé un ami. On ne sait rien non plus — sujet délicat — sur l'éveil du tendre penchant de son âge, mais déjà l'on observe que ses sentiments familiaux sont très poussés.

Flixecourt se trouve, par la route, à mi-chemin entre Abbeville et Amiens, exactement à 23 kilomètres de la métropole picarde et à 22 kilomètres et demi d'Abbeville. C'est déjà un « bourg » de 1 400 habitants selon le *Vosgien* de 1826<sup>3</sup>.

À l'époque où Babeuf y séjourne, sa population est en pleine ascension. De 140 feux au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle et 675 habitants en 1698, de 160 feux et 372 habitants en 1724, 172 feux et 396 habitants en 1725, la population est passée à 206 feux et 705 habitants en 1772<sup>4</sup>.

Aujourd'hui, la population dépasse les 3 325 habitants que donnait le calendrier des P.T.T. en raison de l'implantation de la grosse usine Saint-Frères, entraînant la présence d'organisations syndicales et le déroulement de grèves, deux aspects de la lutte ouvrière auxquels Babeuf, arrivé en pleine maturité, ne songera point, si l'on s'en tient à ses écrits.

Située géographiquement dans les marais de la Somme et de son affluent de droite la Nièvre, la localité dépendait alors administrativement du bailliage d'Amiens, de l'élection de Doullens, de la prévôté de Beauquesne, du grenier à sel d'Amiens. Elle était le siège d'une brigade de maréchaussée. Deux foires s'y tenaient par an et un marché chaque semaine<sup>5</sup>.

Une sœur de la Providence y enseignait ainsi que le maître d'école Pierre Poret qui, après plusieurs années au cours desquelles les parents ne le payaient point, se vit

3. *Dictionnaire géographique*, p. 218.

4. WITASSE (de), *Géographie historique du département de la Somme*, Abbeville, 1919, t. II, fasc. 1, p. 57.

5. *Ibid.*

allouer le 16 avril 1780 la somme de 20 livres comme tiers de pension d'écolage.

Ces enseignants étaient sous la coupe du curé Ambroise Olive, qui prêtera serment à la constitution civile du Clergé le 6 février 1791.

Flixecourt, aujourd'hui siège de l'une des plus importantes affaires textiles de France, est alors essentiellement agricole avec une assez forte proportion de pauvres à la charité dans une « extrême misère ». Il y a pourtant un fabricant de bas, François Miannay, qui fera partie de la Municipalité.

Pour empêcher le pillage des récoltes par les gens dans le dénuement, ce que le greffier appelle « la conservation des dépouilles du terroir », on nommera un prévôt d'amendes ou messier, le 7 mai 1780. Des sommes sont allouées au maître en chirurgie Gadré, au boulanger, au boucher pour leur aide aux nécessiteux.

Certains sont soulagés directement comme le manouvrier Mathieu Flandre, à qui l'on donne 6 livres pour « aider à se *substanter* », ou comme la veuve Badou, née Poirée, à qui l'on accorde 24 livres pour se procurer du linge afin de soulager ses enfants remplis d'écrouelles. Il arrive même que la communauté se trouve contrainte, dans l'intérêt public, de faire des réparations à certaines maisons qui tombent en ruine.

Tout cela ne peut échapper à Babeuf dont l'employeur est devenu greffier de la communauté depuis fin août 1778, époque où l'ancien greffier François Narcelet a cessé ses fonctions.

Encore après le départ de Babeuf, le 24 février 1781, la communauté sera dans l'obligation de délibérer sur « la nécessité de porter quelque *secour* dans les maisons des pauvres nécessiteux de la paroisse » dont la plupart « sont dénués de tout *vettement* ». La Communauté décide de « délivrer » 133 livres de taille qui seront répartis en autant de maisons qu'il sera indiqué par le premier échevin, Mathieu Bordeau<sup>6</sup>.

Victor Advielle ne se prononce point sur l'époque où Babeuf a pris de l'emploi à Flixecourt. Mais Gérard Walter fait entrer Babeuf au service du notaire-feudiste Hullin

6. Toute cette partie est puisée aux *Archives communales de Flixecourt*.

le 25 mars 1779<sup>7</sup> et Antoine Pelletier dit que Babeuf « semble être entré en apprentissage chez M. Hulin à Flixecourt le 2 mars 1779<sup>8</sup>.

Ces affirmations sont inexactes.

Babeuf lui-même nous fournit des précisions à ce sujet, mais qui donnent lieu à discussion. Dans sa lettre du 22 février 1788<sup>9</sup>, qui est une sorte d'autobiographie, il raconte que, tout jeune, il a vécu pendant quelques années dans un « état d'anarchie », devenant « le plus grand petit vaurien qu'on puisse imaginer » à la suite des « remontrances paternelles », doublées des « plus sévères corrections ». A la fin écrit-il, « tant pour me morigéner que pour alléger un peu le fardeau de misère qui accablait mes parents chargés d'une nombreuse famille dans des temps extrêmement difficiles, on m'envoya gagner ma vie en travaillant au canal de Picardie. »

Ce que Babeuf appelle ainsi c'est sans aucun doute le canal de Saint-Quentin à Cambrai, assurant la liaison Oise-Somme qui fut établi en 1776 avec une partie souterraine, objet de l'admiration publique et chantée par l'abbé Delille. Là « l'excessive dureté du métier de terrassier » fit réfléchir le jeune homme, le poussant à « aviser » à quelque moyen moins pénible de pourvoir à sa subsistance<sup>10</sup>.

Selon sa déclaration formelle, il avait alors dix-sept ans. Si cet âge n'a pas été écrit à la légère ou en arrondissant les chiffres, comme Babeuf est né le 23 novembre 1760, cela fixerait son arrivée à Flixecourt vers fin novembre 1777.

En ce cas, il n'aurait point été engagé d'une façon solide par le notaire ou plutôt il n'aurait été pris qu'à l'essai, ce qui peut s'expliquer. Babeuf avoue en effet qu'alors il y avait à peu près quatre ou cinq ans qu'il n'avait ni écrit ni lu.

*J'essaye, raconte-t-il, de toucher une plume, je crois m'apercevoir qu'après quelques séances d'exercice je parviendrai à me remettre la main : je m'applique et je réussis au-delà de mes espérances*<sup>11</sup>.

C'est sur la base de ce résultat favorable que, sans faire part à quiconque de son projet, il cherche « une place à écrire ». En ayant trouvé une chez le notaire Hullin, il y courut et de la sorte fut embauché<sup>12</sup>.

7. Babeuf et la Conjuration des Egaux, Payot, p. 12.

8. « Babeuf feudiste », extrait des *Annales historiques de la Révolution française*, 1965, n° 1, p. 32.

9. Fonds Dommanget, copie d'Advielle provenant de la collection Henry Rollin. On écrit Hullin et non Hulin.

10. Fonds Dommanget, lettre citée.

11. *Ibid.*

12. *Ibid.*

Mais si l'on se rapporte à un autre texte, Babeuf, plaçant l'expiration de sa première année chez Hullin le 25 mars 1779<sup>13</sup>, il faudrait dater du 25 mars 1778 la stabilité de son emploi. Ainsi, les deux dates fin novembre 1777 et 25 mars 1778 se justifieraient et ne s'excluraient pas.

Au reste, le début de la lettre du 12 mai 1779<sup>14</sup> de Babeuf à son père postule, par les données qu'elle fournit, pour l'embauchage chez Hullin quelque temps avant, ce qui tend à confirmer la date du 25 mars 1779, donnée par Babeuf. Cette lettre a d'ailleurs son importance d'une façon plus générale. Elle mérite une mention particulière.

En une écriture de greffier qu'on croirait vieilli sous le harnais et qui est plutôt de la calligraphie, le jeune Babeuf annonce que son patron est content de lui. Il le dépeint comme un homme « très vif » et s'impatiente facilement, « aussi vif à devenir de bonne humeur, comme à se mettre en colère ». Ainsi que tous ceux qui l'approchent, il ne lui connaît pas d'autre défaut. Il le signale né à « Landrecy ». Quant à sa femme, qu'il qualifie de « très sage », il la donne comme originaire de Paris. La fin de la lettre témoigne de la chaleur des sentiments de Babeuf touchant ses parents.

Mais c'est surtout dans sa lettre du 26 mai 1780 que ces sentiments s'affirment avec une telle force qu'on ne saurait sans injustice les passer sous silence.

D'abord, au début et à la fin de la lettre, Babeuf s'adresse à son « très honoré » père et en dernier lieu il tient à dire qu'il est son « très humble et respectueux fils ».

Il est très content d'apprendre que sa « tendre mère » son frère et ses sœurs se portent bien, mais il a été peiné par une lettre du 18 mars d'apprendre que sa mère avait été malade. Il se trouve donc maintenant rassuré.

Par ailleurs, quand il annonce à son père qu'il ira le voir au temps de la Saint-Jean, il tient à affirmer que c'est dans l'espérance de ne recevoir aucune chose de lui, sa situation ne le permettant pas et il ne sait que trop que « la

13. ADVIELLE, *op. cit.*, t. I, p. 12, (lettre de Babeuf à son père, 26 mai 1780).

14. M. DALINE, *Babeuf*, Moscou, 1963, p. 44-45. ROBERT LEGRAND, *Babeuf et André Dumont*, tirage à part. Daline donne la photo de la lettre p. 45 ; l'original est à Moscou ainsi que les autres lettres citées (Institut du marxisme-léninisme).

tendresse paternelle » pousse à vouloir faire plus que l'on peut. Il ajoute :

*Le sentiment familial me défend de rien accepter d'un père accablé de misère et qui manque lui-même du plus strict nécessaire. Non, mon père, je n'entends pas que vous ajoutiez à vos privations déjà si grandes et je crois que vous ne trouverez pas mauvais que je refuse vos offres trop libérales. Si peu que vous voudriez me donner, cela vous gênerait trop. Quand je considère que dans notre famille vous n'avez pas chacun 3 livres de reste par mois, ma conscience me reprocherait de recevoir quelque chose d'un père qui est plus à plaindre que moi*<sup>15</sup>.

Tous ces propos montrent non seulement que le jeune Babeuf est très conscient de la triste situation de son père, alors employé des fermes à Morcourt-sur-Somme par Corbie, mais qu'il réserve à sa famille, comme il l'écrit en toutes lettres « le meilleur de son cœur ».

On ne peut fixer quand Babeuf cessa son emploi chez Hullin. Victor Advielle écrit : *Dans l'intervalle de 1780 à 1782, nous ignorons ce que fit François Noël Babeuf, s'il resta longtemps encore à Flixecourt ou s'il rentra chez le comte de Bracquemont à Damery*<sup>16</sup>.

Babeuf en personne ne nous fournit à ce sujet aucune précision. Dans le texte autobiographique déjà cité, il se borne à dire de son séjour à Flixecourt « j'y reste deux ans », sans fournir aucun détail, ce qui est plutôt surprenant de sa part, lui généralement si proluxe.

Heureusement, précision du temps mise à part, on peut « meubler » ces années d'apprentissage à l'aide de la documentation recueillie sur place, de quelques rares données fournies par Advielle et de la lettre du jeune homme à son père en date du 26 mai 1780.



Le seigneur de Flixecourt est le marquis de Louvencourt.

Dans la localité habite Louis Robert Joseph de Crocquoison Delacourdefief, officier d'infanterie, chevalier, seigneur d'Amy, aujourd'hui canton de Lassigny (Oise)<sup>17</sup>. Le marquis de Soyecourt précédemment seigneur d'Amy, ayant eu des rapports avec Babeuf, on peut supposer que celui-ci

15. *Fonds Dommanget* (copie complète de la lettre par Advielle).

16. ADVIELLE, t. I, p. 14.

17. *Précis statistique sur le canton de Lassigny, Annuaire de l'Oise*, 1834, p. 40.

connut la famille Crocquoison. Ce n'est évidemment qu'une hypothèse, mais elle est vraisemblable.

Ajoutons que la tombe de Louis Robert Joseph de Crocquoison existait encore au cimetière de Flixecourt lors de la rédaction de ce chapitre avec une inscription donnant la date de décès le 29 mai 1828 à l'âge de 78 ans et 4 mois, suivie de la formule rituelle : « Priez Dieu pour le repos de son âme<sup>18</sup>. »

Logé, nourri et travaillant chez Hullin, c'est surtout dans le foyer de son patron que s'écoule l'existence du jeune Babeuf.

Henri Joseph Hullin, porté « féodiste » en 1778<sup>19</sup>, cumule les fonctions de notaire-tabellion, receveur du seigneur-châtelain de Flixecourt et de greffier de la communauté, aux honoraires pour ce dernier emploi de 27 livres par an<sup>20</sup>. C'était alors un homme dans la fleur de l'âge, de 36-38 ans, qui avait pour épouse Marie-Marguerite Desgranges, et dont les parents, à leur décès demeuraient à Landrecy (Nord)<sup>21</sup>. Hullin et sa femme semblent avoir pris en affection le jeune homme qui faisait de rapides progrès dans son emploi, au point, dit-on, d'égaliser son maître. Sa jolie figure plaisait beaucoup à Madame Hullin ainsi que ses cheveux blonds cendrés dont elle « aimait à relever les ondes avec des nœuds et des rubans galants<sup>22</sup> ». Babeuf de son côté, paraît avoir répondu à ces sentiments affectueux et il comptait sur les démarches du maître de céans pour obtenir la réintégration de son père comme chef de brigade dans les gabelles<sup>23</sup>.

Au reste, dans sa lettre du 12 mai 1779<sup>24</sup>, Babeuf insiste sur le fait que ses patrons l'ont soigné « comme un enfant » au cours de sa grave maladie. Il la décrit en détail : *J'ai été incommodé pendant huit jours d'une fièvre violente accompagnée d'un grand mal de tête et d'un dégoût mortel tel que ne say à quoi attribuer cette maladie, mais je crois que ça a été des vers qui m'ont occasionné cela [...]. Mes yeux brillaient continuellement comme des lampes ardentes, la langue fort blanche et enfin le dégoût que j'avais que tout ce que je mangeais m'était fade [...]. Je n'ay pris qu'une seule médecine qui m'a tout de suite tiré d'embarras qui étoit de neuf colles que le chirurgien m'avoit ordonné*

18. Cimetière de Flixecourt.

19. G. DURAND ET ETIENNE, *Inventaire des Archives de la Somme*, p. 356.

20. *Archives communales de Flixecourt*.

21. *Ibid.*, Registre des décès (1803-1811).

22. V. ADVIELLE, t. I, p. 10.

23. *Ibid.*, t. I, p. 9 et 13.

24. Communication de Daline.

*de prendre dans une pomme cuite dans la concurrence de trois jours et comme je sais que mon corps est difficile à émouvoir je les ai prises toutes les neuf d'un coup et cette épreuve a très bien réussie. J'ai vomi considérablement et j'ai rendu par les voyes basses beaucoup de pauvreté rempli de petits vers comme des épingles...*

Le lendemain, le malade était guéri et il put rejoindre son patron qui travaillait à cinq lieues de Flixecourt. Sur cette foulée en vaine de confidences, Babeuf après avoir relaté son état physique décrit son état vestimentaire :

*Mes habits ne sont guère propres à présent, une chose qu'on met toujours comme vous savez, a bientôt perdu de son lustre.*

Aussi prie-t-il son père de lui envoyer quelques subsides pour avoir « une culotte » ajoutant :

*« Je suis honteux avec celle que j'ai ; elle ne vaut plus rien du tout, elle est déchirée de tout côté, cependant je suis toujours dans les châteaux, il faut pour bien faire être très propre [...]. Les habits que j'ai, mon habit et ma veste, si j'avois une culotte avec je serais très bien pour les jours ouvriers, mais il faudrait avoir un petit habillement propre pour les fêtes et dimanches.*

Plus loin il demande des guêtres « car il y a souvent des orages » et deux chemises pour la rechange, à tout le moins de la toile pour en faire car Madame Hullin assure la lessive toutes les six semaines, avec lavage « au savon ».

En somme, à part, la question de l'habillement, il est content de sa situation et se félicite d'avoir de si bons patrons. Mais s'il mange à leur table, s'il leur est reconnaissant de l'avoir bien soigné, s'il est logé, couché, éclairé, il n'attend point d'eux un salaire. En quoi il se trompait, comme nous le verrons.

Mais si Babeuf ne gagna rien la première année de son apprentissage, ses patrons lui firent faire un habit et une paire de souliers pour les fêtes de pâques 1780<sup>25</sup>. C'est que, le jeune homme ondoyé par son père et élevé dans la religion catholique pratiquait cette religion, tout comme ses maîtres. Bien mieux, depuis l'âge de quatorze ans, où il avait résisté aux « mômeries » des convulsionnaires et même prêché contre eux au point qu'une possédée tenta de l'assassiner, il se tenait dans l'orthodoxie<sup>26</sup>. On prétend même que la marquise de Soyecourt le destinait à la prêtrise.

Dans l'un de ses manuscrits copiés par Advielle, il invoque « la divine providence qui veille sur toutes les choses » et dans la lettre à son père du 26 mai 1780, il

25. V. ADVIELLE, t. I, p. 12.

26. *Ibid.*, t. I, p. 10.

« remercie » Dieu de le maintenir en bonne santé et termine en prenant « l'engagement à la face du ciel » qui le voit et l'entend, dit-il, d'être digne de son père<sup>27</sup>. Rien n'annonçait donc alors le futur incroyant et il semble bien qu'il n'ait pas été touché par le retentissement du supplice du chevalier de la Barre, perpétré dans la cité toute proche d'Abbeville une quinzaine d'années auparavant.

Dans une lettre bien postérieure du 13 juillet 1787, annonçant que sa fille tombée dans le feu en jouant s'était brûlée aux deux jambes, il rend encore « grâce au ciel » de sa guérison<sup>28</sup>. Du reste, quand il avait épousé Marie-Anne-Victoire Langlet, le 13 novembre 1782, il s'était « approché des sacrements de pénitence et d'eucharistie »<sup>29</sup>.

C'est seulement à dater du 22 mars 1779, après un arrangement avec son patron, que Babeuf touchera trois livres par mois, gain trop modique à ses yeux, ce qui l'incitera à rechercher une place plus avantageuse. De son propre aveu, sa situation n'est pas « des plus brillantes »<sup>30</sup>.

Mais, quand il envisage celle dans laquelle se débat un père plus à plaindre que lui, il trouve la sienne « trop douce ». Ce père « accablé de misère » et qui n'a point « le nécessaire » lui fait pitié. Il n'en a pas de nouvelles depuis un mois ce qui le chagrine car il le suppose toujours sans place. Il désire savoir l'issue de la requête qu'il a rédigée et dont il a donné copie :

*... Comme vous le savez encore mieux que moi, par votre longue expérience, nous sommes pour l'ordinaire assez malheureux, rien ne nous réussit ; mais enfin il faut s'en consoler, puisqu'il le faut.*

A défaut de place, une retraite « avec un regrat de sel et de tabac » serait souhaitable car dans l'état où il a trouvé son « pauvre père » lors de son dernier voyage, Babeuf a bien vu qu'il ne pouvait plus supporter la fatigue, le poids des années commençant à le « surcharger bien fort »<sup>31</sup>.

A la faveur de la Révolution, le notaire Hullin devait devenir major commandant la garde nationale puis maire de Flixecourt<sup>32</sup>. Il siégea même au District dont il devint vice-président du Directoire. C'est à ce titre qu'il signera l'adresse du 10 frimaire an II dans laquelle était inséré

27. ADVIELLE, t. I, p. 14.

28. *Fonds Dommanget* (copie de la lettre par Advielle y compris un *post-scriptum* qu'il ne donne pas dans sa reproduction).

29. ADVIELLE, t. I, p. 12.

30. *Ibid.*, t. I, p. 12.

31. Communication de Daline.

32. Archives communales de Flixecourt.

l'alinéa suivant qui prend une saveur particulière quand on sait que son ancien commis finira sur l'échafaud.

*L'échafaud qui naguère était le partage du misérable et du foible est enfin devenu ce qu'il doit être, le tombeau des maîtres, des intrigans, des fourbes, des ambitieux et des rois ; ce n'est que par ce moyen que la prison reprend enfin son empire, que les mœurs s'épurent et que le gouvernement cesse d'être un volcan de scélératesse et de conjurations*<sup>33</sup>.

La carrière révolutionnaire de Babeuf n'échappa certainement pas à son ancien patron. Mais on s'étonne que celui-ci ne figure pas sur la liste des abonnés du *Correspondant Picard*, ni sur celle des abonnés au *Tribun du Peuple*. Hullin, devenu notaire impérial, est mort le 20 octobre 1811<sup>34</sup>. On ignore quelle fut sa réaction personnelle quand il apprit l'exécution capitale de Babeuf.

À côté d'Hullin et en étroite liaison avec lui œuvrait à Flixecourt l'arpenteur Charles Sainte qui paraît, tout comme le notaire, avoir apprécié le jeune Babeuf. Aussi choisit-il ce dernier comme parrain de son fils Charles Etienne, le 26 décembre 1780<sup>35</sup>.

Quand on essaie de dégager les influences subies par Babeuf à Flixecourt, le nom de Sainte vient à l'esprit. Il est bien clair en effet que, sans la pratique et les conseils d'arpentage de Sainte, Babeuf n'aurait pas trouvé à s'employer chez un arpenteur de Roye, avant de s'y établir comme commissaire à terrier<sup>37</sup>.

En résumé, le séjour à Flixecourt du jeune Babeuf à l'âge des options décisives est incontestablement à la base de sa vocation professionnelle. Mais ce séjour est également à l'origine de ses aspirations sociales. En effet, en même temps qu'il reste attaché aux croyances religieuses, des influences matérielles profondes éveillent sa mentalité, la faisant évoluer dans le sens d'une amélioration des conditions de vie. Entrent en ligne de compte et d'une façon convergente qu'il convient de souligner : la misère alarmante de sa famille, sa situation personnelle tout à fait médiocre, dont il prend nettement conscience, et cette ambiance de misère locale qu'il saisit cas par cas et qui

33. *Archives départ. de la Somme*, Registre du District., p. 49.

34. *Archives communales de Flixecourt*, état civil

35. *Ibid.*

36. ADVIELLE, t. I, p. 16.

37. *Fonds Dommanget*. Lettre sans date (copie Advielle).

le frappe en tant que sous-greffier ou, si l'on veut, petit-clerc de la communauté.

A ces influences matérielles, on se doit d'ajouter des influences spirituelles plus subtiles et difficiles à déceler, car Babeuf était un grand lecteur, dévorant tous les livres qui lui tombaient sous la main.

Sans doute son patron et peut-être le maître d'école ou le curé lui procurèrent des ouvrages. Mais Babeuf ne nous renseigne pas sur ce point et depuis qu'on lui a donné à Saint-Quentin comme récompense de « son jeune talent » en calligraphie l'*Histoire de l'Empereur Charles Quint*<sup>37</sup>, nous sommes incapables de reconstituer ses lectures.

C'est bien dommage. Mais encore une fois, et c'est l'essentiel, la triple influence matérielle qui pesa sur lui à Flixecourt explique, dans une large mesure, l'orientation qui en fera finalement le chef des Egaux.

---

## Tempérament et formation de Babeuf

Tout jeune, Babeuf est déjà un révolté. Il y a là certainement une large part d'hérédité. Nous ne pouvons rien dire de son grand-père Antoine Babeuf « honnête laboureur » de Monchy-Lagache, bailliage de Péronne, mais dans une lettre qui est encore inédite<sup>1</sup>, Babeuf signale que son père, à peine sorti de l'enfance était *bouillant de courage, enflammé de zèle pour l'honneur de son pays, empressé de concourir à la gloire de son prince, rempli en un mot des plus exaltés sentiments de ce qu'on appelle patriotisme.*

Claude Babeuf s'enrôla dans un régiment de cavalerie, déserta par rébellion envers ses supérieurs et, après vingt-deux ans de courses vagabondes en Europe, profita de l'amnistie de 1742 pour revenir dans sa Picardie natale, où à soixante ans il épousa une jeune fille dont il eut quatre enfants. François Noël son aîné, notre héros, le présente comme un insoumis, ce qui ne l'empêchait pas d'être autoritaire en diable. Il était aussi trop franc de caractère et « d'une trop grande ardeur » pour se fixer dans une position quelconque.

*Il semblait se faire un jeu, dit-il, de former toujours de nouveaux liens pour se ménager le plaisir de les briser ensuite. On ne pouvait même plus dire que pour un oui pour un non il fut prêt à le faire ; selon que la tête lui chantait, il ne prenait pas la peine de chercher un prétexte ; le changement était de sa part pur caprice.*

Babeuf le donne encore comme ayant un faible pour « la

---

1. *Fonds Dommanget*. Lettre du 22 février 1788 (copie de Victor Advielle). Presque tout ce paragraphe est tiré de la même source.

gloriole » au point qu'à son retour en France, après avoir liquidé son patrimoine, il visa tout à coup « à une pleine célébrité » en déployant — mais en quoi et comment ? Babeuf ne le précise pas — « la supériorité d'un génie à qui l'instruction que donnent les voyages a fait prendre sa consistance entière ».

Est-il besoin de dire qu'on retrouve bien des traits de Claude Babeuf dans le tempérament de feu du grand socialiste ?

Encore enfant et sans avoir reçu d'autres leçons que celles de son père, il est fier de passer pour un « prodige » dans la rédaction des papiers de la Ferme de Saint-Quentin et « son petit amour-propre était déjà assez fort pour sacrifier tout au plaisir de mériter les éloges du public ». A 13-14 ans, en état de révolte contre le pouvoir paternel, indomptable dans toute la force du terme, il devient « le plus grand petit vaurien qu'on puisse imaginer » et pendant quelques années il ne touche plus un livre ni une plume, ne fait rien, vivant — il le reconnaît formellement — « à l'état d'anarchie », cependant que déjà sur le plan idéologique il refuse de s'affilier à une association de convulsionnaires et même prêche contre ces possédés. On le chasse du foyer. La « dureté du métier de terrassier » au canal de Picardie l'amena à réfléchir et il avisa « à quelque moyen moins pénible de pourvoir à sa subsistance ». C'est l'époque où, tout seul, il cherche et trouve ce qu'il appelle « une place à écrire » chez le notaire-feudiste Hullin de Flixecourt, près d'Abbeville. Au bout de deux ans, son apprentissage achevé, nouveau trait d'audace et de confiance en soi, il se bombarde « feudiste de pied en cape ».

Tel il se montrait déjà enfant et adolescent, tel il resta foncièrement devenu adulte : ardent, plein d'orgueil, de présomption, imperturbable de fermeté, faisant preuve d'une trempe extraordinaire, se montrant capable de « renverser toutes les idées », alarmant les autorités — il s'en est ouvert et on peut le croire — et s'attirant leurs foudres par sa « manière de ne faire aucun cas de ce qui est grand » et « d'élever jusqu'aux nues » ce que d'ordinaire on foule aux pieds<sup>2</sup>. De sa lutte locale contre les vizirs de Roye à sa lutte nationale contre « les nouveaux Tartufes politiques assis à la place des anciens », à travers une vie

2. Fonds Dommanget. Autobiographie. Copie d'Advielle.

« sans cesse agitée, empoisonnée par les persécutions, la rigueur des cachots et la haine d'une si grande multitude de pervers<sup>3</sup> » — selon son propos —, c'est toujours le même bouillant personnage.

Dès qu'il assume ses premières fonctions politiques, on sent qu'il est pénétré au plus haut point de sa mission, qu'il est pris corps et âme par sa tâche, que son temps n'est plus à lui, qu'il est tout entier à l'assemblée du District de Montdidier et à la chose publique, comme il s'en explique en toute franchise au nom du Directoire du District. Il tient à dire en effet, et il est applaudi par toute l'assemblée, dans quel esprit il entend exercer sa fonction et comment il la conçoit. Alors, il « consulte le fond de son âme » et ne peut « se refuser » au désir de transmettre les « dispositions » qu'il y trouve : travail d'équipe avec ses collègues, promptitude, justice, impartialité, incorruptibilité comme principes d'action, examen et réponse à toute requête ; pas de hauteur ni de morgue dans les rapports avec les citoyens, ce que symbolise sa formule :

*Nous demandons à titre de grâce que vous nous approchiez toujours avec le bonnet de la liberté immobile sur la tête<sup>4</sup>.*

Aussi bien, il a pu dire en fructidor an III à un vainqueur de la Bastille et blessé du 10 août qui l'invectivait en faisant étalage de ses états de service révolutionnaires :

*Je ne suis point embarrassé de garantir, devant le patriotisme le plus exigeant, tous mes actes et tous mes moments depuis le premier jour de la révolution<sup>5</sup>.*

Rien de plus vrai et l'on doit méditer ces lignes qu'il a écrites à Coupé le 20 août 1791 en toute naïveté et candeur :

*Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que la Révolution m'a furieusement gâté ; je me surprends souvent avec l'idée que je suis devenu tout à fait impropre à toute espèce d'emploi, en dehors du publicisme et de tout ce qui touche à la législation ; la politique et les méditations sur les vrais principes des lois et sur leur mise en œuvre ont pour moi un attrait si irrésistible que j'incline à penser que c'est là mon unique vocation<sup>6</sup>.*

3. VICTOR ADVIELLE, *Histoire de Gracchus Babeuf et du babouisme...*, t. II, p. 15 (Défense générale de Babeuf devant la Haute Cour de Vendôme).

4. *Archives départementales de la Somme* : L. 646.

5. *Annales historiques de la Révolution française*, 11<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 63, mai-juin 1934, p. 259. Original aux Archives du Pas-de-Calais. Copie d'Advielle dans le *Fonds Dommanget*.

6. DOMMANGET, *Pages choisies de Babeuf*, p. 110.

Guidé par le but sublime qu'il poursuit, il est en état permanent d'exaltation.

Écoutons-le quand il rédige en mars 1790 l'adresse des patriotes de Roye à l'Assemblée nationale :

*Il ne s'est jamais rien fait de grand dans le monde que par le courage et la fermeté d'un seul homme qui brave les préjugés de la multitude*<sup>7</sup>.

Cet homme, évidemment, c'est lui. A la suite de ses prédictions, de son activité fiévreuse, la multitude en effet prend conscience des réalités, se soulève, désespérant toutes les autorités et jusqu'à Talleyrand qui, dépêché à Amiens, ne sait où donner de la tête. Babeuf a tellement fanatisé la population que, dans les jours où Mirabeau disparaît, encore idolâtré des masses et symbolisant la Révolution, l'un de ses concitoyens s'écrie :

*C'est notre Mirabeau ; il mérite des couronnes*<sup>8</sup>.

Même à l'époque où l'on pourrait croire qu'il s'abandonne, quand il dénonce avec les Thermidoriens les « trames nationicides » des Jacobins — c'est son expression —, une « puérité » qu'il rapporte est bien caractéristique de cet état d'esprit. C'est devant une pancarte de la Déclaration des Droits installée par lui sur son bureau, qu'il écrit ses articles du *Journal de la liberté de la presse*. Il s'y reporte constamment afin de ne pas s'égarer<sup>9</sup>.

En pleine conjuration. Pillé, son copiste, son secrétaire, une sorte de fou qui croyait aux démons, a pu parler de la « folie » du Tribun. « Vous me faisiez peur » dira-t-il à Babeuf lors du procès de Vendôme, le 13 germinal an IV, après son témoignage ainsi sténographié :

*Je vous le dis de bonne foi, j'ai vu Babeuf étant tout à fait malade, courir dans sa chambre, sauter et dire : Nous sommes en insurrection. C'est la vérité, cela est arrivé plusieurs fois étant seuls*<sup>10</sup>.

Babeuf n'a pas nié cette déposition. Il s'est contenté de l'atténuer :

*Lorsque je composais un numéro du Tribun du peuple, je m'échauffais et je me battais les flancs. Je crois que c'est une habitude assez commune à tous ceux qui écrivent. Voilà ce que Pillé a pu prendre pour des traits de folie*<sup>11</sup>.

Quoi d'étonnant qu'à la fin de l'audience le défenseur de

7. *Archives Nationales* : D XXIX, V, 68.

8. *Ibid.*

9. *Journal de la liberté de la presse*, n° 17, 5 vendémiaire an III, p. 3-4.

10. *Débats et jugements de la Haute Cour*, t. III, p. 199.

11. *Ibid.*, p. 201.

Babeuf, Réal, ait pu insinuer que Babeuf n'était à tout prendre qu'un « fou un peu chaud » par rapport à Pillé, ce « fou un peu froid <sup>12</sup> ». En fait, sans cette fièvre intérieure qui dévore tous les apôtres et les martyrs, jamais Babeuf n'aurait porté le poids d'une si dangereuse et si audacieuse entreprise.

Ce qui est fâcheux pour expliquer à fond le comportement de Babeuf, c'est qu'on ne connaît positivement rien de sa nature physique. Non que le génie ou l'activité des grands hommes soit liée nécessairement aux facteurs physiologiques. L'histoire nous apprend en effet que la plupart étaient physiquement très mal partagés. Mais il tombe sous le sens qu'un trop faible physiquement, un malingre, un homme toujours malade, malgré la passion qui l'anime, malgré une volonté extraordinaire, ne peut donner toute sa mesure dans l'activité politique. Or, c'est ce besoin impérieux d'expansion, d'extériorisation, c'est ce trop-plein de force à dépenser se déployant sur le terrain idéologique qui explique physiologiquement l'apôtre aussi bien que le militant, même quand il est ou paraît chétif. On a essayé récemment de saisir la personne du militant. L'expérience enseigne qu'il faudra tenir compte de ce facteur essentiel quand on poursuivra ces recherches.

Pour en revenir à Babeuf, une chose sûre, c'est qu'il représente, alliés à une force morale exceptionnelle, une intensité, un dynamisme physique hors de pair. Nous en sommes réduits, certes, à des conjectures touchant sa nature organique. Les seuls détails connus se rapportent à son aspect extérieur et sont quelque peu sujets à caution puisqu'ils proviennent d'une pièce administrative qui n'est pas toujours établie consciencieusement. Il s'agit d'un passeport en date du 2 thermidor an II (20 juillet 1794) <sup>13</sup>, quand Babeuf sortait de la prison de Laon. Cette pièce lui donne 1,67 m de taille et un teint « peu coloré » qui inciterait à croire que Babeuf n'était ni sanguin, ni hépatique, tout au moins à cette époque. Cependant une lettre du 15 septembre 1790, quand il prépare avec fièvre le lancement du *Correspondant picard*, nous indique que Babeuf

12. *Débats...*, p. 203.

13. JULES MICHELET, *Ma Jeunesse*, p. 10-11 [note de Mme Michelet, d'après un registre des Archives départementales de l'Aisne].

est alors atteint de jaunisse. Il précise à Devin son imprimeur :

*Ma jaunisse qui me rend jaune comme un melon jaune m'a affecté beaucoup avant hier ; mais je prends les boissons convenables* <sup>14</sup>.

C'est l'une des rares indications qu'on relève sur sa santé dans les innombrables lettres où il se livre. On peut en déduire qu'il était plutôt bilieux, mais qu'en général il n'était handicapé au point de vue psychopathologique ni par une indisposition, ni par une maladie quelconque. Sans doute pourra-t-on dire qu'il fut atteint de cette « névrose révolutionnaire » étudiée par le docteur Cabanès. Volontiers, puisque l'activité fanatique, le mysticisme, le prophétisme et même le génie ont été qualifiés de névroses.

Babeuf avait pleinement conscience de l'importance exceptionnelle ou pour mieux dire de la grandeur historique de la cause qu'il représentait. Il s'en est glorifié face à ses juges, avec une sérénité magnifique en des termes qui ne laissent aucun doute et qui méritent d'être rappelés :

*Les hommes que vous êtes prêts à condamner, laissent des monuments qui attestent leur renommée* [...] <sup>15</sup>.

Et encore :

*L'histoire impartiale gravera notre mémoire en traits honorables* [...] *Nos noms vivront dans la mémoire des justes* [...] <sup>16</sup>.

Aussi est-il convaincu, et il tient à le faire remarquer aux jurés de Vendôme, que le procès fait aux Egaux est en quelque sorte un événement historique ; car c'est pour la première fois le « socialisme » qui est traduit à la barre, puisqu'on poursuit, d'après lui, moins une conspiration contre l'autorité gouvernementale

*que l'émission des principes qu'une certaine classe qui domine la société considère comme infiniment dangereux parce qu'ils sont éversifs de tous les privilèges qu'ils se sont arrogés* <sup>17</sup>.

Babeuf met en relief par cette affirmation percutante la portée du procès, reflet de la portée de la grande cause en jeu :

*Dans aucun temps, chez aucun peuple de l'histoire connu, jamais peut-être un aussi grand procès que celui-ci ne s'offrit à juger ; jamais d'aussi grands intérêts ne furent portés devant un autre tribunal* [...] <sup>18</sup>.

14. Archives départementales de la Somme. F 129.

15. [Haute Cour de Vendôme]. *Discours des accusateurs nationaux, Défenses des accusés...*, t. IV, p. 376.

16. *Ibid.*, p. 377, 375, et DOMMANGET, *op. cit.*, p. 307.

17. V. ADVIELLE, t. II, p. 12.

18. *Ibid.*, t. II, p. 5.

Ce qui est extraordinaire et tout à fait dans la norme des grands « initiés », des grands visionnaires pénétrés à ce point de leur mission qu'ils s'élèvent à la prophétie, c'est que Babeuf s'était fait à l'idée de mourir en martyr pour la cause sainte qu'il avait embrassée.

Il a commencé par donner une forme indirecte à cette idée dans l'éloge funèbre de Florent Masson, avocat mort à la tâche pour le bien public au Directoire du District et au tribunal de Roye. Le 23 novembre 1790, Babeuf opposa aux héros militaires, ces « prétendus héros » qui meurent en cherchant « à répandre le sang et à exercer le carnage », ceux qui expirent exténués par le travail laborieux tendant à procurer un avantage réel à la collectivité. Et revenant au grand citoyen disparu, il termina sur ces mots :

*Il est mort pour nous sur le véritable champ de l'honneur*<sup>19</sup>.

On ne peut s'empêcher de noter qu'à l'approche de sa mort sous le couperet, près de six ans plus tard, dans son ultime lettre à Félix Lepeletier, Babeuf dira qu'il va bientôt aller « s'asseoir sur le lit d'honneur<sup>20</sup>. » C'est la même formule répétée sous une autre forme et dans le même esprit. Plus directement qu'aux obsèques de Masson, Babeuf se mit en jeu le 19 novembre 1792 quand il déclara à ses collègues du Directoire du District de Montdidier : *Voilà les principes auxquels je voue ma tête si jamais vous m'en voyez m'en éloigner*<sup>21</sup>.

Il acheva sa lettre à Chaumette du 29 brumaire an II en proclamant du fond de sa prison son « dévouement jusqu'à la mort à la cause de l'Égalité sainte<sup>22</sup>. » Nous entrons dans des confidences plus formelles en vendémiaire an III. Ne justifie-t-il pas le prénom de Gracchus qu'il s'est donné dès 1793, à la fois par la similitude du but de « bonheur commun » — malgré les « moyens différents » — et par la similitude d'une fin tragique qu'il pressent ? Il écrit : *Je me dis même heureux par avance si, comme eux [les Gracques] je dois mourir martyr de mon dévouement*<sup>23</sup>.

Avec un beau courage il ajoute : *On sait que ceux qui se sont montrés sur notre théâtre avec des noms des grands hommes n'ont pas été heureux ; nous avons envoyé à l'échafaud nos Camille, nos Anaxagoras, nos Anacharsis ; mais tout cela ne m'intimide pas. Tout cela ne me retient*

19. ADVIELLE, t. I, p. 92.

20. DOMMANGET, p. 318.

21. Communication de ROBERT LEGRAND d'après les Archives départementales de la Somme.

22. ADVIELLE, t. I, p. 101.

23. DOMMANGET, p. 170.

point pour donner un exemple de philosophie républicaine que je crois utile<sup>24</sup>.

Il précise un peu plus loin que, si quelque jour sa tête tombe, ce sera à la façon des Gracques sous « la tutelle » desquels il se range « désormais exclusivement ». Et pour être en règle avec sa conscience par une déclaration publique, par une proclamation solennelle et grave il en passe, selon son expression, « l'acte authentique » dans son *Tribun du Peuple*<sup>25</sup>.

Aussi, quelques jours avant de mourir, quand il ne tenait plus à la terre que par un fil, pouvait-il sans vantardise s'écrier devant ses juges, en évoquant son « heure dernière » : *Je l'attends, cette heure, il y a longtemps*<sup>26</sup>. Et encore :

*Le sacrifice de mes jours est fait depuis longtemps*<sup>27</sup>.

Et encore :

*..S'il faut que la hache tombe sur ma tête, le lecteur me trouvera toujours prêt : il est beau de périr pour la vertu [...]*<sup>28</sup>.

Comme chez les prophètes de l'Antiquité, et plus près de lui les prophètes cévennols, chez Babeuf, cette perspective tragique, loin de l'affaiblir, l'exalte, l'illumine lui donnant une force héroïque qui le rend capable de supporter les persécutions d'affronter avec les plus grandes tâches les plus grands périls.

Croyance absolue au bonheur possible, au triomphe universel de l'Égalité ; exaltation, enthousiasme, fanatisme, prosélytisme, prophétisme, engagement total et même vocation au sacrifice, le tout s'accompagnant de pratiques adéquates : voilà ce qui saute aux yeux chez Gracchus Babeuf. Nous trouvons donc chez lui tout ce qui caractérise le phénomène religieux sur le plan individuel.

Rien d'étonnant puisque Babeuf s'insère dans la Révolution française qui a été collectivement assimilée à un phénomène religieux, au point qu'on a pu parler de foi, de religion révolutionnaire, dont les manifestations ont fait déjà et feront l'objet d'études poussées.

Mais toutes les natures ardentes ne brûlent pas de la même façon. Eu égard à Babeuf qui, par ses aspirations

24. DOMMANGET, p. 170 (*Tribun du Peuple*, n° 23).

25. *Ibid.*, p. 171.

26. *Ibid.*, p. 307.

27. ADVIELLE, t. II, p. 14.

28. *Ibid.*, t. II, p. 43.

communistes, a un pied dans la Révolution du présent et un pied dans la Révolution de l'avenir, — une Révolution que par « cette excitation démesurée de l'espoir » dont parlait Georges Lefebvre, il croit et veut proche, nous sommes en présence d'un croyant d'une autre sorte et à une plus haute puissance, si l'on peut dire, que le jacobin et le sans-culotte ordinaire. Il se rattache déjà à la « religion humaine des temps nouveaux » de Benoît Malon, à la « religion de demain » de Victor Jaclard, au socialisme « religion de l'avenir » suivant le sous-titre significatif de l'organe des Chambres syndicales et des Associations ouvrières sous la Commune, à ce mouvement profond de salut et de rédemption sociale qui faisait dire à Jaurès :

*Dès maintenant, toutes les enveloppes traditionnelles de la pensée humaine peuvent tomber sans que le magnifique idéal humain soit amoindri*<sup>29</sup>.

Ce n'est donc pas par hasard que Babeuf — comme l'a remarqué Alfred Espinas dans le beau travail qu'il lui a consacré — dit souvent « ma religion »<sup>30</sup>. Dans sa demande d'admission à la loge de Roye, avant la Révolution, il parle de « la sublime religion du genre humain » dont à ses yeux tout maçon doit être l'un des prêtres<sup>31</sup>. Plus tard, face à ses juges et aux jurés de Vendôme, porte-parole des Egaux inculpés, il emploie l'expression « la religion qu'on nous reproche » et parle de « cette religion de l'égalité et de la démocratie pure » dont il s'est « constitué l'apôtre »<sup>32</sup>.



Il ne faudrait pas croire que c'est par pure présomption ou par cet aveuglement qui accompagne toujours le fanatisme que Babeuf s'est lancé dans la Conjuraton. Sans doute il s'y est attelé parce qu'il avait le cœur chaud, mais pour mener à bien cette sainte entreprise, il conservait la tête froide. Son jugement restait intact.

Contrairement à Antonelle qui convenait que le système communiste « était en principe le seul juste et bon, le seul conforme au vœu de la nature », mais qui ne croyait pas pratiquement à sa réalisation<sup>33</sup>, Babeuf croyait fermement à la possibilité d'établir le communisme. Il y avait lon-

29. *Le Petite République*, 31 janvier 1903.

30. *La Philosophie sociale du XVIII<sup>e</sup> siècle et la Révolution. Babeuf et le babouvisme*, p. 326.

31. DOMMANGET, p. 70.

32. ADVIELLE, t. II, p. 101.

33. *Ibid.*

guement réfléchi. Il avait médité, suivant ses expressions, « le sublime sujet, la souveraine matière », « la plus précieuse, la plus élevée, la plus intéressante des questions »<sup>34</sup>. Il avait pesé les objections, prêt en toute bonne foi si la chose, comme il l'a dit était « réellement chimérique » à y renoncer, quelque « cruel » que ce renoncement puisse être pour lui<sup>35</sup>. Mais il a beau être pénétré, nourri de cette conviction profonde, de ce « beau fanatisme » dont il a fait fièrement l'aveu devant la Haute-Cour, il ne se dissimule point la difficulté de la tâche.

Il s'en est ouvert plusieurs fois au cours du procès<sup>36</sup>. Nombre de ses affirmations d'alors pourraient être considérées comme sujettes à caution parce que découlant du système de défense adopté. Mais on peut tenir pour assuré que Babeuf croyait vraiment que dans le contexte du temps, à l'époque de corruption où l'on était, compte tenu de « la foule des passions qui subjuguent », des « oppositions à l'infini » y compris celles du peuple, il y avait plus de cent chances contre une que l'Etat social oppresseur se maintienne.

Ces déclarations, répétons-le, sont certes de circonstance et, si l'on veut, tactiques. Toutefois, on ne saurait trop remarquer qu'elles s'harmonisent avec toute une série d'affirmations antérieures empreintes d'un réalisme sain qui frappe chez ce grand idéaliste. Il suffit pour s'en convaincre, de se reporter aux lettres qu'il écrivit pendant les huit mois de sa détention à Arras quand, sacré déjà *Tribun du peuple* et *chef des Egaux*, il tient tous les fils d'un mouvement qui prépare et préfigure la Conjuración. Sa correspondance avec Charles Germain est à cet égard particulièrement instructive, spécialement la lettre du 10 thermidor an III, texte communiste de la plus grande richesse idéologique pour l'époque et dont Advielle, après avoir reconnu qu'il a « les proportions d'une brochure », n'en a donné par une omission impardonnable, qu'une assez piètre analyse<sup>37</sup>.

Babeuf n'y cache rien du but grandiose à atteindre : « l'égalité sainte », l'établissement d'une société d'Egoux, une « entreprise régénératrice » jamais tentée jusque-là<sup>38</sup>. C'est ce qu'il appelle la « grande besogne », la « grande affaire dont, dit-il, une fois libre nous nous occuperons sans désespérer »<sup>39</sup>. Formules remarquables, soit dit en

34. ADVIELLE, t. II, p. 103.

35. *Ibid.*, t. II, p. 102-103.

36. ADVIELLE, t. II, p. 35, 42, 102, 103.

37. ADVIELLE, t. I, p. 145-148. Texte complet dans *Pages choisies de Babeuf*, p. 207-221.

38. ADVIELLE, t. II, p. 103.

passant, quand on sait que longtemps la communauté des biens fut désignée sous des vocables similaires.

Mais il ne s'en tient pas à l'exposé de l'objectif poursuivi, dans ce qu'il appelle les « fondements du dogme » et pour qu'il n'y ait jamais de risque que « le schisme » se glisse entre les Egaux, il insère les moyens à employer pour aboutir. Dans tous les passages se rapportant aux modalités de la « vaste exécution », il fait preuve de ce « sens commun » qu'avec la moralité il exige de ses intimes<sup>40</sup>. Aussi bien met-il en garde Germain contre les illusions, multipliant les conseils judicieux, faisant sentir les nombreuses difficultés de la tâche : « *Il ne faut vouloir que ce qui est praticable.* » Il n'y a pas de « baguette magique ». Il faut craindre de provoquer « l'épouvante générale ». « Gardons-nous d'aller trop vite<sup>41</sup>. » Il est clair que Babeuf a déjà la notion qu'une période transitoire est nécessaire pour passer de l'ordre ancien à l'ordre nouveau, ce qui est à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire « socialiste ». Mais on voit bien que le Tribun ne donne encore aucun contenu précis à cette notion. C'est Darthé, s'il faut l'en croire, qui l'aurait orienté vers l'idée d'un gouvernement révolutionnaire provisoire<sup>42</sup>, transposition de la dictature montagnarde et jacobine sur le plan social.

Babeuf, qui se défend de toute « excessive illusion », entend « calculer tous les obstacles » qui s'opposent à la régénération humaine<sup>43</sup>. Il essaie de les surmonter par l'organisation méthodique, le maniement habile des hommes, sachant refréner, mater ses impulsions instinctives, user d'une prudence peu compatible avec son tempérament volcanique. C'est ainsi qu'emprisonné à Arras il donne le 5 fructidor an III, un « avis fraternel » à Gonord jeune, qu'il refuse de recevoir<sup>44</sup>. On sent déjà un chef d'envergure et pleinement conscient de ses responsabilités, bien qu'agé seulement de trente-cinq ans.

*Je ne lui conteste point ses titres révolutionnaires, je n'attaque pas non plus ses intentions, mais je dis qu'il n'est pas prudent dans ses démarches et qu'il ne s'observe point assez. Il dit qu'il n'a pas cru compromettre personne avant-hier, et moi je crois qu'il a risqué de compromettre plus que des individus [...]*

A Arras, Babeuf n'est donc pas seulement un initiateur,

39. *Fonds Dommanget* : f<sup>o</sup> 1 et 17 de la copie d'Advielle dans les fragments de tête et *in-fine* non reproduits dans les *Pages choisies*.

40. *Ibid.*, : f<sup>o</sup> 17.

41. DOMMANGET, p. 217-219.

42. ADVIELLE, t. II, p. 120.

43. *Ibid.*, t. II, p. 35.

44. Voir note 5. — ADVIELLE, t. I, p. 151, parle de Gonord apprécié par Ch. Germain.

un éveilleur de vocations militantes ; il montre le souci de s'entourer de gens solides et sûrs. Il prend ses précautions et refuse d'incorporer à sa phalange des patriotes pleins de bonne volonté certes, peut-être même brûlants de foi et d'enthousiasme, mais qui sont susceptibles de nuire à la cause par des propos ou des actes inconsidérés. Son expérience le tient sur ses gardes ; il ne sait que trop ce qu'il en coûte d'être entouré, à côté d'hommes hostiles, de cadres imprudents, tièdes ou insuffisants du point de vue idéologique : l'affaire du faux l'a édifié. N'a-t-il pas amèrement reconnu qu'en l'an II, dans ce directoire du district de Montdidier où il aurait voulu faire de grandes choses, « il s'était trouvé seul de sans-culotte » ?

Jaurès qui tenait Babeuf en haute estime au point d'employer souvent l'expression de « grand Babeuf », Jaurès qui s'intéressait de très près à la Conjuration, comme le montre sa correspondance avec Gabriel Deville<sup>45</sup>, a très bien saisi le sens réaliste du Tribun du peuple et l'a fait sentir comme trait marquant dans la péroraison d'un de ses discours au congrès socialiste de Saint-Quentin (avril 1911)<sup>46</sup>.

Cependant, l'esprit de révolte, l'amour de la gloire, le tempérament de feu n'auraient pas suffi à faire de Babeuf un ardent apôtre de l'Égalité. Il pouvait s'orienter différemment ; bien des voies s'ouvraient devant lui.

C'est ici qu'intervient un autre trait de caractère qui place sa forte personnalité sous son véritable éclairage et, du point de vue subjectif, nous donne l'un des facteurs d'une orientation que les conditions objectives facilitèrent. Indication précieuse : Babeuf parle dans l'une de ses lettres de ses « dispositions sentimentales »<sup>47</sup>. Il veut dire sa sensibilité. Celle-ci expliquerait qu'il ait été apprécié des femmes et qu'il les ait appréciées. Avant de se marier à vingt-deux ans en 1782, deux ou trois femmes, frappées par sa jolie figure et sa vive intelligence, l'aident à sortir du commun. Lui, si prolix, est presque muet sur leur compte. Mais ce silence ne doit pas donner le change. « La femme qu'on loue le plus est celle dont on ne parle pas », a dit Mme de Lambert. Tout de même Babeuf n'a pu s'empêcher

45. Notamment sa lettre de Villefranche-d'Albigeois le 20 août [?] (*Fonds Dommanget*).

46. *Parti socialiste, 8<sup>e</sup> Congrès national [...]* *Compte rendu sténographique*, p. 201.

47. *Pages choisies...*, p. 53 [lettre du 30 décembre 1786].

de nous dire que la jeune épouse de son patron de Flixecourt, née Marie Marguerite Desgranges, aimait à « relever les ondes » de ses cheveux blonds cendrés « avec des nœuds et des rubans galants ». Ce sont là des attentions auxquelles un jeune de vingt ans est toujours très sensible et qui font croire qu'il a trouvé dans le foyer des Hullin, après une jeunesse rebelle et désordonnée, une intimité propice à son affinement. On a dit que la marquise de Soyecourt s'était aussi intéressée à lui, le destinant à la prêtrise et l'on sait que Mme d'Incourt de Bracquemont et son mari, le seigneur de Damery, lui firent donner un sérieux supplément d'instruction<sup>47 bis</sup>. Ces informations sur les contacts et les soutiens féminins touchant Babeuf dans leur rapport avec sa formation intellectuelle et le développement de sa sensibilité sont bien sommaires. Elles n'en méritent pas moins d'entrer en ligne de compte pour expliquer comment, dans les années obscures qui précèdent sa vie publique, Babeuf sortit peu à peu de la médiocrité.

Après cette heureuse et courte période, les dispositions sensibles de Babeuf furent mises à l'épreuve tout au long d'une vie semée d'embûches et de persécutions, de peines cruelles et d'afflictions de tous genres, au point qu'il en arrive à parler de sa « mauvaise étoile » et « du sort mal disposé en [sa] faveur »<sup>48</sup>. Résumons en quelques mots ce qui mériterait tout un développement. Babeuf était bon, il ne pouvait supporter l'injustice, la souffrance de ses semblables, ni les supplices de tous genres, ni la cruauté, même dans les combats émancipateurs. Il adorait sa femme, il chérissait ses enfants. En mi-novembre 1787, il fut si affecté par la maladie et la mort de sa fille qu'il cessa, en fait, toute correspondance assidue avec Dubois de Fosseux, et celui-ci ne sut comment le consoler. « Il faut bien vous faire une raison », lui écrivait M. de Fosseux un mois après la perte cruelle, et c'est seulement le mois suivant que Babeuf parut reprendre goût à l'étude<sup>49</sup>, avec cette fermeté d'âme qui n'appartient qu'aux forts.

Sa sensibilité se fait jour dans toutes ses lettres, au plus haut des luttes ardentes et âpres, et jusqu'aux derniers moments. Tous ceux qui l'ont approché n'ont pas manqué d'en faire état, et les écrivains les plus terrifiés par ses idées sont unanimes à reconnaître le fait. Même Grégoire d'Essigny fils, l'historien local de Roye qui rapporte des racon-

47 bis. ADVIELLE, t. I, p. 10, 11, 14, 15, *Archives communales de Flixecourt*.

48. *Archives départementales de la Somme* : F 129 [lettre à Devin, 13 juillet 1787].

49. ADVIELLE, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 241-244.

50. *Pages choisies...*, p. 48.

tars extravagants et des légendes aberrantes, met en relief finalement la force du sentiment paternel chez Babeuf<sup>50</sup>, sentiment qui explique une rare vocation pédagogique le poussant, chose incroyable lorsque ses jours étaient comptés, à donner des leçons touchantes à son fils aîné<sup>51</sup>.

Jaurès, exposant la crise du 14 juillet 1789, insiste sur la lettre émouvante que Babeuf fit parvenir à sa femme en ces circonstances. C'est en effet avec un crève-cœur épouvantable que le révolutionnaire intrépide, qui sera le chef d'une entreprise intrépide, assiste au délire d'une populace quand on promène au bout d'une pique la tête de Foulon. Il comprend l'exaspération du peuple et son penchant à la justice sommaire, mais il voit là un reste des temps de barbarie et il voudrait en préserver la Révolution à son berceau. Jaurès est fier de souligner qu'en « ces heures inhumaines de la Révolution bourgeoise », ces « belles paroles d'humanité et de sagesse » viennent de l'apôtre de la Révolution plébéienne<sup>52</sup>.

La bonté, la sensibilité de Babeuf l'entraînaient tout naturellement à la compassion, au désir d'aider, de rendre service, de secourir, de se dépenser sans compter pour les autres, ce qui à la limite se confond avec son socialisme. Aussi bien concevait-il pour partie son *Correspondant picard* comme un office gratuit de « justes réclamations », de consultations qui d'écrites devaient devenir verbales, car il informait qu'on pouvait le trouver chez lui à Roye. Il ajoutait, confirmant ce qui a été dit plus haut : *Toutes nos facultés sont consacrées sans réserve au bonheur de nos frères ; notre vie même serait un sacrifice que nous serions prêts à offrir avec le calme du courage qui accompagne les gens de notre caractère*<sup>53</sup>.

À ce propos, deux simples faits qui se situent dans les années précédant la Révolution éclairent fortement l'évolution qui, chez Babeuf, du domaine affectif s'est transférée sur le terrain social. Le 22 février 1788, après avoir obtenu un emploi pour un certain Watigny, il sollicite un « débit de sel et de tabac » pour sa mère devenue veuve et tombée « dans le plus affreux dénuement ». Pour expliquer et excuser ces démarches, Babeuf se livre en toute franchise

51. Voir « Babeuf et l'éducation », par M. DOMMANGET.

52. *Histoire socialiste de la Révolution française*, éd. A. MATHIEZ, t. I, p. 304-305.

53. ADVIELLE, t. I, p. 83, d'après *Le Correspondant picard*, n° 2.

à une confession générale. Il déclare avoir « une sensibilité extrême à la vue de tous les êtres qui souffrent ». C'est là ce qu'il estime « de mieux » dans sa personnalité morale. Il y voit la source de sa « passion dominante » qui est de « soulager l'infortune », ajoutant, avec extrêmement précieux : *Elle m'entraînera toujours irrésistiblement au secours de mes semblables et réussir alors est pour moi la plus vive de toutes les jouissances*<sup>54</sup>.

Si l'on rapproche ce passage de celui où, à peu près dans le même temps, Babeuf affirme que « la vraie philosophie » est pour lui « la philanthropie la plus effective », on saisit en quelque sorte le lien grâce auquel Babeuf, pour assurer, comme il dit, à l'homme la plénitude de la « faculté d'amour de son semblable » doit se dresser contre « les mauvais calculs d'une civilisation barbare » qui étouffent cette faculté<sup>55</sup>. On trouve une confirmation de cette façon sociale de comprendre la philosophie dans la lettre du 16 novembre 1786 à Dubois de Fossex où Babeuf énonce que cette philosophie qu'il aime est « conforme aux droits de l'humanité » et, après avoir fait l'honneur du siècle, produira « l'entière félicité » des siècles futurs<sup>56</sup>. La véritable gloire, c'est de travailler ardemment en ce sens. Babeuf en est persuadé, il y aspire et c'est pourquoi il applaudit à l'Épître que Leroy de Flagis, de l'Académie de Dijon, a consacrée à la gloire envisagée sous cet angle<sup>57</sup>.

S'il demande son admission à « l'Heureuse Rencontre » de Roye, c'est surtout parce qu'il voit en la franc-maçonnerie une association où l'on pratique la « vraie philosophie », où l'on se fortifie dans « les principes de la pure équité d'après lesquels tous les humains sont frères et ont un droit égal au bien-être dans cette vie »<sup>58</sup>.

Tout se tient, et voilà comment de la passion d'aider ses semblables, il aboutit à l'idée du bien commun, terme qui vient précisément sous la plume de Babeuf à la phrase suivante, terme qu'il employait le 8 juillet 1787<sup>59</sup> pour indiquer le but auquel tendait le fameux réformateur dont Dubois de Fossex lui avait parlé et dont l'esquisse de société communiste l'enthousiasmait. Finalement, tous ces textes le prouvent, pour Babeuf dès avant la Révolution, la « vraie philosophie », la « philosophie moderne », c'est ce qu'on appellera le « socialisme ». Qui plus est, c'est déjà une sorte de socialisme de classe puisqu'en même temps

54. *Fonds Dommanget.*

55. *Pages choisies de Babeuf*, p. 69-70.

56. *Ibid.*, p. 52.

57. *ADVIELLE*, t. II, p. 86 ; *DOMMANGET*, p. 52.

58. *DOMMANGET*, *op. cit.*, p. 59.

59. *Ibid.*, p. 59.

qu'il réclame son admission à la franc-maçonnerie Babeuf insinue que les princes et les riches dignitaires de l'Ordre et qui n'ont point été rendus meilleurs pour autant, s'ils sont initiés matériellement, ne le sont point moralement <sup>60</sup>.

Pour se fortifier dans ses principes, Babeuf lit énormément. L'une de ses lignes de force, c'est la frénésie de la connaissance. Mon « faible » avoue-t-il le 21 juin 1787, « c'est la passion qui m'excite à vouloir tout connaître, tout voir <sup>61</sup>. »

Il dévore tous les imprimés qui lui tombent sous la main et, dès qu'il entre en correspondance avec Dubois de Fosseux, tout ce que lui signale celui-ci. Ce n'est pas rien quand on sait que le secrétaire de l'Académie d'Arras reçoit des productions de toute la France et même de Suisse. Il n'arrive pourtant point à satisfaire l'étrange commissaire à terrier de Roye dont la cervelle est littéralement en ébullition. Il faut à Babeuf des ouvrages et pièces littéraires, des traités économiques et juridiques, des livres de grammaire et d'éducation. Il s'intéresse à la carie des blés, à l'assolement des terres, à l'aérostation, au magnétisme, à l'attraction, à la vaccination, à l'histoire, à la genèse... Aussi se rend-il compte qu'il importune son correspondant ; il s'en excuse, avouant être un « terrible homme » dont l'inclination « généreuse par nature », dont « l'extême avidité » ne connaît point de borne. La preuve, c'est que dans la même lettre il demande encore de « grossir constamment le volume des envois » <sup>62</sup>.

Et comme Dubois de Fosseux n'est pas le seul correspondant de Babeuf, comme Babeuf a des rapports avec Lesart, intendant général des finances, avec Audiffred, l'inventeur du graphomètre-trigonométrique, futur jacobin, avec Bigorgue, avec le futur cordelier et agrairianiste Rutledge, avec d'autres encore <sup>63</sup>, on est confondu par cette incroyable activité intellectuelle.

Son père s'était surtout instruit par des voyages à travers l'Europe. On peut dire que Babeuf, qui n'a jamais fréquenté d'école et n'a reçu tout enfant que les leçons de son père et adolescent qu'une instruction par raccroc, s'est forgé essentiellement par les lectures s'ajoutant à ses obser-

60. *Ibid.*, p. 70. Voir chap. suivant.

61. ADVIELLE, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 169.

62. *Ibid.*, t. II, p. 62-63.

63. *Ibid.*, t. II, p. 83., 157, 163, 238...

vations et réactions personnelles. Tous deux sont des autodidactes, mais de nuance différente. La question de l'autodidactie dans ses rapports avec la formation des cadres du mouvement ouvrier-socialiste, posée par Lénine en 1899 dans un manuscrit qui n'a vu le jour qu'en 1924, n'a pas encore été étudiée. Quoique ne pouvant être compté parmi les travailleurs de l'usine qu'évoque Lénine, Babeuf, avant même la Révolution, est le premier en date de ces militants, de ces héros qui « trouvent en eux-mêmes assez de caractère et de force de volonté pour apprendre, apprendre et apprendre encore », afin de mieux combattre. Michelet a magnifié en termes d'une émotion prenante ces « natures adorables » qu'il a pu apprécier à Lyon comme à Paris, au temps de la monarchie de Juillet. Mais Babeuf présente en la matière une particularité à faire ressortir. Loin des grandes villes, isolé dans la campagne picarde, les vastes horizons pouvaient lui échapper, malgré ses abondantes lectures. Ce fut pour lui on ne peut pas dire une bonne fortune, étant donné le résultat tragique de son développement intellectuel, mais un précieux avantage de trouver sur son chemin en la personne de Dubois de Fosseux, l'une de ces personnalités très instruites du siècle des Lumières. Il n'est pas douteux que sans ce gentilhomme campagnard s'intéressant à tout et affranchi philosophiquement, qui ne se contentait pas de lui expédier comme au gros de ses correspondants des comptes rendus passe-partout, qui lui écrivait des lettres personnelles extrêmement encourageantes, qui le pourvoyait des écrits les plus disparates, qui le harcelait de questions, le chargeait d'informations et d'enquêtes locales — par exemple sur la taxe du pain, indication à retenir —, Babeuf eût pu croupir dans un état inférieurisant, au lieu d'acquérir cette autonomie spirituelle que lui donnait la possibilité de s'exprimer dans le cadre d'une activité enrichissante. Incontestablement, Babeuf doit à sa correspondance avec Dubois de Fosseux son instruction considérablement accrue, la confiance en soi par l'apprentissage du métier d'écrivain et l'habitude d'énoncer des vues audacieuses et neuves. Sans cette école qui dura plus de deux ans et demi, jamais Babeuf n'eût pu atteindre la stature que nous lui connaissons.

Dans le mémoire sur les chemins (22 novembre 1785) qu'à l'âge de vingt-cinq ans Babeuf envoie à l'Académie d'Arras et qui n'inaugure pas, comme on le croit, ses relations avec elle, il cite la *Coutume générale d'Artois*, le *Code*

de la voirie, le *Traité du droit de voirie* et, en note, le *Discours sur l'origine de l'inégalité* de Rousseau<sup>64</sup>. Cette dernière référence nous amène à l'importante question de la filiation intellectuelle et de la paternité socialiste de Babeuf qu'Albert Thomas a abordée indirectement dans son étude fouillée sur « la pensée socialiste de Babeuf avant la conjuration des Egaux »<sup>65</sup>. Mais la documentation d'Albert Thomas qui date de plus d'un demi-siècle est aujourd'hui largement dépassée et, en outre, Thomas n'a point suffisamment éclairé la pensée socialiste de Babeuf avant son procès, par les déclarations postérieures du Tribun qui constituent autant d'aveux.

Or, si Babeuf ne nous a pas révélé toutes ses sources sociales, il nous a indiqué très nettement « les hommes célèbres habiles, profonds dans la science de la législation » qui ont été ses « maîtres » et dans les livres desquels il s'est nourri « de ce vif amour du genre humain et du désir de coopérer en tout ce que l'occasion [lui] fournirait à son plus grand bonheur »<sup>66</sup>.

C'est dans leurs « livres corrupteurs » qu'il a puisé « les poisons philosophiques qui [l'] ont perdu »<sup>67</sup>. Il le dit formellement aux juges de Vendôme, leur faisant habilement remarquer, au surplus, qu'en l'accusant leur audace est grande puisqu'ils font, après tout, le procès de ces illustres « niveleurs ». Ils furent, dit-il, mes « inspireurs » précisant qu'il n'est « des uns que l'émule et le disciple, des autres que le répétiteur, l'écho, l'interprète ». Il va même jusqu'à affirmer, parlant en tant que chef des Egaux : *Nous ne sommes que des disciples, des écoliers même peu avancés dans la doctrine des grands maîtres*<sup>68</sup>.

Quels sont ces niveleurs ? Avant tout ce sont Rousseau, Mably et aussi et surtout Morelly, bien que jamais Babeuf n'écrive ou ne parle de ce dernier pour la raison que, comme ses contemporains, il attribue à Diderot le *Code de la Nature*.

Inutile d'insister sur Rousseau : il n'est guère de productions de Babeuf sans référence au « citoyen de Genève ». Mais Rousseau ne donnait que des critiques d'ordre général du système social et quelques formules étincelantes qu'on retrouve dans le *Manifeste des Egaux*. Babeuf lui préfère Mably « le célèbre auteur des Principes de la législation » (il veut dire du livre publié à Amsterdam en 1776 :

64. *Ibid.*, t. II, p. 5, 9, 12.

65. *La Revue socialiste*, 1904, t. 40 ; 1905, t. 41.

66. ADVIELLE, t. II, p. 102-103 [Défense générale devant la Haute Cour]. *Nos fils*, 2<sup>e</sup> éd., p. 359-361.

67. ADVIELLE, t. II, p. 43.

68. *Ibid.*, t. II, p. 58.

*De la législation et du principe des lois*). Il écrit, trait révélateur : *Le populaire, l'humain, le sensible Mably fut un désorganisateur bien plus prononcé, un conjuré d'une toute autre trempe que le genevois. Il se déchaîna bien autrement contre les propriétaires*<sup>69</sup>.

Surtout, Mably, bien loin de considérer la communauté des biens comme une chimère impraticable, se livrait « au calcul des arrangements et des institutions de cet état plus perfectionné »<sup>70</sup>.

Ce que Babeuf a retenu aussi de Mably, et qui est « terrible » à ses yeux, c'est la nécessité pour aboutir à ce que celui-ci appelait « l'égalité pure » et « l'apogée du bien » d'avoir recours à la révolution et de ne pas craindre la guerre civile<sup>71</sup>. Babeuf s'en est ouvert fort longuement et bien des fois. Mais soit qu'il ignore les écrits incertains, loyalistes, sceptiques ou simplement réformistes de Mably, soit qu'il les écarte comme ne lui convenant pas, Babeuf les passe sous silence et, ainsi que nombre de ses contemporains, fait fausse route en cristallisant les idées du philosophe grenoblois sur la base des textes de sa maturité au lieu de prendre la série des textes dans leur mouvement.

Il semblerait que c'est la seconde hypothèse qu'il faut admettre, si l'on en juge par la place majeure qu'occupe Morelly dans l'esprit de Babeuf. C'est sans doute parce qu'à l'opposé de Mably Morelly s'est montré systématiquement communiste et aussi parce qu'il est entré dans des détails sur le fonctionnement de la société égalitaire. Babeuf ne paraît pas, du reste, connaître *La Basiliade* de Morelly, car, sûrement, il aurait fait état comme du *Code de la Nature* des « pages immortelles »<sup>72</sup> qu'elle contient et il les aurait de même révélées et publiées. Diderot, alias Morelly, est pour Babeuf — il le dit à Antonelle — le grand athlète, le « sage », le « principal précurseur » qui a « très avantageusement aplani la route »<sup>73</sup>. Quand on mesure les idées qu'il a transmises à Babeuf, et par Babeuf à tout le mouvement socialiste postérieur, on ne peut que sourire lorsque Paul Rochery, commentateur et éditeur de Mably après avoir été l'un des rédacteurs du *Père Duchêne* de 1848, ose écrire que Morelly fut un « penseur isolé, sans influence sur son siècle »<sup>74</sup>. En fait, comme l'a écrit trois

69. ADVIELLE, t. II, p. 48.

70. *Ibid.*, t. II, p. 49.

71. *Débats du procès instruit par la Haute Cour...*, t. II, p. 222 et suiv.

72. ADVIELLE, t. II, p. 42.

73. [Haute Cour de justice] *Suite de la copie des pièces saisies chez Babeuf...*, t. II, p. 24.

74. MABLY : *Théories sociales et politiques...*, Paris, 1849, in-12, p. XXXVIII.

ans plus tard Henri Baudrillard, Babeuf n'est pas autre chose que « Morelly devenu homme d'action »<sup>75</sup>.

Morelly a eu comme prédécesseurs immédiats le curé Meslier et Gueudeville. Babeuf, le fait est établi ailleurs<sup>76</sup>, n'a certainement pas eu connaissance du véritable *Testament* du curé Meslier, mais on est porté à croire qu'il a lu Gueudeville, car il emploie les mêmes expressions que ce dernier dans la lettre à Germain du 10 thermidor an III. Quant à Helvétius qu'il range indûment parmi les niveleurs, Babeuf ne paraît pas l'avoir lu avant sa détention à Arras. Dubois de Fosseux lui en avait parlé en juin 1787<sup>77</sup>, mais c'est Germain qui a attiré son attention sur l'auteur de *De l'Esprit*. Il faut dire que Germain, suivant son expression, avait aiguisé son courage contre les oppresseurs de l'humanité par d'autres lectures que celles de Babeuf. Pufen-dorff, Volney venaient s'ajouter à Jean-Jacques, Mably et Morelly. En outre, il appréciait la simplicité des mœurs et la dévotion à l'égalité des Esséniens et, protestant d'origine, s'intéressait aux luttes des anabaptistes et considérait Jésus « le sublime législateur nazaréen » comme un Egal<sup>78</sup>.

Babeuf, ainsi que Germain, invoque les législateurs et les lutteurs de l'Antiquité, spécialement Platon, Lycurgue, Agis, Valérius Publicola, les Gracques, Manlius et fait aussi une place à Jésus parmi ses « co-athlètes<sup>79</sup>. » On sait d'ailleurs qu'il a composé, étant en prison en l'an II, une *Histoire nouvelle de la vie de Jésus-Christ*, manuscrit de dix pages in-4<sup>80</sup>. L'épithète « nouvelle » indique bien dans quel sens il interprétait la vie de Jésus-Christ. Albert Thomas regrette qu'Advielle n'ait pas cru devoir publier cette œuvre<sup>81</sup>. Mais il n'est pas sûr qu'Advielle l'ait eue en main. De toute façon, nous connaissons son opinion, en gros, par deux textes qui encadrent chronologiquement son travail rédactionnel. Tant par sa deuxième lettre à Coupé (10 septembre 1791) que par ses déclarations en Haute-Cour, Babeuf considère Jésus comme « ayant prêché aux hommes l'égalité, la haine des riches, la vérité et la justice », et il trouve « sublime » la célèbre maxime « faites à

75. *Dictionnaire d'économie politique*, 1852, t. I, p. 427.

76. DOMMANGET, *Le curé Meslier, athée communiste et révolutionnaire sous Louis XVI*, chap. VII, p. 453.

77. ADVIELLE, t. II, 2<sup>e</sup> partie, pp. 184-189.

78. [Haute Cour de justice] *Débats...*, t. III, p. 71, *Discours [...]* *Défenses des accusés...*, t. IV, p. 175.

79. *Défenses des accusés...*, t. IV, p. 175 ; ADVIELLE, t. II, p. 13.

80. ADVIELLE, t. I, p. 505.

81. *La Revue socialiste*, 1905, étude citée, p. 61.

autrui... etc. » qui implique à ses yeux l'égalité<sup>82</sup>. Buonarroti était du même avis<sup>83</sup> alors que Sylvain Maréchal, après Meslier, quand il donnait libre cours à sa haine contre l'Eglise, non seulement rejetait toutes « intentions bien-faisantes » de Jésus, mais le criblait d'invectives, voire niait son existence historique<sup>84</sup>.

L'amour des livres a entraîné Babeuf, dès avant la Révolution, à se constituer une bibliothèque malgré ses moyens modestes, ses soucis familiaux et ses travaux absorbants. L'inventaire en a été fait<sup>85</sup>. Ce texte qui, jusqu'à nouvel ordre, semble aujourd'hui perdu, n'a point été utilisé, comme beaucoup d'autres, par Advielle. Il nous éclairerait sur les livres de chevet de Babeuf, ceux sur lesquels il se penchait le plus pour étudier le problème social dont il s'était fait une spécialité<sup>86</sup> et auquel il a réfléchi toute sa vie adulte. Nous savons seulement qu'il avait dans sa bibliothèque l'*Amphitheatrum eternaè providentiae* de Vanini dont il critique la traduction de Voltaire, ce qui ajouté à la connaissance de Cicéron et d'autres auteurs latins, a amené V.M. Daline à affirmer que Babeuf connaissait fort bien le latin, chose possible après tout, chez cet homme qui n'a pas fini de nous étonner. Le manuscrit sur lequel s'appuie Daline est à Moscou. C'est un cahier de 171 pages in-8 roulant sur le droit naturel et le droit des gens<sup>87</sup> et qui est probablement l'ébauche du livre *De l'Egalité* dont Babeuf, une fois de plus se croyant un prophète, annonçait à Chaumette le 7 mai 1793 qu'il allait « faire présent au Monde »<sup>88</sup>. Par ses citations, ce manuscrit permet d'établir en partie bien d'autres lectures de Babeuf que les auteurs déjà cités. De mars 1790 à l'été de 1791, il s'agit, outre Rousseau et Adam Smith qui occupent la plus large place, de Bayle, Montesquieu, Bodin, Turgot, La Rochefoucauld, Tolozan, Pasquier, Vatel, Jean d'Espagnet, l'*Encyclopédie*, etc.<sup>89</sup>. Cette simple énumération, par son éclectisme, montre

82. DOMMANGET, *Pages choisies de Babeuf*, p. 121-122 ; ADVIELLE, t. II, p. 13, 65.

83. Bibliothèque nationale, Mss. français, 20 904.

84. *Pour et contre la Bible*, p. 368 et suiv. et 398.

85. ADVIELLE, t. I, p. 486.

86. Dans sa réponse à Antonelle, Babeuf dit que l'organisation sociale est « un important sujet qui est devenu mon domaine spécial ». *Haute Cour de justice. Suite de la copie des pièces [...]*, t. II, p. 9.

87. Cf. V. M. DALINE : *Babeuf Studien*, Berlin, 1961, p. 205. — Ce manuscrit ne figure pas dans l'inventaire du fonds Babeuf de l'Institut Marx fourni au rédacteur par Riazanov le 18 novembre 1930.

88. DOMMANGET, *Pages...*, p. 147.

89. DALINE, recueil cité, p. 205.

que Babeuf butine partout, attestant son assertion : *Je ne fais rien. La vérité en tout conquiert*<sup>90</sup>.

On retrouve des lectures complémentaires de Babeuf soit dans sa correspondance avec Dubois de Fosseux, soit par d'autres références éparses dans ses productions. L'abbé Raynal qui a tourné tant de têtes avec son *Histoire philosophique et politique... dans les deux Indes*, Linguet, Creuzé-Latouche sont à distinguer parmi les auteurs d'ordre général de la période anté-révolutionnaire<sup>91</sup>, et pour la période révolutionnaire Armand de la Meuse, Tallien — celui de *L'ami des sans-culottes* — et Saint-Just<sup>92</sup>. Comme ouvrages traitant de points particuliers, on doit faire un sort, avant la Révolution, aux opuscules politiques et économiques des avocats Jean-François Bouthier, de Vienne (Isère), ce « véritable honnête homme » et Delegorgue jeune, notamment le mémoire de ce dernier sur la division des fermes et l'exploitation des terres (1786)<sup>93</sup>.

Le livre qui a impressionné Babeuf au superlatif, d'octobre 1786 à fin juin-début de juillet 1787 et s'annonçant comme un simple prospectus est le fameux *Avant-Coureur du changement du monde entier* [...] <sup>93 bis</sup> que vraisemblablement Couret de Villeneuve fils (Louis Pierre) imprimeur d'Orléans, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, maçon de *La Parfaite Union* du lieu et qui fut en rapport avec Sylvain Maréchal<sup>94</sup>, se proposait d'éditer en 8 volumes in-8. Couret de Villeneuve envoyait toutes les productions soignées sortant de ses presses à Dubois de Fosseux. Il lui a donc adressé ce prospectus détaillé donnant les grandes lignes de cette construction utopique qui souligne l'extraordinaire fermentation d'idées précédant la Révolution française. Il est à croire que c'est à la suite de ses mauvaises affaires<sup>95</sup> que Couret de Villeneuve n'a pu mettre son projet à exécution. Mais Babeuf, dès que Dubois lui signale l'*Avant-Coureur*, est haletant d'en connaître les moindres détails. Bien loin d'être endormi, comme le croit Dubois de Fosseux, par la vision d'avenir de l'utopiste, bien loin de croire à une « plaisanterie », il prend la chose extrêmement au sérieux et presse son corres-

90. DALINE, p. 204.

91. *Ibid.*, p. 196, 201. Lettre à Germain.

92. ADVIELLE, t. II, p. 31 et 60 et suiv.

93. ADVIELLE, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 113, 118.

93 bis. Par COLLIGNON, avocat au Parlement. Le seul exemplaire retrouvé à la Bibliothèque de Rouen et datant de 1786 a été réimprimé par Edhis (Editions d'Histoire Sociale), Paris, 1966, in-8° de 60 p.

94. GUSTAVE BORD, *La franc-maçonnerie en France, des origines à 1815*, p. 457. DOMMANGET, *Sylvain Maréchal*, p. 472 et 28.

95. *Grand Larousse*, t. V, p. 349.

pendant de tout lui dire. C'est que cette esquisse de la société future donne corps à ses rêves et comme, somme toute, ce n'est qu'un résumé de Morelly, on est amené à penser, tant Babeuf est en haleine, qu'il ne connaît point alors le *Code de la Nature*. Quoi qu'il en soit, ce simple prospectus compte exceptionnellement dans la formation idéologique de Babeuf, car huit mois durant c'est sur les extraits de cette pièce qu'il concentre son espérance communiste. Et comme Babeuf déplore en une expression significative que le Réformateur « laisse ses moyens en blanc », comme il lui demande de « couvrir ce blanc »<sup>96</sup>, on est en droit d'affirmer qu'en cette année 1787 Babeuf avait déjà doublé le cap du socialisme purement utopique.

Ces moyens, Babeuf en trouvait les linéaments à la fois en lui-même, dans son tempérament d'une chaleur exceptionnelle et dans le contexte où il se mouvait. Espinas, traitant de Babeuf, a très bien dit que les doctrines ne s'expliquent jamais complètement par leurs antécédents théoriques, mais qu'il faut connaître encore les circonstances où elles sont nées et les hommes qui les ont conçues<sup>97</sup>. « Babeuf était picard, dit Georges Lefebvre, et c'est au milieu des paysans de la plaine picarde que son esprit s'est forgé<sup>98</sup>. »

Cette affirmation d'une exemplaire limpidité est toute gonflée de contingence historique et de déterminisme sociologique. Il est pour le moins étrange qu'Edouard Fleury, qui connaissait si bien sa Picardie natale, n'ait point vu dans Babeuf, au moins partiellement, un produit du milieu, mais un « contraste », un « paradoxe » par rapport à ses concitoyens à la fois au passé et au présent<sup>99</sup>. Le Tourangeau Balzac, plus clairvoyant, a été frappé par le fait qu'à trois cents ans de distance Pierre l'Ermite, Calvin et Robespierre « ces trois Picards ont été, politiquement parlant, des leviers d'Archimède »<sup>100</sup>. Michelet, issu du côté paternel d'une vieille famille picarde et dont le père qui connaissait Babeuf faillit être gravement compromis dans la Conjuration<sup>101</sup>, a lui aussi rendu hommage à « la vaillante et colérique

96. DOMMANGET, *Pages choisies...*, p. 61.

97. A. ESPINAS, *op. cit.*, p. 196.

98. Préface des *Pages choisies de Babeuf*, p. X.

99. *Babeuf et le socialisme en 1796*, 2<sup>e</sup> éd., p. 11.

100. *Monde*, 1<sup>er</sup> octobre 1932 [MARINE BOR : Balzac précurseur].

101. J. MICHELET, *Ma jeunesse*, p. 10-11.

Picardie »<sup>102</sup>. Des communes picardes qui furent les premières de France, Noyon et Beauvais en tête, à la République « poussée par les mains picardes dans sa course rapide »<sup>103</sup>, Michelet aboutit en un raccourci saisissant à Gracchus Babeuf. Il oublie pourtant la formidable levée de fourches des Jacques que guidait Guillaume Callet, ce Spartacus du Moyen Age. Mais il est à remarquer que, pas plus que Michelet, Babeuf, qui s'identifia aux luttes paysannes du Santerre, les menant sur les lieux mêmes où au xiv<sup>e</sup> siècle brûlèrent tant de châteaux, ne fait allusion nulle part aux « Effrois ». On peut donc estimer qu'il n'a pas eu conscience d'être l'héritier provincial de toute une lignée de penseurs et de combattants. Il n'avait pas besoin, du reste, de cette prise de conscience pour agir.

L'ambiance régionale de présocialisme renforçait singulièrement l'ambiance générale de critique et de velléité sociales de cette fin du xviii<sup>e</sup> siècle. C'est tout un supplément au livre classique d'André Lichtenberger sur *Le socialisme au xviii<sup>e</sup> siècle* que nous apportent la littérature, la pensée et l'action picardes.

Babeuf n'avait pas quatre ans qu'un personnage de la société laonnaise, probablement l'avocat Fromage de Longueville, confiait au papier ses diatribes audacieuses contre la propriété et la hiérarchie sociale<sup>104</sup>. L'ouvrage préphalanstérien du marquis de Valenglert d'Abbeville devait lui faire écho publiquement en 1789<sup>105</sup>, et l'on ne saurait oublier que Babeuf, dont les vues concordent sur un certain nombre de points avec celles du gentilhomme picard, a travaillé près de deux ans comme sous-greffier d'une communauté proche d'Abbeville. Il a pu connaître Valenglert ainsi qu'un peu plus tard Jacques Sellier, établi à Amiens, un autodidacte qui, comme lui, dénonce les vices de la société et, sans aller si loin sur la pente rénovatrice, n'en emploie pas moins l'expression de « bonheur commun »<sup>106</sup>.

Ce n'est pas par hasard que le Santerre et le Noyonnais, centre principal d'activité de Babeuf avant qu'il ne joue son rôle sur la scène nationale, et aussi les pays circonvoisins, le Vermandois, le Soissonnais, ont donné en même temps que Babeuf, outre Condorcet — que le Tribun cite et dont la formule sur « l'Egalité de fait, dernier but de l'Art social » figure en épigraphe du *Manifeste des Egaux*

102. J. MICHELET, *Notre France*, p. 280.

103. *Ibid.*, p. 282.

104. *Pamphlet anarchiste laonnois de 1764*, 1894, Laon, Imp. du *Journal de l'Aisne*, in-8°, 67 p.

105. V. ADVIELLE, t. I, p. 371-377.

106. ROBERT LEGRAND, *Essai sur les idées politiques de Jacques Sellier*, Abbeville, 1953, p. 6.

— Saint-Simon, Saint-Just et le comte de Lauraguais, tous hommes joignant ce qu'on pourrait appeler la « rage sociale » à cette « rage patriotique » invoquée par le futur auteur des *Institutions républicaines* dans la lettre à Camille Desmoulins du 3 juin 1790<sup>107</sup>.

Les hommes ne sont bien souvent que le reflet de la matérialité des choses. On ne peut revenir sur ce qui a été dit dans la préface et l'introduction des *Pages choisies de Babeuf*<sup>108</sup> comme le travail de Robert Legrand<sup>109</sup> au sujet de l'ambiance qui pénétrait Babeuf de toutes parts et que, d'ailleurs, nous ne connaissons encore qu'imparfaitement. Cette ambiance est d'une richesse et d'une diversité sociales étonnantes avec ses formes de propriété communautaire, ses atteintes collectives à la propriété, son action multiforme pour la division des fermes, ses contestations des droits seigneuriaux, ses émeutes sur la circulation des grains, ses violences contre les accapareurs, ses vastes coalitions de moissonneurs avec sabotage et action directe, ses révoltes de bergers, ses agitations contre les champarts, les aides et gabelles, ses réclamations pour l'impôt en nature ou l'exploitation des terres en friche, ses achats collectifs de biens nationaux suivis de lotissements...<sup>110</sup>

D'une part, Babeuf, fils d'un brigadier des gabelles du roi « né enfant de la Ferme générale » selon son expression et qui fut lui-même scribe de cette administration, avait pu en connaître les « plus honteuses turpitudes »<sup>111</sup>. D'autre part, sa profession de commissaire à terrier, son contact permanent avec les paysans et leurs seigneurs, ses recherches et les plaintes qu'il rédigea en faveur des habitants de Roye, d'Hangest, d'Hornoy, de Davenescourt (Somme), de Méry, Léglantiers, Pont-Sainte-Maxence, Conchy-les-Pots, Boulogne-la-Grasse (Oise) et « quantité d'autres commu-

107. DALINE, p. 205 ; DOMMANGET, *Les grands éducateurs socialistes : Saint-Simon*, p. 5-8 ; RENÉ HENNEQUIN, *La formation du département de l'Aisne en 1790*, p. 344.

108. P. X et 3-4.

109. *Grèves et incidents dans le Santerre*, Abbeville, 1960, in-8°, 21 p.

110. *Archives départementales de la Somme : C 31, série L ; Archives nationales ; DOMMANGET, La Révolution dans le canton de Neuilly-Saint-Front*, p. 46. — *Les grèves de moissonneurs du Valois sous la Révolution*, gr. in-8°, 40 p. — G. LEFEBVRE, *Questions agraires au temps de la Terreur*, p. 21, 136-143, 183-184.

111. ADVIELLE, t. I, p. 93.

nes »<sup>112</sup> le portaient plus que quiconque à soutenir les aspirations et réclamations montant du terroir, comme à doter de son apport personnel, de sa connaissance des réalités agraires et fiscales et du grand souffle humain qui l'animait, le fruit des abstraites spéculations communistes de ses prédécesseurs.

*Ce fut, a-t-il dit, dans la poussière des archives seigneuriales que je découvris les affreux systèmes des usurpations de la caste noble*<sup>113</sup>.

Dans sa première lettre à Coupé (20 août 1791) cette exclamation significative lui échappe : *Ah ! s'il [le peuple] savait comme moi l'histoire des grandes possessions et des grands possesseurs de ce monde !*<sup>114</sup>

Si l'on prend, à titre d'exemple, l'affaire du prieuré de Saint-Taurin<sup>115</sup> près de Roye, quand Babeuf, en pleine prospérité, n'occupait pas moins de huit à dix, peut-être jusqu'à douze commes, on saisit le processus qui, de la profession et par l'injustice constatée, amène Babeuf à l'idée de révolution sociale.

De quoi s'agissait-il ? Les moines, « opulents hommes de Dieu », pensaient qu'avec son esprit d'ordre et d'investigation le jeune feudiste, en fouillant dans leurs archives, trouverait quelque titre propre « à pressurer davantage le pauvre peuple ». Le prieur surtout, « gonflé d'orgueil et hyperboliquement cupide », cherchait à « tout absorber » dans le voisinage en ne laissant « aux habitants déjà fort maltraités que les yeux pour pleurer ». Babeuf tout au contraire, comme fruit de ses recherches et en ne retenant comme titres que ceux qui étaient réputés incontestables, au lieu de procurer au prieur un revenu plus considérable entendait « amoindrir le mal » dans la mesure du possible. Il y eut conflit, on s'en doute, mais ce n'est pas là ce qu'il convient de retenir en l'occurrence. Voici comment Babeuf s'exprime, parlant de lui à la troisième personne : *Il gémissait à toute heure de voir par la perpétuité des abus consacrés, la paresse, la mollesse et la débauche vivre grassement de ce qu'elle prélevait sous mille formes sur la sueur des malheureux habitants de la campagne [...]. Ne pouvant refaire un monde qu'il avait trouvé tout fait [...], jeté dans le monde de l'injustice par des traditions sottement respectées, il se bornait à constater de la manière*

112. DOMMANGET, *Pages choisies de Babeuf*, p. 6. — *Archives départementales de la Somme* : F 129.

113. *Tribun du Peuple*, n° 29.

114. *Pages choisies de Babeuf*, p. 108.

115. *Fonds Dommanget*, copie d'Advielle d'après un texte de Babeuf. — Dans son ouvrage, t. I, p. 47, Advielle s'est servi dans sa rédaction de fragments du texte de Babeuf sans les mettre entre guillemets.

*la plus stricte ce qui devait être obligatoire aussi longtemps qu'une révolution n'aurait pas, au nom de l'équité, frappé de mort toutes les usurpations.*

Ainsi, partant de la mise en règle du prieuré de Saint-Taurin, Babeuf débouchait sur la voie socialiste. Plus tard, devant la Haute-Cour de Vendôme, il confirmera que ses qualités de cœur confrontées aux réalités sociales, mieux saisies grâce à son travail professionnel, l'avaient amené à rechercher « le gouvernement le plus propre à faire le bonheur public ». Il s'écria, à la suite de son invocation de Mably : *Mon cœur, sans le secours de Mably, m'aurait inspiré que c'était un devoir pour moi de faire tous les efforts dépendant de mes moyens pour concourir à l'établir. J'ai toujours eu cette pensée sous les yeux et j'ai obéi à tout ce qu'elle m'impulsait... Toutes mes réflexions secrètes et ostensibles se dirigeaient vers cet unique but.*<sup>116</sup>

Si tous ces aveux nous faisaient défaut, l'objet même des premiers travaux de Babeuf sur la manutention des fiefs, sur les chemins, sur les possessions territoriales dans leur rapport avec l'état social et la fiscalité parleraient assez haut pour témoigner de l'imprégnation agraire par le milieu et la profession<sup>117</sup>.

Cette imprégnation agraire, il faut bien le dire, ne semble pas avoir pris, au début, une tournure sociale.

Advielle a observé que, dans une production « sur les causes des désordres qui se remarquent trop souvent dans les titres des seigneuries », Babeuf faisait, il est vrai, l'apologie des « novateurs » mais se prononçait contre « le plus grand nombre », la majorité qui est « toujours du parti de la routine et de l'immobilité », ce qui l'entraînait à s'élever contre « la manie de la pluralité des voix »<sup>118</sup>.

A cette affirmation antidémocratique, on doit joindre ce qu'il écrivait dans un autre mémoire paru en 1786 et rédigé en 1785. Se tenant strictement sur le terrain de sa profession, Babeuf se montre respectueux des propriétés foncières. Bien loin de mettre en cause leur légitimité, il écrit : *Qu'y a-t-il en effet de plus intéressant pour l'humanité que l'objet des propriétés foncières ? Ne sont-elles pas l'unique principe productif des choses destinées à la conservation de l'existence de tous les êtres animés ? Tous les*

116. ADVIELLE, t. II, p. 117.

117. ADVIELLE, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 2 à 14 [Mémoire sur les chemins].

— DOMMANGET, p. 5.

118. ADVIELLE, t. I, p. 41-42.

*autres avantages pourraient-ils avoir lieu sans celui-là ? Il doit donc être de la plus grande importance de veiller à la maintenance de l'intégrité des droits de tous les ordres de propriétaires* <sup>119</sup>.

Complétant cette dernière pensée, il précise qu'en recherchant « la vraie méthode » pour établir des terriers il assure la conservation de « la connaissance des justes droits de tous les possesseurs de fonds » <sup>120</sup>.

Peu à peu, cependant, comme le montre son différend avec le prieur de Saint-Taurin, de la notion de légitimité il passe à la notion d'usurpation. Quand on connaît moralement ses qualités affectives, son souci de la justice et professionnellement la perfection qu'il veut atteindre dans la manipulation des terriers, comment aurait-il pu accepter cette recommandation du comte de Castéja, châtelain de Framerville ? *Ne se permettre aucune grâce à mes dépens envers aucun particulier non plus qu'une interprétation qui me soit désavantageuse ny aux personnes qui auront affaire à moy, qu'en tout la justice, la loi et l'équité servent de règle* <sup>121</sup>.

Une « équité » ainsi comprise, même assortie de ménagements à l'égard des particuliers — comme l'indique une autre recommandation — ne pouvait qu'indigner Babeuf. L'exercice même de sa profession l'entraînait donc à des conflits et des luttes personnelles ouvertes ou larvées qui préluèrent aux grandes batailles dont il sera l'âme.

On doit ajouter en toute justice que, quand il rédige ses divers exposés sur la rénovation des terriers, Babeuf se place dans tout un courant de l'époque. Il n'y a pas que lui qui a livré à l'impression un *Cadastré perpétuel* et communiqué à des tierces personnes ou à des autorités constituées des manuscrits d'une grande valeur technique. Un autre commissaire à terrier picard, Antoine Lamy, d'Hornoy, ne publia-t-il pas un *Cadastré universel* ? Et l'assemblée provinciale de Picardie en 1787 n'a-t-elle pas demandé la confection d'un cadastre pour établir une imposition plus équitable des paroisses ? D'autre part Babeuf était en rapport avec Aubry de Saint-Vibert (de Saint-Fargeau) qui a fait paraître avant lui *Les terriers rendus perpétuels*. Il y a eu des intendants surtout dans le Midi, tel Richeprey, qui sont allés très loin dans le sens d'un cadastre général des propriétés. On trouve aux Archives nationales des mémoires sur la question et l'Assemblée Constituante ne

119. *Mémoire peut-être important pour les propriétaires des terres et de seigneuries...*, Institut Marx. Microfilm G. Dorval, p. 1-2.

120. *Ibid.*, p. 2.

121. *Archives départementales de la Somme* : E 100 (fonds de Castéja). Microfilm G. Dorval.

fit que répondre à bien des vœux par son décret du 23 septembre 1791 prescrivant l'établissement officiel du cadastre<sup>122</sup>.

De toute façon, grâce à sa connaissance intense de la société féodale par ses recherches, ses méditations et ses initiatives, Babeuf était mieux placé que quiconque pour la réussite d'une action contre les droits féodaux. On peut dire qu'en quelques années il s'était assimilé la structure de la société rurale picarde non seulement sur le plan de la propriété et de la mouvance, mais sur les plans de la fiscalité et des modes de culture dont les différences d'une contrée à l'autre ne lui échappaient point. Aussi dans ses pétitions comme dans son *Cadaastre perpétuel*, on constate une analyse solide des revendications du peuple des campagnes qui ne peut être que le fait d'une personne à ce point compétente qu'elle exprime au mieux les désirs des paysans picards.

Nul n'était qualifié autant que Babeuf pour liquider en fait et non pas seulement en paroles le régime féodal en Picardie au cours des années 1790 à 1792. On s'en rendra compte au fur et à mesure qu'on poursuivra en profondeur l'étude de la société rurale picarde, une étude mettant spécialement en relief les formes, la répartition, l'évolution de la propriété et des cultures en même temps que l'indigence, le nomadisme, les mœurs, les violences d'un prolétariat turbulent qui s'agitait à ce point jusque dans des folies carnavalesques ou à la suite de parties de billard, que l'autorité ecclésiastique ou municipale devait intervenir.

Babeuf, révolté et révolutionnaire jamais satisfait, pouvait certes trouver à redire à l'inertie populaire — et il ne s'en est pas fait faute comme nous l'avons vu — : les arrêts de bailliage, les mandements épiscopaux, les ordonnances de tous genres sont des témoignages probants. On ne peut se contenter aujourd'hui d'ouvrages tels que ceux d'A. de Calonne et de Pierre Dubuc<sup>123</sup>. Les très intéressants travaux de Georges Sangnier ne concernent que le Pas-de-Calais.

Mais, ne nous y trompons pas, dès les premières formulations socialistes que nous connaissons de lui, Babeuf ne se cantonne pas sur le terrain agraire.

122. *Mémoire peut être important...*, p. 3. — ADVIELLE, t. I, p. 482...

123. A. de CALONNE, *La Vie agricole sous l'ancien régime en Picardie et en Artois*, 1883, in-8°, 336 p. — PIERRE DUBUC, *L'Intendance de Soissons...*, 1902, in-8°, 508 p.

Quand il prépare son *Cadastre perpétuel* dont le manuscrit est fini en mai 1787<sup>124</sup>, il ne se préoccupe pas uniquement des propriétés foncières et des paysans. Il s'intéresse aux artisans, aux manouvriers, ces bêtes de somme de la campagne, aux ouvriers en général et envisage des institutions égalitaires où tout est commun « jusqu'aux produits de tous les genres d'industrie ». Il s'érige en défenseur des quinze millions de Français qui n'ont aucune espèce de propriété, qui sont voués au chômage, au salaire réduit, à la sujétion<sup>125</sup> et pour lesquels, peut-être le premier, il réclamera un peu plus tard le « droit au travail »<sup>126</sup>. Lui-même est prolétaire au début de son installation à Roye, et il vient d'épouser une humble chambrière. Il vit au milieu des ouvriers du faubourg Saint-Gilles, il connaît leur misère, les considère comme formant un « peuple d'esclaves », gagne leur confiance et les entraîne contre les patriciens locaux. Par ailleurs, son travail d'arpentage et de manipulation des titres l'amène à connaître de très près, en dehors des sans-propriété, la gamme complexe des catégories sociales. On le voit bien en consultant son « exemple de terrier perpétuel » puisqu'il fait état des lopins appartenant à un laboureur, un charron, deux tisse-rands et un manouvrier de Frétoy-Vaux, Epayelle et Le Ployron (Oise). On devine même par les précisions qu'il donne les conversations édifiantes qui se déroulèrent au foyer même de ces travailleurs<sup>127</sup>.

Ce qu'il faut regretter, c'est qu'alors — et même plus tard — Babeuf ne se soit point penché sur les premières grandes usines de type capitaliste de Saint-Quentin (sa ville natale), d'Amiens (le pays de sa femme), de Beauvais (qu'il connaît bien), d'Abbeville (qu'il connaissait mieux). Dans ces métropoles de la Picardie la plus pure, se concentrait déjà tout un prolétariat végétant dans une affreuse misère, soumis à la plus sévère discipline, à une rigoureuse obéissance, à des amendes révoltantes, parfois à un encasernement esclavagiste. Il y a eu là précisément des agitations, des grèves du vivant de Babeuf ; mais trop absorbé semble-t-il par la question paysanne — alors primordiale —, il ne paraît point avoir compris le sens profond de ces frémissements sociaux, l'atout précieux qu'ils pouvaient apporter à son jeu égalitaire. Le curé Meslier, soixante ans plus tôt dans son village ardennais d'Etrépigny, a eu exactement la même position par rapport aux

124. ADVIELLE, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 168.

125. DOMMANGET, *Pages...*, p. 59, 77, 78.

126. DALINE, p. 205.

127. *Fonds Dommanget*, Autobiographie de Babeuf copiée par Advielle, f<sup>o</sup> 1. — Archives départementales de la Somme : E 100/17.

travailleurs du drap de Sedan en conflit avec le patronat à deux lieues du presbytère où, en silence, il élaborait ses conceptions communistes-révolutionnaires.

Pendant son séjour à Paris en août-septembre 1789, on voit bien, par ses lettres à sa femme que la portée sociale de l'agitation ouvrière des garçons tailleurs, cordonniers et coiffeurs a échappé également à Babeuf tout comme, près de trois ans plus tard, la situation industrielle du district de Montdidier lui échappera dans son analyse des tâches du directoire du district. C'est seulement au temps de la Conjuration qu'il s'adressera « aux ouvriers de tous états », mais pour les conquérir par une propagande politico-doctrinale, sans chercher à coordonner leur action revendicative en liaison avec l'action politique des agents babouvistes d'arrondissement<sup>128</sup>.

Ce défaut de Babeuf, il faut le dire à sa décharge, c'est le défaut du temps, ce fut même longtemps le défaut des révolutionnaires du XIX<sup>e</sup> siècle, défaut que souligne la controverse classique entre révolutionnaires et réformistes. Quoi qu'il en soit, aux approches de la Révolution on doit retenir, et c'est beaucoup, que les opinions communistes de Babeuf sont tellement d'ordre général qu'elles se manifestent déjà sur toutes les questions : la propriété, la production certes d'abord, mais aussi l'héritage, le luxe, les inventions et découvertes, la législation, la répartition, l'éducation, les mœurs<sup>129</sup>. C'est ce qui explique les épithètes que l'aristocratie du lieu lui prodigue : « de philosophe ennuyeux et ridicule, d'homme à singulier système, de propagateur d'absurdes sophismes, de tête exaltée, etc. »<sup>130</sup>. Et ce qui souligne le caractère réaliste de son communisme, c'est que Babeuf dans toutes ses productions d'alors n'a recours qu'une fois à la théorie du « bon sauvage » et ne se livre jamais à une peinture utopique quelconque. En cela encore il ressemble étrangement au curé Meslier qu'il n'a pourtant point connu en tant que niveleur et dont le communisme, pour englober la production tout entière, n'en sortait pas moins originairement de la terre meurtrie.

●

Ce communisme dans son but comme dans ses moyens, Babeuf ne fera que le préciser jusqu'à sa mort tragique,

128. DOMMANGET, *Pages...*, p. 136-142, et *Babeuf et la Conjuration des Egaux*, p. 66-67 et chap. V de l'ouvrage sur Meslier. — ADVIELLE, t. I, p. 37 et suiv.

129. DOMMANGET, *Pages...*, p. 50, 58..., et autobiographie citée.

130. *Pages choisies de Babeuf*, p. 94.

sur la base de l'expérience, à l'école du réalisme. Et quelle lumière et quel réalisme que la Révolution française ! Comme on comprend qu'il ait dit que la Révolution l'avait « furieusement gâté ».

Après les grandes luttes populaires qu'il mène à la fois dans quatre départements (Somme, Oise, Aisne, Pas-de-Calais), fait sans doute unique dans les agitations politiques du « grand événement » escompté pour « exécuter de grands changements <sup>131</sup> », les élections à la Législative lui permettent de poser dans la Somme et l'Oise cette question de la loi agraire que pose à Paris son ancien correspondant James Rutledge. Il bat des deux mains sur deux enclaves différentes : à l'assemblée d'Abbeville et à celle de Beauvais où il fait pression sur J. M. Coupé, son frère en « philanthropisme » et l'on voit clairement que la loi agraire combinée avec l'inaliénabilité du sol n'est pour lui qu'une étape vers le communisme. Nous comprenons mieux aujourd'hui, à la lumière des grandes révolutions contemporaines, le processus qui du partage des terres mène, en fait, à la communauté de la terre. La contradiction est dénouée par l'élévation de la conscience des masses, fruit de la lutte et de la pratique gestionnaire. Mais déjà Babeuf la dénouait pour son propre compte puisqu'en 1786 dans ses longues considérations sur les questions soulevées par Lestré du Terrage et Delegorgue il ne traite pas seulement de la division des fermes dont la médiocrité au point de vue tenure ne lui échappait pas, il parle également des « fermes collectives » <sup>132</sup>. C'est son mot, un mot révélateur.

On voit donc que pour préconiser tactiquement la loi agraire en 1792, Babeuf n'en était pas moins fixé foncièrement sur elle. Du reste, dans son *Cadastre perpétuel*, le partage des terres pour l'exploitation individuelle à vie se faisait sur la base de la propriété commune appartenant à la société tout entière. Il est dès lors tout à fait normal que dans son journal, le 15 brumaire an IV, Babeuf dise, parlant de la loi agraire, qu'il veut « plus que cela » en expliquant que « le vrai système du bonheur social » demande une solution moins éphémère puisque « le lendemain de son établissement, l'inégalité se remontrerait » <sup>132 bis</sup>. Il précisa mieux encore sa pensée, le 11 floréal an IV, au cours de la réunion des Egaux où Rossignol le prenait pour un partisan de la loi agraire sans plus :

*Le système du bonheur commun que je professe, n'est*

131. G. LEFEBVRE, *Où il est question de Babeuf*, extrait du t. VII, 1945 des *Annales d'histoire sociale*, p. 5.

132. *Fonds Dommanget*, Copie d'Advielle dont il n'a pas fait état dans la publication de la correspondance Babeuf-Dubois de Fossex.

132 bis. *Le Tribun du peuple*, n° 34, p. 92.

rien autre chose que celui de dépropriariser généralement toute la France. Il ne doit pas y avoir de propriétés dans une république démocrate. La terre appartient à la nature ; les hommes que sont tous ses enfants ont tous un droit égal à ses fruits <sup>132 ter.</sup>

Tout cela figurera dans le *Manifeste des Egaux* et se trouvait déjà formulé magistralement en octobre 1793 par l'abbé Dolivier, curé de Mauchamp (Seine-et-Oise), dans une production connue de Babeuf et qui valait à son auteur, devenu professeur à l'École Centrale de Versailles, la désignation comme député éventuel de la Seine-Inférieure à la Convention babouviste.

Dans quelle mesure la prédication de la loi agraire par Babeuf trouva-t-elle un écho régionalement ? C'est ce qu'il est difficile d'apprécier ; car on ne peut faire le départ entre le vœu spontané de serfs de la glèbe picarde et la revendication qui, pour Babeuf, correspond à l'étape du moment, et doit être consacrée par des lois constitutionnelles. Si l'on en croit Babeuf qui ne se leurre pas et est plutôt porté au pessimisme, en l'été de 1791 « presque » tout le monde repousse la loi agraire, y voyant un ferment de destruction sociale et un instrument de guerre civile <sup>133</sup>. L'insistance de son argumentation pour convaincre Coupé montre en particulier qu'il juge ce dernier bien loin d'être acquis au principe de la réforme. Pourtant, si l'on réunit en faisceau un certain nombre de faits, il semble bien qu'aucune contrée de France n'est comparable à la Picardie pour le rayonnement de la loi agraire. Le conventionnel Louis Portiez, mêlé intimement à la vie révolutionnaire du département de l'Oise, dit dans un de ses écrits que cette mesure qualifiée par lui d'« absurde et impolitique » trouve « un grand nombre de partisans » et se répand avec « une rapidité vraiment effrayante ». Il précise que la loi agraire ainsi conçue est le « partage égal du territoire des communes ». Il estime que les « rumeurs » et les « agitations sourdes » à ce sujet sont telles qu'elles « semblent faire partie d'un vaste projet » qui, en alarmant les propriétaires, les pousse à restreindre leurs livraisons et contribue à la disette <sup>134</sup>.

<sup>132 ter.</sup> [Haute Cour de Vendôme] *Débats du procès...*, t. II, p. 88. Cf. DOMMANGET, *Babeuf et la conjuration des Egaux*, p. 80-82.

<sup>133.</sup> *Pages choisies de Babeuf*, p. 124.

<sup>134.</sup> DOMMANGET, *Le Mouvement ouvrier et socialiste sous la Constituante*, p. 15.

La loi agraire était tellement « dans l'air » qu'en 1790 l'un des membres du district de Crépy-en-Valois, dans un mémoire à ses collègues, croyait devoir en combattre le principe. On voit l'idée — plus ou moins confondue avec la division des fermes ou le partage des terres incultes ou des marais — gagner des villages du même district et des communes des cantons voisins du département de l'Aisne<sup>135</sup>. On la retrouve aussi vaguement formulée à Nesles<sup>136</sup> et le curé Croissy, d'Étalon, district de Montdidier, sera condamné à mort en prairial an II par le Tribunal révolutionnaire pour avoir prêché la loi agraire sur la base de cette équivoque. Il distinguait pourtant très bien, en ce qui le concerne, les terres de ferme et les terres en propre, s'affirmant pour le partage des premières et non des secondes. Mais comme il le déclara devant ses juges, les citoyens confondaient volontiers les deux. Pour lui, persuadé que Babeuf était nettement pour la loi agraire et même avait soutenu un projet en ce sens lors de l'assemblée des électeurs de la Somme à Abbeville (septembre 1791), il avait voté à cause de cela contre Babeuf. Mais il reconnaît qu'un certain nombre d'électeurs votèrent et même engagèrent à voter pour Babeuf précisément parce que celui-ci avait « eu l'honneur d'avoir fait un projet sur la loi agraire<sup>137</sup> ».

On ne peut mieux souligner que l'idée, dès 1791, trouvait des partisans jusque dans le corps électoral de la Somme. Elle en trouvait ailleurs puisque, dans le même temps où Croissy était condamné, on arrêtait à Lévigney près de Crépy-en-Valois, pour propos tendant à l'établissement de la loi agraire, le sans-culotte Renier dit Argot qui effectivement avait prêché le partage de tous les biens territoriaux. Cependant, plus heureux que Croissy, Argot et ses co-accusés Dhun père et fils, dont les états de service révolutionnaires étaient meilleurs que ceux de Croissy, furent acquittés par le Tribunal révolutionnaire (3 messidor an II)<sup>138</sup>.

Après ses stages de gestion politique et administrative à Amiens, à Montdidier, à Paris, c'est la question des subsistances, c'est le mercantilisme et l'accaparement qui

135. DOMMANGET, *Les grèves de moissonneurs du Valois sous la Révolution*, p. 35-36, et *Opinion de Louis Portiez sur le projet du Comité concernant les subsistances*, Paris, 1792, in-8°, p. 7, 8, 12, 13.

136. G. LEFEBVRE, *op. cit.*, p. 5.

137. *Ibid.*, p. 5-7.

138. DOMMANGET, *Les grèves de moissonneurs...*, p. 36-37.

entrent plus avant et plus souvent dans la critique et les spéculations communistes de Babeuf. On en trouve la certitude dans ses lettres à Chaumette, à Menessier, à Garin en l'an II, comme dans ses campagnes journalistiques sous la réaction thermidorienne quand la crise alimentaire est aiguë. Toutes ces vues sur le communisme de la consommation ou plutôt de la répartition, en liaison avec le communisme de la production, se trouvent développées, consacrées dans la riche lettre à Germain du 10 thermidor an III (28 juillet 1795) qui accuse pour l'époque une maîtrise doctrinale, une maturité socialiste vraiment incomparables. Babeuf le sentait, du reste, puisqu'il se déclarait satisfait de son texte, reconnaissait qu'il était « bien disposé » quand il l'écrivit et voyait là « quelques idées essentielles » à « la grande besogne » et qui pourraient servir de matériaux pour le futur *Manifeste des Plébéiens*<sup>139</sup>.

Ce texte est à ce point axé sur le communisme le plus pur qu'il ne s'y glisse aucune considération politique, ce qui est rare chez Babeuf. Car c'est encore chez lui un trait réaliste qu'il fait constamment la liaison entre les luttes politiques et revendicatives — même les plaintes individuelles les plus élémentaires — et l'objectif supérieur vers lequel il tend. Aussi bien déplore-t-il que les moyens dont il dispose et que lui offre la situation politique ne soient pas « aussi puissants » que ses désirs sont « vifs » et qu'ils se réduisent trop souvent à ce qu'il appelle le « propagandisme »<sup>140</sup>. Mais ayant saisi que la démocratie est le meilleur instrument politique de la libération sociale, il pousse à son extension illimitée par l'exercice plein, entier et minutieusement organisé du droit de pétition, par le veto du peuple ou ratification directe des lois, par le pouvoir temporaire, la surveillance et la révocabilité de tous les agents et mandataires de la puissance exécutrice, par l'égalité de traitement des responsables et des producteurs<sup>141</sup>. En même temps qu'il préconise ces mesures destinées à préserver le pouvoir populaire des déformations, dénaturations et putréfactions qui, depuis, se sont produites et répétées, il dénonce à l'avance, avec la même lucidité, l'apprivoisement et l'opportunistisme, la stérilité des palliatifs, l'idée fixe et édulcorante des gains électoraux à tout prix, la croyance inconsiderée en la vertu des constitutions et des parlements au sommet, au lieu et place des institutions et des organisa-

139. *Fonds Dommanget*, Copie d'Advielle, f° 17.

140. ADVIELLE, t. II, p. 177.

141. Cf. mes deux articles : « 160<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Babeuf », *L'École libératrice*, 17 mai 1967, et *L'École émancipée*, 25 mai 1957.

tions à la base. A cet égard, Babeuf est incontestablement un libertaire avant l'heure et, après les immenses bouleversements politiques et sociaux survenus depuis la guerre de 1914, on comprend et on apprécie mieux cette parole d'Elisée Reclus, à inscrire sur le marbre : « De nos jours Babeuf serait encore un novateur <sup>142</sup>. »

Sous la réaction thermidorienne, la Révolution apaisée, Babeuf peut mieux juger sous l'angle communiste la valeur des divers courants. Il enrichit sa pensée en méditant sur leur portée. Il lui est arrivé tour à tour ou simultanément de louer et de combattre Robespierre. Maintenant, il reconnaît que le robespierrisme est le courant le plus profond, le plus général, le plus efficacement plébéen de la Révolution <sup>143</sup>. Il avait fondé de grands espoirs dans Chaumette et dans les hommes plus ou moins hébertistes de la Commune de Paris. Il rejette l'hébertisme comme un courant étroit, équivoque, superficiel, incapable de conduire « à son vrai but le char de la Révolution <sup>144</sup> ». Il a été aux premières loges six mois durant à l'administration des subsistances de la Commune de Paris pour suivre Jacques Roux et les Enragés dans leur lutte contre la vie chère et aussi pour l'extension de la démocratie directe, une double action correspondant théoriquement à ses vues. Mais outre qu'il ne les a point appuyés dans la période décisive de leur agitation, on constate qu'il les passe sous silence <sup>145</sup> et nous ne connaissons pas sa réaction quand Germain, le 18 fructidor an III, lui fait à une réticence près l'apologie de Varlet qui vient d'être mis en liberté <sup>146</sup>.

Aux maisons d'arrêt du Plessis (Paris) et d'Arras, Babeuf est à même de prendre un contact direct avec les survivants des insurrections des 2 germinal et 1<sup>er</sup> prairial an III. Ces deux prisons, avec les Quatre-Nations, furent, comme le reconnaît Buonarroti « les foyers d'une grande fermentation révolutionnaire <sup>147</sup> ». Babeuf non seulement y recruta des cadres pour la future conjuration, mais dans ses entre-

142. *Evolution et Révolution* [Bibliothèque des Temps Nouveaux], p. 10.

143. *Annales révolutionnaires*, 9<sup>e</sup> année, mai-juin 1917 [Babeuf et Robespierre, par A. Mathiez, p. 370-382].

144. *Annales révolutionnaires*, 15<sup>e</sup> année, mai-juin 1923 [L'hébertisme et la conjuration des Egaux, par M. Dommanget, p. 220-226].

145. DOMMANGET, *Jacques Roux...*, p. 41.

146. ADVIELLE, t. I, p. 163.

147. BUONARROTI, *Conspiration pour l'Egalité dite de Babeuf*, éd. Charavay, p. 30 ; Ed. Sociales, t. I, p. 58.

tiens avec ces hommes d'action, en passant au crible les derniers soulèvements de masse des faubourgs parisiens, il puisa les enseignements révolutionnaires et les mots d'ordre d'action immédiate qu'il en fallait tirer. Il y a plus que ce que Tarlé appelle un lien « occulte », un « élément occulte <sup>148</sup> » entre l'époque dite des « derniers montagnards » et la Conjuraton des Egaux. Claude Fiquet et Leblanc (des Gravilliers), tous deux détenus au Plessis en même temps que Babeuf et le dernier encore en correspondance avec le Tribun quand il fut transféré à Arras, étaient considérés comme les artisans du 1<sup>er</sup> prairial. Fiquet devait devenir agent révolutionnaire de la Conjuraton pour le VII<sup>e</sup> et comparaître à ce titre à Vendôme <sup>149</sup>.

Grâce à Fiquet, Leblanc et d'autres parmi lesquels on doit sûrement compter Debon, Babeuf et Buonarroti recueillirent — ce dernier l'a écrit en toutes lettres — « certains projets » hérités des « acteurs révolutionnaires des époques antérieures » et qui indiquaient le « système d'institutions » à établir dans le cas où les principes populaires fussent sortis victorieux de la lutte. C'étaient, Babeuf le dit ouvertement, « des documents de l'insurrection de prairial » et il tient à le révéler pour que ce legs révolutionnaire important ne reste pas « plus longtemps enseveli dans les ombres du mystère ». Ces documents émerveillèrent à ce point Babeuf, Buonarroti et plusieurs prisonniers, qu'ils s'empressèrent d'en prendre copie <sup>150</sup>.

En même temps, au Plessis et à Arras, Babeuf put saisir les faiblesses des deux insurrections, notamment l'insuffisance d'un plan solide, le défaut de mesures économiques immédiates à préconiser, comme de la trop faible liaison avec le peuple et avec les conventionnels montagnards sympathisants <sup>151</sup>. Il retint les mots d'ordre essentiels : « *Du pain et la Constitution de 93* » qui avaient suffi à entraîner la masse plébéienne et tira leçon de l'opération gouvernementale qui s'était avérée rentable du désarmement des

148. TARLÉ, *Germinal et Prairial*, Ed. en langues étrangères, Moscou, 1959, p. 103.

149. BUONARROTI, *ibid.*, p. 30 et 59. — ADVIELLE, t. II, p. 162.

150. ADVIELLE, t. II, p. 264-265. Fiquet et Leblanc ne figurent point parmi les nombreux sans-culottes des sections de Paris cités par Albert SOBoul dans *Les Sans-culottes parisiens en l'an II*. Il y aurait lieu de confronter les anciens cadres sectionnaires aux listes de patriotes bons pour combattre, administrer et « révolutionner », dressées par Babeuf. Rien que dans la section des Lombards, Brandin et Olivier cités par Soboul, p. 420, 716 et 1001, figurent sur la liste de Babeuf : *Haute Cour de justice. Suite de la copie des pièces*, t. II, p. 88-89. Voir la communication d'ALBERT SOBoul, *Personnel sectionnaire et personnel babouviste*.

151. TARLÉ, *op. cit.*, p. 158.

adversaires et de l'armement des gens sûrs. Tout cela passera, la chose saute aux yeux, dans les voies et moyens de la Conjuraton et nous explique pourquoi Babeuf surmonta ses préventions contre « la députaille » pour admettre la collaboration avec le Comité des conventionnels ou Comité Amar. Comme il s'inclinait devant les faits, on le verra du reste devant la Haute-Cour glorifier le courageux Armand de la Meuse qui préconisa l'égalité de fait à la tribune de la Convention (26 avril 1793) ainsi que Drouet et les élus de la « Crête », héros de germinal et prairial dont l'un, Soubrany, avait été propagateur de son *Tribun du Peuple*<sup>152</sup>.

Quand Babeuf prend la tête de la Conjuraton, toutes ces données héritées des courants et des soulèvements populaires de la Révolution s'ajoutent aux notions fondamentales qu'il a acquises, soit en se mesurant avec les obstacles (lutte de classes, comme moteur de l'action politique), soit en mesurant les obstacles à vaincre pendant la période de transition (nécessité du gouvernement révolutionnaire). Il ne lui reste plus qu'à créer, en un temps où les organisations syndicales n'existent pas encore, l'instrument unique de la conquête du pouvoir : un véritable parti socialiste ou un parti communiste révolutionnaire par une structure bien charpentée permettant la combinaison de l'action légale à l'action illégale.

On peut donc dire qu'après dix ans de combat et de persécutions qui accusent un tempérament et un caractère extraordinaires et représentent dans une situation extraordinaire une formation extraordinaire, Babeuf est parvenu, pour l'époque, à une idéologie d'une précision socialiste extraordinaire.

152. ADVIELLE, t. II, p. 44, 61-65 ; Archives nationales, F<sup>7</sup> 4277.

---

## Babeuf et la franc-maçonnerie

La question des rapports entre le babouvisme et la maçonnerie a fait l'objet d'une étude de Georges Pariset, professeur à l'université de Strasbourg. Il y montre, après Barruel dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, que des « influences maçonniques » ont joué dans la doctrine babouviste et après Buonarroti, dans son histoire de la conjuration, que l'organisation du complot a « une allure maçonnique »<sup>1</sup>.

Par ailleurs, dans son article sur « le socialisme et la franc-maçonnerie », André Lebey ne fait état que de Proudhon parmi les grands socialistes ayant demandé et obtenu leur affiliation à l'Ordre<sup>2</sup>.

Mais ni Pariset ni Lebey ne se prononcent sur l'appartenance de Babeuf à la maçonnerie. Ils ne se posent même pas la question. V.-M. Daline, au contraire, dans sa biographie de Babeuf, en langue russe, se prononce sans plus sur la question en se référant à Dommanget et à Pariset de la façon suivante : « Il n'y a pas de preuve dans ce que nous possédons de l'appartenance de Babeuf aux loges maçonniques. »<sup>3</sup>

La vérité, c'est que Babeuf à deux reprises a demandé à faire partie de l'Ordre. La première fois en priant un « frère » de la loge de Roye de y proposer son adhésion. Cette affiliation n'ayant pas été obtenue ou plutôt ayant été

---

1. *Babouvisme et Maçonnerie*, Publications de la faculté des Lettres de l'université de Strasbourg, fasc. 21, 1924, p. 269-276. Un tirage à part en a été fait.

2. Extrait de la *Revue socialiste*, gr. in-8°, 24 p.

3. *Babeuf*, Moscou, 1963, in-8°, 616 p., p. 149.

reportée à plus tard — manœuvre dilatoire — en raison, prétend Babeuf, de son âme « beaucoup trop altière », le postulant revint à la charge une seconde fois par lettre dont on a connaissance grâce à une copie d'Advielle faisant partie maintenant du Fonds Dommanget.

Bien que le texte de cette lettre ait été déjà reproduit, il trouve sa place ici d'autant plus que l'ouvrage où il figure est épuisé<sup>4</sup>. La lettre, au demeurant, est un témoignage solide de l'intérêt attaché par Babeuf à la franc-maçonnerie et du haut idéal qu'il place en elle.

En voici la teneur :

*Depuis plusieurs années je me suis beaucoup occupé de la maçonnerie, ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ambitionne l'avantage de me faire agréer à cet ordre ; mais je l'avoue, mes motifs ont successivement varié en raison des idées progressives dont les ans, l'étude et la recherche du vrai ont développé en moi le germe.*

*D'abord je ne fus inspiré que par le démon de la curiosité, je désirais pénétrer un secret quelconque pour la satisfaction d'en être le dépositaire et je n'apercevais plus rien au-delà. En ce temps je n'imaginai que des scènes mystiques, des épreuves bizarres, effrayantes, n'ayant selon moi, d'autre but que de terrifier les récipiendaires et de divertir les frères initiés. Plus tard je crus entrevoir que la maçonnerie était une société choisie dont les membres se réunissaient en vue de goûter ensemble des plaisirs honnêtes. Plus tard encore et enfin j'arrivai à reconnaître dans la maçonnerie une école de mœurs, de vertus, d'honneur, de toute espèce de bons sentiments, où chaque individu admis apprenait à se fortifier dans les principes de cette pure équité, d'après lesquels tous les humains sont frères et ont un droit égal au bien-être dans cette vie.*

*Cédant à l'inclination naturelle qui, en vertu de l'instinct social qui nous est propre, nous porterait toujours à travailler au bien commun et à nous en réjouir, si nous ne vivions dans un monde et dans un siècle où la dépravation nous envahit de toutes parts, je me plus à m'attacher aux dernières idées que je m'étais faites de la maçonnerie. Je pensais de plus en plus que dans son sein la vraie philosophie qui est pour moi la philanthropie la plus effective y restituait l'homme au plein exercice de cette précieuse faculté d'amour de son semblable, que les mauvais calculs d'une civilisation barbare visent à étouffer.*

*Dès lors tout maçon complètement et réellement initié (je*

4. Maurice Dommanget, Pages choisies de Babeuf, p. 69-70. La partie in fine entre crochets ne figure pas dans l'extrait donné par cet ouvrage.

*suppose que les princes et les riches qui se trouvent investis de certaines dignités de l'ordre sans en être meilleurs, ne le sont pas), tout maçon, dis-je, fut pour moi un des prêtres de la sublime religion du genre humain. Aspirant à un tel sacerdoce, je me crus pourvu de quelques-unes des qualités qui constituent une bonne vocation à l'époque où je me figurai que les maçons ne prétendaient à autre chose que s'amuser délicatement, en bonne et amicale compagnie, j'avais prié quelqu'un de vouloir bien être mon proposant, mais j'ai su depuis que l'investigation portée à l'intérieur de mon âme, alors beaucoup trop altière, avait engagé la société à éloigner le temps de mon admission qui aurait, je le présume, éprouvé beaucoup moins de difficulté si antérieurement, me fondant sur une lecture superficielle de certain ouvrage, je n'avais tenu à un membre quelques propos inconvenants que j'aurais été très aise de désavouer après un examen plus sérieux du même ouvrage, dans lequel il m'a semblé démêler à travers l'ironie du style et un déluge de sarcasmes contre l'Ordre, quelques vérités qui n'ont pas peu contribué à me donner de l'estime pour ses membres.*

*En conséquence, ayant depuis peu conféré avec quelques-uns des frères et leur ayant confié mon vœu d'être agrégé, j'ai reçu d'eux avec une extrême déférence les avis nécessaires pour arriver aux fins de le voir s'accomplir et j'ai jeté les yeux sur vous, Monsieur, pour vous prier de vouloir bien, à la tenue de votre première séance, prendre la peine de faire connaître mes desirs à l'assemblée, soit en communiquant ma lettre, si vous le trouvez bon et si vos usages le permettent, soit de toute autre manière qui vous paraîtrait plus convenable. J'aurai l'honneur de vous entretenir un moment de la chose à notre prochaine entrevue dont je tâcherai de faire naître l'occasion. Je vous donnerai alors de vive voix les plus vifs témoignages de l'ardeur de mon zèle, de l'invariabilité de mes dispositions fraternelles et de ma ferme volonté d'être toujours dévoué et bon compagnon [en même temps que je vous donnerai particulièrement l'assurance des sentiments avec lesquels je suis [...]]*

Comme la remarque en a déjà été faite, tout le début de cette lettre est très intéressant.

Il reflète, en effet, dans son dynamisme les trois phases par lesquelles la maçonnerie française semble avoir passé au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. D'abord, le goût du mystère, de l'occultisme et de l'hermétisme. Puis

l'épicurisme sans profondeur et la pratique des agapes fraternelles (loges de table). Enfin l'orientation philosophique avec, depuis la fondation du Grand Orient en 1773, la tendance à rendre à l'Ordre quelque austérité morale<sup>5</sup>.

Quand il demande son affiliation à la franc-maçonnerie, c'est surtout parce que Babeuf voit en elle — il l'écrit expressément — une association où l'on se fortifie dans les principes de la pure équité d'après lesquels tous les humains sont frères et ont un droit égal au bien-être dans cette vie<sup>6</sup>. C'est déjà l'idée du « bien commun », terme qui vient sous sa plume la phrase suivante de sa demande d'admission, terme qu'il emploie le 8 juillet 1787<sup>7</sup> pour indiquer le but auquel tendait le fameux « Réformateur du monde entier », dont Dubois de Fosseux l'avait entretenu, but qu'il faisait sien en regrettant toutefois que pour son application le réformateur « laisse ses moyens en blanc »<sup>8</sup>.

Cette demande d'admission est dans la logique des choses et correspond aux aspirations du jeune Babeuf qui est bien du siècle de la philosophie. Mais pour lui, la vraie philosophie — il l'écrit formellement — n'est autre que « la philanthropie la plus effective », c'est « la sublime religion du genre humain »<sup>9</sup>, c'est déjà le socialisme. Qui plus est, c'est un socialisme de classe puisque Babeuf insinue dans sa demande que les princes et les riches dignitaires de l'Ordre et qui n'ont point été rendus meilleurs par l'affiliation sont certes initiés matériellement, mais ne le sont pas et ne peuvent point l'être moralement<sup>10</sup>.

A côté des autres loges de la région, Saint-Quentin, constituée le 6 novembre 1744, Abbeville, le 31 janvier 1764, Crépy le 2 septembre 1766, Compiègne le 4 février 1767, Amiens et Montdidier en 1784, Ham et Noyon ensuite<sup>11</sup>, la loge de Roye, dans la mesure où l'on peut comparer les effectifs, ne faisait pas trop mauvaise figure. Elle groupait sur son « tableau » dix frères en 1775 et dix-huit en 1776<sup>12</sup>.

Sa constitution aurait été accordée le 18 novembre 1774 et elle aurait été installée le 5 décembre 1776 par la loge Saint-Germain de Compiègne. D'après une « planche », datée du 24 septembre 1788, elle aurait été fondée par les

5. Maurice Dommanget, *ibid.*, p. 69, note 1.

6. Voir ci-dessus.

7. *Ibid.*, p. 59.

8. *Ibid.*, p. 61.

9. *Ibid.*, p. 69-70.

10. *Ibid.*, p. 70.

11. GUSTAVE BORD, *La franc-maçonnerie en France des origines à 1815*, t. I, p. 389, 422, 423, 476.

12. Fonds Dommanget, Dossier sur les loges régionales.

Mousquetaires à cheval de la seconde compagnie de la garde du roi. Ses travaux, suspendus pendant la période révolutionnaire, ne reprendront qu'en 1806<sup>13</sup>.

La loge Saint-Germain de Compiègne avait de son côté cinquante-quatre membres en 1776 et la loge Saint-Jean de Saint-Quentin cinquante-deux la même année. Ces chiffres étaient imposants. Mais la « Parfaite Harmonie » d'Abbeville n'avait que dix-sept frères en 1776 et vingt en 1777<sup>14</sup>. Si l'on note que Roye avait cinq cent cinquante feux en 1770, cela fait sur la moyenne de quatre personnes par feu une population approximative de 2 200 habitants, 3 000 âmes selon Babeuf. Ainsi la loge représentait à peu près un frère pour 120 ou 150 habitants.

Il est assez curieux d'observer que la loge de Roye s'appelait « l'Heureuse Rencontre », tout comme celle de Noyon, constituée en 1774, qui complétait son titre en « Heureuse Rencontre de l'Union désirée »<sup>15</sup>.

Une loge à Roye, appelée « Le Temple du Silence », avait fait une demande de constitution en 1775 qui avait été regardée comme non avenue le 18 juillet 1776<sup>16</sup>. Mais, plus tard, en 1795-1796, le « Temple du Silence » fonctionne à Roye. On y prononce au moins un discours maçonnique et le frère Delalande y chante des cantiques que Quillau, à Paris, éditera en quatre pages, in-4°<sup>17</sup>.

Le vénérable de « l'Heureuse Rencontre » à l'Orient de Roye était Pierre Edme Boullenois, minime en 1775, avec le peintre Louis Quentin Segard comme premier surveillant<sup>18</sup>. Chose curieuse comme on s'en rend compte en consultant le tableau des frères de la loge en 1776, ces deux personnalités ne font plus alors partie de l'atelier.

Voici le tableau à l'époque où Babeuf demande son affiliation :

Louis Charles Billecocq, lieutenant général du bailliage. Grand Maître.

Aubert de Rozainville, fourrier des logis du Roi, premier surveillant.

Privora, avocat du Roy au bailliage, deuxième surveillant.

Billecocq de Muraille (cadet), procureur du roi, orateur.

Fabignon, receveur des gabelles, secrétaire.

Boitel, bourgeois trésorier.

Cattorn maire de la ville, ancien Grand Maître.

13. *Fonds Dommanget*.

14. *Ibid.*

15. *Ibid.*

16. *Ibid.*

17. HENRI MACQUERON, *Bibliographie du dépt de la Somme*, t. II, 1907, nr. 8 518, p. 222.

18. *Fonds Dommanget*, dossier signalé.

Auber des Avesnes, chevalier de Saint-Louis, lieutenant du roi de la ville.

Bertin, officier au grenier à sel.

De Cambronne, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Picardie.

De Bracquemont, enseigne de vaisseau.

De Bracquemont, capitaine au régiment de Picardie.

Primerque du Rozoy, bourgeois de Péronne.

Masson, avocat.

Gressier, commissaire des vingtièmes.

Nourrier, contrôleur des actes.

Salle, avocat.

Aubin de Marquillé, fourrier de logis du roy<sup>19</sup>.

Si l'on examine de près cette liste, on constate que les frères Billecoq aîné et cadet, le premier en tant que Grand Maître, le second en tant qu'« orateur » encadrent la loge. D'autre part, l'avocat Marc Forent Prévôt, exerçant à Roye, futur député du bailliage à la Constituante, était leur cousin<sup>20</sup>. Leur influence était donc prédominante. Aussi Babeuf parle des « tout-puissants Billecoq », évoque « leurs flatteurs et leurs créatures » et assure qu'à Roye la famille est parvenue « après bien des années à accaparer toutes les places » et « s'y est rendue maîtresse de toutes les branches d'activité »<sup>21</sup>.

Inutile de dire que la famille Billecoq « tenait » la loge, bien que Prévôt ne figurât point sur le « tableau ».

Cette domination expliquerait à elle seule le refus ou plutôt le sursis d'initier Babeuf lors de sa première demande d'admission. Mais il commet l'imprudencé de se faire l'écho auprès d'un frère de propos malveillants à l'égard de l'Ordre, puisés dans un ouvrage qui en traitait superficiellement. Cet entretien fournissait en quelque sorte l'alibi, le motif de l'éviction. La raison profonde résidait cependant dans l'antagonisme de Babeuf avec la « petite aristocratie » qui dominait Roye, y exerçant « un pouvoir absolu » et étant « d'autant mieux soutenue » qu'elle n'avait « presque jamais rencontré d'opposition » dans l'exercice du pouvoir, qu'elle s'était « depuis longtemps arrogé ». Elle accaparait « toutes les places » et se rendait « maîtresse de toutes les branches d'activité ». Cette aristocratie, ces « vizirs », ces « grands hommes à petite vue », ces « patriciens orgueilleux »,

19. Fonds Dommanget, dossier signalé.

20. Dr ROBINET, *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution*, t. I, p. 671.

21. Fonds Dommanget, Dossier Babeuf (copie d'Advielle).

selon les termes employés par Babeuf, c'était en premier lieu et en tête la famille Billecocq<sup>22</sup>.

Il y avait aussi les familles Soyecourt, Longuecamp avec lesquelles Babeuf eut maille à partir à l'occasion de sa manutention des terriers. Car il remplissait ses obligations loyalement, avec exactitude, sans tenir compte d'aucune recommandation et en évitant tout passe-droit, dévoilant au besoin « une foule de turpitudes, de pratiques clandestines et d'horribles vexations ». Cette attitude qu'on reliait à ses idées, qu'il ne dissimulait pas, lui valait les épithètes de « philosophe ennuyeux et ridicule », « d'homme à singulier système », de « propagateur d'absurdes sophismes », de « tête exaltée »<sup>23</sup>.

C'est assez dire qu'il s'était fait beaucoup d'ennemis à Roye, surtout parmi ceux qui tenaient le haut du pavé. La porte de la loge, dans ces conditions, lui était fermée et le sursis qu'on lui accordait, ou plutôt qu'on paraissait lui accorder, n'était qu'une fiche de consolation.

Ce n'est pas à dire, pourtant, que quelques « frères » ne le soutinrent pas. L'éloge funèbre de l'avocat Florent Masson qu'il prononcera le 23 novembre 1790<sup>24</sup>, véritable panégyrique, est à ce sujet une indication précieuse car il est bien clair que Babeuf n'aurait point porté aux nues sans aucune réticence le disparu si celui-ci s'était prononcé contre lui à la loge.

On reste frappé néanmoins du fait qu'aucun des maçons figurant sur le tableau de la loge en 1776 ne figure parmi les vingt-sept premiers abonnés du journal de Babeuf *Le Correspondant picard*, lancé en août 1790. On relève seulement sur cette liste le nom du négociant Gouban de Roye, non maçon en 1776<sup>25</sup>.

Finalement, Babeuf a-t-il été maçon, ainsi que les deux autres « têtes » de la conjuration : Buonarroti, qui deviendra un patriarche de l'Ordre, et Sylvain Maréchal, frère de « La Céleste Amitié », à l'Orient de Paris ?

Victor Advielle, qui n'était pas maçon affirme : *A une époque que nous ne pouvons déterminer, mais qui doit correspondre aux premiers événements de 1789, Babeuf fut affilié à la franc-maçonnerie.* Mais il ajoute, en note, après s'être prononcé en faveur de l'existence d'une loge à Roye : « Nous n'avons pu découvrir aucune preuve de cette affilia-

22. Fonds Dommanget. *Ibid.*

23. Fonds Dommanget, dossier Babeuf.

24. VICTOR ADVIELLE, *Histoire de Gracchus Babeuf*, t. I, p. 88-92.

25. *Ibid.*, p. 81-82.

tion<sup>26</sup>. » Autant dire que son affirmation est bien imprudente et qu'il s'en rend compte.

Avant Advielle, Edouard Fleury s'était posé la même question. Il écrivait, évoquant l'époque : *La mode était aux mystères des francs-maçons. Il ne serait pas sans intérêt de découvrir si, pendant qu'il habitait le département de la Somme, Babœuf ne se fit pas affilier à la grande loge d'Arras [...] où peut-être Babœuf s'instruisit en politique et en économie sociale, sans passer par l'initiation des livres et où il aurait trouvé toute faite sa formule de conspiration, toutes prêtes ses phrases d'illuminé, ses allures de despote, son affectation de mystère, ses menaces de mort, ce bagage théâtral enfin que toutes les conspirations se transmettent d'âge en âge*<sup>27</sup>. »

Comme on le voit, Fleury n'allait pas si loin qu'Advielle, mais il faut lui savoir gré, sur la base des rapports de Babeuf avec Dubois de Fosseux, d'avoir songé à l'affiliation possible de Babeuf à la loge d'Arras. A ce sujet des spécialistes de l'histoire maçonnique, tels que Gustave Bord et Albert Lemoine, traitant des loges d'Arras ne nous apportent aucun éclaircissement, pas plus que sur l'appartenance de Dubois de Fosseux<sup>28</sup>.

Dans sa récente et si érudite biographie de Dubois de Fosseux (Arras, 1969, gr. in-8° de 460 p.), Léon Noël Berthe ne se prononce pas sur l'affiliation du secrétaire de l'Académie d'Arras à la maçonnerie<sup>29</sup>.

R. Tartary, qui a fait des études sur la maçonnerie, spécialement dans la Manche et qui s'est intéressé à l'appartenance de Babeuf, croit que celui-ci a été maçon. Il estime que pour éclairer la question, il serait bon de voir par quelle entremise Babeuf a pu entrer au Bureau des Subsistances à Paris. Il est frappé, d'autre part, du fait que l'initié Merlin de Douai ait protégé Babeuf avant de le persécuter. Ce ne sont là évidemment que des conjectures, mais c'est sur ces conjectures que, aussi imprudemment qu'Advielle, Tartary se prononce pour l'appartenance<sup>30</sup>.

En fait, au Grand Orient de France, la consultation attentive des dossiers des loges de Roye où Babeuf exerça sa profession, de Montdidier, où il devint administrateur du

26. ADVIELLE. *Ibid.*, p. 67.

27. *Babeuf et le socialisme en 1796*, 2<sup>e</sup> édit., p. 15-16.

28. GUSTAVE BORD, *La franc-maçonnerie en France des origines à 1815*, t. I, p. 396 à 398. — ALBERT LANTOINE, *Histoire de la franc-maçonnerie française. La franc-maçonnerie chez elle, passim*, voir p. 435.

29. Dubois de Fosseux, secrétaire de l'Académie d'Arras, 1785-1792, et son bureau de correspondance, p. 139.

30. Fonds Dommanget, dossier cité (lettre du 28 mai 1937 à Dommanget).

district, d'Arras où il fut en correspondance avec Dubois de Fosseux, n'ont permis de trouver aucune trace de Babeuf<sup>31</sup>.

Sans doute, car rien ne doit être négligé comme hypothèse, Babeuf a pu être reçu dans une loge qui ne correspondait pas avec le Grand Orient, mais on doit tenir compte que c'est à la loge de Roye, relevant du Grand Orient, qu'il demanda sans succès son adhésion à deux reprises.

Dans l'état actuel des connaissances et des recherches, on est donc en droit, jusqu'à nouvel ordre, de considérer Babeuf, malgré son insistance à faire partie de la franc-maçonnerie, comme n'ayant point été initié.

---

31. *Fonds Dommanget. Ibid.*, lettre du secrétariat du Grand Orient, 15 juin 1933.

---

## La division des fermes selon Babeuf. Sa place dans sa tactique communiste

Au cours du colloque sur Babeuf et le babouvisme tenu à Stockholm le 21 août 1960, V.-M. Daline a révélé l'existence à Moscou d'un texte de Babeuf de plus de trente pages, véritable petit traité sur la division des fermes.

C'est en s'appuyant sur ce texte que Daline a fait sa communication sur « les idées sociales de Babeuf à la veille de la Révolution », communication qui a été reproduite dans le recueil en langue française sur le Colloque de Stockholm<sup>1</sup>.

Or, j'avais fait de mon côté une étude sur la division des fermes et ses rapports avec la tactique communiste de Babeuf, sur la base de copies d'Advielle en ma possession.

Les extraits donnés par Daline n'étant pas les mêmes que ceux que je reproduis et, d'autre part, les commentaires auxquels nous nous livrons tous deux étant faits dans des perspectives différentes, il ne semble point qu'il soit inutile de revenir sur la question.

Quelques détails tout d'abord sur les copies de Babeuf faites par Advielle dont il est ici fait état.

La première feuille de copie d'Advielle, écrite au recto et au verso, barrée partout, porte en tête à gauche la date du 30 novembre 1785. Il est visible que la page précédée de cette date forme un tout, et que la page inverse commençant par « ayant à leur disposition » est la suite d'une copie dont les fragments figurent sur d'autres feuilles.

La deuxième feuille, écrite seulement au recto, est la

---

1. *Babeuf et le problème du babouvisme*, Ed. Sociales, p. 55-72.

suite d'une autre qui nous reste inconnue. A n'en pas douter, c'est une recopie au net d'Advielle d'un texte dont sa première copie ne le satisfaisait point. C'est la seule des trois feuilles qui est non barrée et même elle ne renferme aucune rature. Nous la donnons plus loin entre crochets. Ce texte est précédé de ces mots : « trop amoureux de moi-même, pour vous la faire, mais je n'ai que du simple bon sens » avec *in fine* un signe de renvoi comme Advielle avait l'habitude d'en faire.

Voici la reproduction des trois textes de copie d'Advielle. Et d'abord la première feuille (recto) :

« 30 O<sup>bre</sup> 1785.

L'intérêt des riches propriétaires en Artois comme ailleurs se trouve à ne point diviser les fermes en ce qu'il est censé que tel cultivateur qui se présentera pour être à la tête d'une exploitation considérable est un homme aisé ayant du répondant, capable d'entretenir les terres en bon état, de faire de bonnes récoltes et duquel le propriétaire doit être conséquemment bien payé. Un tel fermier d'ailleurs étant présumé avoir reçu une éducation distinguée du commun peuple a dû en retirer des fruits très susceptibles de lui être utiles pour son état en lui fournissant les moyens d'acquérir avec facilité des connaissances supérieures à celles des agriculteurs ordinaires qui souvent ne suivent qu'en tout une routine à ce sujet et fondée seulement sur un usage, dénué de raisonnement, rien moins qu'approprié aux circonstances, à la *différence* du sol et à l'irrégularité ou la non-ressemblance du cours des saisons d'une année à celles d'une autre.

Mais le système tend, même encore d'une autre manière à produire l'inégalité dans les fortunes des particuliers. Si l'on ne répartit l'agriculture que par portions considérables, la classe des cultivateurs riches a la sûreté\*, mais elle sera bornée et que deviendra le reste des habitants des campagnes qui pour la plupart sont portés comme par instinct *naturelle* à cette occupation respectable et qui était héroïque de nos premiers parents. On frémit en prévoyant les effets trop certains d'un tel abus.

Trop de subdivisions dans les fermes en causeraient peut-être un autre tout contraire ; on se figure aisément qu'il

2. *Correspondance de Babeuf avec l'Académie d'Arras*, P. U. F., 1961, p. 4-5.

\*. Mot douteux.

n'en pourrait résulter qu'un mauvais effet, une distribution trop multipliée des parcelles et qu'au lieu de voir les campagnes sagement cultivées par de vrais laboureurs, on ne verrait plus que \*\* par ce qu'on appelle de pauvres harcotiers.

J'estime donc qu'il serait plus conforme à l'intérêt général et au bien de l'humanité de *départir* les choses de manière que chaque métayer ne soit dans le cas d'être ni trop riche ni trop pauvre, mais de vivre dans un état médiocre qui serait peut-être le plus heureux. En me résumant je dis, il y en a qui forment des entreprises considérables et peu de leurs compatriotes se partageront le bien-être. Au contraire, les exploitations sont trop limitées, le nombre des agriculteurs multiplié ne fera que concourir à procéder généralement à une mauvaise culture. La médiocrité à laquelle je m'arrête relativement à l'état des fermiers consisterait à ce que tous et chacun jouissent d'emplois composés précisément de ce qu'on nomme dans le vulgaire le labour d'une bonne charrue et tel est mon sentiment. »

Voici maintenant la première feuille (verso) :

« [Les cultivateurs] ayant à leur disposition un sol étendu et varié sont en mesure d'observer et d'étudier les portions de ce sol qui conviennent le mieux à telle ou telle autre culture. Sans eux nous n'aurions ni lin, ni huile, ni viande, car le petit cultivateur songeant d'abord à nourrir lui et les siens ne visera qu'à la récolte des céréales. Ainsi le prétend M. Delegorgue : " Si on bannissait les fermiers de l'Artois, ajoute-t-il, les vrais principes de l'agriculture disparaîtraient avec eux, ainsi que les connaissances locales de chaque espèce de culture, qui varient à l'infini. "

M. Delestré annonce que la division des fermes produirait une culture plus avantageuse, un accroissement de population, et une sorte d'égalité parmi les habitants de la campagne ; il prouve les inconvénients de l'inégalité des conditions par le despotisme des fermiers, par l'aversion de leurs enfants à leur labeur champêtre, par le dégoût qu'eux-mêmes prendront de leur état, par les émigrations des pauvres habitants qui abandonnent les lieux où ils ne trouvent pas le nécessaire.

Selon M. Delestré, la division des fermes aurait au

\*\* Mot illisible.

contraire pour principaux résultats une culture plus soignée et par conséquent plus productive ; un accroissement de population dû au bien-être des cultivateurs et à l'amélioration de leur santé, enfin une sorte d'égalité parmi eux. Il regarde l'inégalité des conditions dans la campagne comme une inépuisable source de maux ; c'est elle qui donne naissance au despotisme brutal des fermiers et à leur cruelle dureté pour tout ce qui vit autour d'eux. Pour eux le simple travailleur est moins que le dernier des bœufs, car s'il est vieux ou infirme, on ne peut le vendre au boucher, s'il meurt à la peine, il n'y a rien à faire de sa peau. C'est cette inégalité des conditions qui dispose les enfants des fermiers à prendre en aversion les laboureurs champêtres et qui les précipite au sein des villes ou dans les ?] »

Voici la deuxième feuille :

« [Le système de M. Delestré du Terrage me satisferait sous beaucoup de rapports mais je regrette que dans son exposé il ne soit pas allé au-devant des objections soulevées par M. Delegorgue. S'il les avait prévues il aurait sans doute réussi à les anéantir.

Les motifs du premier pour conserver les grandes fermes ne me paraissent pas très plausibles. « L'agriculture, dit-il, ne peut atteindre sa perfection que sous l'œil des gros fermiers, ils sont les magasiniers naturels des grains que les petits cultivateurs, trop pressés de vendre, livreraient aux monopoleurs ; eux seuls sont en position d'élever du bétail et des troupeaux, eux seuls ayant à leur disposition un sol étendu et varié sont en mesure d'observer et d'étudier les portions de ce sol qui conviennent le mieux à telle ou telle autre culture. »

Sans eux nous n'aurions ni lin, ni huile, ni viande, car le petit cultivateur, songeant d'abord à nourrir lui et les siens ne visera qu'à la récolte des céréales ainsi que le prétend M. Delegorgue.

Si on bannissait les fermiers de l'Artois, ajoute-t-il, les vrais principes de l'agriculture appartiendraient à eux ainsi que les connaissances locales de chaque espèce de culture qui varierait à l'infini.

Selon M. Delestré la division des fermes aurait au contraire pour principaux résultats une culture plus soignée et par conséquent plus productive, un accroissement de population dû au bien-être des cultivateurs, et à l'amélioration de leur santé, enfin une sorte d'égalité parmi eux...

Il regarde l'inégalité des conditions dans les campagnes comme une inépuisable source de maux ; c'est elle qui donne naissance au despotisme brutal des fermiers et à leur cruelle dureté pour tout ce qui vit autour d'eux. Pour eux le simple travailleur est moins que le dernier des bestiaux car s'il est vieux ou infirme, on ne peut le vendre au boucher, s'il meurt à la peine il n'y a rien à faire de sa peau. C'est cette inégalité des conditions qui dispose les enfants des fermiers à prendre en aversion les laboureurs champêtres et qui précipite au sein des villes les filles dans la prostitution la plus immonde et les garçons dans de vicieuses paresse du]

Cette pièce représente visiblement la mise au net dans sa généralité, sauf un passage, du verso de la première feuille, »

Le texte suivant d'Advielle, tiré toujours de Babeuf, est la suite logique de la feuille précédente puisque le mot « cloître », de toute évidence, succède à la terminale de celle-ci, enchaînant les « vicieuses paresse ».

En voici la teneur :

« [Cloître ou dans celles de la caserne ou bien encore dans l'oisive et vicieuse valetaille des gens de cour. C'est elle encore qui inspire aux fermiers eux-mêmes le dégoût de leur état parce que rien ne leur garantit que leurs fils trop nombreux ou trop jeunes pour les remplacer au moment de leur décès, ne seront pas opprimés à leur tour. C'est à elle enfin qu'il faut attribuer l'émigration des pauvres habitants réduits à abandonner les lieux où il leur devient impossible de se procurer le nécessaire.

M. Delestré a compris, comme moi, que la question à résoudre avait été proposée par des propriétaires curieux de savoir s'ils tireraient un plus fort revenu en divisant leurs fermes qu'en ne les divisant pas. Il ne lui échappe pas plus qu'à M. Delegorgue, dont les conclusions sont contraires à cette division que les Riches voudront à coup sûr profiter de l'empressement des particuliers à se procurer des terres en les leur louant à des prix excessifs ; aussi exhorte-t-il très pathétiquement à ne pas céder en cette occasion à un sentiment de cupidité et à louer leurs terres en détail le même prix qu'ils les louaient en gros aux fermiers.

En somme je vois que tous mes compétiteurs, à l'exception de M. Delegorgue, se sont prononcés pour la division des fermes.

M. l.-h.-f.-m. Hardba à qui vous avez accordé la première des mentions honorables voudrait une division relative aux facultés des particuliers et à la nature du terroir. M. J.-B. Bizet, d'Amiens, qui a obtenu la seconde mention est tout à fait pour la division qu'il désire voir pousser à l'extrême et la proclame utile aux propriétaires, à l'agriculture, aux habitants de la campagne du royaume de France. L'auteur du mémoire ... (?) de M. Coquelei, chanoine de l'église première collégiale de Cambrai, se déclare pareillement pour la division. Tous se sont montrés bien convaincus qu'il s'agissait d'envisager la division sous ce point de vue : l'augmentation du bien-être général et non l'augmentation de revenu du propriétaire foncier. Tous ont affirmé ce que je crois aussi fermement que la division aurait pour effet de bannir la misère, les crimes qu'elle produit et la mendicité. Mais [on serait porté sans contredit à opiner pour la négation de cette proposition n'ayant à considérer que l'intérêt des grands qui souvent ne sont tels que par l'heureux *hasard* de descendre d'*ayeux* ne forment que la classe la moins considérable ; qui dans le partage des propriétés foncières ont eu l'adresse de se faire favoriser au préjudice de leurs semblables pour arriver à les priver du droit que l'auteur de la nature avait sagement départi à tous les individus de la race humaine de jouir par égale portion du grand et commun héritage du globe terrestre, mais encore à les dépouiller de leur liberté en les chargeant d'odieuses chaînes que les louables efforts du petit nombre d'hommes sensibles ne peuvent rompre que par degrés.

Réflexion bien triste et barbarie tyrannique, dont tout être raisonnable doit rougir pour la génération passée, gémir pour la génération actuelle et future, qui n'ose pas espérer d'en être délivrée de sitôt. Mais comme cette désertion ne résout pas la question et que même elle paraît s'en écarter, nous allons essayer d'y revenir.]

Examinons la teneur de ces feuilles.

La première (recto) et par la date qui la précède et par le fait que le texte se tient dans les généralités, sans nommer personne, incite à croire qu'il s'agit d'un fragment du mémoire de Babeuf présenté à l'Académie d'Arras pour le concours de 1785.

Le verso de la première feuille et les textes suivants copiés par Advielle se rapportent à la division des fermes, discutent les thèmes de Delegogue, Delestré du Terrage

et autres participants au concours. Or, ces thèses n'ont été rendues publiques qu'à la séance du 26 avril 1786 consacrée en grande partie à la lecture du rapport sur les résultats du concours. Il est donc certain que ces fragments sont tirés d'un texte de Babeuf postérieur à cette date.

On peut même aller beaucoup plus loin et préciser vers quelle date ce texte a pu être rédigé. C'est toute la genèse de ce second texte qui du coup s'en trouve éclairée et, pour y parvenir, il nous faut serrer de près les lettres échangées.

Le 11 mai 1786, Dubois de Fosseux annonce à Babeuf qu'il lui enverra « la dernière séance » de l'Académie<sup>3</sup> — celle qui donne le compte rendu du concours — quand il aura obtenu réponse à sa lettre. Le 21 mai, Babeuf — et c'est tout naturel de la part d'un postulant auquel il n'a manqué que d'observer les conditions réglementaires pour entrer en lice — se réjouit à l'avance de savoir qui a été couronné. Dubois de Fosseux lui avait relaté complaisamment les « circonstances agréables et intéressantes » qui avaient accompagné la tenue. Mais, bien qu'il comprenne en l'occurrence la satisfaction du secrétaire de l'Académie d'Arras, ce n'est pas cela qui sollicite l'attention de Babeuf. Il fait remarquer en un passage révélateur de son état d'esprit que c'est la question débattue au fond qui l'intrigue et il s'en explique en soulignant qu'elle est susceptible par son importance, par sa « conséquence », « d'intéresser tant de classes [bien des classes] de citoyens »<sup>4</sup>.

Alors le 1<sup>er</sup> juin, vingt et un jours après avoir annoncé l'envoi du compte rendu, Dubois de Fosseux se décide d'expédier l'extrait imprimé donnant ce compte rendu. En même temps il informe Babeuf que Delegorgue, auteur du mémoire couronné, « l'a fait » imprimer et que Delestré du Terrage, qui a eu un accessit, se propose de faire de même<sup>5</sup>.

Que dit l'*Extrait* de Delegorgue, in-8° de vingt et une pages sortant de « l'imprimerie de la Veuve de Michel Nicolas », imprimeur du Roi et de l'Académie (à Arras)<sup>6</sup> ?

Remarquons tout d'abord que, comme l'indique son titre,

3. ADVIELLE, t. II, p. 16. — REINHARD, p. 4.

4. REINHARD, p. 4-5.

5. ADVIELLE, t. II, p. 17. — REINHARD, p. 6.

6. Titre exact : *Extrait des deux séances publiques de l'Académie Royale des belles-lettres d'Arras. Tenues le 26 et le 27 avril 1786.* Collection G. Dorval.

*l'Extrait* donne le compte rendu des séances des 26 et 27 avril 1786. Mais nous n'en retiendrons que ce qui concerne la séance du 26 et dans cette séance, uniquement ce qui touche au concours sur la division des fermes.

Dès l'ouverture, Dubois de Fosseux rappela la question posée au concours dans sa teneur exacte : « Est-il utile en Artois de diviser les Fermes et Exploitations des terres et dans le cas de l'affirmative, quelles bornes doit-on garder dans cette division ? »<sup>7</sup>

Le secrétaire perpétuel informa ensuite l'assistance de l'option de l'Académie. De son exposé, il ressort un fait à mettre en évidence, à savoir que sans compter Babeuf, éliminé pour des raisons de forme, il y avait au moins une vingtaine de compétiteurs. L'intérêt, l'opportunité de la question débattue apparaissent ici en pleine lumière. Dubois de Fosseux annonça que l'Académie avait décerné le prix au mémoire n° 11 de Delegorgue « jeune avocat au Conseil d'Artois », et avait accordé un accessit au mémoire n° 18, ayant pour auteur Delestré du Terrage. Il indiqua en outre que des mentions honorables avaient été décernées : au mémoire n° 15 de l.h.f.m. ; au mémoire n° 13 de J.-B. Bizet d'Amiens et enfin au n° 9 de Coquelei, chanoine de l'église première collégiale de Cambrai.

Le public ayant paru empressé de connaître le mémoire couronné, le rapporteur en fit lecture, après avoir déclaré que l'Académie ne se portait pas garante des opinions des auteurs, que sa mission était simplement d'examiner les mémoires « pour discerner ceux qui ont traité la question méthodiquement, ceux dont les raisons sont appuyées de preuves solides et mieux présentées ». Il rapporte que sa mission n'était pas de décider elle-même de la question et qu'on ne devait pas s'étonner qu'elle ait accordé un accessit à un mémoire soutenant une opinion opposée à celle du mémoire couronné<sup>8</sup>.

Et voici l'analyse de ce mémoire, telle que le donne *l'Extrait*, celle par conséquent que Babeuf a dû examiner, la tournant et retournant, en déplorant de n'être point fixé davantage sur sa teneur :

« M. Delegorgue [...] commence par rappeler le temps où les Manufactures rendaient le pays d'Artois florissant. A la chute de ces Manufactures, la disette remplaça l'abondance, la terre était mal cultivée, on s'attacha à la cultiver mieux, on se livra à des épreuves et de là l'éloge des Fermiers qui seuls purent les faire. Première raison de les

7. *Extrait*, p. 1.

8. *Ibid.*, p. 1 et 2.

conserver en Artois, où il s'en faut bien, selon lui, l'Agriculture soit portée à la perfection.

« L'Auteur trouve un autre inconvénient à la division des Fermes, qui serait que les particuliers, toujours pressés de vendre, se déferaient de leurs grains que les Monopoleurs achèteraient, tandis que nos Fermiers sont nos magasiniers naturels, et qu'il n'y a point de Monopole à craindre avec eux.

« Il montre ensuite que si nous divisons nos Fermes nous n'aurons plus ni huile, ni lin, ni laine, ni viande, et prouve même qu'il est de l'intérêt des particuliers qu'on ne détruise pas les Fermes, parce qu'ils sont plus heureux avec une modique possession et leur travail qu'avec des terres plus étendues mal cultivées et louées à un prix excessif.

« Les propriétaires eux-mêmes, selon M. Delegorgue, ne trouveraient pas d'avantages dans cette division, puisque leurs terres louées à la vérité plus chèrement ne tarderaient pas à être dégradées. D'ailleurs, si on bannissait les Fermiers de l'Artois, les vrais principes de l'Agriculture disparaîtraient avec eux, ainsi que les connaissances locales de chaque espèce de culture, qui varient à l'infini.

« L'Auteur, après avoir démontré par la théorie la nécessité de ne pas diviser les Fermes, la prouve par l'expérience et par les effets funestes que cette division a produits dans les lieux où elle a été exécutée.

« Il observe que nos biens, entre les mains des Fermiers, nous ont fourni jusqu'à présent les moyens de soutenir les charges publiques, il craint que les terres, entre les mains des particuliers, ne produisent plus le même effet ; au moins en courir les risques est une espèce de jeu de hasard que l'Administration de la Province et la sagesse du Gouvernement devraient empêcher.

« Malgré les bonnes raisons de l'auteur de ce mémoire, il est à craindre qu'elles ne portent pas la conviction dans tous les esprits, parce que le système de la division des Fermes est motivé par l'intérêt personnel présent des propriétaires, mais elles feront, sans doute, beaucoup d'impression sur les hommes sages et désintéressés<sup>9</sup>. »

Parlant du mémoire de Delestré du Terrage, le secrétaire de l'Académie expose les bienfaits que l'auteur suppose de la division des fermes sans pourtant se dissimuler que l'empressement des particuliers à se procurer des terres pourrait amener les propriétaires à les louer à un prix exorbitant. Quels sont ces bienfaits ? D'abord une culture

9. *Extrait*, p. 2-3.

plus avantageuse, parce que le petit fermier veillera mieux sur les terres, n'aura point affaire aux sous-ordres, verra tout par lui-même et aura moins d'objets de distraction. Ensuite, sur un arrêt de l'émigration vers les villes et de l'absentéisme des enfants de fermiers. Enfin, et surtout, Delestré du Terrage estime qu'en mettant fin au « despotisme des fermiers », on établirait une plus juste proportion dans les fortunes, à la campagne, on bannirait la misère et la mendicité <sup>10</sup>.

L'Extrait évoque les autres mémoires, notamment le n° 15 fort étendu et favorable aussi à la division des fermes « mais à une division relative aux facultés des particuliers et à la nature du terrain ». C'est ainsi que dans les lieux de bonnes terres, il réduit l'étendue à cent mesures et dans les endroits de terre médiocre, il s'oppose à la multiplication des fermes. C'est la même thèse que soutient, en la nuanciant, un partisan de la division des fermes, ayant obtenu une mention honorable. Il envisage quelques petites fermes dans les endroits bien arrosés, il conserve une ou deux fermes de 200 mesures ou environ dans les terroirs fertiles et laisse subsister les grandes fermes dans les cantons les moins fertiles <sup>11</sup>.

Le 22 juin <sup>12</sup> Babeuf accuse réception de cette pièce pour lui si captivante, et on n'a pas de mal à le croire quand il écrit qu'il l'a lue « avec le plus grand intérêt ». Il fait du reste sentir à son correspondant — qui est précisément le rapporteur du concours — que l'analyse des deux mémoires principaux ne lui suffit pas. Il manifeste le désir et « le plaisir » de lire les textes en *entier* et en attendant, sans plus tarder, tant le sujet lui tient à cœur, il se permet d'exprimer son sentiment personnel. Il le fait avec prudence, car il se trouve très honoré de correspondre avec le secrétaire de l'Académie d'Arras et, dans cet échange épistolaire, il ne voudrait à aucun prix indisposer le représentant de « l'illustre compagnie ». Tout de même il ne cache pas avoir un faible pour « le système d'égalité et de proportion dans les fortunes » soutenu par Delestré du Terrage. Ce système, annonce-t-il, est d'un « ami de l'humanité » et se rapproche « des institutions de la Nature ». Il ajoute que « ce système serait parfait au suprême degré si aux avantages qu'il présente, il était

10. *Extrait*, p. 4-5.

11. *Ibid.*, p. 5, 6, 7.

12. REINHARD, p. 7 et 8.

possible qu'il réunit la réfutation des inconvénients prévus par M. Delegorgue ». Cette dernière proposition montre que Babeuf a été frappé par une partie de l'argumentation de Delegorgue telle qu'elle est rapportée dans le compte rendu et, d'ailleurs, il avoue que cette analyse lui a plu.

Le 2 juillet, Dubois de Fosseux, en réponse à cette lettre, reconnaît Babeuf « très capable » d'apprécier les ouvrages lus aux séances. Aussi il annonce qu'il lui prêtera l'ouvrage de Delegorgue. Quant au mémoire de Delestré du Terrage, il informe Babeuf, sans plus, qu'il ne sera probablement pas imprimé. On devine que, soucieux de ses responsabilités, il ne veut pas dessaisir l'Académie de ce manuscrit<sup>13</sup>.

Le 21 juillet, Babeuf exprime sa reconnaissance pour l'empressement que Dubois de Fosseux apporte à le mettre au courant des travaux de l'Académie d'Arras et « singulièrement ce qui *flète* le plus [son] penchant favori »<sup>14</sup>. Cette circonlocution à retenir paraît indiquer que Babeuf attend l'ouvrage annoncé. Mais il attendra longtemps. Les mois passent. Dubois de Fosseux multiplie ses envois, sauf le livre de Delegorgue si impatientement attendu. Aussi le 16 novembre, excédé, Babeuf annonce à Dubois de Fosseux qu'il lui réclamera les choses promises, car il en tient « liste exacte » et le 6 décembre il demanda en prêt le livre de Delegorgue en rappelant qu'il lui a été promis à la date du 5 juillet<sup>15</sup>.

Cette insistance devait porter ses fruits. Le 23 décembre 1786, Dubois de Fosseux s'exécutait en s'excusant<sup>16</sup>. C'est donc seulement au seuil de l'année 1787, après sept mois d'attente, que Babeuf a pu être en mesure de prendre connaissance d'un livre auquel il attachait une très grande importance. On remarque à ce sujet qu'il n'en accuse réception ni dans la lettre du 27 décembre ni dans celle du 3 janvier<sup>17</sup>. C'est à croire qu'en raison des fêtes de Noël et de l'An, il y a eu un sérieux retard dans la correspondance car les envois entre Arras et Roye mettaient à l'ordinaire de quatre à huit jours tout au plus. Et pourtant on ne peut manquer d'observer que lors de ces mêmes fêtes, l'année suivante, une lettre de Babeuf, datée du 28 décembre 1787, parviendra à Dubois de Fosseux le 3 janvier, ne mettant que six jours<sup>18</sup>.

Quoi qu'il en soit, c'est seulement à la date tardive et qui déconcerte un peu du 17 janvier 1787 que Babeuf fait men-

13. ADVIELLE, t. II, p. 18. — REINHARD, p. 10.

14. ADVIELLE, t. II, p. 19. — REINHARD, p. 11.

15. ADVIELLE, t. II, p. 38. — REINHARD, p. 32, 38.

16. ADVIELLE, t. II, p. 64. — REINHARD, p. 44.

17. ADVIELLE, t. II, p. 66-70. — REINHARD, p. 45-48.

18. REINHARD, p. 151-152.

tion en ces termes du livre de Delegorgue : *J'aime à parler un peu de tout ce qui fait sur moi sensation en manière agréable. Le mémoire de M. Delegorgue est dans ce cas. Je le trouve très profond, très éloquent, très patriotique, très concluant ; et d'ailleurs une preuve bien meilleure qu'il est tout cela c'est qu'il a été jugé digne du suffrage de l'Académie*<sup>19</sup>.

A la suite de cette appréciation d'ordre général, Babeuf croit devoir relever dans le texte une faute grammaticale sur laquelle il insiste. Quand on tient compte des lignes qu'il consacre à cette observation anodine et qui, tout bien pesé, apparaissent comme du remplissage, on ramène à une plus juste proportion l'apologie du mémoire de Delegorgue. Il le trouve très bien, certes, d'un bout à l'autre, mais il se garde de le discuter quant au fond, ce qui frappe. On dirait que ses compliments répétés n'ont pour but que d'éluder les explications qu'il ne tient pas à donner parce qu'elles l'entraîneraient trop loin. Au surplus, il faut bien dire que la raison finale tout à fait conformiste que Babeuf donne en faveur du mémoire, laisse perplexe et peut même paraître comme une impertinence.

En fait, les réflexions, les considérations qui lui venaient à l'esprit après la lecture de *l'Extrait*, puis du livre de Delegorgue, Babeuf ne pouvait les laisser à l'état de « brouillard flottant ». Il était logique qu'il les couchât tout au long sur le papier, étant donné sa démangeaison d'écrire. Pour sa satisfaction personnelle avant tout. Et aussi pour en faire part en une sorte de second mémoire à Dubois de Fosseux, comme en témoigne le passage où il s'adresse visiblement à ce dernier, ce qui ne veut pas dire que, finalement, Dubois de Fosseux ait été touché.

Ainsi s'expliquerait l'existence de ce brouillon qui, après bien des pérégrinations, est parvenu aux Archives du marxisme-léninisme et c'est sur ce brouillon, croyons-nous, qu'Advielle a copié les fragments que nous reproduisons.

Daline date ce brouillon du 1<sup>er</sup> juin 1786<sup>20</sup>. Nous ignorons sur quelles raisons il se fonde pour avancer cette date. Babeuf nommant ses compétiteurs, ce qui ne peut avoir lieu qu'après avoir reçu *l'Extrait*, courant juin, tout au plus peut-on admettre une partie de la rédaction à partir de cette époque. Mais le fait que Babeuf, discutant les vues de Delegorgue, résume très fidèlement des passages du

19. ADVIELLE, t. II, p. 76. — REINHARD, p. 51.

20. REINHARD, p. 6, note 1, dit « début de juin ».

livre de celui-ci, plaide en faveur du gros de la rédaction postérieurement à la réception du livre, c'est-à-dire au début de l'année 1787. Inutile de se livrer à une analyse qui serait fastidieuse : il suffit de confronter les deuxième et troisième feuilles d'Advielle donnant le texte de Babeuf aux pages 14, 15, 16, 21 et 22 du livre pour s'assurer du fait.

Ce n'est pas par hasard que l'Académie d'Arras a mis au concours pour 1786 la question de la division des fermes en Artois. Cette question préoccupait alors vivement l'opinion, et le nombre élevé des mémoires adressés en vue du concours le prouverait surabondamment si la littérature du temps ne nous fixait à ce sujet.

On cherchait par la division des fermes, plus ou moins combinée avec les défrichements, à extirper la pauvreté et la mendicité des campagnes, « à assurer une aisance à tous les habitants des villages ce qui, du même coup, pouvait, pensait-on, enrayer l'émigration des *habitans* de la campagne vers les grandes villes », en les retenant « dans leurs foyers ». Les derniers termes sont empruntés à la question mise au concours le 25 août 1787 par l'Académie de Châlons-sur-Marne pour 1789<sup>21</sup>. On voit donc que l'Académie d'Arras, si elle fut la seule des Académies provinciales à poser la question de la division des fermes, trouva une consœur proche posant une question qui en amenait la discussion de biais.

N'oublions point, ainsi qu'Henri Hauser l'a naguère fait remarquer<sup>22</sup> qu'alors la civilisation européenne, malgré l'éveil industriel de l'Angleterre, est, dans sa tonalité générale, une civilisation agraire et que la France est, avant tout et de loin, une nation rurale. Les problèmes économiques et sociaux qui se posent, les discussions des journaux et des sociétés savantes, les solutions envisagées philanthropiques ou « socialistes » concernent des gros fermiers et, sans se soucier ou en faisant fi de la technique de leur exploitation on désireait pourvoir tous les habitants des campagnes de terres à cultiver. On en escomptait le bien-être dans les chaumières et l'extinction de la masse imposante, hétérogène et de plus en plus turbulente des prolétaires ruraux.

21. *L'Esprit des journaux français et étrangers*, t. XII, déc. 1787, p. 263.

22. *Les origines historiques des problèmes économiques actuels*, Paris, 1930, p. 6-7.

Il faut voir aussi dans la division des fermes une réaction contre la *réunion des fermes*, phénomène qu'on observe précisément en cette seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle dans toutes les régions de grosses exploitations, notamment en Artois, et qui semble avoir eu pour cause la hausse du prix du blé, source de capitaux disponibles<sup>23</sup>. On ne doit pas négliger non plus la force des aspirations égalitaires répandues par les idées philosophiques.

Elles se traduisent pour apaiser ou détruire l'antagonisme entre les riches et les pauvres à la campagne par la recherche d'une solution à équidistance de l'opulence et de l'indigence, conforme par ailleurs à l'un des grands mythes du temps : la substitution au peuple à l'aumône d'une « honnête », d'une « douce médiocrité » pour tous. Les cahiers de doléances en 1789, les pétitions aux assemblées et de nombreux ouvrages et articles de journaux sous la Révolution montrent par leur persistance la puissance du courant.

Georges Lefebvre et Edmond Soreau datent surtout d'après 1760 le courant en faveur de la division des fermes et ils le situent principalement dans le Valois, le Nord, la Lorraine. Soreau fait même remarquer que « la portion » en Flandre et en Artois tendait, elle aussi, au but recherché<sup>24</sup>.

Il y avait, comme nous l'apprend Delegorgue dans son livre, deux sortes de partisans de la division des fermes. D'une part ceux qu'il appelle « les sectataires du système », des gens qui ont « la manie de la division », en un mot tous ces philanthropes et réformateurs en chambre en nombre pléthorique comme à toutes les époques préévolutionnaires. D'autre part, il y a les « enthousiastes intéressés », les paysans qui mordent à « l'appât », obéissant à une « intention secrète » même quand ils se couvrent « du masque séducteur de l'intérêt public ». Ceux-ci ne songent qu'à accroître momentanément leur fortune<sup>25</sup>.

Toujours d'après Delegorgue — et la chose est confirmée par Georges Lefebvre<sup>26</sup>, la division des fermes ne serait pas restée à l'état théorique. L'opération se serait faite sur l'initiative des propriétaires. Ici encore, Delegorgue distingue deux catégories. D'une part, des propriétaires qui se

23. EDMOND SOREAU, *Ouvriers et paysans de 1789 à 1792*, Paris, 1936, p. 55-56. Voir aussi P. DE SAINT JACOB, *Les paysans de la Bourgogne du Nord au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Paris, 1960, p. 435-437.

24. GEORGES LEFEBVRE, *Questions agraires au temps de la Terreur*, Strasbourg, 1932, p. 62. — SOREAU, p. 62.

25. *Est-il utile en Artois de diviser les fermes et les exploitations de terres ?*, s. l., 1786, in-8°, 28 p., Bibl. nationale, Sz. 710, p. 13. 14, 23.

26. *Op. cit.*, p. 71.

sont laissés séduire par le système et qui n'ont été « guidés [que] par la bienveillance et la flatteuse idée de procurer aux *habitans* des campagnes un bien-être réel ». D'autres, au contraire, y ont été conduits par des « motifs moins nobles et moins généreux »<sup>27</sup>. Lesquels ? Delegorgue ne le dit pas, mais on peut supposer que les propriétaires qu'il évoque voyaient là une opération fructueuse. Delegorgue parle plus loin, du reste, de « fermage excessif » — ce que Georges Lefebvre confirme également sur la base des faits se rapportant entre autres au Cambrais et au Clermontois<sup>28</sup>.

De toute façon, suivant Delegorgue qui en principe et généralement estime « funeste » la division des fermes, les résultats de ces tentatives partielles auraient été peu encourageants. Non seulement on aurait constaté au point de vue économique une diminution sensible du cheptel et, comme tout s'enchaîne, une augmentation du prix des bestiaux et la montée parallèle du prix du lait, du beurre, de l'huile, mais le commerce des grains aurait perdu de sa force et de son étendue<sup>29</sup>. On peut se demander si Delegorgue n'exagère pas, car ce serait beaucoup pour peu d'opérations. Se plaçant ensuite au point de vue humain, Delegorgue affirme que les « nouveaux occupants » ont vu leurs épargnes consommées par des pots-de-vin et les frais de baux, leur petite fortune anéantie et qu'étant incapables d'obtenir un rendement profitable faute de connaissances agronomiques et de pouvoir acheter des engrais, ils ont dû abandonner la culture. Alors, certains propriétaires ont dû faire retour des terres aux anciens fermiers « qui n'ont même pas cru pouvoir en rendre la moitié du fermage qu'ils *donnoient* avant qu'on les leur eut ôtées<sup>30</sup> ».

Essayons d'y voir clair dans ce que veut concrètement Babeuf quand il se prononce pour la division des fermes.

Pour reprendre l'expression même qui figure dans la question portée au concours par l'Académie d'Arras jusqu'à quelles « bornes » va-t-il comme étendue sur la double base de ses aspirations égalitaires et de sa connaissance pratique des questions agraires ? La « médiocrité » à

27. DELEGORGUE, p. 26.

28. *Op. cit.*, p. 71.

29. DELEGORGUE, p. 26.

30. *Ibid.*, p. 27.

laquelle il s'arrête est « le labour » d'une « bonne charrue ». Cette estimation peut paraître vague mais, à la vérité, si l'on réfléchit que la nature du sol, les procédés de culture et tant d'autres facteurs créent les disparités profondes d'une parcelle à l'autre sur un même terroir, Babeuf ne pouvait pousser plus loin la précision car ces données ne lui échappaient point. Rien de ce qui touche l'agriculture ne le laissait indifférent. La routine, les initiatives heureuses, l'usage des engrais, le rôle de l'eau, la carie des blés, la pratique ou non des jachères, tout ce qui concernait la production l'intéressait, aussi bien que les problèmes sociaux posés par l'exploitation et le respect « des droits du malheureux laboureur ». Il suffit de relire sa lettre si riche de substance adressée à Dubois de Fossex le 20 août 1787 pour s'en convaincre<sup>31</sup>.

Malgré l'épithète accolée au nom de charrue, l'expression « bonne charrue » employée par Babeuf doit s'entendre non au point de vue qualitatif, mais au point de vue quantitatif. Elle équivaudrait aux expressions « forte charrue », « charrue complète », « charrue entière » en usage en Bourgogne et dans le Morvan<sup>32</sup>.

La charrue, unité de structure agraire du temps et qui servait de base pour l'assiette des charges fiscales d'Etat, désignait à la fois l'outil, l'attelage qui le tire et l'aire travaillée par ces deux facteurs. Il s'agit, en ce dernier sens, d'une étendue d'exploitation sans considération de la fertilité du sol. Une « bonne charrue » veut donc dire « plus d'une charrue ». En employant cette formule, Babeuf qui, professionnellement, avait l'habitude de mesurer, reste volontairement et intentionnellement dans une certaine imprécision. Or l'expression « demi-charrue » s'employait couramment, comme P. de Saint-Jacob l'a montré par des exemples précis<sup>33</sup>. Babeuf qui maniait les demis, les quarts et jusqu'aux huitièmes sur le terrain et les transposait volontiers dans la discussion<sup>34</sup>, eût pu être tenté de fixer l'étendue qu'il envisageait à une charrue un quart. Il ne l'a pas fait. Dans ces conditions, il est permis de croire que, pour lui, une « bonne charrue » ne peut s'élever jusqu'à une charrue un quart mais représente tout simplement un peu plus du terme moyen d'une charrue.

Comment traduire d'une façon concrète cette étendue ?

31. ADVIELLE, t. II, p. 221-223. — REINHARD, p. 128-129.

32. P. DE SAINT JACOB, *Les paysans de Bourgogne du Nord du dernier siècle de l'Ancien Régime*, Paris, 1960, p. 100.

33. *Ibid.*, p. 100, 101.

34. ADVIELLE, t. II, p. 7 (Mémoire sur les chemins).

Pour répondre à cette question, une explication préalable est nécessaire. Tout d'abord, il faut regretter que le pays de Santerre et, pour la comparaison, du Vermandois et du Soissonnais n'aient pas fait l'objet d'une étude sérieuse sur les mouvements de la propriété et les modes de culture avant et pendant la Révolution. On peut tout de même serrer de près la réalité en utilisant les données précieuses que fournissent les notices dites de Graves sur les cantons du département de l'Oise, jouxtant la ville et les localités toutes proches de Roye. Ces notices ont été rédigées, certes, plusieurs décennies après que Babeuf eût couché sur le papier les jugements dont nous faisons état. Mais on doit observer à titre correctif que l'agriculture de cette époque est longtemps restée stagnante, en contraste avec la progression foudroyante des méthodes de culture de notre temps. Utiliser ces données, c'est, d'autre part, tenir compte d'un fait majeur qui a échappé jusqu'ici aux biographes de Babeuf et que, profitant de l'occasion, nous tenons à mettre en lumière.

C'est à savoir que la ville et la région de Roye, où Babeuf opérait professionnellement, étaient beaucoup plus près de nombreuses localités de l'actuel département de l'Oise que des localités qui relèvent actuellement du département de la Somme. Des villages tels que Margny-aux-Cerises, Avricourt, Amy, Crapeaumesnil, Fresnières, Libermont, Ognoles, etc., qui font partie des cantons limitrophes de Lassigny et Guiscard (Oise) étaient plus proches de Roye que des centres de Santerre comme Péronne, Chaulnes, Montdidier. Leurs rapports indispensables avec la population urbaine se faisaient avec Roye. Une partie des territoires de Solente et Ognoles forme même encore une enclave dans le département de la Somme. Amy (Oise), par exemple, n'était qu'à une lieue des dernières maisons de Roye sur la route de Verpillières. Faut-il rappeler qu'à la formation des départements le pays picard du Santerre a été réparti entre la Somme et l'Oise ? Toute une zone de communes de l'Oise à la marge des deux départements relevait de la généralité d'Amiens, des bailliages, subdélégations, doyennés, élections de Montdidier, Nesle, Roye et autres villes de Santerre. On ne doit donc pas s'étonner que Noyon, par des pétitions ou requêtes, ait revendiqué le droit d'être chef-lieu d'un centre administratif englobant Roye, Nesle et Montdidier<sup>35</sup>.

Autre chose à considérer : l'entreprise de « commissaire

35. E. GRAVES, *Précis statistique des cantons de Guiscard, Lassigny, Maiquelay, Noyon, Ressons-sur-Matz, passim*. — CHARLES FAUQUEUX, *Géographie de l'Oise*, Beauvais, 1951, p. 135.

à terrier », « archiviste-feudiste » ou « féodiste » dirigée à Roye par Babeuf à la suite des succès qui l'avaient fait connaître en ce genre d'opérations, fut durant plusieurs années des plus prospères. D'une façon générale d'ailleurs, en Picardie comme en Bourgogne, les notaires et les arpenteurs ne suffisaient plus aux tâches de repérage et de rénovation des terres. L'exemple de Babeuf après ceux des spécialistes bourguignons sans oublier les travaux rédigés sur les cadastres tendent à montrer que la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle a été, d'une façon générale « l'âge d'or des commissaires aux droits seigneuriaux ». Toutefois l'établissement de Babeuf comme tant d'autres, car c'était un risque du métier, périclita consécutivement aux conflits de Babeuf avec le marquis de Soyecourt, les Billecocq et certaines communautés.

Il n'en occupait pas moins de huit commis en mai 1788, après en avoir employé, dit-on, jusqu'à vingt<sup>36</sup>. Les conséquences d'une telle entreprise sont à considérer. Par exemple, en faisant l'inventaire des biens — meubles du marquis de Soyecourt qui habitait le beau château de Tilloloy (Somme), Babeuf était amené à s'occuper des seigneuries d'Amy, Crapeaumesnil, Conchy, dont les villages sont situés maintenant dans le département de l'Oise<sup>37</sup>. Mais, en outre, bon nombre de clients de Babeuf se recrutaient parmi des particuliers ressortissant de communes aujourd'hui du même département. Pourquoi ? Parce que le nombre des arpenteurs de profession — quatre ou cinq en général pour l'étendue du canton actuel<sup>38</sup> — était insuffisant pour répondre aux besoins des cultivateurs en difficulté à cause du bornage des terres. On préférât s'adresser à Babeuf, qui, en plus des mesures, savait tirer parti des cueilloirs et vieilles pièces dont le maniement lui était familier. L'exemple du travail accompli par Babeuf sur les terres des familles Poly, Maillard et Loizel à Domfront<sup>39</sup>, village d'alors 130 habitants<sup>40</sup>, relevant aujourd'hui du canton de Maignelay (Oise) est probant. Bien mieux, quand Babeuf, à la recherche d'une « méthode nouvelle » pour « la rénovation des terriers » et « la perfection à donner aux inventaires des titres » tente expérimentalement un « exemple de terrier perpétuel », c'est sur des terres de

36. ADVIELLE, t. I, p. 46, 48, 49. — P. DE SAINT JACOB, *op. cit.*, p. 432-434.

37. Archives dépt de la Somme, F7 129. — EMILE COËT, *Tilloloy, ses seigneurs, son château, son église*, Bibl. nat., IK 37 324.

38. GRAVES, *Cantons de Guiscard*, p. 33 ; *Lassigny*, p. 37 ; *Maignelay*, p. 39 ; *Noyon*, p. 46.

39. ADVIELLE, t. II, p. 235, note 1.

40. GRAVES, *Précis du canton de Maignelay*, p. 12, 23.

Frétoy-Vaux, Le Ployron, Epayelle, toujours dans le canton de Maignelay (Oise), qu'on le voit opérer<sup>41</sup>.

Au point de vue politique, dès la Révolution, Babeuf, cela va sans dire, utilisa les contacts qu'il avait eus<sup>5</sup> professionnellement — et qui parfois s'étaient transformés en liens d'amitié — avec ses compatriotes au-delà de la limite de la Somme. Comment peut-on imaginer pour s'en tenir par exemple au laboureur Orem, au manouvrier Belval, au charron Carpentier, aux tisserands Pellier, des dernières bourgades nommées ci-dessus<sup>42</sup> qu'il n'ait pas cherché à les lancer à sa suite dans l'arène des luttes régionales ? Il fera imprimer son journal à Noyon, il aura des correspondants à Boulogne-la-Grasse et Conchy-les-Pots, actuellement canton de Ressons-sur-Matz (Oise)<sup>43</sup>, notamment Jean Mouret, qui deviendra administrateur du département de l'Oise<sup>44</sup>. Quant à Coupé, sur lequel il fondera tant d'espérances, c'était alors le curé de Sermaize, bourgade de 160 habitants environ, aujourd'hui canton de Guiscard (Oise). N'oublions pas non plus que Babeuf rédigera en 1791 la pétition à l'Assemblée nationale de la commune de Méry, aujourd'hui canton de Maignelay<sup>45</sup>.

Donc, en fait, bien que domicilié à Roye, Babeuf combattra autant dans l'Oise que dans la Somme. Il participera aux élections de ce qu'il devait appeler plus tard « la députaille » dans ces deux départements et si l'on veut expliquer son échec dans la Somme aux élections à la Convention, peut-être doit-on considérer, à côté d'autres facteurs, sa position tout à fait excentrique à Roye, qui le coupait de la grosse masse des électeurs. Enfin, en se référant à son propre témoignage<sup>46</sup> on apprend qu'en 1787 précisément il observait de près les modes de culture jusqu'à cinq lieues de Roye, vers Compiègne, toujours dans ce qui devait faire partie du département de l'Oise.

Cette explication est loin d'être une digression, comme il peut sembler à première vue. Elle justifie les données dont il va être fait état et qui permettent d'établir à quoi correspond en surface la charrue, reflet du contexte ambiant, la charrue selon Babeuf.

La notion de charrue est essentiellement variable. Pour

41. *Archives dépt de la Somme*. Fonds Casteja E. 13, 14, 15, 17.

42. *Ibid.*

43. *Ibid.*, F. 129.

44. HENRI BAUMONT, *Le dépt de l'Oise pendant la Révolution, année 1791*, p. 55.

45. DOMMANGET, *Pages choisies de Babeuf*, p. 6, 103 et suiv.

en apprécier la valeur, la tâche est malaisée car dans la région de Roye comme partout la pierre d'achoppement réside dans des écarts considérables. Ainsi pour le minimum dans certaines parties de l'actuel canton de Lassigny, une charrue faisait valoir 10 à 12 hectares seulement, et un peu moins de 25 hectares sur les terrains crayeux de l'actuel canton de Ressons-sur-Matz<sup>47</sup>. En ce qui concerne le maximum : la charrue représentait une aire de 50 hectares aux environs de Solente et d'Ognoles<sup>48</sup>. C'est qu'il fallait tenir compte d'une part des sols tourmentés et montueux où la culture était difficile, d'autre part des terres argilo-sablonneuses de plaine.

Mais ces grands écarts constituaient une exception et dans une certaine mesure se compensaient. Les superficies moyennes s'établissaient pour une charrue à 25 à 30 hectares dans les actuels cantons de Lassigny et Ressons-sur-Matz ; elles allaient jusqu'à 40 hectares dans les cantons de Maignelay et Guiscard<sup>49</sup>. Le terme auquel on peut s'arrêter se situe entre 25 et 40 hectares dont la moyenne générale donne 32 hectares et demi.

Cette évaluation est évidemment inexacte parce qu'elle est une moyenne des variations extraordinaires. Bien que sujette à caution, on ne peut faire autrement que d'en tenir compte. Dans ces conditions, la « bonne charrue » de Babeuf représenterait environ 35 hectares, soit dans les 105 arpents.

Il est incontestable que dans la riche plaine du Valois, sans relief tourmenté, le terme moyen de 40 hectares pour une charrue s'élevait jusqu'à 45 et même 50 hectares<sup>50</sup>, ce qui atteste un écart considérable avec la norme que Babeuf fixait suivant son optique strictement locale. On doit remarquer toutefois que cette norme se rapproche de la charrue de la région parisienne qui, à l'estimation de Georges Lefebvre, valait 75 à 100 arpents, soit de 25 à 35 hectares<sup>51</sup>. Il n'y a pas lieu, au surplus, d'établir une différence sensible entre la charrue du nord de la France, de la Picardie et celle de la région parisienne. Un mémoire concernant l'élection de Clermont-en-Beauvaisis attribue 75 arpents à une charrue<sup>52</sup>.

46. ADVIELLE, t. II, p. 222. — REINHARD, p. 129.

47. GRAVES, *Canton de Lassigny*, p. 83 ; *Canton de Ressons-sur-Matz*, p. 102.

48. GRAVES, *Canton de Guiscard*, p. 76.

49. GRAVES, *ibid.* et *Canton de Maignelay*, p. 87.

50. GRAVES, *Canton de Senlis*, p. 210 ; *Canton de Nanteuil-le-Haudoin*, p. 79.

51. *Op. cit.* p. 59.

52. A. DE CALONNE, *La vie agricole en Picardie et en Artois*, Paris, 1883, p. 263.

Ajoutons pour éclaircir la question que, quelques années après la norme fixée par Babeuf, le cahier des doléances des Molières dans le Hurepoix revendique implicitement le minimum d'une charrue. On voit aussi la société populaire d'Offekerque (Pas-de-Calais) réclamer que les fermes n'excèdent pas 140 à 150 arpents<sup>53</sup>. En outre, un laboureur hostile aux « accapareurs de terres » demanda que « toute ferme ne pourra être de plus de 100 arpents »<sup>54</sup>. Nous voici arrivé à peu près à ce que désirait Babeuf.

On est amené cependant à faire une importante observation quand on compare le minimum d'étendue envisagé par Babeuf à ce qui sera tenu pour tel dans des régions comme le Clermontois et le Valois, proches du Santerre. En décembre 1790, les citoyens du canton de Lieuvillers, district de Clermont (Oise), demandent qu'on élève jusqu'à quatre charrues l'étendue minimale<sup>55</sup>, et le conventionnel et cultivateur J. Isoré, qui connaissait très bien le Clermontois, s'arrêta également en 1794 à 4 charrues<sup>56</sup>. Le tiers du bailliage de Crépy-en-Valois, dans son cahier, limite l'étendue à 4 charrues aussi, tandis que Levassor, électeur à l'assemblée du district, trouve bonnes 3 ou 4 charrues<sup>57</sup>. C'est encore soit pour 3, soit pour un peu plus de 3 charrues que se prononcera la petite commune rurale de Rozet-les-Ménils ou Rozet-Saint-Albin, canton de Neuilly-Saint-Front (Aisne), lorsque à deux reprises en 1792 et en l'an II elle réclamera la division des fermes.

Et même par la plume du ci-devant Pâris de Treffonds — devenu le « citoyen » Treffonds —, propriétaire de la ferme du château de Pringy, son fécond écrivain, elle expliquera pourquoi ce terme lui paraît « équitable et suffisant ». Une charrue qui met un propriétaire dans la grande aisance ne suffit pas à un fermier. Deux charrues assurent la subsistance d'un fermier, mais ne le garantissent pas des pertes. Trois le mettent à l'abri des « événements », mais le forcent à attendre son bien-être de ses bestiaux. La valeur de quatre charrues au contraire « amène l'opulence, établit l'orgueil et la paresse sur la ruine de l'égalité »<sup>58</sup>.

Il semble donc que si un certain nombre de partisans

53. G. LEFEBVRE, p. 60, 188.

54. *Chronique de Paris*, 14 janvier 1790, p. 54.

55. LEFEBVRE, p. 184.

56. LOUIS THIOT, *Isoré*, p. 68.

57. G. LEFEBVRE, p. 178.

58. G. LEFEBVRE, p. 137-140. — MAURICE DOMMANGET, *La Révolution dans le canton de Neuilly-Saint-Front*, p. 16-48, chap. II sur Rozet. La Société populaire de Neuilly-sur-Ouqeq s'est prononcée pour la division des fermes et Pâris de Treffonds en était membre, p. 123-124.

de la division des fermes fixaient l'étendue idéale à une charrue ou, comme Babeuf, s'arrêtaient à un peu plus d'une charrue, il s'en trouvait tout de même qui, estimant cette limite trop basse, la doubblaient ou la triplaient. D'un autre côté, par rapport au Beauvaisis, région voisine, où la charrue représentait une vingtaine d'hectares, comme par rapport au Morvan et à la Bourgogne où, le plus souvent, elle représentait 20 à 25 hectares, Babeuf semble se livrer à une surestimation<sup>59</sup>.

Que faut-il penser de son option ?

N'oublions pas que de son temps la pratique des jachères était la règle, une règle stipulée dans les baux. Mais c'est en 1787, l'année du mémoire de Babeuf sur les fermes, que l'Académie d'Amiens met au concours la question « des moyens propres à étendre et à développer la culture des prairies artificielles ». Presque simultanément, la Société d'agriculture de France ouvre un concours sur la même question et l'Académie d'Arras sur une question connexe<sup>60</sup>.

Dans la région, la culture des fourrages artificiels ne faisait qu'apparaître à l'état sporadique<sup>61</sup>. Babeuf, qui s'en montrait partisan, désirait qu'on recherchât « les moyens les plus propres à porter le *comun* des cultivateurs à suivre ce nouvel usage ». L'extension, localement, de cette « pratique *oposée* » ne datera vraiment que du commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, après la mort de Babeuf. Or, les jachères — et c'était « abusif » aux yeux de Babeuf — laissaient annuellement au repos « un tiers de terres de premières qualités ou même de toutes les sortes de *teres* à labour »<sup>62</sup>. Il arrivait même que parfois la moitié des terres était au repos. Cette dernière et forte proportion — celle du Morvan<sup>63</sup>, — n'était certes que l'exception en Picardie. Mais Babeuf n'ignorait pas que dans les villages tels que Solente et Ognoles, c'était la règle, une règle qui subsista même jusqu'à la Restauration<sup>64</sup>. Dans ces cas extrêmes, en faisant valoir 35 hectares, la superficie cultivée tombait à 17 ou 18 hectares : c'était assez mince. Sur la base plus générale d'un tiers de jachères on pouvait avoir au

59. Pierre GOUBERT, *Beauvais et de Beauvaisis de 1600 à 1730*, Paris, 1960, p. 170. — P. DE SAINT JACOB, p. 98-99.

60. A. DE CALONNE, *op. cit.*, p. 43, 80.

61. GRAVES, *Canton de Lassigny*, p. 96 ; *Maignelay*, p. 97 ; *Guiscard*, p. 69.

62. M. DOMMANGET, *Pages choisies de Babeuf*, p. 58 (mars 1787).

63. P. DE SAINT JACOB, p. 98.

64. GRAVES, *Canton de Guiscard*, p. 69.

contraire, avec une « bonne charrue » une récolte convenable puisqu'elle portait sur environ 23 hectares productifs.

Babeuf adoptait donc une juste position. Il ne voulait pas que la division des fermes se traduisit par un handicap pour l'exploitant. D'autant plus que les jachères n'étaient pas seules à considérer. Babeuf, qui, décidément pensait à tout, songeait aux fermiers novateurs, susceptibles d'abandonner les jachères pour la pratique contraire ce qui, dans l'économie de leur exploitation, aboutirait à un « surcroît de dépense »<sup>65</sup>. Il y avait aussi les charges et aléas communs à tous les cultivateurs, fermiers comme propriétaires : exigences fiscales et seigneuriales, taxes et amendes ecclésiastiques, délits ruraux ou forestiers, méfaits du gibier, usages, intempéries, épizooties, sans compter la spéculation sur les blés et sur le numéraire. Mais les fermiers — comme Pâris de Treffonds le fait remarquer — devaient satisfaire aux obligations résultant du bail. Il fallait donc prévoir une marge suffisante de terres à cultiver pour récupérer cette charge supplémentaire ; c'est ce à quoi tendait Babeuf. Ni trop ni trop peu était sa boussole directrice dans son souci de maintenir le fermier en l'état de « médiocrité », ce qu'il écrit en toutes lettres. Pour justifier un peu plus tard le partage des terres, il invoquera encore « l'honnête médiocrité »<sup>66</sup> chère à tous les hommes du siècle. Elle est synonyme pour eux de bonheur et de vertu. Le mythe correspond sentimentalement à la vogue des bergères tendres, comme au retour à la simplicité de la Nature et, socialement, à cet « équilibre parfait » auquel s'arrêtera encore Gonchon, le fameux orateur du faubourg Saint-Antoine quand il demandera à la barre de la Législative, le 16 août 1792, une situation « qui mette le pauvre au-dessus de ses faibles moyens et le riche au-dessous de ses moyens »<sup>67</sup>.

Pendant, au point de vue technique, les inconvénients d'un morcellement excessif du sol n'échappent point et ne peuvent échapper à Babeuf. Il vit au milieu de la paysannerie et travaille de son métier aussi bien sur les terres étendues et productives de châtelains et de communautés que sur les parcelles à faible rendement des « haricotiers », des « bricants » ou des « aricaniers », comme

65. DOMMANGET, *ibid.*, p. 58.

66. DOMMANGET, *ibid.*, p. 80 (*Cadastre perpétuel*).

67. ANDRÉ LICHTENBERGER, *Le Socialisme et la Révolution française*, p. 165.

on dit encore en Picardie. L'affectivité, le sens de la justice conditionnent sa prise de conscience sociale qui se traduit dans ses aspirations égalitaires. Mais celle-ci ne l'empêche pas de reconnaître que la grosse exploitation représente une forme de culture supérieure, même quand il déplore que certains gros cultivateurs n'améliorent pas leurs méthodes.

Dans le premier fragment cité plus haut qui donne, si l'on peut dire, sa pensée à l'état pur, puisqu'il l'exprime sans avoir subi une influence quelconque, Babeuf ne dissimule pas son opinion à cet égard. Elle a été à coup sûr renforcée par l'argumentation de Delegorgue. Cela ressort à la fois de la façon dont il la rapporte dans les autres fragments comme aussi de la manière dont il en parle à Dubois de Fosseux. C'est qu'il était à même de comparer les terres concentrées que fécondait, selon les termes mêmes de Delegorgue « le génie entreprenant » de gros fermiers, et les lopins infimes, les minuscules « galipettes » entre les mains de cultivateurs sans outillage rationnel, en proie aux soucis, aux embarras, à la routine et, comme il dit, n'ayant « pas même la première notion des éléments de l'agriculture »<sup>68</sup>. Il n'avait qu'à ouvrir les yeux pour voir que dans cette Picardie, où de riches fermiers doublaient de la « démasure » l'accaparement des terres, à côté d'une culture qui, suivant son expression « avait de la vigueur », une autre languissait<sup>69</sup>.

Il n'est donc pas étonnant que, tout en cherchant par la division des fermes à combattre le despotisme des fermiers, il ait songé dans le même temps, à sauvegarder la technique des exploitations modèles en préconisant la réunion des fermes et « l'installation des fermes collectives ». Ces suggestions, d'après Daline, figurent effectivement dans le texte complet de Babeuf qui est à Moscou<sup>70</sup>. Encore une fois, sa publication permettrait de mettre au point nos conclusions qui, reposant sur quelques fragments ne peuvent être nécessairement qu'imprudentes et prématurées.



La division des fermes, dans l'esprit fruste de beaucoup de petits paysans, s'apparentait à l'idée du partage égal du sol, autrement dit de la loi agraire. Ce n'est pas par

68. DELEGORGUE, *op. cit.*, p. 8, 24.

69. ADVIELLE, t. II, p. 7 (2<sup>e</sup> partie).

70. REINHARD, p. 6, note 1. — *Colloque de Stockholm*, Ed. Soc., p. 59, 60, 61, 69.

hasard que Pâris de Treffonds, dans le mémoire cité plus haut, croit devoir s'insurger contre toute assimilation entre les deux mesures. Il distingue très bien la première qu'il définit comme un « mode de jouissance » de la seconde qu'il représente comme un mode d'expropriation. Pour lui, la division des fermes est une idée sage, raisonnable, conforme à « l'intérêt individuel du plus grand nombre » et réalisant ce qu'il appelle « l'égalité morale ». Le partage égal des terres est, au contraire, une « idée sauvage », une « exagération », une « extravagance », un attentat au droit de propriété qui tend au « renversement de l'ordre social ». Sous prétexte de ramener au « bonheur de la nature », à « l'âge d'or » — notons cette évocation d'un des mythes égalitaires du temps —, elle ramènerait l'espèce humaine à son berceau au lieu de la régénérer. En outre Pâris de Treffonds comme Louis Portiez, de l'Oise, considère que la loi agraire n'est pas seulement absurde, mais « impolitique ». Il ne craint même pas d'avancer qu'elle a été « enfantée par le despotisme aux abois », par « les ennemis de la Révolution » dans un dessein de malveillance. Ces appréciations datent du 4 messidor an II (20 juin 1794)<sup>71</sup>. Mais près de deux années auparavant, Anacharsis Cloots, dans un article contre les « perturbateurs » qui alarmaient les propriétaires pusillanimes, avait été plus loin. Il avait affirmé que depuis le début même de la Révolution les « tyrans de l'Europe » avaient fait distribuer des écrits dans lesquels « les menaces d'une prétendue loi agraire [étaient] exposées adroitement »<sup>72</sup>.

Il ne manquait donc pas d'opposants à la loi agraire dans les rangs des partisans de la division des fermes et, parmi eux, il convient peut-être ici de citer Saint-Just qui, par Chaulnes, où il se rendait souvent chez son beau-frère, connaissait bien l'économie paysanne du Santerre. Sans doute, l'« Archange de la Révolution » estimait-il qu'il « fallait faire en sorte que chacun ait des terres » pour qu'il n'y ait plus de malheureux. On le voit répéter qu'« il faut donner quelques terres à tout le monde ». Mais dans l'agenda trouvé sur lui au 9 thermidor, n'y a-t-il pas une note repoussant le partage des propriétés pour s'en tenir au « partage des fermages » ?<sup>73</sup>.

71. G. LEFEBVRE, *op. cit.*, p. 138-139.

72. *Chronique de Paris*, n° 270, 18 sept. 1792.

73. *Œuvres complètes de Saint-Just, avec introduction et notes de Ch. Vellay*, Paris, 1908, t. II, p. 513 et 587, 4<sup>e</sup> fragment des *Institutions républicaines*.

Babeuf, au contraire, ne s'arrête point à l'idée de la division des fermes et il la considère sous un angle révolutionnaire. Pour lui, ce n'est pas simplement un baume sur la plaie sociale des campagnes. Elle est plus qu'une simple réforme agraire, elle prend un caractère subversif. C'est une étape qui débouche en premier lieu sur la loi agraire, puis sur le communisme. La fin du dernier fragment dont tous les termes doivent être sérieusement pesés, le montre clairement quand il est rapproché du *Cadastre perpétuel* dont le début de rédaction date précisément de 1787. Et ce qui fait encore la grande valeur de ce fragment dans sa partie finale, c'est qu'il est antérieur de six mois environ aux lettres si nettement communistes de Babeuf à Dubois de Fosseux à propos de l'utopie de Collignon et du Code Frédéric (8 et 12 juillet 1787)<sup>74</sup>. Déjà Babeuf met en cause les grandes propriétés. Il affirme qu'elles résultent d'une usurpation. Il proclame le droit égalitaire de tous à la propriété commune de la terre qui, à ses yeux, revêt un caractère divin car, à cette époque, Babeuf n'est pas encore athée. Il pose le problème de la grande restitution générale sans se faire d'illusion sur une solution proche. Enfin, en tacticien consommé révélant ce « sens profond » des conditions du développement du socialisme qui émerveillait Jaurès<sup>75</sup>, il estime qu'on n'y parviendra que progressivement, par paliers. Ainsi laisse-t-il deviner que la division des fermes, mesure toute pacifique préconisée par des philanthropes, mais qu'il considère, lui, comme une revendication de combat des victimes de la « barbarie tyrannique », est le premier maillon d'une chaîne dont par la loi agraire, le communisme est l'aboutissant.

Babeuf s'affirme donc au-delà de la division des fermes pour le « partage des propriétés foncières ». Mais il n'use pas alors du terme de « loi agraire ». Il n'en use pas plus dans son *Cadastre perpétuel* achevé de rédiger le 17 juin 1787, paru en 1789, quand il évoque à Rome la lutte des plébéiens et des patriciens, pour obtenir « le partage égal

74. ADVIELLE, t. II, p. 190-195. — DOMMANGET, *Pages choisies de Babeuf*, p. 59-64. — REINHARD, p. 109-112, 113-114.

75. *Histoire socialiste de la Révolution française*, édit. A. Mathiez, t. VIII, p. 85.

des terres »<sup>76</sup>. Au début d'avril 1791, lors de l'émeute de Roye qui lui valut d'être emprisonné puis porté en triomphe, c'est lui qui rédige le mémoire au nom de tous. Cette pièce réclame le « partage » des marais de Bracquemont entre tous les citoyens pauvres<sup>77</sup> et l'on peut penser que Babeuf est très satisfait et se contente de pouvoir familiariser les gens du peuple à l'idée de partage. C'est seulement dans sa deuxième lettre à Coupé (10 septembre 1791) — et, il convient de le remarquer, sous forme confidentielle — qu'il emploie très largement et répète intentionnellement le terme de « loi agraire » qui désigne pour lui l'une « des institutions les plus belles de la République romaine »<sup>78</sup>.

Pourquoi a-t-il maintenu si longtemps l'expression sous le boisseau ? Il s'en expliquera implicitement quand il montrera à Coupé le halo d'épouvante qui s'attache au mot, un mot dont il n'est pas sûr, d'ailleurs, que Coupé en personne ne soit prêt à rejeter. Il rappelle qu'on a toujours pendu ceux qui ont ouvert la bouche pour prononcer ce vocable terrible et il fait part lui-même d'une certaine crainte puisqu'il écrit que ce qu'il ose dire tout haut à Coupé, ce n'est pas de « sitôt » qu'il osera le dire bas à d'autres<sup>79</sup>. C'est qu'à ses yeux « le temps n'est pas encore venu ». Il faut « louvoyer » comme font Pétion et Robespierre qu'il considère comme des « agrariens » et, sans dévoiler ses intentions en s'abstenant d'user du mot, proposer des mesures qui mènent à la chose<sup>80</sup>. Ces mesures, qu'il précise à Coupé, en septembre 1791 parce que la marche des événements en permet l'énoncé, sont l'application de sa tactique formulée en 1789 par cette expression hautement significative « n'importe quelle occasion saisir »<sup>81</sup> qui complète son expression si parlante de 1787 : « rompre les chaînes par degrés » : deux formules guides de son action sur lesquelles on ne saurait trop insister.

Rapprochement remarquable : quand Pierre Dolivier — futur député éventuel de Seine Inférieure à la Convention babouviste<sup>82</sup> — exposera magistralement au début de 1793 ses théories socialistes, il fera preuve du même opportunisme, de la même prudence que Babeuf au sujet de la

76. DOMMANGET, *op. cit.*, p. 90.

77. *Archives Nationales*, t. XXIX, 116-122. F<sup>7</sup> 3690/2. *Archives dépt de la Somme*, L. 9845. E. COËT, *Babeuf à Roye*, Péronne, 1865, p. 17-22.

— DOMMANGET, *ibid.*, p. 92.

78. DOMMANGET, p. 122.

79. DOMMANGET, p. 122-124 ; à remarquer que l'expression « de sitôt » se trouve dans l'avant-dernière phrase de la 3<sup>e</sup> feuille de la copie d'Advielle.

80. DOMMANGET, p. 127, 130.

81. DOMMANGET, p. 72 ; *Cadastre perpétuel*, p. XXXVI.

82. *Haute Cour de Vendôme. Copie des pièces*, t. I, p. 68.

loi agraire. Comme celui-ci l'avait fait dès 1787, distinguant « le principe et le temps », Dolivier reprendra sans le savoir l'expression même de Babeuf en disant que pour parvenir à l'état de justice — dans la mesure, note-t-il, où c'est possible en la société actuelle — il convient de « façonner par degré »<sup>83</sup>. Encore en l'an VIII, sur ce chapitre de la justice pour fouler aux pieds le « culte faux » de la propriété, il demandera « d'user de ménagement », de ne pas trop faire briller aux yeux des timorés cette justice qui les offusque et les irrite. Il faut se contenter, ajoute-t-il, « de leur montrer dans un assez grand éloignement pour qu'ils puissent la supporter »<sup>84</sup>. Ainsi quand Blanqui maniant, lui aussi, dans la perspective communiste les ressorts de l'action révolutionnaire énoncera plus tard sa fameuse théorie « qu'on ne crée pas un mouvement, qu'on le dérive » et quand il dira qu'il faut « marcher la sonde à la main » et faire non « des bonds mais des pas humains » dans l'ordre de l'économie paysanne<sup>85</sup>, il ne fera que reprendre la tactique qu'avait déjà préconisée Dolivier.

Cela dit, on peut se demander si, dans sa tactique d'« acheminement à la loi agraire »<sup>86</sup> formulée dans sa deuxième lettre à Coupé, Babeuf ne se montre point pusillanime en poussant trop loin l'opportunisme. Car enfin quand il écrit cette lettre sous le sceau du secret à la fin de 1791, d'autres au commencement de la même année n'ont pas craint d'agiter publiquement le spectre de la loi agraire.

En premier lieu, on doit citer son correspondant James de Rutledge, devenu l'un des oracles du club et du district des Cordeliers. Toute cette liaison entre la Constitution et la loi agraire que Babeuf expose à Coupé en *a parte*, Rutledge en a fait part à l'opinion d'une façon pour le moins aussi nette, aussi franche, sans crainte d'employer le mot alarmant et en précisant ce qu'il entend par ce mot<sup>87</sup>. On ne peut s'étendre sur ce point, mais sa position se résume en ces lignes : « Bonne loi agraire, constitution équitable et heureuse ; au contraire, loi agraire défectueuse et par-

83. JAURÈS, *Histoire socialiste de la Révolution*, éd. MATHIEZ, t. VIII, p. 213, 219.

84. *Sur les moyens d'arracher la République à ses pressants dangers*, Paris, an VIII.

85. M. DOMMANGET, *Les idées politiques et sociales d'Auguste Blanqui*, p. 192 (p. 10). — AUGUSTE BLANQUI, *Critique Sociale*, t. II, p. 113-114.

86. DOMMANGET, *Pages choisies de Babeuf*, p. 123.

87. DOMMANGET, *Sylvain Maréchal*, Paris, 1950, p. 188.

tiale, constitution inique et oppressive ; enfin, point de loi agraire, absence de toute constitution.<sup>88</sup> »

Il est impensable, étant donné les rapports entre les deux hommes que Babeuf n'ait pas lu ces lignes et plus généralement les articles du *Creuset* en faveur de la loi agraire. Il devait savoir aussi qu'aux Jacobins, le 8 avril 1791, Rutledge à la tête d'une délégation des Cordeliers s'était fait huer dès les premiers mots qu'il avait prononcés pour prôner la loi agraire<sup>89</sup>. Et il n'est pas interdit d'estimer que cette douche froide infligée à son ami incita Babeuf à redoubler de prudence. Car ce grand réaliste, en conformité avec sa tactique d'avancer par degrés — et ses combats régionaux d'alors l'attestent — entendait se mêler, « coller » aux mouvements spontanés comme aux forces agissantes de la Révolution. Jaurès l'a fortement remarqué<sup>90</sup> et c'est parce que Babeuf ne craignait rien tant que d'« être coupé des masses » qu'il avait dû juger intempestive la démarche de Rutledge aux Jacobins. Nous nous expliquons mieux ainsi le luxe de précautions qu'il prend avec Coupé pour exposer son programme « agrairien ».

En retrait sur Rutledge par tactique, Babeuf l'était aussi et pour la même raison sur Sylvain Maréchal, un futur « Egal ». Celui-ci, dans le journal de Prudhomme, l'un des plus répandus du temps, avait posé la question d'un supplément de révolution par la loi agraire en employant ouvertement et systématiquement le mot. Malgré bien des apostrophes pleines de sous-entendus, des équivoques calculées et des réticences servant de couverture, on ne pouvait se tromper sur le but qu'il poursuivait. D'ailleurs dans une brochure parue vers le même temps et d'une franchise brutale, il reprenait le thème du partage des terres. Et Paquet, rue Jacob, le même éditeur de cette brochure, publiait simultanément la brochure de l'abbé de Cournand favorable à la même thèse<sup>91</sup>.

Si l'on rapproche toutes ces initiatives de beaucoup d'autres concomitantes et des polémiques qu'elles susciterent, on ne peut qu'être surpris, après coup, de la position de Babeuf bien qu'on la comprenne.

Il est probable qu'il a sous-estimé la force du courant favorable à la loi agraire. Cela s'explique. Les informations abondantes que nous avons aujourd'hui par le jeu des recherches et qui nous permettent d'embrasser la perspective sociale du temps lui faisaient défaut. Ainsi, de même

88. *Le Creuset*, p. 14-15 (10 janvier 1791), Bibl. nat., L C2/528.

89. A. AULARD, *La Société des Jacobins*, t. II, p. 303. — *Mercur de France*, 23-4-1791, p. 147. — DOMMANGET, *Sylvain Maréchal*, p. 188.

90. *Op. cit.*, t. VIII, p. 84-85.

91. DOMMANGET, *Sylvain Maréchal*, p. 181-189.

qu'il paraît avoir ignoré en 1782 Carra soutenant la théorie de « la propriété suffisante » ou « propriété raisonnable », en 1784 Ferroux, réclamant la multiplication des propriétaires par la constitution d'une compagnie royale des finances faisant l'achat des grandes propriétés et les revendant en lots <sup>92</sup>, de même qu'en 1786, co-souscripteur du *Mercure de France* il s'était familiarisé avec les noms de Sylvain Maréchal, Rétif de la Bretonne, Nicolas de Bonneville, l'abbé de Courmand, du point de vue littéraire, sans se rendre compte de l'orientation « agrairianiste » de ces auteurs, de même en 1787, quand il fixe sur le papier très nettement ses convictions communistes, il ne semble pas avoir connu l'ouvrage de Charles Robert Gosselin, pas plus qu'en 1788 il ne connaîtra, semble-t-il, le plan social de Jean-Claude Chappuis, conforme à ses vues <sup>93</sup>.

Faut-il croire qu'au début de 1792, dans la période de fièvre où se font les élections à la Convention nationale, à la faveur des circonstances, Babeuf s'est enhardi jusqu'à préconiser ouvertement la loi agraire ?

L'abbé Croissy, curé du village d'Étalon entre Nesles et Chaulnes, l'a soutenu après coup en l'an II dans une déposition qui visait essentiellement à se disculper d'avoir prêché la loi agraire. D'après lui, au cours de conversations à l'occasion de l'assemblée du département de la Somme à Abbeville, des élections auraient fait état d'un projet de loi agraire de Babeuf auquel il se serait opposé. Ce projet, ajoute-t-il, aurait obtenu l'adhésion d'un certain nombre d'électeurs <sup>94</sup>.

Que faut-il penser d'un tel projet ?

Remarquons d'abord qu'on ne dispose d'aucun texte imprimé de Babeuf sur la loi agraire et que, s'il y en avait un, Babeuf comme on le connaît, d'une façon ou d'une autre, ne l'eût pas laissé dans l'oubli. Remarquons ensemble — ce qui peut paraître un indice révélateur — que Croissy à la fin de sa déposition fait état de ses observations aux partisans du « partage des terres » en rappelant qu'il faut distinguer entre « les terres de fermage qu'on divi-

92. ANDRÉ LICHTENBERGER, *Le Socialisme au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 96, 97, 394, 395.

93. *Mercure de France*, année 1786, Bibl. nat., LC<sup>2</sup> 39. — A. LICHTENBERGER, *op. cit.*, p. 436 et *Le Socialisme utopique*, Paris, 1893, p. 143 et suiv. et chap. VII.

94. *Annales d'histoire sociale*, t. VII, 1945 (« Où il est question de Babeuf », par G. LEFEBVRE).

serait en plusieurs lots » (division des fermes) et « les terres en propre » qu'on partagerait (loi agraire)<sup>95</sup>.

Cette distinction amène à se demander si le projet de loi agraire attribué à Babeuf et dont jusqu'à nouvel ordre nulle trace n'existe, ne serait pas tout simplement ses projets de division des fermes d'avant la Révolution, qu'il aurait ressorti alors. A l'assemblée électorale de la Somme si Babeuf ne fut pas élu député, il n'en fut pas moins élu administrateur du département par 225 voix sur 378 votants : « beau succès » comme l'écrit Robert Legrand<sup>96</sup>, surtout si l'on tient compte de tous les facteurs défavorables qui avaient joué contre lui.

Il est évident qu'une telle élection survenant au moment de la soutenance d'un projet de loi agraire serait, comme l'a affirmé Georges Lefebvre, un fait « considérable » à porter à l'actif de la cause agrairianiste. Mais justement, si Babeuf a pu être élu administrateur, n'est-ce pas plutôt parce que — tout en laissant habilement, selon sa tactique, la porte ouverte à une interprétation dans le sens de la loi agraire — il avait soutenu la division des fermes, idée qui avait de nombreux partisans ? En l'absence de tout élément solide susceptible de nous permettre d'apprécier la déposition du curé d'Étalon, il convient donc de se montrer prudent. En tout cas l'hypothèse qui vient d'être émise montre qu'il y a d'autres raisons à invoquer pour dire, après Jean Dautry<sup>97</sup> que A. Galante Garrone a forcé la note en parlant de démonstration à propos des commentaires de Georges Lefebvre sur la déposition de l'abbé Croissy.

Quoi qu'il en soit, que Babeuf ait ou non prêché ouvertement la loi agraire au début de septembre 1792, il reste que le courant en faveur de cette mesure s'était sérieusement amplifié depuis 1791 au point d'être alors en quelque sorte devenu étale. Jaurès a montré qu'en juin 1792 les débats sur la propriété féodale à la Législative avaient permis à Chéron-Labruyerie de soulever le problème des propriétés foncières usurpées. Momoro avait fait écho au député de Seine-et-Oise au cours de sa mission retentissante en Normandie<sup>98</sup>. Bien mieux, selon Rabaut-Saint-Etienne,

95. *Ibid.*, p. 5 du tirage à part.

96. *Babeuf, ses idées, sa vie en Picardie*, Abbeville, 1961, p. 24.

97. *Annales historiques de la Révolution française*, janvier-mars 1950, p. 53 (« G. Lefebvre et le babouvisme »). — A. GALANTE-GARRONE, *Buonarroti et Babeuf*, Turin, 1948, p. 270.

98. *Hist. socialiste de la Révolution française*, éd. Mathiez, t. III, p. 43.

les élections à la Convention auraient été dominées par l'apeurement des propriétaires<sup>99</sup>. Des indices sérieux l'établissent en effet, en attendant que la question soit tirée au clair. Une chose est certaine : les articles de mi et fin septembre 1792 dans la presse révolutionnaire traduisent à la fois l'alarme des classes possédantes et l'inquiétude des patriotes. L'article des *Révolutions de Paris* demande, certes, qu'il ne soit pas « permis à un citoyen de posséder plus d'une quantité fixe d'arpents de terre », mais, dans l'ensemble, par ses équivoques, ses imprécisions et ses réticences, cet article constitue dans ce journal un net recul par rapport aux articles précédents<sup>100</sup>.

Fait plus significatif : Carra, ce fils de commissaire à terrier qui s'était affirmé en 1775 si franchement partisan de la loi agraire, la répudiait dans sa feuille, la traitant d'absurdité et de manœuvre contre-révolutionnaire<sup>101</sup>.

La *Chronique de Paris* de Condorcet — dont la maxime « Egalité de fait dernier but de l'art social » sera choisie comme épigraphe du *Manifeste des Egaux* — se distingue dans cette campagne contre les partageux. Elle aussi accuse un net recul car, dès janvier 1790, elle avait accueilli la prose d'un laboureur anonyme s'attaquant aux « accapareurs de la terre », puis en mars suivant celle d'un citoyen de Paris, plaidant en sens contraire, mais reconnaissant que « le système de la division des exploitations n' [était] pas sans partisans » et que ceux-ci, pour parvenir à leurs fins, s'actionneraient « de connivence »<sup>102</sup>. Cette fois, en deux articles, Anacharsis Cloots, qui vient d'être élu avec Coupé député de l'Oise, s'élève véhémentement contre la loi agraire. Jaurès en ayant saisi la portée a fait un sort au second de ces articles. Il n'a pas parlé du premier qui dénonce les « âmes faibles » de la campagne et de la ville qu'une « clique abominable » épouvante. Cloots s'y déclare rassuré « sur les destinées de la France », mais le fait que cinq jours plus tard — et avec quelle violence ! — il entre en lice indique assez qu'il n'est pas si rassuré qu'il le dit<sup>103</sup>.

L.-F. Guynement (Kéralio), toujours dans la *Chronique de Paris* et aussi dans le *Patriote français* de Brissot, devait appuyer Cloots, tout en demandant la fixation d'un « maximum à l'acquisition des terres »<sup>104</sup>, et quelques jours après sur trois colonnes du journal de Condorcet, un nommé Bros-

99. *Ibid.*, t. VIII, p. 93.

100. *Révolutions de Paris*, n° 167, 15 au 22 sept. 1792, p. 521.

101. JAURÈS, *op. cit.*, t. IV, p. 335-336.

102. *Chronique de Paris*, 14 janv. 1790, p. 54, 18 mars 1790. — *Chronique de Paris, op. cit.*, t. IV, p. 338-341.

103. *Chronique de Paris*, 15 sept. 1792, n° 268 ter, p. 1034.

104. *Ibid.*, 1792, 22 sept., n° 274.

selard traduisait les *Offices de Cicéron* pour pourfendre la loi agraire <sup>105</sup>.

A coup sûr, en cette période où s'affrontent déjà les deux grandes formations révolutionnaires, il faut faire la part de l'exagération girondine. Il est clair que l'utilisation des appréhensions grandissantes est destinée à atteindre l'aile marchante de la Révolution représentée alors par Robespierre, Marat et la Commune de Paris. On veut affoler en profitant des imprudences des « audacieux novateurs » dont parlait Kéralio et aussi et surtout des pressions audacieuses de tous ces sans-propriété qui voient dans la loi agraire une espérance fantastique.

Toute cette campagne, après répercussion dans la Convention, devait trouver son épilogue avec la loi du 18 mars 1793 portant peine de mort contre les propagateurs de la loi agraire.

Cette mesure terrible votée par ceux que Babeuf considérait comme agrairiens « en dernier résultat » <sup>106</sup>, cette mesure qu'il avait en quelque sorte pressentie dans sa lettre à Coupé et dont il pouvait être victime si cette lettre se trouvait connue par le jeu d'un simple égarement, c'était la justification de ses craintes. Son souci de préserver le potentiel révolutionnaire était donc infiniment juste. On ne saurait s'étonner par conséquent, dans les quatre derniers mois de 1792, de son isolement du courant d'opinion favorable à la loi agraire. Au surplus, matériellement sinon logiquement, cet isolement s'explique par les fonctions qu'il assume à l'administration du département de la Somme d'où bientôt il passera au Directoire du district de Montdidier. Ensuite, ses tribulations à partir du 30 janvier 1793, jour où éclate l'affaire du faux, allaient l'empêcher de participer au courant qui continuait de s'affirmer, en admettant qu'il se fût décidé à intervenir.

De toute façon, il n'est pas inutile de le répéter, la loi agraire n'était pour Babeuf, selon son expression, qu'un changement « dans les formes distributives » <sup>107</sup>, qu'une étape délicate à préparer certes et demandant un luxe de précautions, mais à laquelle on ne pouvait échapper, vu la difficulté des accomplissements et le retard des esprits.

105. *Chronique de Paris*, 26 sept. 1792, n° 278.

106. DOMMANGET, *Pages choisies de Babeuf*, p. 130.

107. *Ibid.*, p. 58.

Il visait beaucoup plus haut, prêt au moment jugé favorable à entrer en lice.

La lutte de classes et la persécution, son exaspération lui font abandonner le sens de la « relativité historique » qui a tempéré jusque-là ses élans passionnés. Il estime que le peuple est « poussé à bout ». Il ne voit pas d'autre solution à lui proposer que le communisme à la fois pour rallier dans les villes comme dans les campagnes l'opposition démocratique au régime et pour fixer « le vrai terme du bonheur »<sup>108</sup>.

Toutes ses productions d'alors montrent qu'il apprécie ainsi la situation. La conclusion logique en découle : on peut, on doit parler franchement au peuple, on doit « lui tout dire », lui exposer « sans détours » le but à atteindre<sup>109</sup>.

Babeuf change de tactique. En conséquence, plus de ménagements, plus d'*a parte*, plus de dissimulations, plus de « prétendue prudence machiavélique », plus de « politique hypocrite ». La vérité au grand jour « claire et nue ». Le peuple entier doit être mis « dans la confiance de tout ce qui concerne ses grands intérêts »<sup>110</sup>. Il faut lutter le drapeau largement déployé. Dans ce contexte nouveau, Babeuf annule ses précautions antérieures, il va jusqu'à brûler l'étape de la loi agraire.

Si l'on en juge par les extraits que donne Soboul<sup>111</sup> et qui paraissent puisés dans le manuscrit dont Daline a parlé, Babeuf revient carrément aux idées communistes qu'il soutenait dix ans plus tôt. Il préconisait alors des « communautés fraternelles » dans lesquelles : 50, 40, 30 ou 20 *individus viennent à vivre en associés sur cette ferme autour de laquelle, isolés qu'ils étaient auparavant, ils végétaient à peine dans la misère, ils passeront rapidement à l'aisance.*

Et très nettement il s'élevait contre l'émiettement du sol par parcelles égales, système propre à « anéantir la plus grande somme des ressources » et contraire au « travail combiné ».

A une séance du Comité directoire secret de la conspiration, Rossignol étant intervenu pour reprocher à Babeuf de prêcher la loi agraire, le Tribun du peuple se mit en devoir d'exposer son véritable plan.

*La loi agraire dit-il, je suis bien loin de là ; c'est une sottise qui n'a pas le sens commun. Faire de la France une*

108. DOMMANGET, p. 236.

109. *Ibid.*, p. 231.

110. *Ibid.*, p. 231.

111. ALBERT SOBLOUL, *Précis d'histoire de la Révolution française*, Ed. Soc., 1962, p. 412.

*espèce d'échiquier, cela n'est pas possible ! C'est qu'on ne me connait pas, qu'on n'entre pas dans mes grandes vues ; car si on y entroit, on verroit que le système du « bonheur commun » que je propose n'est rien d'autre chose que celui de « dépropriariser » généralement toute la France. [...] La terre appartient à la nature : les hommes qui sont tous ses enfans ont tous un droit égal à ses fruits* <sup>112</sup>.

Et en conclusion, Babeuf renvoyait Rossignol à son *Analyse* « claire » et sans équivoque. Il n'y était point question effectivement de la loi agraire, mais du « bonheur commun » par la répudiation de toute appropriation exclusive des « biens de la terre ou de l'industrie » <sup>113</sup>.

C'est la thèse que Babeuf a soutenue dès le début de l'année 1787 dans son second mémoire sur la division des fermes et le 21 mars 1787 sous forme de question, dans le troisième alinéa, si suggestif de sa lettre à Dubois de Fosseux <sup>114</sup>. Il ne l'avait jamais abandonnée en dépit des modalités tactiques mises en avant selon la conjoncture de l'heure.

Dans le journal de la conspiration, répondant à tous ceux qui l'accusaient de vouloir la loi agraire, Babeuf confirmait la réponse à Rossignol.

*Est-ce la loi agraire que vous voulez, vont s'écrier mille voix d'honnêtes gens ? Non, c'est plus que cela. Nous savons quel invincible argument on auroit à nous opposer. On nous diroit avec raison que la loi agraire ne peut durer qu'un jour, que le lendemain de son établissement l'inégalité se remontreroit* <sup>115</sup>.

Et pour justifier le communisme, il étoffait sa démonstration des mêmes principes qui lui avaient servi dix ans auparavant à étayer successivement la division des fermes et la loi agraire. Car dans ces deux modalités, à propos de la terre, qu'il soit question de fermage ou de propriété, il s'agissait bien d'empêcher chaque membre du corps social « d'accaparer au-delà de ce qui peut le nourrir », de faire en sorte qu'il ne soit ni « au-dessous », ni « au-dessus de la suffisance de ses besoins de toute espèce et de tous les jours ». C'est ce que Babeuf en une formule d'un relief saisissant appelait : « l'équilibre de l'aisance » <sup>116</sup>.

Par l'un ou l'autre procédé suivant les possibilités du

112. *Haute-Cour de Vendôme, Débats du procès*, t. II, p. 78, 79, 88.

113. BUONARROTI, *Conspiration pour l'Égalité*, éd. 1957, t. II, p. 99-107, 8<sup>e</sup> pièce.

114. ADVIELLE, t. II, p. 118. — DOMMANGET, *Pages choisies* p. 58-59. — REINHARD, p. 71.

115. *Le Tribun du Peuple*, n° 35, 9 frimaire, an IV (30 nov, 1796), p. 92.

116. *Ibid.*, p. 102-103.

moment, selon l'étape opportune, Babeuf cherchait à réaliser l'égalité sociale, poursuivait la garantie générale des propriétés. Ce faisant, et c'est là qu'est sa grandeur, il sortait de ce « communisme émotif » dont parle Engels pour entrer dans le « communisme critique », le « communisme appliqué » se liant à l'évolution sociale et à l'action politique.

Au nom de la conspiration, Sylvain Maréchal devait traduire dans une certaine mesure les stades tactiques du communisme de Babeuf dans l'un des passages les plus denses du *Manifeste des Egaux* :

*La loi agraire ou le partage des campagnes fut le vœu instantané de quelques soldats sans principes, de quelques peuplades mues par l'instinct plutôt que par la raison. Nous tendons à quelque chose de plus sublime et de plus équitable : le bien commun ou la communauté des biens*<sup>117</sup>.

Sans doute le passage est incomplet. Il y manque la division des fermes comme autre maillon de la chaîne communiste. Mais il n'en marque pas moins fortement par le dynamisme de sa facture, l'évolution, la progression de l'idée communiste. Et si le Comité directoire secret s'est refusé à publier le *Manifeste* ce n'est point parce qu'il désapprouvait ce passage, c'est, au témoignage de Buonarroti<sup>118</sup>, parce qu'il rejetait les expressions sur les arts et les gouvernants. On est donc porté à croire que les paliers français du communisme auxquels Babeuf s'était successivement arrêté faute de pouvoir combattre à visage découvert étaient admis par les responsables à la tête de la conspiration.

Babeuf et les Egaux ont donc posé dans le processus révolutionnaire le fondement théorique de la question agraire pour les pays à structure rurale qui, par certains côtés, rappellent la France paysanne du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce qui est remarquable, c'est que leur enseignement, avant de trouver vérification dans l'expérience révolutionnaire de nombreux pays depuis la Révolution de février 1917, avait été, on ne peut pas dire repris, mais formulé par des hommes comme Marx, Plekhanov, Lénine et Trotski, alors que Karl Kautsky, le socialiste le plus autorisé de la question agraire dans l'Internationale ouvrière, n'en soufflait mot dans ses ouvrages.

117. DOMMANGET, *Sylvain Maréchal*, p. 311.

118. *Conspiration pour l'Egalité*, éd. Charavay, p. 74.

En 1851, Marx, tout en proclamant que le lotissement des terres est incompatible avec un communisme quel qu'il soit, dit en toutes lettres que dans certains pays le partage des terres est un tremplin « initialement » communiste, menant à « l'ultime but du mouvement »<sup>119</sup>. Lénine, tout en reconnaissant que le partage des terres n'est point « une solution », considère que c'est une opération « bonne au début parce qu'elle est le fruit de l'initiative révolutionnaire partant d'en bas, de « l'instinct plutôt que de la raison », comme disait le *Manifeste des Egaux*. Il sépare très nettement et à plusieurs reprises, à la façon de Marx « le premier pas » accompli par les paysans pauvres dans leur lutte contre les accapareurs des terres, du « pas ultime principal ». Face à certains gauchistes, il se refuse à « confondre le premier et le dernier pas », car il a le souci de ne pas « porter préjudice » à la lutte, il ne veut pas, suivant son expression « jeter du sable dans les yeux des paysans pauvres »<sup>120</sup>.

Lénine écrivait ces dernières lignes en 1903 sous le coup de la vague paysanne qui avait déferlé en Russie et après la publication de l'histoire de Jaurès, si révélatrice en ce qui concerne les luttes agraires de la Révolution française. Dans sa brochure, Lénine ne cite point Jaurès, ne s'y réfère point<sup>121</sup>, pas plus du reste qu'il ne se réfère à Babeuf dont le portrait figure à juste titre en tête de l'histoire en question comme première pousse de l'épi portant les précurseurs du socialisme moderne<sup>122</sup>. Pourtant Jaurès montrait magistralement que la loi agraire s'inscrivait dans la conscience révolutionnaire, frayant ainsi la voie au communisme. Il démêlait avec la plus grande sagacité, dans la fermentation des esprits révolutionnaires, ces « vagues pensées où des éléments rétrogrades se mêlaient à des forces d'avenir »<sup>123</sup>. Et parmi ces « vagues pensées » en tant que « germe obscur de la loi agraire », il notait « la limitation

119. MARX-ENGELS, *Gesamtausgabe*, édit. Riazanov, Moscou, t. IV, p. 3-21. — LÉOPOLD SCHWARZSCHILD, *Karl Marx*, trad. G. de Genevraye, Paris, 1950, p. 143. Ce texte ne figure point dans la *Correspondance Marx-Engels*, éd. Molitor, t. II.

120. LÉNINE, *L'Alliance de la classe ouvrière et de la paysannerie*, éd. en langues étrangères, Moscou, 1957, *passim*, notamment p. 112, 194-195, 236, 528, 529.

121. Cela ne veut pas dire qu'il n'avait point lu à cette époque l'histoire de Jaurès, puisque le 30 mars 1905, dans son article de *Vperiod* sur la « dictature révolutionnaire démocratique du prolétariat et des paysans » il signalait « les ouvrages excellents de Jaurès et d'Aulard sur l'histoire de la Révolution française » ; cf. *Pages choisies de Lénine*, éd. Pierre Pascal, 1927, t. II, p. 94.

122. T. I. de l'édition originale, dessin de Louis Jouzlin.

123. *Histoire socialiste de la Révolution française*, édit. Mathiez, t. IV, p. 342.

du droit de posséder la terre » et « la division des fermages réclamée par tant de cahiers ruraux »<sup>124</sup>. S'il avait que ces mesures avaient été soutenues dès avant la Révolution dans la perspective communiste et comme étape de la loi agraire, il n'eût pas manqué de rendre plus pleinement hommage à ce qu'il appelle « l'opportunisme admirable »<sup>125</sup> de Babeuf.

---

124. *Histoire socialiste...*, t. III, p. 392.

125. *Ibid.*, t VIII, p. 84.

---

## Babeuf et l'éducation

Parmi les chefs de la Conjuraction, seul Buonarroti s'en est fait l'historien. Il reconnaît que le Comité insurrecteur avait « à peine ébauché » le plan du système d'éducation de la République des Egaux au moment de sa dissolution ; mais, d'autre part, il dit qu'à la même époque un projet de décret sur l'éducation — destiné sans doute à améliorer l'application de ce plan — était soumis à sa discussion<sup>1</sup>.

Il est donc certain que les Egaux ne négligèrent point la question éducative dans leurs importantes délibérations, et Alfred Espinas reconnaît dans son étude sur Babeuf qu'« on ne s'attend pas à trouver tant de pédagogie dans une conspiration »<sup>2</sup>. Aveu d'importance que l'on doit retenir et qui mérite d'être mis en relief. Il équivaut, en effet, à la reconnaissance implicite que le mouvement des Egaux est bien autre chose qu'une simple et banale conspiration assurant ce « changement de décor » et ce « maintien du fond » dont parlait Blanqui. Ce fut objectivement, — ainsi que Jaurès l'a dit — « l'expression suprême de la Révolution » ou, si l'on veut, le plus haut des mouvements de la classe populaire se greffant sur le mouvement historique bourgeois triomphant. Et ce fut, subjectivement, la première grande entreprise conçue, organisée, étudiée, poussée activement et collectivement pour faire passer sur le plan national le socialisme de l'utopie à la réalité. Comment dès lors s'étonner qu'en s'inspirant sur le plan historique de la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle et sur le plan pratique de l'expérience révolutionnaire, elle ait cru devoir embrasser tous les problèmes se posant pour une refonte de la société et donc le problème de l'éducation ?

---

1. *Conspiration pour l'Égalité*, éd. Charavay, p. 150, 187, 194 et 196.

2. *La philosophie sociale du XVIII<sup>e</sup> siècle et la Révolution*, chap. V, Babeuf et le babouvisme, p. 349.

On eût d'ailleurs surpris Alfred Espinas en lui apprenant que la Conjuración ralliait à elle des éducateurs éminents tels que Valentin Haüy, le célèbre instituteur des aveugles, originaire de Saint-Just-en-Chaussée (Oise), localité que connaissait bien Babeuf, et Marc-Antoine Jullien, le fils du conventionnel de la Drôme, ancien adjoint de la Commission exécutive de l'Instruction publique en l'an II, qui devait se faire remarquer par tant d'ouvrages pédagogiques, notamment sur Pestalozzi et surtout sur la vision saisissante qu'il donna en 1817 de la technique du travail international dans le domaine éducatif<sup>3</sup>. Du reste, la large place que fait à l'éducation Buonarroti dans son exposé de la doctrine babouviste est significative, bien qu'il avoue qu'en éducation — comme en toute autre matière — une foule de détails se sont effacés de sa mémoire et qu'il n'a conservé de souvenirs que des traits les plus saillants de la discussion.

Certes, bien qu'il se défende d'avoir substitué sa pensée à la pensée du Comité pour combler les lacunes de sa mémoire, Buonarroti, c'est l'évidence même, n'a pas pu faire disparaître de son exposé tout facteur subjectif. Il n'en reste pas moins que cet exposé donne, dans ses grandes lignes, les conceptions des Egaux en tant que groupement, sur le plan éducatif. Nous devons donc le prendre en considération. Mais il est certain que ces conceptions reflètent en quelque mesure les vues personnelles de Buonarroti, qu'il les a présentées en y mettant, qu'il le veuille ou non, le sceau de sa forte personnalité. Car, sans vouloir minimiser la valeur des autres leaders babouvistes, il est permis d'affirmer que Babeuf, Sylvain Maréchal et Buonarroti représentent incontestablement les trois « têtes » de la Conjuración et qu'à ce titre ils méritent un examen particulier. Ils le méritent d'autant plus qu'au point de vue qui nous occupe ici, ils n'ont pas attendu la Conjuración pour s'intéresser vivement aux hommes et aux idées touchant l'éducation.

Babeuf<sup>4</sup>, François-Noël, né le 23 novembre 1760, a toujours eu un faible pour l'éducation. Il y était amené comme tous les hommes du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme tous les révolutionnaires, par ses réflexions, par le mouvement logique

3. P. ROSSELLO, *Les précurseurs du Bureau international d'Éducation*, Genève, 1943, chap. II, p. 19-46.

4. VICTOR ADVIELLE, *Histoire de Gracchus Babeuf et du babouvisme*, t. I, chap. 1, p. 1-10 et 13. Lettre de Babeuf à un Saint-Quentinoise inconnu (22 février 1788). Copie du *Fonds Dommanget*.

de sa pensée philosophique, par son ardent désir de régénération politique et sociale. Mais, assurément, ses origines familiales, la fiévreuse avidité de savoir et de communiquer son savoir — qu'il avait si l'on peut dire dans le sang, — sont pour quelque chose dans cette propension.

Son père, Claude Babeuf, originaire du village picard de Monchy-Lagache (Somme), ne reçut que l'instruction rudimentaire d'un fils de laboureur. Il faut croire qu'il avait de très sérieuses dispositions naturelles et des aptitudes à l'autodidactie ; car, après son congé en France, il parvint au grade de major dans l'armée autrichienne et Marie-Thérèse le choisit, dit-on, comme précepteur de ses enfants. Il aurait appris au futur empereur Joseph II ce qu'il savait de mathématiques, d'astronomie et sans doute la langue française en même temps qu'il lui aurait communiqué sa haine de la cour de Versailles et du despotisme.

De retour en France, Claude Babeuf, devenu brigadier des gabelles et père de famille dans sa province natale, se mit en tête d'être l'unique maître d'école de sa progéniture. Ce fut de lui que le futur Tribun du peuple, son fils aîné, reçut l'instruction primaire. Précepteur prétentieux, Claude Babeuf affirmait même que sous un autre maître, jamais François-Noël n'aurait rien pu apprendre.

Au moment où Claude Babeuf enseignait les rudiments au futur révolutionnaire, il faut dire qu'il avait perdu sa place et que la misère était telle dans son foyer qu'il n'aurait probablement pu payer la rétribution scolaire que le magister lui eût réclamée. C'est même grâce à quelques feuilles d'alphabet ramassées dans la rue que François-Noël put s'initier à la lecture. Son père lui aurait enseigné en outre « les éléments du latin, la langue allemande qu'il possédait à merveille, les mathématiques, etc. ». Ici, nous citons Victor Advielle, le premier historien sérieux de Babeuf, d'après des notes intimes du chef des Egaux datant du procès de Vendôme, notes qui, par ailleurs, font de Claude Babeuf un lecteur assidu du « grand Plutarque ». Mais dans une lettre du 22 février 1788, François-Noël écrit que son père ne savait que « très mal lire et à peine écrire » et que, dans ces conditions, l'élève n'eut point de peine à mettre bientôt son précepteur à bout.

On ne peut pas croire que l'ancien pédagogue de Joseph II lisait aussi mal que le prétend son fils et, d'autre part, si l'on s'en rapporte à sa signature il avait une belle et très lisible écriture. Il est donc à peu près certain que par vanité, — comme il l'avoue du reste — le futur révolutionnaire minimise considérablement le degré d'instruction de son père et les connaissances qu'il a reçues de lui, afin de mettre en relief ses dispositions natives. On pourrait objec-

ter, il est vrai, que François-Noël a employé le terme d'écrire dans le sens de rédiger, mais le contexte s'oppose à une telle interprétation. De toute façon, et quelles que fussent ses qualités naturelles, il est clair que le jeune Babeuf tira profit de l'enseignement paternel, puisqu'il reconnaît qu'à huit ans il passait « pour un prodige ». A moins, évidemment, qu'il ne se vante encore une fois.

Claude Babeuf, malgré sa tendresse pour ses enfants, avait la main rude. Il n'avait pas subi en vain l'influence militaire et transposait sur le plan pédagogique les méthodes d'autorité en usage dans l'armée. Aussi bien fit-il subir à son fils un « quotidien martyr ». Les coups de canne pleuvaient sur le malheureux François-Noël qui n'évoque point sans amertume les « incessantes duretés de la discipline paternelle ». Il écrit : *L'instruction a coûté furieusement cher à mes épaules, car pour m'enseigner ce qu'on ne savait pas on s'y prenait assez rudement et je me rappelle parfaitement encore le ton soldatesque et les gestes terriblement contondants avec lequel on a je ne dis pas brutalisé et rebuté, mais atrocement martyrisé mon enfance.*

En prenant de l'âge, François-Noël d'autant plus las « des rigueurs du vieux soldat » qu'il avait mérité par son « jeune talent » les éloges de personnages haut placés, secoua le joug paternel, refusant, malgré les plus sévères corrections, toute obéissance, tout travail, restant plusieurs années sans lire ni écrire. Mais cette période de révolte et d'inculture prit fin et l'enfant indomptable devenu adolescent docile ayant obtenu « une place à écrire » d'abord à Flixecourt, chez le receveur, notaire et feudiste du lieu, puis probablement à Abbeville chez le procureur au présidial, reprit son ascension intellectuelle, ne marchandant point ses efforts.



On le retrouve en 1785 commissaire à terrier et père de famille à Roye en Santerre et là s'affirme, en même temps qu'une curiosité intellectuelle des plus rares et de naissants sentiments égalitaires, un amour des choses de l'éducation qui ne saurait étonner après ce qui vient d'être dit. On a l'impression que, mû par une poussée instinctive par hérédité, François-Noël entend reprendre pour le compte de sa progéniture, en les amendant, les tâches que son père avait assumées. Il y est entraîné par un amour paternel qui rappelle celui de Thomas Morus et ce n'est pas peu dire. Aussi bien n'a-t-on que l'embarras du choix pour trouver, sous la plume de Babeuf à toutes les périodes de sa vie même et surtout dans les moments les plus cri-

tiques et les plus chargés d'occupations, des affirmations d'une tendresse qui ne trompe pas.

Dubois de Fosseux, secrétaire de l'Académie d'Arras, lui ayant fait part qu'il venait de quitter la campagne avec sa demi-douzaine d'enfants, tout de suite Babeuf saute sur le mot magique qui évoque à ses yeux un sujet d'intérêt. Le mot, comme il l'avoue ingénument, sonne d'une façon agréable à son oreille. Il y trouve matière « à bien de la besogne » et ajoute : *Qu'enfin j'ai de faible pour tout ce qui est enfant ! Cette sensibilité m'a de bone heure dominé. Aussi ne me suis-je pas contenté pendant fort longtemps de m'y livrer par simple spéculation. La preuve en est très sensible. A peine majeur, je me vois père de ces charmants êtres... Pardonés, Monsieur, si cédant au penchant de mon cœur, j'entre dans des détails qui pourraient paraître minutieux ; mais non, je me trompais, vous êtes père, cela suffit, ils ne le seront pas pour vous*<sup>5</sup>.

Ces lignes sont du 13 décembre 1786. Le 4 octobre 1789, Babeuf termine ainsi une lettre à sa femme dans laquelle il parle longuement de ses enfants : *Je suis accoutumé au rôle de père, je sens que c'est aujourd'hui le premier besoin de mon existence, et que je ne pourrais pas vivre de toute autre façon*<sup>6</sup>.

Le 24 février 1793, réfugié à Paris pour échapper à la persécution de ses ennemis, Babeuf semble vouloir renoncer à son opiniâtreté, dans l'intérêt de sa progéniture : *Je dois à l'existence de mes enfants, à l'obligation qui m'est imposée de les élever, de céder à la persécution sans relâche que j'essuie depuis si longtemps...*<sup>7</sup>.

Dans sa lettre d'adieu à Félix Lepeletier, avant de partir pour Vendôme, le 26 messidor an IV (14 juillet 1796), Babeuf, en termes émouvants et amers, presse son ami d'aider sa femme et ses enfants, qu'il qualifie de « malheureuses créatures », à ne pas « mourir de besoin ». Il manifeste le désir que ses deux fils soient « dans le cas d'être un jour de bons et paisibles artisans dans les classes dont la société a toujours besoin », et demande, comme suprême consolation, de les avoir à ses côtés quand il expiera « sur le lit d'honneur » son activité révolutionnaire<sup>8</sup>.

5. VICTOR ADVIELLE, t. II, 2<sup>e</sup> partie, Correspondance de Babeuf avec Dubois de Fosseux, p. 54. A noter dans cette lettre que Babeuf a adopté un système particulier d'orthographe qu'il maintient ou abandonne suivant les temps.

6. ADVIELLE, I, p. 65.

7. ADVIELLE, I, p. 97-98.

8. ADVIELLE, I, p. 225-227. MAURICE DOMMANGET, *Pages choisies de Babeuf*, p. 316-318.

Dans sa péroraison devant la Haute-Cour de Vendôme, le 28 floréal an V (17 mai 1797), Babeuf s'adressant à ses enfans s'écria, les larmes aux yeux, suivant l'émouvante notation de Buonarroti :

*O mes enfans ! Je n'ai du haut de ces bancs, lieu seul d'où je puis vous faire entendre ma voix puisque l'on me l'a enlevé encore, contre le vœu des lois, la satisfaction de vous voir, je n'ai, dis-je, qu'un regret bien amer à vous exprimer, c'est qu'ayant désiré fortement de concourir à vous léguer la liberté, source de tous les biens, je vois après moi l'esclavage et je vous laisse en proie à tous les maux<sup>9</sup>.*

Enfin, dans sa lettre ultime à sa femme et à ses enfans, quelques heures avant d'être guillotiné, c'est encore le père de famille qui pousse des cris déchirants : *Ah ! mes tendres enfans, que deviendrez-vous ! je ne puis ici me défendre de la plus vive sensibilité<sup>10</sup>.*

Un peu plus loin, il fait des recommandations vraiment touchantes et marie finalement en une synthèse magnifique son amour de la famille à ses convictions communistes :

*Si, contre mon attente, vous pouviez survivre à l'orage terrible qui gronde maintenant sur la République et sur tout ce qui lui fut attaché ; si vous pouviez vous retrouver dans une situation tranquille..., je vous recommanderais de vivre bien unis ensemble, je recommanderais à ma femme de tâcher de conduire ses enfans avec beaucoup de douceur, et je recommanderais à mes enfans de mériter les bontés de leur mère en la respectant et en lui étant toujours soumis. Il appartient à la famille d'un martyr de la liberté de donner l'exemple de toutes les vertus. Je désirerais que ma femme fit tout ce qui lui serait possible pour donner de l'éducation à mes enfans, en engageant tous ses amis de l'aider dans tout ce qui serait également possible pour cet objet. J'invite Emile de se prêter à ce vœu d'un père que je crois bien-aimé, et dont il fut tant aimé ; je l'invite à s'y prêter sans perdre de tems et le plus tôt qu'il pourra. Mes amis, j'espère que vous vous souviendrez tous de moi et que vous en parlerez souvent. J'espère que vous croirez que je vous ai tous beaucoup aimés. Je ne concevais pas d'autre manière de vous rendre heureux que par le bonheur commun. J'ai échoué, je me suis sacrifié ; c'est aussi pour vous que je meurs<sup>11</sup>.*

Dans cette lettre, Babeuf ne parle pas seulement d'Emile, mais aussi de Camille, son cadet, qu'il porte « tendrement

9. DOMMANGET, p. 308.

10. *Ibid.*, p. 311.

11. *Ibid.*, p. 311-312.

dans son cœur » et de Caiüs, son tout dernier, âgé de quelques mois seulement.

Au début de sa paternité, Babeuf, conscient de ses « dispositions sentimentales », avait vu une récompense de la nature dans le fait que sa fille Sophie et son petit garçon Robert le futur Emile — se trouvaient favorisés des dons les plus flatteurs : constitution heureuse, traits ravissants, physionomie animée, apparence de caractère « qui promet tout »<sup>12</sup>. Il le dit en toutes lettres à Dubois de Fosseux et, prévoyant que celui-ci ne manquera pas de voir dans ces éloges une erreur d'optique commune à tant de parents, il rétorque : *Je vous proteste qu'il me semble que quand je ne serais pas père, je verais de la même manière. Enfin, que vous dirai-je ? Je goûte la satisfaction de voir des enfants qui m'appartiennent, tels qu'il me serait impossible de désirer qu'ils fussent mieux*<sup>13</sup>.

Babeuf exagère. Cependant, si l'on en croit une version, le prince de Falckenstein, — le futur Joseph II, — étant passé en Picardie, au cours d'un voyage en France, pour revoir son ancien précepteur, rendit visite au fils de celui-ci. Ravi des charmes de la petite Babeuf, il ne se serait pas contenté de lui prodiguer des caresses ; il aurait promis au père d'assurer à la Cour d'Autriche l'avenir d'une créature aussi charmante. Sur quoi le futur Tribun, déjà ombrageux et peu disposé pour les cours et les rois, après avoir refusé pour son propre compte un emploi à Vienne aurait décliné également l'offre touchant sa fille<sup>14</sup>.

Mais le jeune père devait recevoir « le coup le plus sensible » par la mort de cette « jolie créature ». Et c'est à propos de Sophie que s'est manifestée chez Babeuf avec une intensité extraordinaire la conjonction du sentiment paternel et de la vocation pour tout ce qui se rapporte à l'enfance.

Dans la lettre à Dubois de Fosseux (22 novembre 1787)<sup>15</sup> où il fait le « récit plaintif » du deuil qui le frappe. Babeuf écrit : *Entraîné presque dès le moment où mes forces intellectuelles et fsiques se développèrent avec plus d'énergie vers le doux penchant de la paternité, j'emploiai une bonne*

12. ADVIELLE, II, 55.

13. ADVIELLE, II, p. 55.

14. ADVIELLE, I, p. 5.

15. Inédite, non reproduite par Advielle dans la correspondance de Babeuf et de Dubois de Fosseux, communiquée par feu G. DORVAL d'après les archives du château de Fosseux.

*partie de ma première jeunesse à me mettre au fait des devoirs auxquels ce titre engage.*

Babeuf poussa ses études en ce sens beaucoup plus loin, à la naissance de Sophie. D'autant plus que cette enfant, admirée de tous et que tous au dire de son père considéraient comme un « vrai chef-d'œuvre de Nature », imposait les soins dus à toute « production rare ». Écoutons-le :

*Toutes mes pensées, tous mes moments, toutes mes atencions étaient dévolues au cher objet qui enchantait mon âme. Rien ne pouvait m'en distraire. Je ne me contentai point des livres que j'avais sous les yeux, ni des lumières particulières que je m'étais procurées sur l'éducation physique des enfants du premier âge, je voulais consulter personnellement les personnes qui passaient pour s'être d'une manière distinguée et couronnée de succès attachées à ce genre d'étude louable.*

Parmi les écrits consultés sur les questions de la formation de l'enfant, Babeuf eût pu citer les lettres sur « l'Éducation » de Mlle Le Masson Le Golft, originaire du Havre, l'une des correspondantes de l'Académie d'Arras. Ces lettres ne devaient être imprimées qu'en 1788 ; mais grâce à Dubois de Fosseux, Babeuf en eut connaissance et il faut croire qu'elles l'intéressèrent puisqu'il en copia des extraits qui ont été retrouvés dans ses papiers<sup>16</sup>.

À défaut de l'auteur d'*Emile*, mort depuis cinq ans et qu'il eut « osé consulter », Babeuf s'adressa au futur membre de l'Institut Fourcroy qui s'était fait connaître par un ouvrage intitulé : *L'enfant suivant l'ordre de la Nature*. Partant de l'autodidactie et du métier de copiste comme Babeuf, ainsi que de l'abécédaire appris à des enfants, Fourcroy, à cette époque, était déjà parvenu à l'Académie des Sciences. Il daigna répondre longuement à son solliciteur, lui donnant avis et conseils. Babeuf les suivit, mais sans s'y attacher exclusivement, car il avait conçu un système « qui n'était point tout à fait de celui-ci ni de celui-là »<sup>17</sup>.

Au bout de quatre ans de soins assidus et méthodiques, la petite Sophie n'était certes point parvenue au degré de perfection de la Sophie de Jean-Jacques ; mais elle avait « beaucoup de ses heureuses qualités ». Babeuf va jusqu'à dire qu'elle « la valait bien ». La question de son inoculation, l'une des nouveautés du temps, se posait. Babeuf allait s'entourer de références à ce sujet quand la malheureuse enfant fut prise d'une fièvre ardente. Quatre heures après d'étranges convulsions, elle était enlevée à

16. ADVIELLE, II, p. 126.

17. Communication DORVAL, même source.

sa famille<sup>18</sup>. Ainsi se terminait brutalement cette expérience d'éducation de la prime enfance et le chagrin de Babeuf fut tel que malgré les consolations prodiguées par Dubois de Fosseux<sup>19</sup>, les relations entre les deux amis s'arrêtèrent.

A la mort de cette fillette, Babeuf reporta toute son affection paternelle sur Robert. C'était, à la veille de la Révolution, un petit bonhomme de quatre ans que Babeuf appelait familièrement « mon gueux, mon coquinot, mon camarade, mon diable de gueux, mon fanfinot, mon ami », noms que Robert donnait à son tour à son père<sup>20</sup>. Quand Babeuf séjourne à Paris au début de la tourmente révolutionnaire pour la mise au point et l'impression de son *Cadastre perpétuel*, ce qui le chagrine le plus, c'est la séparation de sa famille.

*Que j'aspire de voir tous mes pauvres enfants ! Je ne peux pas rendre ce que je ressens sur cet article-là ; je suis trop pénétré pour pouvoir m'étendre aucunement à cet égard. Ma bouche est fermée pour avoir trop à penser là-dessus. Il suffit de dire que cette pensée ne me quitte pas pendant tout le jour, qu'elle ne me permet pas la nuit de dormir paisiblement...<sup>21</sup>*

Ayant rêvé une nuit que Robert était dangereusement malade, Babeuf souffrait cruellement : *J'étais*, écrit-il à sa femme le 29 septembre 1789, *baigné de larmes à mon réveil*<sup>22</sup>. Le 4 du même mois, malgré sa détresse profonde, Babeuf avait acheté une cocarde et de jolies boucles à l'intention de son fils aîné. Plus tard, le 7 mai 1790, au plus fort de ses luttes régionales, il profitera de son passage à Saint-Quentin, sa ville natale, pour lui offrir une canne. Il lui fera part de ce geste en une lettre spéciale, au style volontairement puéril qui ne laisse pas d'attendrir :

*Bon jour, mon cher enfant, bon jour, mon petit camarade, mon frère, mon cher Robert ; je t'écris de S. Quentin, où je t'ai acheté une canne, bien belle entends-tu, oh oui, vraiment, jolie petite canne ; c'est une canne de S. Quentin, celle-là ! tu me la prêteras ? C'est pour nous deux, vois-tu que je l'ai achetée. Oh ! si tu savais qu'elle est belle ;*

18. ADVIELLE, II, p. 246-247.

19. ADVIELLE, II, p. 241, 244.

20. ADVIELLE, I, p. 65.

21. ADVIELLE, II, p. 59. — Remarquons la première phrase. Depuis le 4 sept. 1788, Babeuf avait une autre fille : Catherine Adélaïde.

22. Archives départementales de la Somme, F 129.

*tiens, voilà comme elle est faite ; regarde [ici le dessin de la canne]...<sup>23</sup>.*

Robert n'allait pas tarder à être soumis à une rude épreuve ! Le 19 mai, au milieu de la nuit, alors qu'il était couché avec son père, ne vit-il pas celui-ci enlevé par des sbires ? Au désespoir, le petit pleurait, gémissait, lançait des imprécations. Six jours plus tard, le père en était encore tout retourné quand il racontait la scène au comte de Lauraguais : « Il n'est peintre ni poète qui puisse la rendre dans sa vérité »<sup>24</sup>. L'enfant, du reste, ne se consola pas. Toute sa gaieté s'évanouit. C'est dans la lettre où ces faits sont relatés que se manifeste une fois de plus et avec force l'amour paternel de Babeuf. Il fait en ces termes hyperboliques l'éloge de Robert au comte de Lauraguais :

*Pardonnez, Monsieur, je suis père et je ne puis que m'attendrir en arrêtant ma pensée sur cette jeune plante et je ne crois pas me tromper en fondant sur son caractère les plus belles espérances. Vous ne trouverez en lui rien de ce brillant qui éblouit au premier aspect mais c'est dans la seule familiarité que se révèlent les qualités qui appartiennent à son âge et le philosophe peut être ravi de son intelligence positive et de son aimable ingénuité. Enfant trop intéressant peut-être, enfant naïf, mais plus riche, plus savant de son ignorance que ceux de ses pareils dont on a tourmenté l'esprit par des études prématurées...<sup>25</sup>.*

Nous touchons ici au point où l'expression d'un ardent amour paternel se confond avec son corollaire logique : les préoccupations éducatives. Elles prennent en l'occurrence une place d'autant plus grande que l'intéressé, tout en obéissant à sa propre inclination, est socialement et pédagogiquement imprégné de Rousseau.

Ce n'est point sans raison qu'en l'an II Babeuf s'est donné le prénom de Gracchus et, en même temps, a débaptisé Robert pour l'appeler Emile. Ce n'est pas non plus par hasard qu'il a donné à sa fille aînée le prénom de Sophie, que Rousseau a popularisé. Toutes ces indications sont précieuses et pour l'orientation sociale et pour l'orientation pédagogique.

Babeuf a lu et relu l'*Emile* et il est indéniable que sur le jeune père de famille la pensée pédagogique de Jean-Jac-

23. ADVIELLE, I, p. 71, 72.

24. Copie du *Fonds Dommanget*.

25. *Ibid.*

ques a fortement influé. Il est significatif que dans la première lettre à Dubois de Fosseux où il parle de ses enfants, Babeuf invoque le philosophe de Genève et son élève imaginaire (13 décembre 1786). Il proclame que les avis pédagogiques de Rousseau, appuyés de « raisons si plausibles » ont pour lui beaucoup de « poids » et il avoue sa « confiance » en l'auteur d'*Emile*<sup>26</sup>.

Toutefois, cette confiance n'est pas absolue et la preuve en est que Babeuf prie Dubois de Fosseux, au double titre d'ami et de père, de bien vouloir se prononcer sur un point qui le laisse perplexe, à savoir s'il convient de ne pas apprendre à lire et à écrire avant douze ans, comme le veut Rousseau. Est-ce que par hasard Babeuf repousserait l'opinion de Rousseau ? Non pas. Il la résume trop bien à son correspondant :

*Il [Rousseau] me dit qu'avant la minucie de la lecture et de l'écriture, il y a mille choses plus intéressantes que les enfants doivent savoir ; que l'on ne doit point s'empresse de charger leur mémoire de mots ; qu'il est même essentiel de remettre au lendemain ce qu'on peut se dispenser de leur apprendre aujourd'hui ; qu'il y a plus de talent à savoir diférer, ainsi, en quelque sorte, leurs progrès que de les avancer autrement en apparence ; que la marche successive de leurs acquisitions en connaissances utiles, doit être graduellement subordonnée aux dépendances relatives que les choses ont entre elles ; que de cète manière ses élèves font d'eux-mêmes la majeure partie du chemin, et que par suite de ce système il est plus sûr que son Emile, qu'il lui importe peu qu'il connût à douze ans le premier caractère de l'alphabet, n'en deviendra pas moins un home instruit de tout ce qu'il importe de savoir*<sup>27</sup>.

Babeuf place la discussion sur un autre terrain. Frappé des dispositions de sa première fille qui venait d'entrer dans sa quatrième année et s'exagérant le plaisir qu'il goûterait à lui apprendre à lire, il est impatient — comme il l'écrit — « d'ouvrir ses séances »<sup>28</sup>. Cette lutte entre l'amour de Rousseau et le besoin d'enseigner ou, si l'on veut, le penchant éducatif de Babeuf, est très curieuse. Comment se termine-t-elle ? Par la victoire de la vocation, trop irrésistible pour être comprimée huit années durant. On pouvait s'en douter et il était sûr que si Dubois de Fosseux s'affirmait, sur cette question particulière, d'un avis opposé à Rousseau, Babeuf serait trop heureux de s'y rendre. Or Dubois, après avoir confirmé Babeuf dans

26. ADVIELLE, II, p. 56.

27. ADVIELLE, II, p. 56.

28. *Ibid.*

la conviction qu'il ne trouverait jamais de meilleur instituteur que lui-même et après avoir montré à son correspondant la difficulté de l'entreprise, le courage et la patience qu'elle postule, répondit :

« Il y a dix ans que je fais ce métier-là et que je suis le précepteur de six enfants, ainsi experto crede Roberto, mais ne croyez pas le rêveur Jean-Jacques et soyez persuadé que les enfants qui n'apprennent à lire que tard, l'apprennent beaucoup plus difficilement et ne le savent jamais parfaitement. Vous savez que Jean-Jacques avait la manie de penser sur tout autrement qu'un autre. Pour moi je suis d'un avis bien différent ; je suis convaincu que nos pères avaient raison et que le vrai temps d'apprendre est celui de la jeunesse<sup>29</sup>. »

Babeuf se rangea en ces termes à l'avis de son correspondant :

*Vous jetés, Monsieur, un jour très lumineux sur la voie qu'il me convient de suivre pour arriver au but de la Mission que mon titre de Père m'engage de remplir. L'originalité de Rousseau me laissait en proie à des inquiétudes dont votre expérience personnelle, guidée par la justesse et la sagacité de votre esprit, me délivre aussi complètement qu'heureusement. Le sentiment d'un Père-Instituteur doit prévaloir sur celui d'un faiseur de systèmes purement idéaux<sup>30</sup>.*

Remarquons qu'en adoptant le point de vue de Dubois de Fosseux, Babeuf ne rompt pas pour autant avec Rousseau. Celui-ci proclame, en effet, que rien n'est absolu en éducation et il prend bien soin de dire que s'il use du ton affirmatif, ce n'est point pour en imposer au lecteur, mais pour lui parler comme il pense. Mais, d'autre part, Babeuf a tort de prendre Rousseau pour un faiseur de systèmes purement idéaux. Jean-Jacques a avoué, certes, son inaptitude au métier de gouverneur — le terme qu'il préfère à celui de précepteur —, néanmoins il a reconnu qu'il avait fait un « suffisant essai de ce métier ». Rousseau n'était donc pas dénué d'une certaine expérience et c'est si vrai que Pierre Villey a pu reconstituer partiellement ses emplois et ses essais pédagogiques<sup>31</sup>.

Même si l'on faisait abstraction du point de vue social, l'enthousiasme de Babeuf pour Rousseau, en tant que théoricien de l'éducation, se comprend très bien. Il y a tant de choses dans l'*Emile* qui correspondent aux inclinations ou

29. ADVIELLE, II, p. 71.

30. ADVIELLE, II, p. 77.

31. *L'influence de Montaigne sur les idées pédagogiques de Locke et de Rousseau*, Paris, 1911, p. 107 et suiv.

aux réactions personnelles de Babeuf ! Entre autres, la haine des coups, la participation aux amusements de l'enfant, la vertu de l'acquisition naturelle sans oublier cette idée fondamentale que c'est au père à élever l'enfant. Sans doute, sur ce point, Babeuf n'ignore point que Rousseau a été loin de prêcher d'exemple ; mais, tout en cherchant à l'excuser, tout en reportant sa faute sur les conditions objectives, il se déclare incapable de l'imiter, même s'il était réduit à la dernière détresse :

*Rousseau, trop sensible Rousseau, l'idée de te trouver un jour dans l'impuissance de pourvoir aux besoins de tes enfans te brisait le cœur ; tu ne pus la supporter, et tu les abandonnas dès leur naissance aux soins du Gouvernement ; cet abandon, je le conçois : tu ne les connaissais pas ; mais, dis-moi, les eusses-tu délaissés à cet âge où les premiers développemens de leur intelligence, les premiers mouvemens de leur âme les rendent si intéressants ? O mon fils de sept ans, copie si fidèle du bon, de l'innocent Emile ? Oh non ! jamais je ne serai capable de t'abandonner ; je guiderai ta jeunesse aussi longtems que je le dois, ou tu me verras mourir avant d'avoir pu accomplir ma tâche*<sup>32</sup>.

Dans la même lettre du 6 germinal an II (26 mars 1794), Babeuf approuve Rousseau « de faire entrer dans l'éducation de chaque homme l'apprentissage d'un métier » et l'on a vu plus haut qu'il n'aspirait qu'à voir ses enfans devenir de bons artisans. Il fait sienne, d'autre part, la « principale et première maxime » de Rousseau en fait d'éducation morale : « Instruire en amusant. »<sup>33</sup> Ainsi s'explique qu'il ait pris tant d'intérêt aux « charmants » ouvrages que lui passaient Dubois de Fosseux, *Les promenades de Clarisse* et le *Journal de la langue française* de M. de Tournon, le futur concurrent de Louis Prudhomme. Babeuf considère que Tournon s'est « parfaitement modelé sur Rousseau » et il l'admire d'avoir « en même tems le triple talent d'instruire en différents genres, de plaire et d'intéresser »<sup>34</sup>.

Mais Babeuf ne se borne pas à suivre Rousseau dans la question qui sera reprise par toute l'école éducative socialiste, de supprimer le divorce entre le travail intellectuel et le travail manuel. De même qu'il reprend le principe méthodologique de Jean-Jacques, il suit de très près ses prescriptions physiques et hygiéniques concernant les tout-petits. Soucieux, désireux de travailler « *contamment* » à la formation ou plutôt à la conservation physique de ses

32. ADVIELLE, I, p. 108.

33. ADVIELLE, II, p. 47. DOMMANGET, 52.

34. ADVIELLE, II, p. 47, 52, 59.

enfants, il entend, comme Rousseau, rompre avec les « ridicules préjugés » que les hommes ont adoptés, d'après lui, par « une indolence condamnable et une routine abusive ». Comme Rousseau, il fait élever les bambins par la mère, n'admettant point qu'on supplée aux devoirs indiqués par la nature. Avec Rousseau, il rend à ses enfants « la libre jouissance » de leurs membres, trouvant très juste le passage d'*Emile* où il est dit qu'on ne s'est point encore avisé de mettre à la gêne, par des bandes, les petits des chiens ni des chats et qu'il n'en est résulté aucun inconvenient. Comme Rousseau, Babeuf se refuse à être « barbare et cruel » en surchargeant le faible estomac de ses rejetons, ce qui les priverait, au demeurant, du bien-être de la respiration. Conformément aux vues de Rousseau enfin, Babeuf ne veut pas plonger ses enfants dans une mollesse « souvent exténuante et toujours pernicieuse » et c'est pourquoi il proscriit les vêtements trop chauds<sup>35</sup>. On sait par ailleurs, au dire d'E. Coët, qu'il endurecit son fils en lui faisant prendre un bain d'eau froide tous les jours, quelle que soit la saison, cependant qu'en hiver il lui faisait casser la glace de la rivière<sup>36</sup>.

Babeuf, sur ces points, reconnaît avoir observé littéralement les préceptes non seulement de Rousseau, mais d'autres hommes « estimables », d'autres « penseurs modernes ». Il se félicite des résultats qu'il a obtenus, lesquels sont « des plus satisfaisants ». Il s'élève contre « l'erreur » des anciens Romains au sujet de la compression des membres des poupons, évidemment dans la mesure où le traducteur Guérin a reproduit fidèlement les réflexions de Tite-Live<sup>37</sup>, et termine une discussion à ce sujet par ces mots qui résument sa manière d'agir :

*En mon particulier, mes enfans élevés sous mes yeux, ont eu une mère affectionnée, mais non une nourrice sévère, et qui, comme cèle de M. Guérin leur ont longtemps séré les membres les uns près des autres, pour les empêcher de se déjeter. Ils ont été abandonnés en naissant au libre exercice de ces membres. Ils n'ont eu depuis ni cors, ni bourrelets, ni tèle autre sorte d'entraves et les mouvements qu'ils se sont doné comandés par la nature et toujours subordonnés aux forces progressives de leur âge, loin de les déconformer et de déranger aucun de ces membres, n'ont servi qu'à leur faire promptement acquérir une souplesse et une activité peu connues<sup>38</sup>.*

35. ADVIELLE, II, p. 55.

36. *Babeuf à Roye*. Péronne, 1865, p. 24.

37. ADVIELLE, II, p. 57.

38. ADVIELLE, II, p. 58.

Avec l'approche et le développement de la Révolution française, nous notons un grand changement.

Babeuf qui n'est point un rêveur et qui a été amené par sa profession à étudier et à observer le milieu qui l'entoure, considère l'éducation beaucoup moins sous l'angle paternel que sous l'angle public. On trouve la preuve de cette évolution dans le *Cadastre perpétuel* son premier écrit d'importance sur le plan révolutionnaire et communiste, ouvrage qu'il fit paraître après mise au point en 1789, mais qui était déjà composé en juin 1787. C'est au cours de ce même mois que Dubois de Fosseux communiqua à Babeuf la partie concernant l'éducation de la fameuse utopie qui contribua tant à enthousiasmer socialement le futur Tribun. Il y était question d'une éducation donnée de quatre à vingt ans dans des collèges où les enfants étaient nourris, entretenus et instruits gratuitement. Ne doutons pas que Babeuf ait applaudi à cette suggestion.

Dans le *Cadastre perpétuel*, Babeuf expose tout au long ses idées sur l'éducation et, fait à remarquer, il n'en traite que du point de vue politique et sans jamais invoquer Rousseau. En réunissant à ces idées divers fragments rédigés à des dates postérieures, on peut reconstituer dans ses grandes lignes, les conceptions éducatives de Babeuf dans ses années d'ardent combat social.

En premier lieu, on ne saurait trop insister sur le rôle que Babeuf, conformément à l'enseignement des Encyclopédistes, attache aux préjugés et à l'ignorance comme fondement de l'iniquité sociale. Sans doute, il n'élimine point la violence en tant que facteur de l'usurpation primitive ; mais il est persuadé que sans la crédulité inhérente au défaut de lumières et les préjugés inoculés au plus grand nombre, les propriétés communes frustrées à la masse n'auraient pu ni être arrachées, ni être conservées.

L'un de ces préjugés est de croire à la supériorité du travail intellectuel sur le travail manuel. Babeuf réhabilite ce dernier. Il écrit dans le *Cadastre perpétuel* :

*Aux yeux du philosophe, le vigneron laborieux est incomparablement plus cher que le magistrat versatile qui boit son vin, et lui fait manger en procès le fonds qui le produit. L'artisan honnête qui vous fabrique des chaussures est infiniment plus essentiel que le fripon, barbouilleur du papier, qui a la sottise de croire que d'accorder un regard à cet intéressant ouvrier, ce serait trop d'honneur. Le préjugé encore à cet égard vient servir l'orgueil, et par lui l'humble citoyen vraiment honorable croit, lui-même.*

qu'il vaut moins que le matador qui le méprise, et il s'imagine aveuglément que ce mépris est dans l'ordre<sup>39</sup>.

Dans le *Manifeste des Plébéiens*, Babeuf énonce en attendant de démontrer :

*Que la supériorité de talents et d'industrie n'est qu'une chimère ou un leurre spécieux, qui a toujours indûment servi aux complots des conspirateurs contre l'égalité. Que la différence de valeur et de mérite dans le produit du travail des hommes ne repose que sur l'opinion que certains d'entre eux y ont attachée et qu'ils ont su faire prévaloir. Que c'est sans doute à tort que cette opinion a apprécié la journée de celui qui fait une montre, vingt fois plus que la journée de celui qui trace des sillons. Que c'est cependant à l'aide de cette fausse estimation que le gain de l'ouvrier horloger l'a mis à portée d'acquérir le patrimoine de vingt ouvriers de charrue, qu'il a par ce moyen, expropriés... [...] Qu'il y a absurdité et injustice dans la prétention d'une plus grande récompense pour celui dont la tâche exige un plus haut degré d'intelligence, et plus d'application et de tension d'esprit<sup>40</sup>.*

Dans cette thèse égalitaire menant à la suppression de toute hiérarchie des fonctions et au salaire unique, il est évident que Babeuf suit encore les traces de Rousseau. D'autre part, dans une certaine mesure, il précède Proudhon. Mais il ne semble point accorder au travail manuel, comme Proudhon l'a fait, un rôle générateur dans l'élaboration des connaissances et il n'apprécie point non plus, semble-t-il, l'effort intellectuel que ce travail réclame<sup>41</sup>.

Selon Babeuf, on est arrivé à convaincre les spoliés de la soumission à un ordre de choses antinaturel, comme on est parvenu à leur faire admettre une antinaturelle hiérarchie des professions. En même temps, on les tient dans un état de grossièreté qui les fait paraître d'une nature différente de ceux que le sort a favorisés et qui les fait mépriser par ceux-ci.

*C'est donc les préjugés, enfans de l'ignorance, qui ont fait en tous tems le malheur des races humaines. Sans eux, tous les individus eussent senti leur dignité ; tous eussent vu que la Société n'est qu'une grande famille dans laquelle les divers membres, pourvu qu'ils concourent, chacun suivant ses facultés physiques et intellectuelles à l'avantage général, doivent avoir des droits égaux<sup>42</sup>.*

39. DOMMANGET, p. 790.

40. *Tribun du Peuple*, n° 34, 15 brumaire an IV, p. 102-103. DOMMANGET, p. 258-259.

41. *Les grands éducateurs socialistes : Proudhon*, p. 7 et 17.

42. DOMMANGET, p. 79.

Aux yeux de Babeuf, tout s'est passé et se passe comme si les riches avaient adopté un plan d'esclavage physique et moral destiné à maintenir soigneusement le peuple dans cet « état de perpétuelle adolescence et de fatale inertie » qui lui a fait *meconnoître* ses droits ». A cet effet, on l'environne de « prestiges », on le garrotte matériellement et spirituellement « par une foule de machinations grotesques et barbares », on le plonge dans des superstitions, on l'occupe à des pratiques minutieuses, à de « ridicules idées propres à égarer son entendement », on le prive enfin des connaissances qui lui seraient nécessaires pour conserver ou recouvrer ses droits<sup>43</sup>.

Babeuf cite le mot du chancelier Michel de l'Hôpital : « L'Homme n'est malheureux que par l'ignorance », et s'adressant aux « tuteurs indignes », aux « durs et orgueilleux Satrapes », il conclut :

*Vous vous êtes fait un plan d'éducation qui a toujours tendu à propager l'extrême misère, à pouvoir parvenir à pressurer continuellement les sueurs du malheureux, et vous avez eu soin de lui donner des notions telles qu'il ne croyoit pas devoir se plaindre de vos perfidies, telles qu'il n'imaginait même pas que vous n'étiez point fondés à les commettre. C'est, en un mot, du contraste établi entre l'éducation du pauvre et la vôtre, que vous êtes parvenus à rendre ce dernier tel, et que vous vous êtes formés à vous-mêmes ces cœurs durs et impitoyables qui vous font supporter le spectacle de vos semblables périssant de faim, tandis que vous nagez dans les superfluités et les délices<sup>44</sup>.*

Babeuf va plus loin. Après avoir établi qu'en norme générale l'éducation n'est pas autre chose que l'instrument de la politique « cruelle » des « corps dont les intérêts sont opposés à ceux du peuple », autrement dit qu'elle est d'abord et avant tout un instrument de classe, il montre comment elle se présente quand on l'envisage sous certains aspects particuliers. Pour les intrigants, désireux de parvenir, elle devient un moyen qui leur permet de « sortir et de vivre mollement hors de la classe laborieuse, conséquemment aux dépens de ses sueurs », ou, comme dit Babeuf, de sortir de la « classe des avilis » en employant les lumières à opprimer « les simples », afin d'augmenter au détriment de ces derniers leur partie « du grand héritage ». Pour les combattants, l'éducation devient un moyen de défendre ce qui reste de droits à la classe laborieuse « contre les désirs arbitraires de l'intrigue éclairée »<sup>45</sup>.

43. *Cadastre perpétuel*, XXVI. DOMMANGET, p. 82.

44. *Ibid.*

45. DOMMANGET, p. 84, 85, 86.

Toute cette critique de l'éducation, en partant d'un point de vue de classe, critique qui a pu être présentée depuis sous une autre forme, mais qui n'a pas été dépassée dans son fond, est vraiment remarquable pour l'époque. Elle suffirait à classer Babeuf comme le précurseur du communisme moderne, si tant d'autres titres ne lui donnaient droit à un tel classement.

La leçon des considérations, Babeuf la tire en déclarant qu'il est démontré que : « *Dans une société d'hommes, il faudrait nécessairement ou point du tout d'éducation ou que tous les individus pussent également en avoir.* » Il ajoute : « *Tant qu'il en sera autrement, les plus fins tromperont toujours ceux qui le seront moins : ce qui a été répété de ce qui pourra être*<sup>46</sup>. »

Ailleurs, dans le *Manifeste des Plébéiens* (9 frimaire an IV) Babeuf souligne :

*L'éducation est une monstruosité, lorsqu'elle est inégale, lorsqu'elle est le patrimoine exclusif d'une portion de l'association ; puisqu'alors elle devient dans les mains de cette portion, un amas de machines, une provision d'armes de toutes sortes, à l'aide desquelles cette première portion combat l'autre qui est désarmée, parvient facilement en conséquence, à la juguler, à la tromper, à la dépouiller, à l'asservir sous les plus honteuses chaînes*<sup>47</sup>.

On comprend donc que Babeuf ait qualifié de « sublime » le plan d'éducation de Michel Lepeletier qui dans son article 2 spécifiait que l'éducation nationale doit être « égale pour tous » et qu'en outre tous devaient recevoir « même nourriture, mêmes vêtements, même instruction, mêmes soins ». Ainsi s'explique ce passage du *Tribun du Peuple*, n° 40, qui vient après l'apologie de Robespierre :

*N'injurions pas ceux qui ont voulu le bien mais qui prétendaient aller vers lui d'une autre manière que nous. Quand Michel Lepeletier donnait son plan d'éducation commune, il allait aussi à l'Égalité.*

La revendication de l'égalité d'éducation se lie si étroitement, pour Babeuf, à la revendication de l'égalité sociale qu'il en arrive à considérer l'éducation comme « une espèce de propriété à laquelle chacun a le droit de prétendre »<sup>48</sup>.

Aussi, en août 1791, dans sa lettre à Coupé, fait-il décou-

46. DOMMANGET, p. 85.

47. *Tribun du Peuple*, n° 34, p. 104-105.

48. DOMMANGET, p. 86.

ler, en toute logique, l'égalité d'éducation et la subsistance assurée pour tous du principe de l'égalité des droits et il regrette que cette disposition ne figure pas dans la Constitution de 1791.

*Il faut, dit-il, que la Constitution soit un patrimoine national où se trouve tout à la fois pour le peuple le pain de l'esprit et le pain du corps, où une stipulation pour la vie intellectuelle et la vie matérielle complète soit, non seulement claire, précise, positive, mais encore immédiatement sanctionnée par la mise en commun de toutes les ressources indéfiniment multipliées et accrues au moyen d'une organisation sagement combinée et du travail général sagement dirigé*<sup>49</sup>.

On s'explique donc très bien pourquoi dans *l'Analyse de la doctrine de Babeuf*, sorte de duo-décatalogue des principes de la Conjuraison des Egaux, il est spécifié à l'article 9 : Nul ne peut, par l'accumulation de tous les moyens, priver l'autre de l'instruction nécessaire pour son bonheur ; l'instruction doit être commune<sup>50</sup>.

Et, au texte publié « avec la discussion », les « preuves » suivantes sont apportées à l'appui de ce principe : 1° Cette accumulation enlève aux hommes de peine jusqu'à la possibilité d'acquérir les connaissances nécessaires à tout bon citoyen. 2° Quoiqu'il ne faille pas au peuple une vaste instruction, il lui en faut une afin qu'il ne soit pas la proie des rusés et des prétendus savants. Il lui importe de bien connaître ses droits et ses devoirs<sup>51</sup>.

Ainsi, selon Babeuf, le pain de l'esprit doit être assuré à tous au même titre que le pain du corps, et la restitution de l'éducation à tous s'impose tout autant que la restitution de la terre à tous. Ce n'est point un secours, c'est un droit... D'autant plus, fait-il remarquer, que sont révolus les temps « d'heureuse simplicité » où l'éducation était inutile. Nos usages l'ont rendue nécessaire à tous et il n'est pas vrai que la culture des terres souffrirait si l'on procédait à la culture générale des esprits<sup>52</sup>. Cependant, il y a éducation et éducation.

*A la forme suivie pour éduquer les hommes est attachée la source du destin des nations. Les esprits dominateurs ont toujours trop bien senti cette maxime de politique. De même que le défaut de lumières a donné lieu aux usurpations artificieuses de l'imposture, a permis l'élévation si funeste*

49. DOMMANGET, p. 107.

50. BUONARROTI, *Conspiration pour l'Egalité*. Ed. Sociales. 1957, II, 105.

51. *Ibid.*, II, 105.

52. DOMMANGET, p. 84.

*de l'hydre féodale a par dérision à [la] Nature, créé des champs nobles et des hommes nobles, a laissé naître la loi infanticide de l'ainesse, si propre à maintenir l'abus des fortunes excessives ; de même le recouvrement des lumières pourra seul réhabiliter l'homme dans l'état honorable qui lui est propre et faire disparaître tous les maux qui sont résultés de la propagation des divers fléaux contre lesquels nous nous sommes élevés*<sup>53</sup>.

Le but que doit poursuivre un plan d'éducation nationale est donc totalement différent en étendue comme en profondeur du plan d'éducation poursuivi, consciemment ou non, jusque-là par la classe privilégiée. Il s'agit intellectuellement de mettre la jeunesse « dans le cas de *connoître* ce qu'il est le plus essentiel de n'ignorer pas », de la délivrer « d'une stupidité et d'une foule de préjugés des plus dangereux », de l'amener à pouvoir remplir des emplois sans le secours de la faveur. Il s'agit moralement de lui faire « mieux percevoir les idées du juste et de l'injuste », de l'orienter « dans la voie pour aimer et chercher la vertu ». Il s'agit civiquement de lui montrer quels sont les droits de l'homme, de réveiller en elle « la vertu du patriotisme », c'est-à-dire de lui « inculquer de bonne heure ses droits et ses devoirs », en lui apprenant « ce qu'est un homme dans l'état de Société, et quels sont les principes que chacun d'eux a à suivre pour être Citoyen »<sup>54</sup>.

Babeuf estime qu'une telle éducation dispensée à tous serait pour la nation « le plus grand des biens ». Il en attend beaucoup si l'on s'en rapporte à ce passage : *Il est une foule d'institutions existantes qu'un peuple instruit ne supporteroit pas. Mille faisceaux resplendissans lui feroit peut-être entrevoir des vérités importantes à son bonheur. Il parviendroit surtout à celle de savoir se connoître et s'estimer. Il jugeroit que les frivoles distinctions qui en ont si longtemps imposé ne sont que de pures chimères, et que l'homme qui a bien mérité de ses pareils est le seul qu'on doive distinguer*<sup>55</sup>.

Mais Babeuf reconnaît qu'il y a loin d'une éducation ainsi conçue aux « institutions grossières » qui existent et qui poursuivent l'éducation du « pauvre peuple »<sup>56</sup>. Arrivé à ce point de son exposé et pour lui donner tout son sens, il

53. DOMMANGET, p. 87.

54. *Ibid.*, p. 86, 87.

55. *Ibid.*, p. 87.

56. *Ibid.*, p. 82, 83.

sent le besoin de jeter un coup d'œil sur les écoles rurales de son temps, puisque aussi bien il traite du cadastre des terres. C'est le fruit de ses observations et de ses réflexions qu'il nous communique et nous constatons qu'au cours de ses pérégrinations d'apprenti-feudiste dans le Ponthieu, puis de feudiste dans le Santerre et le Noyonnais, Babeuf, la chaîne d'arpenteur à la main, n'est point passé indifférent devant les mesures aux murs de torchis et au toit de chaume, où l'on ànonnait l'alphabet.

A Flixecourt, entre Amiens et Abbeville, il a vu à l'œuvre, de 1779 à 1782, les sœurs de la Providence et le pauvre maître d'école Pierre Poret, auquel la communauté des habitants dut voter une allocation, la « plus grande partie des particuliers » ne lui payant plus la « pension d'écolage ». Dans les environs de Roye même, les écoles les plus récentes, celles d'Hattencourt, bâtie en 1704, l'école des filles d'Ercheu, datant de 1758 étaient des bâtiments « infects ». Quant aux maîtres, le règlement du diocèse leur demandait simplement de connaître les principales cérémonies de l'église, le catéchisme par cœur et de savoir lire et écrire. Du reste, l'année même où Babeuf s'installe à Roye, à une lieue et demie de la ville, le nouveau maître d'école de Guerbigny est nommé pour remplacer le vieux magister qui depuis cinquante-sept ans exerçait dans la localité<sup>57</sup>. Les conditions requises, comme ailleurs le plus souvent, ressortissent davantage du rôle de marguillier, chanfre, sonneur et catéchumène que de la profession d'instituteur. Les défauts de ces maîtres d'école de paroisses, de ces « clercs-laïcs », pièce principale de l'édifice scolaire du temps, n'échappent point à Babeuf.

Il ne les considère pas comme étant à la hauteur de la grande réforme à accomplir. Ils n'ont, dit-il, que de « prétendus talents » et tout juste « ce qu'il faut d'acquit pour insinuer des notions barbaresques à leurs élèves » et leur faire lire des « puérités »<sup>58</sup>. Doit-on s'en étonner ? Pas du tout. « L'ignorance produit l'ignorance. » C'est le petit peuple composé d'un grand nombre d'illettrés, et pour ainsi dire dépourvu d'éducation, qui choisit les magisters. Il les choisit nécessairement mal.

*S'agit-il de l'élection d'un Maître d'Ecole ou Magister de Paroisse, on prend beaucoup de soin, d'abord, pour s'assurer qu'il a le gosier organisé de sorte à pouvoir faire entendre distinctement ses communes détonnations jusqu'au dehors du Temple. Une fois satisfait à cet égard, on fait à*

57. Archives départ. de la Somme, Recueils de monographies communales par canton.

58. ADVIELLE, II, p. 56. DOMMANGET, p. 83.

*peine encore quelques légères informations pour savoir s'il est capable de peindre passablement quelques lignes pour faire ce qu'on appelle « un exemple » et sur-tout s'il sait griffer cet exemple au-dessus et au-dessous de quelques traits insignifiants. On ne fait plus ensuite la moindre question pour s'enquérir si l'Aspirant sait au moins lire. S'il se trouve, par hasard, quelques habitans en état de juger que ce seroit là le point essentiel, ils s'abstiennent encore de le demander parce qu'ils savent qu'il n'est rien moins qu'ordinaire qu'un Maître d'Ecole sache lire*<sup>59</sup>.

Après la critique, Babeuf apporte le remède. Il demande qu'on exige des instituteurs « une parfaite connoissance des règles de la Langue », et qu'on ne les autorise à enseigner qu'en fonction de la possession de ces règles. Il se fonde pour formuler cette exigence sur la nécessité d'avoir, à l'école primaire, des instituteurs « capables au moins d'enseigner à lire passablement et par principes »<sup>60</sup>. C'est l'essentiel pour Babeuf qui s'en explique ainsi :

*Quand on entend bien son propre idiôme, que l'on en connoit la structure et la valeur, on a la clef de presque toutes les sciences. On est en état, si l'on s'en pique, de parvenir à se procurer soi-même quantité d'aquits de bien des genres. On paroît avoir senti ces vérités d'après ce que l'on voit dans bien des endroits majeurs, s'établir sur les débris des Collèges, un grand nombre d'instituteurs qui ont pour base l'enseignement du langage. On avoit communément, d'autre côté, la manie de l'écriture ; on paroissoit croire que quiconque écrivoit savoit tout. Les gens sensés diront maintenant qu'il faut auparavant s'attacher à pouvoir lire ; que l'on saura ensuite assez tôt et assez bien écrire. Que quand on saura entendre aussi ce qu'on lira, on s'instruira du reste assez facilement*<sup>61</sup>.

On comprend mieux cette insistance de Babeuf et l'on voit bien d'où elle vient, quand on assiste à sa montée spirituelle en partant de la lecture qui lui fournit précisément les moyens « d'apprendre à apprendre », et quand on suit ses efforts pour s'assimiler les principes de la langue française. Sa correspondance avec Dubois de Fosseux en 1786-1787, particulièrement, montre l'enthousiasme suscité dans cette âme ardente et éprise de savoir par le *Journal de la langue française* d'Alexandre Tournon. Il est même probable que si Babeuf avait été amené à s'expliquer sur la meilleure méthode d'enseignement du français, il aurait préconisé celle de Tournon, sur laquelle il ne tarit pas d'éloges.

59. DOMMANGET, p. 83, 84.

60. *Ibid.*, p. 83.

61. DOMMANGET, *Cadastre perpétuel*, p. 86.

Sur les mesures à prendre pour l'éducation rurale des filles, Babeuf ne dit rien. C'est d'autant plus singulier que cette éducation était donnée, exceptionnellement en France d'ailleurs, dans de nombreux villages de sa région par des « sœurs d'école » depuis le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle. Quant aux « révérendes » des maisons religieuses, il les évoque dans une de ses lettres. Mais nous avons vu, par l'attention qu'il apportait à l'éducation de sa première fille, que Babeuf ne se désintéressait pas de l'éducation des filles. On sait, du reste, qu'il était hostile au mépris dans lequel on tenait les femmes et — ce qui implique une éducation appropriée — qu'il comptait sur les mères « à qui est nécessairement confiée la première éducation », pour implanter « avec ferveur dans l'âme des générations nouvelles » les semences « qui seules peuvent perpétuer la durée de la liberté et le règne des vertus républicaines »<sup>62</sup>.

Babeuf admettait-il l'éducation mixte, envisageait-il la co-éducation ? Aucune donnée ne nous éclaire sur ce point. Mais si l'on se replace dans le contexte régional, on admet volontiers qu'en tant que novateur il ne pouvait qu'adopter ce qui était déjà entré dans les faits. Jacques Sellier, architecte de la commune d'Amiens, réformateur social et apôtre de l'école active dès 1758, n'admettait-il pas des jeunes filles en même temps que des garçons à son école de plein air ? Il se peut certes que Babeuf n'ait point connu cette initiative. Du moins n'ignorait-il pas comme étant plus proche dans le temps et dans l'espace, et en raison de ses fréquents contacts avec Péronne, ce qui avait été réalisé dans cette ville, sur le plan de l'éducation des jeunes filles par François-Firmin Ballue de Belleuse. On peut penser, au surplus, que soit directement, soit par le libraire Laisnez de Péronne, abonné à son *Correspondant picard*<sup>63</sup> et ami de Ballue, Babeuf a été au courant de l'œuvre accomplie aussitôt après l'expiration de son mandat à l'Assemblée législative, par ce révolutionnaire chaleureux et ce fervent disciple de Rousseau. Béranger a été un des élèves de ses écoles gratuites et il y a acquis, de son propre aveu, le « goût de la chanson » en même temps qu'il s'y est éveillé aux idées républicaines. L'une des particularités de Ballue, « homme supérieur », « Fénelon républicain », était d'attacher beaucoup plus d'importance à l'éducation qu'à l'instruction<sup>64</sup> et il est

62. GEORGES LECOQ, *Un manifeste de Gracchus Babeuf*, p. 40.

63. ADVIELLE, I, p. 81.

64. *Œuvres posthumes de Béranger*, 1858 (Ma biographie, p. 261-263).

remarquable que Saint-Simon qui l'a connu au club jacobin de Péronne, développera plus tard cette théorie<sup>65</sup> perçant chez Babeuf.

On est en droit de dire que la Picardie, « la colérique Picardie », comme dit Michelet — répétons-le — envisagée dans son ensemble, a été à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle la terre des réformateurs sociaux ! Mais ce coin de Picardie aux confins des départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise, où Saint-Just a rédigé son *Esprit de la Révolution*, où Ballue combine la sans-culotterie à la rénovation pédagogique, où le « citoyen Bonhomme » — Saint-Simon — mûrit déjà son *Socialisme des producteurs*, où Lauraguais bat en brèche les préjugés sociaux, où Babeuf, enfin, correspondant de ce dernier, élabore ses théories communistes tout en se dépensant dans les luttes paysannes, est d'une richesse incomparable.

Il ne suffit pas d'exiger des maîtres « un surcroît d'acquit ». Babeuf sait très bien qu'est vaine toute proposition théorique qui n'est pas appuyée de moyens concrets de réalisation. Or, au moment où il écrit, la question se pose de l'aliénation des biens du clergé. Babeuf en profite pour suggérer l'utilisation d'une partie des fonds provenant de cette vaste opération financière au profit des instituteurs. Il estime qu'on pourrait ainsi pourvoir à une augmentation de leur traitement. Nulle dépense ne serait, comme il dit, « mieux appliquée ».

*Si on trouve indispensable celle [la dépense] de soudoyer un homme pour nous donner des plans de conduite pour un monde à venir, ne devoit-on pas trouver utile de faire au moins un pareil sacrifice pour salarier celui qui nous donneroit des moyens convenables pour nous aider à sortir d'affaires dans celui-ci ? On trouveroit dans celles des richesses destinées à procurer les avantages de l'autre vie, et qui sont consommées par des êtres qui ne font point un par pour concourir à donner au monde ces biens inefables, bien plus qu'il ne faudroit pour faire face à un établissement qui, existant déjà sur des bases défectueuses, il ne s'agit que de perfectionner<sup>66</sup>.*

Cette idée tout à fait personnelle à Babeuf ne manque pas d'originalité. C'en est une et une grande, — au moment

65. DOMMANGET, *Les grands éducateurs socialistes. Henri de Saint-Simon*, p. 13-15.

66. DOMMANGET, p. 83.

où l'on admet encore une religion dominante et quelques mois avant que Sylvain Maréchal soit l'objet d'une information judiciaire pour ses attaques contre la religion, — de mettre en opposition l'utilité publique des instituteurs à l'utilité publique des ecclésiastiques, et de vouloir faire servir une partie des richesses de l'Eglise, instrument d'abêtissement, à relever le niveau de vie et en même temps le niveau d'instruction des éducateurs de la nation.

Notons encore que, par sa suggestion, Babeuf pose le principe du traitement national des instituteurs. Et comme cette suggestion est faite publiquement en 1789 dans son *Cadastre perpétuel*, Babeuf devance donc de cinq ans la loi votée sur le rapport de Lakanal (29 brumaire an III-17 novembre 1794), qui accordait un traitement national aux maîtres nommés par le peuple et agréés par un jury d'instruction. Aussi l'un des griefs que Babeuf fera à la Constitution de 1795, au temps où enfermé à Arras il correspondait avec Charles Germain, c'est de plonger le plus possible le peuple dans l'ignorance en l'obligeant à « payer des maîtres », faculté qu'il n'a pas toujours, ce pourquoi les instituteurs doivent être « salariés par la Nation »<sup>67</sup>.

Mais à l'époque où il publie son *Cadastre perpétuel*, Babeuf ne se fait pas plus d'illusions sur sa suggestion concernant le salaire des maîtres que sur le succès de son plan d'éducation générale. Il y a trop loin de « l'état de difformité de l'éducation du vulgaire », de l'abus qui est « extrême » en ce domaine, à la véritable éducation qui « en dissipant l'ignorance et en détruisant prestige et préjugés, doit permettre à la révolution de se faire »<sup>68</sup>.

Néanmoins quatre ans plus tard, en pleine sans-culotterie, toujours conscient de la « très haute importance » de l'éducation et tenant compte des progrès déjà réalisés dans les écoles à la faveur de l'avance révolutionnaire, il ne craindra pas d'entrer en lice pour « former des âmes », pour exercer les humbles fonctions d'instituteur. A vrai dire, c'est la profession qu'il eût préférée si les circonstances n'en avaient fait un feudiste. Dès 1786, il se flattait sans aucune vanité d'ailleurs, d'être capable de donner une instruction plus solide que celle dispensée par les sous-curés du temps auxquels il décernait néanmoins le beau nom d'« instituteurs »<sup>69</sup>. Leurs talents ne l'impressionnaient pas. Ils consis-

67. ADVIELLE, I, p. 169.

68. DOMMANGET, p. 83.

69. ADVIELLE, II, p. 56.

taient surtout dans la calligraphie, « la manie de l'écriture ».

En enseignant la lecture intelligemment de préférence à la calligraphie de beaux modèles, Babeuf pensait alors obtenir au moins « autant de succès » que les maîtres d'école traditionnels. D'autant plus que se sentant la vocation, il croyait par son « zèle non équivoque » suppléer aux talents dont ils étaient si fiers<sup>70</sup>.

A présent qu'il faut enseigner le civisme, Babeuf a conscience de les valoir encore mieux. Rien d'étonnant donc à le voir postulant-instituteur en brumaire an II. A cette époque, Babeuf qui avait fui la Somme pour échapper aux poursuites dont il était l'objet soi-disant pour corruption était employé à la Commission des subsistances siégeant à Paris. Ayant appris que dans la commune d'Emile, ci-devant, Montmorency, rendue célèbre par le séjour de Rousseau la place de maître d'école était vacante, il n'hésita point à solliciter cette place, malgré la différence d'appointements très appréciable avec l'emploi qu'il occupait. Il reçut de la municipalité d'Emile une réponse favorable et il est à présumer qu'il eût effectivement exercé les fonctions d'instituteur en ce pays sans l'arrestation dont il fut l'objet le 24 brumaire. En tout cas, le 29 brumaire, du fond de sa prison, il manifestait encore le désir de rejoindre son poste. Voici comment il raconte la chose et fait part de ses intentions au procureur de la Commune de Paris, Anaxagoras Chaumette :

*Mon ami, c'est une accusation de corruption que mes ennemis ont porté contre moi ; ce n'est pas à toi qu'il me faut démontrer combien elle est absurde : au reste, il me suffirait d'un seul fait pour te convaincre de mon mépris pour l'or.*

*Ma place à la commission ministérielle des subsistances me rapporte 4 000 F. Eh bien, la réponse à une lettre que j'adressai il y a peu de jours à la commune d'Emile pour lui demander d'être admis à exercer aux appointements de 1 200 livres l'honorable fonction d'instituteur de morale dans ce lieu sanctifié par Rousseau, cette réponse que je joins ici, te fera connaître quel est le genre d'ambition de l'homme qui t'écrit...*

*Quand tu l'auras délivré, il ira à Emile remplir ses fonctions de propagateur de la vérité, il y occupera, s'il le peut, la chaumière de Jean-Jacques. C'est là qu'évoquant quelques étincelles de son génie, il consacra les loisirs que lui laisseront les devoirs de sa place à écrire une Histoire de*

70. ADVIELLE, II, p. 56.

la France républicaine depuis l'origine de la première révolution <sup>71</sup>.

Dans une longue lettre postérieure, adressée au conventionnel de la Somme André Dumont (7 frimaire an II), Babeuf confirme ces projets. Il informe son correspondant qu'il a commencé « l'immense et utile entreprise de l'histoire de la France républicaine » et fait état de ses titres pédagogiques. Il rappelle qu'il a « baptisé l'aîné de ses fils il y a huit ans sous le nom d'Emile [et] en a fait la copie fidèle de l'Emile de Jean-Jacques que tant de gens à préjugés ont dit ne pouvoir exister qu'en paradoxe ». Il annonce enfin qu'il a offert aux habitants de Montmorency « d'éduquer leurs enfants sur le même modèle » et que, dans cette vue, il a fait « philosophiquement sacrifice d'un emploi de 4000 francs ». Il joint à la lettre la réponse des habitants <sup>72</sup>.

L'emprisonnement, par sa prolongation, vint mettre un terme aux beaux projets de Babeuf. Il ne put satisfaire sa vocation éducative en dirigeant une école primaire. Quant à l'Histoire envisagée et pour laquelle dans la suite de la lettre à Chaumette, il déclare avoir rassemblé « une immensité de matériaux », elle n'a jamais vu le jour, on n'en connaît pas même les linéaments et aucun des biographes de Babeuf n'en a parlé.

Presque chaque jour, en pluviôse an II, Babeuf pédagogue dans ses lettres à Emile, son fils aîné. Le 8, Babeuf manifeste sa « grande joie » à l'annonce que la « coquine » de petite vérole qui avait failli emporter Emile se dissipe enfin. La lettre écrite dans le style du Père Duchêne est remplie de conseils au petit réchappé afin « qu'il ne fasse pas revenir la bougresse » par des imprudences. Le 16, Babeuf qui a bien du chagrin d'apprendre que Camille est malade à son tour, lui demande de ne pas signer ses lettres « Emile B. » parce que « cela n'est pas d'usage, ni dans les principes », le prénom seul devant être mis en abrégé. Enfin, il lui fait des observations sur son manque d'attention en orthographe <sup>73</sup>.

Le 18, Babeuf revient sur ce dernier point. Il dit à Emile que sa main « se fortifie pour écrire », mais que ce qui lui manque, c'est l'orthographe. « Tu ne l'acquéreras, lui dit-il,

71. Fonds Dommanget.

72. *Lettres françaises*, 27 avril 1950.

73. ADVIELLE, I, p. 101-103,

qu'en lisant beaucoup. » Par ailleurs, le père se félicite d'avoir un fils qui observe « bien exactement » tout ce qu'il lui recommande et il le presse de s'exercer à la lecture<sup>74</sup>. Il l'invite aussi à faire chaque matin une course pour prendre l'air et se fortifier. Et voici les conseils touchant le début et la fin des lettres :

*Tu me disais toujours en commençant : « Bonjour, mon Papa » et en finissant : « Je t'embrasse ». Ces expressions ne pouvaient que me faire beaucoup de plaisir ; elles me renouvellaient l'assurance des sentiments de ton cœur, de ta tendresse, de ton amour pour moi. Je serais fâché que tu les supprimes. J'ai voulu seulement te faire entendre qu'il ne fallait pas que toutes les lettres d'une correspondance présentent les mêmes mots pour commencer et pour finir, que cela était contre le bon goût, qu'il fallait chercher à diversifier autant qu'on le pouvait. C'est surtout les commencements des lettres qu'il est mal de voir toujours figurés par les mêmes paroles. A l'égard de la fin, il est plus ordinaire d'employer une formule habituelle ; car tu as dû remarquer bien des gens qui terminent toujours leurs lettres par ces termes : « Salut et fraternité ». Entre nous deux, ces termes rendraient mal les sentiments de nos cœurs. Il vaut mieux que nous rapprochions tout ensemble les deux parties de phrases par lesquelles tu commences et tu termines, et qu'à l'avenir tu dises en finissant : « Bonjour, mon Papa, je t'embrasse »<sup>75</sup>.*

Le 20 pluviôse, Babeuf est content d'Emile qui a fait ce qu'il a pu pour soulager sa maman. « Tu es, lui dit-il pour l'encourager, un bon petit enfant. » Mais le père s'inquiète de n'avoir point obtenu de réponse au sujet de cette leçon de lecture qu'il avait recommandé de prendre chaque jour : « Tu ne m'as pas dit, ajoute-t-il, si tu te sentais disposé à t'y conformer... » Le 22 pluviôse, Babeuf qui a obtenu enfin la réponse attendue, semble satisfait : « Je suis bien aise, mon cher enfant, que tu lises facilement l'écriture coulée<sup>76</sup>. »

Rendu à la liberté le 30 messidor an II (18 juillet 1794), Babeuf reprend la lutte révolutionnaire. Soit trop rarement, dans le tête-à-tête de la vie de famille soit, le plus souvent du fond d'une nouvelle geôle, il continue avec amour l'édu-

74. ADVIELLE, I, p. 104.

75. *Ibid.*, I, p. 103-104.

76. *Ibid.*, I, p. 103 et 105.

cation d'Emile, déplorant qu'elle ne soit pas plus avancée. Après l'échec de la Conjuración des Egaux, de la tour du Temple, il peint son fils à Félix Lepeletier comme n'ayant pas « une très grande aptitude aux sciences », mais comme possédant « une excellente judiciaire et un esprit d'indépendance conséquent à toutes les idées dans lesquelles il a été nourri »<sup>77</sup>. Dans une lettre à sa femme, Babeuf déplore qu'Emile joue trop souvent à la crosse :

*Que ne se borne-t-il à son petit violon qui a un son si beau ? A cet amusement il peut joindre l'exercice avec son petit fusil... Il n'y a pas de joujou dont il ne se lasse en huit ou dix jours. Si j'étais près de lui je réponds que cela se passerait différemment. Il travaillerait avec moi soir et matin, je dirigerais ses occupations.*

L'instruction du grand procès contre les babouvistes devant se produire à Vendôme, Babeuf y est transféré avec ses co-accusés le 10 fructidor an IV (27 août 1796). Sa femme et Emile se fixent en cette ville. Les accusés sont tenus tout d'abord au secret et Babeuf ne peut communiquer que par lettres avec ses proches. Il ne s'en prive pas et jusqu'au 4 brumaire an IV, date de la levée du secret, malgré l'intense travail nécessité par l'organisation de la défense commune, la préparation de sa défense personnelle et la liaison politique avec l'extérieur, il continue de s'occuper de l'éducation d'Emile.

Emile au demeurant, et c'est très curieux, reste dans la tradition familiale en faisant savoir qu'il ne veut pas d'autre précepteur que son père. Sur quoi celui-ci lui répond : *Je crois en effet, mon ami, que le monde qui paraît te convenir le mieux pour t'instruire vaut mieux que l'école où l'on t'aurait envoyé et je ne demande pas mieux que de seconder tes désirs à cet égard.* Désormais, jour après jour, Babeuf multipliera les leçons par écrit soit à Emile directement, soit en les incorporant aux lettres à sa femme.

Le 3 vendémiaire an V (24 septembre 1796), il donne une leçon d'orthographe bien adaptée aux exercices comme aux jeux d'Emile et agrémentée de considérations sur l'acquisition par la routine et par la méthode. *Je te renvoie ta feuille corrigée et j'en attends la suite le plutôt possible. Je ne suis pas très mécontent de la partie de cette feuille qui est copiée par toi ; tu n'y as pas fait un trop grand nombre de fautes et l'on voit qu'avec de l'attention tu pourras parvenir à faire quelque chose.*

77. ADVIELLE, I, 226. DOMMANGET, p. 317.

78. Fonds Dommanget ainsi que les lettres citées ci-dessous, sauf la dernière.

Partant de cette appréciation, Babeuf s'élève à l'énoncé des principes généraux suivants : *Une première condition pour apprendre est d'en avoir bien le désir. On réussit d'ordinaire à tout ce qu'on veut fortement. Il ne s'agit donc que de bien vouloir et de ne pas s'en lasser.*

Puis revenant à l'orthographe, il écrit : *Il est très utile de copier. On s'habitue ainsi à voir tous les mots écrits conformément à la bonne orthographe. En copiant, on est forcé de lire les mots lettre à lettre, et ils se gravent ainsi dans la mémoire avec le détail de leur configuration. On se familiarise avec la vraie manière de les écrire et l'on s'en souvient facilement lorsqu'on les a écrits plusieurs fois. Cependant il ne suffit pas de copier beaucoup et de s'appliquer à le faire avec exactitude, pour arriver à la parfaite connaissance de l'orthographe. Ce moyen de s'instruire serait trop lent et trop peu sûr, si l'on n'y ajoutait pas l'étude des principes et des règles. Ceux qui ne font que copier pour apprendre ressemblent à ceux qui veulent jouer du violon sans savoir la musique. Les uns et les autres ne peuvent jamais acquérir qu'une certaine routine [...]. Tu ne deviendrais jamais capable de mettre l'orthographe si, pour l'apprendre, tu te bornais à copier, mais cela aurait servi à l'ébaucher. Ce qu'il y a d'avantageux à apprendre par principes au lieu d'apprendre par routine, c'est que les principes abrègent et facilitent l'étude parce qu'ils s'appliquent à la fois à une multitude de cas, en sorte que souvent la règle établie pour un mot s'applique à des milliers d'autres mots dont elle détermine la construction et l'emploi, suivant leur rôle dans la phrase où ils sont introduits. Les principes servent à généraliser et par conséquent à classer et à limiter ce qu'il faut retenir, la routine ne généralise rien...*

Une autre chose qui frappe dans ces lettres, c'est le souci qu'a Babeuf de tenir la main à ce que son fils observe les règles de l'orthographe traditionnelle. C'est très curieux, étant donné, comme nous l'avons vu, que Babeuf s'est affirmé pendant longtemps, en fait et non pas seulement en paroles, un fervent partisan de l'orthographe simplifiée. On est en droit de se demander s'il a changé d'avis au fond ou si simplement il estime, par opportunisme, qu'il vaut mieux se plier à la coutume. Nous ne sommes pas en état de répondre à cette question, aucun texte ne nous éclairant. Quoi qu'il en soit, il n'est pas inutile de marquer ici la place qu'occupe Babeuf, durant des années, parmi les nova-

teurs de l'orthographe. Sans doute s'était-il rendu compte que la réforme orthographique représentait un moyen comme un autre de lutter contre les préjugés aristocratiques et un aspect non négligeable de l'émancipation sociale.

Dans tous les cas, c'est un fait qu'écrivant à un seigneur et à un lettré comme Dubois de Fosseux, il ne craint pas de rompre pratiquement avec l'orthographe académique. Et soit qu'il ait suivi les traces de l'abbé de Saint-Pierre, soit qu'il ait réfléchi à la question au point de parvenir à élaborer personnellement un système de simplification orthographique, nous le voyons observer régulièrement quelques règles très simples.

Il s'en tient à l'orthographe phonétique et écrit invariablement : *ayés, vous avés, vous voulés, vous aurés, vous prodigués...* Il supprime les doubles lettres quand elles s'avèrent inutiles, écrivant : *ocasion, ofrir, flater, homage, nule, éfet, cète, letre, instament, nourice...* Il maintient : reconnaissance, empressement. Il écrit : *conservacion, résolucion...*, mais aussi *atention, alusion, afexion*. Bref, il y aurait matière pour un spécialiste à une étude de son système. Mais, le fait qu'il ait appliqué ce système au cours d'une correspondance essentiellement littéraire, fournit la preuve de son esprit de révolte contre le mandarinat, de son attention à braver les préjugés en cours dans la « bonne société » du temps. Rien de plus logique, si l'on y réfléchit, de la part d'un autodidacte fortement imbu d'aspirations sociales. Il se trouve d'ailleurs que Babeuf, sur ce plan particulier de la réforme orthographique, ne précède pas seulement Daunou à la Convention Nationale, mais Fourier qui l'applique dans son Phalanstère, Cabet dans son Icarie et même l'Internationale qui en discute très sérieusement au congrès de Lausanne en septembre 1867.



Cependant, ne l'oublions pas, Emile n'avait que onze ans quand son père s'intéressait de si près à sa formation. A cet âge, les meilleures leçons épistolaires sont sans portée. Hors de la présence d'un maître, l'enfant le plus désireux d'apprendre s'abandonne, préférant l'amusement à l'étude. Comment Emile aurait-il échappé à la loi commune, quelle que fût sa bonne volonté ? Le père apprit qu'il jouait aux échasses plutôt que de travailler. Exploitant cette nouvelle et la rattachant à une lettre de l'intéressé à la fois trop brève et trop chargée de fautes d'orthographe, Babeuf fort

mécontent fit parvenir à Emile cette sévère épître (10 vendémiaire an V-1<sup>er</sup> octobre 1796) :

*Pourquoi ne me parles-tu pas de tes échasses mon cher ami ? On dit qu'elles te font bien grand et que tu passes la rivière avec. Tout cela est assez brave, mais je n'en suis pourtant pas ébloui d'admiration. J'ai peur qu'avec toute cette grandeur d'échasses tu ne restes un bien petit homme pour l'intelligence, et ta lettre d'hier ne me dissipe pas cette crainte. Tu m'y accuses de t'avoir fait des injures. J'ai deviné que cela signifiait des injures. J'ai vu avec peine que tu n'entendais pas mieux la signification de ce mot que la manière de l'écrire, et ce sont les échasses et d'autres choses semblables qui en sont cause [...]. Je t'ai dit qu'il ne fallait jamais parler en perroquet ; qu'il fallait bien s'assurer de la valeur des expressions avant de les employer ; que les termes les plus simples méritaient d'être bien compris avant de s'exposer à les mettre en évidence, parce qu'autrement on risquait de babiller toujours à tort et à travers. Tâche de retenir cette leçon. Elle est une des premières et des plus importantes...*

A la suite de cette sermonce, le gamin s'amenda ou plutôt manifesta des vellétés de s'amender. Le père écrivait à sa femme (11 vendémiaire an V) :

*Je n'ai pas été trop mécontent de l'ouvrage d'Emile d'hier. La copie est faite avec quelque précision. D'après ce que tu me dis, je puis reprendre l'espérance qu'il ira bien. Qu'il fasse attention cependant qu'il ne suffit pas d'être sensible, de pleurer et de se bien conduire un jour, mais qu'il faut prendre une résolution durable<sup>79</sup>.*

Ces conseils donnés par un père qui va vientôt comparaître devant la Haute-Cour et qui portera sa tête sur l'échafaud, ne sont-ils pas une preuve ultime et touchante de sa vocation pédagogique ?

79. Arch. dép. de la Somme, G 129.

---

## L'hébertisme et la Conjuration des Égaux

La persistance de l'hébertisme en l'an IV est attestée par une lettre de Babeuf à Joseph Bodson, un orfèvre, ancien membre de la Commune de Paris, qui tenait Babeuf en grande estime, mais conservait ses préventions contre Robespierre.

Bodson s'étant expliqué en toute franchise par lettre du 8 ventôse an IV, Babeuf lui donna le lendemain — comme réponse — son opinion sur le gouvernement révolutionnaire, sur Robespierre, sur les hébertistes. Découpons ce passage :

*Je n'entre pas dans l'examen si Hébert et Chaumette étaient innocens. Quand cela seroit, je justifie encore Robespierre. Ce dernier pouvoit avoir à bon droit l'orgueil d'être le seul capable de conduire à son vrai but le char de la Révolution. Des brouillons, des hommes à demi-moyens, selon lui et peut-être aussi selon la réalité ; de tels hommes, dis-je, avides de gloire et remplis de présomption, tels qu'un Chaumette, peuvent avoir été aperçus par notre Robespierre avec la volonté de lui disputer la direction du char. Alors, celui qui avoit l'initiative, celui qui avoit le sentiment de sa capacité exclusive, a dû voir que tous ces ridicules rivaux, même avec de bonnes intentions, entraveraient, gêneraient tout. Je suppose qu'il eût dit : Jettons sous l'éteignoir ces farfadets importuns et leurs bonnes intentions. Mon opinion est qu'il fit bien. Le salut de 25 millions d'hommes ne doit point être balancé contre le ménagement de quelques individus équivoques. Un régénérateur doit voir en grand. Il doit faucher tout ce qui le gêne, tout ce qui obstrue son passage, tout ce qui peut nuire à sa prompte arrivée au terme qu'il s'est prescrit.*

*Fripons, ou imbéciles, ou présomptueux et ambitieux de gloire, c'est égal, tant pis pour eux* <sup>1</sup>.

On voit assez par ces lignes que Babeuf tient les hébertistes, particulièrement Chaumette et Hébert, en piètre estime. Il est dur pour Chaumette « avide de gloire et rempli de présomption ». Et ce jugement a d'autant plus de valeur que Babeuf a été personnellement en rapport avec Chaumette <sup>2</sup>.

Babeuf ajoute dans la lettre : *Je ne sais pas, mon ami, si avec ces explications-là il peut encore être permis aux hommes de bonne foi comme toi de rester hébertistes. L'hébertisme est une affection étroite dans cette classe d'hommes. Elle ne leur fait voir que le souvenir de quelques individus et le point essentiel des grandes destinées de la République leur échappe* <sup>3</sup>.

Plus loin, Babeuf montre à Bodson que, pour réveiller le peuple, on ne peut réellement s'appuyer que sur le robespierrisme. Et il dit pourquoi. Le robespierrisme a laissé partout des traces profondes. Il existe virtuellement dans « la classe judicieuse et clairvoyante ». Il atterre toutes les factions liberticides. Il n'est point factice ni limité. L'hébertisme, au contraire, « n'est qu'à Paris et dans une petite portion d'hommes, et encore ne se soutient-il qu'avec des lisières <sup>4</sup> ».

Dans sa réponse, Bodson déclare que les hommes dont Babeuf le croyait chaud partisan n'étaient pas à ses yeux plus exempts de reproches que Robespierre et ses amis. Bien qu'il fasse des réserves sur les leaders hébertistes, on voit bien qu'il les préfère aux robespierristes. Quand il esquisse un regret d'avoir été rangé sous une « dénomination particulière », c'est bien plus parce qu'il sent tout ce qu'a de factice la survivance des tendances d'autrefois que pour se disculper d'être hébertiste <sup>5</sup>.

Ces deux lettres sont intéressantes. Par elles, nous voyons : 1° que les divergences de vues qui avaient mis aux prises hébertistes et robespierristes en l'an II subsistaient au sein des Egaux ; 2° qu'elles se manifestaient particulièrement sur le problème du gouvernement révolutionnaire. Nous apprenons en outre qu'en l'an IV, l'hébertisme exis-

1. Haute-Cour de Vendôme. Suite de la copie des pièces saisies dans le local que Babeuf occupait lors de son arrestation, p. II, p. 53.

2. Voir ADVIELLE, *Histoire de Gracchus Babeuf et du babouvisme*, t. I, p. 100.

3. Haute-Cour de Vendôme. Suite de la copie des pièces..., p. 53.

4. *Ibid.*, p. 54.

5. *Ibid.*, p. 55-57.

tait encore à Paris, mais à l'état diffus et pour ainsi dire réfugié chez quelques individus, sans puissance attractive sérieuse.

Pour tirer tout l'enseignement que comporte ces deux lettres, il ne convient pas seulement de les examiner en elles-mêmes, il faut à la fois les rapprocher des opinions de Buonarroti touchant les hébertistes et des méthodes de lutte préconisées par les Egaux. Dans son exposé lumineux touchant la Révolution française, Buonarroti s'étend bien plus longuement que Babeuf sur la nature et les représentants de l'hébertisme. Il écrit textuellement :

« Hébert et Danton donnèrent leur nom à deux factions qui quoique également ennemies du gouvernement révolutionnaire qu'elles avaient aidé à établir, différaient essentiellement et par le but auquel elles tendaient et par le caractère des individus dont elles se composaient.

« On ne comptait généralement dans les rangs des hébertistes que des hommes laborieux, droits, francs, courageux, peu studieux, étrangers aux théories politiques, aimant la liberté par sentiment, enthousiastes de l'égalité et impatients d'en jouir. Bons citoyens dans une république populaire assise, mauvais pilotes dans les tempêtes qui en précèdent l'établissement, il ne fut pas difficile de les indisposer contre la prolongation de l'institution révolutionnaire, en la leur peignant comme une coupable atteinte portée à la souveraineté du peuple. On n'eut pas non plus beaucoup de peine à leur persuader que pour tarir à jamais la source des superstitions et du pouvoir des prêtres, il fallait proscrire toutes les idées religieuses. Cependant, de tels hommes, plus disposés à trancher les difficultés par des coups de main qu'à peser mûrement l'utilité et les conséquences d'une crise politique, avaient en vue le même résultat auquel tendaient les amis sages de l'égalité ; mais ils ne se formaient pas, comme ceux-ci, une idée bien nette ni des institutions par lesquelles on pouvait l'obtenir, ni de la route par laquelle il fallait y arriver. Ce n'est donc pas à eux qu'on doit imputer la funeste division et les malheurs opérés par la faction à laquelle ils appartenaient. Une si grave responsabilité pèse tout entière sur les hommes influents qui, au nom du bien public, leur inspirèrent d'injustes soupçons et dont on regrette de ne pas pouvoir excuser le criminel aveuglement<sup>6</sup>. »

Il y a bien des choses à noter dans ces appréciations.

<sup>6</sup>. *Histoire de la conspiration pour l'Egalité*, édit. de 1850, p. 27, note.

Tout d'abord, à l'encontre de Babeuf, Buonarroti ne considère pas les hébertistes comme des intrigants, des ambitieux, des arrivistes. Plein de mansuétude à leur égard, il les qualifie de « laborieux, droits, francs, courageux ». Il semble oublier tous les individus louches ou tarés qui figureraient dans leurs rangs, les Desfieux, les Leclerc, les Lhullier, les Stanley, les Proli, etc. Il voit en eux des révolutionnaires poursuivant le même but que les « amis de l'égalité », mais mus par le sentiment plutôt que par la raison, incapables de comprendre les lois de la dynamique révolutionnaire, les implacables nécessités de la lutte. Il ne suspecte pas leur sincérité, il déplore simplement leur impatience, leur manque de réflexion, leur manque de sens politique et parfois leur criminel aveuglement. Par là, sa critique rejoint celle de Babeuf.

Pour bien comprendre ce que dit Buonarroti, il faut se rappeler que les hébertistes commencèrent par demander la mise en vigueur immédiate de la Constitution de 1793. Puis, pour sauver la Révolution, ils admirent que l'exercice des droits politiques fût partiellement et momentanément suspendu. Mais la prolongation du gouvernement dictatorial, si « diablement bien imaginé », au dire de Babeuf<sup>7</sup> les indisposa. Ils ne purent tolérer plus longtemps que le peuple fût dépouillé de sa souveraineté, qu'il ne fût pas même « capable de nommer directement un commissaire de bienfaisance<sup>8</sup> ». Et c'est une des raisons pour lesquelles ils s'attaquèrent au Comité de Salut public.

Chose curieuse, en même temps qu'ils formulaient ces griefs, ils restaient terroristes, ils l'étaient même plus que leurs adversaires robespierristes. Ils faisaient de la guillotine une arme essentielle entre les mains du gouvernement et comme une sorte de panacée capable de réduire toutes les oppositions. Ils demandaient même plus ou moins confusément l'institution d'un « grand juge ». Bref, sous une autre forme que les robespierristes, ils se montraient partisans d'un gouvernement dictatorial. C'est qu'eux aussi considéraient comme inachevée la lutte contre les ennemis extérieurs et intérieurs. N'oublions pas, en effet, que Chauvette demanda le vote de la loi des suspects à la Convention. Mais ils ne se rendaient pas compte que la guillotine était insuffisante, parfois dangereuse, comme arme coercitive, et qu'on ne pouvait toucher à une partie de l'appareil dictatorial sans affaiblir le nerf même de la Révolution. C'est ce qu'exprimait en ces termes un ancien conventionnel

7. *Haute-cour de Vendôme. Suite de la copie des pièces...*, t. II, p. 52.  
8. *Ibid.*, p. 56.

à A. Esquiros : « Détendre l'arc, c'eût été tout perdre<sup>9</sup>. »  
Tel était, en effet, le tragique de la situation.

Comme on le voit, Babeuf et Buonarroti s'accordent pour faire des hébertistes des hommes « à demi moyens », pour leur reprocher une attitude d'incompréhension, une incapacité créatrice et une impuissance totale au point de vue révolutionnaire. Les deux leaders de la Conjuración des Egaux s'accordèrent d'autant plus sur ce point qu'ils sont tous deux partisans d'une autorité extraordinaire, ou si l'on veut d'un gouvernement révolutionnaire pendant la période qui s'écoule entre la chute d'une force sociale et l'établissement définitif d'une autre.

Après avoir tracé un portrait peu flatteur des dantonistes, Buonarroti ajoute, faisant allusion aux menées des hébertistes et des indulgents :

*De dangereuses machinations furent ourdies par les meneurs de ces factions, et ce ne fut pas sans de graves raisons que le gouvernement révolutionnaire les accusa d'agir de concert avec les cabinets étrangers, ligüés contre la République française*<sup>10</sup>.

Et immédiatement après, il écrit :

*Quoi qu'il en soit des rapports secrets des chefs, il n'est pas moins vrai que les deux factions travaillèrent à tout bouleverser...*<sup>11</sup>.

Il est inutile d'insister sur la valeur des affirmations de Buonarroti en ce qui concerne les liaisons de certains meneurs hébertistes et dantonistes avec les cabinets étrangers. On ne peut que renvoyer le lecteur aux travaux si remarquables d'Albert Mathiez à ce sujet<sup>12</sup>. Ce qu'il convient de souligner ici, c'est l'allusion de Buonarroti visant les « rapports secrets des chefs ». Celui qui sait avec quels soins minutieux Buonarroti a l'habitude de peser ses mots ne peut qu'être frappé par cette allusion. Il réfléchit et voit là un témoignage qui corrobore la thèse du Comité de Salut public touchant les rapports secrets des chefs hébertistes et indulgents.

Parlant de deux factions en question, le rapport du 23 ventöse an II dit : ... *Ces factions se retrouvent la nuit pour concerter leurs attentats du jour, elles paraissent se combattre pour que l'opinion se partage entre elles ; elles se rapprochent ensuite...*

Longtemps on a vu le plus noir machiavélisme dans

9. *Histoire des Montagnards*, édit. de 1847, t. II, p. 391.

10. *Histoire de la conspiration pour l'Égalité*, édit. de 1850, p. 28, note.

11. *Ibid.*

12. *Études robespierristes. La conspiration de l'étranger et Danton et la paix.*

cette thèse : il faut bien reconnaître aujourd'hui qu'elle n'était pas sans fondement. En rapprochant l'allusion suggestive de Buonarroti des nombreux faits signalés par Albert Mathiez (déposition et confidences de Laumur touchant le choix de Danton comme grand juge ; attitude de Danton le 14 pluviôse en faveur de Ronsin et Vincent ; ménagement de Danton par les hébertistes ; requête de Proli, emprisonné, à Jeanbon Saint-André demandant l'intervention de Danton en sa faveur ; lettre de l'informateur de d'Antraigues du 20 ventôse ; liaison de Vilain d'Aubigny avec Danton ; opinion des contemporains — proposition d'Hébert à Roch Marcandier, l'ami de Camille Desmoulins<sup>13</sup> —, on est porté à croire que les chefs extrémistes et certains leaders des indulgents se concertèrent pour abattre le Comité de Salut public.



Bodson ne fut pas le seul des ex-hébertistes à devenir un des lieutenants de Babeuf. Buonarroti, l'historien de la Conjuraction des Egaux, nous apprend que les hébertistes et les robespierristes se réunirent en un faisceau compact autour du Tribun du peuple<sup>14</sup>. C'est qu'en l'an IV, la réaction était plus que jamais menaçante. Le moment était grave. Les républicains comprenaient qu'il était temps d'abandonner les anciennes nuances pour faire front contre l'ennemi commun<sup>15</sup>.

Nous trouvons encore autour de Babeuf, Clémence et Marchand, anciens membres de la Commune de Paris, que les Comités de Salut public et de Sûreté générale avaient envoyés en mission dans les départements de l'Oise et de Seine-et-Oise, en l'an II, et qui avaient été incarcérés avant le 9 thermidor. Il y a, enfin, l'agent militaire des Invalides, le général Fyon et Clercx, chez lequel se rassemble, à plusieurs reprises, le directoire secret de la conjuration. En leur qualité de Liégeois, ces deux hommes ne furent pas sans quelque attache avec le noyau cosmopolite si étroitement lié à l'hébertisme.

En poussant plus loin les recherches, on découvrirait certainement d'autres hébertistes parmi les Egaux.

On conviendra que ce ralliement des hébertistes autour du fanion babouviste et les intéressantes considérations des chefs des Egaux sur l'hébertisme méritaient d'être signalés.

13. *Annales révolutionnaires*, t. XI, p. 24-27, et t. XIV, p. 228.

14. *Histoire de la conspiration pour l'Égalité*, édit. de 1850, p. 179.

15. *Babeuf et la Conjuraction des Egaux*, par M. DOMMANGET, p. 29, 30, 31, 44, 45.

---

## La structure et les méthodes de la Conjuraton des Égoux

La Conjuraton des Égoux n'est pas seulement, selon le mot de Jaurès, le « frisson le plus ardent de la Révolution »<sup>1</sup>, ou encore la « convulsion sublime, [le] spasme suprême de la crise révolutionnaire avant l'apaisement du Consulat et du premier Empire »<sup>2</sup>, c'est la première tentative qui ait été faite dans ce pays pour instaurer le communisme.

C'est par elle que le socialisme organisé est véritablement entré dans notre histoire ; c'est par Buonarroti, c'est par son disciple Blanqui, c'est par des hommes comme Clémence, dont le petit-fils devint membre de la Commune, que la tradition babouviste a pu se perpétuer vivace et ininterrompue de la grande Révolution à la Révolution de 1830, de 1848 à la Commune, et par les réfugiés politiques russes de Paris et de Genève, à la Révolution bolchévique.

Mais la Conjuraton des Égoux est autre chose encore. Par la fin tragique de deux de ses leaders, par la persécution dont ses principaux membres furent longtemps les héroïques victimes, c'est un exemple de dévouement et d'esprit de sacrifice prodigué à la cause de l'émancipation prolétarienne. Aussi bien, par la profondeur de ses vues, par la hardiesse, la vigueur, la sûreté de ses solutions, c'est une source précieuse d'inspiration révolutionnaire. En particulier, elle nous offre, malgré ses défauts et ses lacunes, le prototype de l'organisation révolutionnaire clandestine pendant la période du soulèvement insurrectionnel

---

1. JEAN JAURÈS, *Etudes socialistes*.

2. CH. RAPPOPORT, *Jean Jaurès*, p. 148 (citation du leader socialiste).

et à une époque où les travailleurs ne sont pas encore groupés sur le terrain syndical.

L'étudier à fond, dans le raccourci d'un chapitre, il n'y faut pas songer. On doit se borner, après en avoir donné un aperçu sommaire qui servira d'introduction, à en examiner la structure et les méthodes.

Il n'est pas mauvais d'entrer dans quelques détails à ce sujet. Nos grandes organisations révolutionnaires actuelles se cantonnent d'ordinaire dans une action publique de propagande et se bornent le plus souvent à créer l'ambiance psychologique favorable à la révolution. Les tâches insurrectionnelles concrètes, qui ne peuvent se réaliser que clandestinement, leur échappent. Et quand la lutte des classes passe à l'état aigu, quand la guerre civile surgit, quand la tempête révolutionnaire fait rage, elles se montrent incapables de s'adapter aux nouvelles conditions de la lutte et de mener à la victoire le prolétariat le plus héroïque. Elles doivent vaincre en résolvant spontanément les problèmes les plus vastes et les plus compliqués, et comme elles n'y ont pas réfléchi d'avance, le chaos, le désordre et l'impuissance préludent à l'écrasement douloureux d'une classe ouvrière frémissante.

C'est au commencement de brumaire an IV, en un moment où la réaction triomphe, où le peuple est dégoûté et abattu, que la conspiration de Babeuf prend naissance. Le Tribun du peuple et ses codétenus sortent de prison, bénéficiant de l'amnistie. Ils reprennent immédiatement la lutte et aidés d'éléments patriotes modérés fondent plusieurs clubs, entre autres le club du Panthéon, qui groupa un moment plus de deux mille membres. Le Directoire, effrayé, proscrit Babeuf et son journal, ferme les clubs démocrates, oblige les Egaux à se cacher. C'est alors que leurs chefs se constituent en Directoire secret avec, comme objectif immédiat, l'établissement de la Constitution de 1793, et comme but ultime le triomphe du communisme. Nous trouvons, à côté de Babeuf, homme instruit et désintéressé, à l'esprit pénétrant et juste, le célèbre Buonarroti, qui devait exercer une si grande influence sur les futurs chefs du parti socialiste dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Nous trouvons également l'athée bien connu Sylvain Maréchal, dont les tendances communistes s'affirmaient déjà avant la Révolution ; l'intrépide et chaleureux Darthé, qui s'était tiré pendant la période terroriste de situations délicates avec une adresse peu commune ; l'ancien maire de Lyon, Bertrand, qui devait mourir assassiné par le Directoire ; l'ancien officier de hussards Charles Germain ; l'ex-

marquis Antonelle ; Drouet, le maître de poste qui arrêta Louis XVI ; Félix Lepeletier, frère du conventionnel assassiné ; les Duplay, anciens hôtes de Robespierre.

Par suite d'une dénonciation faite à Carnot par un traître, l'officier Grisel, les principaux chefs babouvistes furent arrêtés le 10 mai 1796 (21 floréal an IV). Jugés par la Haute-Cour de Vendôme, ils furent condamnés, après de longs débats, Babeuf et Darthé à mort, Buonarroti, Germain et cinq autres à la déportation. On sait qu'en entendant prononcer leur condamnation Babeuf et Darthé se frappèrent d'un stylet, et c'est mourants qu'ils furent exécutés, le 8 prairial an V (28 mai 1797).

Quelle était la structure de l'organisation babouviste ?

La tendance de Babeuf était de « ramener tous les mouvements à un centre unique ». Ses amis partageaient son point de vue. On persuada les démocrates que tous les comités devaient disparaître pour faire place à une organisation centrale. Les comités se dissolvèrent et, dès les premiers jours de germinal an IV, un Comité directoire secret se constitua<sup>3</sup>.

Son but a été défini comme suit par Buonarroti : « Rallier et mettre sous sa main tous les amis de la liberté, en calculer les forces et leur imprimer une impulsion favorable à l'instruction et à la délivrance générale, sans risquer de compromettre par les trahisons ou par les indiscretions ni la chose ni les personnes<sup>4</sup>. »

Les premiers membres de ce Comité directoire secret furent Babeuf, Antonelle, Sylvain Maréchal et Félix Lepeletier. Au 10 germinal, il comportait les mêmes membres, plus Darthé, Buonarroti et Debon. Il s'assemblait près de la Halle au Blé, dans l'appartement de Clérex, qui servait de refuge à Babeuf<sup>5</sup>.

Tous ces hommes étaient unis par la communauté du but et de l'idéal. L'opposition ne se manifestait entre eux que sur quelques points de tactique<sup>6</sup>.

L'organisation de la conjuration était fixée par un arrêté dont l'article III portait que le Comité directoire secret devait toujours délibérer seul, sans contact avec aucun des conjurés, quelque poste qu'il occupât dans la conspiration.

3. *Histoire de la conspiration pour l'égalité dite de Babeuf*, par BUONARROTI, édité, de 1850, p. 68.

4. BUONARROTI, p. 69.

5. *Ibid.*, p. 68-69.

6. *Ibid.*

Cela, évidemment, afin de couvrir du voile de l'anonymat les chefs du mouvement. Mais il fut dérogé deux fois à cet article : tout au début, Didier connut les noms des membres du Directoire et, vers la fin, le Comité militaire fut admis à délibérer avec le Directoire secret, ce qui permit au traître Grisel de connaître les principaux chefs de la conspiration et de les dénoncer à la police<sup>7</sup>.

Le Directoire secret se réunissait presque tous les soirs. L'ordre du jour comportait : a) les rapports des agents et les projets de réponse ; b) les écrits à faire paraître ; c) les propositions sur la forme de l'insurrection ; d) l'étude des dispositions législatives postérieures à l'insurrection ; e) l'étude des institutions d'une République d'Égaux<sup>8</sup>.

Un registre sur lequel étaient couchées les décisions prises à la pluralité des voix servait de base à la correspondance et aux travaux, qui étaient répartis entre tous les membres du Directoire secret. Rien n'était signé<sup>9</sup>.

Babeuf, forcé à la retraite par la proscription, fut presque le seul rédacteur des lettres et instructions qu'un secrétaire nommé Pillé expédiait.

Ces instructions parvenaient aux agents révolutionnaires placés dans chacun des douze arrondissements de Paris, non par la poste, mais pas l'intermédiaire de Didier « dont le zèle, l'activité, l'adresse et la discrétion, au dire de Buonarroti, furent constamment au-dessus de tout éloge ». Sa sagesse, sa fidélité, sa ferveur révolutionnaire lui méritèrent la confiance du Directoire secret qui crut devoir, en sa faveur, déroger à l'art. III mentionné plus haut, et qui accepta, sur son conseil, de s'adjoindre Darthé et Buonarroti<sup>10</sup>.

Une instruction générale et préliminaire, dans laquelle étaient indiqués la justice et les motifs de l'entreprise insurrectionnelle, la marche à suivre pour en assurer le succès, fut communiquée aux agents. Un passage de cette instruction disait à chacun d'eux : *Souviens-toi que nous ne pouvons perdre que toi et que si tu étois méchant, tu ne pourrais nous atteindre*<sup>11</sup>.

Ces agents jouaient dans l'insurrection un rôle de premier plan. Leur choix était donc une opération majeure. De tels hommes devaient joindre à l'idéal communiste les lumières qui le renforcent et à l'activité infatigable une prudence éprouvée. Ils devaient jouir aussi de la confiance

7. *Ibid.*, p. 69, 80, 81.

8. *Ibid.*, p. 83.

9. BUONARROTI, p. 83.

10. *Ibid.*, p. 69.

11. *Suite de la copie des pièces saisies chez Babeuf*, t. II, p. 163.

populaire. Le Directoire secret les nommait à la majorité des voix et après mûr examen<sup>12</sup>.

Les plus marquants d'entre eux avaient été incarcérés dans les prisons de Paris, notamment au Plessis et aux Quatre-Nations, après le 9 thermidor<sup>13</sup>. Tels étaient Morel, agent du 1<sup>er</sup> arrondissement, qui collaborait quelque peu à l'*Orateur plébéien*, journal d'Antonelle<sup>14</sup>; Menessier, agent du 3<sup>e</sup>, qui avait occupé en des temps plus heureux un emploi dans l'administration de la police parisienne<sup>15</sup>; Cazin, agent du 8<sup>e</sup>, connu pour avoir fait des démarches auprès de la Convention et des autorités constituées afin d'obtenir la paye des 22 000 ouvriers occupés au camp sous Paris, connu aussi pour avoir empêché de passer 120 pièces d'artillerie entre les mains du roi de Prusse et qui avait été un moment inspecteur à l'arsenal de Paris<sup>16</sup>; Bouin, agent du 4<sup>e</sup>, ancien juge de paix de la section des Marchés<sup>17</sup>; l'orfèvre Joseph Bodson, agent du 11<sup>e</sup>, rédacteur et imprimeur de quelques écrits de la conjuration, ex-hébertiste et ancien membre de la Commune de Paris<sup>18</sup>; Moroy, agent du 12<sup>e</sup> arrondissement, l'arrondissement du faubourg Saint-Marceau, composé presque entièrement « de la classe ouvrière, la plus précieuse de la société » suivant ses dires. C'était un pauvre ouvrier qui avait toujours connu la misère depuis l'âge de onze ans, époque où il était devenu orphelin de père et de mère. Il n'était pas le moins actif des agents<sup>19</sup>.

Sur le plan militaire, le Directoire secret créa d'autre part des agents chargés des mêmes fonctions vitales que les agents civils<sup>20</sup>. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

En outre, des surveillants, Germain et Darthé, examinaient la conduite des agents civils et militaires, en rectifiaient au besoin la marche, lui donnaient une vigueur nouvelle. Aussi, rien de ce qui concernait les agents ne restait ignoré du Directoire secret : leurs actions, leurs démarches étaient connues. Tout écart de conduite, toute inaction lui étaient signalés<sup>21</sup>. Morel agent du 1<sup>er</sup> arrondissement, en

12. BUONARROTI, p. 78.

13. BUONARROTI, p. 30.

14. *Débats et jugements de la Haute-Cour de Vendôme*, t. III, p. 328, 341.

15. *Ibid.*, t. III, p. 290.

16. *Ibid.*

17. *Id.*, t. IV, p. 60.

18. *Discours des accusateurs nationaux faisant suite aux débats du Procès Babeuf*, t. IV, p. 60.

19. *Débats et jugements de la Haute-Cour de Vendôme*, t. III, p. 292, 322.

20. BUONARROTI, p. 79.

21. BUONARROTI, p. 80.

sa qualité de défenseur officieux, était occupé par des affaires à Melun, Lagny, Beaumont-sur-Oise, Versailles, Champs-sur-Marne, etc. De ce fait, il s'intéressait plus ou moins à son arrondissement. De plus, il était lié intimement avec des hommes très éloignés du babouvisme. Tous ces faits n'échappèrent pas au Directoire secret qui lui fit parvenir une lettre sévère. On y lit : *Songe que de vrais conjurés ne peuvent plus quitter ceux qu'ils ont pris une fois le parti d'employer. Il faut que ceux-ci les servent bien ou que ceux-là sachent à quoi s'en tenir à leur égard. Réfléchis encore que des hommes que toutes les inventions atroces des jugulateurs ne peuvent intimider ni déconcerter seroient bien moins faits pour être joués par un de ceux dont ils ont à attendre tout autre chose. Ce langage est austère, mais il est utile de nous à toi. Vois si tu es encore en position de pouvoir ne le prendre que comme une leçon fraternelle. Nous le saurons quand tu ne nous le dirois pas* <sup>22</sup>.

Cazin, agent du 8<sup>e</sup> arrondissement, ayant compromis quelque peu la confiance que le Directoire secret avait placée en lui, s'attira, d'autre part, une mercuriale se terminant ainsi : *Songe, que tu ne t'appartiens plus ; tous ceux que la révolution a mis en réquisition répondront de leurs actes et de tous les moments de leur conduite à la patrie ; ceux qui te parlent ne sont point des conjurés à demi. Malheur à quiconque useroit mal de la confiance qu'ils lui auroient donné* <sup>23</sup>.

Au surplus, dans l'ensemble, les agents travaillaient à la satisfaction du Directoire secret, qui déclara dans une circulaire du 18 floréal que « jamais il ne fut de conjuration dont les *agens* se montrèrent aussi dignes de confiance <sup>24</sup> ».

En contact direct avec les patriotes auxquels ils assignaient une participation régulière et spéciale au travail politique quotidien, les agents atteignaient par ceux-ci les couches profondes de la population parisienne dont ils transmettaient les doléances au Directoire secret. Les aspirations populaires se trouvaient ainsi canalisées vers le Directoire secret, qui s'en faisait l'écho et qui donnait une impulsion correspondante à l'attaque par ses instructions matérielles aux agents et par sa production intellectuelle.

A deux reprises, après la publication des lois restrictives de germinal, et vers le 10 floréal, après le licenciement de la légion de police, instruit de la colère et de l'impatience

22. Suite de la copie des pièces saisies chez Babeuf, t. II, p. 163.

23. Discours des accusateurs nationaux... faisant suite aux débats du procès contre Drouet, Babeuf, t. IV, pp. 29-30.

24. BUONARROTI, t. IV, p. 26.

populaires, on vit même le Directoire secret refréner les généreuses ardeurs et prêcher la prudence. Placé au point où il pouvait mesurer les forces de l'Égalité et celles de la Contre-Révolution, le Directoire secret pouvait et savait donc allier à l'audace qui préside au succès la prudence sans laquelle on ne peut l'espérer<sup>25</sup>.

Comment s'organisait la propagande ?

Par les journaux, les affiches, les brochures, les clubs familiaux, les chansons, le noyautage des ateliers et de l'armée.

Babeuf écrit dans une instruction du 6 floréal : *Rien en révolution n'est plus majeur que de trouver une manière sûre pour diriger et entretenir le bon esprit public ; car c'est avec l'opinion qu'on remue tout. Malgré les lâches entraves du despotisme, nous croyons avoir découvert cette manière certaine*<sup>26</sup>.

Dès que l'appareil politique de l'insurrection fut constitué, le Directoire secret s'attacha « sans relâche »<sup>27</sup> à répandre les écrits destinés à éclairer les prolétaires et les bourgeois sympathiques.

La presse babouviste comprenait deux organes : *Le Tribun du peuple* et *L'Eclaireur*.

*Le Tribun du peuple* était le journal de Babeuf. C'est dans cette feuille qu'il attaquait vigoureusement la « République des riches », qu'il développait intégralement la doctrine communiste. C'est par elle qu'il montait les âmes des militants au diapason voulu, qu'il tempérant ou excitait les passions populaires. Le tirage, fixé à 2 000 exemplaires pour un numéro des moins importants, a dû s'élever bien au-dessus de ce nombre pour les derniers numéros<sup>28</sup>.

Malgré les entraves apportées par le gouvernement, cet organe pénétrait jusque dans l'armée du Rhin-et-Moselle, dans les Etats de Gènes et à l'aile droite de l'armée d'Italie. Par « mille moyens de contrebande », on le faisait parvenir dans les départements. Son influence est attestée non seulement par la persécution dont son rédacteur fut la victime, par la prohibition dont ses numéros furent l'objet, mais par les moyens misérables dont se servit le gouvernement pour le discréditer dans l'opinion publique. Les autorités allèrent jusqu'à confectionner un faux numéro qu'elles firent répandre à profusion et gratuitement<sup>29</sup>.

Ce journal s'imprimait et se distribuait clandestinement.

25. BUONARROTI, p. 97, 108.

26. *Suite de la copie des pièces saisies chez Babeuf*, t. II, p. 161.

27. BUONARROTI, p. 81.

28. ADVIELLE, *Histoire de Gracchus Babeuf et du babouvisme*, t. I, p. 515-518.

29. *Ibid.*, t. I, p. 181 et suiv.

Les agents civils s'en faisaient les dépositaires et des intermédiaires assuraient le service aux abonnés. La citoyenne Babeuf dite Langlais recevait les abonnements, dont le prix s'élevait à 125 livres en assignats par trimestre<sup>30</sup>. Ce prix élevé nuisait à la diffusion du journal parmi la population pauvre.

Plus accessible aux classes laborieuses était *l'Eclaireur du peuple*, que rédigeait également Babeuf et auquel collaborèrent Simon Duplay et Sylvain Maréchal. Il paraissait trois fois par décade<sup>31</sup>. On connaît le tirage de deux de ses numéros : le n° 5 tira à 2 000 exemplaires et le n° 6 à 3 000<sup>32</sup>.

Outre ces deux organes, soumis entièrement aux directives de la conjuration, le quotidien *Journal des Hommes libres*, dans lequel écrivait Antonelle, rendait d'importants services à la cause par les discussions qu'il ouvrait sur la forme de gouvernement et sur le système social<sup>33</sup>. Il fut d'ailleurs supprimé par le Directoire comme étant « l'écho habituel d'une faction désorganisatrice »<sup>34</sup>.

Gardons-nous bien de surestimer la force de rayonnement de la presse babouviste. Elle représentait peu de chose à côté des 150 000 abonnés de la presse modérée. C'était la bourgeoisie qui lisait surtout alors. Les ouvriers parisiens en particulier avaient renoncé à lire les journaux, depuis qu'ils avaient cessé d'exercer et de revendiquer leurs droits politiques. Le prix des journaux était d'ailleurs inabordable pour la plupart d'entre eux<sup>35</sup>. Si paradoxal que cela puisse paraître, il en résulte que c'est principalement dans les classes moyennes que Babeuf recrutait des abonnés au *Tribun du peuple*. On relève parmi eux surtout des ex-conventionnels, des négociants, des officiers, l'ex-ministre de la guerre Bouchotte, le directeur de la fonderie de Nevers, de la manufacture de limes d'Ancey (département du Mont-Blanc), un grand nombre de fonctionnaires, entre autres le commissaire du Directoire exécutif près le département d'Eure-et-Loir, peu ou prou d'artisans<sup>36</sup>.

30. ADVIELLE, t. I, p. 517, et *Débats du procès de Vendôme*.

31. TOURNEUX, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, t. III, p. 324 et 682.

32. *Débats et jugements de la Haute-Cour*, t. III, p. 535.

33. BUONARROTI, p. 81.

34. TOURNEUX, *ouvrage cité*, t. III, p. 657.

35. *Histoire politique de la Révolution française*, par A. AULARD, 2<sup>e</sup> édit., p. 615.

36. *Archives nationales* : F<sup>7</sup> 4278.

Aussi bien, c'est par les placards, les feuilles volantes et les brochures que les babouvistes entendaient atteindre positivement le peuple des faubourgs.

L'Analyse de la doctrine de Babeuf fut distribuée et affichée le 20 germinal à profusion. Le rapport de police du 28 germinal signale qu'elle apparaît « dans tous les coins de Paris ». Le même rapport relate son apposition nuitamment dans le faubourg Saint-Antoine et dans les Halles. Cette affiche produisit l'effet escompté. D'une part, les patriotes en firent le sujet de leurs entretiens, d'autre part les aristocrates la transcrivirent dans leurs journaux pour la combattre<sup>37</sup>. Afin de faire produire aux affiches le maximum de résultats, des agents civils, sur les conseils du Directoire secret, organisaient des compagnies d'afficheurs qui arrachaient les « écrits du royalisme et du patriciat » et placardaient, à la brune ou à l'aube, les affiches de la conjuration. En outre, des compagnies de « groupeurs » ou « groupiers » ou « groupistes » se formaient chaque jour autour des affiches qu'elles commentaient favorablement et qu'elles empêchaient de lacérer. Ces compagnies se transportaient également sur les points fréquentés, aux endroits et à l'heure où les ouvriers retournaient à leur domicile, pour y donner lecture des passages saillants de la presse babouviste. Les agents d'arrondissement durent même s'employer à tempérer leur zèle révolutionnaire<sup>38</sup> qui attirait l'attention de la police. En effet, le rapport du bureau central de police, daté du 23 germinal an IV, signale que « les groupes prennent un caractère de plus en plus inquiétant ». « Il paraît certain, ajoute-t-il, que non seulement des hommes sont payés pour les former, mais encore que plusieurs des auditeurs le sont aussi...<sup>39</sup> »

Le *Courrier républicain* du 25 germinal note avec inquiétude l'action des groupistes et en précise le sens :

« Hier, les groupes étaient encore très nombreux. On commente Châles, Antonelle, Babeuf. On fait voir combien il serait doux que toutes les propriétés fussent communes, que tous les profits industriels appartiennent à tous. Enfin l'affreuse journée du 9 thermidor est anathématisée sans pitié. On parle de l'heureux temps de l'incorruptible Robespierre. Il mettait les riches au pas, il donnait du pain au peuple ; il maintenait les assignats au pair, il donnait des sous aux ouvriers, il envoyait les aristocrates à la guil-

37. BUONARROTI, p. 81, et AULARD, *Paris sous la réaction thermidorienne et le Directoire*, t. II, p. 110, 116, 124.

38. *Suite de la copie des pièces saisies chez Babeuf*, t. II, p. 103, 106, 148, 174.

39. AULARD, *Paris sous la réaction thermidorienne et le Directoire*, t. III, p. 112.

lotine par charretées, en masse ; enfin, tout était au mieux dans le monde de Robespierre...<sup>40</sup> »

Le bureau central de police se trouva dans l'obligation de prendre des mesures pour faire dissiper ces rassemblements par des patrouilles<sup>41</sup>.

La propagande par la brochure préoccupait aussi le Directoire secret. Il fit paraître toute une série de brochures du 23 germinal au 1<sup>er</sup> floréal, au moment même où le malaise provoqué par le discrédit des assignats, la hausse des denrées et la persécution des patriotes atteignait à son comble<sup>42</sup>.

La plupart de ces brochures étaient destinées à l'armée. Quelques-unes, plus générales, tendaient à discréditer la Constitution de l'an III ou à exposer le système babouviste. Babeuf paraît en avoir rédigé le plus grand nombre, Grisel en composa une. Buonarroti est l'auteur de la *Réponse à une lettre signée M. V.*, qui est bien la plus remarquable de toutes.

Cette réponse mérite une analyse sommaire. C'est surtout une réfutation des objections alors courantes contre le communisme. Buonarroti s'attaque d'abord à la richesse individuelle, cause de « tous les maux, de toutes les tyrannies ». Puis il pose les bases de l'égalité réelle : travaux communs et jouissance commune.

« Deux considérations puissantes, écrit-il, viennent à l'appui de ce système : 1° ce travail commun augmenterait les richesses de la société qui, dans l'état actuel, ne peut compter que sur le travail utile d'une petite partie de ses membres ; 2° le travail réparti sur tous les sociétaires valides délivrerait d'un fardeau insupportable ceux que nous avons condamnés exclusivement à la fatigue et n'en transporterait aux autres qu'une portion très faible, qui, bientôt, deviendrait pour tous une source de plaisir et d'amusement. »

Mais les gens d'esprit, « qui voudraient faire croire que tout est perdu quand on leur arrache leurs distinctions, leurs privilèges et leur considération usurpée », prétendent que le triomphe du communisme marquerait le dépérissement des arts. Buonarroti leur répond : « Si ce dépérissement devait avoir lieu, la masse du peuple, qui est

40. AULARD, t. II, p. 127.

41. *Suite de la copie des pièces saisies chez Babeuf*, t. II, p. 103, 106, 148, 174.

42. BUONARROTI, p. 82.

entièrement étrangère aux avantages des beaux-arts, n'en éprouverait pas un changement désagréable. Mais un pareil événement n'est pas à craindre ; et il est évident que les arts recevraient, dans notre système d'égalité, des accroissements d'utilité générale et une empreinte sublime conforme aux grands sentiments qu'une immense association d'heureux ferait nécessairement naître... Aux poèmes frivoles, à l'architecture mesquine, aux tableaux sans intérêt, on verrait succéder les cirques, les temples et les portiques sublimes où le souverain, logé aujourd'hui plus mal que nos animaux, irait puiser dans les monuments et dans les ouvrages de la philosophie, la doctrine, l'exemple et l'amour de la sagesse<sup>43</sup>. »

Pour donner leur plein effet à ces brochures, les agents d'arrondissement devaient les faire distribuer dans les petits clubs familiaux dont l'établissement prévu par la première instruction avait été plus ou moins différé<sup>44</sup>. Ces petits clubs, inconnus les uns des autres, disséminés dans les greniers et les logements ouvriers, existèrent en grand nombre, si l'on en croit Buonarroti<sup>45</sup>. Ils permirent de nourrir, de soutenir, de former une partie de l'opinion tout en échappant à la police. On poussa surtout à leur organisation à partir du 6 floréal, quand les lois des 27 et 28 germinal vinrent empêcher les rassemblements publics<sup>46</sup>.

Rien n'était négligé non plus pour atteindre les ouvriers dans les ateliers. À la date du 24 germinal, l'agent du 5<sup>e</sup> arrondissement annonce au Directoire secret que le travail près des ouvriers avance :

« L'ardeur qu'y mettent mes hommes, écrit-il, me donne une vaste espérance : déjà j'en connois quelques-uns qui prétendent avoir arsouillé... dans la révolution et sont tout prêts à se remettre à la besogne, pourvu que ce soit pour tuer les copains de riches, d'accapareurs, de marchands, de mouchards et de panachés du Luxembourg...<sup>47</sup> »

Une forme de propagande qu'employèrent également avec succès les babouvistes fut la propagande par la chanson. Comme leurs devanciers les jacobins, ils surent admirablement associer le chant aux aspirations égalitaires.

Sylvain Maréchal rédigea la *Chanson nouvelle à l'usage*

43. BABEUF, *La doctrine des Égaux. Extraits des œuvres complètes publiés par A. Thomas*, p. 73-82, et Paul ROBIQUET, *Buonarroti et la secte des Égaux*, p. 298-307.

44. *Suite de la copie des pièces saisies chez Babeuf*, t. II, p. 160-161.

45. BUONARROTI, p. 77.

46. *Suite de la copie des pièces saisies chez Babeuf*, t. II, p. 160-161.

47. *Ibid.*, t. II, p. 106.

*des faubourgs*, sur l'air *C'est ce qui me désole*. Cette chanson attaquait à la fois « le riche effronté », le Directoire, le prétendant Louis XVIII, les chouans du Luxembourg et ceux de la Vendée, les deux Conseils et même, quoique d'une façon amicale, les soldats, portés aux nues jusque-là. Le peuple y est appelé ouvertement à la révolte. On l'invite à s'inspirer des exemples antiques<sup>48</sup>.

Cette chanson fut affichée dans les quartiers pauvres et reproduite dans *L'Eclaireur du peuple*. « Ce dut être une occasion de rage et d'étonnement pour le balayeur Merlin, *lit-on dans cette feuille*, que d'avoir vu ce chant collé à profusion sur les murs des faubourgs... Il est devenu aujourd'hui très à la mode. On le fredonne partout...<sup>49</sup> » *L'Eclaireur* n'exagérait pas, puisque le ministre de la police avouait, au mois de germinal an IV, que la chanson courait les rues et qu'en conséquence toutes recherches et poursuites seraient inopérantes parce que trop tardives<sup>50</sup>.

Une autre chanson circulait qu'Ed. Fleury attribue à Darthé<sup>51</sup>. Elle est plutôt de Maréchal et appelait également à l'insurrection, mais au nom de la Nature, la grande entité du XVIII<sup>e</sup> siècle :

*Tu nous créas pour être égaux,  
Nature, ô bienfaisante mère !  
Pourquoi des biens et des travaux  
L'inégalité meurtrière ?*

La chanson rappelait les temps bénis et lointains du siècle d'or, les temps regrettés et plus récents de la sans-culotterie. Elle faisait honte au peuple de son sommeil léthargique, elle lui demandait de ressaisir ses droits :

*Un code infâme a trop longtemps  
Asservi les hommes aux hommes ;  
Tombe le règne des brigands !  
Sachons enfin où nous en sommes !*

Une autre chanson : *La complainte sur la mort de Robespierre*, sur l'air du *Pauvre Jacques*, tout en invoquant

48. V. ADVIELLE, *Histoire de Gracchus Babeuf*, t. I, p. 203-205. Cette chanson a été reproduite et annotée par A. Mathiez dans les *Annales révolutionnaires*, t. VIII, p. 721-723.

49. *L'Eclaireur du peuple*, n° 5, p. 45-46. Bibliothèque nationale, Lc2/947.

50. Archives nationales, F7/7134, et *Annales révolutionnaires*, t. VIII, p. 723.

51. *Études révolutionnaires. Babeuf et le socialisme en 1796*, 2<sup>e</sup> édit., p. 66.

52. *Suite de la copie des pièces saisies chez Babeuf*, t. II, p. 6-9.

aussi le siècle d'or, exaltait les martyrs de la liberté tombés le 9 thermidor et sonnait le ralliement des républicains<sup>53</sup>. D'autres chants s'adressaient plus spécialement aux soldats, par exemple *La nouvelle Carmagnole pour la grande réunion des défenseurs de la patrie campés à Vincennes, à Grenelle, avec leurs frères les sans-culottes de Paris*<sup>54</sup>.

En effet, c'était surtout la conquête de l'armée qui s'imposait.

L'armée avait aidé les thermidoriens à maintenir leur domination en germinal et prairial an III. Elle était la seule sauvegarde du Directoire. Elle constituait le plus fort rempart de la République des riches, d'autant plus qu'on l'avait renforcée et que les ex-nobles et les détenus de l'an II étaient à sa tête.

Le peuple n'ignorait pas cette situation, et comme il était désarmé, il perdait tout espoir de revanche. L'idée seule de la résistance des troupes, d'une répression sanglante, enrayait son esprit de révolte<sup>55</sup>.

Aussi le Directoire secret songea-t-il à gagner l'esprit et le cœur des soldats. Cinq agents militaires furent créés : Fion, pour les Invalides, Germain pour la Légion de police, Massey pour les détachements cantonnés à Franciade ci-devant Saint-Denis, Vannek pour les troupes en général, Georges Grisel pour le camp de Grenelle<sup>56</sup>. On leur adjoint plus tard Massart et Rossignol, ce dernier à cause de l'influence qu'il pouvait exercer sur les habitants du faubourg Antoine<sup>57</sup>. Les fonctions et les rapports de ces agents militaires sont déterminés par un arrêté spécial dont l'article V dit :

*Les agents tiendront note du thermomètre journalier de l'esprit militaire ; ils rendront compte dans ces notes des dispositions plus ou moins favorables de la masse des soldats ; ils signaleront les individus qu'ils remarqueront les plus capables d'aider la marche du mouvement qu'il convient d'amener ; ils indiqueront le genre d'emploi ou la tâche révolutionnaire auxquels ils croiront que chacun de ces individus est propre ; ils désigneront pareillement les intrigans, les esclaves, les petits tyrans subalternes, et*

53. E. FLEURY, p. 3-5.

54. E. FLEURY, *id.*, p. 143-144.

55. BUONARROTI, p. 79.

56. BUONARROTI, p. 79.

57. *Ibid.*, p. 112.

*ils tiendront compte des entraves et des oppositions mises par ceux-ci au développement de l'énergie, à l'inspiration des bons principes et des idées régénératrices*<sup>58</sup>.

Une instruction annexée exhortait les agents à la prudence : *En vous invitant à stimuler, alimenter et diriger l'esprit public militaire par des lectures, et par des discussions sur les droits du peuple, sur la situation actuelle et sur la situation de l'armée, vous sentirez qu'il est convenable, pour l'intérêt de la chose et pour votre intérêt à vous-même, que cela se fasse sans trop d'affectation*<sup>59</sup>. Naturellement, on recommandait aux agents de faire circuler parmi les troupes les journaux et les brochures de la conspiration. On leur donnait même des conseils sur la manière de s'y prendre pour la propagande orale. Elle devait s'appuyer avant tout sur l'intérêt parce que, « lorsqu'on met en cause ce grand moyen, on fait en même temps la chose la plus juste et la plus capable de garantir la certitude du succès ». En conséquence, il était prescrit de faire sentir au soldat quelle était sa misérable situation, sous quel joug méprisable on le tenait, à quel automatisme il était réduit. Puis, de sa situation présente, on devait l'amener à envisager sa situation future, le transporter par la pensée dans ses foyers avec, comme lot, la misère profonde et l'insolente domination des riches. Pour écarter cette effrayante perspective, les propagandistes devaient lui proposer l'aide au peuple dans la conquête des droits et la participation éventuelle à un mouvement contre le gouvernement usurpateur<sup>60</sup>.

La propagande auprès des soldats s'effectuait encore sous deux formes qui se combinaient parfois : dans les cafés et par l'intermédiaire des femmes.

Au café Chrétien on faisait l'éloge de Robespierre, on lisait la feuille de Babeuf en même temps qu'on correspondait avec les démocrates des départements<sup>61</sup>.

Au café des Bains Chinois, la jolie Sophie Lapierre déclamaient des vers appelant à l'insurrection, ou chantaient des couplets égalitaires que les buveurs répétaient avec enthousiasme au refrain. On levait son verre en l'honneur de la Liberté et de l'Égalité, on s'échauffait mutuellement. Ce café était situé sur le boulevard du Théâtre-Italien, au coin de la rue de la Michodière, en face celle du Mont-Blanc.

58. Suite de la copie des pièces saisies chez Babeuf, t. II, p. 320.

59. *Ibid.*, t. II, p. 323.

60. Suite de la copie des pièces saisies chez Babeuf, t. II, p. 325 et suivantes.

61. *Histoire politique de la Révolution française*, 2<sup>e</sup> édit., par AULARD, p. 627.

C'était un bâtiment de structure orientale dont la façade quelque peu burlesque se composait de magots de la Chine « à la poitrine ombragée d'une barbe épaisse », de parasols adroitement découpés, de clochettes, d'hieroglyphes, de pavillons artistement peints, de balcons, etc. Le café se trouvait au rez-de-chaussée exposé à tous les regards, par un grand nombre de vitraux et par de grandes portes de glaces transparentes. Proche d'établissements officiels qui provoquaient un va-et-vient de soldats et de fonctionnaires, tout près des marchandes de modes qui attiraient les élégantes merveilleuses, en plein quartier d'agioteurs, d'escrocs, il répondait mal aux conditions de sécurité que des conspirateurs doivent demander à un lieu de réunion<sup>62</sup>.

La trame de la conjuration s'ourdissait ailleurs. Ce café ouvert à tout venant, « rempli de citoyens de tout sexe, de tout âge, décadisant fraternellement autour d'un pot de bière, d'un flacon de vin, d'une bouteille de cidre, d'une bavaroise »<sup>63</sup>, constituait plutôt un foyer de propagande. Les soldats, qui aiment la joie et le chant, s'y rendaient volontiers, et c'est là qu'ils devenaient vulnérables.

Il est parlé plus haut de Sophie Lapierre. Cela amène à parler de la propagande par les femmes, l'un des traits originaux de la conjuration.

Babeuf écrit à l'un de ses agents : *L'avis que tu nous donnes sur le parti qu'on peut tirer des femmes est sensé et judicieux ; nous en profiterons. Nous connaissons toute l'influence que peut avoir ce sexe intéressant qui ne supporte pas plus indifféremment que nous le joug de la tyrannie, et qui n'est pas doué d'un moindre courage, lorsqu'il s'agit de concourir à le briser*<sup>64</sup>.

On vit des hétaires bien stylées faire dans les camps une propagande d'autant plus facile qu'elle s'accompagnait de caresses. Elles s'apitoyaient sur le triste sort des soldats, faisaient l'apologie du geste des gardes françaises, chantaient les refrains babouvistes<sup>65</sup>.

Une femme nommée Lambert se vanta d'avoir gagné à elle seule 2 000 légionnaires<sup>66</sup>. Evidemment, il y a là une exagération visible, mais il n'en reste pas moins que la propagande féminine auprès des troupes donna d'appréciables résultats.

On aurait voulu aussi gagner des soldats par des largesses habiles<sup>67</sup> ou les débaucher en leur offrant des bals

62. *Débats du procès Babeuf*, t. II, p. 137, 138, 139.

63. *Procès de Babeuf*, t. II, p. 137.

64. *Babeuf et le socialisme en 1796*, par E. FLEURY, p. 142.

65. *Ibid.*, p. 143.

66. *Ibid.*, p. 144.

67. BUONARROTI, p. 111.

dans les guinguettes voisines des casernes. Là, « en les faisant boire, on aurait monté adroitement leur esprit à la hauteur nécessaire »<sup>68</sup>. Mais l'argent faisait défaut.

L'action des agents militaires de l'insurrection dans les casernes, des patriotes dans les cafés et des femmes dans les camps suffit d'ailleurs pour créer tout un courant d'opposition dans les corps armés stationnés à Paris et dans les environs, particulièrement dans la Légion de police et les grenadiers chargés de la garde du Corps législatif. Le gouvernement se trouva dans l'obligation de contrevenir aux règlements alors en vigueur, en faisant sortir de la capitale deux bataillons de la Légion de police. On mesura les progrès de la propagande à ce fait que ces deux bataillons désobéirent formellement et constituèrent dans leur sein un comité qui entra immédiatement en relation avec le Directoire secret par l'intermédiaire de Germain. Mais une mesure officielle licenciant les éléments d'insubordination arrêta le mouvement de mutinerie<sup>69</sup>.

Tout en redoublant d'efforts pour conquérir l'armée, le Directoire secret travaillait d'arrache-pied à l'armement des révolutionnaires. « Son dessein, dit Buonarroti, était de créer subitement une armée populaire<sup>70</sup>. » Dans la meilleure hypothèse, cette armée rouge devait renforcer l'action des troupes passées à l'insurrection. Dans la pire, cette armée devait entrer en lutte ouverte avec les troupes gouvernementales et les dominer. Le Directoire secret estimait que pour vaincre et exproprier à la fois l'aristocratie et la bourgeoisie thermidorienne, il fallait employer la force. Babeuf savait en outre, pour l'avoir observé pendant la période révolutionnaire, qu'il n'y a pas de révolution au profit d'une classe sans l'armement de celle-ci, et il considérait l'armement des conjurés comme le prélude de l'armement général du peuple, opération essentielle pour garantir et étendre la victoire insurrectionnelle.

A l'effet d'organiser la force armée insurrectionnelle, les agents d'arrondissement dressaient la liste des patriotes susceptibles de remplir des fonctions militaires. Ils s'informaient si ces patriotes savaient manier le canon, s'ils avaient déjà commandé des compagnies, des bataillons, etc. Pour les pourvoir d'armes et de munitions, ils recensaient tous les dépôts et magasins d'armes de leur ressort et en indiquaient soigneusement les facilités ou les difficultés

68. E. FLEURY, *ouv. cité*, p. 149.

69. BUONARROTI, p. 107-108 ; E. FLEURY, p. 149-150.

70. BUONARROTI, p. 90.

d'approche. Par la même occasion, les agents dressaient la liste des contre-révolutionnaires à mater dès le début du mouvement<sup>71</sup>. Leur tâche ne s'arrêtait pas là. Fourriers parisiens de l'insurrection, ils préparaient dans la capitale le logement d'un millier de républicains que le Directoire secret appelait de toutes les parties de la France pour donner un coup de main le jour du soulèvement. Les patriotes aisés devaient recevoir et héberger leurs frères provinciaux<sup>72</sup>.

Le Directoire secret estimait à 17 000 le nombre des hommes qu'il avait sous la main et qui étaient prêts à prendre l'initiative de l'insurrection. Dans ce nombre n'est pas comptée, naturellement, la classe très nombreuse des ouvriers, dont le mécontentement et l'impatience éclataient de toutes parts. Ces 17 000 hommes se répartissaient comme suit :

Révolutionnaires .....	4 000
Membres des anciennes autorités .....	1 500
Canonniers .....	1 000
Officiers destitués .....	500
Révolutionnaires provinciaux .....	1 000
Grenadiers du Corps-Législatif .....	1 500
Légion de police .....	6 000
Militaires détenus .....	500
Invalides .....	1 000 <sup>73</sup>

Enfin, comme les babouvistes avaient remarqué qu'en prairial de l'an III le peuple avait abandonné la lutte faute de pain, ils s'efforçaient de repérer soigneusement tous les dépôts de subsistance. Les agents d'arrondissement, en particulier, dressaient la liste des maisons où des comestibles étaient emmagasinés<sup>74</sup>.

Il eut été inconséquent de neutraliser sinon gagner l'armée et de se désintéresser de la police. Le Directoire secret se livra à toute une manœuvre d'approche sur ce terrain.

Il demanda à ses agents civils des renseignements sur les

71. *Suite de la copie des pièces saisies chez Babeuf*, t. II, p. 90, 127, 173, 175, etc.

72. BUONARROTI, p. 90, et *Suite de la copie des pièces saisies chez Babeuf*, t. II, p. 173.

73. BUONARROTI, p. 126.

74. *Ibid.*, p. 90, et *Suite de la copie des pièces saisies chez Babeuf*, t. III, p. 129, 136, etc.

mouchards de leur ressort. L'agent du 4<sup>e</sup> souligne au Directoire secret la répulsion qu'il éprouve à remuer « cette boue du genre humain », mais il reconnaît la nécessité d'une besogne de cette nature. Il ajoute :

« Je dois vous prévenir que nous sommes environnés de toutes parts par cette espèce de bêtes féroces. Il est, me dit-on, des individus qui prennent le masque du patriotisme pour profiter des indiscretions qu'ils provoquent avec adresse..., il *seroit* important que plusieurs républicains montent la garde deux ou trois jours à la porte du lieutenant de police et de celle de la mairie pour y *reconnoître* ceux des individus qui se fauillent parmi nous afin de rapporter à leur maître nos entretiens<sup>75</sup>. » Cette suggestion fut retenue par Babeuf. Il annonça le lendemain qu'elle allait être mise à exécution<sup>76</sup>.

Le Directoire secret recommandait aussi à ses agents de distinguer les mouchards « très patriotes ». C'est qu'il en avait besoin, quelque répugnance qu'il éprouvât pour eux<sup>77</sup>. Buonarroti nous apprend, d'ailleurs, que le Directoire secret était instruit de tout ce qui se passait dans Paris « par plusieurs démocrates qui s'étaient adroitement introduits dans la police du gouvernement »<sup>78</sup>. Menessier, agent du 3<sup>e</sup>, en sa qualité d'ex-administrateur de la police de Paris, conservait au reste des rapports avec cette administration, rapports qui étaient très utiles à la cause<sup>79</sup>.

C'était au cœur que les babouvistes voulaient frapper l'aristocratie : on ne doit donc pas s'étonner si leurs mesures concernaient principalement Paris. Ils pensaient que la capitale conquise, une direction imprimée au mouvement insurrectionnel, la province suivrait<sup>80</sup>.

Toutefois, ils n'entendaient pas négliger l'effort de propagande et d'organisation indispensable dans les départements.

La Constitution de l'an III interdisant par son article 362 toutes correspondances entre sociétés<sup>81</sup>, les Panthéonistes avaient habilement tourné la difficulté en communiquant avec un grand nombre de groupements provinciaux

75. *Suite de la copie des pièces saisies chez Babeuf*, t. II, p. 130.

76. *Ibid.*, t. II, p. 128.

77. *Ibid.*, t. II, p. 174.

78. BUONARROTI, p. 83.

79. *Discours des accusateurs nationaux... faisant suite aux débats du procès Babeuf*, t. IV, p. 61.

80. BUONARROTI, p. 78.

81. *Histoire politique de la Révolution française*, par AULARD, 4<sup>e</sup> édit., p. 627.

par l'intermédiaire de leurs membres originaires des départements<sup>82</sup>. C'est par le même procédé que le Directoire assura la liaison avec la province.

Dès sa constitution, il fit circuler partout ses écrits et jusqu'à ses chansons<sup>83</sup>, il mit les démocrates au courant de ses projets. L'un de ses membres, chargé plus spécialement de cette tâche, recueillait également des renseignements sur les hommes et les lieux gagnés ou sympathiques à la cause<sup>84</sup>. « De toute part, dit Buonarroti, on apprenait que les révolutionnaires, abandonnant les nuances d'opinion qui les avaient divisés, se ralliaient unanimement au parti de la pure égalité<sup>85</sup>. »

Le Pas-de-Calais constituait le principal levier de la conjuration en province. Rien de plus naturel. Babeuf était en relation avec ce département depuis sa jeunesse. Il avait fait en outre huit mois de détention à Arras en 1794 avec des patriotes de la région, Taffoureau, Navez et autres, qu'il avait gagnés à ses conceptions sociales et qui, relâchés, les propagèrent dans le département. Darthé, d'autre part, était du Pas-de-Calais<sup>86</sup>. Il y avait tout un noyau d'amis et d'abonnés du *Tribun du peuple* à Arras. Léandre Lebon, frère du célèbre Joseph Lebon, était lié avec Babeuf. La société artésienne des Egaux considérait Babeuf comme son tribun. A la date du 25 pluviôse an IV, nous la voyons lui faire parvenir 1 265 livres en assignats, produit d'une collecte<sup>87</sup>.

Mais c'est Saint-Omer qui semble avoir fourni le plus fort contingent de babouvistes. De là sortirent Taffoureau, Cochet, ex-président du comité révolutionnaire de Saint-Omer, Fontenier et plusieurs autres, qui apparaissent à différentes époques dans la conspiration. Béthune, Montreuil-sur-Mer étaient également des foyers babouvistes<sup>88</sup>.

C'est ensuite sur Lyon que comptaient les conjurés. Le citoyen Bertrand, dont nous avons parlé d'autre part, était chargé de réunir et de diriger dans le sens babouviste tous les éléments démocratiques de cette ville<sup>89</sup>.

Le département de la Marne, grâce à l'influence personnelle de Drouet, comptait aussi d'assez nombreux partisans

82. BUONARROTI, p. 57.

83. *Archives nationales*, F7/7134.

84. BUONARROTI, p. 136.

85. *Ibid.*, p. 136.

86. VICTOR ADVIELLE, *Histoire de Gracchus Babeuf*, t. I., p. 190.

87. *Suite de la copie des pièces saisies dans le local de Babeuf*, t. II, p. 51, 58-59.

88. *Débats du procès de Vendôme*, t. III, p. 13 et 36 ; ADVIELLE, t. I, p. 191-193.

89. BUONARROTI, p. 90.

de Babeuf. On le voit agir à Reims, à Châlons, à Sainte-Menehould. Dans ces deux dernières villes, c'est Drouet lui-même qui « monte » le personnel de la révolte<sup>90</sup>. A Reims, c'est un ouvrier d'origine, un ancien cardeur de laine, l'ex-conventionnel Armonville, qui opère avec Oudart, commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de la Marne. Tous deux font circuler et afficher une grande quantité du placard de Babeuf intitulé *La Vérité au Peuple*. Armonville étend son champ d'action dans les Ardennes, à Rethel, où il met la municipalité en émoi. Afin d'enrayer l'affichage, la garde nationale est mise sur pied. Une patrouille de nuit est établie avec mission d'arrêter tous les citoyens rencontrés sans passeport<sup>91</sup>.

On note également des ramifications de la conspiration dans le département du Nord<sup>92</sup>, spécialement à Cambrai et à Valenciennes. Sur une quinzaine d'abonnés du *Tribun du peuple* que comporte ce département, un important contingent est fourni par les négociants de Valenciennes<sup>93</sup>.

On s'étonne que des départements comme la Somme, l'Oise et l'Aisne, dans lesquels Babeuf était connu personnellement et où on n'avait pas perdu le souvenir de ses campagnes du *Correspondant picard*, n'aient pas fourni plus de babouvistes.

Dans la faible mesure où le nombre des abonnés au *Tribun du Peuple* représente la force de pénétration du babouvisme, on peut avancer que les départements les plus atteints, outre ceux signalés plus haut, étaient : le Var (21 abonnés), l'Hérault (12), Vaucluse (10), la Saône-et-Loire et les Alpes-Maritimes (8), le Mont-Blanc, la Dordogne et le Morbihan (6). Venaient ensuite la Moselle, les Bouches-du-Rhône, la Seine-Inférieure, l'Ille-et-Vilaine, la Drôme et la Côte-d'Or<sup>94</sup>.

Certes, gagner, organiser, guider les patriotes des départements était bien, mais il fallait songer aussi à atteindre l'élément militaire de la province.

Il y avait là toute une ambiance où fleurissait « l'esprit d'anarchie et d'insubordination ». La Constitution de l'an III avait fait murmurer les soldats, qui supportaient mal la réintégration des officiers contre-révolutionnaires. Quelques-uns des chefs, en correspondance avec des membres du Directoire secret, étaient fort attachés aux principes révolutionnaires. Enfin quelques conventionnels déta-

90. *Babeuf et le socialisme en 1796*, par Ed. FLEURY, p. 211-212.

91. *Archives nationales*, F<sup>7</sup>/7134A.

92. ADVIELLE, t. I, p. 212, *Débats du procès de Vendôme*, t. II, p. 81.

93. FLEURY, p. 213-214.

94. *Archives nationales*, F<sup>7</sup>/4277.

chés auprès des armées par le gouvernement étaient sympathiques à la conjuration <sup>95</sup>.

Non loin de Paris, à la Montagne-du-Désert, près Versailles, il est attesté que l'*Eclaireur* circulait parmi les troupes et que la propagande portait ses fruits <sup>96</sup>.



La plus grande faiblesse de la conspiration était le manque d'argent <sup>97</sup>.

Ses seules ressources provenaient des cotisations des patriotes et ceux-ci n'étaient le plus souvent « ni riches, ni aisés » <sup>98</sup>. Il fallait pourtant des subsides pour imprimer les écrits de la conjuration, pour rémunérer les démocrates pauvres qu'elle employait, pour acheter quelques agents de la tyrannie, pour désabuser des soldats égarés, et aussi pour s'assurer des poudres dont il était essentiel de munir les insurgés <sup>99</sup>.

Le Directoire secret répondit le 26 germinal à l'agent du 6<sup>e</sup> qui demandait une provision de 1 200 livres en assignats :

*Nous savons, comme toi, que l'argent est le nerf de la guerre. Nous l'autorisons à faire les avances indispensables, mais seulement indispensables. Songe que cette révolution n'est point entreprise par des mylords ; si cela étoit, tu ne voudrais point la servir* <sup>100</sup>.

Il faut dire aussi que les conjurés ne trouvèrent pas, auprès de Félix Lepeletier, le concours pécunier qu'ils étaient en droit d'escompter <sup>101</sup>. Ils se virent dans l'obligation de faire des démarches auprès des différentes personnalités. La plus forte somme recueillie fut celle de 240 livres en numéraire envoyée par le ministre d'une république alliée <sup>102</sup>.

Jamais peut-être conspiration ne fut dépourvue à ce point de moyens financiers. Mais cette faiblesse, la pierre d'achoppement des conspirations populaires, était rachetée dans une certaine mesure par la forte organisation centraliste de l'insurrection adaptée aux conditions et aux buts de son activité. En effet, cette organisation permettait de gagner et

95. BUONARROTI, p. 136.

96. *Suite de la copie des pièces saisies chez Babeuf*, t. II, p. 175.

97. BUONARROTI, p. 111.

98. *Suite de la copie des pièces saisies chez Babeuf*, t. II, p. 103.

99. BUONARROTI, p. 111.

100. *Suite de la copie des pièces saisies chez Babeuf*, t. II, p. 103.

101. *Débats*, t. II, p. 96.

102. BUONARROTI, p. 111.

d'affermir des consciences, d'utiliser des énergies, de préparer et conduire l'attaque contre le pouvoir, de déclencher l'insurrection à l'heure opportune, tout cela en pleine dictature thermidorienne. Organisation non pas seulement de propagande, mais de combat, la conjuration babouviste était avant tout pourvue d'une direction puissante. Cette direction était confiée à des militants peu nombreux qui se réunissaient presque chaque jour et donnaient des solutions immédiates aux problèmes graves et urgents.

Les instructions d'en haut n'excluaient pas les suggestions d'en bas, fraternellement accueillies et rapidement mises à exécution. Aussi constate-t-on une amélioration constante des méthodes de travail du centre pour le plus grand profit de la cause.

La propagande, l'imprimerie, la liaison, les logements clandestins étaient assurés d'une façon remarquable, et l'on peut présumer que si le Directoire secret n'avait pas transgressé ses propres règlements, le gouvernement n'aurait pu mettre la main sur la conspiration.

Il y eut un autre point cependant où les babouvistes péchèrent encore par imprudence : ils ne prirent pas les plus élémentaires précautions touchant les instructions à leurs agents, les noms et adresses de leurs camarades. La police put ainsi saisir dans le local occupé par Babeuf lors de son arrestation une infinité de pièces, des liasses d'écritures, qui servirent de chef d'accusation contre les inculpés de Vendôme <sup>103</sup>.

Ils n'envisagèrent pas non plus le cas de leur arrestation collective. Ils auraient dû prévoir des suppléants en relation constante avec eux pour le cas où tout le Directoire insurrecteur aurait été arrêté, et cela eût évité l'avortement de leur entreprise révolutionnaire.

Voici donc comment était charpentée l'organisation révolutionnaire babouviste.

Instituée pour conquérir le pouvoir, la fatalité voulut qu'elle fut abattue par le pouvoir. On peut se demander toutefois ce que l'organisation babouviste se proposait de faire en cas de succès. Par exemple, aurait-elle établi immédiatement non point le communisme, dont les conditions objectives n'existaient pas encore, mais la Constitution de

103. Ce sont d'ailleurs ces pièces qui permirent à Quinet d'assimiler la conspiration babouviste à une « conspiration de scribes ». (*La Révolution*, par E. QUINET, édit. de 1868, t. II, p. 321).

1793, qui devait y acheminer ? Question importante dans laquelle git tout le problème du lendemain de l'insurrection ! Il convient d'y répondre le plus brièvement possible.

La tâche sera rendue d'autant plus facile que les babouvistes, esprits positifs, eurent toujours le souci d'envisager dans ses détails la période qui vient tout de suite après le soulèvement révolutionnaire. Sans jamais perdre de vue le communisme et même tout en apportant un soin particulier à l'étude de la législation égalitaire, ils surent toujours considérer la Révolution comme une longue expérience. Ils n'en confondirent jamais le début et l'issue. Et cela tient sans doute à ce que la plupart d'entre eux, à des titres divers, avaient été aux prises avec les difficultés révolutionnaires de l'an II.

Aux yeux des Egaux, le fait de conquérir le pouvoir politique central ne terminait nullement la lutte pour ce pouvoir, mais inaugurerait une période nouvelle de combat et d'éducation.

Une « autorité révolutionnaire et provisoire » devait succéder immédiatement au Directoire « de manière à soustraire à jamais le peuple à l'influence des ennemis naturels de l'égalité et à lui rendre l'unité de volonté nécessaire pour l'adoption des idées républicaines »<sup>104</sup>. C'était la dictature révolutionnaire et, sinon la dictature prolétarienne, à tout le moins une dictature en faveur du prolétariat, cela cinquante ans avant Marx, cent vingt ans avant Lénine.

« Il était évident, dit Buonarrotti, que la nécessité des choses et le succès même de l'entreprise voulaient qu'il y eût un intervalle entre la chute du pouvoir aristocratique et l'établissement définitif de la Constitution populaire<sup>105</sup>. » Et le même Buonarrotti ajoute que les conjurés sentaient « combien il était difficile de substituer immédiatement et d'un seul jet à la législation des propriétés, celle incomparablement plus douce et plus équitable de l'égalité des biens et des travaux »<sup>106</sup>. Le Directoire secret fut donc amené à résoudre cette question que « les circonstances rendaient très épineuse »<sup>107</sup> : par quelle forme d'autorité remplacer immédiatement le Directoire ?

Tous les conjurés pensaient qu'il était impossible d'appeler tout de suite les assemblées primaires à nommer un corps législatif et un gouvernement régulier. Et cela non seulement pour des raisons de temps, mais parce qu' « il

104. BUONARROTTI, p. 85.

105. *Ibid.*, p. 54.

106. *Ibid.*, p. 52.

107. *Ibid.*, p. 84.

eût été de la dernière imprudence de laisser un moment la nation sans directeur et sans guide »<sup>108</sup>. Le but de l'insurrection n'était pas, en effet, d'ouvrir une période électorale; de « changer la forme de l'administration publique »<sup>109</sup>, mais de bouleverser le fond même du régime social. Or, pour ce grand travail à la fois destructeur et constructif, le Directoire secret n'avait pas confiance dans une assemblée élue.

« L'histoire et l'expérience de la Révolution française, dit Buonarroti, [lui avaient] appris que l'effet certain de l'inégalité est de diviser la cité, de créer des intérêts opposés, de fomenter des passions ennemies et de soumettre la multitude, qu'elle rend ignorante, crédule et victime d'un travail excessif, à un petit nombre d'hommes instruits et adroits qui, abusant de la préférence qu'ils ont su obtenir, ne s'appliquent qu'à conserver et à renforcer l'ordre qui leur est exclusivement favorable<sup>110</sup>. »

Cela veut dire, en somme, que les babouvistes n'étaient pas dupes des fictions électorales. Ils sentaient très bien que la bourgeoisie, forte de sa culture, de son expérience des hommes et des choses, de ses richesses et par là même puissance de corruption et de mensonge, fausse le caractère des élections et obtient toujours que le pouvoir ne lui échappe pas des mains.

« Un peuple si étrangement écarté de l'ordre naturel, écrit Buonarroti, n'était guère capable de faire d'utiles choix et avait besoin d'un moyen extraordinaire qui pût le replacer dans un état où il lui serait possible d'exercer effectivement et non fictivement la plénitude de sa souveraineté<sup>111</sup>. »

Ce moyen, c'était le gouvernement révolutionnaire, seul capable d'« arracher aux ennemis naturels de l'égalité les moyens de tromper, d'effrayer et de diviser », seul capable de prendre les mesures pour opérer cet heureux et grand changement sans lequel les élections équivalent à « abandonner le pouvoir aux amis de tous les abus et [à] perdre à jamais l'occasion d'assurer la félicité publique »<sup>112</sup>.

Buonarroti insiste à plusieurs reprises sur ce point capital et il montre que vouloir tout de suite une organisation régulière, permettre d'emblée l'exercice des droits politiques aux citoyens, c'est placer au début du mouvement ce qui en est l'aboutissant. Il fait remarquer que, pour des

108. BUONARROTI.

109. *Ibid.*

110. *Ibid.*

111. *Ibid.*, p. 84-85.

112. *Ibid.*, p. 23.

raisons analogues à celles qu'il formule, les plus chauds partisans de la Constitution de 1793, et même ceux qui l'avaient forgée, en demandèrent le remplacement jusqu'à la paix par un gouvernement révolutionnaire. Et ces considérations, jointes au souvenir des luttes terribles de la Révolution, l'amènent à définir la dictature ou gouvernement révolutionnaire : « une autorité extraordinaire et nécessaire, par laquelle une nation peut être mise en pleine possession de la liberté, malgré la corruption qui est la suite de son ancien esclavage et à travers les pièges et les hostilités des ennemis intérieurs et extérieurs conjurés contre elle <sup>113</sup> ».

C'est peut-être la meilleure définition qui ait été donnée de la dictature révolutionnaire.

Buonarroti, qui a vécu la Révolution, sait qu'elle n'est pas une idylle et qu'il est puéril de vouloir la « consommer par l'amour ». Il considère comme inévitable la résistance des exploités à l'œuvre d'émancipation. Il envisage également qu'une notable proportion des exploités est susceptible de se cabrer, non seulement parce qu'elle ne s'élèvera pas par un coup de baguette magique à la conception de l'intérêt général, mais parce que les privilégiés, abusant de son inconscience, sauront habilement la soudoyer et la corrompre. Marx et Engels, qui voyaient le mouvement politique et social à travers le prisme des classes, devaient, plus tard, épurer cette notion de dictature révolutionnaire formulée déjà si magistralement par Buonarroti. Il leur appartenait de la dégager de tout confusionisme démocratique et, en l'étayant sur la puissance grandissante de la classe ouvrière, de la transformer en dictature du prolétariat.

Une autre raison qui incitait les babouvistes à repousser dès l'abord une large consultation électorale était leur méfiance des parlementaires et du parlementarisme. Ce sont des raisons en quelque sorte anarchistes, qui les poussèrent, eux partisans de la démocratie effective, à rejeter les formes démocratiques. On constate, en effet, tout un courant anti-parlementaire chez les dirigeants babouvistes. On doit se pénétrer qu'ils furent toujours sévères pour les anciens conventionnels, trop amoureux du pouvoir, aux « démarques équivoques », à l'« orgueil aristocratique », à l'« extrême pusillanimité ». Buonarroti écrit : « Le Comité était si fortement convaincu qu'il leur était impossible de faire le bien qu'il regardait comme un crime impardonnable le moindre mouvement qui, en leur livrant le pouvoir, ne ferait que substituer une tyrannie à une autre » <sup>114</sup>. Aussi

113. BUONARROTI, p. 26.

114. *Ibid.*, p. 132.

bien, le 16 floréal, le Comité fit entendre à Ricord, délégué des ex-conventionnels montagnards, un langage plein de méfiance et d'acrimonie<sup>115</sup>.

« Triompher de la tyrannie eût été bien peu de chose, dit Buonarroti, si on n'avait pas eu la certitude qu'elle serait remplacée par des conducteurs animés du plus pur amour de l'égalité. Il fallait des hommes dont les doctrines, les mœurs et la vie entière fussent en parfaite harmonie avec l'esprit des institutions qu'ils étaient appelés à créer<sup>116</sup>. »

Du côté des agents civils de la conjuration, même aversion pour « la députaille ex-conventionnelle »<sup>117</sup>.

Maréchal et Babeuf allaient encore plus loin dans la voie antiparlementaire. Dans un couplet de sa *Chanson nouvelle à l'usage des faubourgs*, le premier ne raillait-il pas d'une façon générale les députés, ces « machines à décrets », ces « pauvres d'esprit » dont les plans de finance méritent d'être jetés au feu<sup>118</sup>. Dans son *Système de dépopulation*, Babeuf avait écrit ces lignes que ne renieraient pas nos modernes anarchistes : *Que l'on cesse d'attacher au caractère de mandataire du peuple ce prestige idolâtre, ce fanatisme esclave, cette fausse idée d'infaillibilité ou tout au moins de capacité supérieure à celle des autres citoyens. Non, mon délégué n'est pas en état de faire plus de miracles que moi ; je n'ai pas eu le pouvoir, en le décorant de sa dignité, de lui infuser la sagesse infinie : il reste homme comme il était avant ; il fera autant de fautes que les autres hommes et peut-être encore plus, parce que l'éclatante puissance dont je l'ai investi inopinément l'éblouira*<sup>119</sup>.

Le principe de la dictature étant admis par les conjurés, deux questions leur restaient à résoudre : 1° Comment organiser la dictature ? 2° Quelles mesures devait-elle prendre immédiatement pour « préparer de loin l'adoption de la véritable égalité »<sup>120</sup> ?

Debon et Darthé, qui n'effarouchaient pas le terme dictature pris dans le sens péjoratif, c'est-à-dire impliquant « l'idée d'une autorité extraordinaire confiée à un seul

115. BUONARROTI, p. 117.

116. *Ibid.*, p. 132.

117. *Suite de la copie des pièces saisies chez Babeuf*, t. II, p. 106.

118. ADVIELLE, *Histoire de G. Babeuf et du babouvisme*, t. I, p. 203-205.

119. *Du système de dépopulation ou la vie et les crimes de Carrier*.

120. BUONARROTI, p. 54.

homme »<sup>121</sup> et qui, comme Buonarroti, pensaient que la Révolution eût atteint son but si elle avait eu la sagesse d'investir un homme de la trempe de Robespierre<sup>122</sup>, proposaient la dictature d'un seul. Le Comité insurrecteur rejeta cette proposition, entre autres choses comme prêtant le flanc à des interprétations tendancieuses<sup>123</sup>. Il s'arrêta à l'idée de se faire acclamer comme gouvernement provisoire par les insurgés parisiens réunis place de la Révolution. A cette autorité centrale dont l'orientation n'était pas douteuse, il aurait voulu adjoindre une assemblée composée d'un démocrate par département, assemblée préservée de l'arbitraire du scrutin par un choix préalable et dont le peuple aurait également acclamé l'élection<sup>124</sup>. Mais, à la suite de pourparlers avec les conventionnels montagnards, le Directoire secret se trouva dans l'obligation de partager le pouvoir avec une assemblée comprenant environ 170 députés, plus d'une soixantaine de conventionnels proscrits et 97 démocrates des départements nommés par le peuple insurgé sur sa présentation. Cette assemblée aurait confectionné les lois dont l'initiative et l'exécution eussent été confiées au gouvernement provisoire<sup>125</sup>.

En plus de ces deux organes du pouvoir, les conjurés prévoyaient l'institution sans délai dans les départements et aux armées de *commissaires généraux* pris hors de la nouvelle assemblée, revêtus d'amples pouvoirs et chargés de porter la lumière, d'ouvrir des sociétés populaires, de vaincre les résistances, d'encourager les démocrates agissants. Afin d'éviter les anciens abus, ces commissaires auraient été astreints à déclarer avant d'entrer en fonction l'état de leur fortune et auraient été jugés après leur mission par un tribunal établi exprès pour recevoir le compte de leur gestion<sup>126</sup>.

Les conjurés regardaient également comme une mesure essentielle la prompte réunion auprès de l'autorité insurrectionnelle d'une sorte d'université égalitaire, de *Séminaire normal*, « où les citoyens des départements seraient venus, dans un ordre déterminé, puiser les principes de la nouvelle révolution, se pénétrer de l'esprit des réformateurs », se préparer au rôle de mandataire de la République des Égaux<sup>127</sup>. C'est ce que les Russes ont réalisé, en somme au début de la révolution d'Octobre par la création des uni-

121. BUONARROTI, p. 88.

122. *Ibid.*, p. 89.

123. *Ibid.*

124. *Ibid.*, p. 89 et 105.

125. *Ibid.*, p. 118, 133, 135.

126. *Ibid.*, p. 193, 194.

127. *Ibid.*, p. 194.

versités communistes Sverdlov à Moscou et Zinoviev à Petrograd <sup>128</sup>.

Enfin, pour renforcer l'appareil dictatorial, les babouvistes prévoyaient la constitution d'une garde populaire et le rétablissement de toutes les commissions exécutives des administrations de département et de district, des municipalités, des comités révolutionnaires, des justices de paix et des tribunaux criminels, tels qu'ils étaient avant le 9 thermidor, c'est-à-dire pendant la dictature des sans-culottes <sup>129</sup>.

Les principales mesures qu'aurait prises immédiatement le pouvoir nouveau eussent été :

1° Obligation du travail pour tous les valides et suppression des droits politiques aux individus qui ne serviraient pas la société par un « travail utile ».

2° Logement des malheureux dans les maisons des conspireurs.

3° Armement général du peuple et désarmement des parasites.

4° Interdiction à la presse de répandre le mensonge et la calomnie.

5° Impôt progressif en nature sur les seuls riches.

6° Distribution des biens aux anciens défenseurs de la Révolution et aux malheureux.

7° Etablissement de magasins publics dans chaque commune.

8° Développement du machinisme et utilisation des terres incultes.

9° Education commune et égale pour tous.

10° Confiscation des biens de tous les émigrés et rebelles.

11° Monopole d'Etat des transactions extérieures.

12° Abolition de tout salaire en argent à l'intérieur de la République.

13° Assistance aux vieillards et aux infirmes <sup>130</sup>.

Il est à peine besoin d'insister sur la similitude existant entre ces mesures et les mesures envisagées par Marx et Engels dans la « première démarche de la Révolution ouvrière », période, dit le *Manifeste communiste*, « des infractions despotiques au droit de propriété et aux conditions bourgeoises de la production ». Il est à remarquer, d'ailleurs, que Marx et Engels, de toutes les doctrines socialistes qui ont précédé la leur, n'ont réellement respecté que

128. *Bulletin communiste*, 1<sup>re</sup> année, n<sup>os</sup> 41-42, p. 18-29.

129. BUONARROTI, p. 191.

130. *Ibid.*, p. 104-105, 137-200, et PAUL ROBIQUET, *Buonarroti et la secte des Egaux*, p. 296-298.

le habouvisme. Et c'est pourquoi les bolcheviks, se réclamant de Marx, n'ont pas eu de peine à reprendre à leur compte la plupart des mesures préconisées par Babeuf et ses amis.

Jacques Sadoul voit « l'embryon du bolchevisme » dans le *Manifeste des Egaux* de Sylvain Maréchal. En vérité, c'est trop peu dire. Il y a un parallélisme étroit, une ressemblance frappante, une parenté indéniable, entre la structure et les méthodes de la Conjuración des Egaux et du Parti bolchevique avant la révolution d'Octobre.

Par son but, par ses moyens d'action, par son organisation, la Conjuración des Egaux est l'origine même du mouvement prolétarien moderne.

---

## Les Égaux et la Constitution de 1793

Avant le 9 thermidor, les *Amis de l'Égalité*, — comme les appelle Buonarroti — c'est-à-dire une partie des patriotes qui se rangeront en l'an IV aux côtés de Babeuf, désiraient le maintien du Gouvernement révolutionnaire « dans toute sa pureté »<sup>1</sup>. Partisans de la Constitution de 1793, ils en reportaient, comme tous les Jacobins, la mise en application en des temps plus calmes, à la paix. Ils attendaient du Gouvernement révolutionnaire la préparation à l'ambiance nécessaire à l'exercice complet et réel de la souveraineté populaire.

Après le 9 thermidor, le Gouvernement révolutionnaire était passé, selon Buonarroti, « entre les mains des égoïstes » devenant un « véritable fléau public ». Buonarroti s'en explique : « Son action prompte et terrible, que la vertu de ses directeurs et leurs intentions toutes populaires pouvaient seules rendre légitime, ne fut plus qu'une affreuse tyrannie par son objet et par sa forme : elle démoralisa tout ; elle rappela le luxe, les mœurs efféminées et le brigandage ; elle dissipa le domaine public, dénatura les principes de la révolution et livra aux poignards de ses ennemis tous ceux qui l'avaient défendue avec sincérité et désintéressement »<sup>2</sup>.

Par ces lignes, Buonarroti nous fait très bien comprendre pourquoi Babeuf et les anciens hébertistes qui se rallieront plus tard à la Conjuration<sup>3</sup>, se joignirent tout d'abord à Fréron et à Tallien pour attaquer le Gouvernement révolutionnaire. Mais, suivant la formule même de Babeuf, devant la « rétrogradation alarmante » qui s'opérait sous le cou-

---

1. BUONARROTI, *Conspiration pour l'égalité*, éd. Charavay, p. 30 ; Edit. Sociales, I, p. 56.

2. *Ibid.*, p. 29 ; I, p. 55.

3. *Annales révolutionnaires*, t. 15, 1923, p. 220-226.

vert de la lutte contre le Gouvernement révolutionnaire, les uns et les autres ne tardèrent pas à se rendre compte qu'ils faisaient fausse route, et ils reprirent leur ancienne position : Gouvernement révolutionnaire ramené à son but primitif et Constitution de 1793 ensuite.

Comme la Constitution de 1793 était attaquée par les « manœuvres de l'aristocratie » — selon l'expression de Buonarroti —, non seulement les francs démocrates la défendirent, mais ils en préconisèrent l'établissement, car ils ne voyaient point d'autre moyen légal de mettre « le peuple en possession de ses droits politiques »<sup>4</sup>.

Les mouvements du 12 germinal et du 1<sup>er</sup> prairial an III, avec les mots d'ordre : « Du pain et la Constitution de 1793 », ne s'expliquent pas autrement quand on les envisage sous leur angle politique. Ils échouèrent, comme l'on sait, et les patriotes furent éborgnés ou entassés dans les prisons thermidorienne.

Le 5 messidor an III, une Constitution nouvelle fut proposée à la Convention. Les patriotes détenus en passèrent au crible toutes les dispositions « avec plus de maturité, dit Buonarroti, que dans aucune assemblée primaire ». Ils acquirent bientôt la certitude qu'elle consacrait le triomphe de la « faction égoïste » qui tenait alors le gouvernail du pays. Antonelle, Félix Lepeletier joignirent en vain leur protestation à celle des révolutionnaires détenus ; la Constitution de l'an III fut votée<sup>5</sup>.

L'agitation du 13 vendémiaire donna un moment aux démocrates l'espoir de voir casser ce vote ; mais cet espoir fut de courte durée. La Commission dite de salut public, créée à la suite du rapport de Barras, demanda et obtint la mise en exécution de la Constitution de l'an III. Dès lors, en gros, logiquement, deux attitudes étaient possibles pour les républicains que l'amnistie du 4 brumaire venait de rendre à la liberté ; ralliement ou opposition. On vit en effet, si l'on en croit Buonarroti, les patriotes se diviser en deux catégories<sup>6</sup> : les opportunistes dénommés *patriotes de 89* qui entendaient s'adapter au nouvel ordre de choses et qui préconisaient la conquête des fonctions publiques et la pénétration dans tous les rouages de l'Etat ; les intransigeants dénommés *patriotes de 92* ou *Egaux* ou *Exclusifs* qui étaient persuadés que « rien de vraiment utile ne pouvait sortir du nouveau gouvernement »<sup>7</sup>.

Il n'est pas douteux qu'une telle séparation se fit. Mais

4. BUONARROTI, *op. cit.*, p. 30 ; I, p. 56.

5. *Ibid.*, p. 32-33 ; I, p. 61-63.

6. *Ibid.*, p. 39, 36 ; I, p. 69-70, 76.

7. *Ibid.*, p. 44 ; I, p. 74.

il est sûr aussi que Buonarroti envisage ici les choses d'une façon trop schématique et aussi d'une façon statique, telles qu'elles se présentèrent finalement. Il ne les prend pas dans leur processus, dans leur mouvement. La réalité n'est pas si simple, et Albert Mathiez sur la base des divers lieux fréquentés par les terroristes amnistiés et des rapports de policiers les concernant, reconnaît qu'ils ne formaient pas « un bloc uni contre le gouvernement »<sup>8</sup>. Notation judicieuse et perspicace. Nous savons grâce à Charles Germain qui s'en est ouvert à Babeuf par lettre du 26 ventôse an IV, qu'il y eut un « moment critique » durant lequel les uns, et c'est le plus grand nombre, réclamaient une autre Convention avec un « autre gouvernement provisoire », ce qui veut dire le Gouvernement révolutionnaire ; les autres désiraient la refonte des Constitutions de 1793 et 1795 « en un seul code » ; les autres enfin s'en tenaient « purement » aux « lois de 93 ». Germain fait très bien sentir à Babeuf que cette diversité d'objectif immédiat peut devenir dangereuse », et il presse le Tribun d'écartier toute « déviation », de faire converger l'action dans le sens de la Constitution de 1793<sup>9</sup>.

On doit donc admettre, contrairement à Buonarroti qui simplifie trop et longtemps après les événements, qu'il y eut une période de flottement parmi les exclusifs au sujet du retour à la Constitution de 1793. Il est vrai que Buonarroti, si l'on s'en rapporte à ses déclarations de Vendôme, a pu être trompé par ce qu'il a vu à Paris au début de floréal an IV (20-25 avril 1796). En constatant que la grande majorité des Parisiens s'assemblaient dans les rues, sur les places et sur les ponts « demandant à grands cris la Constitution de 1793 », il acquit la conviction que cette charte jouissait complètement de la faveur populaire<sup>10</sup>.

Mais il est difficile de croire qu'en si peu de temps, le « moment critique » dénoncé par Germain ait pu faire place à un tel engouement. En tout cas, Babeuf qui n'avait point attendu la lettre de Germain pour faire l'apologie de la Constitution de 1793, continua la même besogne avec une rare persévérance dans *Le Tribun du peuple* et dans *L'Eclaircur du peuple*. Il fit de cette Constitution une très forte plate-forme d'agitation ou, pour mieux dire, ce « centre-commun » de ralliement réclamé par Germain.

La première prise de contact des cadres de la Conspira-

8. ALBERT MATHIEZ, *Le Directoire*, p. 157.

9. *Archives Nationales*, W 560 ; *Suite de la copie des pièces saisies chez Babeuf*, t. II, p. 561-562.

10. *Débats et jugements de la Haute-Cour*, t. III, p. 224 (séance du 14 germinal).

tion chez Amar marqua une grande unité de vues à cet égard. Les réunions du Panthéon, un peu plus tard, montrèrent qu'on contenait avec peine la colère d'un grand nombre de démocrates contre la « tyrannie constitutionnelle de l'an III ». Il ne restait plus qu'à réunir en un faisceau compact les partisans de la Constitution de 93 pour donner à leur opposition le maximum de puissance. Ce fut la tâche du Directoire secret babouviste.

Ne nous étonnons donc pas si l'*Analyse de la doctrine de Babeuf* qui fixe l'objectif à la fois immédiat et ultime de la Conjuraison, affirme expressément en tête de l'article 12 : « La Constitution de 1793 est la véritable loi des Français... » Le même article appuie cette affirmation de l'argumentation en cours parmi les Égaux<sup>11</sup>. Enfin, dans la même pièce, les articles 13, 14 et 15 roulent encore sur la Constitution de 1793 pour spécifier successivement :

« Tout citoyen est tenu de rétablir et de défendre dans la Constitution de 1793, la volonté et le bonheur du peuple.

« Tous les pouvoirs émanés de la prétendue constitution de 1795 sont illégaux et contre-révolutionnaires.

« Ceux qui ont porté la main sur la constitution de 1793 sont coupables de lèse-majesté populaire<sup>12</sup>. »

Ce n'est pas tout. L'article II de l'*Acte d'insurrection*, la pièce maîtresse de la conjuration tirée à 30 000 exemplaires<sup>13</sup>, porte :

« Le but de l'insurrection est le rétablissement de la Constitution de 93, de la liberté, de l'égalité et du bonheur de tous<sup>14</sup>. » Au jour prévu pour l'entrée en lice, c'est autour de guidons portant l'inscription *Constitution de 1793* au-dessus de la formule *Bonheur commun* et entre les vocables *Égalité, Liberté*, que les « citoyens et citoyennes » devaient se rassembler à l'appel du tocsin et des trompettes. Il était en outre spécifié à l'article 19 que l'Assemblée nationale servant de couverture à ce que les conjurés appelaient « la dictature de l'insurrection » devait « terminer la révolution et donner à la république la liberté, l'égalité et la constitution de 1793<sup>15</sup> ».

En fait, c'est pour avoir travaillé au renversement de la Constitution de l'an III et à son remplacement par la Constitution de 1793, bien plus que pour avoir préconisé la communauté des biens, que les chefs babouvistes furent traî-

11. BUONARROTI, *op. cit.*, éd. 1829, t. I, p. 100 ; Ed. Soc., t. II, p. 106.

12. *Ibid.*, t. I, p. 100, t. II, p. 107.

13. *Procès de Babeuf. Discours des accusateurs nationaux...*, t. IV, p. 50.

14. BUONARROTI, *op. cit.*, t. I, p. 124 ; t. II, p. 166.

15. *Ibid.*, Ed. Soc., t. II, p. 167, 170.

nés devant la Haute-Cour de Vendôme. On s'explique donc, partant de ce fait, et aussi de l'opinion de nombreux contemporains, pourquoi Mathiez a cru pouvoir écrire que le complot de Babeuf « fut beaucoup moins une tentative communiste qu'un dernier effort des terroristes pour ressaisir le pouvoir ». Il a même été plus loin, puisque après avoir affirmé, non sans exagération, que l'historien des Egaux, Buonarroti, « était probablement plus communiste que Babeuf lui-même », il a énoncé que la Conjuraton « n'était pas à proprement parler un complot communiste <sup>16</sup> ». Mais il ne convient pas de se laisser entraîner par l'attitude d'un pouvoir ombrageux et de ses magistrats. Courant au plus pressé, ils entendaient « garantir la constitution et le gouvernement » des coups qu'une faction « de crime et de sang » était prête à leur porter, plutôt que d'empêcher pour un avenir incertain l'ébranlement des bases de la société <sup>17</sup>. De ce que les accusateurs nationaux et le président de la Haute-Cour, bien qu'ayant agité devant les jurés le spectre du communisme, s'en soient tenus surtout à la défense des institutions de l'an III, de ce que le jury d'accusation n'ait retenu contre Babeuf et ses amis que la « provocation au rétablissement de la Constitution de 1793 », il n'est pas d'une saine logique de nier, à tout le moins de minimiser l'aspect communiste incontestable et haut en couleur de la Conjuraton. Quant à atténuer ce caractère en arguant d'un décalage entre l'idéologie des chefs et l'idéologie des troupes que connaissent tous les mouvements politiques, on ne peut retenir ce point de vue, qui mériterait d'ailleurs discussion serrée, dans le cas particulier de la Conjuraton.

Cela dit, il convient d'examiner les raisons idéologiques et tactiques qu'invoquaient les Egaux pour se prononcer en faveur de la Constitution de 1793, pour l'inscrire comme l'a fait remarquer le socialiste allemand Edouard Bernstein « en tête de leurs revendications » <sup>18</sup>.

Ces raisons, on les trouve formulées tout au long dans les journaux, brochures, pièces et actes divers de la Conjuraton. Il est fâcheux, néanmoins, qu'en dehors de Babeuf et Buonarroti à titre principal, de Charles Germain et Syl-

16. A. MATHIEZ, *Le Directoire*, p. 212.

17. *Discours des accusateurs nationaux...*, t. IV, p. 3, 157.

18. *Le Mouvement socialiste*, 1<sup>er</sup> avril 1899, p. 331. (« Démocratie et socialisme »).

vain Maréchal à titre subsidiaire, on ne puisse faire état des nuances d'opinion d'hommes tels que Darthé, Debon, Bertrand, Bodson, Didier, Clémence et Marchand qui comptent parmi les « têtes » du complot. C'est que si jamais conspiration, contrairement aux règles de la prudence, ne s'éleva autant sur une montagne de papiers, il n'en demeure pas moins qu'il est très difficile de retrouver la part individuelle de la plupart des responsables. La non-inculpation de Debon et Maréchal, le mutisme hautain de Darthé au procès de Vendôme ne sont pas pour arranger les choses.

On discute beaucoup sur les convictions de Buonarroti en 1828, année de la publication de son livre, par rapport à ses convictions au temps de la Conjuración en 1796, et l'on se demande si elles sont les mêmes. Armando Saitta hésite, Galante-Garrone répond affirmativement, conclusion retenue par Georges Lefebvre<sup>19</sup>. Nous n'avons pas à traiter cette importante question ici. Mais sur le point particulier de la Constitution de 1793, il est certain qu'il y a identité entre les vues du post-révolutionnaire de la Restauration et du révolutionnaire de l'an IV.

Au cours de sa défense chaleureuse devant la Haute-Cour, Buonarroti expliqua dans quel esprit il accueillit la charte de 1793 aussitôt après son adoption le 24 juin. « Ce fut le 27 mai 1793 que je reçus le titre de citoyen français, titre dont les vertus extraordinaires de mes nouveaux compatriotes me rendirent extrêmement fier. Peu de temps après parut la Constitution de 1793 que j'ai regardée comme un chef-d'œuvre de politique : j'avoue que, sans avoir égard ni aux circonstances qui en accompagnèrent la naissance, ni aux hommes qui en conçurent le projet, je fus enchanté de trouver dans cet ouvrage les principes d'égalité et de la véritable souveraineté si bien expliqués par Jean-Jacques<sup>20</sup>. »

Buonarroti indiqua ensuite les deux « motifs suprêmes » qui légitimaient à ses yeux cette Constitution, motifs sur lesquels il insistera plus tard à diverses reprises : premièrement, la sanction presque unanime qu'elle avait reçue de la nation ; deuxièmement, le droit du peuple, par elle reconnu, à délibérer sur les lois<sup>21</sup>. « Je me souviens encore, s'écria-t-il avec attendrissement, des grandes assemblées du peuple par elle consacrées<sup>22</sup>. » Il répéta peu après « qu'un

19. *Annales historiques de la Révolution française*, janvier-mars 1951, p. 89-94.

20. *Débats et jugements de la Haute-Cour*, t. III, p. 217.

21. BUONARROTI, *op. cit.*, éd. Charavay, p. 22, 53, 77.

22. *Débats et jugements*, *op. cit.*, t. III, p. 217.

peuple immense avait unanimement sanctionné » le code de 1793 en des « jours d'union et de gloire »<sup>23</sup>. Il montra « dans son acceptation la volonté libre et prononcée de l'immense majorité »<sup>24</sup>. Et après avoir tracé le sombre tableau de la période thermidorienne, il censura la Constitution de 1795 dont il trouva l'acceptation pour le moins « extraordinaire ». Le nombre des suffrages favorables à cette constitution lui parut suspect dès l'abord. Il s'exprima à ce sujet en ces termes : « Que présentait-on à l'appui de cette acceptation ? 900 000 voix comptées par un calcul obscur ! 900 000 voix comme la volonté d'un peuple de 25 000 000 d'hommes opposées à 4 800 000 qui avaient accepté solennellement, avec enthousiasme, sans terreur, au milieu de la joie publique, directement et par l'organe de 8 000 députés la Constitution de 1793 ! 900 000 voix résultant des assemblées primaires auxquelles on avait arraché par des ordres arbitraires et par la violence des milliers de citoyens<sup>25</sup>. »

Babeuf, dans sa défense, invoquera lui aussi le vœu du peuple en faveur de la Constitution de 1793 et établira le même contraste que Buonarroti : *L'une [était] garantie par quatre millions 800 000 votes, bien décidément, bien volontairement exprimés et bien unanimes et l'autre [la Constitution de 1795] seulement étançonée par 900 000 suffrages très équivoques*<sup>26</sup>. Et, en passant, il se servira de ce contraste pour réfuter l'accusation de conspiration :

*Si j'avais conspiré, dit-il, ce n'aurait pu être contre l'autorité légitime, ni contre le pacte obligatoire du peuple français*<sup>27</sup>.

Dans la brochure de la Conjuración : *Doit-on obéissance à la Constitution de 1795 ?* même évocation du vœu du peuple. La Constitution de 1793, lit-on, a *reçu la sanction formelle par la volonté de 4 800 000 votants, dans les assemblées primaires, dont les envoyés au nombre de 8 000 confirmèrent le vœu dans la journée à jamais mémorable, du 10 août 1793*<sup>28</sup>. Et plus loin il est dit : *L'acte constitutionnel de 1795 a été envoyé, il est vrai, aux assemblées primaires et aux armées dont les procès-verbaux dépouillés par des hommes non sans intérêt dans cette affaire, ont constaté que 900 000 citoyens ont voté pour son accepta-*

23. *Ibid.*, t. III, p. 218.

24. *Ibid.*, t. III, p. 218-219.

25. *Ibid.*, t. III, p. 222.

26. VICTOR ADVIELLE, *Histoire de Gracchus Babeuf et du babouvisme*, t. II, p. 27.

27. *Ibid.*, t. II, p. 27.

28. BUONARROTI, *op. cit.*, éd. de 1828, t. I, p. 107 ; Ed. Soc., t. II, p. 125 ; Paul ROBQUET, *Buonarroti et la secte des Egaux*, p. 308.

tion. Si cette acceptation est l'expression de la volonté libre du peuple, la Constitution de 1795 l'emporte mais ce n'est qu'un acte de violence... Voyons : 4 800 000 citoyens ont voté pour la Constitution de 93 ; 900 000 seulement ont agréé l'acte de 1795. Que sont devenus les autres 3 900 000 ? Ou leur vœu n'a pas été constaté, ou ils ne se sont pas présentés aux assemblées. Si la première hypothèse est vraie, le crime des constitutionnels de 1795 est manifeste. S'il faut admettre la seconde, il faudra examiner si le silence des 3 900 000 qui avaient antérieurement parlé est suffisant pour faire présumer un changement de volonté ou un consentement tacite ou s'il est l'effet de la violence exercée par les contre-révolutionnaires<sup>29</sup>.

Ainsi Babeuf, comme Buonarroti, comme la brochure de propagande de la Conjuration contre la Constitution de 1795, s'affirment pour la Constitution de 1793 parce qu'elle a été « consentie par le peuple ». Ils précisent même et s'accordent sur le nombre de suffrages exprimés du fait de ce consentement.

Ici, on peut et on doit se demander, en ouvrant une parenthèse, où les uns et les autres ont puisé le nombre de 4 800 000 suffrages, qui ne laisse pas de surprendre. Les documents officiels en effet nous apprennent que c'est par 1 801 918 voix que la Constitution de 1793 fut adoptée, ce qui pour l'époque, par comparaison avec les assemblées primaires précédentes et compte tenu d'autres facteurs — comme l'a fait remarquer Alphonse Aulard, d'ailleurs insuffisamment<sup>30</sup> — constituait un progrès certain dans la vie électorale de la nation.

Ce qu'il faut dire, c'est que la brochure ne faisait somme toute que reprendre l'argumentation que Babeuf avait soutenue plus longuement dans le numéro le plus étincelant de son *Tribun du Peuple*, numéro qui nous fournit l'explication, la motivation de ses chiffres. On y lit :

*Il est constaté à tous les yeux que le 10 août 1793, le Champ-de-Mars reçut le nombre complet de huit mille envoyés des assemblées primaires, porteurs des procès-verbaux d'acceptation de la constitution de cette année-là. Chaque envoyé pouvait être considéré comme représentatif*

29. *Ibid* éd. 1928, t. I, p. 107 ; Ed. Soc., t. II, p. 125 ; P. ROBIQUET, *op. cit.*, p. 309-310.

30. *Histoire politique de la Révolution française*, 4<sup>e</sup> éd., p. 309-310.

de 6 000 votants, ce qui donne un total de 4 millions huit cent mille votants<sup>31</sup>.

C'est donc ce calcul quelque peu risqué, mais après tout vraisemblable, qui a servi de base à Babeuf. Ce calcul était habile parce qu'il permettait de mettre l'accent sur la masse énorme des suffrages ayant approuvé la Constitution de 1793. Dès lors la comparaison était accablante pour la Constitution de 1795 au point de vue de la sanction populaire. C'est ce qu'exprimait Babeuf sous cette forme : *Si en principe d'acceptation de constitution, sur deux présentées au peuple, c'est celle qui obtient le plus de suffrages qui doit prévaloir, il résulte que la Constitution de 1793 est encore exclusivement la constitution française*<sup>32</sup>.

Babeuf pousse encore plus loin l'analyse des chiffres correspondant aux votes des deux constitutions, afin de faire ressortir le mérite de la Constitution de 1793. Sans doute, il n'aborde pas la question des amendements à cette Constitution alors qu'il eût pu faire valoir qu'à peu près 134 000 citoyens en ont présenté, ce qui montre l'immense majorité approuvant la charte sans la moindre retouche<sup>33</sup>. Mais Babeuf n'oublie pas que la Constitution de 1793 n'a pas été envoyée aux armées, alors que l'autre a bénéficié de suffrages de soldats « continuellement obéissants à leurs chefs », chose que la brochure fait aussi remarquer. Ce qu'il tient encore à dire, malgré son désir de circonscrire les critiques de détails, c'est que les royalistes ne se portent pas garants « de la véracité du compte des huit cent mille acceptations »<sup>34</sup>.

Mais ce n'est pas tout. Après l'argument quantitatif, Babeuf faisait intervenir dans la comparaison des chiffres un argument en quelque sorte qualitatif. Avant, et plus explicitement que Buonarroti, il montrait tout au long en se replaçant dans le contexte du temps, que les 800 000 votes acquis par la Constitution de 1795 pouvaient être récusés. Ne se composaient-ils pas, disait-il, « en grande partie » de votes des royalistes et, en « petite partie » de votes des patriotes ? Or, les royalistes détestaient, méprisaient et ridiculisaient la Constitution à laquelle ils donnaient leurs voix. Ils l'acceptaient par tactique pour « assurer la transmutation de tous les pouvoirs du peuple dans les mains de leur coalition ». De leur côté, les républicains trouvaient la constitution « contraire à tous les

31. *Le Tribun du peuple*, n° 34, p. 44.

32. *Ibid.*, p. 44.

33. *La Révolution française*, 14 mai 1890, p. 409 (RENÉ BATICLE : « Le plébiscite sur la Constitution de 1793 : les amendements... »).

34. BUONARROTI, *op. cit.*, Ed. Soc., t. II, p. 126. *Le Tribun du peuple*, n° 34, p. 46.

principes d'égalité et de liberté » pour lesquels ils avaient combattu. Mais les uns incarcérés, les autres brimés dans les assemblées primaires s'étaient trouvés dans l'impossibilité de la combattre en lui opposant la Constitution de 1793. Ils avaient été contraints de se rattacher à la Constitution nouvelle comme à une « ombre de République ». Personne donc, selon Babeuf, n'a accepté de bonne foi cette constitution<sup>35</sup>.

Dans un autre article, Babeuf insiste sur la violence faite aux patriotes pour les contraindre à accepter une constitution qu'ils repoussaient. Il interpelle directement les responsables au pouvoir :

*Le Directoire ose dire encore en parlant du code de 1795 : « La constitution acceptée par le peuple. » J'admire son effronterie. A-t-il oublié que lors des assemblées primaires le royalisme exerçait un empire absolu sur la France entière ? A-t-il oublié que le vrai Peuple fut chassé par la force de ces mêmes assemblées, qu'il n'émit point ses vœux ? A-t-il oublié que ces mêmes assemblées primaires en acceptant la constitution vénitienne correspondaient avec les émigrés de Bâle, conspiraient ouvertement le retour à la royauté ? Et pourra-t-il me nier que le royalisme ait accepté seul ces lois avilissantes ?*<sup>36</sup>

On doit admettre que, pour les Egaux, la première raison qui légitimait quant au fond leur position en faveur de la Constitution de 1793, c'est la sanction massive, incontestable, sans équivoque, délibérée et franche du peuple qu'elle a obtenue. Inversement, pour les Egaux, le consentement obtenu par la Constitution de 1795 non seulement est numériquement minime, mais représente à un tel point « le résultat de la violence et de la tyrannie », qu'en fait c'est un « acte contre-révolutionnaire »<sup>37</sup>.

Au cours de son exposé de Vendôme, Buonarroti mit en lumière la seconde raison essentielle qui motivait son adhésion et l'adhésion de ses amis à la Constitution de 1793 : « Je vis dans cette constitution, dit-il, la conciliation de l'unité d'une grande nation avec les droits naturels de chaque individu. La souveraineté populaire, réduite en fait par la délibération du peuple, me parut une conception sublime ; et loin d'y reconnaître la source des séditions, je n'y aperçus que la source d'une véritable tranquillité ; car, me disais-je, quand le peuple a ce qu'il veut, il est heureux, et il n'y a pas de raison qu'il s'oppose à la marche

35. *Le Tribun du peuple*, n° 34, p. 45.

36. *L'Eclaircur du peuple*, n° 3.

37. BUONARROTI, *op. cit.*, éd. de 1928, t. I, p. 107 ; Ed. Soc., t. II, p. 129.

des autorités mues par sa seule volonté. Je sais bien que dans un pareil état on ne retrouve pas le calme morne de l'ավիլissement, de la crainte et de la mollesse ; mais je ne puis pas concevoir que ceux qui se disent amis de la liberté préfèrent ce symptôme de mort à une agitation si nécessaire à la vie, et sans laquelle on ne voit plus ce sentiment vif par lequel on oublie l'intérêt personnel et on repousse les premiers signes de l'esclavage<sup>38</sup>. »

Plus loin, Buonarroti avance « que la participation de chacun à l'exercice réel de la souveraineté est un droit naturel, auquel personne ne peut renoncer, pas plus qu'à celui de se procurer des aliments pour se conserver la vie »<sup>39</sup>.

C'est parce que la Constitution de 1793 consacrait précisément ce grand principe de la souveraineté populaire non seulement par son acceptation à la presque unanimité, mais par le droit du peuple à « délibérer sur les lois » et aussi par « la soumission des mandataires du peuple à ses ordres », que les Egaux la regardèrent « comme le palladium de la liberté française »<sup>40</sup>.

Effectivement, la Constitution de 1793 consacre et sauvegarde au maximum l'exercice des libertés démocratiques. Aulard reconnaît que c'est « la plus démocratique de toutes les constitutions françaises », entre autres choses parce que « le peuple ne délègue pas entièrement ses pouvoirs et participe lui-même à la confection des lois... »<sup>41</sup>. En substituant, dans une certaine mesure, le principe de la souveraineté directe au principe de la délégation, la Constitution de 1793 revêtait ce caractère libéral ou plutôt libertaire qui faisait dire à Albert Métin qu'elle était presque anarchiste<sup>42</sup>. Ce caractère en fit tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle le « credo de la démocratie » et quand Victor Considerant en mars 1851 sur la base de l'expérience malheureuse de la souveraineté par délégation, lancera ses idées sur le gouvernement direct, il empruntera sans le dire l'essentiel de sa théorie à la Constitution de 1793, au moins autant qu'à Rittighausen<sup>43</sup>. Plus tard, au cours de sa célèbre controverse avec Kautsky, Edouard Bernstein qui voyait dans la démocratie à la fois une fin et un moyen, et qui considérait

38. *Débats et jugements de la Haute-Cour...*, t. III, p. 217.

39. *Ibid.*, t. III, p. 222.

40. BUONARROTI, op. cit., éd. Charavay, p. 22 Ed. Soc., t. II, p. 44.

41. *La Révolution française*, 14 juillet 1899, p. 48 (« La Constitution de 1793 »).

42. Témoignage de l'auteur. Cependant, Pierre Kropotkine fait des réserves dans *La grande Révolution*, p. 612.

43. VICTOR CONSIDERANT, *La solution ou le gouvernement direct du peuple*, p. 72. — MAURICE DOMMANGET, *Victor Considerant*, p. 159-164.

« qu'il n'y a pas une idée libérale qui ne soit en même temps partie intégrante du socialisme », trouvera une justification de sa position en s'en référant à Babeuf et aux Egaux. Il estimera que ceux-ci obéirent à la fois à la logique des idées libérales de l'époque et à la logique du socialisme en voyant dans la Constitution de 1793 « un excellent point de départ pour la réalisation de plans communistes »<sup>44</sup>.

C'est si vrai que le Directoire secret babouviste, s'inspirant visiblement de la Constitution de 1793, fut amené à créer dans la République des Egaux, d'une part des assemblées de souveraineté appelées à se prononcer sur les lois, à en proposer de nouvelles et à abroger les anciennes, d'autre part l'assemblée centrale des législateurs composée de délégués nommés directement par le peuple, chargés de proposer des lois motivées comme d'en faire assurer l'exécution et placés dans l'impossibilité d'abuser de leur puissance souveraine<sup>45</sup>.

Le Comité insurrecteur babouviste faisait siennes également les dispositions de la Constitution de 1793 touchant le Conseil exécutif. Il applaudissait à l'article qui limite ses attributions à l'exécution des lois et des décrets et à celui qui engage sa responsabilité en cas d'inexécution. Il approuvait la séparation des fonctions administratives du ressort de ce Conseil d'avec les judiciaires attribuées aux tribunaux<sup>46</sup>.

Comme on le voit, sur le fond, c'est surtout au point de vue politique que les babouvistes approuvaient la Constitution de 1793. Ainsi que l'écrivit plus tard Buonarroti, c'est parce que les droits politiques des citoyens y étaient « clairement énoncés et fortement garantis », c'est parce que l'exercice de la souveraineté populaire y était « assuré comme il ne le fut jamais » et que, dès lors, les « changements favorables au peuple » y étaient faciles, que les Egaux ne se laissaient pas de la prôner<sup>47</sup>.

Chose à noter : au temps même de la Conjuración, les écrits de Babeuf ne nous éclairent point sur les mérites politiques qu'il inscrit à l'actif, sinon de la Constitution de 1793 proprement dite, au moins de la Déclaration des droits lui servant de préambule. Nous connaissons pourtant les

44. *Le Mouvement socialiste*, op. cit., p. 331. — K. KAUTSKY, dans *Parlementarisme et socialisme* (Paris, 1900), réalisera ce tour de force de faire « une étude critique de la législation directe par le peuple », sans même parler de la Constitution de 1793.

45. BUONARROTI, op. cit., éd. Charavay, p. 171-172 ; Ed. Soc., t. I, p. 192-193.

46. *Ibid.*, éd. Charavay, p. 176 ; Ed. Soc., t. I, p. 198.

47. *Ibid.*, p. 22 ; p. 42-43.

mérites qu'il lui attribue, bien qu'il n'en ait point fait état publiquement aux époques où la Constitution de 93 fut adoptée et proclamée. Il est significatif que dans le tableau réclamé par le Comité de surveillance à fin d'élargissement et que Babeuf a très soigneusement rempli en ce qui concerne sa conduite révolutionnaire, il ne mentionne aucune action en faveur de la Constitution de 1793, ce qu'il n'eût pas manqué de faire s'il était entré en lice. Mais ces mérites sont exposés tout au long dans le *Journal de la liberté de la presse* qu'il fonda à Paris le 17 fructidor an II (3 septembre 1794), un mois et demi après son acquittement par le tribunal de Laon.

Personne ne peut croire qu'en l'an IV, Babeuf ait abandonné les raisons qu'il fournissait alors. D'autant plus qu'on était au lendemain de la chute des robespierristes, et que toutes les actions portant le millésime de 93 étaient en baisse générale. La réaction antijacobine battait son plein. Babeuf, certes, menait une lutte violente, délicate et en quelque sorte insensée, à la fois contre les terroristes vaincus et contre les thermidoriens vainqueurs. C'est sans doute ce qui a fait dire à Gabriel Deville qu'il fut alors « thermidorien avec excès et naïveté »<sup>48</sup>. Mais tout en abhorrant la mémoire de « Maximilien l'infâme », cet « ambitieux », ce tyran » et « le plus profond des scélérats », il ne cache pas qu'en tant que citoyen, Robespierre représente « peut-être la meilleure source où il faille chercher les grandes vérités »<sup>49</sup>. Or, en tête de ces sources, Babeuf place la Déclaration des droits de 93 dont Robespierre fut l'initiateur : *Si elle n'est point parfaite [elle] est encore sublime, quoique ce soit de Robespierre que nous en ayons reçu le présent. Nous estimerons, nous admirerons l'ouvrage et nous oublierons quel fut l'ouvrier...*<sup>50</sup>

Toute la collection du journal se réfère à cette « table des lois ». Babeuf avoue qu'il l'a sans cesse devant les yeux, qu'elle guide sa plume plébéienne. Ecoutez sa confiance qu'il ne veut pas qu'on prenne pour « une puérité » :

*Lorsque j'écrivis mon premier numéro, j'ouvris, et je mis sur ma table à écrire, une pancarte de la table des droits. Je m'aperçois qu'elle est restée depuis ce temps-là dans le même lieu, que je ne consulte qu'elle dans mon travail, que j'y rapporte tout, qu'elle compose presque exclusivement ma bibliothèque. Je ne crois pas que ce soit un mal d'avoir contracté cette habitude. On ne peut s'éga-*

48. *Histoire socialiste* (« Thermidor et Directoire »), p. 30.

49. *Journal de la liberté de la presse*, n° 1, p. 3.

50. *Ibid.*, n° 1, p. 5.

rer avec un tel guide, et il ne peut rien faire de mauvais<sup>51</sup>.

Ce qui est remarquable et doit être mis en relief, c'est que Babeuf se sert surtout de la Déclaration des droits à cause de ses libertés et de la souveraineté politique qu'elle consacre. Il invoque tout à tour les articles 7, 26, 27, 28, 29, 32, 34, 35. Pourquoi l'article 7 ? Parce qu'il garantit la liberté des pensées et des opinions par la voie de la presse. « C'est sous l'égide même de cet article qu'il place son journal<sup>52</sup>. » Pourquoi l'article 26 ? Parce qu'il porte que « chaque section du souverain assemblée doit jouir du droit d'exprimer sa volonté avec une entière liberté », ce qui permet à Babeuf de montrer que les deux décrets pris par la Convention thermidorienne contre les pétitionnaires du Muséum sont en pleine opposition avec cet article<sup>53</sup>. Pourquoi l'article 27 ? Parce qu'il punit de mort l'usurpation de la souveraineté. Quant à l'article 28, Babeuf y applaudit parce qu'il permet en tout temps la révision, la réforme ou le changement de constitution. Et de même, il approuve chaleureusement l'article 29 qui pose le principe que chaque citoyen a le droit de concourir à la formation de la loi, l'article 32 qui établit le droit de pétition, lequel pour lui est « sacré », l'article 34 qui préserve de l'arbitraire, l'article 35 enfin qui proclame le droit à l'insurrection quand un gouvernement se montre liberticide<sup>54</sup>.

Ainsi c'est par un véritable plaidoyer en faveur de la Déclaration des droits de 93, envisagée sous l'angle politique, que Babeuf préluda du 17 fructidor an II (3 septembre 1794) au 10 vendémiaire an III (1<sup>er</sup> octobre 1794) à la campagne du *Tribun du peuple* en faveur de la Constitution de 1793.

Cependant — et Babeuf nous en a avertis — l'admiration des Egaux pour cette Constitution n'était pas sans réserves au point de vue politique. Ils estimaient notamment que l'Acte constitutionnel de 93 n'assurait pas pleinement la souveraineté populaire. Ils voulaient rendre les législateurs, en certains cas, responsables de leurs opinions. C'était une vieille idée qui avait été adoptée lors des élections pour la Convention en septembre 1792 et qui avait été reprise par Ruhl, Thuriot et Basire, lors de la discussion

51. *Journal de la liberté de la presse*, n° 17, 5 vendémiaire, an V, p. 3-4.

52. *Ibid.*, n° 2, p. 7.

53. *Ibid.*, n° 7, p. 5 et n° 21, p. 3.

54. *Ibid.*, n° 1, p. 2 ; n° 3, p. 7 ; n° 4, p. 8 ; n° 5, p. 5 ; n° 18, p. 6.

sur la Constitution de 93. Robespierre avait demandé alors par quels moyens on ferait passer cette idée dans le domaine pratique et, après renvoi pour examen au Comité de Salut public, la Convention avait voté tel quel l'article proposé, c'est-à-dire qu'en fait elle avait refusé au peuple la plénitude du droit de contrôle sur les élus<sup>55</sup>.

Les babouvistes, reprenant la question sous un autre angle, entendaient créer « un corps des conservateurs de la volonté nationale » choisi parmi les vieillards des assemblées populaires, et chargé d'une double mission : d'une part recueillir les actes des assemblées populaires et proclamer la volonté du souverain ; d'autre part veiller à ce que les législateurs abusant du droit de rendre des décrets, n'empiètent pas sur la puissance législative<sup>56</sup>.

Tout en jugeant bonnes les dispositions de la Constitution de 1793 relatives au Conseil exécutif, le Comité directeur secret considérait donc ses dispositions comme insuffisantes. Il désirait — et Buonarroti le rapporte — le contrôle des magistrats suprêmes, l'établissement d'une échelle de pénalités pour les infractions à leurs devoirs, l'institution de « voies promptes et faciles » pour la poursuite des magistrats suprêmes et des mandataires du peuple accusés d'infidélité<sup>57</sup>.

On retrouve là les idées et modalités démocratiques que Babeuf exposait déjà dans sa remarquable lettre à Coupé, le 20 août 1791, et qui lui étaient devenues familières : surveillance permanente, droit de pétition aux élus et administrateurs, obligation pour les élus d'un compte rendu mensuel, publicité de tous leurs votes, institution des « curateurs de la liberté » prononçant leur déchéance et, au besoin, leur non-rééligibilité<sup>58</sup>. L'ensemble de ces dispositions était désigné par Babeuf : *le veto du peuple*, expression tout à fait suggestive.

En soutenant toutes ces modalités de contrôle et de coercition, qui correspondent à l'idée que la souveraineté est dans le peuple siégeant en permanence, Babeuf et les Egaux répondaient aux aspirations maintes fois formulées et parfois même pratiquées par les sans-culottes des sections de Paris. Il saute aux yeux, par exemple, pour ne s'en tenir qu'à un point, que le « tribunal d'éphores » demandé le 25 mai 1793 par la section de l'Unité n'est pas sans parenté avec le tribunal des « curateurs de la liberté ». Comme l'a établi Albert Soboul, les sans-culottes parisiens de 1792

55. AULARD, *Histoire politique...*, p. 300.

56. BUONARROTI, *op. cit.*, éd. Charavay, p. 170-171.

57. *Ibid.*, p. 176.

58. MAURICE DOMMANGET, *Pages choisies de Babeuf*, p. 116-119.

à 1794, parvenus à une maturité politique remarquable, tendaient confusément vers l'institution du gouvernement direct<sup>59</sup>. C'est d'ailleurs ce qui explique pourquoi Babeuf inscrivit sur ses listes de « patriotes purs et propres à aider à régénérer », tant d'anciens sectionnaires de l'an II<sup>60</sup>.

Malgré ces réserves touchant la souveraineté populaire, il reste que la valeur politique de la Constitution de 1793 prise dans son ensemble était pleinement reconnue par les babouvistes. Ils voyaient en elle, comme le dira plus tard Jaurès, « une magnifique organisation de démocratie », cette « nouveauté héroïque » qui « pour la première fois depuis l'origine de l'histoire organisait dans la souveraineté nationale la souveraineté de tous »<sup>61</sup>.

Sur la valeur sociale de la Constitution de 1793, l'opinion des Egaux était bien plus mitigée. Ainsi que l'a observé Georges Thibout, cette constitution « renfermait bien des dispositions qui ne cadraient nullement avec l'idée de communauté que les babouvistes avaient dans l'esprit »<sup>62</sup>. Rédigée par la Montagne à la suite du 31 mai, elle reflétait quelque peu les opinions de ses auteurs à cette époque. « On regrette d'y trouver, dit Buonarroti, les vieilles et désespérantes idées sur le droit de propriété »<sup>63</sup>.

Le Comité directeur de la Conjuración, après la réunion tenue chez Amar, passa au crible à ce sujet l'œuvre des Conventionnels et fut amené tout naturellement à rejeter comme vicieux les articles de la Déclaration des droits concernant la propriété<sup>64</sup>. Evidemment, les articles proposés naguère par Robespierre et qui ne furent pas retenus, lui eussent plutôt convenu. Toutefois, hormis cette partie de la Constitution, tout n'était pas mauvais du point de vue social, bien loin de là. Surtout l'article 1<sup>er</sup>, qui donnait comme but à la société le *bonheur commun*, était trop conforme à la vocation des babouvistes pour qu'ils ne l'acceptassent pas chaleureusement. Ils y trouvaient comme une justification de leur sainte entreprise. Dans son *Journal*

59. ALBERT SOBOUL, *Les Sans-culottes parisiens en l'an II*, 2<sup>e</sup> partie, chap. III, p. 505-547.

60. *Suite de la copie des pièces saisies chez Babeuf...*, t. II, *passim*, à partir de la p. 88.

61. *Histoire socialiste de la Révolution française*, éd. Mathiez, t. VIII, p. 141. « Discours à la jeunesse », éd. 1926, p. 7-8.

62. *La Doctrine babouviste*, p. 72.

63. BUONARROTI, *op. cit.*, éd. Charavay, p. 22 ; Ed. Soc., t. I, p. 41.

64. *Ibid.*, éd. Charavay, p. 76.

de la liberté de la presse, le 25 fructidor an II (11 septembre 1794) Babeuf avait proclamé que c'était « la plus belle des maximes », mais qui, hélas, était restée « une illusion »<sup>65</sup>. Et à partir du 9 vendémiaire an III (30 septembre 1794), il en avait fait l'épigraphe de son journal, assurant la transition sur ce point avec *Le Tribun du peuple*. C'était la formule même que Babeuf et Germain avaient véhiculée de concert à Arras avant la Conjuración, formule que Gueudeville d'abord, Morelly ensuite avaient employée auparavant. C'était l'une des quatre ou cinq formules qui désignaient le communisme à une époque où le mot n'était pas encore forgé<sup>66</sup>. Aulard inscrit cet article 1<sup>er</sup> qui figurait primitivement dans la Déclaration montagnarde des droits parmi les quelques articles de cette déclaration représentant « certaines tendances socialistes ». C'est vraiment trop peu dire. Il reconnaît du reste deux lignes plus loin que c'est « la formule du babouvisme »<sup>67</sup>.

Le Directoire secret ne pouvait qu'applaudir aussi aux secours garantis à l'indigence et au malheur, à l'abolition de la domesticité, à l'éducation commune, toutes choses que Buonarroti ne pouvait évoquer qu'avec attendrissement<sup>68</sup>. Enfin, par la participation effective du peuple au travail politique, elle constituait, selon *L'Éclaircur du peuple*, une « forme d'administration... bonne à conserver l'égalité réelle », la seule propre à donner au peuple « la République et le bonheur »<sup>69</sup>. Somme toute, malgré ses lacunes et même ses défauts, la Constitution de 1793 « était, comme dit le *Manifeste des Egaux*, un grand pas de fait vers l'égalité réelle ; on n'en avait pas encore approché de si près »<sup>70</sup>. Cette particularité la légitimait aux yeux des babouvistes.

De même que Sylvain Maréchal, l'auteur de ce *Manifeste*, Babeuf, Buonarroti et même Moroy, l'agent babouviste du faubourg Saint-Marceau, ce type de militant instruit à l'école de la misère qui traite les cinq directeurs de « mulets panachés », le disent expressément. Moroy, organisateur de réunions pour « secouer le joug du code affreux de 95 » et en faveur du code de 1793, voit en celui-ci un « acheminement vers la démocratie », et Buonarroti un « acheminement à un plus grand bien ».

65. *Journal de la liberté de la presse*, n° 4, p. 2.

66. MAURICE DOMMANGET, *Le curé Meslier*, chap. V.

67. *Histoire politique...*, op. cit., p. 306. *La Révolution française...*, op. cit., 14 juillet 1899, art. cit., p. 179.

68. *Débats et jugements...*, op. cit., t. III, p. 217.

69. *L'Éclaircur du peuple*, n° 5, 17 germinal, an IV.

70. BUONARROTI, op. cit., éd. 1828, t. I, p. 99 ; éd. Charavay, p. 74 ; Ed. Soc., t. II, p. 97.

Babeuf, dans le *Tribun du peuple*, dit de même et tout son article serait à citer :

*Les démocrates n'aiment point à entendre parler sur un ton de mésestime de la Constitution de 93, qu'ils ne regardent point d'ailleurs comme l'ouvrage exclusif d'Hérault de Séchelles. Tout en convenant avec l'auteur de L'Opinion que ce mode n'établissait ni ne garantissait encore le plus haut degré de bonheur social, il faut pourtant avouer qu'il était un grand acheminement pour y conduire. C'était une base solide, une pierre fondamentale qui représentait tracé sur elle-même, tout le destin de l'édifice parfait de l'Égalité. Tous les éléments et les moyens d'amélioration étaient contenus et indiqués dans ce plan même : et c'est pour l'avoir trop bien vu, qu'aucun sacrifice n'a coûté à nos ennemis pour la renverser<sup>71</sup>.*

Ainsi, ce raisonnement le montre, le chef des socialistes de l'an IV, tout hanté qu'il soit par la réalisation intégrale du communisme et bien que se refusant à ébrançonner par des réformes la société d'iniquités et de privilèges, n'en fraye pas moins la voie à ceux des socialistes qui, de nos jours, affirment vouloir raccourcir, par des réformes, la distance entre la réalité et l'idéal.

Envisagée dans ses perspectives, en tant qu'instrument de rénovation politique et sociale, la Constitution de 1793 présentait donc un grand avantage aux yeux des Égaux.

Toutefois, personnellement, Babeuf dissimulait mal les imperfections de cette charte sur le plan de la souveraineté populaire où fut toujours très forte son exigence. Nous l'avons vu dénoncer quelques-unes de ces imperfections. Nul doute qu'il en eût dénoncé d'autres publiquement, s'il n'avait craint de nuire à la mobilisation des masses. On est même en droit de supposer, malgré le mutisme de Buonarroti sur ce point, qu'au Directoire secret il s'est abstenu de faire valoir toutes ses critiques par crainte de susciter des divisions. Ce fut le cas, par exemple, en ce qui concerne les droits et la souveraineté des femmes. Babeuf n'était pas sans savoir, en effet, que Maréchal et Buonarroti, pour ne s'en tenir qu'à ces deux membres éminents du Directoire secret, se montraient hostiles à l'alignement civique des femmes sur les hommes<sup>72</sup>.

Au moment de la discussion de la Constitution de 1793,

71. *Le Tribun du peuple*, n° 40, 5 ventôse, an IV.

72. MAURICE DOMMANGET, *Babeuf et la Conjuration des Égaux*, p. 83.

à défaut de Condorcet qui s'était montré précédemment l'apôtre du féminisme, les députés Romme et Guyomar, plus les citoyens Grawers et Moriet, par projets manuscrits, s'étaient prononcés en faveur des droits politiques des femmes. Mais la Commission des Six et Lanjuinais son rapporteur, sans s'y opposer d'une façon absolue, avaient invoqué des raisons d'opportunité pour repousser cette innovation<sup>73</sup>. Ainsi s'explique que la Constitution de 1793 ne s'applique qu'aux citoyens. C'est une carence grave pour Babeuf. Sans doute, il a passé le fait sous silence ; mais il suffit de relire son *Manifeste* du 12 brumaire an III (2 novembre 1794), sur « la nécessité et les moyens d'organiser une véritable société populaire », pour se rendre compte qu'il ne peut s'accommoder de l'éviction des femmes. En l'espèce, il pêche par prétérition.

Dans ce texte, Babeuf se réclame de la Constitution de 1793 en général, et des articles 7, 9, 26 et 27 de sa Déclaration des droits qu'il justifie en des pages vigoureuses. Mais, à tous ces droits, ce n'est pas par hasard qu'il ajoute indirectement le droit des femmes à la vie civique. Son *Manifeste* s'adresse non seulement aux « citoyens sociétaires », seuls admis au « Club ci-devant électoral », mais aux « citoyens et citoyennes des tribunes, auditeurs de tous sexes et de tous âges ». Au surplus, soucieux de supprimer « toutes les lignes de démarcation », Babeuf, dans son plan d'organisation du club rénové, ne fait plus de distinction entre citoyens et citoyennes. Il admet comme membres et fait voter les uns comme les autres<sup>74</sup>.

Nous n'avons pas à revenir ici sur les raisons qui, pour lui, légitiment cette égalité des sexes<sup>75</sup>. Il nous suffit d'établir et de faire remarquer que dans ses critiques de la Constitution de 1793, quant au fond, il convient de tenir compte des ménagements auxquels il se croit tenu dans l'intérêt du mouvement dont il est le chef.

Non seulement les Egaux repoussaient la Constitution de l'an III, mais ils rejetaient tout compromis avec elle. Le raisonnement de Carnot, à savoir qu'en pénétrant dans les

73. AULARD, *Histoire politique...*, op. cit., p. 288-289. *La Révolution française...*, op. cit., 14 juillet 1899, art. cit., p. 19-20.

74. GEORGES LECOQ, *Un Manifeste de Gracchus Babeuf*, p. 15, 32, 35, 48.

75. *Ibid.*, p. 39-41. M. DOMMANGET, *Babeuf et la Conjuration des Egaux*, p. 84 ; *Pages choisies de Babeuf*, p. 173.

rouages de la Constitution nouvelle les patriotes pourraient « la faire servir à rétablir plus aisément celle de 1793 », n'avait pas prise sur eux. Félix Lepeletier déjoua pour son propre compte cette subtile manœuvre d'amortissement de l'opposition républicaine, en refusant d'être nommé commissaire du Directoire en Seine-et-Oise<sup>76</sup>. Sa haute conscience eût suffi, certes, à l'empêcher de se laisser prendre à l'appât qu'on lui tendait. Mais c'était en outre un adversaire déterminé de la charte directoriale dont il avait dénoncé le caractère oligarchique dans son écrit : *Vote motivé sur la Constitution de l'an III*. Antonelle, lui aussi, mais il était un peu en marge de la Conjuration, avait combattu la même charte par ses *Observations sur les droits de cité*<sup>77</sup>.

Quelles raisons, au fond, donnaient les chefs de la Conjuration pour repousser une Constitution dont, comme nous l'avons vu, ils récusait l'approbation populaire ?

A leurs yeux, elle repose exactement sur la même base que « le despotisme oriental ». Elle est « *le nec plus ultra* des institutions machiavéliques ». C'est un « édifice de tyrannie » qui ne mérite « que l'honneur de le fouler aux pieds ». Ils la criblent de sarcasmes et de formules vengeuses<sup>78</sup>. Babeuf se distingue tout spécialement dans ce concert d'imprécations. N'a-t-il pas été l'un des premiers à la rejeter avec indignation ? Quand il était emprisonné à Arras, avant même que par le plébiscite elle soit marquée du sceau national, il en montrait les « monstruosités »<sup>79</sup>. La lettre à Germain dite « à l'armée infernale » en date du 18 fructidor an III n'en est qu'une critique sans ménagements. Au lieu qu'il y ait un roi, il y en a cinq non élus par le peuple, simplement nommés par le Corps législatif. Chacun d'eux exerce alternativement la dictature pendant trois mois et fait figure de satrape. Il a un costume « tel qu'il n'en fut jamais », des gardes, un palais national, « un traitement splendide » : autant d'insultes à la « sainte Egalité de 1793 ». Au lieu d'un Conseil général et d'un Directoire par département, il y a cinq intendants. Les législateurs précédents restent avec la loi des deux tiers, leurs pouvoirs se perpétuent et Babeuf, qui a toujours été contre la permanence des fonctions, en suppute les abus. Le peuple ne sanctionne plus les lois. La Chambre haute

76. A. MATHIEZ, *Le Directoire*, p. 157.

77. BUONARROTI, *op. cit.*, éd. Charavay, p. 33. Bibl. Nat., Lb 41/1897.

78. VICTOR ADVIELLE, *op. cit.*, t. I, p. 170. *Le Tribun du peuple*, n° 34.

— M. DOMMANGET, *Pages choisies*, p. 234. — BUONARROTI, *op. cit.*, Ed. Soc., t. II, p. 128.

79. V. ADVIELLE, *op. cit.*, t. I, p. 169. — M. DOMMANGET, *Pages choisies*, p. 223.

a le veto, car Babeuf désigne le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq Cents sous le nom de Chambre haute et Chambre basse, ou encore Chambre des Pairs et Chambre des Communes. Enfin, d'après lui, du fait que les instituteurs ne sont plus salariés par la Nation, l'instruction s'en ressentira. *Tous ceux, écrit-il, qui n'auront pas les facultés de payer des maîtres n'apprendront, ne sauront rien.* Il va jusqu'à dire « qu'on veut propager, le plus possible cette ignorance qu'on condamne au souverain mépris »<sup>80</sup>.

Ces objections et ces attaques procédant d'une optique politique s'ajoutent aux critiques d'ordre social que Babeuf ne manque pas d'adresser à la Constitution de l'an III. Il dénonce son caractère censitaire :

*Vous n'avez point le marc d'argent comme dans celle de 1791, mais vous avez mieux, vous avez le marc d'or, et les grands seigneurs seuls pourront être élus au Corps Législatif*<sup>81</sup>.

Effectivement, la Constitution prévoit qu'à échéance le droit de vote sera enlevé, en même temps qu'aux illettrés, à ceux qui n'ont pas de propriétés territoriales, c'est-à-dire à « la plus grande partie des Français ». D'où sa conclusion :

*Les gens riches et les gens d'esprit seront seuls la nation. On ne nous enlève cependant pas ce droit immédiatement à nous tous qui avons combattu pour l'anéantissement de l'esclavage. Mais on veut que chacun de nous en mourant dise à ses fils : Mes enfants, j'ai exposé cent fois ma vie pour le triomphe de l'Egalité et de la Liberté, mais je n'ai travaillé que pour moi. Pour prix des périls que j'ai bravés, j'ai pu être citoyen de l'Etat ; je meurs, je n'ai pu vous laisser de droits civils ; vous n'êtes plus rien, vous êtes des esclaves ; vous rentrez sous la dépendance des riches et des gens instruits. Nous avons détruit la noblesse et les privilèges pour nous, mais nous avons voulu qu'ils soient recréés pour vous*<sup>82</sup>.

Une lettre précédente de Babeuf mettait déjà à nu, plus sommairement il est vrai, les « taches affreuses », les « noirs-cœurs populicides » de cette prétendue « constitution libre » au « titre impudemment mensonger de Constitution répu-

80. V. ADVIELLE, *op. cit.*, t. I, p. 169. — M. DOMMANGET, *Pages choisies*, p. 222.

81. M. DOMMANGET, *Pages choisies*, p. 221. — V. ADVIELLE, *op. cit.*, t. I, p. 168. (Il y a lieu de rectifier 1793 en 1791.)

82. M. DOMMANGET, *Pages choisies*, p. 222.

blicaine »<sup>83</sup>. Comme il l'écrira plus tard en une expression suggestive, ce n'est qu'une « Constitution de riches »<sup>84</sup>.

La brochure de propagande de la Conjuración insiste sur ce caractère de classe, posant toute une série de questions destinées, en fournissant des précisions et en impressionnant le lecteur, à lui faire toucher du doigt les injustices d'un acte consacrant « l'ambition furieuse des praticiens » :

*N'est-il pas vrai que l'acte de 1795 ravit au peuple le droit inaliénable de changer sa constitution et de sanctionner les lois ? N'est-il pas vrai qu'il prive du droit de citoyen les Français qui ne peuvent pas payer une contribution égale à la valeur de trois journées de travail ou qui sont en état de domesticité ? N'est-il pas vrai que dans cinq ans nul ne pourra exercer le droit de citoyen s'il ne sait lire et écrire sans que la constitution assure à la classe indigente les moyens d'instruction ? N'est-il pas vrai que nul ne peut être ni électeur, ni juré, s'il ne paye pas au moins un loyer équivalent à 150 journées de travail dans les villes, et s'il n'est fermier ou métayer dans les campagnes ? N'est-il pas vrai que les représentants qui sont censés déclarer la volonté du peuple ne sont pas élus par le peuple et tiennent leur pouvoir que de la classe la plus opulente, la plus cruelle et la plus vicieuse de la nation ?*<sup>85</sup>

Ainsi donc, ce sont à la fois des raisons d'ordre politique et d'ordre social, des raisons de classe et aussi des raisons d'opportunité et de tactique, que les babouvistes font valoir en faveur de la Constitution de 1793.

Elles procèdent du besoin de rallier la masse et l'élite sur une plate-forme d'agitation commune. La Constitution de 93 abolie, traînée dans la boue par les Thermidoriens, agissait comme un puissant pôle d'attraction sur certaines couches arriérées du peuple aussi bien que sur une grande partie de l'avant-garde républicaine. Il s'agissait d'utiliser ce sentiment, de s'en servir dans l'intérêt de l'Égalité.

Babeuf a très bien fait ressortir ce point de vue tactique dans un article datant du 17 germinal an IV (6 avril 1796), précisément deux décades après l'avertissement de Germain sur les divergences de position des opposants républicains. Babeuf écrit :

*Nous avons indiqué depuis longtemps le point autour*

83. V. ADVIELLE, *op. cit.*, t. I, p. 167-168.

84. *Le Tribun du peuple*, n° 34, 15 brumaire, an IV, p. 46.

85. BUONARROTI, *op. cit.*, éd. 1818, t. I, p. 107 ; Ed. Soc., t. II, p. 128.

*duquel doivent se réunir tous les républicains de bonne foi, c'est la constitution de 93, acceptée par le peuple. Qui-conque s'éloignerait de ce point dans les circonstances actuelles ne peut être qu'un ennemi de la Liberté. Qu'aussi-tôt que la crise sera commencée, un cri unanime s'élève de toutes parts en faveur de la Constitution de 1793*<sup>86</sup>.

Babeuf montre ensuite la nécessité de l'union la plus étroite des « bons citoyens », union qui n'exclut pas la juste méfiance envers « quelques individus ». Par cette périphrase, Babeuf désigne les Barras, les Merlin, les Reubell, ceux que Buonarroti appellera plus tard les « égoïstes conquérants » et qui, sous prétexte d'enrayer les progrès du royalisme, mettaient « tout en œuvre pour se faire le centre du mouvement populaire dont ils ne se dissimulaient pas l'approche »<sup>87</sup>. Pour leur barrer la route, pour réduire à néant leurs intrigues auprès des chefs de la Conjuración — et ici, à mots couverts, c'est Rossignol, un moment l'agent de Barras qui est visé en tant que « vil parlementaire » —, Babeuf ne voit que la Constitution de 1793 à réclamer au lieu et place de « l'infâme Constitution de 1795 » dont les Barras et Cie sont les suppôts.

« Réunissons-nous tous, conclut-il, autour de l'arche sacrée, autour de la Constitution de 93<sup>88</sup>. »

Cette réunion, ce ralliement autour de la charte de 1793 ne voulaient nullement signifier qu'en cas de succès, les leaders babouvistes eussent rétabli immédiatement la Constitution de 1793. Il a été établi ailleurs<sup>89</sup> comment ils entendaient utiliser l'arme du pouvoir, quel gouvernement révolutionnaire ils entendaient établir. La vérité, c'est qu'ils croyaient beaucoup plus à la valeur d'institutions qu'à la valeur d'une constitution quelle qu'elle fût.

Sur ce point, naturellement, Sylvain Maréchal occupe une position tout à fait particulière en raison de son extrémisme anarchiste. Pour lui, toutes « les combinaisons politiques ne rendront pas les hommes meilleurs et plus heureux », « la science du gouvernement est un hors-d'œuvre ; les constitutions sont néfastes ». Ses écrits, et ils sont nom-

86. *L'Eclaircur du peuple*, n° 5, p. 40-45.

87. BUONARROTI, *op. cit.*, éd. Charavay, p. 91.

88. *L'Eclaircur du peuple*, n° 5, p. 45. Babeuf a reconnu devant la Haute-Cour être l'auteur de l'article.

89. *Babeuf et la Conjuración des Egaux*, p. 92 sqq. *La structure et les méthodes de la Conjuración des Egaux*, éd. Maison des Jeunes, p. 21 sqq.

breux, sont là-dessus formels. La « République des Egaux » n'est qu'un pis-aller, un moindre mal, une pierre d'attente. Dans son *Manifeste des Egaux*, il consent à donner un petit coup de chapeau à la Constitution de 1793 : c'est beaucoup. Auparavant, dans l'article qu'il avait envoyé à Babeuf en ventôse an IV, il mettait dans le même sac les Constitutions de 1791, 1793, 1795, repoussant du pied les « inventions de cette espèce »<sup>90</sup>. Il faut le dire : foncièrement, intimement, Babeuf, ennemi de la « députaille » et de toutes les combinaisons politiques, éprouvait une grande sympathie pour cette thèse. Malgré le passage attaquant toutes les constitutions, il inséra complaisamment la diatribe de Maréchal. Il proclama même qu'elle émanait « d'un véritable Egal », qu'elle contenait des « vérités importantes et lumineuses ». Il fit plus, il la fit tirer en brochure<sup>91</sup>.

On ne saurait trop remarquer que, plus tard, devant la Haute-Cour, si Babeuf minimisera, en vue de l'intérêt de la défense, la portée du *Manifeste des Egaux* dans la Conjuración, il en fera indirectement l'éloge en déclarant que c'était « un chapitre de Mably ou de Diderot »<sup>92</sup>. Une telle affirmation équivalait de sa part à une adhésion. Elle contraste avec le désaveu de Germain et de Buonarroti<sup>93</sup>. Par ailleurs, on ignore quelle fut la position personnelle de Babeuf lorsque le Directoire secret repoussa du *Manifeste*, avec le passage sur les arts, le passage impliquant la destruction de l'Etat, tout en laissant subsister, notons-le, l'attaque d'ordre général contre le « chaos » de la politique et le signe auquel on doit « reconnaître désormais l'excellence d'une constitution », à savoir que « tout entière [elle] repose sur l'égalité de fait ». C'est l'évidence même ; le maintien de tout cet alinéa avec la partie finale visant la Constitution de 1793 « qui ne touchait pas encore le but et n'apportait point le bonheur commun dont pourtant elle consacrait solennellement le grand principe », indique que le Directoire secret adoptait ce point de vue<sup>94</sup>. Du reste, la circulaire de Babeuf aux agents d'arrondissement le 14 floréal, en faveur de la distribution du *Manifeste*, amputé ou non des deux passages jugés excessifs, est à retenir<sup>95</sup>.

Comme Maréchal, Babeuf préférerait mille fois le com-

90. M. DOMMANGET, *Sylvain Maréchal, passim*.

91. *Ibid.*, p. 307-309, 459, 493.

92. V. ADVIELLE, *op. cit.*, t. II, p. 277.

93. *Débats et jugements...*, *op. cit.*, t. IV, p. 175, 255.

94. M. DOMMANGET, *Sylvain Maréchal*, p. 322-323. SAMUEL BERNSTEIN, *Buonarroti*, p. 141.

95. M. DOMMANGET, *Sylvain Maréchal*, p. 322.

munisme à toutes les constitutions du monde. Déjà, dans sa lettre à Coupé du 10 septembre 1791, Babeuf raillait la Constitution de 1791 à laquelle il apportait comme correctif la « loi agraire ». Il rappelait l'inutilité d'une constitution : *Vous apercevrez, écrit-il, que depuis que la nôtre est commencée, nous avons fait cent lois chaque jour et, à mesure qu'elles se sont multipliées, notre code est devenu successivement plus obscur. Quand nous arriverons à la loi agraire, je prévois qu'à l'instar du législateur de Sparte, ce code trop immense sera mis au feu et une seule loi de 6 à 7 articles nous suffira*<sup>96</sup>.

Ailleurs, il s'élevait contre « l'absurdité » d'une Assemblée constituante, étant donné « que les députés commis par le peuple sont chargés dans tous les temps de faire tout ce qu'ils reconnaîtront utile au bonheur du peuple<sup>97</sup>. »

Le 9 frimaire an IV, Babeuf écrivait dans son journal : *Ils se trompent ceux qui croient que je ne m'agite que dans la vue de faire substituer une constitution à une autre. Nous avons bien plus besoin d'institutions que de constitutions. La Constitution de 93 n'avait mérité les applaudissements de tous les gens de bien que parce qu'elle préparait les voies à ces institutions. Si par elle ce but n'avait pu être atteint, j'eusse cessé de l'admirer. Toute constitution qui laissera subsister les anciennes institutions humanicides et abusives cessera d'exciter mon enthousiasme ; tout homme appelé à régénérer ses semblables qui se traînera péniblement dans la vieille routine des législations précédentes, dans la barbarie consacrée des heureux et des malheureux, ne sera point à mes yeux un législateur ; il n'inspirera pas mes respects. Travaillons à fonder d'abord de bonnes institutions, des institutions plébéiennes, et nous serons toujours sûrs qu'une bonne constitution viendra après*<sup>98</sup>.

Qu'est-ce à dire, sinon qu'il est plus urgent de fonder des institutions plébéiennes solides qu'une constitution, si bonne soit-elle, et qu'une constitution n'est bonne qu'autant qu'elle permet de fonder ces institutions ? Selon cette conception, on peut et on doit s'en passer si elle maintient, si elle consacre la vieille et odieuse distinction entre les riches et les pauvres. « La constitution la plus populaire, dit Buonarroti, sera toujours un corps sans âme en butte

96. M. DOMMANGET, *Pages choisies...*, p. 123. — ALBERT THOMAS, *La Doctrine des Egaux*, p. 33.

97. M. DOMMANGET, *Pages choisies...*, p. 125. — A. THOMAS, *La Doctrine des Egaux*, p. 37.

98. *Le Tribun du peuple*, n° 35 ; M. DOMMANGET, *Pages choisies...*, p. 150. — A. THOMAS, *La Doctrine des Egaux*, p. 64-65.

à la fureur des factions sans l'établissement préalable d'institutions<sup>99</sup>. »

Buonarroti ajoute que l'affermissement des institutions babouvistes devait marquer l'accomplissement de la révolution et l'exercice complet de la souveraineté populaire, « c'est-à-dire que le jour où le peuple eût joui paisiblement de l'égalité, eût été celui où il aurait pu exercer, dans toute sa plénitude, le droit de délibérer sur les lois, consacré par la Constitution de 1793 »<sup>100</sup>.

On ne peut pas mieux faire sentir que la Constitution de 1793 utilisée jusqu'au déclenchement de l'insurrection comme levier pour entraîner les masses, par conséquent en tant que moyen, devient ensuite une fin, son application constituant le couronnement politique de la Révolution. C'est ce que devait faire ressortir la proclamation aux Français décidée par le Comité insurrecteur pour le lendemain de l'insurrection victorieuse, mais dont deux lignes seulement purent être rédigées. Cette importante proclamation, Buonarroti le souligne en une expression à mettre en relief, allait consacrer la Constitution de 1793 « comme le dernier terme du nouveau régime politique », à la condition d'être assortie de « quelque supplément » et préservée de « la fureur des factions » par l'établissement des institutions<sup>101</sup>.

Les pièces mises au point en vue du soulèvement et que Buonarroti reproduit en annexe de son ouvrage présentent à ce sujet un intérêt majeur. Elles établissent sans aucun doute la transformation de la Constitution de 1793, de simple mot d'ordre d'action immédiate, en un objectif constructif ultime.

Certes, la « proclamation aux soldats » consacre deux alinéas à la Constitution de 1793 pour répéter que le peuple la veut, et fournir des raisons à l'appui<sup>102</sup>. D'autre part, le fragment de « projet d'arrêté concernant le jugement populaire » se réfère implicitement à la Déclaration des droits de 93, qui punit de mort « les usurpateurs de la souveraineté populaire »<sup>103</sup>. Mais qui ne voit que le premier texte est encore dans la lancée d'agitation et de propagande, et que l'article invoqué n'est qu'une clause de bonne guerre ?

Dans les ordres et instructions ultimes du Directoire insurrecteur aux agents, le mutisme est absolu sur la

99. BUONARROTI, *op. cit.*, éd. Charavay, p. 191 ; Ed. Soc., t. I, p. 217.

100. *Ibid.*, éd. Charavay, p. 199 ; Ed. Soc., t. I, p. 223.

101. *Ibid.*, éd. Charavay, p. 191 ; Ed. Soc., t. I, p. 216.

102. *Ibid.*, éd. de 1828, t. I, p. 155 ; Ed. Soc., t. II, p. 198-199.

103. *Ibid.*, éd. de 1828, t. I, p. 150 ; Ed. Soc., t. II, p. 190.

Constitution de 1793. Il n'est pas question de convoquer les assemblées primaires pour élire les députés, comme cette charte le prescrit. Bien au contraire, il est dit que le Directoire insurrecteur installera immédiatement la Convention nationale — c'est-à-dire la Convention préfabriquée envisagée pour soustraire l'assemblée nationale à l'arbitraire du scrutin<sup>104</sup>. Enfin, dans le projet de discours du Comité insurrecteur au peuple de Paris, il n'y a pas un mot touchant la Constitution de 1793<sup>105</sup>.

Plus tard, et nous saisissons sur le vif une fois de plus la valeur en général de son ouvrage en tant que témoignage, Buonarroti précisera la position du Comité insurrecteur en ces termes :

« Pour le comité insurrecteur, le bonheur et la liberté dépendaient bien plus du maintien de l'égalité et de l'attachement des citoyens aux institutions qui l'établissent que de la distribution des pouvoirs publics<sup>106</sup>. »

Il y avait dans leur république une institution de l'Etat et une constitution de l'autorité. L'institution de l'Etat, il s'en explique ensuite, devait s'étayer sur l'égalité rigoureuse, et la constitution de l'autorité sur la souveraineté populaire. Cette organisation en quelque sorte bifide se confond évidemment avec les institutions plébéiennes prévues par le Directoire secret. Dans la pensée des chefs de la Conjuration, la République des Egaux devait comprendre une constitution politique correspondant au gouvernement des hommes et des institutions économiques correspondant à l'administration des choses, séparation que le mouvement socialiste du XIX<sup>e</sup> siècle entérinera. Mais, à leurs yeux, les institutions importaient plus que la constitution, et l'établissement de celle-ci ne devait venir que plus tard, dans la période post-révolutionnaire quand, à la longue, les institutions du gouvernement ou dictature révolutionnaire auraient créé l'ambiance favorable à son fonctionnement régulier.

Buonarroti puise des arguments en faveur de cette manière de voir dans l'histoire même de la Révolution française, et il n'est pas sans intérêt de les signaler ici.

104. BUONARROTI, éd. de 1828, t. I, p. 150 ; Ed. Soc., t. II, p. 194. M. DOMMANGET, *Babeuf et la Conjuration des Egaux*, p. 98.

105. BUONARROTI, *op. cit.*, éd. 1828, t. I, p. 152 ; Ed. Soc., t. II, p. 196-197.

106. *Ibid.*, éd. Charavay, p. 174.

Il rappelle que les rédacteurs de la Constitution de 1793 s'étaient parfaitement rendu compte que leur œuvre ne pouvait assurer aux Français la liberté et le bien-être attendus. C'est pourquoi ils n'avaient pas cru pouvoir la mettre en pratique comme par un coup de baguette magique.

Buonarroti l'explique excellemment :

« La réforme des mœurs doit précéder la jouissance de la liberté. Ils [*les rédacteurs de la Constitution*] savaient qu'avant de conférer au peuple l'exercice de la souveraineté, il fallait rendre général l'amour de la vertu ; substituer le désintéressement et la modestie à l'avarice, à la vanité et à l'ambition qui entretiennent entre les citoyens une guerre perpétuelle ; anéantir la contradiction établie par nos institutions entre les besoins et l'amour de l'indépendance et arracher aux ennemis naturels de l'égalité les moyens de tromper, d'effrayer et de diviser ; ils savaient que les mesures coactives et extraordinaires indispensables pour opérer un si heureux et si grand changement sont inconciliables avec les formes d'une organisation régulière ; ils savaient enfin, et leur expérience n'a que trop justifié leur manière de voir, qu'établir sans ces préliminaires l'ordre constitutionnel des élections, c'est abandonner le pouvoir aux amis de tous les abus et perdre à jamais l'occasion d'assurer la félicité publique<sup>107</sup>. »

Il est de fait que les artisans de la Constitution de 93 furent les premiers à en demander l'ajournement. Les 8 000 délégués des assemblées primaires reconnurent eux-mêmes l'impossibilité d'appliquer la constitution dans un pays envahi, menacé, en pleine crise révolutionnaire et portant encore le lourd héritage du passé.

Dans la partie de son ouvrage relatant la lutte des partis sous la Révolution, Buonarroti insiste également sur un autre point qui touche ce problème constitutionnel. Dans les premiers temps de la République naissante, dit-il, le besoin d'une autorité régulière se faisait généralement sentir ; les amis du peuple réclamaient une constitution :

« On pensait assez communément qu'une bonne distribution des pouvoirs suffirait seule pour assurer au peuple les bienfaits de l'égalité et de la liberté, après lesquels il soupirait. Cependant les plus clairvoyants parmi les amis de l'égalité ne partageaient pas cette manière de penser. Quoi qu'on en ait dit, les aristocrates de la Convention étaient plus pressés de travailler à cette constitution que les amis de l'égalité qui, étant bien moins nombreux, sentaient que,

107. BUONARROTI, éd. Charavay, p. 22-23 ; Ed. Soc., t. I, p. 45.

sans un événement propre à effrayer leurs adversaires, non seulement on ne pouvait obtenir une réforme dans les éléments civils de la société, mais il était même impossible d'établir une organisation fondée sur l'égalité des droits politiques. Cet empressement des aristocrates était donc une branche de la vaste conspiration contre les droits naturels des hommes et il fallait en éloigner les principaux instigateurs avant que l'on pût compter sur la réussite des efforts d'une poignée de gens de bien <sup>108</sup>. »

Par aristocrates, Buonarroti entend les Girondins et par « un événement propre à effrayer » les Girondins, il sous-entend la « mémorable journée du 31 mai 1793 », dont il parle un peu plus loin <sup>109</sup>.

Ici, encore, Buonarroti voit juste. En général, les Girondins étaient bien plus pressés d'établir une constitution que les Montagnards. La majorité qu'ils possédaient dans la Convention leur permettait d'agir au mieux de leurs conceptions et par un régime normal faisant jouer l'influence des départements, ils escomptaient contrebalancer l'influence parisienne. On sait, d'autre part, que les Jacobins se souciaient peu d'étudier le problème constitutionnel <sup>110</sup>. Sans doute, après l'insurrection des 31 mai et 2 juin, les Montagnards firent en toute hâte, bâclèrent même, le mot est d'Aulard et n'est pas trop fort, la Constitution de 1793 ; mais c'était tout à la fois dans un but d'apaisement et pour montrer au peuple leur capacité constructive, pour anéantir les légendes sur leurs prétendus desseins dictatoriaux <sup>111</sup>.

C'est intentionnellement que Buonarroti signale et le peu d'enthousiasme des Montagnards pour l'élaboration d'une constitution et l'ajournement de la Constitution de 93 par ces mêmes Montagnards. Il voit dans ces deux faits une illustration de la position commune aux leaders babouviistes, touchant le peu d'importance d'une constitution et la nécessité d'en ajourner l'application. Il tient à montrer également que les Égaux, pour prôner la Constitution de 93 par tactique, n'entendent pas moins lui substituer, comme leurs devanciers les Jacobins de la Montagne, des institutions révolutionnaires, tant que la nécessité s'en fera sentir, tant que durera la « barbarie des heureux et des malheureux ».

108. BUONARROTI, éd. Charavay, p. 17-18 ; Ed. Soc., t. I, p. 33-34.

109. *Ibid.*, éd. Charavay, p. 18 ; Ed. Soc., t. I, p. 34 sqq.

110. AULARD, *Histoire politique...*, op. cit., p. 281.

111. *Ibid.*, p. 296. *Annales historiques de la Révolution française*, 5<sup>e</sup> année, 1928, p. 501. (A. MATHIEZ : « La Constitution de 1793 ».)

Que conclure en bref ? D'abord, en thèse générale, les Égaux préfèrent les « institutions » aux « constitutions ». Puis, malgré certaines réserves d'ordre social surtout, ils considèrent la Constitution de 1793 comme la plus démocratique, la plus égalitaire et, du fait de la sanction populaire massive, la plus légitime. Ils voient en elle une fin du point de vue politique, quand les institutions communistes issues de la période de transition ayant produit leur plein effet, toute dictature sera devenue inutile. Ils voient en elle également un moyen ou, pour mieux dire, le mot d'ordre essentiel susceptible d'entraîner et de rallier les masses en vue du soulèvement populaire qui doit ouvrir l'ère de transformation sociale. Mais l'insurrection une fois victorieuse, s'appuyant sur l'exemple de la Convention, ils sont fermement décidés à ajourner toute application immédiate de cette Constitution de 1793.

---

## Terreur rouge et terreur blanche selon Babeuf et Buonarroti

Sous la Réaction thermidorienne et le Directoire, au moment où sévissait la Terreur blanche, les mêmes hommes qui emprisonnaient et immolaient les républicains considérés comme fidèles à la sans-culotterie n'avaient pas d'épithètes assez fortes pour flétrir la Terreur rouge.

Ils trouvaient un écho complaisant dans les différentes couches d'une société lasse des événements tragiques et désamparée par les suites du 9 Thermidor. Toute une idéologie antiterroriste cheminait, alimentée par la rage des aristocrates et des prêtres réfractaires, par la rancœur et l'amertume des anciens girondins, par l'effronterie scandaleuse d'anciens pro-consuls et aussi par l'égarément momentané d'ex-jacobins.

On vit un Prudhomme, ex-éditeur des *Révolutions de Paris*, aidé de Sylvain Maréchal, consacrer plusieurs gros volumes aux *Crimes de la Révolution*. L'ex-maratiste André Dumont se mit à pourfendre les « buveurs de sang » avec autant d'ardeur qu'il chassait naguère les « animaux noirs », c'est-à-dire les prêtres. Carnot s'écriait : « La France a en horreur l'époque de la Convention. » Babeuf lui-même, et c'est tout dire, attaquait sans ménagement le gouvernement du « furorisme » et traînait dans la boue Robespierre, avant de se reprendre comme Sylvain Maréchal. Il allait jusqu'à voir dans la Terreur rouge un plan systématique de dépopulation, monstrueux prélude à la régénération de la France, comme l'établit son ouvrage sur les crimes de Carrier.

•

Il était fatal qu'au cours des débats de Vendôme l'accusateur national Bailly agît l'épouvantail de la Terreur

rouge. Dans les séances des 7, 8 et 9 floréal (an V) il ne manqua pas de représenter les Egaux sous les plus sombres couleurs, d'en faire une « faction de crime et de sang », digne continuatrice de la faction jacobine et capable de transformer la France en un « éternel tombeau »<sup>1</sup>.

A l'entendre, les babouvistes eussent abouti en cas de succès à « ensevelir la République sous des monceaux de cadavres, dans des flots de sang et de larmes »<sup>2</sup>. Bailly évoqua le règne « désastreux » du gouvernement révolutionnaire qui marqua, dit-il « le despotisme le plus monstrueux, le régime le plus justement abhorré » dont l'histoire nous ait laissé le souvenir<sup>3</sup>. Il insista sur les « horreurs qui ont signalé ce règne exécrationnel, les cent mille Bastilles nouvelles qui ont couvert le sol français, les mille échafauds en permanence sur nos places publiques, le nombre effrayant de victimes qu'ils ont dévorées ». Il ajouta : « La France ne seroit plus qu'un désert affreux, si la Convention, délivrée le 9 thermidor, n'avoit précipité Robespierre et son abominable commune dans le gouffre qu'ils avoient eux-mêmes creusés<sup>4</sup>. »

Toutes ces tirades flétrissant la Terreur rouge, la représentant comme une sorte de bête de l'Apocalypse, étaient destinées évidemment à impressionner les jurés, mais, par-delà les jurés, transmises avec avidité par des centaines de correspondants, elles retentissaient dans le pays et contribuaient à alimenter cette campagne de vengeance et de proscription, prélude à l'étranglement de la République.

Babeuf avait raison de dire aux jurés qu'au fond c'était le procès de la Révolution française qu'on faisait à Vendôme et que du verdict dépendrait le sort de la République. *Le royalisme*, ajoutait-il en une formule saisissante, *veille à toutes les issues de ce sanctuaire*<sup>5</sup>.

Les accusés sentaient qu'une mise au point était nécessaire. Ils ne pouvaient laisser passer sous silence des accusations aussi graves. Ils tenaient sinon à repousser, du moins à expliquer l'épithète outrageante de « terroriste ».

Darthé, qui avait joué un rôle en l'an II dans le Pas-de-Calais, département que la Terreur rendit célèbre, aurait pu prendre efficacement la parole, mais on sait qu'il se réfugia d'une façon hautaine dans un mutisme presque complet.

1. *Procès de Babeuf. Discours des accusateurs nationaux, défenses des accusés, etc.*, t. IV, p. 157.

2. *Ibid.*, p. 157.

3. *Ibid.*, p. 59.

4. *Ibid.*, p. 5.

5. *Débats du procès...*, t. II, p. 15.

C'est à Babeuf et surtout à Buonarroti qu'échût la tâche de justifier la terreur rouge. Le Tribun du peuple perça à jour le perfide système d'accusation. Selon lui, les étranges tableaux qui tenaient lieu de considérations sur la Révolution, étaient nécessaires pour obtenir le résultat escompté.

*Il fallait bien, pour couvrir d'opprobres les hommes qui ont fait cette Révolution, la transformer en un long crime impuni trop longtemps. Ses plus beaux jours, ceux où elle a triomphé de tous ses ennemis et où elle a fait triompher plus glorieusement les droits du Peuple sont ceux dont on offre le résultat sous les images les plus hideuses... Tout ce qui fut indispensable pour vaincre les résistances des ennemis de la patrie est qualifié de désordre, de brigandage et d'assassinat. Les lois secourables à la misère ne sont que des dévastations. Tous ceux qui ont concouru à l'affermissement de la République sont généralement désignés sous les dénominations d'hommes de carnage, de fils de l'anarchie, d'êtres malfaisants, de monstres jusque-là inconnus...<sup>6</sup>.*

Certes, Babeuf le reconnaît, la Terreur a pu causer des chagrins à la petite portion des heureux de ce monde, mais ses amis et lui ont gémi « sur les maux que la masse n'a jamais cessé de souffrir ». Le nécessaire et douloureux « passage révolutionnaire » du monde ancien au monde nouveau, n'a-t-il donc atteint que les nobles, les riches et les prêtres ? Il dit :

*Nous avons pleuré sur tous ceux que la famine a moissonnés, sur ceux, non moins malheureux qu'elle a exténués, sur ceux que les infâmes combinaisons de banqueroute, les opérations financières et les manœuvres populaires de toute espèce ont dépouillés de leurs derniers haillons. Tandis qu'ils versent des larmes sur quelques victimes de cette caste favorisée, nous nous sommes appitoyés sur les milliers de républicains dont le sang a coulé aux frontières, et sur tant d'autres, impunément égorgés depuis la funeste réaction. Ils nomment l'ordre, la cumulation de tous les avantages pour cette minorité déjà si forte par ses seules richesses ; ils nomment l'ordre, la servile dépendance de la presque totalité à cette poignée de privilégiés. Et nous nommons cela désordre, parce que nous ne concevons ordre que là où tous sont libres et heureux<sup>7</sup>.*

6. ADVIELLE, *Histoire de Gracchus Babeuf et du babouvisme*, t. II, (Défense de Babeuf), p. 21-22.

7. ADVIELLE, *Ibid.*, t. II, p. 22-23.

On le voit, pour Babeuf, les excès de la Terreur sont peu de chose en regard du crime permanent qu'est nécessairement le règne monstrueux de la contre-révolution, eu égard aussi des nombreux forfaits imputables aux ennemis de la Révolution et qui amenèrent précisément cette Terreur. En lisant son exposé, revient le mot de Saint-Just, dans son célèbre discours du 8 ventôse, an II : *On se plaint des mesures révolutionnaires, mais nous sommes des modérés en comparaison de tous les autres gouvernements*<sup>8</sup>.

A deux reprises, Buonarroti aborda la question devant la Haute-Cour. Pas un instant, il ne songea à nier le caractère tyrannique et sanguinaire de la Terreur rouge. Il s'écria :

« Des mesures rigoureuses, des malheurs particuliers, quelques écarts peut-être suivirent ces mémorables époques ; mais qu'importent les orages s'il en sortit la vérité ? Souvent les tempêtes et les ouragans débarrassent l'atmosphère des exhalaisons méphitiques qui empoisonnent les *foibles habitans* de la surface terrestre<sup>9</sup>. »

Et Buonarroti expliqua pourquoi la Révolution ne pouvait être « consommée par l'amour », pourquoi la Terreur sortit, comme devait dire plus tard Louis Blanc, « des entrailles de l'histoire ».

D'abord en thèse générale : *Pourroit-on penser que tant d'erreurs, tant de préjugés, tant de barbares institutions qui abrutissent et rendent partout malheureuse la généralité des hommes, puissent être attaqués sans agitation, sans fracas, sans résistance ?*<sup>10</sup>

Et puis, en ce qui concerne la Révolution française, il rappela les jurés à l'examen des conditions objectives et c'est un admirable et vivant tableau des terribles difficultés de l'an II qu'il brosse à grands traits :

« Vous rappelez toujours les mesures de 1793 ; mais vous oubliez de dire ce qui a précédé et suivi la malheureuse nécessité qui les fit employer ; vous oubliez de retracer à la France les innombrables trahisons qui *faisoient* journellement périr des milliers de citoyens ; vous oubliez de lui parler des progrès *effrayans* de la guerre de la Vendée, de la livraison de nos places frontières, de la défection de

8. E. HAMEL, *Histoire de Saint-Just*, t. II, p. 113.

9. *Débats et jugements de la Haute-Cour de Vendôme*, t. III, p. 218.

10. *Débats et jugements de la Haute-Cour de Vendôme*, t. III, p. 218 (séance du 14 Germinal).

Dumouriez, et de la protection révoltante qu'il trouva jusqu'au sein de la Convention nationale ; vous oubliez de rappeler les atrocités inouïes par lesquelles les féroces Vendéens *déchiroient* par lambeaux et *faisoient* expier au milieu des *tourmens* les plus raffinés les défenseurs de la patrie et tous ceux qui *conservoient* encore un reste d'attachement à la République. Si vous évoquez les mânes des victimes d'une déplorable sévérité, amenée par les dangers toujours *renaissans* de la révolution, nous exhumerons les cadavres des *François* égorgés par le fer des contre-révolutionnaires, à Montauban, à Nancy, au Champs-de-Mars, dans la Vendée, à Lyon, à Marseille, à Toulon ; nous réveillerons les ombres d'un million de républicains moissonnés aux frontières par les partisans de la tyrannie, conspirant sans cesse pour elle au sein même de la France. Nous mettrons en balance le sang que vos amis ont fait couler par leurs froids calculs et celui que les patriotes ont versé à regret dans l'emportement de la défense et dans l'exaltation de l'amour de la liberté <sup>11</sup>. »

Par quelle cruelle fatalité chaque pas en avant de l'humanité est-il rougi par des torrents de sang ? Pourquoi faut-il que la violence et la douleur soient associées aux efforts des sociétés en gestation ? Buonarroti pose ces questions essentielles aux jurés et gémit sur le tribut inexorable que les hommes doivent payer à la fatalité des circonstances.

« Ah ! si des victimes *étoient* nécessaires pour fixer chez les hommes quelques principes de morale propres à arrêter l'effusion du sang populaire qui, depuis tant de siècles, coule méthodiquement dans le silence sur les échafauds, aux galères, dans les cachots, aux armées des tyrans ! Je m'indigne contre le mauvais génie de l'humanité qui ne lui offre de soulagement qu'à ce prix et je cours m'offrir en holocauste au bonheur public <sup>12</sup>. »

Certes des excès ont été commis et Buonarroti est le premier à les déplorer :

« Ah ! je le sais aussi et mon cœur en est déchiré ; je le sais aussi que les scélérats couverts du masque du patriotisme se mêlèrent dans les rangs des amis de l'humanité pour satisfaire leur avidité, leurs vengeances, leurs ambitions <sup>13</sup>. »

Mais la Révolution n'a-t-elle pas été sauvée ? Et puis il serait long de retracer « le tableau de l'orgueil humilié, de

11. *Procès de Vendôme. Discours des accusateurs nationaux*, t. IV, p. 246-247.

12. *Débats et jugements de la Haute-Cour de Vendôme...*, t. III, p. 218.

13. *Procès de Vendôme. Discours des accusateurs nationaux*, t. IV, p. 247.

l'avarice contrainte à se corriger ou à se cacher, de l'intérêt personnel réduit à se confondre avec l'intérêt public, de toutes les passions forcées à se taire devant l'amour de la patrie »<sup>14</sup>.

Aurait-on par hasard le front de demander compte aux sans-culottes des moyens qu'ils ont employés pour mener au port malgré vents et marées l'esquif révolutionnaire ? Leur ferait-on grief d'avoir fait perdre aux Français « les couleurs frivoles sous lesquelles on les *représentait* dans toute la terre avant la Révolution<sup>15</sup> ? »

Ce serait fort !

Mais Buonarroti n'entend pas se cantonner uniquement sur le terrain de la défensive. Peu à peu il passe à l'offensive :

« Vous reprochez, *dit-il en s'adressant au tribunal*, la cruauté à ceux qui prodiguèrent leur sang et se trouvèrent dans toutes occasions au poste de danger, et vous *jettez* une voile officieux sur tant d'autres qui furent froidement barbares : vous reprochez le brigandage à des malheureux qui n'ont rien, tandis que vous honorez ceux qui se cachant sous des couleurs patriotiques se servirent de l'influence que leur *donnoit* leur hypocrisie pour s'enrichir des dépouilles du peuple...

« Vous ne vous laissez pas de rappeler à une faction chérie la mort de ses amis et les prisons où elle vécut agréablement à l'aide de ses richesses et de son influence ; et vous passez sous silence les cachots où les républicains périrent dans la misère, les massacres des prisons et la destruction de cent mille familles opérée par les crimes impunis des royalistes, depuis le retour tant vanté de la justice. Que de sensibilité pour les uns ! que d'indifférence pour les autres !<sup>16</sup> »

Pourtant le fait est patent : les plus grands artisans de la Terreur rouge ont été et sont les artisans de la Terreur blanche que Buonarroti, répliquant à l'accusateur national, appelle d'un autre nom : « La Terreur réactionnaire »<sup>17</sup>.

Dans un exposé impressionnant, il en analyse les causes et en montre les effets. Cet exposé saisissant est à citer en entier :

« Vous n'ignorez pas que la Convention nationale et ses comités de gouvernement adoptant au 9 thermidor de l'an II, une marche diamétralement opposée à celle qu'ils

14. *Débats et jugements de la Haute-Cour*, t. III, p. 218.

15. *Ibid.*, t. III, p. 218.

16. *Procès de Vendôme. Discours des accusateurs nationaux*, t. IV, p. 247.

17. *Réplique à la réponse de l'accusateur national (Fonds Dommanget)*.

*avoient* antérieurement commandée, vouant à l'anathème les principes qu'ils *avoient* eux-mêmes, solennellement, proclamés, condamnant les lois qu'ils *avoient* énoncées, firent emprisonner, périr les hommes auxquels ils *avoient* ordonné au nom de la patrie et sous peine de mort, la propagation de leur doctrine et l'exécution de leurs décrets.

On fut d'abord arrêté et immolé comme partisan de Robespierre ; vint immédiatement après l'accusation de terrorisme et de brigandage, à la suite de laquelle on vit ceux qui, avant le 31 mai, *avoient* par un décret solennel mis hors la loi, sous la dénomination vague d'aristocrates, tous les citoyens que la vérité ou la passion *auoient* désignés comme tels ; accuser de barbarie ceux qui, malgré les plus fortes comminations et la sévérité inexorable dont on fit le premier devoir du républicain, *s'étoient* bien gardés de mettre à exécution seulement la centième partie des mesures rigoureuses commandées par ce terrible décret ; on vit alors ceux que leur mission conventionnelle *avoit* tirés avec éclat de l'honorable misère qui fit autrefois aux yeux du peuple leur plus bel ornement, accusés de vol et de prévarication la foule de fonctionnaires publics que la plus profonde indigence *dévorait* dans les cachots où ils les *avoient* entassés.

Quel étrange renversement ! Les ordonnateurs des mesures sévères en accusèrent les simples exécuteurs : ceux qui *avoient* volé des millions appelèrent voleurs ceux qui *n'avoient* rien.

Et tels furent les progrès de l'orgueil et de l'avarice *renaissans* que bientôt les dogmes de l'égalité furent caractérisés de rêves ou de principes subversifs de l'ordre social, favorables, *diroit-on* à la canaille, à ceux qui n'ayant rien sont trop à craindre pour ceux qui ont tout, si on n'étouffe pas à temps leurs funestes prétentions à l'égalité.

De là l'on passa bientôt à proscrire, comme également chimérique et dangereux, le dogme de la souveraineté populaire qui *avoit* été si cher aux Français ; de là enfin, la lutte ouverte contre les défenseurs de la liberté et ses incorrigibles ennemis.

Celui qui *disoit* : La Société est instituée pour le bonheur du peuple entier, sans exception de personne ; celui qui, voyant dans tous les hommes des frères, leur *préchoit* les préceptes de l'égalité et de la *bienfaisance* celui qui *s'écrioit* : le gouvernement est le serviteur du peuple, il doit être renversé s'il ne fait pas son bonheur ; celui qui *disoit* : Le Peuple est le maître, il est souverain, sa volonté est la loi ; c'est une atrocité de lui fermer la bouche par la violence, ou la crainte ;

Celui qui, gémissant sur l'ignorance et la misère qui

affligent, égarent et asservissent la grande masse des hommes, *demandoit* qu'on assurât par de bonnes institutions à chaque citoyen l'instruction et la subsistance ;

Celui qui voyant la vérité toujours méprisée, la *foiblesse* toujours opprimée, la pauvreté toujours frappée et la multitude toujours trompée et punie, *s'écrioit* : *Jusqu'à présent, il n'y a pas de justice sur la terre, jusqu'à présent, la Révolution n'est qu'un grand crime* ;

Celui enfin qui *disoit* au riche avide : Fainéant, tu n'as pas plus de besoins que le malheureux dont tu épuises les forces par le travail et les privations, tous furent appelés terroristes et jetés indistinctement dans les cachots de la réaction thermidorienne.

Ils étaient les prisonniers dont la masse fut grossie à Paris par les événements de Germinal et de Prairial de l'an III.

Quel ami de l'humanité peut retenir ses larmes, en retraçant à son imagination la ruse, la perfidie, la violence par lesquelles le malheureux peuple français fut dépouillé à ces époques de tout ce qui lui *restoit* des droits qu'il *avoit* conquis par des *torrens de sang*<sup>18</sup>. »

On trouve un écho du parallèle établi par Buonarroti entre la Terreur rouge et la Terreur blanche au procès de Vendôme dans la partie introductive de son ouvrage sur la Conjuraction des Eaux.

Il reprend, sous une autre forme, son argumentation destinée aux jurés. Mais ayant cette fois les coudées franches, il met plus fortement et plus nettement en cause les responsables de la Terreur blanche.

Buonarroti explique leur attitude par le ressentiment sur la base de la conquête du pouvoir :

« Ceux qui avaient été salutairement comprimés, s'emparèrent de l'autorité et, pour se venger de l'humiliation à laquelle ils avaient été réduits, ils enveloppèrent dans une longue et sanglante proscription, avec les amis sincères de l'Égalité, ceux qui l'avaient prêchée par intérêt, et ceux-là mêmes qui, par trahison, par jalousie ou par aveuglement, avaient tant coopéré à la contre-révolution de Thermidor<sup>19</sup>. »

18. *Débats et jugements de la Haute-Cour de Vendôme*, t. III, p. 219-220.

19. *Conspiration pour l'Égalité*, éd. Charavay, p. 29 ; Ed. Soc., t. I, p. 55.

Babeuf justifiait la période transitoire dénommée par lui « passage révolutionnaire » par l'inexorable terrorisme. Buonarroti reprend le raisonnement. Il invoque « la triste nécessité de l'état de passage » contre les aristocrates anciens et nouveaux qui veulent faire croire que les amis de l'Égalité considèrent cette politique comme permanente, comme un « état fixe »<sup>20</sup>.

Il dénonce aussi la tactique visant « à rendre odieux » les réformateurs par « le tableau exagéré des emprisonnements et des condamnations qui eurent lieu sous le gouvernement révolutionnaire antérieur au 9 thermidor »<sup>21</sup>. Surtout, à propos de la terreur, il se permet cette fois de poser en dehors et au-dessus des abus inévitables et beaucoup mieux que dans la séance du 14 germinal, le grand principe de la nécessité de l'institution révolutionnaire qui, dans la Révolution des sans-culottes, comme dans la Révolution des Égaux, s'impose inéluctablement à tout révolutionnaire digne de ce nom.

Écoutons sa grande voix :

« Prétendre ramener à la justice et à l'égalité sans l'emploi de la rigueur, une nation dans laquelle il y a beaucoup d'hommes qui se sont fait des habitudes et des prétentions inconciliables avec le bien-être et les droits de tous, est un projet aussi chimérique que séduisant. Entreprendre une pareille réforme et s'arrêter à l'aspect de la fermeté qu'elle exige, c'est avouer son imprévoyance ; c'est sacrifier le salut de tous aux vices d'une petite partie ; c'est manquer de vertu<sup>22</sup>. »

Poussant jusqu'au bout sa conclusion, Buonarroti en vient même à se demander, jetant un regard en arrière, s'il ne tint peut-être « qu'à un acte de sévérité de plus que la cause du genre humain ne remportât en France un triomphe complet et éternel »<sup>23</sup>.

On doit remarquer dans ce nouvel exposé que Buonarroti ne met plus en balance les victimes des deux Terreurs successives. Mais plus tard, lorsque Auguste Blanqui, « l'Enfermé » glorieux, s'étendant sur ces « funèbres pages », montrera que des deux charniers c'est celui de la Terreur blanche qui monte le plus haut<sup>24</sup>, on peut se demander jusqu'à quel point il ne reprend pas un exposé verbal que Buonarroti a pu lui faire, lors de ses entretiens avec le patriarche de l'Égalité.

20 et 21. *Conspiration...*, Ed. Sociales, t. I, p. 56.

22. *Ibid.*, t. I, p. 57.

23. *Ibid.*, t. I, p. 58.

24. MAURICE DOMMANGET, *Les idées politiques et sociales d'Auguste Blanqui*, p. 314-315.

Les exposés si saisissants de Babeuf et Buonarroti sur l'inexorable flot de sang que fait couler toute révolution réelle et profonde seront condensés en quelque sorte dans les formules frappées en médaille de Victor Hugo :

« Les brutalités du progrès s'appellent révolutions. Quand elles sont achevées, on s'aperçoit que le genre humain a été rudoyé, mais il a marché tout de même.

Les colères d'une révolution sont terribles, mais de ses coups les plus rudes il sort toujours une caresse pour le genre humain. »

Il est bon de retenir aussi que, sur la question brûlante de la Terreur rouge et de la Terreur blanche, un même fil rouge unit les trois plus grands représentants français du socialisme révolutionnaire : Babeuf, Buonarroti et Blanqui.

---

## Sylvain Maréchal et Babeuf. Le « Manifeste des Égaux »

C'est Buonarroti qui a cité pour la première fois Sylvain Maréchal comme babouviste en 1828<sup>1</sup>. De la part d'un homme ayant joué un rôle de premier plan dans la Conjuratation des Égaux, une telle affirmation paraît incontestable. Otto Karmin la conteste cependant<sup>2</sup> et, pour étayer ses dires, il donne en substance les arguments suivants :

1. Aucun auteur contemporain ne cite Maréchal comme babouviste et surtout comme membre du Directoire secret de salut public qui était, comme on sait, l'âme de la Conjuratation.

2. Le docteur Robinet ne semble attribuer aucune valeur à la thèse de Buonarroti puisqu'il n'en parle pas dans sa notice sur Maréchal.

3. Dans toute l'œuvre signée du nom, des initiales ou d'un pseudonyme de S. Maréchal « on ne rencontre pas d'idées communistes tant soit peu caractérisées. »

Sentant toute la fragilité d'une pareille thèse, Otto Karmin a cru devoir faire cette réticence : « Tout change dès qu'on admet que Maréchal est l'auteur de *Dame Nature*. » Cependant, après avoir analysé cette brochure, après l'avoir même attribuée à Maréchal, O. Karmin, peu soucieux de logique, ne se prononce pas encore ; il ne souscrit pas à l'affirmation de Buonarroti, il se contente d'éluder toute conclusion sur ces mots vagues : « Devine si tu peux, choisis si tu l'oses. »

Sans doute le docteur Robinet ne parle pas du rôle joué

---

1. *Conspiration pour l'égalité dite de Babeuf*, Bruxelles, 1828, 2 vol. in-8°.

2. « Sylvain Maréchal et le Manifeste des Égaux », dans la *Revue historique de la Révolution française*, t. I, 1910, p. 507 à 513.

par Sylvain Maréchal dans la conspiration de Babeuf, mais il affirme que Maréchal est l'auteur de *Dame Nature*, « manifeste social, dit-il, qui ne tendait à rien moins qu'à établir une république qui deviendrait aussitôt l'instrument d'une transformation éminemment socialiste »<sup>3</sup>. Si donc nous suivons le raisonnement d'Otto Karmin, du fait que le docteur Robinet admet que Maréchal est l'auteur de *Dame Nature*, il admet par cela même que Maréchal a participé à la conspiration de Babeuf. L'argument tiré du mutisme du docteur Robinet ne vaut donc pas.

Quant aux opinions communistes qu'on ne relèverait pas dans l'œuvre de Maréchal, suivant Otto Karmin, nous ne nous arrêterons point à discuter cette affirmation contre laquelle s'inscrit en faux l'ouvrage sur Sylvain Maréchal publié par l'auteur du présent livre.

Mais comment se fait-il qu'aucun auteur contemporain n'ait cité Maréchal comme babouviste et comme membre du Directoire secret de salut public ? C'est ce qu'il nous reste à examiner. Ce faisant, nous résoudrons en même temps un problème qui n'a été abordé par aucun des historiens de la Conjuraction des Egaux, à savoir : pourquoi Sylvain Maréchal n'a-t-il pas figuré au nombre des accusés du procès de Vendôme ?

Le procès de Vendôme s'étaye essentiellement sur les papiers saisis dans le local occupé par Babeuf au moment de son arrestation et sur l'interrogatoire et les dépositions du traître Grisel.

Les pièces dans lesquelles le nom de Maréchal apparaît précédé du prénom Sylvain ou Silvain sont au nombre de deux :

a) la liste des abonnés au journal de Babeuf, le *Tribun du peuple*<sup>4</sup> :

b) la vingt-quatrième pièce de la sixième liasse qui est vraisemblablement de la main de Babeuf et dans laquelle celui-ci demande qu'on mette à côté du nom des citoyens qu'il désigne « de quels départements ils sont »<sup>5</sup>.

Les pièces dans lesquelles le nom de Maréchal figure sans aucune indication de prénom sont les suivantes :

3. *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire*, t. II, p. 510.

4. *Archives nationales*. F. 7/4.278.

5. *Copie des pièces saisies dans le local que Babeuf occupait...*, t. I, p. 68.

a) la première pièce de la sixième liasse ainsi libellée :  
 « Maréchal,  
 Pistolets, poignard ;  
 Manifeste à Maréchal <sup>6</sup>. »

b) la première pièce de la septième liasse qui est de la main de Buonarroti et qui a pour titre : « Liste des démocrates à adjoindre à la Convention nationale. » Maréchal y est désigné comme représentant éventuel du département des Landes <sup>7</sup> ;

c) la troisième pièce de la septième liasse, qui est de la main de Pillé, secrétaire de Babeuf. Elle renferme une liste de noms dont beaucoup figurent dans la liste précédente. Maréchal y est cité, sans aucune mention <sup>8</sup> ;

d) la dixième pièce de la vingt-deuxième liasse renfermant une liste de citoyens de la section de l'Homme armé, sympathisants ou suspects. On y lit cette mention : « Maréchal, trois fils, rue de la Corderie, n° 2, troisième étage <sup>9</sup>. »

Etant donné la position occupée par Maréchal dans la Conjuración, il peut sembler anormal que si peu de pièces le concernent. Mais Buonarroti dit lui-même qu'au moment où l'on saisit une partie des papiers de la Conjuración, tous les mémoires et travaux qui traitaient de « la législation définitive de l'égalité » — branche dans laquelle Maréchal a vraisemblablement été d'un précieux concours — étaient « auprès d'un membre du Comité dans un lieu que la police ne sut pas découvrir » <sup>10</sup>. Ce fait, d'une grande importance, joint à la pratique habituelle des membres du Directoire secret de ne rien signer <sup>11</sup> explique assez la pénurie de pièces pouvant servir de chefs d'accusation contre Maréchal.

Nantie des six pièces indiquées plus haut, que pouvait l'instruction contre Sylvain Maréchal ? Tout d'abord, il était incontestable que la dixième pièce de la vingt-deuxième liasse ne le concernait pas. Ensuite, aucune des autres pièces n'émanait de sa propre main. Enfin, le *Manifeste des Égaux* qui formait quatre pièces de la septième liasse n'était pas de son écriture. Cependant, en rapprochant les pièces *b* et *c* ci-dessus et en ne tenant pas compte de la neuvième pièce de la septième liasse (dans laquelle Maréchal ne figure plus sur la liste des démocrates à adjoindre à la Convention

6. *Copie des pièces...*, t. I, p. 50.

7. *Copie des pièces...*, t. I, p. 70.

8. *Copie des pièces...*, t. I, p. 74.

9. *Suite de la copie des pièces...*, t. II, p. 199.

10. *Histoire de la Conspiration pour l'Égalité*, édit. de 1850, p. 226.

11. *Ibid.*, p. 83.

nationale)<sup>12</sup>, on pouvait inférer qu'un nommé Maréchal, qui était peut-être mais qui n'était pas forcément Sylvain, jouissait de la confiance des chefs de la Conjuraction. Cette présomption incita Carnot au nom du Directoire exécutif, le 24 floréal an IV, trois jours après l'arrestation de Babeuf, à lancer un mandat d'arrêt contre Maréchal<sup>13</sup> sans spécifier de prénom ni d'adresse. Un tel mandat était de nul effet par son manque de précision, tout comme les mandats qui étaient délivrés contre l'ancien curé Dolivier et tant d'autres citoyens<sup>14</sup> dont les noms avaient été vaguement repérés au cours de l'instruction.

Eût-on d'ailleurs arrêté Sylvain Maréchal, quels motifs aurait-on invoqués pour le prévenir de conspiration ? Aucune preuve positive de complicité n'était relevée contre lui. Il se trouvait compris dans cette « foule d'individus » dont parlait le président de la Haute-Cour<sup>15</sup>, auxquels on n'avait à reprocher qu'une inscription nominale faite à leur insu. De fait, hors les Duplay père et fils qui payèrent, si l'on peut dire, leur liaison avec Robespierre, tous ceux qui figurèrent sur les papiers de la Conjuraction comme susceptibles de remplir une fonction politique ou administrative, mais dont rien n'annonçait des intelligences avec les conspirateurs furent écartés par l'inculpation.

Vu l'insuffisance de preuves résultant des pièces saisies, pour inculper Maréchal, il eût fallu que Babeuf, l'un des accusés, ou Grisel le dénonçât. A deux reprises, Babeuf fut sommé de nommer ses coopérateurs, mais il repoussa cette provocation avec horreur<sup>16</sup>.

Reste Grisel. Il était présent le 11 floréal an IV, dans l'après-midi, à la séance du Directoire secret, chez Darthé. Or, à cette séance assistaient, selon Buonarroti : Babeuf, Buonarroti, Debon, Darthé, Maréchal, Didier et cinq militaires dont Germain<sup>17</sup>. Grisel y aurait donc vu Maréchal, mais il faut croire qu'il n'apprit pas son nom et qu'il lui fut, par conséquent, impossible de le dénoncer si l'on s'en rapporte à sa déposition. Grisel, en relatant cette séance, dit textuellement : « J'observai que les citoyens qui étoient là dans le moment étoient Germain, Darthé, Didier, Buonarroti, qui m'avoit amené, et Babeuf. Je crois qu'il y avoit

12. Copie des pièces..., t. I, p 159 à 163 et Archives nationales, F<sup>7</sup> 4.277.

13. Archives nationales, F<sup>7</sup> 4.276.

14. Ibid.

15. Discours des accusateurs nationaux, t. IV, p. 47 (seconde pagination).

16. Histoire de la conspiration pour l'Egalité, édit. 1850, p. 226.

17. Ibid., p. 109.

encore un autre homme, mais je ne sais pas le nom : je ne l'ai pas reconnu parmi aucun des présents<sup>18</sup>. »

Et il répéta sur la demande de Ricord : « *Etoient* parmi ceux que je trouvai chez Babeuf, 1° *Babœuf* ; 2° Buonarroti, qui m'*avait* amené ; 3° Darthé ; 4° Germain et un autre individu dont je n'ai pas su le nom, qu'on ne m'a pas nommé, qui ne m'a pas paru membre positivement<sup>19</sup>. » Ces affirmations furent encore confirmées par Grisel en ces termes, dans la séance du 23 ventôse :

« Il y avait le cit. Didier, le cit. Germain, le cit. Buonarroti qui m'*avait* amené, moi, puisque j'y *entrais* et un autre individu dont je n'ai pas su le nom, qui n'a pas parlé dans le cours de la séance, qui m'a paru un être passif, et que je n'ai pas revu depuis, dont je n'ai jamais su le nom<sup>20</sup>. »

On le voit, les personnalités portées comme ayant assisté à la séance du 11 floréal an IV sont toutes nommées par Grisel, sauf deux : Debon et Maréchal. Les trois autres militaires : Fyon, Massard et Rossignol sont, en effet, signalées par Grisel, un peu plus loin dans sa déposition<sup>21</sup>. L'individu que Grisel ne nomme pas est donc Debon ou Maréchal. En effet, Debon dépeint par Buonarroti comme ayant un caractère plutôt emporté, aurait « toujours pris une part active aux travaux du Directoire secret »<sup>22</sup>. S'il avait été présent, il n'aurait pas manqué d'intervenir dans les débats, son nom aurait été vraisemblablement prononcé et Grisel aurait pu le dévoiler. Contrairement à Debon, Maréchal peu loquace et fort bègue au surplus ne devait intervenir que rarement dans les discussions. Tout porte à croire que l'allusion de Grisel se rapporte à Sylvain.

On ne manquera pas d'observer par ailleurs que Buonarroti dans son ouvrage sur la conspiration ne dit pas que Maréchal a lu son *Manifeste*. Il énonce que Maréchal « rédigea une adresse au peuple... qu'il proposa à l'acceptation de ses collègues »<sup>22 bis</sup>. Il n'est pas concevable en effet que Maréchal ait lu son éloquent *Manifeste*. Il l'aurait dénaturé par son bégaiement extrêmement prononcé.

Faut-il ajouter que Grisel, après le 11 floréal, assista encore à deux réunions importantes des conjurés le 19 floréal au soir chez Drouet et le 20 floréal au soir chez Massart. Mais ni Debon, ni Maréchal n'ayant assisté à ces

18. *Débats du procès instruit par la Haute-Cour de Justice, séante à Vendôme*, t. II, p. 77.

19. *Débats du procès*, t. II, p. 77.

20. *Ibid.*, t. II, p. 86.

21. *Ibid.*, t. II, p. 87.

22. *Histoire de la conspiration pour l'Égalité*, édit. de 1850, p. 113.

22 bis. *Ibid.*, p. 69-70.

deux réunions<sup>23</sup>, Grisel ne trouva pas, cette fois encore, l'occasion d'exercer ses talents de délateur à leurs dépens.

N'ayant pas été dénoncé par Grisel, bénéficiant du silence de ses camarades et de la faiblesse des pièces le concernant, on s'explique très bien que Maréchal — comme Debon — ait appelé à la Haute-Cour de Vendôme. En même temps, apparaît tout à fait naturel le mutisme des contemporains concernant le babouvisme de Maréchal. Quant à l'affirmation de Georges Pariset selon laquelle Maréchal « fut peut-être un faux frère puisque la police a soigneusement omis de le poursuivre »<sup>24</sup>, nous ne croyons pas utile de la discuter après les explications qui précèdent.

Il serait intéressant de savoir à quelle époque Sylvain connut Babeuf. On l'ignore malheureusement et les travaux d'Albert Thomas<sup>25</sup> et de Gabriel Deville<sup>26</sup> venant après ceux d'Advielle<sup>27</sup> et de Buonarroti laissent ce point dans l'obscurité.

Au mois de février 1793, Babeuf, privé de son emploi public, en butte aux poursuites judiciaires à la suite de l'affaire du faux de Montdidier se réfugie à Paris. Il trouve l'hospitalité et quelque emploi chez Fournier l'Américain. Mais cette situation précaire ne peut durer. Babeuf souffre d'être à la charge de son bienfaiteur. Il s'enrôle dans la Légion batave et peut ainsi, durant un mois, trouver la nourriture et le coucher. Pendant ce temps, à Roye, sa femme et ses enfants sans ressources, aux prises avec des créanciers impitoyables sont dans une misère extrême. Tout s'acharne sur lui. Et les belles espérances qu'il avait caressées au sujet d'un rôle politique dans la Légion batave, s'évanouissent au moment même où sa femme est contrainte, pour éviter les frais de poursuite, d'abandonner une partie du mobilier familial<sup>28</sup>.

C'est dans cette situation angoissante, acculé dans une impasse, que Babeuf, ne sachant plus quoi faire, appelle à son secours Sylvain Maréchal. Il lui écrit le 26 mars 1793 :

*Celui qui vous adresse cette lettre est un citoyen, un*

23. *Histoire de la Conspiration pour l'Égalité*, édit. de 1850, p. 120 et 124.

24. *Babouvisme et maçonnerie*, publications de la faculté des Lettres de l'université de Strasbourg, 1924, fascicule 21, p. 270.

25. « La pensée socialiste de Babeuf avant la Conspiration des Égaux », *Revue socialiste*, t. 40 et 41.

26. *Histoire socialiste de la Révolution française*, t. V.

27. *Histoire de G. Babeuf et du babouvisme*, 1884.

28. *Pages choisies de Babeuf*, recueillies par MAURICE DOMMANGET, ADVIELLE, t. I, p. 98-99.

*patriote accablé, sous le poids du malheur. Il a vu dans vos écrits tout ce que vous inspirent de compassion les misères d'autrui, il sait donc d'avance que vous serez touché de sa triste position*<sup>29</sup>.

Ce début permet d'inférer qu'à cette date précise Babeuf ne connaît pas par contact Maréchal mais, qu'ayant lu les écrits de ce dernier, il a discerné en leur auteur un compagnon en idéologie, en aspirations égalitaires. C'est si vrai qu'un peu plus loin, après avoir exposé ses titres révolutionnaires, ses campagnes du *Correspondant picard*, ses luttes contre les impôts indirects, la féodalité et la Constitution, Babeuf aborde la question sociale.

Il signale ensuite qu'il a été suspendu de son poste au Directoire du district de Montdidier et conclut en montrant au « généreux Sylvain » la misère qui l'attend quand il sera libéré. Bien qu'il craigne d'abuser de la patience de son « frère », il lui demande d'intervenir pour obtenir éventuellement une place d'imprimeur chez Prudhomme<sup>30</sup>.

Sylvain ne se montra pas insensible à la détresse d'un homme qui, comme lui, gémissait « sur le sort de la classe malheureuse ». Toutefois, ce n'est point du côté de Prudhomme qu'il trouva une solution. Grâce à Chaumette et à Garin, Maréchal fit entrer Babeuf à l'administration des Subsistances de la République, d'où il passa bientôt à la commission des Subsistances de la Commune de Paris. Mais l'affaire du faux ayant suivi son cours et le tribunal d'Amiens ayant condamné Babeuf à vingt ans de fer, il est arrêté le 14 novembre (24 brumaire an II)<sup>31</sup>. Cinq jours après, le 29 brumaire, Babeuf écrit à Chaumette pour lui exposer sa nouvelle situation et lui faire sentir qu'on en veut surtout à « son patriotisme ». *Tu sais, ajoute-t-il, que je connais le prophète Sylvain, je ne lui ai point encore parlé de mon aventure*<sup>32</sup>.

Le 17 frimaire an II (7 décembre 1793), la citoyenne Babeuf se démène pour obtenir la libération de son compagnon. Elle se rend auprès de l'administration de la police et, quand on lui offre d'élargir son époux pour peu que plusieurs patriotes répondent de lui, elle demande et obtient

29. ADVIELLE, t. I, p. 105.

30. ADVIELLE, t. I, p. 107-109.

31. *Revue socialiste*, t. 41, p. 59. La lettre de Maréchal à Chaumette recommandant Babeuf (fin avril 1793) est aux Archives du Marxisme à Moscou ainsi que celle de Babeuf à S. Maréchal racontant sa vie et demandant une place chez Prudhomme (28 mars 1793). Cf. aussi : DALINE, SAITTA, SOBOUL, *Inventaire des manuscrits et imprimés de Babeuf*, p. 29, 71, 76, 78, 100, 182, 183, 184 et l'étude de G. BOURGIN dans les *Annales historiques de la Révolution française*, p. 254, 257.

32. ADVIELLE, t. I, p. 100, 101.

la caution de Daube et Thibaudeau. Puis, sur suggestion de Menessier, elle va trouver Sylvain Maréchal. Le jour même, Babeuf est mis en liberté provisoire sous le triple cautionnement de Daube, Thibaudeau et Maréchal<sup>33</sup>.

Tous ces faits prouvent indubitablement des rapports de plus en plus étroits entre Babeuf et Maréchal.

Le 29 nivôse an II (18 janvier 1794), une lettre de Babeuf à Prudhomme les confirme :

*J'envoie au patriote Prudhomme qui s'intéresse tant à moi, quelques pièces que je l'invite à lire. Elles lui prouveront surabondamment que celui pour qui il veut bien prendre cet intérêt en est digne et qu'il n'a pas peu fait pour exciter cette persécution qu'il éprouve. Je prie mon co-républicain Prudhomme de passer ces pièces à notre frère Sylvain qui trouvera peut-être l'occasion de les faire avantageusement valoir<sup>34</sup>.*

Cette lettre n'établit pas seulement la continuité des relations entre Babeuf et Maréchal, elle confirme que ce dernier était bien considéré en l'an II comme l'homme de confiance de Prudhomme, comme le rédacteur en chef des *Révolutions de Paris*.

Arrêté encore une fois le 11 pluviôse an II (30 janvier 1794), Babeuf est incarcéré à l'Abbaye, puis à Sainte-Pélagie. Maréchal, qui a connu, lui aussi, le pesant ennui de la prison, n'oublie pas son infortuné compagnon. Il lui fait parvenir *Dieu et les prêtres*, l'édition récente de ses poésies athéistes, lecture de consolation propre à faire supporter plus facilement l'incarcération. Maréchal va plus loin : il demande à Babeuf de formuler très franchement son opinion sur l'œuvre mise en vente par Patris, l'imprimeur de la Commune. Le prisonnier répond, le décadi 10 ventôse (28 février 1794).

*J'ai déjà dévoré ton ouvrage (je laisse en blanc la place de l'adjectif propre à le qualifier, il faut le créer, je n'en connais point dans la langue). Je ne te donne point cela à titre de flatterie, je n'ai jamais su la distribuer et je te connais incapable de la recevoir. Tu as la confiance de consulter mon opinion franche et exacte sur cet œuvre, tu l'auras : mais donne-moi le temps de le revoir, de le savourer, de le peser dans son ensemble et dans toutes ses parties, avec l'entière attention sérieuse qu'il commande. En attendant, permets que je me soulage en te promettant que je le lirai, que je le ferai lire à mon fils. Bien des choses ne lui en paraîtront pas neuves, il est élevé dans cette doctrine. Et trop confiant dans son père, son ami, (qui sait*

33. Archives départementales de la Somme, F. 129 (copie de lettre).

34. Archives départementales de la Somme F. 129 (copie de lettre).

qu'il ne lui ment jamais) pour douter des choses qu'il explique à son intelligence, je n'ai point à craindre que les préjugés qui restent encore dans la société aient prise sur son âme et prévalent contre mes leçons. Ce ne sera donc point comme confortatif, comme pièce en preuve à l'appui d'une conviction à donner à mon disciple, que je remploierai près de lui ton livre. Mais je recueille d'avance son extase, je jouis de ses transports, à la vue d'un nouveau catéchisme qui, à la place du mensonge, va montrer et forcer de voir la vérité aux hommes qu'il aime et dont il regarde en pitié les erreurs...

Je jouis de son admiration aux charmes d'une poésie qui lui développe, d'une manière ravissante et palpable, même pour son intellect enfantin, les seuls principes qu'il connaisse, mais qui lui ont été présentés sans fleurs et d'une manière moins claire, moins régulière, moins sentie.

Je veux me donner le plaisir de trois ou quatre jours de travail sur ton poème et tu seras sommé, au bout de ce délai de lire mon ouvrage prosaïque où j'userai de la licence que tu me donnes de juger ce qu'il m'aurait été plus commode de ne faire qu'admirer. Ne me traite point d'adulateur. Le sentiment que tu m'inspires avec ta production entraîne, malgré moi, des expressions qui ressembleraient à la louange, si je n'avais soin de prévenir qu'elles ne font que transmettre le juste penser de mon âme.

Au reste, tu me trouveras peut-être trop audacieux lorsque je me livrerai à des considérations sur les parties de ton ouvrage qui s'appliquent aux idées du mieux possible pour consolider le bonheur des hommes. Je pressens à quelle esquisse du chapitre de la félicité suprême, du rétablissement et de la conservation des véritables droits naturels conciliés avec les avantages sociaux, ces considérations me conduiront. En me figurant les masses de ce tableau, il me semble apercevoir que la vérité que tu as saisie sous ces rapports de beaucoup plus près que personne que je connaisse, tu ne l'as point encore atteinte tout entière<sup>35</sup>.

Nous ne savons pas si l'ouvrage prosaïque annoncé par Babeuf a vu le jour. Mais ce qu'il est intéressant de noter en l'occurrence, c'est l'éloge dithyrambique que fait Babeuf du livre poético-philosophique et des tendances sociales de Maréchal.

La lettre parle aussi d'autre chose. Babeuf prévient Sylvain qu'il a eu la veille une querelle vive avec son géolier. Il en suppute les conséquences et requiert de nouveau la protection de son ami :

*Je ne sais si je n'aurai pas besoin de ton appui pour*

35. Archives départementales de la Somme, F. 129 (copie de lettre).

*n'être point victime des vengeances que savent toujours se ménager ces bourreaux subalternes.* Babeuf pense aussi que par suite du décret du 8 ventôse, son affaire, au lieu d'être du ressort du Comité de Salut public passe entre les mains du Comité de Sûreté générale. « Il faut changer notre premier plan », dit-il à Sylvain. Il ajoute : *D'après ces observations, j'abandonne le reste à tes soins. Je crois que de concert avec le Ministre, tu pourrais remettre sans attendre mon mémoire imprimé à ce même Comité de Sûreté* <sup>36</sup>.

Visiblement, c'est sur Sylvain Maréchal que Babeuf compte surtout pour sortir de prison. La confiance du futur Tribun du peuple n'était pas mal placée. Sylvain Maréchal fit une démarche auprès de Gohier, ministre de la Justice, qui se flatta de « réussir », « en ne brusquant point l'affaire ». Dans une lettre à la citoyenne Gohier, en date du 21 ventôse an II, Babeuf rendait du reste hommage à son protecteur en ces termes :

*Je suis malheureux, mais dans mon malheur, il me reste une bien grande consolation puisque les sages et les justes s'intéressent à moi. De ce nombre est Sylvain Maréchal : que n'a-t-il pas fait ce généreux citoyen, pour déterminer en ma faveur la sollicitude de ton mari* <sup>37</sup>.

Hélas, malgré la conjonction de tant d'efforts, la libération de Babeuf ne devait venir que cinq mois plus tard, grâce aux juges de Laon.

Quoi qu'il en soit, quand on étudie de près le contenu de ces diverses lettres, quand on prend soin de les éclairer à la lueur d'autres documents, quand on voit la similitude des préoccupations sociales chez Maréchal et Babeuf, comment s'étonner que ces deux hommes se soient trouvés côte à côte sur le même terrain de combat à peine deux ans plus tard ?

C'est au début de brumaire an IV que la conspiration de Babeuf prend naissance. Le Tribun du peuple et ses codétenus sortent de prison, bénéficiant de l'amnistie. En présence de la Réaction plus arrogante que jamais et de l'inertie populaire, ils reprennent immédiatement la lutte et, aidés d'éléments patriotes modérés, ils fondent plusieurs clubs parmi lesquels le club du Panthéon qui groupa un moment plus de deux mille membres. Le Directoire, effrayé, proscrit Babeuf et son journal, ferme les clubs démocrates, oblige les Egaux à se cacher.

36. Archives... de la Somme, *ibid.*

37. Fonds Dommanget, Collection Henry Rollin (copie de lettre).

C'est alors que Maréchal, outré des violences du pouvoir, fait tenir à Babeuf, traqué par la police, *L'opinion d'un Homme sur l'étrange procès intenté au Tribun du peuple et à quelques autres écrivains démocrates*. Cette pièce fut immédiatement et complaisamment insérée par Babeuf dans son journal<sup>38</sup>, puis tirée en brochure<sup>39</sup>. On en trouvera le texte avec notes explicatives à l'annexe 6 et l'analyse au chapitre VII du présent ouvrage car nourrie de principes égalitaires et tournée vers l'avenir, Maréchal s'y montre conforme à son personnage.

Cette *Opinion d'un Homme* annonce le *Manifeste des Egaux*. Babeuf avait bien raison de lui accorder « une place entière dans le journal des Plébéiens » et de dire que « les vérités importantes et lumineuses qu'il contient prouvent qu'il est d'un véritable *Egal* ». Mais tout compte fait ce plaidoyer était plutôt destiné à nuire à Babeuf qu'à contribuer à sa défense. Maréchal le sentait puisqu'il s'écriait, parlant des cinq directeurs et s'adressant à Babeuf : « S'ils sont les plus forts, subis la loi qui veut que l'agneau soit dévoré par le loup. Mais pense que les éternels principes de la Justice et de l'Égalité ne périront pas avec toi. Ta famille et tes amis vengeront ta mémoire<sup>40</sup>. »

C'était pressentir la logique implacable des événements.

Cependant en attendant la réparation de l'histoire, une tâche urgente s'imposait. Les Egaux ne pouvaient plus se contenter d'éclairer leurs concitoyens, il leur fallait — comme l'a montré Buonarroti — aider le peuple à recouvrer ses droits<sup>41</sup>. Autrement dit, ils devaient non pas seulement se livrer à la propagande, mais au combat contre le pouvoir. Dans ce but, les plus marquants d'entre eux se réunirent successivement chez Félix Lepeletier, chez Reys, chez Clérex. Là, nous les voyons mûrir leur entreprise et s'arrêter à l'idée de constituer une organisation insurrectionnelle clandestine<sup>42</sup>.

Cette organisation vit le jour vers le commencement de germinal an IV. Babeuf, Félix Lepeletier et Maréchal qui ne s'étaient guère concertés jusque là que pour « régler, dit Buonarroti, les sujets et le ton de leurs ouvrages politiques »<sup>43</sup> se constituèrent avec Antonelle en Directoire

38. *Tribun du peuple*, n° 38 (ventôse an IV). Plus tard, devant la Haute-Cour de Vendôme, Babeuf cherchera à dégager sa responsabilité au sujet de cette insertion. ADVIELLE, t. II, p. 277.

39. *Bibliothèque nationale*, Lb<sup>42</sup> 1.077.

40. *Tribun du peuple*, n° 40, 5 ventôse an IV, Bibl. Nat., Lc2/825.

41. *Histoire de la conspiration pour l'Égalité*, par BUONARROTI, édit. de 1850, p. 68.

42. *Ibid.*, p. 68.

43. *Ibid.*, p. 68.

secret de salut public<sup>44</sup>. On est surpris de voir un homme aussi paisible que Maréchal — en dépit de ses violences de plume — se lancer dans une telle aventure, dans une entreprise aussi audacieuse. Il fallait ou bien que le but répondit vraiment à la réalisation de ses vœux les plus chers ou bien que le cynisme de la contre-révolution le poussât à bout.

Jusqu'ici, l'idée d'une destruction des institutions qu'il considérait comme contraires à l'ordre social n'était restée dans son esprit qu'à l'état de spéculation théorique. Il songeait sans doute à la répandre et il l'avait répandue effectivement, mais il n'avait pas pensé encore à le mettre à exécution. Bien mieux, il avait même affirmé à plusieurs reprises que l'égalité était incompatible avec l'existence d'une société civile. Quel changement ! Voici maintenant Maréchal en pleine action insurrectionnelle !

Le Directoire secret de salut public devait réunir en un faisceau compact tous les amis de la liberté avec, comme but immédiat, le renversement du gouvernement directorial et comme ultime objectif l'établissement du communisme. Au 10 germinal an IV cette organisation outre Babeuf, comprenait Félix Lepeletier, Antonelle et Sylvain Maréchal. Elle s'assemblait presque chaque soir dans l'appartement occupé par Clérex, près de la Halle au blé, appartement qui servait de refuge à Babeuf<sup>45</sup>. »

C'est au cours d'une des premières séances que Maréchal soumit à ses camarades le *Manifeste des Egaux*, sorte de résumé de la doctrine des conjurés. En voici le texte :

#### « PEUPLE DE FRANCE !

Pendant quinze siècles tu as vécu esclave, et par conséquent malheureux. Depuis six années tu respires à peine, dans l'attente de l'indépendance, du bonheur et de l'égalité.

L'Égalité ! premier vœu de la nature, premier besoin de l'homme, et principal nœud de toute association légitime ! Peuple de France ! tu n'as pas été plus favorisé que les autres nations qui végètent sur ce globe infortuné !... Toujours et partout la pauvre espèce humaine livrée à des anthropophages plus ou moins adroits, servit de jouet à toutes les ambitions, de pâture à toutes les tyrannies. Tou-

44. BUONARROTI, p. 68-69.

45. *Ibid.*, p. 69-70.

jours et partout, on berça les hommes de belles paroles : jamais et nulle part ils n'ont obtenu la chose avec le mot. De temps immémorial on nous répète avec hypocrisie, les hommes sont égaux, et de temps immémorial la plus avilissante comme la monstrueuse inégalité pèse insolemment sur le genre humain. Depuis qu'il y a des sociétés civiles, le plus bel apanage de l'homme est sans contradiction reconnu, mais n'a pu encore se réaliser une seule fois : l'égalité ne fut autre chose qu'une belle et stérile fiction de la loi. Aujourd'hui qu'elle est réclamée d'une voix plus forte, on nous répond : Taisez-vous misérables ! l'égalité de fait n'est qu'une chimère ; contentez-vous de l'égalité conditionnelle ; vous êtes tous des égaux devant la loi. Canaille que te faut-il de plus ? Ce qu'il nous faut de plus ? Législateurs, gouvernants, riches propriétaires, écoutez à votre tour.

Nous sommes tous égaux, n'est-ce pas ? Ce principe demeure incontesté, parce qu'à moins d'être atteint de folie, on ne saurait dire sérieusement qu'il fait nuit quand il fait jour.

Eh bien ! nous prétendons désormais vivre et mourir égaux comme nous sommes nés ; nous voulons l'égalité réelle ou la mort ; voilà ce qu'il nous faut.

Et nous l'aurons cette égalité réelle, à n'importe quel prix. Malheur à qui ferait résistance à un vœu aussi prononcé !

La révolution française n'est que l'avant-courrière d'une autre révolution bien plus grande, bien plus solennelle, et qui sera la dernière.

Le peuple a marché sur le corps aux rois et aux prêtres coalisés contre lui : il en fera de même aux nouveaux tyrans, aux nouveaux tartuffes politiques assis à la place des anciens.

Ce qu'il nous faut de plus que l'égalité des droits ?

Il nous faut non pas seulement cette égalité transcrite dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, nous la voulons au milieu de nous, sous le toit de nos maisons. Nous consentons à tout pour elle, à faire table rase pour nous en tenir à elle seule. Périssent, s'il le faut, tous les arts pourvu qu'il nous reste l'égalité réelle !

Législateurs et gouvernants qui n'avez pas plus de génie que de bonne foi, propriétaires riches et sans entrailles, en vain essayez-vous de neutraliser notre sainte entreprise en disant : Ils ne font que reproduire cette loi agraire demandée plus d'une fois déjà avant eux.

Calomniateurs, taisez-vous à votre tour, et, dans le silence de la confusion, écoutez nos prétentions dictées par la nature et basées sur la justice.

La loi agraire ou le partage des campagnes fut le vœu instantané de quelques soldats sans principes, de quelques peuplades mues par leur instinct plutôt que par la raison. Nous tendons à quelque chose de plus sublime et de plus équitable, le bien commun ou la communauté des biens ! Plus de propriété individuelle des terres, la terre n'est à personne. Nous réclamons, nous voulons la jouissance communale des fruits de la terre : les fruits sont à tout le monde.

Nous déclarons ne pouvoir souffrir davantage que la très grande majorité des hommes travaille et sue au service et pour le bon plaisir de l'extrême minorité.

Assez et trop longtemps moins d'un million d'individus dispose de ce qui appartient à plus de vingt millions de leurs semblables, de leur égaux.

Qu'il cesse enfin, ce grand scandale que nos neveux ne voudront pas croire ! Disparaissez enfin, révoltantes distinctions de riches et de pauvres, de grands et de petits, de maîtres et de valets, de gouvernants et de gouvernés.

Qu'il ne soit plus d'autre différence parmi les hommes que celles de l'âge et du sexe. Puisque tous ont les mêmes besoins et les mêmes facultés, qu'il n'y ait donc plus pour eux qu'une seule éducation, une seule nourriture. Ils se contentent d'un seul soleil et d'un même air pour tous : pourquoi la même portion et la même qualité d'aliments ne suffiraient-elles pas à chacun d'eux ?

Mais déjà les ennemis d'un ordre de choses le plus naturel qu'on puisse imaginer, déclament contre nous.

Désorganiseurs et factieux, nous disent-ils, vous ne voulez que des massacres et du butin.

### PEUPLE DE FRANCE !

Nous ne perdrons pas notre temps à leur répondre, mais nous te dirons : la sainte entreprise que nous organisons n'a d'autre but que de mettre un terme aux dissensions civiles et à la misère publique.

Jamais plus vaste dessein n'a été conçu et mis à exécution. De loin en loin quelques hommes de génie, quelques sages, en ont parlé d'une voix basse et tremblante. Aucun d'eux n'a eu le courage de dire la vérité tout entière.

Le moment des grandes mesures est arrivé. Le mal est à son comble ; il couvre la face de la terre. Le chaos, sous le nom de politique, y règne depuis trop de siècles. Que tout rentre dans l'ordre et reprenne sa place.

A la voix de l'égalité, que les éléments de la justice et du bonheur s'organisent.

L'instant est venu de fonder la République des Egaux,

ce grand hospice ouvert à tous les hommes. Les jours de la restitution générale sont arrivés. Familles gémissantes, venez vous asseoir à la table commune dressée par la nature pour tous ses enfants.

### PEUPLE DE FRANCE !

La plus pure de toutes les gloires t'était donc réservée ! Oui, c'est toi qui le premier dois offrir au monde ce touchant spectacle.

D'anciennes habitudes, d'antiques préventions voudront de nouveau faire obstacle à l'établissement de la République des Egaux. L'organisation de l'égalité réelle, la seule qui réponde à tous les besoins, sans faire de victimes, sans coûter de sacrifices, ne plaira peut-être point d'abord à tout le monde.

L'égoïste, l'ambitieux frémera de rage. Ceux qui possèdent injustement crieront à l'injustice. Les jouissances exclusives, les plaisirs solitaires, les aisances personnelles causeront de vifs regrets à quelques individus blasés sur les peines d'autrui. Les amants du pouvoir absolu, les vils suppôts de l'autorité arbitraire ploieront avec peine leurs chefs superbes sous le niveau de l'égalité réelle. Leur vue courte pénétrera difficilement dans le prochain avenir du bonheur commun ; mais que peuvent quelques milliers de mécontents contre une masse d'hommes tous heureux et surpris d'avoir cherché si longtemps une félicité qu'ils avaient sous la main ?

Dès le lendemain de cette véritable révolution, ils se diront tout étonnés : En quoi ! le bonheur commun tenait à si peu ? Nous n'avions qu'à le vouloir. Ah ! pourquoi ne l'avons-nous pas voulu plus tôt. Oui sans doute, un seul homme sur la terre plus riche, plus puissant que ses semblables, que ses égaux, l'équilibre est rompu ; le crime et le malheur sont sur la terre.

### PEUPLE DE FRANCE !

A quel signe dois-tu donc reconnaître désormais l'excellence d'une constitution ?... Celle qui tout entière repose sur l'égalité de fait est la seule qui puisse te convenir et satisfaire à tous tes vœux.

Les chartes aristocratiques de 1791 et de 1795 rivaient tes fers au lieu de les briser. Celle de 1793 était un grand pas de fait vers l'égalité réelle ; on n'en avait pas encore approché de si près ; mais elle ne touchait pas encore le but et n'abordait point le bonheur commun, dont pourtant elle consacrait solennellement le grand principe.

## PEUPLE DE FRANCE !

Ouvre les yeux et le cœur à la plénitude de la félicité : reconnais et proclame avec nous la République des Egaux. »

Cabet affirme sans fournir un soupçon de preuve que Darthé est l'auteur du *Manifeste des Egaux*<sup>46</sup>. Mais Buonarroti, témoin précieux, dit très nettement : « Sylvain Maréchal rédigea une adresse au peuple sous le nom de *Manifeste des Egaux*<sup>47</sup>. » De son côté, Edouard Fleury veut bien reconnaître que le *Manifeste* est de Maréchal mais, toujours fantaisiste, il avance que cette production fut « dictée » par Babeuf à Maréchal, lequel aurait écrit sous l'« inspiration » du Tribun du peuple<sup>48</sup>. Sans aller aussi loin, Pierre Kropotkine fait tout de même de Maréchal un « simple écho littéraire de Babeuf »<sup>49</sup>.

En fait, le 9 frimaire an IV, Babeuf avait annoncé dans son journal ce « terrible manifeste » destiné « à la masse opprimée du peuple français ». Il en avait même donné « un précis sommaire » et comme « la première esquisse » sous le titre de *Manifeste des Plébéiens* afin d'« en saisir l'avant-goût »<sup>50</sup>. Tout en tenant compte de ce fait, et sans diminuer en quoi que ce fût le rôle éminent de Babeuf, il n'en serait pas moins absurde, étant donné les antécédents révolutionnaires et communistes de Maréchal, de prendre celui-ci pour un vague comparse. Certes, et cela ne fait aucun doute, Maréchal a rédigé le *Manifeste des Egaux* sur mandat de ses camarades. Il a tenu compte dans une large mesure des discussions intervenues, des décisions prises, des objectifs assignés. En ce sens, le *Manifeste* est d'inspiration commune, il a une portée collective, ce que Babeuf a parfaitement souligné en spécifiant que « plusieurs en place d'un législateur des Hébreux seront sur la véritable Montagne plébéienne » pour y tracer « le décalogue de la sainte humanité, du sans-culottisme, de l'imprescriptible équité »<sup>51</sup>.

Malgré cela on ne peut nier que Maréchal a bien marqué

46. *Histoire populaire de la Révolution française*, Paris, 1840, t. IV, p. 311.

47. *Histoire de la conspiration par l'Égalité*, 2<sup>e</sup> édit., p. 69-70.

48. *Babeuf et le socialisme en 1796*, 2<sup>e</sup> édit., p. 110.

49. *La Grande Révolution*, Paris, 1909, p. 743.

50. *Tribun du peuple*, n° 35. — On trouvera le texte et l'analyse du *Manifeste des Plébéiens* dans *Pages choisies de Babeuf*, ch. VII. Colin éd.

51. *Tribun du peuple*, n° 35.

le *Manifeste* du sceau de sa forte personnalité et il n'est pas besoin d'être grand clerc pour y reconnaître à la fois sa pensée et son style. Presque mot pour mot, certaines phrases des *Apologues modernes*, de *Dame Nature à la barre de l'Assemblée nationale*, ou encore de *l'Évangile du jour* se retrouvent dans cette proclamation. La tirade sur les arts est elle-même une redite. Le 13 octobre 1792, Sylvain s'écriait déjà dans les *Révolutions de Paris* à propos des mœurs républicaines :

« Dussent les arts être ensevelis avec la royauté, ne les regrettons pas, tant que la nature offrira à notre admiration des merveilles si nombreuses et trop peu connues. D'ailleurs périssent, oui, périssent les arts s'il faut les acheter au prix de la liberté ! car s'il est vrai qu'ils sont les enfants du luxe, il faudra bien y renoncer en renonçant au luxe, ce ver rongeur des vertus républicaines. Périssent donc tous les arts, plutôt que la liberté, l'égalité, la république !... »<sup>52</sup>.

On remarque aussi vers le milieu du *Manifeste* le passage où Maréchal demande, puisque les hommes sont tous égaux, puisqu'ils se contentent d'un seul soleil et d'un même air pour tous que chacun d'eux soit pourvu d'une même portion alimentaire de même qualité. Ce *desideratum*, il l'avait formulé à plusieurs reprises déjà. Ainsi, en 1788, racontant la fête d'un prince, il faisait la leçon aux plébéiens qui s'extasiaient et il terminait en demandant pourquoi leur maître mangeait plus de pain qu'eux et du meilleur que le leur<sup>53</sup>. Plus récemment, dans son *Opinion d'un Homme*, il supposait le triomphe de la Révolution. « Dès le lendemain, *écrivait-il*, la terre comme le soleil fut à tout le monde et n'appartint à personne. Les fruits seuls passèrent en égale quantité dans les mains de chaque père de famille. »

L'expression anarchiste « Disparaissez enfin, révoltantes distinctions de... gouvernants et de gouvernés » était aussi une redite puisque Maréchal s'était déjà affirmé contre « les rapports factices désignés sous les titres bizarres de *représentans* ou représentés »<sup>54</sup>.

La seule chose que Maréchal ait exprimée en de nouveaux termes est cette prédiction que la Révolution française n'a été que l'avant-courrière d'une autre Révolution, plus grande et plus sainte, plus « véritable » surtout, et qui sera la dernière. Mais là encore, il ne serait pas difficile d'en

52. *Révolutions de Paris*, n° 170, du 6 au 13 octobre 1792, p. 97 à 106.

53. *Apologues modernes à l'usage du Dauphin*. Versailles et Bicêtre, p. 25-27.

54. *Dame nature à la barre de l'Assemblée nationale*, ouvrage rarissime, p. 45. Fonds Dommanget.

retrouver les linéaments dans l'œuvre antérieure de Sylvain. Ce n'est pas par hasard, en tout cas, que Maréchal donne à cette nouvelle Révolution le cri de guerre : « L'Égalité ou la mort ! » en complément de la devise de la Révolution de 1793 : « La liberté ou la mort ! »

Après l'historien du communisme Alfred Sudre qui avait vu dans le *Manifeste des Egaux* une « déclamation furieuse »<sup>55</sup>, Victor Advielle, l'historien du babouvisme, vit en lui « une conception métaphysique à phrases triviales et prétentieuses, sans portée politique sérieuse, à laquelle on n'aurait dû attacher qu'une médiocre importance... » « Du milieu des divagations dont il est rempli, *ajoute-t-il cependant*, il s'exhale un tel amour de l'humanité que le bien rêvé, entrevu, désiré par les socialistes fait excuser l'âpreté de la forme, la violence des expressions et jusqu'aux moyens préconisés »<sup>56</sup>. Il est visible que Victor Advielle, malgré ses réticences, rend hommage au souffle, à l'éloquence qui anime le *Manifeste des Egaux*. C'est que le ton général en est prenant. C'est bien ainsi qu'il fallait parler pour « ouvrir les yeux et le cœur » du peuple de France à la plénitude de la félicité, pour le pousser à proclamer, avec les babouvistes, la République des Egaux. Et il faut bien reconnaître que si Babeuf, dans son *Manifeste des Plébéiens*, avait plus précisé que Maréchal la doctrine économique de la conjuration, il n'avait pas si bien réussi à brûler de sa parole le cœur de ceux qu'il appelait pourtant de noms si nets, si neufs et qui feront fortune : les expropriés ou prolétaires.

Benoît Malon a bien eu raison de qualifier d'« éloquent »<sup>57</sup> le *Manifeste des Egaux*. Il est rédigé d'une façon si simple et si ferme, on y sent d'un bout à l'autre courir tant d'émotion contenue et passer un tel souffle qu'il atteint, en effet, à l'éloquence.

Pour le fond, on trouve à peu près dans le *Manifeste* l'énoncé des principes sur lesquels les conjurés s'étaient mis d'accord. Il n'y a qu'à le comparer à l'*Analyse de la doctrine de Babeuf* et aux décrets économiques de Buonarroti pour en trouver la preuve.

Sans doute, l'obligation du travail pour tous n'est pas aussi nettement formulée que dans l'*Analyse*, et cette dernière pièce admet sans réserves la Constitution de 1793 que le *Manifeste* considère seulement « comme un grand pas de fait vers l'Égalité ». Mais, dans l'ensemble, on peut

55. *Histoire du communisme*, 3<sup>e</sup> édit., Paris, 1850, p. 301.

56. *Histoire de G. de Babeuf et du babouvisme*, t. I, p. 201-202.

57. *Revue socialiste*, janvier-juin 1887, p. 236 (les collectivistes français).

bien dire que les douze principes de l'*Analyse* se retrouvent dans le Manifeste.

Les « divagations » dont Advielle voit le *Manifeste* rempli avaient, en vérité, une « portée politique » très « sérieuse ». Maréchal indiquait clairement, proclamait hautement que la suppression de la misère et du désordre social est une question de force. Il posait avec éclat le principe d'une nouvelle Révolution, il en indiquait le but : l'établissement du communisme, il en faisait du peuple l'instrument et le bénéficiaire. C'était chose nouvelle et d'extrême importance que cette double réunion révolutionnaire et de l'idée communiste au mouvement de la masse laborieuse.

Le *Manifeste des Egaux* insistait aussi sur la vanité de la démocratie politique, sur le néant des constitutions. Il posait le principe de l'éducation unique et rejetait la loi agraire qu'il distinguait très nettement de la communauté des biens. Tout cela était conforme aux vues des chefs babouvistes et tout cela devait passer dans le fonds commun du socialisme.

La répartition égalitaire des produits de la communauté, cette formule du *Manifeste* et de l'*Analyse*, correspondait si bien aux idées de Babeuf et de Buonarroti, que ce dernier dans son fragment de décret économique prévoyait au chapitre de la distribution des biens une « ration commune » équivalant à une « quantité suffisante d'aliments... dont la réunion constitue une médiocre et frugale aisance »<sup>58</sup>. Il est évident que Babeuf, Buonarroti et Maréchal, hantés par le problème des subsistances qui se posait impérieusement au moment où ils complotaient, désiraient avant tout assurer le pain à tous. Aussi bien, et conformément à l'expérience révolutionnaire, voyaient-ils dans l'extension et l'égalisation des mesures de rationnement de l'an II la solution du problème. Ils ne se rendaient pas compte, comme l'a signalé Benoît Malon, « qu'une nouvelle forme de production, déjà visible en Angleterre, allait singulièrement accroître les ressources humaines »<sup>59</sup>. Toutefois, on doit dire à leur décharge — tout comme Engels l'a fait pour les révoltés d'Allemagne aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles<sup>60</sup> — que le principe d'égalité ascétique au nom duquel ils combattaient était nécessaire tactiquement pour mettre en mouvement les couches inférieures de la société, pour donner à ces couches une énergie révolutionnaire.

Le *Manifeste des Egaux*, en précisant d'autre part comme

58. P. ROBIQUET, *Buonarroti et la secte des Egaux*, p. 263 et suiv.  
59. *Revue socialiste*, janvier-juin 1887, art. cité.

60. FR. ENGELS, *La guerre des paysans en Allemagne*. Editions Sociales internationales, p. 76-77.

forme de communauté « la jouissance communale », ce qui équivalait à faire de la commune l'alvéole de la société, s'accordait encore avec le *Manifeste des Plébéiens* et avec les fragments de décrets de Buonarroti. Tout un alinéa du *Manifeste des Plébéiens* condamne, en effet, la communauté par famille qui « fait de chaque ménage une petite république » conspirant contre la grande et consacrant l'inégalité. Buonarroti, dans ses décrets, indique bien que c'est sur la base de la commune que les babouvistes envisageaient les travaux, la répartition et l'échange, tout commerce étant interdit, et la communauté nationale se réservant le monopole du commerce extérieur<sup>61</sup>.

Maréchal, dans le *Manifeste*, n'abordait pas, il est vrai, le problème de l'échange qui pouvait aliéner des sympathies au mouvement, de nombreux commerçants s'y étant ralliés, mais on ne peut s'empêcher de noter qu'il abandonnait sur l'autel de la conjuration la famille élargie qui lui tenait personnellement à cœur. De même, on le voit rompre, dans le *Manifeste* avec sa théorie de la classe mitoyenne. Il s'efforce, cette fois, d'accentuer, d'exaspérer le conflit des deux grandes classes rivales. Il met âprement en présence les riches, les grands, les maîtres, les législateurs, les amants du pouvoir absolu, les nouveaux tartuffes politiques — moins d'un million d' « anthropophages plus ou moins adroits » — et plus de « vingt millions de pauvres, de petits, de valets, de gouvernés », la « très grande majorité » qui « travaille et sue » pour le bon plaisir de l'extrême minorité.

Bien mieux, Maréchal ne se contente pas de mettre en lumière le fait de la lutte des classes d'un point de vue statique et dans le présent. Il essaie d'envisager cette lutte dans son dynamisme, en jetant un regard rétrospectif, en reliant ce qui se déroule sous ses yeux à tout le mouvement historique. A plusieurs reprises, en effet, il affirme que cette lutte dure de temps immémorial, depuis toujours, depuis « qu'il y a des sociétés civiles ». Il précise même dans le premier alinéa auquel jusqu'ici on n'a pas prêté attention que « pendant quinze siècles » le peuple de France a vécu esclave à part les six années de la Révolution française. Qu'est-ce à dire sinon que Maréchal fait remonter l'esclavage du peuple français à son origine, au temps où les Francs, de « peuple libre » n'ayant jamais passé « sous le joug » se sont fait battre par les Romains après avoir posé leur camp dans les Gaules<sup>62</sup> ?

Mais si Maréchal affirme la réalité de la lutte des classes

61. P. ROBIQUET, *op. cit.*, p. 263 et suiv.

62. *Histoire universelle en style lapidaire*, par SYLVAIN MARÉCHAL, p. CII, CIII.

sur le plan historique, il ne dit pas quelles classes s'affrontaient jadis. Il se borne à évoquer les précurseurs de l'Égalité, les « sages », les « hommes de génie », qui, de loin en loin, d'une voix basse et tremblante, indiquaient le but à atteindre en le voilant par précaution.

La division de la société en classes est pour Maréchal « un grand scandale » qu'il dénonce avec emphase et vigueur en spécifiant qu'il n'admet d'autre différence que celles de l'âge et du sexe. Il proclame que l'abolition des classes doit être l'objectif immédiat de la nouvelle Révolution. Il insiste même à ce sujet, ce qui implique la négation voulue de toute période transitoire entre l'état séculaire d'inégalité et le régime communiste. C'est un point de divergence sérieux avec la doctrine des Égoux telle qu'elle résulte des délibérations du Comité Directoire secret et cela n'étonne pas quand on connaît le pessimisme foncier que nourrit l'auteur du *Manifeste* à l'égard des berceurs de belles paroles, des tartuffes politiques qu'il a toujours attaqués avec véhémence.

On a fait allusion parfois au « vague » du *Manifeste des Égoux*. Les considérations ci-dessus indiquent assez qu'une telle affirmation ne saurait être retenue. Tout bien pesé, on trouve dans cette pièce maîtresse de la longue série des manifestes socialistes, à la fois les principes fondamentaux des conjurés de 1796 et des communistes révolutionnaires qui viendront par la suite. Il dit dans ses grandes lignes, avec le ton, le vocabulaire, l'argumentation de l'époque, ce que diront en somme Marx et Lénine un demi-siècle, un siècle plus tard ; et s'il apparaît vague sur quelques rares points, on doit en chercher l'explication dans la faiblesse des conditions objectives, l'écrit de Maréchal n'étant, après tout, que l'expression théorique d'une classe incomplètement formée.



Il convient de signaler maintenant que deux passages du *Manifeste des Égoux* ne reçurent pas l'agrément du Comité Directoire secret, l'expression : « Périssent s'il le faut tous les arts... » et la phrase : « Disparaissez, révoltantes distinctions... de gouvernants et de gouvernés ! »<sup>63</sup>. Pourquoi ? C'est ce que ne nous dit pas Buonarroti. On peut conjecturer néanmoins que le Comité Directoire secret trouvait imprudente la première expression même sous la forme dubitative où elle était énoncée et qu'il rejetait

63. *Histoire de la conspiration par l'Égalité*, éd. de 1850, p. 74.

comme dangereuse, peut-être même insensée, toute vision d'une société sans gouvernement, cette « enveloppe de l'Etat » selon Marx.

Quoi qu'il en soit, c'est à cause de ces deux passages, s'il faut en croire Buonarroti, que le Comité Directoire secret refusa toute publicité au *Manifeste des Egaux*<sup>64</sup>. Par circulaire du 14 floréal, Babeuf l'annonça cependant aux agents d'arrondissement du complot en recommandant de n'en « faire la distribution qu'à l'heure positive »<sup>65</sup>. Si cette circulaire a un sens et si Buonarroti dit vrai, cela signifie que les conjurés jugèrent bon d'utiliser le *Manifeste* après l'avoir amputé sans doute des passages jugés subversifs.

Ce sont ces mots, pourtant improuvés par le Directoire secret, qui permirent à l'accusateur national Vieillard de placer dans son acte d'accusation les tirades dont il escomptait le plus grand effet comme, d'une façon plus générale, c'est grâce au *Manifeste des Egaux* qu'il put s'étendre à loisir sur « l'extravagante chimère d'une communauté des biens », « l'horrible bouleversement » qu'entraînerait la suppression du droit de propriété personnelle, « la destruction de l'espèce humaine » qui en résulterait. Parlant de ceux qui étaient sur les bancs de la Haute-Cour, il ajoutait : « C'est à travers les ruines, les cadavres, les tombeaux que ces monstres se disposaient à nous mener jusqu'à l'anéantissement absolu de tout ordre social »<sup>66</sup>.

Les accusés sentaient, eux aussi, toute l'importance du *Manifeste des Egaux* et ils cherchaient à en atténuer la portée. Babeuf, dans sa défense, déplora le bruit fait autour d'un « rêve cependant détaché de tout autre objet, sans date, d'une main inconnue ».

..Il est par trop bizarre, ajouta-t-il, d'avoir vu les accusateurs nationaux faire des efforts pour l'enchaîner à la prétendue conspiration. C'est un chapitre de Mably ou de Diderot ; ce n'est pas autre chose qu'une pièce qui me fut envoyée pour être insérée dans mon journal...<sup>67</sup>

Peut-être était-ce en effet un chapitre de Diderot mais, comme le remarque judicieusement Lichtenberger, « la seule différence était qu'un chapitre de philosophie morale était devenu un programme de révolution sociale »<sup>68</sup>.  
Devant les jurés, Buonarroti, de son côté, qualifia le *Manifeste des Egaux* de « production incompréhensible d'un

64. BUONARROTI.

65. *Procès de Babeuf. Discours des accusateurs nationaux*, t. IV, p. 74.

66. *Débats du procès instruit par la Haute-Cour de Justice*, séance du 6 ventôse, an V, p. 117-118-119.

67. *Histoire de G. Babeuf et du babouvisme*, t. II, p. 227.

68. *Le Socialisme et la Révolution française*, p. 221.

esprit extravagant ». Il assura, lui aussi, que c'était une simple pièce adressée à Babeuf pour son journal, et souligna qu'elle n'était revêtue d'aucun des signes distinctifs des pièces qu'on pourrait appeler les plus directes de la conspiration. Il montra que la phrase « ridicule », « Disparaissez, révoltantes distinctions de gouvernants et de gouvernés » dont on voulait tirer un si grand parti, était en contradiction ouverte avec l'acte insurrectionnel qui établit un gouvernement. « Si quelque chose, ajouta-t-il, mérite d'être placé au rang des plus pitoyables folies, c'est cette prétention insensée qui ne pourrait se réaliser ni dans le pays des sages, ni dans celui des brigands...<sup>69</sup> »

Outre le *Manifeste des Egaux*, Maréchal avait rédigé pour les besoins de la propagande habouviste la *Chanson nouvelle à l'usage des faubourgs*, si souvent reproduite, qui se chantait sur l'air *C'est ce qui me désole*. Elle attaquait à la fois « le riche effronté », le Directoire, le prétendant Louis XVIII, les chouans de Luxembourg et ceux de la Vendée, les deux Conseils « sans talents » et même les soldats jusque-là portés aux nues. Cette note d'antimilitarisme toute nouvelle est d'ailleurs avec la pointe anti-parlementaire et l'appel à la fraternisation, ce qu'il y a de plus original dans cette chanson qui appelle ouvertement le peuple à la révolte.

La chanson de Maréchal fut affichée dans les quartiers populaires. D'après un rapport de police, un rassemblement s'était formé autour d'une de ces affiches, faubourg Saint-Antoine. La chanson fut reproduite avec une variante du premier couplet<sup>70</sup> dans l'*Eclaireur du Peuple*, l'un des journaux de la conjuration :

*Ce dut être une occasion de rage et d'étonnement pour le balayeur Merlin, lit-on dans cette feuille, que d'avoir vu ce chant collé en profusion sur les murs des faubourgs... Il est devenu aujourd'hui très à la mode. On le fredonne*

69. *Discours des accusateurs nationaux... Défense des accusés*, t. IV, p. 255.

70. Sur l'affiche, le premier couplet commençait ainsi :

*Mourant de faim, mourant de froid  
Peuple dépouillé de tout droit...*

Sur l'*Eclaireur du Peuple*, il débutait de la sorte :

*Mourant de faim, ruiné, tout nu  
Avili, vexé, que fais-tu ?...*

AULARD, *Paris sous le Directoire*, t. III, p. 71-72-73.

partout et l'on a raison puisqu'il contient la meilleure moralité révolutionnaire <sup>71</sup>.

L'*Eclaireur du Peuple* n'exagérait pas le succès. Le ministre de la Police avouait au mois de germinal an IV que la chanson courait les rues et qu'en conséquence toutes recherches et poursuites seraient inopérantes parce que trop tardives. En province, elle circulait aussi. Des exemplaires de propagande étaient envoyés à des commerçants, tel ce Bichon, marchand parfumeur à Poitiers qui s'empressa de porter l'exemplaire reçu à la municipalité <sup>72</sup>.

Maréchal terminait ainsi sa chanson :

*Je m'attends bien que la prison  
Sera le prix de ma chanson ;  
C'est ce qui me désole ;  
Le peuple la saura par cœur ;  
Peut-être il bénira l'auteur ;  
C'est ce qui me console.*

On doit convenir que Maréchal, au moins en ce qui touche la première partie du couplet, ne fut pas, fort heureusement pour lui, bon prophète.

Quant à Babeuf et Darthé, malgré les interventions éloquentes et habiles de Réal, on sait quel fut leur destin tragique. Buonarroti, Germain, et cinq autres inculpés furent condamnés à la déportation. On doit noter en passant que Réal est un ancien ami de Maréchal. Son choix comme défenseur ne s'explique peut-être pas uniquement par sa renommée acquise dans le procès de Carrier.

Maréchal, qui avait mérité la confiance de tous ces rudes jouteurs au point d'être choisi pour la rédaction du *Manifeste* condensant leurs vues, eut la chance de sortir sain et sauf de ce drame, « spasme suprême de la crise révolutionnaire avant l'apaisement du Consulat et du Premier Empire » <sup>73</sup>.

71. *L'Eclaireur du Peuple...*, par S. Lalande (Babeuf), n° 5, p. 45-46. Bibl. Nat. Lc2 947

72. Archives nationales ; F<sup>7</sup> 7.134. — *Annales révolutionnaires*, t. VIII, p. 723.

73. JEAN JAURÈS, *Histoire socialiste de la Révolution française*, éd. de 1922, t. I, p. 20.

---

## Sylvain Maréchal, précurseur du calendrier révolutionnaire

Michelet a montré en des pages admirables que l'institution du calendrier républicain était dans la logique de la situation.

D'une façon générale, on voulait sortir de l'Ancien Régime. On voulait en sortir non pas seulement dans l'ordre politique, dans l'ordre économique mais jusque dans l'espace, jusque dans la pesanteur, jusque dans le temps. D'où la nécessité de compléter l'uniformité des poids et mesures par l'uniformité du calendrier et même d'appliquer, autant qu'il était possible, le système décimal à la division du temps. Les travaux du Comité d'Instruction publique, les rapports fournis à la Convention ne laissent aucun doute à ce sujet.

Mais si l'on examine plus particulièrement l'époque où le calendrier révolutionnaire prend corps légalement, on voit bien qu'il s'insère dans le grand mouvement de déchristianisation. La vérité est qu'on voulait aussi sortir de l'Ancien Régime sur le plan religieux. Tous les révolutionnaires ne le voulaient pas de la même façon ni au même degré, mais tous le voulaient.

Ce n'est pas par hasard que le nouveau calendrier est né dans l'ambiance d'août-octobre 1793. Alors, les nécessités de la défense nationale, les besoins financiers, les aspirations à l'instruction publique, les essais de culte païen, la lutte contre les prêtres, l'action de Chaumette à la Commune de Paris et de divers représentants en mission en province se rejoignent comme autant de flammes ardentes dans le brasier anti-chrétien. En un sens le décret instituant le calendrier révolutionnaire ne fit que coordonner, que souder tous ces efforts : c'est ce qui n'a pas été suffisamment marqué jusqu'ici.

Bien qu'on ne puisse nier la grande portée internationale, la haute signification humaine de la réforme — ce que n'ont pas manqué de faire Jaurès et Michelet —, on ne saurait donc en sous-estimer l'importance dans la lutte politique nationale du moment.

Sur le terrain du calendrier s'affrontaient une fois de plus le christianisme et la philosophie, l'Eglise et la Révolution. Mais sur ce terrain, comme sur tous les autres, le combat ne datait pas de 1793. Il y avait eu des escarmouches. C'est que, né officiellement en pleine sans-culotterie, le calendrier républicain pouvait à juste titre faire remonter ses origines aux deux dernières décades de l'Ancien Régime.

Il s'agit de montrer ici la part très importante qui revient à Sylvain Maréchal dans sa conception comme dans son incubation.

C'est une figure originale et bien curieuse que celle de Sylvain Maréchal.

Tour à tour et parfois simultanément poète léger, moraliste, érudit, philosophe athée, journaliste et dramaturge révolutionnaire, pamphlétaire anarchisant, conspirateur babouviste, Sylvain Maréchal touche à la fois au mouvement littéraire, au mouvement philosophique, au mouvement social de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Quand, en 1788, âgé de trente-huit ans, il posa devant l'opinion et dans toute son ampleur la question de la réforme philosophique et universelle du calendrier, sa réputation était déjà bien établie et ses idées rénovatrices bien arrêtées. Ses *Fragmens d'un poème moral sur Dieu* (1781) l'avaient rangé dans la phalange des athées intrépides, en avaient fait une sorte d'« ennemi personnel de Dieu ». Dans son *Livre échappé au déluge* (1784) il avait combattu sous forme de psaumes la royauté, la richesse et la religion, ce qui lui avait fait perdre sa place d'attaché à la bibliothèque Mazarine. Tombé depuis sous la coupe des libraires, astreint pour gagner sa vie à d'interminables travaux de recherches historiques et géographiques, il n'avait pas désarmé. Et entre deux verselets païens dédiés à Lucile Duplessis, la future femme de Camille, il transformait de graves commentaires sur les antiquités d'Herculanum ou les costumes des peuples en autant de flèches de Parthe à la religion.

Une lettre du temps nous apprend que « le goût des almachans était très vif à Paris au renouvellement de chaque année »<sup>1</sup>. Il ne faut donc pas s'étonner que Sylvain Maréchal

1. Bibl. de la Ville de Paris : N A ms 108 f° 21.

ait eu l'idée de profiter de cette vogue pour lancer un almanach à sa convenance, pour continuer sous une autre forme la propagande philosophique à laquelle il était passionnément attaché. Il ne faut pas s'étonner non plus qu'un almanach d'un genre neuf comme le sien ait fait passablement de bruit. En effet, rompre avec l'ère chrétienne, avec le calendrier grégorien, avec les saints et les fêtes traditionnelles de l'Eglise, c'était à la fois satisfaire tous les fanfarons d'impiété et froisser les préjugés qui dominaient encore l'époque. C'était donc surtout provoquer, scandaliser et par suite aller au-devant de nouvelles persécutions. Maréchal, cette fois, devait payer son audace non plus de sa situation, mais de sa liberté.

*L'Almanach des Honnêtes Gens*, tel est le titre de l'ouvrage que nous allons examiner et qui classe Maréchal comme le principal précurseur du calendrier révolutionnaire. Nous écrivons bien le principal car Sylvain Maréchal a été précédé dans sa tentative hardie et à des degrés divers par trois hommes : Gency, Vasselier et Riboud, les deux derniers pénétrés d'esprit philosophique. Gency, sans poursuivre aucune visée politique, dans le seul but d'éduquer la jeune noblesse militaire, avait substitué chaque jour les gens de guerre aux saints dans le *Calendrier des héros ou Manuel des militaires* édité en 1772 chez la veuve Duchesne<sup>2</sup>. L'employé des postes Joseph Vasselier, né à Rocroi, ami de Voltaire et poète à ses heures<sup>3</sup>, avait publié en 1785 une curieuse brochure intitulée *l'Almanach nouveau de l'an passé*<sup>4</sup>. Les saints étaient remplacés non seulement par des grands guerriers, mais par des célébrités de tous les genres et de tous les pays. Dans cet amalgame de noms illustres, Ninon de Lenclos voisinait avec Marie Antoinette, « notre chère reine », et Louis XVI « notre bon roi », avec Saladin. Le 31 décembre était consacré à l'auteur de l'almanach. Le reste du calendrier était identique au calendrier grégorien.

2. En fait, six mois seulement ont été composés. Ils forment un fort volume de 450 pages dont Maréchal a rendu compte dans son *Dictionnaire des Honnêtes Gens*, p. 126.

3. MICHAUD, t. 42, p. 677-678 et QUÉRARD, t. 10, p. 63. — Les poésies de Vasselier sont à la Bibl. Nat. : 8° Xe 5692.

4. Bibl. Nat. : 8° Z 2112. — Selon le comte d'Ideville (cf. JOHN GRAND CARTERET, *Les Almanachs français*, p. 201), Vasselier serait simplement « l'arrangeur » de cet ouvrage. Il n'y a qu'à confronter la table des matières de l'almanach à la table des poésies de Vasselier pour se rendre compte que Vasselier en est bel et bien l'auteur. Bien que cet almanach soit sans date, il a paru en 1785 pour l'an 1784, le premier janvier est en effet un jeudi et le mois de février a 29 jours. Son titre ne laisse d'ailleurs aucun doute à ce sujet.

Presque en même temps Thomas Riboud, magistrat, vénérable de la loge *les Elus* de Bourg-en-Bresse, futur député à la Législative<sup>5</sup> faisait paraître un calendrier conçu dans le même esprit. L'ouvrage s'intitulait *Etrennes littéraires ou Almanach offert aux amis de l'humanité*<sup>6</sup>. Cet in-8° de 24 pages débutait par des « observations » dans lesquelles l'auteur indiquait le but poursuivi. Il y faisait remarquer que le calendrier ordinaire ne donne comme « modèles à imiter » que les personnages ayant « honoré la religion par des vertus peu communes ou par des sacrifices éclatants ». Pourtant, dit-il, « il existe encore une autre classe de bienfaiteurs de l'humanité ». C'est qu'à côté des hommes de religion, les hommes de lettres et les savants sont capables, eux aussi, « d'exciter notre admiration et notre reconnaissance ». Il ajoute : « Que ne devons-nous pas aux hommes qui, dans la carrière des sciences et des lettres, ont consacré tous leurs instants à notre bonheur et à notre instruction ? Consolateurs et ornements de l'humanité n'ont-ils pas des titres sacrés qui doivent les faire chérir et respecter ? C'est aux sciences et aux lettres que l'homme doit ce qu'il est ; sans leurs secours, il ne *tiendrait* qu'un rang obscur dans la nature et c'est par elles qu'il a acquis cette supériorité qui le distingue de la foule des êtres. Mais en avouant que sa grandeur et sa prospérité sont leur ouvrage, il est fréquemment ingrat envers ceux qui travaillent pour lui... » C'est pour payer une partie des dettes de la société envers ces hommes illustres que Riboud les plaçait dans son calendrier. Il pensait qu'on serait amené ainsi à les mieux connaître, à les lire et — bien qu'il ne l'énonce pas formellement — on sent qu'il voit là un moyen efficace pour battre en brèche le culte des saints.

Pour parachever son œuvre, l'ingénieux magistrat substituait aux solennités religieuses des fêtes purement civiles qui rappelaient les travaux et les bienfaits des personnalités marquantes. Ainsi, il y avait six fêtes en janvier : la *fêtes des Rois* le 6, jour consacré à Marc Aurèle ; la *fête de l'Université* le 11, jour de Rollin ; la *fête des agriculteurs* le 16, jour consacré à Columelle, etc. La plus grande fête de l'année avait lieu le 11 août, jour consacré au chancelier de l'Hôpital : il s'agissait de rappeler les hommes à une plus large tolérance. Le 9 septembre, jour consacré à Galilée, était marqué du reste par la *fête des gens de lettres persécutés*.

On remarquait bien plusieurs noms de saints ; des fêtes

5. Cf. *Vie et poésies du Président Riboud* par PHILIBERT LE DUC, Bourg, 1862. Bibl. Nat. : Ln<sup>27</sup> 17347.

6. *Bibl. Nat.* : Z p. 1832.

étaient même consacrées aux théologiens, aux orateurs de la chaire, aux pénitents — tolérance oblige —, il n'en est pas moins vrai que dans l'ensemble, par le sens des observations préliminaires, par le choix des hommes célèbres comme par celui des fêtes, le calendrier de Thomas Riboud était composé dans un esprit visiblement rationaliste.

Maréchal l'a-t-il eu sous les yeux ? Certainement puisqu'il en a fait une courte analyse. Mais il y a lieu de supposer qu'il ne l'a vu que postérieurement à la parution de son *Almanach des Honnêtes Gens*. Il se défend, en tout cas, d'y avoir puisé l'idée d'un nouveau calendrier : « Cet almanach, écrit-il, qui a précédé celui des honnêtes gens en contient le germe mais il n'en a pas fourni l'idée. Ce n'est pas la première fois que deux honnêtes gens se sont rencontrés <sup>7</sup>. »

Quant au calendrier de Vasselier, il n'apparaît pas que Maréchal en ait eu connaissance. Il n'en fait pas mention dans la notice bibliographique consacrée par lui aux almanachs ayant quelque rapport avec le sien <sup>7 bis</sup> et on ne voit pas bien pourquoi il aurait plutôt « oublié » Vasselier que Riboud et Gency.

Une chose est certaine, par contre, c'est qu'en 1779, six ans avant l'apparition de l'almanach Vasselier, Maréchal dans son esquisse du culte de la Vertu consacrait déjà chaque jour de l'année à la mémoire d'un sage dont les écrits et la vie étaient lus avec recueillement par le pontife civil. D'autre part, pour arriver au « temple des mœurs », il faisait traverser plusieurs rangs circulaires de bustes représentant « les sages recommandables par leurs lumières et leur bienfaisance » et dont le piédestal renfermait un choix de leurs écrits « ou l'histoire de leur vie plus précieuse encore » <sup>8</sup>.

En 1780, toujours avant l'apparition de l'almanach Vasselier, Maréchal dissertait longuement sur la division du temps chez les Anciens et posait sur le plus large plan international la question de la réforme du calendrier. Il disait : « Le calendrier, malgré les réformes successives de chaque peuple en est encore susceptible... et il seroit à désirer qu'il n'y en eût qu'un seul pour toutes les Nations éclairées par un seul soleil <sup>9</sup>. »

Quant à l'almanach de Gency que Maréchal a vraisemblablement connu sinon dès l'année de son apparition (1772), tout au moins les années suivantes, étant donné les

7. *Dictionnaire des Honnêtes Gens*, p. 126.

7 bis. *Dictionnaire des Honnêtes Gens*, p. 112-127.

8. *Le Livre de tous les âges*, p. 195-196.

9. *Antiquités d'Herculanum*, tome III, p. 167.

relations d'édition qu'il avait avec la veuve Duchesne, il est bien possible que Maréchal ait puisé dans cet ouvrage l'idée de remplacer les noms de saints non pas par des noms de militaires, mais par des noms d'hommes illustres.

L'édition à quelques années de distance de ces divers almanachs prouve, en tout cas, que l'idée d'une transformation et d'une « laïcisation » du calendrier était déjà dans l'air à cette époque.

Comment se présente le calendrier de Sylvain Maréchal ? Dans quelle mesure ressemble-t-il aux almanachs de ses prédécesseurs ? Dans quelle mesure s'en écarte-t-il, dans quelle mesure aussi les dépasse-t-il en innovation ? C'est ce qu'il faut maintenant examiner.

Remarquons tout d'abord et sans nous embarrasser de considérations savantes sur l'étymologie du mot que le nom d'almanach donné par Maréchal à son œuvre n'est pas juste.

Gency, Vasselier et Riboud avaient fait des almanachs, c'est-à-dire qu'à la distribution du temps ils avaient ajouté des gloses et pièces diverses. Le tout formait chez Gency un fort volume, chez Vasselier un petit in-12° de 204 pages, chez Riboud un in-8° de 24 pages.

L'ouvrage de Maréchal est d'une facture toute différente. Ce n'est pas même un opuscule. C'est une double feuille in-4°. C'est purement et simplement un calendrier. La seule différence matérielle avec les calendriers de l'époque est que le quart de la feuille dans sa partie inférieure, le rez-de-chaussée si l'on peut dire, est réservé aux *explications de l'auteur*, le haut renfermant, au-dessous du titre les mentions : « L'an premier du règne de la Raison » et « Pour la présente année » avec en guise d'épigraphe le proverbe : « Dis-moi qui tu hantes, je dirai qui tu es. »

A la vérité, Maréchal, qui aime les recherches et qui a certainement compulsé bien des almanachs avant de composer son calendrier, n'est pas sans s'apercevoir du contenu plutôt sommaire de l'*Almanach des Honnêtes Gens*. Il se rend compte notamment qu'à l'imitation de Gency mais d'une façon plus cursive il devrait donner un précis de la vie des « honnêtes gens » qu'il substitue aux saints. « On désirerait, écrit-il, « que chacun d'eux eût été peint d'un trait. On tâchera d'y suppléer, dans un petit Livret portatif qui *paraîtra* dans le cours de l'année, sous le titre de *Dictionnaire des Honnêtes Gens*. »

Ce document paraîtra, en effet, mais avec près de trois

ans de retard. En attendant, Maréchal supplée par un effort pratique très sérieux au modeste contenu théorique de son œuvre. Il a fait confectionner une petite rotonde avec douze colonnes formant un calendrier en relief et il prévient les amateurs que chaque mois découpé pourra s'adapter à chacune des douze colonnes de la rotonde. Il informe qu'on pourra voir le modèle à son adresse rue des Prêcheurs n° 29. C'est là, du reste, que l'almanach se distribue « soit en feuilles, soit collé sur carton, soit ployé dans un étui ». Ainsi Maréchal est à la fois le rédacteur et l'éditeur de son calendrier sur lequel, au surplus, ne figure aucun nom d'imprimeur. Ce fait, passé jusqu'ici inaperçu, n'est pas sans signification. Il atteste que Sylvain a cherché vainement un artisan du livre qui veuille bien engager sa responsabilité dans le lancement de l'almanach. Il établit les craintes qu'inspirait la tentative.

Ces craintes parurent sans doute exagérées au « berger Sylvain ». Fort de l'impunité dont ses prédécesseurs avaient bénéficié et repoussant l'idée d'une répression pour l'édition de deux simples feuilles in-4°, Maréchal mit son nom au bas du calendrier. Il n'y eut de sa part aucune bravade et Beyerlé<sup>10</sup> est dans le vrai quand il dit que le berger Sylvain, en composant et en éditant son almanach, ne pensait pas encourir les foudres du pouvoir. Autrement d'ailleurs on ne s'expliquerait pas qu'il ait engagé ses pieux parents dans l'aventure, lui qui poussait si loin le respect filial. Car l'adresse qu'il donne est celle de ses parents.

Comme Vasselier et Riboud, Maréchal fait disparaître les apôtres, les confesseurs, les martyrs de la foi, les pères de l'Église, les bienheureux et les bienheureuses du calendrier. Il les remplace par les philosophes, les littérateurs, les savants, les artistes, les souverains mêmes, tous ceux en un mot qui furent les consolateurs ou les guides de l'humanité. Mais au lieu de les placer d'une façon désordonnée, de faire un amalgame quelconque, il les inscrit, avec méthode, soit à la date de leur naissance, soit à la date de leur mort, faisant suivre chaque nom de la mention n(naissance) ou bien m(mort) et regrettant que le défaut de place n'ait pas permis de citer soit l'année de la naissance, soit l'année de la mort. C'est donc chaque jour une sorte de fête anniversaire qui est consacrée aux hommes illustres.

Sylvain ne se contente pas de cette innovation. Bien plus audacieux que ses prédécesseurs, il bouleverse le calendrier grégorien en y apportant la plus grande des modifications, celle qui affecte la notion du temps. En effet, comme on l'a

10. *Almanach des femmes célèbres... pour l'an VI*, p. IX.

vu, l'*Almanach des Honnêtes Gens* est daté de « L'an premier du règne de la Raison ». D'un trait de plume Maréchal raye l'ère chrétienne. Il va plus loin ; pour ne pas employer le millésime du comput ecclésiastique il a recours à la formule vague : « Pour la présente année ». C'était placer délibérément son calendrier sous le signe de la Philosophie. En agissant de la sorte Maréchal récidivait du reste car sept ans auparavant il datait déjà ses poésies contre Dieu de « L'an premier du règne de la Raison »<sup>11</sup>.

Ce n'est pas tout : Maréchal fait commencer l'année au 1<sup>er</sup> mars. Pourquoi ? Est-ce pour revenir à une vieille tradition ou pour faire commencer l'année comme dans la franc-maçonnerie ? Peut-être pour ces deux raisons à la fois. On est en droit de supposer, en tout cas, que sur ce point le franc-maçon Maréchal s'est inspiré du calendrier maçonnique.

Autre innovation : dans l'*Almanach des Honnêtes Gens*, les noms de huit mois sont changés. Mars s'appelle *priniceps*, avril devient *alter*, mai porte le nom de *ter*, juin de *quartile*, juillet de *quintille*, août de *sextile*. Les mois de septembre, octobre, novembre et décembre, reprenant leur place régulière abandonnée depuis Numa, conservent leurs noms. Janvier et février consacrés l'un à un roi l'autre à un dieu se nomment désormais *undécembre* et *duodécembre*. Ici, Maréchal ne fait pas seulement œuvre rationaliste, il s'appuie sur une tradition populaire conservée dans certaines provinces et qui appelle encore ces mois onzième et douzième.

Chaque mois était divisé en décades ou périodes de dix jours à l'imitation des Grecs et aussi des Egyptiens qui partageaient le temps aussi bien en semaines qu'en décades. Les cinq ou six jours excédant les 360 jours étaient dénommés *épagomènes*, comme dans l'ancienne Egypte. Ils étaient consacrés à des solennités purement morales. Ainsi, une *fête de l'Amour* avait lieu au début du printemps, le 31 mars ou priniceps ; une *fête de l'Hyménée* au début de l'été, le 31 mai ou ter ; une *fête de la Reconnaissance*, en automne, le 31 août ou sextile ; une *fête de l'Amitié*, en hiver, le 31 décembre. Une *fête de tous les grands hommes aëmères*, c'est-à-dire dont on ne sait point la date de la naissance ni de la mort, était fixée au 21 janvier ou undécembre. Ici, par la substitution de fêtes civiles aux fêtes religieuses, Maréchal rejoint évidemment Thomas Riboud, mais il s'en sépare à la fois par le caractère et le petit nombre de ces fêtes. Comme on a pu en juger par les quelques exemples cités plus haut, Riboud multipliait,

11. *Fragmens d'un poème moral sur Dieu*, 1781 (titre).

en effet, le nombre des fêtes et s'abstenait de leur donner une portée morale.

On trouve la preuve que Sylvain Maréchal avait déjà l'idée d'une organisation des mêmes fêtes païennes qui figurent dans son calendrier, dès 1782, trois ans avant l'édition de l'almanach Riboud. Dans l'*Age d'or*, recueil de contes pastoraux, l'histoire touchante de Zulmis et de Daphné qui « s'aimaient comme on aime quand on nous défend d'aimer » nous apprend que quatre grandes fêtes se célébraient tous les ans dans le hameau qu'ils habitaient :

« Au milieu de l'hiver, on consacroit trois jours entiers à l'Amitié on avoit choisi le temps le plus fâcheux de l'année pour apprendre que l'infortune étoit la pierre de touche des amis. Pendant l'automne et ses récoltes, on fêtoit la divinité qui préside à la Reconnaissance : on avoit saisi le moment du bienfait pour en rendre grâce à la Nature. Le premier de Mai étoit la grande solennité de l'Amour. Dans l'été on avoit cru devoir aussi sanctifier l'Hyménée et donner un air de fête à l'état des époux ; c'étoit ordinairement pendant les cinq jours que duroit cette fête qu'on contractoit les mariages...<sup>12</sup> »

Ces lignes précisent tout à fait la pensée de Maréchal et établissent d'une façon très claire qu'en dépit des dates formelles d'édition des almanachs, le berger Sylvain a précédé Thomas Riboud. Au surplus, à une date antérieure encore, en 1780, faisant allusion à la fête de l'Amour ou Erotin qui se célébrait chez les Grecs tous les cinq ans, Maréchal écrivait :

« Nous aurions grand besoin de pareilles fêtes aujourd'hui, mais il falloit être les Grecs pour les inventer ; peut être parmi les peuples modernes seroit-ce aux Français d'imiter les Athéniens<sup>13</sup>. »

En ce qui concerne le choix des personnages, Maréchal annonce qu'on a toute liberté pour substituer les noms qui paraîtraient mériter la préférence aux noms qu'il a choisis ou bien imiter chacun dans sa famille ce qu'il a fait pour la sienne. Effectivement, le 21 octobre, il célèbre la fête de son père. « Un almanach composé en entier dans cet esprit, note-t-il, ne pourroit tourner qu'au profit des mœurs<sup>14</sup>. »

Par la suite Maréchal ira plus loin en préconisant pour chaque famille la confection d'un calendrier spécial contenant les événements domestiques de l'année<sup>15</sup>. C'était là

12. *L'Age d'or*, 1782, p. 9-10.

13. *Antiquités d'Herculanum*, t. I, p. 132.

14. *Almanach des Honnêtes Gens*, nota bene.

15. *Voyages de Pythagore*, t. VI, p. 57.

chez lui une idée bien arrêtée puisqu'en 1779 dans son culte de la Vertu il proposait qu'après l'éloge d'un sage dans le temple des Mœurs chaque père de famille suivit, « cet exemple dans l'intérieur de sa maison » en faisant « célébrer la mémoire de ses ancêtres par la bouche de ses enfants, jaloux de mériter un jour les mêmes honneurs »<sup>16</sup>.

Voyons maintenant quels sont les « honnêtes gens » dont Maréchal a dressé la liste.

Selon Eugène de Mirecourt, on rencontre dans le catalogue maréchalien les « noms les plus dignes de mépris à côté des plus respectables »<sup>17</sup>. Tout dépend évidemment du point de vue où l'on se place et il est bien inutile d'entrer en discussion à ce sujet. Là n'est pas la question. Ce qu'il convient de faire, c'est pénétrer les intentions de l'auteur.

Riboud, quoique aussi tolérant que Maréchal, s'était bien gardé, dans son calendrier, d'associer des saints aux philosophes. Tout au plus avait-il consenti à en introduire quelques-uns mais *au titre de littérateurs*. Il avait évité ainsi, selon le mot de Lalande « un contraste trop prononcé »<sup>18</sup>. Maréchal opérait autrement, et c'est ce qui provoqua l'irritation des croyants. Sans prétendre « faire loi » il se proposait tout de même, par son calendrier de rapprocher tous les hommes « par un lien commun de fraternité ». Mais « comme malheureusement — notons bien ce terme — les *habitans* de la terre sont divisés en culte » et comme d'autre part, suivant le proverbe : « Il y a des honnêtes gens partout » il ne crut pouvoir mieux faire que de réunir dans son almanach des personnalités de toutes les confessions, de toutes les opinions, de toutes les nationalités. « *L'Almanach des Honnêtes Gens*, précise-t-il, pourra être consulté également par le Catholique et le Protestant, le Luthérien et l'Anglican, le Chrétien et le Mahométan, l'Idolâtre et l'Hébraïsan. » Il plaça donc Voltaire, Spinoza, Pope, Jordano Bruno pour satisfaire les hommes attachés à la philosophie comme il inscrivit Bossuet, Fénelon, Bourdaloue pour être agréable aux catholiques. C'était logique.

Le nom de Jésus-Christ se trouve parmi ceux de tous

16. *Le livre de tous les âges ou le Pibrac moderne*, p. 196.

17. *Avant, Pendant et Après la Terreur*, 1866, t. I, p. 14.

18. *Premier supplément au Dictionnaire des Athées*, p. 3.

ces honnêtes gens. On pourrait croire et on a cru en effet qu'il jouissait d'une faveur spéciale puisqu'il figure deux fois : le 25 décembre, date présumée de sa naissance et le 3 avril, date présumée de sa mort. Mais quand on examine d'un peu plus près le calendrier, on se rend compte que le dieu des chrétiens est traité ni plus ni moins qu'Epicure, Helvétius, J.-J. Rousseau, Michel-Ange, Marc Aurèle et tant d'autres inscrits à la fois à l'anniversaire de leur naissance et à l'anniversaire de leur décès. On se rend compte en même temps que Maréchal, malgré les gages qu'il donne à la religion sous le couvert de la tolérance, laisse passer le bout de l'oreille et fait visiblement pencher la balance du côté de la philosophie. Le nom de Socrate n'est-il pas le seul qui soit distingué entre tous ? Il est inscrit en italique le 6 avril et le 16 octobre.

L'amiral de Coligny figure exceptionnellement au 24 août dans le but de rappeler l'affreux massacre de la Saint-Barthélemy. En outre, à la date du premier juin ou *quartile* on lit, « Brutus chasse Tarquin », à la date du 25 février ou duo-décembre « Edit de Nantes » et à celle du 15 mars ou *princeps* : « Brutus tue César ». Ce sont les seuls faits mentionnés mais ils prennent une signification bien particulière puisqu'ils marquent le triomphe de la République ou la proclamation de la liberté du culte.

En poussant plus loin l'examen du calendrier, on s'aperçoit qu'un seul jour ne renferme aucun nom, ni aucun fait : c'est le 15 août qui est précisément la date de naissance de l'auteur.

Plaçant son père dans l'almanach et se rangeant lui-même dans la catégorie des honnêtes gens, Sylvain — comme Vasselier l'avait fait — a songé certainement à s'inscrire mais plus modeste que ce dernier il a laissé au lecteur le soin de combler la lacune. Telle est l'explication qu'on peut et doit fournir. Or, Génin, éditeur d'une réimpression de *l'Almanach des Honnêtes Gens* a voulu voir dans cette lacune une « particularité extraordinaire »<sup>19</sup> du fait que précisément le 15 août est la date de naissance de Napoléon I<sup>er</sup>. Génin laisse entendre que Maréchal aurait pressenti, dans le jeune Bonaparte, alors simple lieutenant en congé parfaitement inconnu, l'homme qui remplirait « le monde de son nom et de sa gloire »<sup>20</sup>. Ce n'est point la première fois qu'une coïncidence se produit et il suffit de signaler au passage cette explication, tout aussi « extraordinaire » que la particularité sur laquelle elle repose pour en faire justice.

19. *Almanach des Honnêtes Gens*, réimp. de 1836, p. 3.

20. *Ibid.*, p. 6.

Dès que circula l'*Almanach des Honnêtes gens*, ce fut un beau tapage. Les croyants poussèrent des cris de fureur et réclamèrent des sanctions contre l'auteur assez effronté à leurs yeux pour donner ses nom, prénoms, adresse et se faire lui-même l'éditeur de son almanach. Maréchal fut considéré comme perversi : « On n'aurait jamais cru qu'il atteindrait l'impudence et l'irréligion dont son almanach donne la preuve<sup>21</sup>. » Bref, ces deux feuilles in-4° causèrent tant d'émoi que les pouvoirs publics durent s'en occuper, ce qui amènera une publication littéraire à faire encore dix ans plus tard cette réflexion : « La France est le seul pays de la terre où le gouvernement ait pu s'occuper d'un almanach<sup>22</sup>. »

De fait, le calendrier de Maréchal fut dénoncé au Parlement. Alors, les choses se précipitèrent et le 7 janvier 1788, maître Louis Antoine Séguier, avocat du roi, prononça devant la Cour du Parlement, à l'issue de l'audience du Rôle un long discours<sup>23</sup> sur l'almanach incriminé : « misérable production », « ouvrage d'impiété, d'athéisme et de folie ».

Séguier s'arrêta d'abord au titre de cet « écrit vraiment scandaleux », recherchant quel pouvait être le but de l'auteur :

« Veut-il que ce soit un « Almanach » à l'usage des « honnêtes gens » seulement ou plutôt n'a-t-il pas voulu présenter ce catalogue comme devant servir à remettre sans cesse sous les yeux de tous, les hommes prétendus « honnêtes » dont il pense que les noms doivent faire époque dans les fastes du genre humain ? Cette question *seroit* un problème si le Rédacteur de cet almanach n'*avoit* pris la peine de nous instruire lui-même de son intention. »

On lit dans une note : « Il y a des honnêtes gens partout et c'est d'eux et pour eux qu'on s'est occupé ici. » Cet aveu fait *disparoitre* jusqu'au moindre doute. Le calendrier nouveau est fait pour les « honnêtes gens » et ne contient que la nomenclature des gens « honnêtes » : c'est-à-dire que tous ceux qui y sont compris ont droit de prétendre au titre d'homme « honnête », titre honorable si « prodigué

21. *Avant, Pendant et Après la Terreur*, ouvr. cité, t. I, p. 4.

22. *Paris Littéraire*, an VII, première partie p. 51 art. S. Maréchal. Bibl. Nat. Ln<sup>2</sup> 182.

23. Il figure dans l'*Arrêt de la Cour du Parlement qui condamne un Imprimé sans nom d'imprimeur, ayant pour titre : Almanach des Honnêtes Gens...* in-4° de 8 p. Reproduction intégrale dans l'*Almanach des Honnêtes Gens*, réimprimé à Nancy 1836, in-4°.

aux sectateurs du matérialisme par les Philosophes modernes et si rare parmi eux en effet, d'après l'absurdité de leurs principes, puisqu'ils ne pourront jamais croire la doctrine qu'ils enseignent. »

Descendant de l'examen du titre dans le détail des noms compris dans le Nécrologe, l'avocat du roi voyait « avec douleur » Moïse rangé dans la même classe que Mahomet ; Hobbes, Spinoza, Voltaire honorés comme Pascal, Bossuet et Bourdaloue ; Spartacus égalé à Cicéron ; Caton réputé ni plus ni moins vertueux que l'assassin de Jules César. Cette combinaison « monstrueuse », ce rapprochement « insensé », cette réunion côte à côte « des hommes qui ont fait la gloire et les délices de la terre avec ceux qui ont fait la honte et le malheur de l'humanité » annonçait aux yeux de Séguier « le projet formé depuis longtemps d'anéantir, s'il étoit possible la Religion chrétienne par le ridicule qu'on veut répandre sur ses plus zélés défenseurs ».

Séguier s'indignait encore de voir que l'almanach se donnait pour « l'an premier du règne de la Raison », comme si la raison « ne pouvoit dater son empire que de l'époque qu'un vil troupeau d'Incrédules veut bien lui assigner, comme si le monde avoit été jugé jusqu'à présent dans les ténèbres, comme si les novateurs du siècle étoient venus l'éclairer du flambeau de la vérité. Mais en quoi consiste donc cette lumière de la raison nouvelle qu'on veut faire briller à nos yeux ? Elle consiste à supprimer de nos anciens calendriers les noms de tous ceux qui se sont distingués par leur piété et leurs vertus, et à substituer à leur place les noms des Païens, des Athées, des Pyrrhoniens, des Incrédules, des Comédiens, des *Courtisannes*, en un mot des Détracteurs outrés ou des ennemis déclarés de notre Religion Sainte. Et si ces derniers se trouvent confondus avec des noms respectés et respectables, c'est pour accorder aux premiers une célébrité politique qui, dans l'intention de l'auteur, s'allie avec son plan destructeur de toutes les institutions religieuses. »

Enfin, blasphème épouvantable, ce que Séguier n'aurait jamais cru s'il n'en avait eu la preuve entre les mains, l'auteur avait placé « le saint nom de Jésus-Christ au milieu de cette foule d'imposteurs et d'impies », de « cette multitude d'idolâtres et de scélérats ». C'était trop, mais il y avait peut-être pis encore. Séguier n'oubliait pas de faire remarquer que dans sa rage destructrice, Sylvain Maréchal ne se contentait pas d'éliminer les mystères de la « sainte religion », comme les fruits de l'ignorance et de la crédulité mais qu'en fait, il érigeait un culte aux « divinités païennes ». Ces fêtes se substituant aux « fêtes solennelles » de la religion du « divin Sauveur » manifestaient, selon

Séguier, l'intention très ferme de replonger le peuple « dans l'aveuglement de l'idolâtrie ».

L'avocat terminait en tonnait contre Maréchal « esprit insensé », « frénétique dont l'imagination ne produit que des idées extravagantes et inconciliables », « impie et blasphémateur ». Il proposait en conclusion les flammes pour l'écrire et des poursuites contre l'auteur.

Après avoir pris connaissance du calendrier et des conclusions écrites de Séguier, la Cour du Parlement, sur rapport du conseiller Gabriel Tandeau, décida que l'*Almanach des Honnêtes Gens* serait « lacéré et brûlé dans la cour du Palais, au pied du grand escalier d'icelui, par l'exécuteur de la Haute-Justice comme impie, sacrilège, blasphématoire et tendant à détruire la Religion ».

Il fut enjoint aux libraires, imprimeurs et colporteurs d'apporter au greffe de la Cour les exemplaires qu'ils pourraient avoir sous peine de poursuites. L'arrêt portait en outre que « le nommé M.-P.-Sylvain Maréchal sera pris et appréhendé au corps, constitué prisonnier, dans les prisons de la Conciergerie du Palais pour être ouï et interrogé ». Au cas, était-il spécifié, où Maréchal ne pourrait être arrêté, une perquisition serait faite chez lui et tous ses biens seraient saisis et annotés.

Le mercredi 9 janvier 1788, en exécution de cet arrêt, l'*Almanach des Honnêtes Gens* fut lacéré et brûlé par le bourreau en présence de Etienne Timoléon Ysabeau, écuyer, l'un des greffiers de la grand'chambre assisté de deux huissiers de la cour<sup>24</sup>. Le lendemain, selon l'usage, l'arrêt du Parlement fut affiché dans l'enclos du palais<sup>25</sup>.

Il ne fut saisi chez l'auteur que six cents exemplaires. L'imprimeur, André-Charles Gailleau qui demeurait rue Galande, fut couvert par l'approbation du censeur M. De Sauvigny<sup>26</sup>. Celui-ci fut exilé à trente lieues de Paris<sup>27</sup>.

Chacun cherchait à se procurer un calendrier qui faisait tant de bruit. L'empressement fut tel qu'il n'eut bientôt plus de prix fixe<sup>28</sup>. De six sous, on le vendit jusqu'à trente six livres<sup>29</sup>.

Quant à Séguier, il faisait les frais de la chronique. On ne manquait pas de faire des rapprochements entre son discours grandiloquent à la Cour et sa conduite privée. On

24. Arrêt de la Cour du Parlement... Archives Nationales : A D III 27A.

25. Voir, plus loin, la lettre de Maréchal.

26. H. MONIN, *L'état de Paris en 1789*, p. 220.

27. HARDY, 9 janvier, 1788, t. 7, p. 340.

28. H. MONIN, *ouv. cité*, p. 220.

29. *Révolutions de Paris*, de Prudhomme n° 212, 28 oct. 1793, p. 108.

jasait sur sa sortie contre « l'espèce de célébrité honteuse que Ninon de Lenclos s'est acquise » comme sur ses paroles relatives à « l'honneur et la vertu de la plus belle moitié du genre humain ». On notait avec malice sa protestation au sujet des fêtes imaginées par Sylvain Maréchal.

C'est ce qui faisait dire encore neuf ans plus tard par un homme qui était loin d'être un mécréant : « Ceux qui ont connu Séguier, n'ont pas été étonnés de son aversion pour l'amour honnête et pour l'hyménée ; ce grand censeur des mœurs *préférait* à un saint hyménée, à l'amour chaste, cette divinité impure à laquelle on sacrifie dans ce palais de la prostitution qui fut l'habitation d'une Messaline et de son fils, le plus vil, le plus corrompu, le plus lâche des scélérats ; ce qui a vraisemblablement ému la bile de l'avocat général, c'est l'épigraphe de l'*Almanach des Honnêtes Gens* dont il craignait peut-être l'application : *dis-moi qui tu hantes, je dirai qui tu es* <sup>30</sup>. »

Les amis de l'infortuné Sylvain, pour le soustraire aux poursuites du Parlement, sollicitèrent du lieutenant général de la police Thiroux de Crosne une lettre de cachet. Mais soit erreur, soit malveillance, la lettre fut expédiée pour Saint-Lazare <sup>31</sup>.

C'est là qu'avait été enfermé quinze ans plus tôt un autre précurseur du socialisme et de la libre pensée, le comte Henri de Saint-Simon, alors enfant rebelle, qui refusait de faire sa première communion <sup>32</sup>. Tous ceux qui entraient dans cette prison devaient, disait-on, passer par les verges <sup>33</sup>, mais il est à croire que Maréchal échappa à ce traitement indigne car jamais il n'y a fait la moindre allusion. Il semble que les gens qui construisirent les cent soixante cachots dont se composait cette prison « s'étaient fait un art particulier d'intercepter les rayons du soleil et ceux du jour ; là ne pénétrait point ni l'air, ni la lumière » <sup>34</sup>.

C'est dans ce sombre asile que Sylvain Maréchal dut rester trois longs mois en détention. « Voilà comme on traite les gens qui s'avisent de parler raison », pouvait-il écrire

30. *Almanach des femmes célèbres... pour l'an VI*, par J. P. L. BEYERLÉ, p. IX-X.

31. *Biographie nouvelle des contemporains*, par ARNAULT, JAY, JOUY, etc., t. XII, art., Maréchal.

32. MAXIME LEROY, *La vie du comte de Saint-Simon*, 1925, p. 60.

33. *Avant, pendant et après la Terreur*, t. I, p. 14.

34. *Révolutions de Paris* de PRUDHOMME, n° 10, p. 13-14, 20 sept. 1789.

avec amertume à M. Duplessis, le père de son amie Lucile <sup>35</sup>, la future femme de Camille Desmoulins.

Un pareil traitement, succédant à d'autres expériences malheureuses, était peu propre à réconcilier Maréchal avec l'ordre de choses établi. Toutefois, sans rien abandonner de ses idées, Sylvain se montra désormais plus prudent. Aussi bien la plupart de ses ouvrages postérieurs à 1788 resteront-ils anonymes ainsi que ses articles dans les *Révolutions de Paris*.

Pendant sa captivité, le berger Sylvain reçut la visite de ses parents et amis. Qu'il eût été agréablement surpris si l'un de ces derniers, doué de la faculté prophétique, lui eût annoncé que quelques années plus tard, la France délivrée de son roi et de ses prêtres n'aurait plus d'autre almanach que le sien, modifié d'après les circonstances <sup>36</sup> !

En attendant, il lui fallait supporter les conséquences de sa hardiesse. Quelques amis usaient de leur influence pour obtenir sa libération mais la chose n'allait pas sans difficultés. C'était surtout son futur beau-frère Jean-Baptiste Després qui, par le baron de Bezenval, se trouvait à même d'intercéder auprès de personnes en vue. Maréchal fondait un grand espoir sur ses démarches et pour qu'elles aboutissent plus vite il jurait volontiers qu'il n'écrirait plus contre la religion.

On sait si cette promesse a été tenue, mais ce qui importait au prisonnier, c'était sa délivrance. On sent bien, du reste, à la lecture de la très curieuse épître écrite de Saint-Lazare sous le coup de « la *bourasque* » les 12 et 13 janvier que le prisonnier était disposé à promettre tout ce qu'on voulait.

Voici cette lettre adressée à « Mesdemoiselles Desprez, maison du limonadier qui fait le coin des rues Saint Jacques et des Cordiers au deuxième » <sup>37</sup>.

« Samedi soir.

*De grandes espérances, mais pas encore de réalité. Avant peu tout ira bien.*

Il me faut donc du courage et j'en *manquerois* si vous venez à vous rebuter, mais je me repose sur votre amitié. La démarche de Zoé <sup>38</sup> chez M. Delneuf est bien vue. D'après cela je pourrai tenter de faire changer mon décret

35. *Catalogue Charavay*, lettre du 18 janvier 1788, 2 p. in-4°.

36. Maréchal fait allusion à cette prophétie dans les *Révolutions de Paris*, n° 212, 28 oct. 1793, p. 108.

37. *L'Amateur d'autographes*, n° 126, 16 mars 1867, p. 82-83.

38. C'est la future épouse de Maréchal.

en *adjournement* personnel, mais tout cela est long et avant tout, j'ai besoin de ma liberté. J'aurais été bien aise de *scavoir* quelle route tient monsieur votre frère. Tout, je crois, dépend du Baron de Breteuil et je ne demande pas à être quitte de tout. Je ne demande que le traitement qu'on a fait à mon censeur plus coupable que moi, l'*exil* en place de ma *détention*. »

« Dimanche.

Mes chères demoiselles, je vous donne bien du mal, mais si l'on m'en retire, croyez que ce sera le dernier service de ce genre qu'on me rendra. On ne m'y rattrapera pas une seconde fois. J'aime trop ma tranquillité et celle de mes amis pour m'exposer davantage à pareille *bourasque*, mais enfin j'y suis. Il faut me dégager et je compte sur vos bons offices. Quand vous reverrez monsieur votre frère je vous prie de lui bien réitérer toutes mes actions de grâces et de lui *rappeller* pour *hater* le succès de ses démarches que je ne demande que l'*exil* aux environs de Paris pour ne pas être éloigné de ma famille et de mes affaires qui souffrent beaucoup. Ce faisant, mes chères demoiselles, vous gagnerez les œuvres de miséricorde ; du moins vous pourrez compter sur l'éternelle *reconnaissance* de votre ami infortuné.

La dernière fois que je vis M. Letourneur, *j'au*rais presque prédit sa fin. C'est une perte à tous égards, mais il y a des *vivans* plus à plaindre que les morts. Ne m'*oublies* pas, je vous prie, auprès des personnes qui pensent encore à moi.

Mon frère me mande que l'arrêt de mon Almanach a été affiché avant-hier vendredi dans l'enclos du palais. Tâchez de m'en conserver un. On m'a déjà procuré celui qui a été crié.

Dire encore à M. votre frère de tout promettre de ma part, que je n'écrirai plus à l'avenir sur ces matières, car il m'est revenu que plusieurs évêques *avoient* dit au ministre que je n'en resterai pas là. »

En vérité quand il écrivait avec optimisme : « Avant peut tout ira bien » Maréchal prenait trop facilement ses désirs pour des réalités. Le « scandale inouï » causé par son almanach, la position prise par le Parlement empêchaient qu'on lui apportât aussi vite satisfaction.

C'est seulement vers mi-avril qu'on lui rendit la liberté à condition qu'il quittât la capitale. Le 18 avril 1788 il s'installa au Bourg-la-Reine dans la propriété des Duplessis,

mise gracieusement à sa disposition. Il donna incontinent à son hôte une « relation véritable et peu remarquable » de sa « prise de possession »<sup>39</sup>.

Un peu plus tard, il enverra à la mère de Lucile le meilleur ouvrage de Retif de la Bretonne en y joignant une « petite esquisse de l'Enfer ».. « Il faut connaître, ajoutera-t-il avec sel, la carte d'un *pais* qu'on doit habiter un jour »<sup>40</sup>.



On s'occupait déjà beaucoup moins de l'almanach ; mais au début de l'affaire, quel déluge d'articles, d'épigrammes et de lettres ! Nous avons appris par la lettre même de l'emprisonné que les évêques disaient leur mot, laissant même entendre qu'à l'occasion Sylvain récidiverait. De son côté, Meister dans sa *Correspondance littéraire*<sup>41</sup> parla du nouveau calendrier comme d'une « sottise », trouvant sa forme « vulgaire ». Après avoir retracé les péripéties de l'affaire, il termina sur cette saillie : « Voilà bien des malheurs assurément pour un assez mince sujet : le pauvre almanach nous avait été donné cependant pour l'an premier de la Raison !... »<sup>42</sup>.

Une pièce de vers qui eut, dit-on, assez de succès, railla Sylvain et son persécuteur Antoine Séguier :

Est-il bien vrai ? l'ai-je entendu ?  
 O mœurs ! ô siècle de sottise !  
 Voilà donc un homme perdu  
 Pour avoir fait une bêtise !  
 Où fuiriez-vous mes bons amis ?  
 Etre sot n'est donc plus permis ?  
 A nos seigneurs esprit et gloire !  
 Il est pourtant trop abusif  
 Que l'auteur du réquisitoire  
 Ait le privilège exclusif<sup>43</sup>.

Parmi les innombrables lettres relatives à l'événement du jour, épinglons-en deux. L'une, datée du 12 janvier 1788 et donnant des nouvelles de la cour et de la capitale, approuve la « flétrissure » encourue par un écrit qui a

39. *Catalogue d'une jolie collection de lettres autographes dont la vente a eu lieu... le 8 mars 1862*. Paris, Charavay, in-8°. Bibl. Nat., 9.862, p. 13, n° 107.

40. Vente Charavay, 12 novembre 1887.

41. *Correspondance littéraire*, éd. de 1879, t. XV, p. 194.

42. *Ibid.*, id.

43. *Correspondance littéraire*, *ibid.*

causé « assés de scandale ». L'autre, datée du 6 janvier a été écrite par un avocat à un conseiller au Parlement qui s'indignait de la facture du calendrier de Maréchal. L'avocat, voulant savoir jusqu'à quel point Sylvain méritait l'indignation du magistrat et « celle de tous ceux qui ont quelque respect pour la religion » déclare s'être procuré l'almanach incriminé et avoir éprouvé le même sentiment que son correspondant en voyant « Jésus-Christ placé sur la même ligne que ses plus grands ennemis ». Cependant, élevant le débat il ajoute :

« Mais le moment de réflexion m'a fait naître une idée que je ne crois pas indigne de vous être communiquée ; c'est que cet almanach n'est qu'une conséquence de l'opinion de ceux qui proposent d'étendre à toutes les sectes et à toutes les opinions la tolérance civile que le roi veut et doit accorder aux protestants.

« Dans le fait, si l'adorateur de Foé, le Mahométan, le Socinien, le Spinosiste, l'Anabaptiste, le Quaker doivent partager avec les protestants le bienfait de l'état civil, il est évident que ce sera une permission expresse accordée à chacun de vénérer ce qu'il croit devoir regarder comme l'objet de ses hommages et de son admiration. Alors, rien de plus naturel et de plus conséquent que de placer sur une colonne les noms des différents personnages qui peuvent être l'objet des hommages de tous les individus qui composent la grande société formée de toutes les sectes et de toutes les nations, quelles que soient leurs opinions en fait de religion.

Y a-t-il plus de mal à mettre sur un même tableau ces différents personnages pour en rappeler le souvenir à ceux qui croient leur devoir des hommages que de mettre sur la même ligne, et laisser jouir des mêmes avantages civils tous ceux qui ont une figure humaine ; quelque dangereuses, ridicules, extravagantes et licencieuses que soient les opinions religieuses, même sur l'existence de la Divinité ?

« Le souverain et les magistrats qui ne trouveraient aucun inconvénient à ce mélange de toutes les sectes et de toute espèce d'opinions, ne peuvent pas blâmer un écrit qui ne fait qu'énoncer d'une manière différente que tout dorénavant en France sera toléré et qu'il sera permis à chacun de penser comme il veut et même de regarder, comme un grand homme Saint-Evremond qui est le chef des athées.

« Cet almanach pourrait bien paraître à beaucoup de personnes n'être que le tableau vivant de ce qui arriverait

en France si contre toute vraisemblance on y rappelait tous les non-catholiques. Ainsi, Monsieur, l'auteur de l'Almanach n'aurait-il pas fait, sans le vouloir, la critique la mieux fondée du projet des ennemis de la religion de miner sourdement la religion catholique en France, en y introduisant toutes les sectes et toutes les opinions. Ce qui est certain, c'est que jamais l'auteur n'eut pensé à intituler son almanach l'an premier du règne de la raison, s'il n'eut eu l'espérance de voir étendre à toutes les sectes ce que les magistrats n'ont demandé et n'ont pu demander que pour les protestants<sup>45</sup>. »

Ces réflexions sont, dans l'ensemble, tout à fait judicieuses. Il n'est pas douteux que la manifestation philosophique de Maréchal avait une portée politique.

L'« avocat au Parlement » Sylvain n'ignorait pas, quand, vers la fin de 1787, il songea à mettre sur pied son almanach qu'il se préparait un édit rendant l'état civil aux protestants. Il a voulu montrer qu'on devait aller plus loin dans la voie de la liberté des sectes en les traitant toutes de la même façon. « On n'a pas prétendu faire loi », écrit-il au bas de son calendrier, et il ajoute. « On ne doit cependant regarder ceci que comme le genre informe d'un ouvrage plus important ; comme le portique ébauché d'un édifice de paix, où les hommes se trouveront un jour plus à leur aise que partout ailleurs. » Ce langage sybillin, commandé par la perspective d'une éventuelle répression, ne saurait nous tromper : Sylvain, par son almanach, apportait son appui à ceux qui réclamaient l'extension générale de la tolérance accordée aux seuls protestants.

Fait curieux : l'édit qui rendait l'état civil aux protestants fut enregistré le 19 janvier 1788, par ce même Parlement qui avait condamné l'*Almanach des Honnêtes Gens* peu de jours auparavant. « Obtenue au milieu des orages, écrit F. Rocquain, cette précieuse victoire de l'esprit de tolérance préparée depuis un demi-siècle par la Philosophie passa presque inaperçue<sup>46</sup>. »

Elle ne pouvait passer inaperçue de Sylvain Maréchal et il dut éprouver dans sa prison une grande satisfaction en constatant que le Parlement, intolérant par rapport à sa tentative, était cependant contraint de faire par ailleurs une large concession à l'esprit de tolérance.

L'arrêt du Parlement contre Maréchal fut du reste loin d'être approuvé par tous. L'année 1788 n'était pas terminée que l'*Almanach des Honnêtes Gens* se trouvait déjà repro-

45. H. MONIN, *L'état de Paris en 1789*, p. 221.

46. *L'esprit révolutionnaire avant la Révolution*, 1878, p. 463.

duit dans les *Chefs-d'œuvres politiques et littéraires de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle* avec une note qui, dans sa brièveté n'était au fond qu'une condamnation prudente de la sévérité du Parlement<sup>47</sup>. Quelques années plus tard, Beyerlé — que nous avons eu à deux reprises l'occasion de citer — s'étonnait encore de l'arrêt du Parlement condamnant au feu « ce pauvre petit almanach d'un quart de feuille comme impie, sacrilège, etc. par la magie de 365 mots inconnexes ou sur deux carrés de papiers »<sup>48</sup>. Et il ajoutait : « Oh ! sages du *tems* ! votre arrêt a été dénoncé au tribunal de la raison et la saine philosophie a prononcé votre condamnation et votre honte<sup>49</sup>. »

Pour se venger d'Antoine Séguier, qui mourut en 1792, Sylvain Maréchal lui composa à cette époque cette spirituelle épitaphe :

*Ci-gît Séguier qui, dans son temps,  
Au poil comme à la plume idoine,  
Brûla tous les honnêtes gens.  
Il ne risquoit rien maître Antoine*<sup>50</sup>.

A la faveur de la Révolution, Sylvain Maréchal s'empressa de faire réimprimer son calendrier.

La première édition pouvait être considérée comme convenant à l'année 1789. Une autre édition, sans lieu ni date, sous forme d'in-18° de 24 pages, avec l'arrêt du Parlement condamnant l'almanach au feu<sup>51</sup> semble bien avoir été imprimée en vue de l'année 1790.

Pour cette même année, Maréchal trouvait déjà un imitateur en la personne de l'anonyme auteur du *Nostradamus moderne* ou *almanach national et patriotique*. Celui-ci, après avoir affirmé son désir de réformer le calendrier dans le sens philosophique consacrait chaque mois à une figure de notre pays, depuis Voltaire (janvier) jusqu'à Sully (décembre). Les noms de saints disparaissaient, mais pour faire place aux noms des députés. Un nom d'homme célèbre se trouvait substitué, dans une intention malicieuse, à chaque figure du Zodiaque<sup>52</sup>. Maréchal qui a vu ce petit

47. Paris, 3 vol. in-8°, t. I, p. 169-176.

48. *Almanach des femmes célèbres... pour l'an VI*, p. X.

49. *Ibid.*, p. X et XI.

50. *Révolutions de Paris*, t. XI, n° 134, p. 254.

51. Cette édition se trouve à la *Bibliothèque de la Ville de Paris* : 9.367.

52. WELSCHINGER, *Les Almanachs de la Révolution*, p. 11-13 ; *Dictionnaire des Honnêtes Gens*, p. 120-121.

volume in-12° reconnaît que « c'est un réchauffé avec des commentaires de l'almanach des honnêtes gens ». Il ajoute avec une pointe de regret : « Ce cadre a servi à bien des recueils <sup>53</sup>. » Constatation juste. Il suffit de parcourir des recueils ou des listes d'almanachs de l'époque pour s'assurer que l'*Almanach des Honnêtes Gens* servait maintenant de modèle, suivant les propres termes de Maréchal, à de « grossières parodies », à des « pamphlets orduriers ». Le type de ce genre est fourni par l'*Almanach des honnêtes femmes* <sup>54</sup> à propos duquel Sylvain ne manquera pas de souligner que sa « production morale et philosophique..... n'étoit pas destinée à servir de modèle pour de telles infamies » <sup>55</sup>.

On comprend que de tels pastiches aient donné de l'humeur à Sylvain Maréchal, d'autant plus qu'on lui en attribuait parfois la paternité. En outre, du fait de ces almanachs fantaisistes, la réforme du calendrier à laquelle tenait Maréchal avant tout se trouvait discréditée et comme reléguée sur un plan subalterne. Il ne faut peut-être pas rechercher ailleurs l'explication du peu de progrès fait par l'idée d'un calendrier nouveau dans les premières années de la Révolution.

Pour l'année 1791, Maréchal confia au libraire Gueffier le soin de donner une nouvelle édition de son almanach. Mais, cette fois, Sylvain ne se borna pas à une simple reproduction. A la suite de celle-ci puis de l'arrêt du Parlement condamnant l'écrit, il fournit le travail promis en 1788 et même une notice assez copieuse sur les almanachs et les dictionnaires ayant quelque rapport avec son œuvre. L'ouvrage, qui forme un in-8° de XII + 128 pages parut sous ce titre *Dictionnaire des Honnêtes Gens pour servir de correctif au Dictionnaire des Grands Hommes* <sup>56</sup>.

Nous sortirions du cadre de cette étude si nous analysons cette production, mais il convient de noter que, dans une page servant d'avertissement, Maréchal ne souffle mot du problème de la réforme du calendrier cependant posé par la réédition de son almanach. Il n'en parle pas plus dans ses articles des *Révolutions de Paris* à la même époque bien qu'il ait eu les coudées franches pour exposer la plénitude de sa pensée à ce sujet.

53. *Dictionnaire des Honnêtes Gens*, p. 120.

54. 32 p. in-8°. *Bibl. Nat* : Réserve Lc 22/13. Réimpression à Bruxelles en 1863 et 1876.

55. *Dictionnaire des Honnêtes Gens*, p. 115.

56. *Bibl. Nat* : Db 39/4583 et G 26.302. Le manuscrit est à la *Bibl. de Caen* : n° 60.

Il faut arriver au début de l'année 1792 pour voir Sylvain Maréchal prendre carrément le taureau par les cornes. Désormais il ne laissera plus passer la moindre occasion sans mettre en question le calendrier grégorien.

L'origine de l'intervention de Maréchal se trouve dans la discussion qui s'éleva le 2 janvier au sein de l'Assemblée législative. Que s'était-il passé ? D'après le *Moniteur*<sup>57</sup> une réclamation s'était élevée, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> janvier, portant la mention « an II de la Liberté ». Un député avait prétendu que la troisième année de l'ère révolutionnaire ne finissait qu'au 14 juillet suivant. L'Assemblée, appelée à trancher la question, avait écouté les explications du ministre des Contributions publiques Dorisy. Celui-ci rappela ce qui s'était passé au Comité des Assignats et Monnaies lequel avait eu à se prononcer déjà afin de savoir si pour mettre sur les monnaies le millésime de l'ère de la Liberté on changerait, en fait, « le calendrier adopté dans toute l'Europe ». Le résultat des travaux du Comité avait été que pour éviter l'inconvénient d'un pareil changement l'année 1789, quoique ayant débuté au 14 juillet, compterait pour une année entière. S'inspirant de ce précédent, Dorisy proposait à la Législative que, pour les procès-verbaux comme pour les monnaies, la computation de l'ère admise en Europe serait conservée et qu'en conséquence, l'an IV de la Liberté commencerait le 1<sup>er</sup> janvier 1792.

C'est alors qu'était intervenu Ramond, ancien conseiller intime du cardinal de Rohan<sup>58</sup> pour soutenir la proposition Dorisy. L'argumentation de Ramon consistait à dire que le choix du 14 juillet comme date initiale ne se justifiait pas, plusieurs dates mémorables de la Révolution « celles mêmes qui l'ont déterminée » comme la formation de l'Assemblée nationale et le serment du Jeu de Paume se plaçant antérieurement au 14 juillet. Malgré l'opposition de Rouyer et après une intervention de Reboul contre le danger de changer un calendrier « qu'il a fallu plus de deux cents ans pour faire adopter à toute l'Europe » le projet de décret Dorisy fut adopté. Le *Moniteur* nota les applaudissements qui accueillirent les paroles de Ramond, et c'est contre l'argumentation de ce « député royaliste et ministériel » que Maréchal se dresse dans les *Révolutions de Paris*<sup>59</sup>.

57. Réimpression, n° 4, 4 janvier 1792, p. 14.

58. Il s'agit de Ramond de Carbonnières (Louis Français Elisabeth) dont on trouvera la biographie dans les divers dictionnaires.

59. N° 131, du 7 au 14 janvier 1792, p. 84-90.

Tout d'abord la « voix pateline et fausse » du défenseur des émigrés et des prêtres réfractaires ne saurait masquer son « misérable sophisme », sa « petite supercherie ». Et Maréchal démontre que les dates évoquées par Ramond, rappelant une période de confusion et d'humiliations ne peuvent être retenues. Il s'élève avec véhémence contre le décret adopté et reproche aux députés d'avoir commis un faux et d'avoir rendu la nation complice en comptant les six premiers mois de l'année au nombre des premiers jours de la liberté.

« Si le premier janvier est l'époque de la double représentation du tiers état, comme on l'a dit à la tribune, cette époque n'est point comparable et ne doit pas être confondue avec l'époque à jamais sainte et bien autrement glorieuse de l'anéantissement du despotisme écrasé sous la chute de la Bastille. Nous étions redevables de cette double représentation du tiers état à l'astuce genevoise d'un ministre ; nous ne devons qu'à nous la prise d'armes et la conquête de la liberté... La double représentation du tiers n'a pas empêché la séance royale du 23 juin et le rassemblement des troupes étrangères aux portes de Paris et tous les apprêts d'une seconde Saint-Barthélemy. Le 14 de juillet nous a valu l'exercice *solennel* de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui n'eût été longtemps encore qu'une brillante théorie... »

La date du 14 juillet 1789 marque donc le jour de la régénération du monde, c'est par elle qu'il faut ouvrir le calendrier. Tout concourt d'ailleurs à prendre cette date pour début de « l'ère universelle de toutes les nations libres », les lois de la nature se confondant avec les lois de la société :

« La nature s'est jouée constamment des combinaisons des rois ; il *importoit* de faire sentir que le peuple le plus sage se rapproche d'elle et prouve ses calculs par les siens. C'est au mois de juillet qu'elle est dans toute son énergie, dans toute sa fécondité et le soleil dans toute sa grandeur ... c'est aussi au mois de juillet 1789 que le peuple français parvenu, comme le soleil à cette date, à toute sa hauteur, à toute sa force, récolte pour la première fois les doux fruits des germes précieux de raison et d'indépendance qu'on *avoit* jeté dans son esprit depuis plusieurs années... »

Et Maréchal qui tient à préciser sa proposition s'écrie : « Pourquoi ne *diroit-on* pas dans toute l'Europe et surtout en France, le 14 juillet premier mois de l'an troisième ou quatrième de la liberté française comme on *disoit* l'an troisième ou quatrième de la prise de Troye ou de la fondation de Rome. »

Il estime, au surplus, que la Législative a manqué d'élé-

vation en ne saisissant pas l'occasion qui s'offrait de rompre avec l'ère chrétienne et le calendrier grégorien, œuvre de « plats tyrans et de papes ignares » qu'il qualifie de « calendriers des esclaves ». Par ces critiques et plus particulièrement en abandonnant la date du 1<sup>er</sup> mars comme jour initial pour prendre celui du 14 juillet, comme en cherchant la concordance du système astronomique et de la Révolution, Maréchal entra dans la voie de l'adaptation de l'*Almanach des Honnêtes Gens* aux grands événements qui avaient bouleversé la face du monde. Par-delà son propre calendrier il ouvrait la brèche par où passera le calendrier républicain. Mais c'est trop peu dire que parler d'adaptation. En effet, nous faisons sentir précédemment que Sylvain depuis le début de la Révolution, tout en diffusant son almanach de 1788, n'abordait pas la discussion de principe que soulevait cet almanach. Son attitude est maintenant tout autre. Non seulement il s'abstient de faire reparaître son ancien calendrier, mais il s'étend longuement sur la nécessité d'une réforme de la mesure du temps en s'inspirant des faits nouveaux, en partant d'un point de vue patriotique. Ce changement tactique ne saurait passer inaperçu. Il s'affirmera avec force aux approches de l'année 1793 quand la parution des calendriers et almanachs permettra d'aborder à nouveau et de poser devant l'opinion la question qui tenait à cœur à Maréchal. A ce moment Sylvain lancera à la fois l'*Almanach des Républicains* et les *Etrennes de la République française*.



Le titre complet du premier de ces ouvrages est *Almanach des Républicains pour servir à l'Instruction Publique. Rédigé par P. Sylvain Maréchal, Auteur de l'Almanach des Honnêtes Gens*. C'est un in-16° de XVI + 132 pages<sup>60</sup> qui sort de l'Imprimerie du Cercle Social que dirigeait Nicolas de Bonneville, alors à la tête du *Bulletin des Amis de la Vérité*<sup>61</sup>.

Comme dans l'*Almanach des Honnêtes Gens*, chaque jour présente un personnage fameux, quelquefois même un événement. La plupart des noms contenus dans le calendrier de 1788 sont conservés. Cependant ceux qui servaient en quelque sorte de paratonnerre comme Louis le Grand, Charlemagne et Benoit XIV disparaissent. Ils se trouvent remplacés par des noms chers aux républicains comme

60. *Bibl. Nat.* : Lc 2/44.

61. *Ibid.*, Lc 2/763.

Loustalot et Beaurepaire, les Gracques et le curé Meslier. L'auteur insiste sur les faits dont l'évocation est susceptible de développer l'esprit révolutionnaire. Au 15 mars on trouve toujours la mention « Brutus tue César » et au 1<sup>er</sup> juin « Brutus chasse Tarquin ». On note même des additions telles que « Trasybule chasse les tyrans » le 8 mai et « Trebonius conjure c[ontre] César » le 10 novembre. Mais aux grandes dates de la Révolution, Maréchal se soucie peu de faire appel à l'histoire romaine : il rappelle les victoires et ce qu'il considère comme les défaites de la nation française. C'est ainsi que le 15 janvier on commémore « la France en 83 départements », le 25 du même mois « l'abolition de l'infamie attachée aux peines », le 3 avril « la consécration du Panthéon français », le 1<sup>er</sup> mai « l'établissement des jurés », le 4 août « l'abolition de la féodalité », les 2 et 3 septembre « l'oubli de la loi, deuil à Paris » ... Ici, remarquons-le en passant, Sylvain Maréchal se livre à une critique des massacres de septembre. Ce faisant il rejoint politiquement Bonneville auquel il apportera du reste un peu plus tard sa collaboration au *Bulletin des Amis de la Vérité*. Ainsi s'expliquerait l'édition de l'ouvrage au Cercle Social et se justifierait dans une certaine mesure le mot d'Albert Mathiez que « Maréchal girondinise avant d'hébertiser »<sup>62</sup>.

Les douze mois de l'année sont consacrés de la façon suivante : La Loi, correspondant à janvier ; Le Peuple à février ; Les Pères à mars ; Les Epoux à avril ; Les Amants à mai ; Les Mères de famille à juin ; Les Hommes libres à juillet ; Les Républicains au mois d'août ; Les Egaux à septembre ; La Raison à octobre ; Le Bon voisinage à novembre ; Les Amis à décembre. Chose curieuse, Maréchal, qui avait reproché aux législateurs de faire commencer l'année le 1<sup>er</sup> janvier sacrifie, lui aussi, à la coutume : il abandonne la thèse qu'il soutenait avec tant de véhémence dans les *Révolutions de Paris*.

A la fin de chaque mois une fête est prévue en général, conformément à l'idée-maitresse du mois. Les mois de mai, juin, juillet, août et décembre font toutefois exception. Cependant il est établi une fête de la rosière le 8 juin, jour de la Saint-Médard, pour couronner publiquement de roses « la fille la plus vertueuse » dans chaque canton<sup>63</sup>. Il y a une fête solennelle le 21 septembre pour marquer l'abolition de la royauté et le premier jour de la République. La plus grande fête de l'année dite « Fête de la

62. (Lettre à l'auteur) *Fonds Dommanget*.

63. *Almanach des Républicains*, p. 67.

Révolution » se célèbre le 14 juillet. On fête l'invention de l'Imprimerie le 1<sup>er</sup> ou 2 janvier, suivant un dispositif prévu. On ne saurait trop remarquer que Sylvain Maréchal institue par anticipation une fête de la Raison le 31 octobre, la justifiant en ces termes : « La raison qui est l'aînée et qui *devoit* suffire à l'homme, la raison qui mène à l'indépendance et préserve de la servitude mérite bien une solennité <sup>64</sup>. »

Observons aussi que Maréchal, tout en faisant un effort pour assouplir son calendrier antérieur et l'adapter aux éphémérides révolutionnaires, tout en visant à « l'instruction publique », conformément au titre, ne se départit pas complètement de préoccupations domestiques. S'il remplace son père le 21 octobre par Diagoras « qui ne *crovoit* qu'à la vérité » <sup>65</sup>, s'il supprime sa fête par préterition à la date du 15 août, ce n'est pas par un pur hasard qu'il parle de Zoé, sa femme, le 6 juillet et qu'il consacre le mois d'avril, mois de son mariage, aux Epoux.

Il y a lieu de noter encore que les décades disparaissent et que les noms des jours de la semaine qui ne figuraient plus sur l'*Almanach des Honnêtes Gens* réapparaissent. Bref, sur ce point comme sur d'autres, on dirait que Maréchal régresse. Mais c'est de sa part de l'opportuniste : il vise à véhiculer son désir de réforme du calendrier sans oublier le côté pratique de son almanach, en tenant compte — plus que dans le passé — des réalités. Le but reste le même, les moyens diffèrent.

Un attrait de l'ouvrage provient des notices brèves et spirituelles que le rédacteur a composées sur les personnages qu'il substitue aux saints. Par exemple il consacre à Voltaire, dont la fête est fixée au 20 février, les lignes suivantes : « Il goguenarda les rois, il pinça les prêtres, il turlupina les nobles, il émancipa le peuple et lui inocula la raison. Ce sont là des services qui méritent de la reconnaissance <sup>66</sup>. » Jésus-Christ est présenté comme une victime des « aristocrates » et des « calotins » qui l'auraient condamné au gibet pour avoir tenté une « sainte insurrection parmi les sans-culottes de Jérusalem ». Sylvain ajoute : « Pardonnons à Jésus-Christ le charlatanisme de sa vie, en mémoire de sa mort qui fut assez belle <sup>67</sup>. » Ninon de Lenclos inscrite dans l'*Almanach des Honnêtes Gens* le 17 octobre figure ici le 23 juillet. Elle fait l'objet de cette mention : « Citoyens ! nous vous demandons grâce pour

64. *Almanach des Républicains*, p. 113.

65. *Ibid.*, p. 111.

66. *Ibid.*, p. 28.

67. *Ibid.*, p. 40.

cette femme, c'étoit une républicaine en amour et un homme en affaires. Citoyennes, nous ne vous la proposons pas pour un modèle ; mais il est telle prude de notre connoissance, il est telle Lucrèce de nos jours qui, à coup sûr, n'a pas autant de vertus réelles que Ninon l'Enclos...<sup>68</sup> »

Au milieu de toutes ces notices l'œil et le cœur de Maréchal cherchent quelques échappées pour retourner à la nature. De touchants hommages sont rendus à Théocrite en juillet, à Virgile en septembre.

L'almanach fut offert à la Convention Nationale. Elle en prit connaissance au cours de la séance du 4 janvier 1793 et elle décida qu'il serait envoyé à l'auteur une copie de son procès-verbal<sup>69</sup>.

Le *Bulletin des Amis de la Vérité* fit, de son côté, un compte rendu sympathique de l'ouvrage dans son numéro du 3 janvier 1793. Il rappela que « longtemps avant la Révolution, Sylvain Maréchal avait chassé du calendrier les saints canonisés à Rome pour y placer les véritables saints, les hommes célèbres par leur vertu et dignes à ce titre des hommages de toutes les générations ». Il signala que, cette fois, Maréchal « fait une nouvelle application de cette idée et chaque jour de l'année présente des noms aux Républicains ou des commémorations d'événemens qui intéressent la liberté »<sup>70</sup>.

Ce fut à peu près tout comme compte rendu. Il arriva même que la *Chronique du mois*, après avoir annoncé la nouvelle production de Maréchal au moment où elle s'imprimait, n'en parla plus à la mise en vente. La brochure de Maréchal fut donc accueillie plutôt froidement par la presse parisienne.

Il en fut de même des *Etrennes de la République française* ou *Calendrier des Républicains* de Sylvain Maréchal qu'on a souvent confondu avec l'*Almanach des Républicains*, les titres étant paronymes. Les *Etrennes* sortent de chez Gueffier, l'éditeur du *Dictionnaire des Honnêtes Gens*. Elles forment un petit in-16° à l'impression soignée avec des couplets ingénieux, des romances, des morceaux divers et même un catéchisme révolutionnaire, le tout marqué au coin de l'esprit et du patriotisme<sup>71</sup>.

Il serait assez plaisant d'analyser ce petit ouvrage mais du point de vue spécifiqué qui nous préoccupe la chose est inutile, le calendrier étant le même que celui de l'*Al-*

68. *Almanach des Républicains*, p. 81-82.

69. *Procès-verbal de la Convention*.

70. *Bibl. Nat.* : *Lc 2/763*.

71. *Bibl. de Rouen* : Leber 4982 et *Bibl. de la Ville de Paris* : 9.389.

*manach des Républicains*. La feuille de Bonneville en rendit compte. Il n'apparaît pas qu'un autre journal l'ait fait connaître.

Il ne conviendrait pas d'induire de cette espèce de conspiration du silence que les deux almanachs de Maréchal furent sans influence. On se tromperait grossièrement. Plûtôt que du succès formel il faut tenir compte de l'évolution de l'opinion, des progrès faits par l'esprit public et en même temps par l'idée de la réforme du calendrier.

Or, ces progrès étaient indéniables. La preuve, c'est que précisément dans les jours où Maréchal lançait son nouveau calendrier, le citoyen Saint-Vallié à Dunkerque faisait paraître un *Almanach républicain* dans lequel figuraient les noms des saints dévoués à la République. Mais Saint-Vallié ne peut être considéré comme rejoignant Maréchal que sur le principe de la suppression des saints de l'Eglise. Il s'en éloigne dès qu'il s'agit de savoir ce qu'on mettra à leur place. Alors que Maréchal substitue aux saints des noms d'hommes célèbres et seulement quelques révolutionnaires disparus dont la gloire ne peut être contestée, l'étourdi Saint-Vallié place dans son calendrier des révolutionnaires vivants, ce qui l'amène, est-il besoin de le dire, à jouer souvent de malheur. Pour le surplus, Saint-Vallié maintient le cadre du calendrier grégorien<sup>72</sup>.

Ce cadre était pourtant sérieusement battu en brèche.

Au Comité d'Instruction publique, le 6 novembre 1792, Manuel et Gorsas avaient insisté sur la nécessité de réformer les almanachs<sup>73</sup>, puis le 20 décembre, la Convention avait invité le Comité d'Instruction publique à présenter un projet de décret sur « l'accord de l'ère républicaine avec l'ère vulgaire ». Les vues du Comité avaient plus d'ampleur puisque le 21 décembre il décida qu'il s'occuperait des « changements qu'il y avait à faire dans le calendrier ou dans la lumière de fixer ou de nommer les différentes périodes du temps »<sup>74</sup>. C'était s'inspirer du précédent audacieux de Sylvain Maréchal en 1788.

Au demeurant l'idée d'une ère nouvelle se trouva posée une fois de plus à la Convention le 31 décembre 1792, Manuel ayant protesté contre le fait que l'*Almanach National* était daté de la deuxième année républicaine « comme

72. WELSCHINGER, *Les Almanachs de la Révolution*, p. 67.

73. JAMES GUILLAUME, *Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique*, t. I, p. 236.

74. *Ibid.*, t. I, p. 236.

si la République datait du jour de la circoncision ». Selon Manuel le « calendrier du Français libre » ne pouvait débiter qu'au 21 septembre. Mais, une fois de plus, l'assemblée décida que l'année commencerait au 1<sup>er</sup> janvier<sup>75</sup>. Sans doute recula-t-elle devant les complications que laissait pressentir l'innovation préconisée par Manuel à moins qu'elle n'ait attendu le rapport du Comité d'Instruction publique pour se prononcer.

La nécessité d'une ère nouvelle avait pourtant des partisans très chauds. On doit citer parmi eux François de Neufchâteau, président du département des Vosges, qui avait demandé au Comité d'Instruction publique l'ouverture d'un concours et la distribution de prix pour l'établissement d'un « calendrier civil »<sup>76</sup>.

Les partisans des fêtes civiques et morales similaires aux fêtes imaginées par Maréchal dans ses calendriers étaient encore plus nombreux. On s'en rend compte en consultant la série imposante des rapports et projets sur l'instruction publique fournis par des conventionnels. Ainsi Lakanal dans son projet de décret présenté à la Convention le 26 juin 1793 prévoit entre autres comme fêtes nationales une fête du Mariage célébrée dans les cantons, une fête de l'Égalité et une fête à la mémoire des ancêtres dans les districts, puis dans les départements : une fête de l'abolition des privilèges (4 août) et la fête de la destruction des ordres (17 juin). Dans la capitale il est prévu aussi la fête de la Révolution pour le 14 juillet. Mais la fête de l'abolition de la royauté et de l'établissement de la République que Maréchal plaçait le 21 septembre est portée au 10 août<sup>77</sup>. Le fait que dans le texte révisé de Lakanal la fête des ancêtres et la fête de l'imprimerie se trouvent supprimées n'infirmes en rien leur transposition des calendriers maréchaliens.

Dans son plan présenté à la Convention le 2 juillet 1793 Lequinio reprend, lui aussi, la fête des Epoux de Maréchal sous le nom de fête du mariage. Il la fixe à l'équinoxe de printemps. C'est de cette époque de « résurrection universelle » que le « citoyen du globe » fait partir du reste le calendrier ce qui nous reporte à peu de chose près à la date initiale de l'*Almanach des Honnêtes Gens*. Pour le surplus, Lequinio, tout en éliminant la plupart des trop nombreuses fêtes de Lakanal, en conserve plusieurs tirées des almanachs de Maréchal<sup>78</sup>.

75. James GUILLAUME, t. I, p. 236-237.

76. *Ibid.*, t. I, p. 237.

77. *Ibid.*, t. I, p. 514-515.

78. *Ibid.*, t. I, p. 556.

Entre-temps, les commissaires du Comité d'Instruction publique Prieur et Romme, de concert avec des membres de l'Académie des Sciences poursuivaient leurs travaux en vue de l'établissement du nouveau calendrier. Romme, chargé du rapport, le présenta au Comité les 17 et 18 septembre, l'annonça à la Convention le 18, le présenta à cette assemblée le 20. L'ère vulgaire était abolie. L'année républicaine commençait le jour de l'équinoxe vrai d'automne. Les douze mois étaient égaux et divisés en dizaines. Les cinq jours supplémentaires s'appelaient Epagomènes. Mais la question de la dénomination des mois restait sans solution. Le Comité avait rejeté tout à tour comme noms, les noms des signes du zodiaque, les noms des hommes qui ont servi la liberté, les noms tirés des phénomènes de la nature et des travaux de la campagne<sup>79</sup>.

La Convention, absorbée par de multiples travaux, n'abor-  
dait pas assez vite au gré des sans-culottes la discussion de  
ce projet. On en trouve la preuve dans le débat qui eut lieu  
à la Commune de Paris à la date du 5 octobre, ancien style.

Suivant la version du *Moniteur*, le procureur de la Com-  
mune Chaumette aurait demandé « que l'on ne célèbre plus  
d'autres fêtes qu'en l'honneur de la liberté et pour rappeler  
les époques mémorables de la révolution en effaçant jus-  
qu'à la moindre trace du fanatisme ».

Dans ce but il aurait déclamé l'adoption et l'observation  
du « calendrier républicain qui a été fait par le citoyen  
Maréchal ». Le Conseil Général aurait adopté cette propo-  
sition<sup>80</sup>.

D'après le *Journal de la Montagne*, Chaumette aurait fait  
la proposition que l'administration des travaux publics fût  
chargée de faire encadrer le calendrier de Sylvain Maréchal  
et de l'envoyer aux sections pour qu'il fût suivi et observé.  
« On remplacera, aurait dit Chaumette, monsieur Saint-  
Antoine et son cochon par les fêtes des Solon, des Licurgue,  
des Brutus. » L'assemblée municipale aurait fixé à deux  
mille exemplaires le nombre des calendriers nécessaires  
pour « remplacer les fêtes superstitieuses par celles de la  
liberté »<sup>81</sup>.

Quoi qu'il en soit des modalités exactes d'application, un  
fait demeure et il est d'importance : dans sa hâte à renoncer

79. *Ibid.*, *passim*.

80. *Moniteur* n° 280, du 16 du premier mois de l'an II.

81. *Journal de la Montagne*, n° 127, du 7 octobre 1793, p. 913.

au calendrier grégorien et en l'absence d'un calendrier officiel qui tardait à voir le jour, la Commune de Paris adopta le calendrier de Sylvain Maréchal. Cependant, le jour même où la Commune prenait cette décision, la Convention décrétait l'établissement du calendrier républicain ce qui obligea, quelques jours plus tard, l'assemblée municipale à revenir sur sa décision<sup>82</sup>.

En fait, le 5 octobre, quand la discussion sur les mois — la seule qui se déroule avec quelque ampleur — vint devant la Convention, Romme se trouva en présence de sept projets. Quatre prenaient pour base la dénomination morale et révolutionnaire comme Maréchal l'avait fait dans son *Almanach des Républicains* et Romme s'affirmait en ce sens. Mais la Convention après s'être prononcée pour les dénominations morales les rejeta finalement pour s'en tenir aux dénominations ordinales jusqu'au jour où Fabre d'Eglantine fera adopter les dénominations que l'on connaît et dont il semble avoir eu l'idée dès 1777<sup>83</sup>.

Dans son *Almanach des Républicains* Maréchal avait respecté les noms des jours après les avoir supprimés pour les remplacer par un simple numéro dans son *Almanach des Honnêtes Gens*. Les noms des jours se trouvaient changés dans le projet de Romme. De plus, le système hybride de Maréchal consistant à maintenir les mois légaux, tout en bloquant cinq jours supplémentaires à la fin de l'année disparaissait pour faire place à une division nettement décimale. Enfin, plus tard, tenant compte à la fois des observations de Duhem et du rapport de Fabre d'Eglantine, la Convention remplaça les noms des saints par les noms de productions et d'outils de l'agriculture et de l'économie rurale.

Maréchal, est-il besoin de le dire, salua avec joie l'établissement du calendrier républicain. Mais cette joie ne fut pas sans mélange.



Les *Révolutions de Paris* auxquelles il collaborait régulièrement ayant suspendu leur publication du 3 août au 28 octobre, il ne put, évidemment, consacrer à la question du calendrier les articles que l'actualité lui eût suggérés.

82. *Journal de la Montagne*, n° 132, du 12 octobre 1793, p. 949-950.

83. Dans *l'Histoire naturelle et son étude dans le cours des saisons*, poème réimprimé en 1783 sous ce titre *L'Etude de la nature, poème à M. le comte de Buffon*, Londres, in-8° de 14 p. *Bibl. Nat.* : Ye 21.854.

Toutefois, dans le coup d'œil sur « les beaux mouvements révolutionnaires » de cette période figurant dans le numéro de réapparition<sup>84</sup>, il montra la nécessité de purger l'intérieur des maisons de tous les « sots emblèmes de la crédulité et de la servitude » et affirma que l'établissement du nouveau calendrier entraînait dans cette vue. Ce calendrier, d'après lui, était « fondé autant sur la raison politique que sur l'astronomie ».

Dans le numéro suivant, Maréchal présente des observations sur les dénominations du nouveau calendrier<sup>85</sup>. Ces dénominations ne lui agréent pas.

« L'ancien almanach, écrit-il, étoit une pièce de marqueterie, composée de mots grecs et latins, arabes et français. Nous aurions cru que les nouveaux faiseurs éviteroient l'inconvénient d'une *bigarure* semblable. Mais apparemment ils n'ont pas assez compté sur la raison du peuple, ils l'ont jugé aussi routinier, aussi esclave de ses anciens usages qu'autrefois et pour le faire mieux entendre et suivre ils ont pris le parti de ne point parler français. En conséquence, ils se sont mis à la torture pour lui composer une nomenclature barbare, mais terminée par des rimes, espérant par là ménager la mémoire et effacer les antiques impressions ».

S'inspirant de ces réflexions, Maréchal demande qu'on dise « tout naturellement et en bon français » : le mois des vendanges, le mois des brumes et ainsi des autres au lieu de brumaire et vendémiaire. La dénomination qu'il propose convient d'autant mieux, à son avis, que le Comité, « tout naturellement et en bon français » a maintenu le nom des saisons. Mais une autre considération aurait dû d'après lui entrer en ligne de compte pour repousser la nomenclature des mois tirée des choses naturelles : c'est que messidor n'est pas pour toute la République le mois des moissons, ni octobre celui des vendanges, etc. Mieux valait « s'en tenir à la dénomination numérale ou mieux encore en composer une toute politique : appeler par exemple le mois de janvier, celui de la justice du peuple, à cause du supplice de Capet ; juillet, le mois de la bastille ; septembre le mois de la république, ainsi du reste ». On ne saurait, ajoute-t-il, trop « familiariser la génération qui s'élève avec les époques de notre révolution ». Ici, Maréchal, comme on peut s'en assurer, reste fidèle à son *Almanach des Républicains*.

Les noms des jours de décade étant numéraux plaisent mieux au rédacteur. Mais il estime « qu'ils sentent la bar-

84. *Révolutions de Paris*, n° 212, p. 89.

85. *Ibid.*, n° 213, du 7 au 14 brumaire an II, p. 137-139.

barie du siècle où l'on imagina lundi, mardi, etc. » et « qu'ils n'ont pas le mérite des anciens quant à la douceur et à la facilité de la prononciation ». L'objet des fêtes des cinq jours complémentaires procède, suivant lui, d'un choix plus heureux. Il aurait placé néanmoins la Vertu en tête et fait donner le pas au Travail sur le Génie. Il voit très bien la fête du peuple ou de la Sans-culottide tous les quatre ans, le jour bissextiliaire, remarquant simplement qu'on aurait pu l'appeler la fête de la Révolution.

Telles sont les remarques et les réflexions qu'inspirent à Maréchal les dénominations du nouveau calendrier dans l'une des feuilles les plus répandues de l'époque. Il se garda bien de les faire dans son *Tableau historique des évènements révolutionnaires* paru au début de l'an III et qui n'était qu'une brochure de propagande destinée aux « patriotes des campagnes ». Il se contenta d'applaudir et à la disparition des « fêtes du mensonge et de la supersatiation » et à la radiation des « noms d'une foule de personnages ou *fainéans* ou *malfaisans* » proposés par le clergé pendant dix-huit siècles. A l'avenir, dit-il malicieusement aux travailleurs ruraux, « vous pourrez chômer sans rougir. La fête de la Vertu ou de la Fraternité vaut bien, sans doute, le jour de la conception d'une femme vierge et mère tout ensemble et sans la participation de son mari comode<sup>86</sup> ».

Remarquons que dans ses appréciations sur le calendrier révolutionnaire Maréchal ne souffle mot de la substitution des noms touchant l'économie rurale aux noms des saints. Faut-il en conclure qu'il faisait des réserves sur cette modalité ? Il n'est permis que de poser la question en l'absence d'un texte à ce sujet. Mais, étant donné la position prise antérieurement par Maréchal, ce n'est pas trop s'avancer que de dire qu'il eût probablement préféré la substitution d'hommes célèbres aux saints.

Nombreux s'affirmèrent les partisans de cette façon d'opérer. C'est ainsi qu'en l'an III, H. Blanc et X. Bouchard instituteurs à Franciade (Saint-Denis)<sup>87</sup> et en l'an VII le citoyen Boinvilliers, professeur à l'Ecole Centrale de l'Oise<sup>88</sup>

86. *Tableau historique des évènements révolutionnaires*, p. 2.

87. H. WELSCHINGER, *Les Almanachs de la Révolution*, p. 67-68.

88. *Almanach du Département de l'Oise et Calendrier des Muses de l'Ecole Centrale de ce même département pour l'an VII*. — On trouvera une analyse de cet ouvrage dans *La Déchristianisation à Beauvais et dans l'Oise*, 2<sup>e</sup> partie, 1922, p. 85-86.

faisaient défiler chaque jour dans leur calendrier les grands hommes de tous les pays et de tous les siècles suivant ainsi les traces de Rousseau, Jaquin, Etienne Dupin dans leur *Almanach du Républicain*<sup>89</sup> et des patriotes angevins qui rédigèrent le *Calendrier du peuple franc*<sup>90</sup>. Quant au citoyen Beyerlé dont il a déjà été parlé précédemment, soucieux de rendre justice à la plus « belle moitié du genre humain », il constituait entièrement son calendrier avec des femmes « qui se sont rendues célèbres, non seulement par leurs vertus, mais encore par ces qualités qui rendent les hommes si vains de leur supériorité »<sup>91</sup>. L'ouvrage portait le titre d'*Almanach des femmes célèbres... pour l'an 6 de la République Française*.

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle la tentative de Sylvain Maréchal a été reprise par le positivisme et par de nombreux libres penseurs. On n'en finirait pas si l'on voulait dresser une nomenclature même sommaire des calendriers de ce genre parus depuis la Révolution jusqu'à l'année courante. Tous ces essais prouvent que les partisans de la réforme du calendrier s'orientent plutôt dans la voie de l'affectation des jours aux grands hommes, tracée par Maréchal, que dans la voie de l'affectation des jours aux travaux tracée par les conventionnels.

Quelle que soit la voie adoptée il demeure que le nom de Sylvain Maréchal est et restera attaché nécessairement aux efforts tentés par les mouvements ou les gouvernements de pensée libre dans le but de substituer au calendrier d'une Eglise quelconque un calendrier plus conforme aux besoins et aux aspirations d'une société laïque.

89. H. WELSCHINGER, p. 65.

90. *Ibid.*, p. 65 et 231.

91. *Almanach des femmes célèbres*, p. XIX.

---

## « L'opinion d'un Homme », de Sylvain Maréchal

Les historiens de la Conjuración de Babeuf ont tous rendu hommage à l'effort intense et varié de propagande par l'imprimé mené par les Egaux. Cet effort fut tel, qu'en vérité le groupement clandestin babouviste — et c'est un paradoxe — se conduisit comme un grand parti socialiste moderne, menant l'action publique par le journal, l'affiche, le tract et la brochure. Il faut même ajouter pour être juste que cet effort, le premier en date sur le plan communiste révolutionnaire, fut poussé si loin, organisé si ardemment et si méthodiquement que, toutes choses égales d'ailleurs, il dépasse l'effort du même genre de nos partis actuels.

Tout cela atteste cet orgueil apostolique, cette « constance dans le propagandisme de la doctrine » dont Babeuf se targuera jusque sur les bancs de la Haute-Cour de Vendôme<sup>1</sup>. N'écrivait-il pas le 5 floréal an IV, dans une instruction à ses agents d'arrondissement que *rien en révolution n'est plus majeur que de trouver une manière sûre pour diriger et entretenir le bon esprit public*, et la finale de ce passage prouve que Babeuf était parfaitement conscient d'inaugurer au point de vue égalitaire une organisation systématique du prosélytisme<sup>2</sup>.

Buonarroti, bien placé pour apprécier le travail accompli en ce sens, insiste sur son importance et sa portée<sup>3</sup>. Il ne manque pas naturellement de faire large place à l'apport du *Tribun du peuple*.

Dans la collection de ce journal, avant même que les Egaux ne se donnent une structure régulière, un certain

---

1. VICTOR ADVIELLE, *Histoire de Gracchus Babeuf et du babouvisme*, t. II, p. 102 (Défense générale de Babeuf devant la Haute-Cour).

2. Voir chap. VII.

3. *Histoire de la Conspiration pour l'Égalité*, édit. Charavay, p. 67, 81-82.

nombre de numéros s'imposent à l'attention. Parmi eux, les numéros 35 et 40 prennent un relief saisissant.

Le numéro 35 est d'une audace inouïe en raison de la publication de ce qu'on est convenu d'appeler le *Manifeste des Plébéiens* qui mérite plus et mieux que les extraits qui en ont été donnés jusqu'ici<sup>4</sup>. Sa reproduction intégrale avec les notes et commentaires appropriés permettrait de mieux saisir les vues politiques et la pensée sociale, longtemps mûrie, du chef des Egaux.

Ce texte, dans l'esprit de Babeuf, n'est que la « première esquisse » ou, comme il dit, « le précis sommaire » d'un Manifeste plus « terrible » encore qu'il offrira à la masse opprimée\*. De son propre aveu, comme l'annonce le sommaire du numéro, il « attaque moins la constitution dominante [...] qu'il n'invoque des institutions plébéiennes ». Cela figure à la page 3 du numéro et, à la fin, le but « sublime » poursuivi, à savoir « le bouleversement total » impliquant la guerre civile, la conspiration et le chaos, d'où devait sortir « un monde nouveau et régénéré », était aussi et peut-être plus clairement encore indiqué. D'un bout à l'autre du reste, ce numéro avec une franchise extraordinaire se plaçait sous le signe de « l'Égalité », proclamait l'aspiration au « bonheur commun, but de la société », formules reprises du numéro précédent et qui étaient répétées et soulignées intentionnellement.

On ne peut s'étonner qu'un pareil numéro ait valu à Babeuf des poursuites. Il fut déferé devant le jury d'accusation de la Seine qui se fit réticent. Le Directoire s'en mêla, bien décidé à atteindre le journaliste trop audacieux. Ainsi, avant même que le jury d'accusation se soit prononcé (10 nivôse an IV, 31 décembre 1795), le 14 frimaire (5 décembre) le Directoire fit envahir par la police le bureau du *Tribun du peuple*, chez le citoyen Roche, rue du faubourg Saint-Honoré, au coin du n° 29 de la rue des Champs-Élysées (actuellement Boissy-d'Anglas). Un agent tenta d'arrêter Babeuf, le Tribun prit la fuite et grâce à la protection de gens du peuple, put gagner une retraite d'où il continua à faire paraître son journal, mais « irrégulièrement », comme il l'avait pressenti et annoncé en un post-scriptum du numéro incriminé<sup>5</sup>.

D'après Buonarroti, ce furent Didier et Darthé qui lui

4. ALBERT THOMAS, *Babeuf, La doctrine des Egaux*, 1906, p. 55-64. — MAURICE DOMMANGET, *Pages choisies de Babeuf*, 1935, p. 249-264. — G. ET CLAUDE WILLARD, *Babeuf, textes choisis*, 1950, p. 71-72.

\* En fait ce Manifeste n'a jamais vu le jour, Babeuf traqué et conspirant n'ayant point eu le temps de le rédiger. C'est le *Manifeste des Egaux*, de S. Maréchal qui en tint lieu.

5. GABRIEL DEVILLE, *Histoire socialiste. Thermidor et Directoire*, p. 291. Archives nationales E 7160, n° 40, p. 262-267.

donnèrent asile dans l'ancien couvent de l'Assomption<sup>6</sup>. C'est pour essayer de mettre la main sur lui qu'on arrêta sa femme le 16 pluviôse an IV (5 février 1796). Pour n'avoir point dévoilé sa retraite, elle fut jetée à La Petite-Force. La Société du Panthéon, par une collecte fraternelle, devait pourvoir à ses besoins, tandis que les patriotes recueillaient ses enfants. A ce moment, Babeuf était sous le coup de nouvelles poursuites<sup>7</sup>.

Le numéro 40 du *Tribun du peuple*, portant la date du 5 ventôse an IV (24 février 1796) contient une pièce de choix avec l'*Opinion d'un Homme*, que Babeuf plus tard, devant la Haute-Cour de Vendôme, déclarera être « l'équivalent du *Manifeste des Égaux* »<sup>8</sup>.

C'était assurément exagéré, mais l'affirmation est à retenir, parce qu'elle souligne la portée considérable de la pièce, de l'aveu même de Babeuf. On ne s'explique, dans ces conditions, ni le mutisme de Buonarroti à son sujet, alors qu'il reproduit intégralement le *Manifeste des Égaux*, ni pareillement depuis le mutisme des historiens de la Conjuratation.

L'affirmation de Babeuf présente une autre signification. Ce n'est pas par hasard que le *Tribun* lie le *Manifeste des Égaux* à l'*Opinion d'un Homme*. C'est parce que ces deux textes sont non seulement de même esprit, mais du même auteur. S'il en était besoin, ce serait une présomption supplémentaire en faveur de l'attribution à Sylvain Maréchal.

Le titre complet de la pièce et la note la présentant sont tout d'abord à considérer, car le rapprochement de ces deux éléments permet de situer les jours où l'écrit fut rédigé. Il s'agit de l'*Opinion d'un Homme sur l'étrange procès attribué au Tribun du peuple et à quelques autres écrivains démocrates*. Et Babeuf, avant de publier la pièce tient à la chapeauter en ces termes :

*Cet écrit est déjà publié, et a paru sous l'anonyme. Mais les vérités importantes et lumineuses qu'il contient prouvent qu'il est d'un véritable Egal. Cette reconnaissance suffit pour lui mériter une place entière dans le journal des Plébiens. Ce n'est point à cause de ce qu'il contient pour notre défense personnelle qu'il nous flatte. C'est sous le rapport de la grande défense des droits éternels de l'humanité*<sup>9</sup>.

6. GABRIEL DEVILLE, *op. cit.*, p. 47, note.

7. *Ibid.*, p. 59. *Le Tribun du peuple*, n° 40, p. 262, 264, 265, 267.

8. V. ADVIELLE, *op. cit.*, t. II, p. 277.

9. *Le Tribun du peuple*, n° 40, p. 253.

Qu'est-ce à dire ? Du fait que « l'écrit est déjà publié et a paru » il nous faut conclure que la plaquette sans date portant le même titre, et qu'on était porté à considérer comme postérieure, lui est, au contraire, antérieure. Et cette brochure in-8, de 8 pages<sup>10</sup>, en bonne justice, Buonarroti eût dû la faire figurer à côté de l'affiche de Félix Lepeletier *Soldat, arrête et lis*, et du *Discours aux Français sur les réunions de citoyens* d'Antonelle, parmi les productions qui circulaient à Paris avant la constitution formelle de la Conjuraction<sup>11</sup>. Tout incite même à supposer qu'on a fait d'une pierre deux coups, car il est visible que c'est la composition de « l'imprimerie des Patriotes de 92 » qui est passée dans le *Tribun du peuple* avec des notes que Babeuf a cru devoir ajouter.

Par conséquent, la date du 5 ventôse portée au *Tribun du peuple* donnant l'article ne doit pas nous égarer et faire admettre qu'il a été rédigé quelques jours avant. C'est ici qu'intervient le titre complet pour fixer chronologiquement les choses. Le rédacteur proteste en effet non seulement contre le procès intenté à Babeuf, mais à « quelques autres écrivains démocrates ». Il ne s'agit donc pas du procès de Babeuf indiqué plus haut, mais du procès qui lui fut intenté pour son n° 39 sur la plainte du ministre de la Justice, le 13 pluviôse an IV (2 février 1796). Effectivement, c'est dans ces jours que sont pourchassés en même temps que Babeuf : Lebois pour son *Parallèle du gouvernement de Robespierre avec le gouvernement actuel* ; un anonyme pour son *Adresse d'un proscrié à la Convention* et le *Journal des Patriotes opprimés*<sup>12</sup>.

On peut donc se permettre d'avancer que c'est sous le coup de l'indignation causée par ces poursuites que Maréchal a rédigé son article. Il daterait donc de la mi-pluviôse environ.

Pour mieux expliquer et comprendre le texte de Maréchal ainsi que les exposés communistes d'une si grande exaltation de Babeuf auxquels il se réfère, il convient de se reporter au contexte du temps.

Dans les jours où paraît le n° 35 renfermant le *Manifeste des Plébéiens*, les rapports de la Commission de Police de

10. Paris, Impr. des Patriotes de 92, s. d. *Bibl. nationale*, Lb<sup>42</sup>, 1077. *Bibl. de la Ville de Paris*, 957.420.

11. BUONARROTI, *op. cit.*, p. 67.

12. A. AULARD, *Paris pendant la Réaction thermidorienne et sous le Directoire*, t. II, p. 733.

la ville de Paris, et spécialement celui du 7 frimaire (28 novembre), ne cachent pas que « la misère est à son comble », que les rues « offrent le spectacle douloureux de femmes et d'enfants affaissés par le besoin ». Ils précisent que « des plaintes sont entendues de toutes parts contre la mauvaise foi des boulangers », que le bois et le charbon, par ces temps de froid, « sont montés à des prix inaccessibles ». Et passant à une critique sociale inattendue dans un texte administratif, au regard de cette misère, est opposée « la cupidité, l'avarice, la dureté du marchand ». On lit ensuite ces lignes servant d'avertissement :

« L'égoïsme est aux prises avec la misère, le luxe avec l'indigence, l'abondance avec le dénuement le plus absolu. Le nœud est tellement serré qu'il est prêt à se rompre<sup>13</sup>. »

Il est vraiment remarquable que l'affiche de Lebois dite des *Patriotes de 89* apposée sur les murs et dont Babeuf cite complaisamment des passages, rejoigne ce sombre tableau.

« Le Peuple, *y est-il dit*, sent ses entrailles déchirées par le besoin. Il a vendu ses meubles, ses habits, ceux de ses *enfants* afin de retenir encore quelques heures une vie qui lui échappe. L'avare possesseur de grains refuse à ses semblables, même au prix de l'or, la subsistance qui leur manque. Le pauvre meurt à côté de l'abondance [...] Jusqu'à quand durera la rage des ennemis du peuple<sup>14</sup> ? »

La conjonction des textes policiers et de l'affiche opposante se passe de tout commentaire. Ce 9 frimaire an IV (30 novembre 1795), le jour même où Babeuf en termes de feu met un point final à son numéro « immensément utile »<sup>15</sup> et dont il souligne la résonance exceptionnelle, le rapport de la Commission note que « les plaintes et les murmures se font toujours entendre », que tout « jette le peuple dans un état de douleur et d'affaissement », le poussant à des « malédictions contre le gouvernement ». Le rapport faisant état des propos « durs et violents », des « menaces », et même des « idées » qui se forment sur la base du dénuement et de la révolte, les lient à ce qu'il appelle « la classe la plus grossière »<sup>16</sup>.

La situation n'était guère meilleure quant fut mis en vente le n° 40 (5 ventôse, an IV). Le rapport policier de ce jour du Bureau central succédant à la Commission fait état « des plaintes et des murmures, en effet du mécon-

13. A. AULARD, *Ibid.*, t. II, p. 434-435. (D'après les Archives nationales F 1c III. Seirne 17.)

14. *Le Tribun du peuple*, n° 35, p. 86-87.

15. *Ibid.*, p. 72-73, 107.

16. AULARD, *Ibid.*, t. II, p. 448-449.

tement ». Les rapports des jours suivants insistent sur la cherté excessive de toutes choses, spécialement des denrées de première nécessité. Ils reconnaissent les « privations d'un grand nombre de citoyens » et parlent même de leur « dénuement presque absolu »<sup>17</sup>.

Le n° 40, dans ces conditions, ne pouvait qu'avoir et eut, en fait, un retentissement certain dont malheureusement on ne peut mesurer l'importance comme il conviendrait. Le retentissement s'explique par la portée idéologique des articles, aussi exceptionnelle que dans le n° 35.

Outre *L'Opinion d'un Homme*, — pièce maîtresse qui eut seule de tous les textes du *Tribun du peuple*, y compris le *Manifeste des Plébéiens* les honneurs d'être tirée en brochure —, ce n° 40 contenait des thèmes, gloses et notes de Babeuf précisant ses vues. L'ensemble en est impressionnant.

Plusieurs de ces textes ont été reproduits. L'un roule sur la double lutte à mener : dans l'immédiat, contre « les pouvoirs régnants », fondamentalement pour l'établissement du « bonheur commun »<sup>18</sup>. L'autre, à propos de l'acquiescement de Lebois, s'élève contre la corruption gouvernementale et se réjouit de voir l'autorité judiciaire sauvegarder la liberté de la presse<sup>19</sup>. Un troisième montre que la République est un vain mot quand elle n'a pas un contenu social<sup>20</sup>.

L'obligation de réduire les *Pages choisies de Babeuf* n'a pas permis de reproduire d'autres textes d'importance. Par exemple la riposte de Babeuf aux attaques de Maréchal contre Robespierre et la Constitution de 1793, dont nous parlons plus loin. Surtout, la note de Babeuf répondant à une lettre lui disant que des « astucieux intrigants » insinuaient qu'il avait raison mais que son évangile était impraticable. *C'est actuellement*, disait Babeuf, *le grand cheval de bataille des ennemis de l'Égalité réelle*<sup>21</sup>.

Aussi bien la note pourrait-elle s'intituler « L'état de communauté est-il praticable ? » Elle prouve une fois de plus et d'une façon éclatante, contrairement à la thèse soutenue par Albert Mathiez sur la fin de sa vie, que le

17. AULARD, *ibid.*, t. III, p. 7-12.

18. M. DOMMANGET, *Pages choisies de Babeuf*, p. 278/79.

19. *Ibid.*, p. 279-280.

20. *Ibid.*, p. 281-283.

21. *Le Tribun du peuple*, t. II, p. 243-244.

communisme chez Babeuf, bien loin d'être « quelque chose de purement accessoire »<sup>22</sup>, constituait tout au contraire le principal de ses vues politiques. Le Tribun ne nie pas que l'établissement du communisme soit un « sujet délicat », mais il entend faire la démonstration de son exécution et il annonce que s'il ne donne pas signe de vie pendant quelque temps c'est parce qu'il va « élaborer dans le silence, le plan d'exécution de ce régime heureux »<sup>23</sup>.

Il est bien clair que l'accumulation de tant de textes sérieux, favorables à la Communauté, dans un numéro de journal et cela en pleine crise sociale et politique, ne pouvait — comme d'ailleurs Babeuf lui-même le reconnaît — qu'échauffer « de tous côtés », les esprits sur la question<sup>24</sup>.

On comprend donc que dès le 6 ventôse, an IV (25 février), au club du Panthéon que présidait ce soir-là, comme par hasard, Buonarroti, Darthé ait lu chaleureusement le n° 40, détachant sans nul doute l'*Opinion d'un Homme* qui en était le texte majeur. Cette lecture, rapporte Buonarroti, « fut couverte d'applaudissements ». C'est ce qui donna prétexte au Directoire — à l'instigation de Bonaparte selon Buonarroti — de dissoudre le club<sup>25</sup>. Mais le numéro trouve des vendeurs, tels le citoyen et la citoyenne Lefèvre, et des colporteurs, tel Poisson. Tous les trois furent arrêtés pour cette diffusion de 20 ventôse après dîner (10 mars 1796)<sup>26</sup>.

Pourquoi ce titre orgueilleux *l'Opinion d'un Homme* ? Maréchal nous met lui-même sur la voie. Il rappelle ailleurs, en présentant les lois de Pythagore, que celui-ci faisait une distinction entre *l'homme et les hommes*, distinction que par la suite J-J- Rousseau a bien saisie<sup>27</sup>. Il ajoute :

« L'homme éclairé et sage était le républicain de Pythagore ; les hommes — peuples, c'est-à-dire corrompus par le contact d'une population plus nombreuse que choisie,

22. A. MATHIEZ, *Le Directoire*, ch. VIII/I.

23. *Le Tribun du peuple*, n° 40, p. 243.

24. *Ibid.*, n° 40, p. 244.

25. GABRIEL DEVILLE, *op. cit.*, p. 294. — BUONARROTI, *op. cit.*, éd. originale, t. I, p. 107 ; éd. Charavay, p. 64. On remarquera qu'il n'est pas question de cette séance importante ni dans le rapport du Bureau central de Police (7 ventôse) ni dans les rapports des 8 et 9 ventôse reproduits par AULARD, *op. cit.*, t. III, p. 9-12, d'après les Archives nationales BB384.

26. A. AULARD, *op. cit.*, t. III, p. 41.

27. *Voyages de Pythagore*, t. VI, p. 13.

ne lui paraissent qu'un troupeau qu'il faut mener doucement, mais pour ainsi dire à la baguette<sup>28</sup>. »

Foncièrement, Maréchal s'inspira donc de Pythagore et de Rousseau qu'il combine. Mais, dans l'immédiat, faut-il voir dans le titre qu'il a choisi une intention de Cloots ? Souvenons-nous en effet du premier cri révolutionnaire aux Parisiens du « futur orateur du genre humain Cloots du Val de Grâce, baron en Allemagne, citoyen en France » renonçant à son « berceau tudesque » et à « ses lettres gothiques », s'intitule tout simplement « un Homme ». Mais c'est un Homme avec une majuscule et qui entend s'adresser à des Hommes véritablement dignes de ce nom et méritant donc la majuscule. Son exposé laconique pour déterminer les Parisiens à remplir un devoir sacré aux mânes de Voltaire, à l'occasion de la translation de ses cendres, s'intitule fièrement : « Un Homme à des Hommes ». Ce morceau original qu'inséra la *Chronique de Paris*, date du 3 mars 1790. D'emblée Cloots s'impose par sa franchise, sa hardiesse et aussi, il faut bien le dire, par cette façon particulière d'entrer dans l'arène et de fixer l'attention au moyen d'un titre sortant de l'ordinaire<sup>29</sup>.

Maréchal use du même procédé. Mais qu'entend-il par « Homme » lui qui — n'oublions pas — s'intitulera plus tard orgueilleusement « l'Homme sans Dieu » ?

Pour préciser ce point, nous n'avons que l'embarras du choix, par les réponses qu'il a lui-même fournies. Il s'agit de l'homme privé, de l'homme en famille, mais un homme à la Sylvain, qui soit sage, vertueux, vivant à la campagne, sans Dieu, ni lois, ni maîtres, qui ne soit « s'il est possible », ni gouverné, ni gouvernant car « tout gouverné est à plaindre, tout gouvernement est à craindre »<sup>30</sup>.

L'idéal de l'Homme est représenté à ses yeux par Pythagore en qui il voit tout simplement, tout naturellement, un « Homme »<sup>31</sup>, dans toute l'acceptation et la plénitude du mot, « un Homme qui ne soit qu'homme »<sup>32</sup>.

Pour Sylvain, homme et sage sont synonymes. Dès 1779, dans ses quatrains moraux imités de Pibrac, il donne cette lapidaire définition : « Un sage est un Homme »<sup>33</sup>, pour ensuite rappeler — en plaçant en italique le nom d'Homme — que :

28. *Voyages de Pythagore*, *ibid.*, t. VI, p. 13-14.

29. *La Chronique de Paris*, t. II, n° 62, p. 245-46. *Bibl. nat.* Lc 2 218. Dans sa biographie d'A. Cloots, t. I, p. 166-169, G. AVENEL, commente l'article.

30. *Voyages de Pythagore*, t. VI, p. 151-152 (loi 1164).

31. *Ibid.*, t. VI, p. 17 (Prologues des lois).

32. *Ibid.*, t. VI, p. 170 (Lois).

33. *Le livre de tous les âges ou le Pibrac moderne*, p. 133.

« Chez un peuple sauvage, on se contente pour tout éloge d'appeler *Homme* celui qui a fait une bonne action<sup>34</sup>. »

Dans une autre de ses productions, il écrit : « Le sage est l'homme vertueux par excellence »<sup>35</sup>, après quoi, précisant un peu plus loin la position économique de ce sage, il énonce :

« Un agriculteur, propriétaire, chef de famille et vertueux, voilà l'homme par excellence. *Ecce Vir*<sup>36</sup>. »

Selon Sylvain l'homme doit donc être hors des villes, hors du nombre, car :

« Point d'égalité, d'indépendance ni de bonheur pour les hommes quand ils sont en trop grand nombre<sup>37</sup>. »

Une grande population change un peuple en populace. Une famille nombreuse devient pauvre et, pour subsister, est condamnée à l'aliénation de son indépendance<sup>38</sup>.

Cinq ans avant de se prononcer ainsi, Sylvain Maréchal avait dit :

« Le père de famille, vivant avec ses *enfants* dans sa maison, au milieu d'un domaine pas plus grand qu'il ne faut pour le nourrir, lui et les siens, voilà l'homme par excellence<sup>39</sup>. »

Cependant Sylvain, dans une production antérieure, élargit la famille à « une centaine d'individus de même sang »<sup>40</sup>, à l'instar des communautés patriarcales des Pinons et des Jault. Ainsi qu'il a été établi<sup>41</sup>, cet idéal de communisme agraire était le sien quand il abandonnait la chimère d'une société patriarcale. Ce communisme suscitait alors des transports d'enthousiasme. Ils se prolongeront jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à tel point que Victor Considerant dans son tableau des systèmes socialistes analysera longuement le « communisme de Dupin et de Guy Coquille », le dénonçant comme « le plus traître de tous » et comme tel lui consacra sept fois plus de place qu'au communisme babouviste ou au communisme icarien<sup>42</sup>.

Le contenu positif d'un tel socialisme est évidemment tout à fait pauvre. Il n'envisage la refonte sociale que sous l'angle rural. Il va à l'encontre de l'évolution économique. Il ignore l'industrie qui se développe considérablement et

34. *Le livre de tous les âges...*, *ibid.*, p. 171.

35. *De la Vertu*, p. 182.

36. *Ibid.*, p. 267.

37. *Ibid.*, p. 162, 175.

38. *Voyages de Pythagore*, t. IV, p. 168.

39. *Correctif à la Révolution*, p. 8. DOMMANGET, *Sylvain Maréchal*, p. 242.

40. *Dame Nature à la barre de l'Assemblée nationale*, p. 40.

41. DOMMANGET, *Sylvain Maréchal*, p. 243-245.

42. *Le Socialisme devant le Vieux Monde*, éd. de 1850, p. 79-87.

marque déjà un début de concentration. Il n'aborde pas d'un point de vue communiste les problèmes de la distribution, du travail, des échanges. Comme Babeuf et Buonarroti, plus qu'eux, Maréchal est bien du siècle des physiocrates, des philosophes de la Nature et des poètes pastoraux. Même quand il se fait « loup », poussé par la révolte et un ardent désir de transformation sociale, il reste le « berger Sylvain ». La classe paysanne formant les trois quarts de la population et correspondant à ses vues éthiques, il est tout naturel que, plaidant la cause des pauvres contre les riches, il ne songe qu'à une solution communiste agraire.

Dans cette solution, et pour en revenir à la question posée, est-il besoin de dire que l'Homme accompli de Maréchal n'a que le nom de commun avec l'Homme accompli de Marx ? Tous deux représentent certes la plénitude de l'être dans une société communiste, mais autant l'un est « socialisé », autant l'autre est « individué »<sup>43</sup>. Rien d'étonnant puisque Maréchal se réfère surtout au passé tandis que Marx, après une analyse économique poussée et s'appuyant sur l'évolution, entend la prolonger et lui donner tout son sens dans l'avenir.

Nous pouvons aujourd'hui discuter et approfondir cette notion de l'Homme que caressait Sylvain Maréchal en son for intérieur. Mais toutes nos explications faisaient défaut aux contemporains. Il n'était même pas question de notion pour eux ; ce n'était qu'une expression, un mot qui restait dans le vague, charriant des idées troubles.

Une chose certaine néanmoins est qu'objectivement, malgré le contenu réactionnaire et individualiste que lui donnait intimement Sylvain Maréchal, le mot jouait un rôle progressiste, oppositionnel et révolutionnaire. On ne le voyait que sous cet angle, Babeuf tout le premier, comme le montre la publicité qu'il donna à l'*Opinion d'un Homme*. C'est un exemple typique de l'utilisation de données réactionnaires à des fins révolutionnaires, qu'on en ait conscience ou non.

Après avoir replacé la pièce dans son contexte, établi la date de rédaction et expliqué son titre, il convient maintenant d'en examiner sommairement la teneur.

On y distingue en gros quatre parties.

43. Voir la préface de FRANÇOIS PERROUX à *Karl Marx. Œuvres. Economie*. P. XXII - I, 11.

La première soutient la cause de l'Egalité réelle que plaide Babeuf et ses partisans, en se référant à l'histoire antique. La seconde est un appel à la raison et à la justice en faveur de cette cause par le développement d'un vieil adage cher au rédacteur. La troisième indique le changement de direction qu'eût pu prendre la Révolution si, à son début même, Babeuf et les autres partisans de l'Egalité réelle s'étaient révélés. La quatrième partie enfin pousse et encourage Babeuf à accomplir sa tâche sublime en ne se laissant écarter par personne de la « ligne droite de l'égalité » et sans compromission avec les tenants monarchistes et républicains d'un passé révolu. Sans se placer non plus sous le patronage soit de la Constitution de 1793, soit de Maximilien Robespierre, bien qu'on ne parle de lui que d'une façon voilée. C'est cette partie finale, mêlant la critique à l'apologie qui devait, comme nous le verrons, provoquer une vive riposte de Babeuf, publiée en annexe.

D'où vient que Maréchal commence son exposé en plaçant la cause égalitaire sous le patronage de la plus haute antiquité ?

Babeuf avait fait débiter son *Manifeste des Plébéiens* en rappelant au commencement de notre ère l'action de haute lutte des tribuns de Rome à la fois contre l'oppression des patriciens et pour la loi agraire<sup>44</sup>. Or, au moment où Babeuf évoquait ce passé, Maréchal travaillait à son grand ouvrage *Voyages de Pythagore* qu'il devait livrer à l'imprimerie en l'an VI<sup>45</sup>. Comment n'aurait-il pas tenté de reculer beaucoup plus loin dans les profondeurs du temps afin de compléter par des « autorités graves en faveur du communisme », les « autorités graves en faveur de l'athéisme » dont il avait fait état par ailleurs à plusieurs reprises ?

Les *Voyages de Pythagore* constituent une œuvre extrêmement précieuse pour éclairer la pensée politique et sociale de Sylvain Maréchal, précisément en pleine période babouviste. A tout propos il y glisse des opinions en les mettant dans la bouche de son héros ou de ses contemporains. Rien de bien nouveau, c'était courant parmi les écrivains et Maréchal ne s'en était jamais privé. On peut s'en assurer en se reportant à ses productions historiques et archéologiques. Il lui arrive même souvent de mêler à ce point le « personnel » à l'histoire qu'il fait des confidences, de

44. *Le Tribun du peuple*, n° 35, p. 85-92.

45. MAURICE DOMMANGET, *Sylvain Maréchal*, p. 349.

véritables révélations, qu'une étude spéciale devrait mettre en valeur. Ce n'est donc pas l'effet d'un hasard si dans l'un des six tomes des *Voyages de Pythagore*, tout comme dans le *Manifeste* de la conspiration, l'expression hautement significative de *République des Égaux* revient plusieurs fois. S'adressant aux Crotoniates, Pythagore, alias Maréchal s'écrie :

« De tous les *gouvernements* humains, le plus sublime serait la république des égaux ; mais il faut vous prévenir que de tous les régimes, c'est le plus difficile, non pas à fonder, mais à maintenir. Je viens parmi vous en faire l'essai <sup>46</sup>. »

Puis, Pythagore donne les raisons qui le portent à faire cet essai sur un plan réduit :

« L'égalité naturelle et de fait n'est point à la portée des hommes devenus peuple ; ils ne sauraient la conserver et en jouir seulement d'un soleil à l'autre. Ils n'en sentiraient pas le charme ni le prix. En ce moment, ce régime n'est admissible et ne peut convenir que parmi ces mortels éclairés et paisibles qui tiennent dans la société les rangs du milieu et vivent innocemment dans une honorable médiocrité. A eux seuls, à nous particulièrement, mes chers disciples, il appartient de fonder sans plus attendre la *république des égaux*, et d'en proclamer les lois dans cette enceinte, en deçà de ce voile <sup>47</sup>. »

Ces propos ne faisant confiance qu'à une élite seraient décevants si, plus loin, Pythagore, fort de l'exemple de son école, ne demandait aux peuples de retourner dans leurs foyers en se disant :

« Mais pourquoi plusieurs millions d'hommes ne pourraient-ils faire ce que font plusieurs centaines de leurs semblables <sup>48</sup> ? »

On saisit ici sur le vif la liaison qui a permis à Sylvain Maréchal de transposer le prétendu communisme de Pythagore du plan d'une élite au plan de la masse, d'un plan tout à fait restreint au plan national. Une même opération de l'esprit le portait, par-delà l'extension des communautés familiales, à envisager l'établissement d'une communauté nationale.

La deuxième partie du texte étaye le communisme sur un vieux proverbe qu'affectionne Maréchal et dont il tire

46. *Voyages de Pythagore*, t. V, p. 262.

47. *Ibid.*, t. V, p. 332-333.

48. *Ibid.*, t. V, p. 337.

un enseignement égalitaire. « *Le soleil luit pour tout le monde.* » Très curieuse est cette utilisation de l'astre suprême en faveur des masses en détresse. Cependant, le procédé n'était point nouveau puisque l'éloquent Massillon, s'adressant aux puissants dans l'un de ses sermons courageux, s'écriait déjà : « La terre ne semble produire que pour vous seuls, grands du monde ; le soleil ne se lever et ne se coucher que pour vous seuls. »

N'oublions pas non plus que Campanella, composant en 1611 sa célèbre utopie communiste, l'a placée sous le signe du soleil, et qu'il est impossible qu'un érudit, un « rat de bibliothèque » comme Sylvain Maréchal, n'ait point connu cet ouvrage. Sans doute, il fait « des restrictions » touchant l'ancien moine calabrais en l'inscrivant dans son *Almanach des Honnêtes Gens* (1788)<sup>49</sup>. Pourtant, il ne le fait pas figurer dans son *Almanach des Républicains* (1793). Mais ce n'est point à cause des opinions philosophiques de Campanella, puisqu'il le tient pour athée<sup>50</sup> ; c'est sûrement à cause des audaces sexuelles et antifamiliales du bouillant dominicain. Bien qu'il ne se réfère point formellement à la *Cité du Soleil* dans ses diverses productions, on peut tenir pour assuré que Sylvain Maréchal a connu la *Cité du Soleil*, comme il a connu le traité théologique imprégné de communisme de Campanella qu'il cite formellement<sup>51</sup>.

En fait, Sylvain Maréchal semble avoir commencé à se servir du soleil pour appuyer la thèse égalitaire dès 1784. Alors, empruntant la voile de la fiction, il devient psalmiste pour mieux répandre ses idées contre les rois, les grands et les riches. Dès le début de son recueil de psaumes, dans la pièce où il proclame qu'« il se dévoue au salut de ses frères », il invoque le « Soleil de Justice », mais sans préciser en quoi l'astre du jour mérite ce qualificatif<sup>52</sup>.

En 1789, se prétendant « député présomptif aux états généraux », Maréchal entend, sous forme d'apologues, donner des leçons politiques. Dans l'un d'eux, il fait entrer en conversation à propos de l'heure un vieux berger et un jeune roi égaré dans la campagne. Ce dernier et sa suite contestaient l'heure du berger. Sur quoi celui-ci dit tout bas en s'éloignant : « Vous avez beau dire et beau faire ... le *tems* ne va pas plus ou moins vite pour les rois que

49. *Almanach des Honnêtes Gens*, 21 mai ou *Ter.* — *Dictionnaire des Honnêtes Gens*, 1791, p. 23.

50. *Dictionnaire des athées*, éd. de l'an VIII, p. 62, art. Campanella.

51. *Ibid.*, p. 62.

52. *Livre échappé au déluge* ou *psaumes nouvellement découverts*, p. 3. Proudhon, plus tard, invoquera le « Soleil de la liberté ».

pour les pasteurs. Chacun a son horloge, mais il n'y a qu'un soleil pour tous<sup>53</sup>. »

Maréchal, quelques années plus tard, au début de 1793, reprenait le même thème à peu de chose près dans *l'Évangile du jour*, contes égalitaires publiés par Nicolas de Bonneville. Cette fois, la leçon sociale se précisait à la faveur des progrès de la Révolution. L'homme du peuple répondait au grand de la terre, soutenant que les princes et les humbles ne devaient « avoir rien de commun ensemble, pas même l'heure » :

« Vous avez raison ... Le *tems* devoit avoir des ailes pour nous, pour vous il doit être boiteux. Malgré cela, je commence à croire que le soleil qui luit pour tout le monde et qui distribue également sa chaleur, ne marche pas plus vite pour les uns que pour les autres. Et il faut bien que tout ne soit pas possible aux grands de la terre puisqu'ils n'ont pas encore trouvé jusqu'à présent le moyen de maîtriser le *tems*, et d'en accélérer ou ralentir le mouvement à volonté. S'il y a en cela quelque chose d'humiliant pour quelques personnes, cela ne laisse pas d'être consolant pour beaucoup d'autres<sup>54</sup>. »

Dans ses *Voyages de Pythagore*, Maréchal fait parler à maintes reprises son héros en faveur de l'Égalité et de la Communauté des biens. Un passage mérite particulièrement d'être cité car, non seulement le soleil y sert de nouveau la cause égalitaire, mais Pythagore s'y affirme une fois de plus pour la distinction entre « l'homme » et « les hommes » :

« Tout mortel sans doute est propriétaire, mais de lui seul, c'est-à-dire de sa personne, de son individualité, de son génie, de ses vertus ; ainsi que le soleil, la terre et tout ce qu'elle renferme appartiennent à tout le monde. Tous les maux politiques découlent des propriétés sociales et partielles. Si nous pouvions persuader aux peuples la justice et l'efficacité de ces deux lois naturelles qui n'en font qu'une : *Remettez tout en commun, n'ayez rien en propre*, l'œuvre de la régénération universelle serait finie ; l'homme se conserverait essentiellement bon ; les hommes cesseraient d'être nécessairement *méchans*<sup>55</sup>. »

53. *Premières leçons du fils aîné d'un roi*, p. 102 (leçon XCVI).

54. *Bulletin des Amis de la Vérité*, n° 31, 30 janvier 1793, p. 4, chap. IV (*L'Évangile du jour*, par AR-LAMECH). MARÉCHAL avait déjà publié en 1784 son *Livre échappé au déluge* et en 1787 ses *Lamentations* dans le *Journal de la Littérature française et étrangère*, sous le pseudonyme d'Ar-Lamech, anagramme de son nom. Ces pièces sont surtout égalitaires. Voir DOMMANGET, *Sylvain Maréchal*, p. 104-110.

55. *Voyages de Pythagore*, t. V, p. 329.

Plus loin, Maréchal fait dire à Pythagore, d'après Jamblique, que l'« Egalité sainte » est « le grand objectif de tous ses vœux » :

« Mais je la veux réelle, *ajoute le grand philosophe*, et non simple fiction de la loi. Je ne voudrais pas que certains gens puissent longtemps encore dire avec impunité : « Laissons le philosophe crier à la populace que le soleil luit pour tout le monde, pourvu qu'on en reste là — et qu'il y ait toujours en effet de commun que le soleil entre nous et la multitude<sup>56</sup>. »

Chose à noter, on retrouvera la formule lancée par Maréchal dans l'une des chansons servant de propagande aux Egaux. L'un des couplets dira en évoquant « l'enfance du genre humain » :

*La sainte et douce égalité  
Remplit la terre et la féconde ;  
Dans ces jours de félicité,  
Le Soleil luit pour tout le monde.*

Et le refrain élèvera la formule au rang de mot d'ordre.

*Réveillez-vous à notre voix  
Et sortez de la nuit profonde,  
Peuples, ressaisissez vos droits  
Le Soleil lui pour tout le monde<sup>57</sup>.*

Cette insistance s'ajoutant à d'autres passages de la production plaide une fois de plus pour l'attribution à Sylvain Maréchal, l'un des rares chansonniers de la conspiration avec Germain.

Babeuf ne pouvait qu'applaudir chaleureusement aux « rigoureux principes » égalitaires soutenus par son correspondant anonyme — qu'il connaissait bien d'ailleurs — et nous l'avons vu en effet présenter la pièce comme émanant « d'un véritable Egal ». Mais dans la partie finale, il ne pouvait laisser passer sans riposte les critiques voilées touchant Robespierre, et ouvertes concernant la Constitution de 1793. Il suffit de se rappeler la façon dont il avait défendu Robespierre au plus fort de la Réaction

56. *Voyages de Pythagore, ibid.*, t. V, p. 332.

57. *Haute-Cour de Justice. Suite de la copie des pièces...*, t. II, p. 7. Reproduction dans ALBERT THOMAS, *op. cit.*, p. 93-94.

thermidorienne, quand tant de républicains étaient déboussolés. Son premier numéro du *Journal de la Liberté de la Presse*, composé en face d'une pancarte de la « Déclaration des Droits » mise spécialement sur sa table<sup>58</sup>, établissait déjà une distinction entre le Robespierre d'avant 1793, « sincèrement patriote et ami des principes », et le Robespierre « ambitieux, tyran et le plus profond des scélérats » de la suite. Le premier, affirmait-il, est « peut-être la meilleure source où il faille chercher les grandes vérités et les plus fortes preuves des droits de la presse »<sup>59</sup>. C'est avec les armes laissées par ce grand citoyen qu'il commença son combat, malgré l'âpreté du temps. Depuis, bien des républicains, se reprenant, l'avaient rejoint.

Aussi Babeuf tint-il à placer immédiatement après l'argumentation communiste de son collaborateur occasionnel une note restrictive<sup>60</sup> qui a été reproduite, sauf la partie introductive, par Albert Mathiez<sup>61</sup>. C'est, comme l'écrit celui-ci, une « vibrante apologie de Robespierre ».

Il est évident que Babeuf, sur le plan de la tactique, était dans le vrai par rapport à Sylvain Maréchal.

Non seulement celui-ci était prisonnier des préventions qu'il a toujours eues concernant Robespierre et d'autres leaders de la Révolution, mais depuis que les *Révolutions de Paris* ne paraissaient plus<sup>62</sup>, sa participation par la plume à la lutte quotidienne avait pris fin. Par des brochures, par des pièces de théâtre, œuvres de sa féconde imagination, il s'était cependant maintenu dans la sans-culotterie<sup>63</sup>. Après le 9 thermidor, quand le reniement courait les rues, « quand la calomnie venait de partout » selon le mot de Billaud-Varenne, Maréchal n'étant plus tenu de multiplier les réticences et d'user de circonlocutions comme dans ses derniers articles du journal de Prudhomme, broie du noir sur la Terreur en rédigeant pour ce dernier les *Crimes de la Révolution*<sup>64</sup>.

Sa propension à la solitude et au repli sur soi-même se renforce alors tout naturellement. Il se complait dans son isolement, regarde de haut les abjections de la société civile et s'accroche à l'idéal du sage qu'il s'est forgé de longue date et qui nous éclaire une fois de plus sur le titre dont il se pare.

58. *Journal de la Liberté de la presse*, n° 17, 5 vendémiaire an III, p. 3.

59. *Ibid.*, n° 1, 17 fructidor an II, p. 3.

60. *Le Tribun du peuple*, n° 40, p. 258, 259.

61. *Annales révolutionnaires*, 1917, p. 378-380.

62. N° 225, 25 pluviôse au 10 ventôse an II (28 février 1794).

63. M. DOMMANGET, *Sylvain Maréchal*, p. 283-289.

64. *Ibid.*, p. 289-295.

« Un sage est un Homme. C'est-à-dire un être qui, placé entre la raison et les passions, fait usage du fil que lui a donné la nature pour se guider dans la carrière de la vie <sup>65</sup>. »

Dans ce schéma tout individualiste et d'ordre éthique, il n'y a point trace de politique. La raison, les passions, la nature, remplacent l'analyse économique et l'on comprend très bien qu'à la limite Maréchal ait pu écrire que le législateur doit mettre sa gloire « non pas à métamorphoser les hommes en peuple, mais bien plutôt le peuple en hommes » <sup>66</sup>.

Comme Rousseau, il ramène le problème politique et social à un problème moral.

Babeuf aussi s'était nourri de Rousseau et les préoccupations morales n'étaient pas exemptes de « la religion de l'égalité et de la démocratie pure » dont il se glorifiait d'être « l'apôtre » devant la Haute-Cour de Vendôme <sup>67</sup>. Mais Babeuf ne s'isolait pas. Il était de plein-pied avec les gens du peuple en cet hiver de l'an IV. Il ressentait la faim et les privations dans sa propre chair, dans son foyer. Il n'était pas sourd aux regrets que formulaient les faubouriens en détresse, portant leurs regards en arrière. Sa position maintenant tout à fait favorable à « l'incorruptible » correspondait beaucoup mieux aux aspirations des masses que celle de Maréchal.

Les rapports de police ne laissent aucun doute à ce sujet. Le rapport du 7 frimaire dit que la veille « dans les groupes » on n'entendait « que des regrets du régime de Robespierre », on parlait de « l'abondance sous sa tyrannie et de la misère sous le gouvernement actuel ». Dans le rapport du lendemain, il est signalé que les noms de Robespierre et de Billaud-Varenne sont « répétés avec complaisance » dans les rassemblements, dans les conversations, dans les cafés du Jardin-Egalité. Dans le rapport du 12 frimaire (3 décembre), il est mentionné que des ouvriers s'étant livrés au pillage de marchands de pain installés place du Jardin-Egalité, ont fait « l'éloge de Robespierre » et que dans divers quartiers « le peuple affecte de regretter Maximilien ». Dans d'autres rapports, on signale qu'au café Chrétien, toujours le 12 frimaire, « les fronts s'épanouissaient en entendant la lecture d'une feuille de Babeuf qui fait l'éloge le plus brillant de Robespierre » et que le lendemain, au même café, des ex-membres du

65. *Le Livre de tous les âges*, p. 133.

66. *Voyages de Pythagore*, t. VI, p. 293.

67. V. ADVIELLE, *op. cit.*, t. II, p. 101-107.

Comité Révolutionnaire de la section du Contrat Social promettaient le rétablissement du gouvernement robespierre. Enfin, mi-pluviôse, quand Maréchal rédige son *Opinion d'un Homme*, un observateur entend réclamer « un second Robespierre »<sup>68</sup>.

Il faut croire qu'après avoir rompu l'anonymat, devenu membre du Comité Directoire secret de la conjuration, Sylvain Maréchal a tenu compte de la rectification de Babeuf. Même si foncièrement il continuait de repousser tout patronage de Robespierre, tactiquement il ne pouvait que s'incliner. C'est qu'au prestige grandissant du souvenir de Robespierre dans la masse s'ajoutait son prestige parmi les dirigeants de la conspiration. Maréchal n'était pas sans savoir non plus que, sauf peut-être Joseph Bodson resté irréductible, tous les agents d'arrondissement de la conjuration partageaient le même point de vue. Malgré cela, dans ses productions d'alors, par exemple *la Chanson nouvelle à l'usage des faubourgs*, quand Maréchal évoque des hommes dont peut se réclamer la cause de « l'Égalité sainte », c'est dans l'Antiquité encore uniquement qu'il va les chercher, citant les Gracques, les Brutus et Valérius Publicola<sup>69</sup>.

Mais en ce qui concerne la Constitution de 1793, Maréchal ne s'en tiendra point à l'abstention. Revenant sur ses attaques de *l'Opinion d'un Homme*, il reconnaîtra dans le *Manifeste des Égaux* que la charte de 1793 était un grand pas de fait vers l'égalité réelle et qu'« on n'en avait pas encore approché de si près ». Mais il maintiendra — ce que reconnaissait aussi Babeuf — qu'elle ne touchait pas le but en n'abordant point le « bonheur commun » dont pourtant « elle consacrait solennellement le grand principe »<sup>70</sup>.

68. A. AULARD, *op. cit.*, t. II, p. 435, 439-440, 455-456, 459, 465, 740.  
69. *Haute-Cour de Justice, Suite de la copie des pièces...*, t. II, p. 79 (74<sup>e</sup> pièce de la 15<sup>e</sup> liasse). Reproduction dans ALBERT THOMAS, *Babeuf et la doctrine des Égaux*, p. 90-92.

70. *Haute-Cour de Justice. Copie des pièces...*, t. I, p. 159-163. Archives nationales. F7/1277. Reproduction dans ALBERT THOMAS, *ibid.*, p. 82-87, et DOMMANGET, *Sylvain Maréchal*, p. 310-313.

## Philippe Buonarroti

Buonarroti est né à Pise le 11 novembre 1761 d'une famille noble comptant, a-t-on dit, parmi ses ancêtres le grand artiste Michel-Ange. Mais cette filiation est loin d'être établie malgré l'affirmation péremptoire de Walter Haenisch<sup>1</sup>.

Ce qu'il y a de sûr c'est que son père était lié avec le grand duc Léopold, le futur empereur<sup>2</sup>.

C'est seulement à douze ans que le jeune Buonarroti commence vraiment à s'instruire par l'acquisition de notions très sérieuses de mathématiques et de quelques rudiments de philosophie. A dix-sept ans, il entre à l'Université de Pise pour y faire son droit. Là, il suit les leçons du professeur Sarti, disciple de Locke et de Condillac, et du professeur Lampridi qui trace des limites au pouvoir monarchique. Ces leçons, jointes à la lecture de Jean-Jacques, Mably, Helvétius et Hume, aux conseils particuliers de Sarti, à la discussion avec ses condisciples, enflamment l'âme de l'étudiant « de l'amour de la philosophie et de la liberté ». Elles expliquent son activité politique en Toscane et, en contrepartie, la haine et la persécution des grands<sup>3</sup>.

Quand éclate la Révolution française, Buonarroti dévore les nouvelles et bientôt édite un journal favorable au mouvement libérateur. Après la proclamation des Droits de l'homme, ivre d'enthousiasme, las de l'inquisition et des persécutions du despotisme, il abandonne famille et

1. PAUL ROBIQUET, *Buonarroti et la secte des Egaux*, p. 9. — HAENISCH, *La vie et les luttes de Philippe Buonarroti*, p. 8. — E. L. EISENSTEIN, *Philippe Buonarroti* (en anglais), p. 8, 9.

2. ROBIQUET, *op. cit.*, p. 9 ; HAENISCH, p. 9.

3. ROBIQUET, p. 11 ; HAENISCH, p. 9 ; EISENSTEIN, p. 10.

biens pour passer en Corse et se jeter dans la fournaise. Il publie tout d'abord un journal intitulé « L'Ami de la liberté italienne » puis le « Journal patriotique de Corse ». Il occupe un emploi dans les bureaux du département et devient l'une des têtes du parti révolutionnaire de l'île<sup>4</sup>.

A la suite de la Constitution civile du Clergé, la Corse, très catholique, est en effervescence. Buonarroti devient le point de mire des attaques sacerdotales. Une assemblée générale des habitants de Bastia, décide le 2 juin 1791 que Buonarroti sera chassé de la ville. Une insurrection éclate. Découvert dans un des cachots du château, Buonarroti est injurié, assommé, traîné au port la tête et les pieds nus, puis embarqué pour Livourne afin d'être livré au grand-duc de Toscane. A Livourne, le peuple fanatisé qui voit en lui un « ennemi du Christ » s'apprête à lui faire un mauvais parti. Il échappe au lynchage par la prison d'où il sort sur l'intervention de l'Assemblée nationale poussée par le Conseil général de la Corse. De retour à Corte et réintégré dans son emploi, Buonarroti partage son temps entre son travail administratif, l'enseignement du droit public et l'action, au sein du club qu'il a fondé. Le Directoire, le Conseil général du Département font le plus vif éloge de sa conduite révolutionnaire et demandent au pouvoir législatif de le naturaliser français au même titre que « plusieurs philosophes étrangers qui ont servi la cause de la liberté »<sup>5</sup>.

Buonarroti devait attendre le décret du 27 mai 1793 pour devenir officiellement citoyen français. Mais il n'en continua pas moins de « bien mériter » de sa patrie d'adoption<sup>6</sup>.

En mars 1792, il était retourné en Toscane pour ramener en Corse sa femme et ses enfants. C'est l'époque où ses papiers furent saisis, ses biens séquestrés. On voulut même l'arrêter et pour rejoindre la France il dut fuir par la côte septentrionale italienne<sup>7</sup>.

Rentré à Corte, Buonarroti déjoue et dénonce les machinations de Paoli. Le 23 octobre 1792, il est nommé commissaire national près le tribunal du district de Corte, ce qui le met à même de s'opposer aux mesures vexatoires et aux

4. ROBIQUET, p. 11 ; HAENISCH, p. 10, 11 ; SAMUEL BERNSTEIN, *Buonarroti*, p. 23.

5. ROBIQUET, p. 14 à 18 ; HAENISCH, p. 11-12 ; EISENSTEIN, p. 2 et suiv. — *La Révolution française*, 14 juin 1908, art. de Robiquet. — A. GALANTE-GARRONE, *Buonarroti e Babeuf*, Turin, chap. II.

6. ROBIQUET, p. 19. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. 9, p. 112.

7. ROBIQUET, p. 20-21. [*Vendôme*]. *Débats et jugements de la Haute-Cour de Justice*, n° 76, p. 216.

arrestations arbitraires ordonnées par l'administration départementale à la dévotion de Paoli<sup>8</sup>.

Envoyé en Sardaigne au moment où le Gouvernement prépare une expédition dans cette île, Buonarroti part le 17 décembre « l'épée d'une main, la Déclaration des Droits de l'autre ». Dans sa lettre à la Convention il écrit lyriquement :

« J'abattrai les grands, j'éclairerai les Sans-Culottes...

« Ma vie est un combat continuel pour la liberté. Les députés de Corse savent qui je suis.

« Je demande au ciel l'éloquence de la vérité. Je demande à la Convention nationale secours et protection pour mon épouse et mes enfants chéris, dans le cas que ma vie fût nécessaire au triomphe de la liberté universelle.

« Que l'Europe soit libre, et je meurs content<sup>9</sup>. »

Rendant compte plus tard aux jurés de Vendôme de sa mission apostolique, il s'écriera avec effusion :

« Mes fonctions étaient de prêcher la douce doctrine de la nature : je voyais accourir autour de moi les gens de tout âge et de tout sexe. Les malheureux Sardes semblaient sortir d'un long sommeil ; ils s'embrassaient en frères. J'ai vu des grands sourire à leurs serfs et adopter les principes de l'égalité ; j'ai vu l'amour sur tous les visages et la noire vengeance fuir déconcertée des cœurs qu'elle avait longtemps tourmentés... Je vivais à peine ; chaque minute me présageait ma dernière heure ; mais le bien que je voyais s'opérer, ce baume salutaire qui me semblait circuler sourdement dans tous les cœurs était la jouissance la plus pure qui me faisait oublier tous les périls<sup>10</sup>. »

A l'île de la Liberté ci-devant Saint-Pierre, Buonarroti aide les habitants à rédiger une Constitution démocratique. A l'île de l'Égalité ci-devant Saint-Antioche, il s'intéresse à des femmes réduites à vivre d'herbes et demande la liquidation des greniers à blé appartenant aux satellites des tyrans pour donner la subsistance aux nécessiteux. Le double jeu de Paoli réussit. L'expédition devant Cagliari échoue et Buonarroti, qui s'apprêtait à haranguer la population, essuie dans son canot la mitraille des batteries du port<sup>11</sup>.

Rentré en France, il se présente à la barre de la Convention le 28 avril 1793, produisant la meilleure impression.

8. ROBIQUET, p. 20.

9. *Nouvelle Revue Rétrospective*, 10 juin 1909, n° 60, p. 369.

10. *Défense devant la Haute-Cour*.

11. ROBIQUET, p. 20.

Le Comité de Législation, invité à faire « un prompt rapport » sur sa naturalisation fait diligence et Buonarroti obtient satisfaction. Il est nommé bien vite commissaire du pouvoir exécutif en Corse et on lui confie les missions les plus délicates et les plus diverses. Finalement, durant six mois, il administre la principauté d'Onelle dans le Piémont<sup>12</sup>.

Après la chute de Robespierre — qu'il avait fréquenté chez les Duplay lors de son séjour dans la capitale, — Buonarroti est jeté dans les cachots du Plessis. C'est là qu'il se lie avec les futurs cadres de la Conjuraton des Egaux, anciens robespierristes et anciens hébertistes fraternellement réconciliés. C'est là qu'on lui fait connaître Babeuf.

Il ne devait pas tarder à rejoindre ce révolutionnaire intrépide dans la Société du Panthéon et dans la Conjuraton des Egaux comme membre du Directoire secret.

Quand on étudie de près cette conspiration, destinée à renverser le Directoire, à mettre en application la Constitution démocratique de 1793 comme préface à l'établissement de la République des Egaux et à l'instauration du communisme, on ne peut suivre l'historien allemand Max Beer déclarant que « le véritable créateur du mouvement », « l'inspirateur », le « chef » fut Buonarroti alors que Babeuf n'aurait été qu'un « porte-parole »<sup>13</sup>. La grande figure de Babeuf n'est pas encore éclairée. Bien des textes prouvant la force, la vigueur, la pénétration de ses vues démocratiques et de ses convictions socialistes restent ignorés...<sup>14</sup>. Mais il n'en est pas moins vrai que Buonarroti ne peut être placé sans injustice au même rang que le Tribun du peuple comme théoricien et législateur des Egaux.

On sait que l'officier traître Grisel fit échouer le complot. Arrêté de nouveau, cette fois avec Babeuf, Buonarroti est traduit devant la Haute-Cour de Vendôme. Le procès s'ouvre le 2 ventôse an V (20 février 1797). Buonarroti y présente une belle et digne défense.

Babeuf et Darthé meurent héroïquement sur l'échafaud. Ils n'ont respectivement que 36 et 27 ans ! Buonarroti — qui n'a que 37 ans et demi, car nous avons affaire à une conjuration de jeunes — échappe à la mort. Il est condamné à la déportation et alors commence pour lui

12. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. 9, p. 112. *Archives nationales*, F<sup>7</sup>/4626.

13. *Histoire générale du socialisme et des luttes sociales*, traduction MARCEL OLLIVIER, t. IV, p. 61.

14. Quelques-uns seulement figurent dans les *Pages choisies de Babeuf*, in-8° de 330 p., 1935.

toute une série de tribulations. Un moment — ô ironie du sort — le premier Consul Bonaparte avec lequel il avait naguère partagé le couvert, le lit et le combat — décide de transférer Buonarroti à l'île d'Elbe.

Finalement, le condamné est autorisé à se fixer à Genève. Il y donne des leçons pour vivre et surtout il y mène sans relâche une action clandestine, fondant avec le frère de Marat une loge maçonnique puis après 1815 les Adelphe ou Philadelphes, organisation internationale républicaine et communiste dont il est le guide<sup>15</sup>.

Nous sommes en pleine Restauration. Buonarroti est dans toute la force de l'âge. Il tient dans ses mains une bonne partie des fils rouges de l'action souterraine démocratique en Suisse, en France, en Italie. Avec un désintéressement, une constance, une prudence, une volonté à toute épreuve il tisse son réseau d'opposition. C'est un beau vieillard à cheveux blancs, taillé à l'antique, au vaste front, au regard profond, d'une gravité de maintien, d'une austérité de vie, d'une autorité de parole, d'une expérience de la lutte produisant sur les jeunes une attraction irrésistible. On se rend compte de la puissance représentée par cette forte personnalité en regardant le portrait qu'en a tracé R. Sarcy lithographié par Auguste Bry, en lisant les portraits apologetiques de Louis Blanc — qui emprunta à Buonarroti quelques-unes de ses idées sociales — et d'Alexandre Andryane, chrétien mystique bien éloigné des opinions communistes.

Ce dernier écrit dans un passage qui se réfère à 1832 : « Malgré mon esprit d'indépendance, je fus soumis dès lors à son influence, soit que je fusse subjugué par l'ascendant de son caractère, soit que le mystère dont il s'entourait, en parlant à mon imagination, lui donnât à mes yeux quelque chose d'extraordinaire et de supérieur qui me faisait l'écouter comme le génie de la liberté<sup>16</sup>. »

De fait, le jeune Andryane subit si complètement l'influence du patriarche que, cédant aux instances de celui-ci, il partit pour la péninsule italienne chargé d'une mission périlleuse qui devait le mener à une condamnation à mort muée en détention au Spielberg.

Expulsé de Genève en 1823, Buonarroti se réfugie en Belgique.

15. E. L. EISENSTEIN, p. 34.

16. *Mémoires d'un prisonnier d'Etat*, Paris, 1840, t. I, p. 10, 2<sup>e</sup> édit.

Maintenant, il va avoir des rapports sur place avec les Delhasse, avec de Potter et à distance avec Bronterre O'Brien. Le socialisme belge naissant et le mouvement révolutionnaire du Chartisme en Angleterre seront marqués de son empreinte<sup>17</sup>.

En 1828, l'ancien conjuré publie à Bruxelles la première édition de son *Histoire de la conspiration pour l'Égalité dite de Babeuf*. L'apparition de ce livre est un événement qui ne le cédera vingt ans plus tard qu'à l'apparition du *Manifeste communiste* de Karl Marx et Engels. La sensation est grande dans le monde démocratique. L'ouvrage devient en quelque sorte le bréviaire de la plupart des socialistes du temps. On y trouve avec le récit minutieux de la conspiration un remarquable aperçu synthétique de la Révolution française qui a fait dire à Albert Mathiez : « Avant que Karl Marx ait formulé la théorie de la lutte des classes, il va chercher dans l'antagonisme des groupes sociaux et dans le conflit des intérêts et aussi dans les éternelles passions humaines, l'explication dernière des crises multiples qui se sont succédé.

« Aucun historien, même Louis Blanc, n'a atteint à la précision et à la profondeur de ses raccourcis lumineux<sup>18</sup>. »

On y trouve également un exposé brillant de la doctrine babouviste exposé qu'aujourd'hui encore, malgré le riche apport du marxisme et l'expérience des révolutions et des mouvements prolétariens postérieurs, on aurait profité à méditer.

Il n'est pas besoin de dire qu'à la nouvelle des combats de juillet 1830 Buonarroti s'apprête à revenir en France. Il franchit la frontière et dès lors le patriarche transfuge de sa classe, installé comme un plébéien dans des quartiers plébéiens, multiplie ses conseils en Belgique, en Suisse, en Italie tandis que Charles Teste, Voyer d'Argenson, Trélat, Cabet, Auguste Blanqui et tant d'autres le consultent. Comme l'écrit Louis Blanc qui le hante, lui aussi, l'ancien compagnon de Babeuf, le vieux carbonaro « fait mouvoir bien des ressorts cachés »<sup>20</sup>.

Avant l'insurrection lyonnaise de 1834, il se permet de donner aux canuts des conseils de sagesse et de prudence. Mais ses jours sont comptés. Sans force, presque aveugle et pauvre comme Job il s'éteint le 16 septembre 1837. Plus de 1 500 citoyens suivent son convoi<sup>21</sup>.

17. JULIEN KUYPERS, *Les Égalitaires en Belgique, Buonarroti et ses sociétés secrètes*, Bruxelles, 1960.

19. *Annales révolutionnaires*, 3<sup>e</sup> année, 1910, p. 486-487 (la politique de Robespierre et le 9 thermidor expliqués par Buonarroti).

20. KUYPERS, *passim*.

21. ROBIQUET, chap. VI (Les dernières années).

---

## Buonarroti et Auguste Blanqui

Il n'y a pas lieu dans ce chapitre de rechercher tout ce qu'Auguste Blanqui a gagné à l'enseignement de Buonarroti, pas plus que d'établir à la fois les points de ressemblance et de divergence entre le babouisme, plus précisément le buonarrotisme et le blanquisme. C'est un sujet qui a été déjà traité, quoique méritant d'être repris et serré de près ; tout au plus y ferons-nous allusion. Il s'agit ici d'éclairer la question des rapports personnels entre Buonarroti et Blanqui et, en même temps, de la transmission de la tradition et de la leçon babouvistes de l'un à l'autre.

Cette question s'est posée à l'esprit de tous ceux qui ont été hantés par le problème des origines du socialisme révolutionnaire. Elle aurait dû être traitée notamment par J. Tchernoff qui se proposait, sur un plan général, d'étudier « la formation et l'évolution de la doctrine républicaine », de 1830 à 1841<sup>1</sup> ; plus encore par Paul Robiquet qui se penchait sur « les dernières années » de Buonarroti<sup>2</sup> et par Georges Sencier qui étudiait l'influence du babouisme durant la même période<sup>3</sup>. Il n'en a rien été et il convient, en attendant mieux, d'apporter un certain nombre de précisions et d'hypothèses susceptibles de faire avancer la question.

Rappelons pour mémoire que le grand révolutionnaire d'origine italienne, l'ancien compagnon de Babeuf, le premier historien de la Conjuración des Egaux dont le livre

---

1. *Le Parti républicain sous la monarchie de Juillet*, Paris, A. Pédone, 1901, 496 p.

2. *Buonarroti et la secte des Egaux*, Paris, Hachette, 1910, 330 p.

3. *Le Babouisme après Babeuf*, Paris, Marcel Rivière, 1912, 348 p.

a imprégné si fortement la génération des années 1830, revenu après les Trois Glorieuses dans sa « patrie adoptive »<sup>4</sup> et fixé à Paris, y était devenu en quelque sorte le patriarche du communisme, le représentant vivant de la tradition révolutionnaire, l'oracle des sociétés secrètes. C'était un homme pur et désintéressé, austère et doux, grave et digne, admirable de sérénité bien qu'il ait frôlé la mort à plusieurs reprises. Son autorité morale et sa noblesse de maintien le faisaient comparer aux sages de l'ancienne Grèce. Il prodiguait les conseils aux jeunes révolutionnaires qui venaient le voir. « La carrière de conspirateur, leur disait-il, est la plus difficile, mais la plus méritoire de toutes et l'on doit bien se tâter avant d'y entrer. »

A ceux qui lui paraissaient résolus, « il indiquait les moyens de se mettre en relation avec les foules, de les diriger, de les lancer en avant et de nombreux exemples d'histoire ancienne et moderne venaient à l'appui de ses préceptes. Surtout le vieux conspirateur demandait la prudence, le secret, l'absence de toute négligence et de toute précipitation. »

C'est de l'Italien Cannonieri que nous tenons ce précieux témoignage<sup>5</sup>. Il nous aide à deviner avec quelle avidité le jeune Blanqui dut boire les paroles sévères et onctueuses de l'apôtre, recueillir le dépôt sacré de sa doctrine et de son expérience révolutionnaires. D'autant plus qu'à l'affinité idéologique se joignait cette affinité mystérieuse résultant d'une commune origine en Toscane, le pays des séditions.

Blanqui doit être rangé au nombre de ces « généreux esprits » sur lesquels le vétéran avait prise du fond de son obscurité<sup>6</sup>. Certes, on n'en peut administrer la preuve formelle, étant donné l'extrême prudence et la haute capacité conspirative de Buonarroti qui le portaient à cacher soigneusement ses relations politiques effectives. Quant à ses papiers, ils ne donnent évidemment rien à ce sujet<sup>7</sup>; mais si le nom de Blanqui n'apparaît point, on doit faire les réserves qu'impliquent des lettres écrites en termes énigmatiques avec chiffres ou pseudonymes. Par ailleurs, Blanqui a fait le silence sur ses relations avec Buonarroti comme avec Voyer d'Argenson et Charles Teste qui gravitaient autour du vénérable septuagénaire. Cependant, grâce

4. Lettre inédite de Buonarroti à Emile Babeuf (30 juillet 1828). *Fonds Dommanget*.

5. VANNUCCI, *I martiri della liberta italiana*, t. II de la 7<sup>e</sup> éd., p. 241. D'après G. WEILL, *Revue historique*, 1901, p. 274.

6. LOUIS BLANC, *Histoire de Dix ans*, éd. illustrée, p. 684.

7. *Bibliothèque nationale*, manuscrits français N.A. 20 803 et 20 804.

à des recoupements, le doute n'est pas permis. Nous n'en sommes plus au temps où tout de go, gratuitement, Henri Place faisait remonter les rapports entre Buonarroti et Blanqui au temps de la Charbonnerie<sup>8</sup> et où Gustave GEFROY, sans référence, parlait de l'éducation reçue par Blanqui auprès du « représentant de l'inquiétude sociale de la Révolution »<sup>9</sup>. Nous n'en sommes plus réduits à supposer, comme Eugène FOURNIÈRE, que Blanqui reçut de Buonarroti « la triple empreinte qui caractérise toute sa vie : la démocratie, le patriotisme et le communisme<sup>10</sup> », supposition faite « avec vraisemblance » selon Albert MATHIEZ<sup>11</sup>.

Le procès d'avril 1835 devant la Cour des Pairs siégeant au Luxembourg a mis au jour l'importance des relations entre Blanqui et Buonarroti. On sait que, dans ce procès, figurent comme accusés les principaux chefs de la Société des Droits de l'Homme arrêtés à la suite des insurrections de 1834. Buonarroti avait jugé sévèrement cette société<sup>12</sup>, n'augurant rien de bon d'une conspiration qui déroulait sa trame au grand jour. Il avait adressé aux Lyonnais prêts à se soulever des conseils de sagesse et de prudence. Mais, le mouvement réprimé, il ne se déroba point au devoir de solidarité républicaine et avec Blanqui, avec toute la partie disponible des hommes de pensée et d'action du parti républicain, il se rangea parmi les défenseurs des accusés<sup>13</sup>. Une tentative d'unité d'action entre les accusés lyonnais et les accusés parisiens divergeant sur la tactique ne réussit pas. C'est chez Blanqui qu'eut lieu la réunion préparatoire des défenseurs et c'est là qu'un conflit les mit aux prises, principalement Michel (de Bourges) et Jules Favre<sup>14</sup>. Blanqui, prétend Victor Bouton, « poussait aux extrêmes, faisait descendre les aristocrates du parti des hauteurs de leur ambition »<sup>15</sup>. Cela doit être dit en passant, mais la question en jeu n'est pas là. Buonarroti s'était chargé de défendre Recurt, son médecin, dont l'influence était grande parmi les ouvriers du faubourg Saint-Antoine. Comme sa signature avait été placée, à son insu, au bas de la protestation des défenseurs, il s'en plaignit à Blanqui, Davignon, Michélet et, point majeur, c'est Blanqui qu'il désigna pour rendre

8. *Le Réveil du peuple*, 6 janvier 1894, art. sur Blanqui.

9. *L'Enfermé*, éd. 1897, bibl. Charpentier, p. 60.

10. *Histoire socialiste*, t. VIII, « *Le règne de Louis-Philippe* », p. 172.

11. *Annales Révolutionnaires*, t. III, oct.-nov. 1910 [« La politique de Robespierre et le 9 thermidor expliqués par Buonarroti »].

12. LOUIS BLANC, *op. cit.*, p. 703.

13. P. ROBIQUET, *op. cit.*, p. 235.

14. LOUIS BLANC, *op. cit.*, p. 772 et *Le Moniteur*, 11 août 1836 (Procès des poudres).

15. *Profils révolutionnaires*, p. 134.

compte de son mécontentement aux défenseurs et accusés d'avril. Cette marque de confiance, attestée formellement par une lettre du 11 mai 1835<sup>16</sup>, tranche définitivement dans un sens positif, la question des rapports directs entre Blanqui et Buonarroti.



C'est la portée réelle, précise, plus au moins profonde des entretiens Buonarroti-Blanqui, leur influence sur la formation idéologique et révolutionnaire conspirative du futur « Enfermé » qui nous échappe. Car une influence de cette sorte est malaisée à saisir parce qu'elle est enveloppante, parce qu'elle glisse « en la naïveté et aisance » de l'esprit du disciple, suivant l'heureuse expression de Montaigne. Un biographe de Buonarroti a donc eu parfaitement raison d'écrire : « Il est difficile de déterminer jusqu'à quel point le vieux conspirateur influença son cadet »<sup>17</sup>.

Toutefois, ce n'est point l'effet d'un hasard qu'un homme comme Victor Bouton, qui connut Blanqui et fréquenta les hommes et les milieux démocratiques et socialistes de la monarchie de Juillet, ait classé Blanqui comme « ayant appartenu » à l'école de Charles Teste<sup>18</sup>.

Ce qui étonne et doit être mis en relief, c'est que les noms de Babeuf, de Buonarroti, des Egaux en général, c'est qu'une allusion quelconque à la forte personnalité de Buonarroti ne soient jamais venus au bout de la plume de Blanqui dans les manuscrits et les imprimés qui nous restent de lui. Il y a là quelque chose qui s'explique d'autant moins que c'est dans la mesure où ils se rapprochent du babouvisme que Blanqui fait siens certains thèmes saint-simoniens du *Libérateur* (1834) et que l'accent général joint à des expressions typiques employées par Blanqui à partir du procès des Quinze sont nettement babouvistes. On doit aussi remarquer qu'à cette époque Blanqui parle favorablement de Robespierre et qu'il s'affirme déiste<sup>19</sup>.

De toute façon, un fait essentiel ne saurait être oublié dans cette partie de la discussion, c'est que les manuscrits de Blanqui, surtout ceux du Mont Saint-Michel, dans les-

16. *Bibl. nat.*, mss français N.A. 20 803 et P. ROBIGNET, *op. cit.*, p. 238-239.

17. SAMUEL BERNSTEIN, *Buonarroti*, Paris, [1949], p. 254.

18. *Profils révolutionnaires*, p. 31.

19. MAURICE DOMMANGET, *Auguste Blanqui. Des origines à la Révolution de 1848*, Mouton éditeur, chap. III : Procès des Quinze ; chap. IV : Relations, journaux, sociétés secrètes.

quels quelques années après la mort du patriarche babouviste, le prisonnier de la « Bastille des mers » pouvait se prononcer sur le babouvisme que se répandait dans l'avant-garde républicaine, ont été brûlés par ordre de sa mère. Or, ces papiers étaient d'une grande importance politique si l'on en juge par le désespoir de Blanqui quand il apprit l'autodafé. On peut donc, à bon droit, supposer que nous avons perdu là une source inestimable, capable d'éclairer la discussion.

Un autre aspect de celle-ci consiste à « situer » chronologiquement les rapports personnels Buonarroti-Blanqui. Ils se placent entre septembre 1830 et le décès du 16 septembre 1837, laps de temps du séjour de Buonarroti à Paris. Mais l'on sait que pour dépister la police, Buonarroti prenait des noms divers et même au besoin, dans sa correspondance, se faisait passer pour une femme. Il n'est pas commode non plus de dépister Blanqui après l'agitation estudiantine et son séjour à La Force, quand, devenu un opposant dangereux, il cherchait lui aussi à échapper aux griffes policières.

Sur la base documentaire actuelle, aucun indice ne permet de déceler des contacts de Blanqui avec Buonarroti avant 1834. Mais il ne s'ensuit pas nécessairement qu'ils ne se voyaient pas. Il n'est pas croyable, par exemple, qu'au temps de la Société des Amis du Peuple et après, dans les périodes où il était libre et en bonne santé à Paris, le jeune Blanqui n'ait pas rencontré le vieux conspirateur. Comme on l'a fait observer, tous deux ont fait partie de l'équipe de rédaction du *Paris révolutionnaire*. Le trait d'union par Raspail est à faire entrer en sérieuse ligne de compte. Du reste, quand on voit « M. Raymond », alias Buonarroti, obtenir l'autorisation de voir Raspail une fois la semaine à la prison de Versailles à partir du 13 mai 1833, on peut se demander si le même Raymond, sous un autre nom d'emprunt, ne fut pas l'un des visiteurs de Sainte-Pélagie où Blanqui avait été transféré de Versailles fin janvier 1833. C'est d'autant plus plausible qu'en allant à Sainte-Pélagie où séjournaient tant d'ardents démocrates, Buonarroti pouvait faire lever au maximum la pâte révolutionnaire.

Mais c'est surtout après son intervention au procès d'avril, quand Blanqui se livrait à fond à l'action souterraine, paraissant peu sur la scène, qu'il a dû avoir des rapports avec le patriarche, malgré déjà l'état maladif de celui-ci.

A partir de la découverte de l'affaire dite des Poudres, en mars 1836, Blanqui est de nouveau emprisonné et le restera après sa condamnation jusqu'en mai 1837. Mais alors Buonarroti était déjà si affaibli que sa vie politique était pour ainsi dire terminée. On ne peut sérieusement admettre une transmission idéologique, même par correspondance. Puis, quand il est sorti de Fontevrault, Blanqui se fixe à Gency, près de Pontoise. De là il va, certes, fréquemment à Paris, mais il est trop étroitement surveillé, trop absorbé par la préparation du coup de main qui aura lieu le 12 mai 1839 et, d'autre part, l'état de santé de Buonarroti s'aggrave trop pour que les deux hommes se soient vus. On ne peut donc sérieusement supposer un contact durant cette période.

---

## Un leader babouviste méconnu : Charles Germain

Charles Germain est né à Narbonne le 20 septembre 1770, de Julie Dantan et « messire » Nicolas Germain, conseiller du roi et contrôleur du grenier à sel de Senlis qui fut entrepreneur des routes et chasses royales à Versailles<sup>1</sup>.

Il fut élevé dans la religion protestante, plus précisément dans la branche calviniste à laquelle il restait encore attaché tardivement en l'an III puisque dans ses lettres à Babeuf il attaquait « ce fou de Luther bien inférieur sous le rapport du génie à Calvin ». S'il n'avait craint, comme il écrit, d'« endormir en parlant de religion », on sent qu'il était disposé « à faire ressortir l'énorme différence entre les deux hommes ». Du reste, ainsi que Babeuf, Germain pensait que si Calvin « avait cru son siècle susceptible de quelque chose de bon, il aurait travaillé à une réforme digne de l'humanité »<sup>2</sup>.

Germain passa son enfance à la fois dans sa famille et dans les collèges, notamment à Paris, à l'établissement d'Arthur Dillon, évêque de Narbonne, qui lui avait procuré une bourse. Il s'y abreuva aux sources de l'Antiquité mais ne put continuer ses études par suite de malheurs domestiques. Il précisait et commentait avec humour cette situation dans une lettre à Babeuf :

« Ah ! dame, je ne suis pas fier... quoique j'aie balayé des basques de mon habit les bancs de la septième, de la sixième, de la cinquième, de la quatrième et pendant

---

1. VICTOR ADVIELLE, art. de la *Révolution française*, 1885, p. 806.

2. *Fonds Dommanget*, copies des lettres de Germain à Babeuf (8 thermidor et 14 fructidor an III).

quelques jours ceux de la troisième à Paris, je reconnais que je ne suis pas un docteur<sup>3</sup>. »

Ne pouvant plus continuer ses études, Germain s'engagea en 1780, en sorte que la Révolution le trouva simple soldat. Il prêta le serment fédératif à Schlestadt et participa aux opérations militaires, devenant officier de hussards le 12 frimaire an II<sup>4</sup>.

Il n'y resta pas longtemps car il fut destitué en prairial pour discours prononcé dans une société populaire et même fut emprisonné trois mois. Ce fut le début de son action politique. Aussi, dès qu'il fut débarrassé de ses fers, il se jeta dans la fournaise à Paris et connu dès lors les prisons des Orties, du Plessis et enfin des Baudets à Arras où il entra en rapport épistolaire avec Babeuf. Leur liaison personnelle et leur échange de vues sociales datent de cette époque. Elle dura plus de six mois.

Cette correspondance dont l'importance est considérable pour l'éclairage de l'idéologie communiste des Egaux mériterait une publication spéciale tout comme Germain, dont la forte et originale personnalité passée jusqu'ici inaperçue devrait faire le sujet d'une biographie complète. D'autant plus que Germain par sa vie après la conspiration et surtout par la position sociale qu'il acquit occupe une place unique parmi les anciens Egaux. Il ne fut certes pas le seul à bénéficier de circonstances atténuantes lors des condamnations du procès de Vendôme quoique ayant, de l'aveu de Buonarroti, rendu « les services les plus signalés à la conjuration »<sup>4 bis</sup> et quoique ayant été porté sur une liste comme éventuel ministre de la Guerre « de la République projetée ainsi que le tribunal le reconnut<sup>5</sup>. » Mais alors que Babeuf et Darthé se voyaient condamnés à mort et comme on sait se poignardèrent, Germain fut condamné à la déportation, outre-mer.

Peu s'en fallut d'ailleurs qu'il ne se poignarda comme eux. Après bien des vicissitudes, subissant sa peine à l'île Pelée, à l'île d'Oléron pour finalement être transporté en Guyane, c'est seulement en 1814 qu'il serait rentré en France.

3. *Fonds Dommanget*, copie par Advielle de la lettre du 17 fructidor an III.

4. MAURICE DOMMANGET, *Babeuf et la Conjuration des Egaux*, 1<sup>re</sup> éd. française, p. 23.

4 bis. BUONARROTI, *Histoire de la conspiration...*, éd. de 1850, p. 80.

5. HÉSINE, *Journal de la Haute-Cour de justice*.

Sa position unique parmi les cadres et chefs des Egaux vient du fait qu'à la suite de deux mariages très avantageux, le second surtout, il devint un riche propriétaire ayant deux superbes maisons rue de la Paix à Paris et une ferme considérable au Petit-Bicêtre sur la route de Versailles. Germain que n'éblouissait point sa situation n'abjura pas pour autant ses convictions. Possesseur de plus de cent mille francs de rente et sans enfant il fit le plus noble usage de sa fortune en venant au secours de ses anciens compagnons de lutte, soutenant spécialement le vieux Buonarroti<sup>6</sup>.

Bien — comme nous l'avons vu — que Germain déplorât de n'avoir pu être doté d'une formation classique complète, celle-ci néanmoins, étant donné ses dispositions naturelles, fut assez poussée pour expliquer sa triple et remarquable orientation du côté de la chanson, de l'art oratoire et de l'idéologie communiste.

C'est qu'en effet Germain aimait taquiner les Muses. Il est même le seul dans le peloton de tête de la conjuration qui comprenait pourtant le poète Sylvain Maréchal, à ne pas laisser passer un événement sans recourir au langage d'Apollon. De nombreux vers de lui nous sont restés.

Advielle a tenu à reproduire la pièce du 26 floréal an III dans laquelle Germain exprime affectueusement et énergiquement « les souffrances et les espérances » de ses compagnons d'infortune détenus à Arras. Après les avoir salués en termes chaleureux, il les exhorte à de nouveaux exploits contre les tyrans perfides, s'écriant en terminant : « Qu'aucun n'échappe, ils doivent tous périr<sup>7</sup>. »

Dans le courant de fructidor an III, il compose des couplets de circonstance intitulés *La Forêt Noire* sur l'air *Notre Meunier*. Les brigands y sont les monstres qui ont arrêté la « sainte Terreur » et affament le peuple pour mieux l'asservir<sup>8</sup>.

Ses couplets faits et chantés à la Table-Ronde pour l'anniversaire du 21 janvier 1793 ont été reproduits par Hésine

6. *Le Républicain* (breton), collection du 25 février au 15 juin 1849, n° 1 à 95.

7. *Histoire de Gracchus Babeuf*, t. I, p. 130-132.

8. *Annales historiques de la Révolution française*, 6<sup>e</sup> année, mars-avril 1929, p. 193-194 (glane de A. MATHIEZ tirée des Arch. nat., F7/4278).

dans sa feuille vendômoise si favorable aux Egaux. Evoquant l'exécution de Capet, Germain y applaudit, et s'écrie en ramassant sa pensée :

*La mort n'était rien  
Pour un tel vaurien<sup>9</sup>.*

La poésie et l'éloquence sont cousines germaines. Comment s'étonner que Germain se soit affirmé un orateur de talent ? En fait, son éloquence était impérieuse et pleine de saillies. Aussi Charles Nodier a pu dire de lui :

« Ses idées, qui se *pressoient* sans se confondre, *s'énonçoient* toujours avec clarté, quelquefois avec éclat. Les preuves *sembloient* naître à son gré pour fortifier les propositions ; les conséquences *jaillissoient* si vivement des faits, les inductions se *formuloient* si naturellement dans l'esprit des assistants qu'à l'instant où elles leur *étoient* offertes, il n'y *avoit* personne qui ne crût les avoir prévues<sup>10</sup>. »

Une analyse si subtile et si pénétrante venant d'un tel maître se passe évidemment de tout commentaire.



On saisit dans ses diverses productions, de même que dans ses discours à la Haute-Cour, à côté de ses qualités littéraires indéniables la forte formation communiste de Germain. Non seulement il considère « le sublime législateur nazaréen » comme un « Egal » mais il n'oublie pas les Esséniens « cette secte fameuse qui honora si longtemps par la simplicité de ses mœurs et sa dévotion à l'humanité la populeuse famille d'Israël »<sup>11</sup>. Il traite souvent des luttes de l'histoire romaine et, on s'en doute, invoque les Gracques.

Il connaît les anabaptistes et fait un sort parmi eux au compagnon tailleur de Leyde Baccold. Mais c'est en l'attaquant non certes pour avoir prêché l'égalité absolue, mais pour avoir prôné « l'exécrable doctrine ni *gouvernans* ni *gouvernés* »<sup>12</sup> ce qui, entre parenthèses, était à la fois jeter une pierre dans le jardin de Sylvain Maréchal et riposter aux attaques des accusateurs nationaux.

Il est à peine besoin de dire que Germain connaissait et appréciait les écrivains réformateurs de son temps. Il

9. *Journal de la Haute-Cour de Justice*, n° 22 (23 janvier 1797, 4 pluviôse an V), p. 3-4.

10. MAURICE DOMMANGET, *Babeuf et la conjuration des Egaux*, p. 24.

11. *Haute-Cour de Justice. Discours des accusateurs nationaux et défense des accusés*, t. I, p. 175.

12. *Ibid.*, p. 176.

eut tout loisir durant sa captivité d'assortir son analyse sociale par leur lecture assidue.

Dans une lettre à Babeuf, il déclare avoir caressé Helvétius sur son oreiller quand « le soleil dardait déjà ses premiers rayons ». Et un mois plus tard il reparle de l'auteur *De l'Esprit* au Tribun du peuple et aussi de l'abbé Raynal qu'il n'apprécie guère.

« Je ferai redemander demain Helvétius que j'ai rendu d'hier soir et je te l'enverrai ; sais-tu que pour un suppôt de la finance, il n'est pas mal véridique et juste, la plus sainte morale découle parfois de sa plume : il distille la quintessence de la pure démocratie ; il écrit bien et quoique je l'aie déjà lu vingt et vingt fois, je le reprends toujours avec plaisir. Tu me cites Raynal, il y a longtemps que l'« emphatique parlage de ce vieux radoteur est pour moi chose [?] \* » ; les critiques du temps ont dit que l'histoire philosophique n'était pas de lui ; je ne suis pas éloigné de le croire : il s'est montré en trop évidente contradiction avec quelques passages de cet ouvrage pendant la Législature.

« Que les sots s'entichent de cet homme ou plutôt de ce jean-foutre, que dupes d'une réputation mendrée ou usurpée, ils s'extasient à son nom seul, à nous il appartiendra de les réduire au silence et de les forcer à l'admiration exclusive de ce qui mérite vraiment d'être admiré<sup>13</sup>. »

Le 6 germinal an IV, selon son expression, grâce aux philosophes de son siècle, il charma plus d'une fois l'ennui de sa prison et quelquefois en dora les grilles et les verrous<sup>14</sup>. Il précisera devant les juges :

« Il me semblait que j'étais sous la tente, dans mes instans d'armistice, mon Mably, mon Jean-Jacques, mon Diderot, mon Pufendorff à la main, aiguissant par ces lectures mon courage contre les ennemis, les oppresseurs de l'humanité<sup>15</sup>. »

Le même jour, il invoque encore les mânes de Rousseau « le philosophe de la nation » et aussi ceux de Michel Lepeletier « le représentant courageux qui bravant les poignards et la mort ne connut que son devoir ». Il n'omet pas non plus d'invoquer les « glorieux martyrs de Prairial » les « intrépides amis du peuple », les Gayon, les Soubrany, les Romme et les autres. Il salue même la mémoire de l'anglais William Waldon, supplicié par les tribunaux de Pitt<sup>16</sup>.

\* Mot illisible.

13. *Débats et jugements de la Haute-Cour de justice*, t. III, p. 71.

14. *Fonds Dommangeat* (Lettre du 6 messidor an III).

15. *Débats et jugements...*, t. III, p. 71.

16. *Ibid.*, t. III, p. 72, 80, 83.

Il paraît avoir particulièrement apprécié les *Ruines* de Volney<sup>17</sup>. A la différence du Tribun du peuple il n'est donc pas étonnant qu'il appuie ses convictions sociales sur une large information historique. On s'en aperçoit bien quand ils présentent l'un et l'autre leur défense dans leurs exposés respectifs devant le tribunal de Vendôme.

On s'en aperçoit aussi dans la correspondance d'ordre purement idéologique que les deux leaders échangèrent durant leur captivité. Et le plus curieux, le plus paradoxal même, c'est que cette riche contribution épistolaire si précieuse pour cerner leur argumentation communiste vient de ce que Babeuf dans une lettre à ses partisans leur reprochait de trop se dépenser en paroles et de n'avancer à rien. Germain interprétant cette manière de voir en déduisait :

« Mon tribun, le moment serait-il venu de ne plus parler mais d'agir ? Un mot, un signe et je suis à vos ordres<sup>18</sup>. »

Et après s'être ainsi défendu de ne pas boudier l'action, il n'en posait pas moins la nécessité de la discussion ou pour être plus précis, comme disait Babeuf « des pour-parlers sur les moyens d'arriver au but ».

Il assortit ainsi sa prise de position :

« Si tu crois que nous n'avancions à rien par les paroles, moi je suis d'un avis contraire. Plus nous aurons parlé, plus sans doute notre pensée se sera *apesantie* sur la chose, plus alors nous l'aurons méditée, creusée, *aprofondie*, examinée, retournée dans tous les sens, plus alors il aura été prévu, et la réalisation n'en sera que plus facile. La tension continue à un même degré d'énergie n'est pas impossible chez des hommes qui ont tous à un même degré d'exaltation la haine continue des oppresseurs du peuple, qui à chaque heure, à chaque minute sont tenus en éveil par la persistance du malheur qu'on fait peser sur lui par l'imperturbable scélératesse des usurpateurs de l'autorité qui n'appartient qu'à lui seul que tout ce que nous avons dit jusqu'à ce moment ne sera pas stérile, nous saurons le mettre à profit, oui, et d'une manière

17. *Débats et jugements, ibid.*, t. IV, p. 193.

18. *Fonds Dommanget* (Lettre du 5 thermidor an III ainsi que les extraits reproduits ensuite).

terrible pour les usurpateurs ; tout ceci néanmoins ne serait que des mots, si nous n'avisions aux voies et aux moyens et j'aime à croire que tu t'en es occupé. »

Comme préambule à la discussion, Germain met en garde contre toute participation des soldats, bien qu'il reconnaisse la nécessité pour les Egaux de se battre, donc d'être « momentanément soldats » :

« Vous savez, mon tribun, que pour préserver l'état de tomber en aristocratie, il est indispensable que le militaire ne fourre aucunement le nez dans les affaires, qu'il ne se mêle ni de légiférer, ni d'administrer ; son code même, comme tout ce qui est de l'organisation et de l'administration de la force armée ne doit être l'œuvre que de non-soldats. J'appelle non-soldats ceux qui ayant été chargés de combiner et de diriger la mise en œuvre du grand projet rendront les oracles dont les soldats ne seront que les dévoués exécutants. Et nonobstant la distinction que je fais ici, il est bon d'être bien convaincu que dans notre sublime entreprise, il faudra que tous soient momentanément soldats et que chacun soutienne de son corps et de son arme la cause commune.

« Vous, Moïse, montrez aux *enfants* chéris de l'Eternel le chemin de la victoire, et, brandissant nos cent mille lances nous y marcherons et nous vous assurerons le plus ample succès. »

Le « chemin de la victoire », c'est le plan que Babeuf doit faire connaître.

« Ton plan est le code que les Gracques eux-mêmes eussent promulgué si les infâmes Appius qui sont de nos jours les riches propriétaires — et par conséquence naturellement déduite les plus grands et les plus heureux voleurs — ne les eussent égorgés. C'est le résumé de tout ce que les amis de l'humanité, les vrais philosophes ont éparpillé çà et là parce que dans le temps où ils écrivaient, ils n'auraient osé traiter à fond un si beau sujet. »

Mais Germain connaît les objections qu'on oppose à la régénération sociale. D'une part, c'est trop demander aux hommes tels qu'ils sont ; d'autres part, immenses et même insurmontables seraient les difficultés de la tâche. Il y répond tout de suite en ces termes :

« On a dit longtemps et l'on dit encore que pour que les hommes puissent jouir d'un état pareil à celui que nous croyons si bien approprié à leur nature, il faudrait qu'ils fussent tous des anges en sorte que d'après le paradoxe des bavards qui soutiennent pareille thèse, il est plus convenable qu'ils soient tous des monstres. Ils allèguent aussi les difficultés et les entraves que ne manque-

raient pas de poser les riches aux institutions de l'égalité, comme s'il y avait des difficultés et des entraves pour le peuple du moment qu'il est *unanyme* dans sa volonté. Il a été bien plus difficile et plus embarrassant de l'exproprier jadis, qu'il ne le sera aujourd'hui de le faire rentrer dans une vie aisée et abondante qui lui assure à sa maison la pleine exemption de toute surcharge onéreuse, qui le délivre du faste orgueilleux et insultant de l'opulence, qui le refonde, pourrais-je dire, en une famille commune où il ne se trouve ni Caïn ni Abel, ou ce qui revient au même ni traître ni assassin, mais des frères, de bons frères, tous égaux, tous libres. »



Ayant ainsi déblayé le terrain, Germain aborde l'objection principale et la plus courante contre le système social égalitaire « à savoir qu'il détruit le commerce et l'industrie et qu'il encourage la fainéantise ».

Voici sa réponse remarquable parce qu'étudiée et mûrie mais empreinte d'un optimisme naïf car c'est bien visible, même quand il suppute les obstacles à l'entreprise qui s'ébauche, que Germain est porté par son imagination délirante à les minimiser. Cependant bien des passages sont toujours valables et Babeuf ne s'est pas mépris sur la force d'argumentation de son correspondant puisqu'il lui a fait un sort par tout un développement dans sa lettre du 10 thermidor an III (28 juillet 1795).

Cette lettre a été reproduite pour l'essentiel dans le recueil consacré aux extraits choisis du *Tribun*, comme la chose s'imposait<sup>19</sup>. Mais la reproduction de la lettre de Germain ne s'impose pas moins. C'est une stricte justice. La voici et l'on ne saurait nous en vouloir de la donner dans presque toute sa longueur.

« Une objection de rigueur est encore celle-ci : vous détruisez le commerce, vous anéantissez l'industrie, vous consacrez la fainéantise, et ce peuple que vous prétendez par vos institutions rendre le plus heureux, le plus fortuné de la terre, doit tomber tout à coup dans la plus extrême détresse ; l'agriculture elle-même dont les soins ne peuvent être confiés qu'à une certaine portion de cette grande famille, du moins dans les commencements où elle sera peut-être contrainte de lever de nombreuses phalanges pour conquérir et asseoir son indépendance, l'agriculture sera

19. MAURICE DOMMANGET, *Pages choisies de Babeuf*, p. 207-221.

négligée. Puiserez-vous des ressources chez l'étranger ? Ses greniers et ses magasins vous seront hermétiquement fermés ; il se gardera bien de vous alimenter, et de réchauffer à ses dépens la couleuvre qui une fois ranimée darderait sur lui son venin antisocial.

« Sornettes, que tout cela, pures sornettes ! C'est ainsi que par des objections d'une fausse profondeur et sur l'étalage perfide d'une prétendue hauteur de vues on hébète et l'on décourage le peuple. Précipitons-nous au pas de charge sur le fantôme, avançons la main pour le toucher, ce n'est plus rien. Scélérats, soyez, puisque cela vous plaît, assez insensés pour vous repaître de chimères ; pour nous, nous ne voulons que des réalités et voici comment nous sommes à même de les obtenir.

« Un grand législateur de l'antiquité dont les lois ont si longtemps fait fleurir Lacédémone en la rendant redoutable à ses voisins en favorisant l'accroissement de sa population, en épurant ses mœurs, en la constituant une vraie république de frères nous a appris que le commerce est le poison le plus subtil dont se servent les tyrans pour inculquer aux peuples qu'ils veulent asservir à leur joug le goût désastreux du luxe, du faste, l'esprit de vénalité, l'estime de la corruption fortunée et toutes les autres pestes politiques. Où le commerce s'est développé il tyrannise avec les tyrans qui le soutiennent pour qu'il soit leur auxiliaire. Avec lui, sous lui, par lui et pour lui, tout devient marchandise. Les corps, les cœurs, les esprits, les consciences, les paroles, les actions, plus de ressort nulle part, tout s'amollit, tout s'énerve, tout se dissout. La trop fameuse Carthage capable d'en imposer aux Romains, Carthage qui tant de fois les avait arrêtés dans leur course victorieuse et vagabonde, Carthage est en cendres et depuis des siècles on se demande où fut ce repaire de marchands, cette caverne de la mauvaise foi. La superbe Tyr où étaient les magasins de l'univers, Tyr qui couvrait toutes les mers de l'immense forêt de ses vaisseaux n'offre plus aux yeux du voyageur ébahi que quelques mauvaises cabanes de pêcheurs et les fauves paissent tranquillement sur le vaste emplacement qu'elle occupait.

« Tyr et Carthage ont disparu, ces deux empires se sont absorbés, ils se sont consumés, inévitables et funestes effets du commerce et du luxe qui, après l'éclat d'une prospérité factice entouré d'inombrables misères conduisent toujours ou à la banqueroute ou à la ruine.

« Nous serons assez riches pour nous suffire à nous-mêmes, assez industriels pour que tous nos besoins réels soient pleinement satisfaits. Nous serons industriels et quel homme ne l'est pas. Le Français l'est par-dessus tous

les autres peuples. Sous son climat tempéré, avec son sol fertile ne possède-t-il d'admirables ressources qui constitueraient le bien-être général, si elles étaient fécondées intégralement et réparties régulièrement, selon la loi fraternelle de l'équité ? Quand le produit de tout sera à tous, et que pas un coin capable de produire ne restera inculte ou négligé, les ressources en tous genres ne seront-elles pas doublées, triplées, quadruplées ? La population bien nourrie, bien vêtue, bien logée, aura de la marge pour croître et multiplier au sein du travail et de l'aisance.

« Anéantirons-nous l'industrie en y employant avec discernement au moins le double de bras de ceux qui aujourd'hui s'y emploient au hasard et sans aucune espèce de direction. Anéantirons-nous l'industrie en l'organisant, en l'administrant, en assignant à chacun sa tâche, en ne laissant rien entreprendre d'inutile, en proportionnant constamment les produits à la consommation, et mettant tout en harmonie, les fonctions avec ce qui peut déterminer leur essence et justifier leur exercice ?

« Dans notre état actuel de sociabilité, supputer le nombre des fainéants, leur masse dans laquelle il faut comprendre tout ce qui ne s'occupe pas directement d'un travail utile au bonheur d'hommes raisonnables, leur masse, dis-je, est pour le moins égale à celle des élaborants.

« Mais comment la plier au travail cette masse, comment l'amener à ne pas rester oisive ou à ne pas gaspiller ses forces dans les futilités ? Selon moi, rien de plus facile : elle cédera au besoin, à l'impérieuse nécessité, ou bien encore on saura la contraindre de vivre heureuse. La société doit être la tutrice et la curatrice de chacun de ses membres ; elle le doit pour la sûreté de tous. Les individus qui refusent d'être heureux sont des êtres dangereux, parce que quiconque ne coopère pas au bonheur commun y porte atteinte.

« Il se peut qu'au début de notre entreprise, ayant à porter un coup terrible à tant et tant de scélérats intéressés à combattre et faire crouler le nouvel ordre des choses, nous soyons réduits à arracher nombre de bras à l'agriculture afin d'être en mesure d'opposer à nos ennemis l'appareil d'une compression formidable, oui, si nous procédons méthodiquement et avec quelques lenteurs et certains ménagements. Cependant j'estime, que tout étant prêt et bien dûment arrêté, il conviendrait mieux d'incendier de proche en proche, et d'opérer par des agents sûrs en une seule nuit, à heure fixe, la destruction totale de tout le matériel des pernicieuses et fausses institutions que la justice commande de renverser. Que rien ne reste debout de ce qui était adapté aux abus, approprié à l'habitude de l'inégalité.

Je voudrais qu'il se fit, pour ainsi dire, une résurrection subite de l'égalité, de telle sorte que l'aurore en reparaisant sur notre horizon n'éclairerait plus que des hommes affranchis, placés chacun sur la portion de territoire qui lui serait dévolue en ce jour de l'installation du peuple, défiant la pique à la main quiconque serait assez osé pour tenter de l'exproprier.

« Ces consignations temporaires ne seraient que des dépôts confiés au courage et au travail des dépositaires, chargés de les défendre et de les faire valoir en attendant le moment nécessairement très rapproché où toutes ces possessions soustraites à ce fractionnement provisoire se fondraient dans le domaine commun.

« La garde et la culture de tous ces lots distincts jusqu'au jour où ils rentreraient dans un ensemble coordonné au profit de tous et n'appartenant à personne auraient le double avantage de ne laisser chômer utilement et donnera au peuple un avant-goût de l'avenir qui lui est réservé, puisque par le bénéfice qu'il retirera déjà durant ce pré-lude de la vie commune, il pourra juger de l'abondance qui résultera infailliblement d'une agriculture sagement disciplinée d'après les leçons de l'expérience, d'un système où chaque arpent sera consacré à la production que comportent et sa nature végétale et son exposition savamment étudiées.

« Si tout cela s'accomplissait d'après nos vues, quel spectacle sublime et touchant que celui du peuple ainsi régénéré ! Qu'il serait digne de l'Être qui en nous créant nous dota tous d'un sens égal et nous destina tous au même bien-être, aux mêmes jouissances, au même développement. On ne le niera pas, malgré les apparences contraires. Toutes les organisations complètes sont égales dans une même espèce, les différences ne sont que spécieuses.

« Mais reprenons les objections dans l'hypothèse où l'avis que je viens d'émettre étant écarté, on ne s'arrangerait pas de manière à ne pas lever de nombreuses phalanges. Eh bien, si nombreuses fussent-elles, ces phalanges ne le seraient jamais assez pour qu'en dehors de cette multitude belliqueuse, il ne restât pas autant de bras qu'il en faut pour pourvoir à la subsistance générale. Et d'ailleurs y aurait-il nécessité pour nous d'un déploiement armé si considérable ? L'homme qui combat pour la vraie liberté et qui marche à la conquête d'un bonheur certain, cet homme dis-je se sent grandir dans sa force et dans son énergie. Il se décuple par son courage et son inébranlable résolution. Et quels guerriers si redoutables essaierait-on de lancer contre nous ? Des soldats français, ils sont las de la guerre. Le gouvernement qui tenterait de les employer contre notre sainte expédition pourrait-il leur faire envi-

sager des avantages comparables à ceux qui leur seraient assurés s'ils nous secondaient ? Sa cause est-elle plus attrayante que la nôtre, c'est celle de la tyrannie ? Ainsi tout devrait les déterminer en notre faveur. Quelle idée absurde d'imaginer qu'ils ne viendraient pas à nous ! Ne fussent-ils pas avec nous, il est impossible qu'ils fussent contre. Parents, amis, concitoyens leur montreraient la terre promise et bientôt eux aussi comprendraient que le véritable ennemi c'est l'opprimeur qui leur aurait commandé de nous courir sus comme à des brigands. Ils sentiraient que notre intérêt et le leur c'est tout un. On aurait pu voir cela le 1<sup>er</sup> prairial, les dispositions des troupes étaient excellentes, mais on ne les a pas mises à l'épreuve en essayant d'engager l'action. Mais les auteurs de cette journée étaient des imbéciles, mais le gouvernement vivait encore, il n'était pas miné, vermoulu, comme à cette heure. Autrefois le soldat se laissait abrutir : un uniforme endossé, il devenait étranger au sein de sa patrie ; isolé, aveuglé, désanimé, dénationalisé, il n'était plus ni homme ni peuple. Il se croyait la propriété du tyran. Aujourd'hui il sait qu'il n'est la propriété de personne, il n'est plus la chose que forgeait une discipline détestable. Il a compris que c'est le peuple qui le paye, le nourrit, l'habille, l'arme et l'héberge : il ne fait pas honneur de son existence à la *tyrannie* qui se gorge de la sueur populaire. Le soldat ne voudra pas nous déchirer le sein, il sera entraîné. Je n'ai pas à m'occuper des armées des despotes, nous leur avons appris que nous savons être les maîtres chez nous.

« Sois-en bien convaincu dès que nous aurons arboré de drapeau de l'égalité, de quelque façon que nous nous y prenions, si le terrain a été assez bien préparé pour que les imposteurs ne puissent tromper personne sur nos intentions, notre campagne sera courte, très courte. Disons aux riches : on n'est pas toujours riche, pas de famille si opulente qui ne puisse déchoir jusqu'à la plus infime pauvreté ! En fondant l'égalité vous travaillez pour vos enfants. Ils ne seront jamais exposés à devenir pauvres. Répétons cela à satiété à ces heureux du siècle. Disons aux pauvres : ce ne sont ni les riches ni les grands qui vous font vivre, loin de là ils vous affament en dévorant et gaspillant ce qui vous manque et qu'ils ont usurpé. Vous ne tombez pas précisément d'inanition tous les jours, mais vous végétez misérablement et il vous est interdit d'atteindre dans cet état de frustration le développement en beauté, en esprit, en force et en âge qui, selon le vœu de la nature appartient à votre organisation. Votre part aux fruits de la terre n'est pas entière, elle est insuffisante et il y a des hommes qui ont mille fois trop. Que ce trop dont ils abusent jusqu'à

s'efféminer, jusqu'à abrégé leur existence par toute espèce d'excès, jusqu'à en être plus énervé que vous ne l'êtes par la misère elle-même, soit réparti entre tous et nul ne végétera, ne s'étiolera faute du nécessaire. Et nul ne s'efféminera par l'effet du superflu, et chacun retrouvera l'usage de ses membres et de ses facultés et tout le monde vivra la plénitude de sa vie. Ne vous laissez plus endormir par ces fourbes, qui vous crient que dans le partage égal des jouissances, il n'y aurait que misère pour tous et qui cherchent à vous consterner par la perspective du plus exigü dividende. N'écoutez pas cette arithmétique menteuse, ne vous inquiétez plus des données sur lesquelles elle prétend établir ses calculs momentanés. Elle compte, assure-t-elle, à sou, maille et dinar. Admettez qu'après la répartition, il ne revienne par jour à chaque tête que cinq sous, puisque le nivellement a fait refluer sur eux ce qui surabondait ailleurs. Manifestement leur condition s'est améliorée, mais il ne s'agit plus de monnaie, il s'agit tout simplement des objets de consommation. Ce n'est plus un revenu divisé c'est la matière de l'aisance ; les fruits de la terre décuplés par le travail et par la restitution à l'agriculture des espaces immenses frappés de stérilité pour les plaisirs du riche.

« Mais je reviens à mes moutons : il n'y aura plus rien à faire pour convaincre et peu de choses à faire pour vaincre. Ainsi notre sainte croisade, du moins je l'espère, se terminera promptement. Les bras qui se seraient levés pour frapper le coup décisif, coup de foudre, ne feront donc pas faute à l'agriculture qui, du reste, n'emploiera pas constamment tous les bras. L'agriculture a-t-elle [été] négligée en France lorsque un million cinq cent mille hommes, la plupart journaliers des campagnes, quittèrent leurs foyers pour voler à la frontière ? Dira-t-on qu'alors nous avons tiré des grains de l'étranger, et que même aujourd'hui la faible quantité de blé que nous avons nous vient de la Hollande ? Ce ne serait là qu'une allégation mensongère. L'étranger nous aurait fourni des grains ! L'importation nous aurait alimentés pendant la guerre ! Non, cela n'est pas. Il y a eu, au contraire, exportation considérable et pour l'ignorer ou le nier il faudrait être ou [dans] l'aveuglement le plus stupide ou [dans] l'entêtement le plus exalté. Ce sont nos propres grains que la Hollande nous renvoie, elle n'a été que l'entrepôt à l'usage des criminels spéculateurs qui voulaient produire la disette pour arriver au renchérissement. Sans les greniers où se sont entassés et enfouis pour un temps les produits de nos récoltes accaparés par une cupidité meurtrière, quels grains la Hollande pourrait-elle nous livrer ? Ceux de la

Zélande ? On a fait grand bruit de la fertilité de ce pays mais, produisit-il dix fois plus, que ses moissons versées chez nous ne seraient que d'un faible secours. Les blés rapportés de la Hollande bien qu'il n'en rentre pas une énorme quantité excèdent de beaucoup ce que la Zélande serait en état de fournir. Conçoit-on qu'un si mince territoire, deux lieues de long sur une lieue et demie de large, ne produisant que du blé très gros puisse être le magasin nourricier d'un pays comme la France ? Et ne faut-il pas d'abord que sur l'abondance fabuleuse qu'on attribue à ce territoire, la consommation de ses habitants soit prélevée, et puis le surplus n'est-il pas en grande partie, peut-être devrais-je dire, en totalité, absorbé par les Hollandais. Quoi qu'il en soit, il est constant qu'un espace de deux lieues sur une suffit à alimenter non seulement la population qui la cultive, mais aussi une fraction très considérable de la population batave. Une poignée de cultivateurs et un peu de terre, c'en est assez pour donner du pain à plusieurs centaines d'individus qui n'ont que des pâturages et ne s'occupent que de leur commerce. Tu vois d'ici la conclusion à tirer de ce fait. La France est une si vaste contrée, combien de Zélandes sur son sol immense et si riche en terres arables ! Et pour qu'aucune de ces terres ne reste en friche, il ne faut pas autant de bras que l'imaginent les soi-disant doctes qui font de l'agriculture et de la politique sous le manteau de la cheminée. Dans le principe nous n'aurions pas à faire [à] des étrangers, cela est de la dernière évidence et nous n'aurions rien de mieux à faire que nous interdire momentanément tout commerce et toute espèce de relations avec eux. Un isolement absolu entre nous est tout ce qu'il y a de plus favorable à l'accomplissement sans trop grave opposition du changement subit que nous voulons opérer, et il nous serait très funeste de ne pas maintenir cet isolement. Répudions toutes les traditions anciennes et qu'il ne soit plus question de [ce] qu'on a appelé jusqu'à ce jour la diplomatie. Quand la félicité publique sera solidement assise, que notre institution agrairienne sera convenablement affermie, alors nous trouvant au-dessus du péril, nous estimant trop forts, trop grands, trop inexpugnables pour avoir à redouter quelque sacrilège attentat, nous permettrons aux [étrangers ?] de venir chez nous contempler le tableau déchirant pour leur cœur de la prospérité d'un peuple qui a su s'affranchir. Alors séduits par notre exemple, ils pourront remporter chez eux le germe de nos vertus et le projet de leur délivrance. Mais jusque-là point de contact, rompons avec les profanes. Il le faut pour être à l'abri de leurs menées, pour déjouer les complots des despotes. Entre

eux et nous, élevons un infranchissable rempart d'acier. Pas de fissures par où puissent s'introduire de perfides controverses qui font et ébranlent les esprits indécis qui jettent la perturbation dans les idées. Que les raisonnements les plus subtils cherchent à prévaloir contre l'inaltérable vérité, que des méchants, que des assassins ingénieux du peuple s'évertuent à sophistiquer, le peuple doit être libre, il est fait pour l'être. Pour qu'il le soit réellement, il faut qu'il revienne une bonne fois d'ensemble et pour toujours sur ce que les puissants et les rusés lui ont extorqué. Il faut qu'il se pénètre bien de ce grand principe social que la probité individuelle consiste essentiellement à ne retenir pour soi aucune jouissance de laquelle puisse résulter pour autrui la privation de ce qui appartient de droit à sa nature. Quant à la probité du peuple, elle consiste à ne pas souffrir qu'aucun de ses membres reste en état de privation, par l'effet de l'égoïsme de quelques-uns et à déposséder les égoïstes qui retiennent indûment. Mais l'égoïsme ne doit pas supplanter l'égoïsme. Que gagnerait l'humanité à de telles vicissitudes trop ordinaires dans le cours des révolutions antérieures à la nôtre ? Il y a eu des confiscations anciennes et des constitutions plus ou moins récentes, n'importe la date de l'usurpation qui a fait des riches et des pauvres. Nous voulons que ce qui a été pris au peuple lui soit restitué. Voilà notre but : la nature, la raison, l'équité nous l'indiquent, nous y marcherons. Pour inaugurer l'égalité, il ne faut qu'y être fermement résolu ; pour l'organiser, outre la résolution, il faut de la persévérance et du génie. Ni l'un ni l'autre, ne nous manqueront, la persévérance est facile, quant au génie, le sol une fois déblayé, il en faudra moins, dix fois moins qu'il n'en a fallu pour fonder et soutenir durant des siècles tant d'humiliantes inégalités. Il y a bien des ressources dans la tête du peuple. Ce que nous n'aurons pas trouvé, il le trouvera. La vraie voie pour revenir à la nature sociale et individuelle tout ensemble, pour rentrer dans la fraternité et n'en plus sortir se révélera sûrement au milieu des tendances communes et des efforts communs pour la découvrir. Nous ne dirigerons que le mouvement, à nous l'impulsion pour le choc. Mais nos plans ne sont que provisoires et nécessairement non seulement imparfaits mais encore très incomplets. Nous les faisons parce qu'il faut bien montrer quelque chose et avoir un point de départ, une perspective en à peu-près ou peut-être à beaucoup près.

« Nous avons une cité irrégulière, obscure, malaisée, fangeuse, insalubre, remplie de recoins, tout infestée de cloaques et de coupe-gorge, toute parsemée d'aspérités dangereuses, toute contrastée de palais et de bouges. Vai-

nement a-t-on tâché de remédier aux vices de cette demeure par des alignements et des nivellements, des percements, des replâtrages et des affaissements successifs, elle n'en continuait pas moins d'être un affreux séjour. Alors, nous nous sommes dit, de ce mélange de vieux et de neuf, de ce hideux rhabillage il ne peut rien résulter de supportable et nous avons présenté l'image d'une cité entièrement neuve où l'air et la lumière auraient partout accès, où tout serait de niveau, bien aligné et soigneusement distribué. Nous avons prouvé d'obtenir tous ces avantages, on s'est enthousiasmé pour notre substitution et l'on a tout démoli ; et quand l'emplacement a été nettoyé des décombres, quand tous les cloaques ont été comblés, la perspicacité de tous est venue donner son avis sur le meilleur mode de reconstruction, sur les dispositions les plus convenables. Et l'ébauche ainsi perfectionnée, car nous n'avons pu offrir qu'une ébauche, est devenue méconnaissable.

« Tel sera le sort de nos élaborations que je juge très utiles en ce sens qu'elles poussent à la mise en train. Ne dédaignons pas de tracer notre ébauche.

« J'ai divisé en trois articles ton code agrairien, tel que tu me l'as envoyé, coupé par autant d'alinéas dont chacun est un titre qui demande à être médité en particulier. C'est ce que je vais faire pour être en mesure, à l'occasion, d'émettre tout naturellement mes réflexions et d'éclairer mes concitoyens. J'ai besoin de cette préparation, car je dois l'avouer, j'ai assez de peine à manier et à exprimer des idées. Dans mon raisonnement je me reporte toujours au principe de l'ensemble qui est le bonheur commun et le moyen de le réaliser. Comptez sur moi, mon tribun.

« Je t'en écrirais bien plus long tant que je me plais à converser avec toi et sur une matière aussi intéressante pour le véritable philanthrope, mais mon poignet est sans force. J'ai écrit si vite qu'il ne peut plus<sup>20</sup>. »



Ce simple fragment d'une lettre qui fut écrite — ne l'oublions pas — avant la fondation de la Conjuración formule des aspirations communistes très nettes. Mais avant son contact avec Babeuf, est-ce que Germain avait déjà des convictions socialistes ? Rien ne permet de l'affirmer.

Tout ce qu'on peut dire, sur la base de ce qui subsiste de la correspondance assidue qu'échangèrent Babeuf et Ger-

20. Fonds Dommanget, Collection Henry Rollin.

main du 6 messidor au 23 fructidor an II lors de leur détention à Arras — et cela saute aux yeux quand on prend un à un les billets dans leur succession — c'est que d'une façon grandissante ils s'imprègnent d'égalitarisme en ce qui concerne Germain. L'influence de Babeuf sur ce dernier est donc incontestable. Elle se vérifie aussi, durant les six mois que Babeuf passe à la prison des Baudets en ce qui concerne les sans-culottes du Pas-de-Calais, Taffoureau, Cochet et Fontenier, enfermés comme lui soit aux Baudets, soit à la prison de la Providence.

Babeuf tint alors, si l'on peut dire, tout un « bureau de correspondance » dans la même ville et à l'instar du guide de sa jeunesse Dubois de Fosseux, mais évidemment sur un autre registre. Ce n'est pas le moins curieux — et aussi le plus décevant — de la chose si l'on songe que l'ancien secrétaire de l'Académie arrageoise, qui demeure alors à son château près du chef-lieu du département, ne fit apparemment rien pour voir Babeuf ou pour lui rendre service. D'ailleurs, n'avait-il pas été victime de la Terreur rouge<sup>21</sup>, et tous deux ne figuraient-ils pas d'un côté et de l'autre de la barricade ? Il semble bien du reste que depuis sa lettre du 21 avril 1788 à Dubois de Fosseux<sup>22</sup> les relations de Babeuf avec ce dernier étaient rompues. Et Dubois de Fosseux, personnage d'envergure qui était parvenu à donner une dimension nationale à nulle autre pareille à l'Académie qu'il affectionnait ne soupçonnait certainement pas à cette époque que son pupille lancé dans l'arène sociale allait s'y tailler une renommée prestigieuse de dimension mondiale, dépassant de loin la sienne.

Cela dit en passant et pour revenir à Germain, une évidence s'impose c'est la progression de ses billets dans le sens du communisme. Pour la forme, comme pour le fond<sup>23</sup>. En effet, si les premiers jusqu'au 28 messidor se terminent par l'accolade ou « le baiser fraternel et démocratique » ou l'accolade simple « en la sainte démocratie », une évo-

21. LÉON-NOEL BERTHE, *Dubois de Fosseux*, p. 235.

22. MARCEL REINHARD, *Correspondance de Babeuf avec l'Académie d'Arras*, p. 160.

23. Tout ce qui suit est tiré du *Fonds Dommanget* : 1° copies d'Advielle ; 2° photocopies de ces copies (Les originaux ont été vendus par Advielle à D. Riazanov pour le compte de l'Institut Marx-Engels à Moscou).

lution se dessine dès le 29 par l'accolade « au Tribun ». Le 8 thermidor le pas est franchi. La lettre se termine « Vive l'Égalité, la sainte Égalité ! » et dès lors Germain achève souvent sa missive en traitant Babeuf d' « Egal », en lui donnant « le baiser de l'Égalité » ou l'accolade et le salut en « la Sainte Égalité ».

Le fond s'accroît dans le même sens. Déjà le 22 messidor, à la suite d'un silence de Babeuf qui le rend perplexe Germain écrit : « Charles Germain n'est que d'une couleur quoique tu lui en prêtes plusieurs en le vouvoyant \* et sa couleur n'est pas de celles qui passent au soleil, au feu ou à la pluie. »

Le 4 thermidor, après avoir écrit que le gouvernement commence à s'apercevoir qu'il est entraîné dans l'abîme, il écrit que « sur son cadavre » :

« C'est ton système, ton système seul, c'est en proclamant la vraie liberté, en faisant jouir le peuple de la vraie Égalité, que la félicité, l'abondance et la vertu s'établiront parmi nous. C'est donc à ce système qu'il convient de s'attacher exclusivement et tout ce que la révolution peut nous donner de mouvement et de contre-mouvement nous devons d'observer attentivement pour le mettre à profit. »

Le 8 thermidor, Germain écrit qu'il ne se trouve pas dans son assiette, ayant rêvassé la veille tout le jour.

« Est-ce le temps ? Est-ce la vaste idée du sublime projet que nous allons mettre à exécution ? Dans ma situation d'esprit, il y a je le présume un peu de tout cela... »

Le 11 thermidor, après avoir annoncé qu'il va peut-être être rendu à la liberté, Germain parle de « la grâce » qu'il faut avoir « pour mettre à exécution notre vaste et sublime projet » et il affirme compter sur Babeuf pour l'aider à dépouiller tout ce qui peut lui rester encore « du vieil homme » \*\*.

Le 27 thermidor, Germain s'enthousiasme pour le « philanthropique manifeste » de Babeuf, pour « la plus sainte des causes », celle qui délivrera les pauvres « de l'égoïsme des riches » et de la dure nécessité « qui enfante les crimes et qui anéantit les plus belles facultés politiques et morales ».

Mais c'est surtout la lettre du 28 thermidor qui est suggestive. Après avoir, sur incitation de Babeuf, sacré Goulard « chevalier de l'ordre des Egaux » il applaudit à la lettre du Tribun reçue la veille.

\* Terme contraire à « tutoyant ». Ce serait un indice que Germain n'était pas alors considéré par Babeuf comme un véritable « Egal ».

\*\* Aveu de Germain appuyant l'indice signalé.

« Les réflexions que contenaient ta lettre d'hier sont merveilleusement de mon goût. La dénomination que tu as choisie pour l'état régénéré par nos institutions agrariennes est d'autant plus convenable qu'elle ressort de la nature de la chose elle-même. D'abord pour nous familiariser plus aisément avec cette dénomination vraie et nouvelle, n'en employons jamais d'autres : *nous sommes des égaux, notre patrie sera l'égalité.*

« Doux rêve, charmante illusion, vous réaliserez-vous ? En douter, mon ami, c'est à peu près y renoncer. Aussi n'en doutai-je pas et pour répondre à l'interpellation que tu m'as faite à cet égard, je te proteste de la façon la plus affirmative que l'œuvre salutaire dont tu as conçu la pensée s'accomplira de tous points. Je ne me dissimule pas tout ce qu'il y aura de dangers à courir, d'obstacles à surmonter dans le commencement, mais de quoi n'est pas capable le plus absolu dévouement ?... »

Plus loin, à la suite de toute une glose sur le dévouement, Germain écrit :

« L'amour de l'humanité, la haine pour les riches et les grands, voilà pour nous les seuls mobiles du dévouement et les exemples que l'univers ébahi a contemplé jusqu'à nos jours de cette sublime vertu pâliront devant les faits, mille fois plus glorieux accomplis par nos fraternelles et énergiques résolutions. Combien tu m'enchantes en citant ces mots : *Qu'importe la mort*, etc. Ah ! qu'elle se présente avec toutes ses horreurs au Champ-de-Mars, sur l'*échaffaud*, s'il doit provenir quelque bien de l'avoir affrontée, de l'avoir reçue ou subie, je me précipiterai devant elle avec joie... »

Toutes les lettres suivantes, parfois émaillées de formules heureuses comme « la Convention qui s'est montrée tantôt tyrannisée, tantôt tyrannissante », sont de la même veine, sortent d'une imagination, s'exaltant pour « la sainte et sublime doctrine ».

Dans celle du 23 fructidor qui annonce le départ d'Arras pour le transfert à la prison du Plessis à Paris, Germain évoque les prodiges que peut enfanter la foi et ajoute :

« Je l'ai cette foi, tellement inébranlable que la fatalité des circonstances, en dépit des revers ne feraient il me semble que centupler mon courage. Va, mon tribun, sois sûr que le désir de la vengeance n'est pas un léger stimulant, il trempe l'âme d'une force invincible... Il faut vouloir détruire ces égoïstes oppresseurs... nous devons les exterminer parce que nous avons la certitude qu'ils sont incorrigibles... Mort au chien qui s'est fait loup, au loup qui ne saurait redevenir chien, et dans notre société que de loups dévorants ! Pour ne pas échouer dans l'accomplissement

de nos projets régénérateurs, pour atteindre ce terme heureux où toute animosité sera inconnue parmi les hommes, il nous faut une rage inexorable soutenue et éclairée par la réflexion. Point de quartier à ce qui peut ou doit se perpétuer mauvais. Nous avons une grande épuration à faire, une tâche immense à remplir. Périssent celui qui de par l'usurpation ancienne ou récente ne veut pas être le frère de ses frères de par la nature... Périssent enfin tous ceux qui tenteraient de s'opposer au bonheur commun !

« Mais plus nous serons dévoués, plus nous serons forts ; plus nous serons forts, moins il y aura à immoler. Et si, comme je m'en flatte, dès le début les Egaux se lèvent terribles et nombreux, il ne serait pas impossible qu'ils n'eussent affaire qu'à une très faible minorité de mécontents... Alors, à l'exception de quelques insensés tous seraient comprimés par les suggestions de leur propre prudence. Alors, nous n'aurions qu'à pardonner les torts anciens et à tolérer des fous incurables devenus impuissants par l'effet de notre accord. Tu vois que si je conçois la vengeance, je comprends aussi la clémence...

« Ainsi, mon tribun dispose de moi. Un mot, un signe et je suis prêt... »



Ces extraits fulgurants bien compréhensibles de la part d'un bouillant jeune homme du Midi « aux bruyants emportements », aux « accès de colère convulsive » signalés déjà dans les lignes qui lui ont été consacrées en 1922<sup>24</sup> attestent d'une façon indiscutable son ardente foi communiste. Elle s'affirmera avec autant de force malgré les réticences imposées par la défense face aux juges du procès de Vendôme l'année suivante puisque évoquant, devant eux, cette « correspondance sur l'égalité » avec Babeuf il déclarera :

« Je ne vous cache pas que ce système, quoique j'en reconnaisse l'existence impossible me plaît, et vous ne me ferez pas un crime d'aimer l'égalité réelle.<sup>25</sup> »

Par conséquent, s'il est juste de dire de Germain « qu'il joua un grand rôle dans l'organisation de la conjuration des Egaux sur le plan militaire en particulier », il ne l'est

24. MAURICE DOMMANGET, *Babeuf et la Conjuration des Egaux*, 1<sup>re</sup> éd. française, p. 22-23, éd. russe, p. 24.

25. *Débats et jugements de la Haute-Cour de Justice*, n° 67, suite de la séance du 6 germinal an IV, p. 67.

donc pas d'ajouter « sans qu'on puisse dire exactement s'il adhéra au communisme de Babeuf et de Buonarroti ou s'il demeura seulement jacobin et montagnard partisan de mesures exceptionnelles de contrainte économique pour faire vivre le peuple durant la crise des subsistances »<sup>26</sup>.

Cette mise au point s'imposait.

---

<sup>26</sup>. *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, publié par JEAN MAITRON, 1<sup>re</sup> partie, t. I, p. 261.

## *Annexes*

1. 1966  
2. 1966

---

## Notes critiques sur la correspondance Babeuf-Fosseux, publiée par Advielle

Les rapports épistolaires de Babeuf avec Dubois de Fosseux, secrétaire de l'Académie d'Arras, si utiles pour éclairer la formation intellectuelle et sociale du futur Tribun du peuple à l'âge où sa vocation se dessine, posent avec force une série de questions.

La première, en quelque sorte préalable, a trait à la valeur et pour mieux dire à la fidélité, à la crédibilité de cette correspondance qui, parue en 1884, est la seule qui ait été utilisée par les historiens de Babeuf depuis plus de trois quarts de siècle. Une opinion critique à ce sujet est de rigueur.

En fait, ce qu'Advienne, dans le tome II de son *Histoire de Gracchus Babeuf et du babouvisme*, intitule « Correspondance inédite de Babeuf avec Dubois de Fosseux » et qui ne prend pas moins, avec l'index, 264 pages, in-8°, constitue une sorte de magma dans lequel s'intègrent les textes les plus disparates. On y trouve non seulement les lettres de Babeuf à Dubois de Fosseux ou réciproquement, mais des pièces jointes aux lettres de ce dernier, des feuilles de comptes rendus de séances de l'Académie d'Arras, le mémoire de Babeuf sur les chemins<sup>1</sup> et même, à la vérité on ne sait trop pourquoi, une lettre de Babeuf à Bigorgue, de Noyon, datant du 18 janvier 1787<sup>2</sup>.

Les comptes rendus en feuilles séparées des séances de l'Académie d'Arras, fournis par son secrétaire à Babeuf

---

1. ADVIELLE, t. II, p. 1-14.

2. *Ibid.*, t. II, p. 83-84.

et que donne Advielle, ne sont que des copies de copies de Babeuf. Elles n'apparaissent dans la publication qu'à titre d'annexe d'une lettre de Dubois de Fosseux, datée du 12 octobre 1786. Il s'agit du compte rendu de la séance du 7 octobre 1786 et elle porte le n° 1<sup>3</sup>. La feuille II, jugée « sans intérêt » par Advielle — bien que traitant de la nouvelle méthode de grammaire de Tournon qui intéressait certainement beaucoup Babeuf — est citée simplement en note sans donner de date<sup>4</sup>. Puis Advielle saute les feuilles III, IV, et V, sans fournir aucune raison, consacrant tout de même trois lignes de notes à la feuille IV<sup>5</sup>. Il donne ensuite les feuilles VI et VII, saute la feuille VIII et reproduit la feuille IX se rapportant à la séance du 11 novembre 1786<sup>6</sup>. A partir de cette feuille IX se succèdent toutes les feuilles jusqu'à la feuille XXVIII<sup>7</sup>, relative à la séance du 27 janvier 1787, sauf la feuille XVI. Les feuilles suivantes sont reproduites jusqu'à la feuille XXV<sup>8</sup>, avec toutefois omission des feuilles XXIX et XXXII. Les feuilles XXXVI et XXXVII sont données ensemble<sup>9</sup>. Les feuilles XXXVIII et XXXIX manquent, puis se succèdent les feuilles XL<sup>10</sup> et XLI<sup>11</sup>. Il n'y a plus ensuite que la reproduction des feuilles XLVIII et XLIX bloquées ensemble<sup>12</sup>, et la série des comptes rendus s'achève par la feuille LI qu'Advielle intercale entre les lettres du 31 août et du 5 septembre 1787<sup>13</sup>.

Il y a lieu de remarquer encore qu'Advielle se borne à analyser les feuilles xxx et xxxiv parce que, selon ses explications, la copie en eût été trop longue. Quant à l'exactitude des pièces reproduites, on ne peut faire que des réserves, étant donné la façon d'opérer d'Advielle en tant que copiste.

Tout cela établit non seulement qu'Advielle a publié la correspondance Babeuf-Dubois de Fosseux avec une absence complète de méthode, mais que les comptes rendus de

3. ADVIELLE, *ibid.*, p. 30-31.

4. *Ibid.*, p. 30.

5. *Ibid.*, p. 33.

6. *Ibid.*, p. 40 et suivantes.

7. *Ibid.*, p. 59-62.

8. *Ibid.*, p. 185-186.

9. *Ibid.*, p. 195 et suivantes.

10. *Ibid.*, p. 210-211.

11. *Ibid.*, p. 214 et suivantes.

12. *Ibid.*, p. 226-228.

13. *Ibid.*, p. 231-233.

l'Académie d'Arras qu'il a reproduits sont plus ou moins fidèles. Ce qui est particulièrement regrettable, c'est que parmi les dix-sept comptes rendus qu'il ne donne point figurent plusieurs feuilles qui nous permettraient de connaître les sujets passionnant Babeuf. Telles sont par exemple, les feuilles xxix et xxxii, la première « spécialement intéressante » au dire de Babeuf par sa lettre du 28 juin 1787<sup>14</sup> à cause des détails sur les savants célèbres admis à l'Académie, la seconde « à laquelle il a pris beaucoup d'intérêt », selon la lettre du 1<sup>er</sup> juillet 1787, à cause des vers adressés à Roman des Rosati d'Arras, par ses enfants<sup>15</sup>.

Quant au compte rendu de l'importante séance consacrée au résultat du concours sur la division des fermes, on ne le trouve pas dans Advielle. Mais il faut dire à sa décharge que ce compte rendu est antérieur à la transmission par Dubois de Fosseux des feuilles spéciales qu'Advielle reproduit après et d'après la copie de Babeuf. Eveillé par la teneur de certaines lettres, il eût pu toutefois se procurer l'*Extrait* imprimé qui donne ce compte rendu et dont il est fait état dans l'étude qu'on trouve d'autre part sur la division des fermes.

Quelle explication donner au fait qu'Advielle n'ait point donné les lettres importantes de Germain à Babeuf qu'on trouve dans la collection Henry Rollin passée à Dommanget ? Les hésitations et les ratures émaillant cette correspondance font penser que c'est parce qu'il n'était pas sûr de ses copies.

Sans doute, pour l'époque, le voile n'est pas levé complètement sur l'activité, toutes les lectures et, il faut bien le dire, les sourdes irritations préluant à la révolte ouverte de Babeuf. Un homme jeune, aussi curieux de tout, aussi ardemment désireux de s'instruire, aussi fougueux, ne peut être sans déformation envisagé seulement sous l'angle d'une correspondance particulière, si importante, si exceptionnelle qu'elle soit.

Ce n'en est pas moins une bonne fortune pour les biographes de Babeuf d'avoir à leur disposition un tel instrument de travail. Pour mieux s'en rendre compte, il suffit de supputer les difficultés auxquelles se sont heurtés tout récemment encore Jean Gaulnier François Papillard et Pierre Labracherie pour retracer la formation de la

14. ADVIELLE, *Ibid.*, p. 174-175.

15. *Ibid.*, p. 179.

pensée de Volney, Cambacérés et Fouquier-Tinville, trois contemporains de Babeuf. Aussi bien ne s'explique pas l'affirmation incroyable de Gérard Walter, à savoir que « les historiens de Babeuf attribuent une importance qui pourrait paraître quelque peu surfaite » à ce dialogue épistolaire.

La vérité, c'est qu'en révélant, en utilisant et en reproduisant ce dialogue, près d'un siècle après qu'il avait eu lieu, Victor Advielle a renouvelé complètement l'étude de la personnalité de Babeuf avant la Révolution. Ce n'est pas là un mince mérite, surtout si l'on note que ses moyens personnels et les moyens de son temps n'étaient pas à la hauteur du sujet.

---

## A propos de la correspondance de Babeuf avec l'Académie d'Arras \*

Edouard Fleury, le premier en date des biographes picards de Babeuf déplorait en 1849 qu'on ne puisse suivre « pas à pas » le progrès des doctrines égalitaires dans l'esprit du futur Tribun du peuple avant et même pendant la Révolution. Il regrettait de n'avoir pu « à l'aide de documents certains » émanant de Babeuf trouver le point de départ de l'« utopie sentimentale » qui devait se muer en tentative de révolution sociale. Et comme il ignorait les trésors de la collection Pochet-Deroche qu'utilisera plus tard Victor Advielle, il écrivait bravement : « Ces fameux documents nous manquent. <sup>1</sup> »

Certes, en dehors de confidences naïves de Babeuf touchant sa prime jeunesse, ces documents ne nous apportent point toute la lumière désirable. En particulier, mise à part la lettre du 26 mai 1780 reproduite d'ailleurs incomplètement par Advielle, ce dernier ne nous a donné à peu près rien en utilisant Pochet-Deroche sur le séjour du jeune homme à Flixecourt. Les deux années qu'il passa dans cette localité à l'âge où l'on s'oriente sont pourtant essentielles \*\*. On pourra aussi, par d'autres documents, saisir la pensée naissante et éclairer sa formation professionnelle comme sa formation idéologique, l'une et l'autre s'imbriquant.

Il n'en reste pas moins qu'à partir du 6 décembre 1785, date où Dubois de Fosseux, secrétaire de l'Académie d'Arras,

---

\* Publié par Marcel Reinhard, Paris, Presses Universitaires, 1961, in-8°, 165 p. Publication de la Faculté des Lettres de Paris, série « Textes », t. I.

1. *Babeuf et le socialisme en 1796*, dans la 2<sup>e</sup> édition de 1851, p. 13-14. Edouard Fleury écrit toujours *Babœuf*.

\*\* Voir chap. I.

accuse réception à Babeuf du mémoire qu'il a reçu de lui, une correspondance suivie entre les deux hommes fournit, comme le souligne Marcel Reinhard « une contribution précieuse à la biographie, à la formation du révolutionnaire ».

Cela dit, nous n'en sommes que plus à l'aise pour noter de nouveau les insuffisances de la publication d'Advielle. Elle ne porte que sur 94 lettres et leur reproduction est souvent défectueuse. C'est qu'Advielle n'était pas sûr de ses copies. Il n'y a pas d'autres explications au fait qu'il n'ait point publié les lettres de Babeuf des 21 mai, 28 septembre et 5 novembre que donne le recueil publié sous la direction de Marcel Reinhard (p. 4-5, 16-18, 27-29) et dont il avait copie dans ses papiers.

On s'aperçoit, en examinant les copies de ces trois lettres par Advielle et en les comparant aux textes correspondants tirés des Archives privées de M. de Fosseux, qu'Advielle leur a fait subir des modifications.

A titre d'exemple concernant la lettre du 5 novembre 1786, reproduite p. 27-29 du recueil Reinhard, signalons qu'Advielle modifie ainsi le premier alinéa :

*Vous dites si joliment les choses, qu'on ne peut s'empêcher de vous trouver charmant jusque dans les reproches que vous adressez. Mais si, avec moi vous avez employé un tour ingénieux, délicat, parsemé de grâces, vous y avez fait entrer aussi quelque peu d'ironie qui loin de m'être désagréable m'a fait démêler dans votre diction un sel qui m'a appris à quel degré tous les genres vous sont propres.*

Ce n'est pas tout. Advielle fait sauter complètement le deuxième alinéa qu'il remplace par des points de suspension. Dans les alinéas suivants, il continue de modifier la rédaction et l'orthographe et, à la fin, il supprime la formule de politesse.

L'alinéa touchant l'*Avant-coureur du changement du monde entier*, si important pour éclaircir la position idéologique de Babeuf est ainsi reproduit par Advielle :

*L'auteur de l'Avant-coureur du changement du monde entier paraît à la vérité original, mais je suis fort éloigné de l'en blâmer. Son originalité me plaît ainsi que ses vues et ses intentions que je voudrais bien connaître en détail. Il sera vraisemblablement persiflé par la multitude, mais peut-être aussi rencontrera-t-il quelques hommes, comme lui pénétrés des mêmes sentimens d'humanité et de patriotisme.*

2. Babeuf et la Conjuraton des Egaux, p. 17.

Le terme de « vers », p. 29, ne signifiant rien en l'occurrence et le terme de « vues » donné par Advielle étant logique, il est vraisemblable que sur ce point, Advielle a copié exactement. Il faudrait revoir l'original.

Il importait donc de publier de nouveau la correspondance Babeuf-Dubois de Fosseux, d'abord en respectant l'exactitude des textes, puis en les complétant et en les expliquant par des notes et commentaires appropriés. La chose a été rendue possible grâce à la bienveillance de M. de Fosseux descendant de l'infatigable et érudit Dubois de Fosseux, l'âme de l'Académie d'Arras sur lequel, en l'absence d'une étude serrée de ses vues d'alors et de son activité politique ultérieure, les assertions les plus contradictoires et les plus discutables ont été formulées au point de vue idéologique.

M. de Fosseux a permis de fouiller ses riches archives privées à G. Dorval, et à l'abbé Berthe, le grand travailleur sur l'Académie d'Arras. Les indications de ce dernier, d'une importance majeure, jointes aux précisions aimablement fournies par M. de Fosseux à la suite des démarches de Marcel Reinhard, ont permis à celui-ci d'établir la comparaison détaillée avec Advielle. C'était en premier lieu la chose indispensable pour voir si la publication était justifiée. Après quoi, fort de la rigueur des nouveaux textes et des « variations » mises en évidence, il ne restait plus à Marcel Reinhard qu'à remettre son travail à l'équipe de l'Institut d'histoire de la Révolution qu'il dirige. De ce fait, au lieu de reproductions de brouillons, nous avons des reproductions d'originaux et par surcroît, sur 119 lettres nous en avons 25 jusqu'ici inédites. C'est là un beau résultat. Encore convient-il d'ajouter que, parmi ces lettres, l'une, datée du 21 avril 1788, permet de reculer de plus d'un mois le dialogue entre les deux correspondants. Quant à la longue lettre de Babeuf du 22 novembre 1787 qui a échappé à Advielle et dont le contenu est particulièrement précieux, la reproduction qu'en donne le recueil, p. 146-148, présente quelques variantes avec la copie que m'en a donnée Dorval.

En ce qui concerne l'accompagnement des textes, on aurait pu ajouter de nouveaux commentaires et des remarques neuves touchant la formation idéologique de Babeuf. D'autant plus que par nécessité de réduire la matière des *Pages choisies de Babeuf*, un certain nombre de commen-

taires d'ordre social n'y ont pas été insérés, ainsi d'ailleurs que des notices plus complètes sur les correspondants de dix lettres citées.

Pour apprécier équitablement et mesurer la dimension véritable de cette correspondance, l'éclairage des personnalités qu'elle met en jeu est de rigueur. Il faut espérer que l'abbé Berthe apportera le complément d'ordre général que la présente publication d'ordre partiel ne permet pas \*, bien que des hommes tels que Rutledge ou Rutlige, Tournon, Moreau de Saint-Rémy, Riboud, Beiffroi de Reigny, Leroy de Flagis, méritent mieux qu'une simple notice et même que les ouvrages biographiques qui leur ont été parfois consacrés.

Nous débordons là les rapports Dubois de Fosseux-Babeuf. Il n'est plus question seulement — ce qui est pourtant énorme — d'une contribution essentielle à la biographie de celui que le conservateur E. Fleury, en pleine réaction politique de 1849, sacrait un « novateur immense comme un géant ». Il s'agit d'une contribution à l'étude de l'Académie d'Arras en tant qu'un des chaînons les plus solides de tous ces groupements d'alors (sociétés littéraires, loges maçonniques, sociétés d'agriculture) qui, en faisant la trouée révolutionnaire dans les esprits, préparaient la révolution dans les faits. Et, du coup, tout le mouvement intellectuel et réformateur de l'époque s'en trouve puissamment éclairé. L'index des noms cités, pour un laps de temps somme toute restreint, n'est-il pas significatif ? On y relève bon nombre d'hommes qui, d'une façon ou d'une autre, se feront une place dans la Révolution. On suit leur trace dans les tableaux des loges, au Musée de Paris et, parfois même, ils s'honorent du titre de membre associé de l'Académie d'Arras dans les *Almanachs des Muses*, les *Etrennes du Parnasse*, les *Etrennes de Mnémosyne* et autres recueils littéraires du temps.

●

Marcel Reinhard insiste avec raison sur l'élargissement des vues de Babeuf dû aux utopies ou réformes dont Dubois de Fosseux lui faisait part. Il signale avec raison le fameux *Avant-coureur du changement du monde entier* dont Gérard Walter a fait grief à P. Chtchegolev, auteur d'un *Babeuf* édité en russe et en ukrainien de « prendre au sérieux »

\* Depuis cette communication aux *Annales historiques de la Révolution française*, l'abbé Berthe a fait paraître avec le concours du C. N. R. S. son excellent *Dictionnaire des correspondants de l'Académie d'Arras ou Temps de Robespierre*, Arras, 1969, gr. in-8° de 226 p.

et de « commenter gravement ». D'abord, Chtchegolev n'a point commenté la brochure de Claude Boniface Collignon mais le prospectus que Dubois de Fosseux, pour mieux atteindre la personnalité d'un correspondant qu'il connaissait bien, distillait au compte-gouttes. Ensuite G. Walter semble ignorer l'importance des utopies dans l'histoire du socialisme comme dans l'histoire des découvertes scientifiques. Il ne faut pas traiter à la légère les pays de Cocagne et les Salente de rêve, les robinsonnades et les sauvageonnades, toute cette immense littérature américaniste, hindoustaniste, primitiviste, millénariste... du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Sans doute, les idées de Babeuf à l'époque de sa correspondance avec Dubois de Fosseux sortent avant tout des conditions matérielles, mais le facteur suggestif joue aussi : Babeuf est au point de jonction d'un métier qui, à longueur de journée, le sollicite aux réflexions sur le problème agraire comme sur la question de la propriété, et d'un tempérament de feu qui le pousse à être toujours socialement inassouvi. Les constructions idéales dans le genre de celle de Collignon arrivent à point pour donner un sens supérieur à ses aspirations et à ses vues. Aussi s'inscrit-il d'emblée, selon ses propres termes, parmi les « premiers émigrants qui peuplent la nouvelle république ».

Mais il n'y a pas eu certainement que l'utopie de Collignon pour entraîner l'adhésion de Babeuf à la formule communiste. Dans cette fermentation extraordinaire d'idées qui préluda tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle à la Révolution française, l'année même où Babeuf s'enthousiasme pour la République communiste de Collignon, paraît la série importante des *Voyages imaginaires, songes, visions et romans cabalistiques* qui a fait tourner tant de têtes.

Dans ce bouquet fantasmagorique de fleurs rouges éclatantes, figure entre autres *l'Histoire des Sévarambes* de Vairasse d'Alais et *les Aventures de Jacques Sadeur* de Gabriel Foigny, propres à détruire spécialement ce « goût et admiration du stationnaire » dont parlait Laharpe. Il n'est pas croyable qu'un dévoreur de livres, doublé d'un assoiffé de transformation sociale tel que Babeuf n'ait pas lu ces deux ouvrages qui pénétraient « si fort avant dans l'avenir » pour reprendre l'expression de Vairasse d'Alais.

De toute façon et pour en revenir à *l'Avant-coureur*, la lettre du 14 avril 1787, non reproduite par Advielle et qui cette fois se trouve enfin publiée est « révélatrice » comme l'écrit Marcel Reinhard des sentiments novateurs de Babeuf et aussi du sérieux qu'il attache au plan d'utopie de Collignon.

---

## Babeuf et « Le Mercure de France »

En 1786 — indication qui a son importance —, Babeuf est co-souscripteur au *Mercure de France*, la plus ancienne feuille après la *Gazette de France*<sup>1</sup>.

Ce journal, selon l'appréciation de Dubois de Fosseux, avait une partie politique « bien froide » et une partie littéraire « bien faible ». Aussi le secrétaire de l'Académie d'Arras se demandait si Babeuf était « content »<sup>2</sup>. Celui-ci ne répondit pas à cette question indiscreète, mais on a du mal à croire que la feuille le satisfaisait. S'il n'était certes pas insensible aux pièces fugitives en vers et en prose qui y étaient insérées, on doute fort, en revanche que les charades et les logogryphes l'aient captivé, pas plus du reste que les comptes rendus des spectacles et concerts.

Par le *Mercure de France*, il était informé chaque semaine de tout ce qui paraissait en librairie. C'était là, pour lui, le plus important. C'est certainement grâce au *Mercure de France* qu'il sut, dès décembre 1785, qu'un ouvrage sortait en livraisons sur *Les terriers rendus perpétuels*... Il s'adressait à tous ceux qui, comme lui, s'occupaient des terriers : « Notaires, régisseurs, géomètres, féodistes et autres. »<sup>3</sup>

Babeuf a dû tout de suite entrer en rapport avec l'auteur, Aubry de Saint-Vibert qui demeurait à Paris, rue des Blancs-Manteaux. Le compte rendu de la troisième livraison ne paraît en effet que dans le *Mercure de France* du 24 juin 1786<sup>4</sup> et déjà le 21 mai, en réaction contre le « mécanisme » préconisé par Aubry de Saint-Vibert, Babeuf

---

1. V. ADVIELLE, *Histoire de G. Babeuf et du babouvisme*, t. II, p. 25.

2. *Ibid.*, p. 26.

3. *Mercure de France*, décembre 1785, p. 112.

4. *Ibid.*, p. 186-187.

proposait sa propre solution dans un mémoire qu'il faisait parvenir à Dubois de Fosseux. D'ailleurs, une partie du titre de ce mémoire « *perpétuation des tériers* » reprenait quelque peu le titre de Saint-Vibert<sup>5</sup>. C'était l'ébauche du *Cadastre perpétuel* que Babeuf sortira en 1789.

On ne peut donc sous-estimer le rôle du *Mercure de France* dans la genèse de certaines productions de Babeuf.

En revanche, au point de vue politique et pour tout ce qui se rapprochait du « social », Babeuf ne trouvait pas grand-chose à glaner dans le *Mercure*. Mallet du Pan et parfois Garat y faisaient les articles essentiels. Cela ne menait pas loin.

Dans toute l'année 1786, on trouve seulement deux articles du premier qui pouvaient intéresser Babeuf. L'un traitait du mémoire de Poyet sur l'Hôtel-Dieu de Paris. Compassion pour les pauvres gens, « tristes effets de la société civile », l'auteur et le commentateur s'en tenaient là, ne quittant jamais le plan de la charité<sup>6</sup> ! L'autre article rend compte d'un ouvrage sur *Le Bonheur dans les campagnes*. Ainsi que l'auteur du livre — dont le nom n'est pas donné —, Mallet du Pan voit les causes de la misère dans les campagnes à la Cour et dans la capitale. Pour lui, le « vice général » est le pouvoir souverain de l'Argent, c'est « l'union de la prodigalité sans retenue avec la cupidité sans bornes ». Il dénonce le luxe, l'absentéisme des seigneurs et fait allusion aux « fermiers avides ». Rien sur la division des fermes, rien sur la mise en cause de la propriété de la terre, questions qui intéressaient déjà Babeuf<sup>7</sup> !

Le *Mercure de France*, s'il a peu aidé Babeuf dans le renforcement de ses aspirations sociales, l'a familiarisé néanmoins avec les noms d'écrivains déjà plus ou moins communistes, tels que Sylvain Maréchal, Nicolas de Bonneville, Rétif de la Bretonne, l'abbé de Cournand. Mais, il faut bien le dire, Babeuf ne pouvait qu'ignorer totalement l'orientation de ces écrivains, sur la base de ce qu'il lisait dans *Le Mercure*.

5. *Correspondance de Babeuf avec l'Académie d'Arras*, publiée sous la direction de MARCEL REINHARD, p. 5. (Lettre non reproduite par Advielle.)

6. *Mercure de France*, 11 février 1786, p. 54-68.

7. *Ibid.*, 19 août 1786, p. 104-112.

## « L'opinion d'un Homme » de Sylvain Maréchal

« Tribun !

La cause que tu plaides avec tant de raison, de chaleur et de courage n'est pas nouvelle. Il y a bientôt dix-huit siècles le grave Strabon <sup>1</sup> citoit, en dépit des tribunaux de Tibère dont il fut le contemporain, toute une Nation avec laquelle tu t'es rencontré sans le savoir. Car, on ne te laisse pas le loisir de fouiller dans les bibliothèques. Mais tes livres sont la nature et ton cœur <sup>2</sup> ; ils en valent bien d'autres.

Les Ibères d'Asie <sup>3</sup>, donc, fatigués des crimes enfants d'une inégale propriété, s'assemblèrent un jour pour procéder au partage de leur territoire. Chaque famille eut sa mesure proportionnée au nombre de bras et de bouches, et les chefs de famille furent chargés de l'administration commune et de la juste répartition des fruits de la terre. *Ensorte* que ta sublime théorie, Tribun ! a déjà reçu d'avance, une partie de son application, il y a plus de deux mille années.

1. Strabon a été utilisé beaucoup par Sylvain Maréchal, même un peu plus loin dans le texte. Il s'y réfère formellement dans son « discours préliminaire » des *Voyages de Pythagore* (t. VI, p. 4), citant de lui un « passage ingénieux », qui justifie sa propre interprétation des voyages du grand Crotoniate. Il le fait figurer dans son *Almanach des Honnêtes Gens* et dans son *Dictionnaire des Honnêtes Gens*.

2. On retrouve un passage de forme analogue p. 1j du *Dictionnaire des athées*, éd. de l'an VIII : « Aux lecteurs ! Deux livres vous sont ouverts, votre cœur et la Nature. »

3. *La Géographie royale présentée au Roy très chrétien Louis XIV*, par le P. Philippe Labbé de la Cie de Jésus, Lyon, 1681, p. 374, indique l'Ibérie d'Asie comme « la partie occidentale de la Géorgie, située entre la Colchide et l'Albanie ».

Ces mêmes Ibères d'Asie n'en vinrent pas tout de suite là. Ils firent un essai, au dire d'Aristote (*De Mirab, auscule*, p. 107. *Camus*<sup>4</sup> qui s'entend mieux à *translater* Aristote qu'à faire des lois, vérifiera la citation). Ces mêmes Ibères avoient porté une loi pour proscrire l'usage de l'or et de l'argent : ce qui leur procura la paix au-dedans comme au-dehors.

Ce n'est pas tout. Nicolas de Damas et Stoboec (*Serm. XXXVII*) nous parlent d'un autre peuple ne vivant que de lait, comme nos voisins les Suisses, et pour cela nommé *Galactophages*<sup>5</sup> ; effrayés de la corruption des mœurs causée par l'inégale propriété, ils remirent toutes choses en commun et s'en trouvèrent bien.

Ce n'est pas tout. Le même Strabon (p. 296) nous cite encore une autre peuplade, faisant partie des Scythes, et qu'il appelle les Abiens<sup>6</sup>, laquelle se *passoit* absolument de Constitution ; et l'historien-géographe ajoute : « De toutes les nations, *c'étoit* la plus juste et la plus heureuse. »

Le mot que *Solon*<sup>7</sup>, législateur d'Athènes, qui *valoit* bien Syeyès et Boissy d'Anglas, *avoit* sans cesse à la bouche, *étoit* : « *Mes amis ! l'égalité n'engendre point de guerre.* »

Presque toutes les villes de la grande Grèce, imbuées un moment des principes d'Egalité, prêchés et pratiqués par la fameuse secte italique de Crotone<sup>8</sup> furent heureuses et sages, tant qu'elles restèrent fidèles à cette sublime législation.

Jamblique<sup>9</sup>, quoiqu'élève d'une école de philosophie fameuse par ses abstractions métaphysiques, n'en *admettoit* pas en fait de gouvernement ; il *vouloit* qu'au contraire une égalité rigoureuse, réelle *qui ne fût point fictive ou factice* : *Erga pares non fictam aequabilitatem*, dit-il, ch. XVI.

L'antiquité, qui *n'étoit* guères plus conséquente à ses

4. Il s'agit d'Armand Gaston Camus (1740-1804), député du Tiers puis conventionnel, historien et archiviste. Maréchal l'a connu en tant qu'attaché à la Bibliothèque Mazarine, d'où le sens de la parenthèse.

5. C'était un peuple nomade de Scythie.

6. Autre peuple nomade de la Scythie qui habitait sur les bords de l'Iaxarte, au nord-est de la Sogdiane.

7. Dans ses « Lois de Solon », soi-disant rapportées par Pythagore, Maréchal ne fait aucune allusion à cette prise de position (*Voyages de Pythagore*, t. IV, p. 320-327).

8. Il s'agit de la secte de Pythagore. Maréchal a consacré le tome VI de ses *Voyages de Pythagore* à rassembler, en les arrangeant idéologiquement à sa façon, les « lois politiques et morales de Pythagore ».

9. Maréchal l'inscrit t. V, p. 408 de ses *Voyages de Pythagore* dans sa Table alphabétique des Pythagoriciens les plus connus.

principes que les modernes, *avoit* au moins plus de tolérance. Aristote ne reçut point un mandat d'amener pour avoir parlé complaisamment des Ibères d'Asie ; et Tibère n'obligea point Strabon à se cacher pour avoir osé louer la démocratie pratique des Abiens.

Le Directoire français dont tu ne *parois* pas faire beaucoup d'estime fraternise pourtant avec toi malgré la distance du palais qu'il habite à la cave qui te récéle<sup>10</sup>. Tout en *paroissant* poursuivre ta personne, il poursuit aussi tes plans. L'emprunt forcé *pourroit* être considéré comme le préliminaire ou un essai de ton Manifeste<sup>11</sup>. Si l'on te chicane sur les mots, on adopte du moins la chose. Les grandes fortunes sont élaguées sous la *faulx* républicaine. Reste à savoir si vous avez tous deux les mêmes intentions et le même but. J'en doute. Mais trêve d'érudition et de plaisanteries, pour faire place à la raison et à la justice. Il est toujours *tems* d'en *appeller* à elles, les milliers des siècles et de Peuples qui lui sont demeurés étrangers.

Non ! Tribun ! le sang de trois millions d'hommes, n'aura point coulé vainement dans l'espace de six années. La plus mémorable de toutes les révolutions politiques n'aura point eu lieu pour nous reporter précisément à la même place où nous étions. Le saint nom d'*Egalité* n'aura pas été prononcé en vain. Les Droits de l'Homme ont été trop *long-tems* une fiction de la loi *faite pour en imposer au Peuple à l'instar des costumes du Directoire et des deux Conseils* selon l'expression de M. Chénier<sup>12</sup>, qu'on *devrait* condamner au supplice décerné dans l'antique Marseille contre les mauvais *poètes*. Oui, Tribun ! ordonne que M. Chénier efface avec sa langue les mots soulignés ci-dessus.

Intenter un procès criminel au Tribun et à l'Ami du Peuple, et au « Journal des Hommes libres » pour avoir remis au jour ce vieil adage : « *Le Soleil luit pour tout le monde* » !... La postérité ne voudra pas le croire. Elle le croira, quand on lui dira qu'il *s'agissait* de la terre et non du soleil. On ne conteste pas les droits de tous à la lumière du soleil, parce qu'il n'y a pas de Constitution ni de décrets

10. Babeuf écrivait dans le n° 34 (15 brumaire, an II) de son *Tribun du Peuple* : « Le Tribun du Peuple est libre... Qu'ai-je dit que j'étais libre ? Je ne le suis pas. Je reste claquémuré. Je n'ai rien que changer de prison. J'en ai quitté une contrainte pour me condamner moi-même à en reprendre une volontaire... »

11. Il s'agit du *Manifeste des Plébéiens* paru p. 85-107 du n° du *Tribun du Peuple* (9 frimaire an IV).

12. Marie Joseph Chénier, ex-conventionnel, député au Conseil des Cinq-Cents, devenu réacteur après le 9 thermidor, mais combattant toujours l'Eglise et les prêtres.

capables d'enlever cette propriété communale, trop au-dessus de la caste patricienne. Cependant la Révolution ne sera pas faite tant que tous les hommes ne partageront pas les fruits de la terre comme ils partagent les rayons du soleil.

Il y *avoit* une fois un bon père de famille qui s'en *alloit* disant au milieu des places publiques : *le soleil luit pour tout le monde*. Et ce sage passa d'abord pour fou. La suite fit bien voir qu'il ne *l'étoit* pas. Les beaux esprits de l'Institut national du pays *répétoient* en haussant les épaules : « *Le soleil luit pour tout le monde ! Qui le nie ? qui ne sait pas cela ? Les riches disoient tout bas : Que le soleil luise pour nos valets comme pour nous, à la bonne heure ...pourvu qu'il n'y ait que le soleil de commun entre l'esclave et le maître.* »

Le Sénat de la ville, et le gouvernement ne *prenoient* point garde à notre sage. Un *Senior* monte un jour à la tribune patricienne et dit : « Un homme court la ville répétant à qui veut l'entendre : *Le soleil est à tout le monde*. Honorables collègues ! cette proposition est sans doute aussi claire que l'astre qui en fait sujet : mais l'application peut en devenir dangereuse. Mandons l'auteur pour lui laver la tête. »

Je ne suis point du tout de cet avis, dit un législateur grisonnant. Nous avons garotté l'éléphant endormi, craignons son réveil. Le Peuple n'a pas *apperçu* le sens caché de la proposition qu'on nous dénonce. Tant mieux. Craignons d'attirer, de fixer son attention, sur une matière aussi délicate.

Et n'avons-nous pas, dit un autre légiste imberbe, nos bouches à feu pour fermer celles de la multitude ? Sévissons tout de suite contre l'auteur, afin d'en imposer à la canaille.

Le bon père de famille est en effet appréhendé au corps. On l'interroge à *hui* clos. Qu'entendez-vous par ces paroles : *Le soleil luit pour tout le monde ?* — Je ne répondrai, dit l'appréhendé au corps, qu'en présence du soleil et du Peuple.

La loi *étoit* pour lui : il fallut remplir le vœu de l'accusé.

Le tribunal est convoqué en rase campagne :

« Depuis un an, s'écrie alors le prévenu, je le crie à ceux qui ont des oreilles pour entendre et des yeux pour voir : Oui ! *Le soleil luit pour tout le monde*. Eh ! mes semblables, mes égaux ! faut-il donc tout vous dire ? Est-il donc besoin d'ajouter : *Et la terre n'est à personne*<sup>13</sup>. Elle

13. Dans le *Manifeste des Egaux*, Maréchal écrira : « La terre n'est à personne, les fruits sont à tout le monde. »

n'est pas plus au capitaine qui commande, qu'au soldat qui obéit... » Les citoyens assemblés ne lui permirent pas de continuer.

Le peu qu'il avait dit fut un trait de lumière : Egalité ! s'écria-t-on de toutes parts ; égalité réelle !<sup>14</sup>

Tribun ! on avoit déjà connaissance de ton beau Manifeste. Un véritable Orateur du Peuple le relut, et la Révolution fut consommée. Les mécontents sont éconduits. Dès le lendemain, la terre, comme le soleil, fut à tout le monde, et n'appartint à personne, les fruits seuls passèrent *en égale quantité* dans les mains de chaque père de famille.

Hélas ! ceci n'est encore qu'un apologue, comme ton beau Manifeste n'est qu'un projet de loi universelle. Mais il faut commencer par quelque chose. Le chêne séculaire qui domine la forêt, n'étoit, il y a trois siècles qu'un gland vil, que les pourceaux rassasiés *dédaignoient*.

D'ailleurs, faut-il de longs raisonnements pour sentir toute la vérité, toute la profondeur, toute l'importance de ces trois grands principes qui te servent de texte :

— *Oter à celui qui a trop pour donner à celui qui n'a rien.*

— *Le but de la Société est le bonheur commun.*

— *Les fruits sont à tous, la terre n'est à personne !*

C'est sur cette triple base, sur cette pierre angulaire que repose l'arche sainte de l'Egalité de droit et de fait.

Le Maire d'Arles<sup>15</sup> en a discuté les éléments de manière à ne point laisser d'objections, sans une réponse victorieuse. Son écrit, fort de choses, n'a qu'un défaut : c'est de n'être pas à la portée d'un assez grand nombre de lecteurs. Ceux qui le comprendront le mieux, sont précisément ceux qui se corrigeront le moins. Pourtant je renvoie au *Journal des Hommes libres*, qui renferme ce solide écrit<sup>16</sup>.

Mon opinion, sur l'Egalité que tu prêches, n'a pas besoin d'une théorie abstraite pour être fondée. L'Egalité est comme le soleil, que les aveugles de naissance peuvent seuls nier.

Tribun ! j'en reviens donc à mon apologue pour être entendu de tout le monde. Que n'étois-tu à Paris en 1789 ? Le lendemain du 14 juillet eût pu devenir une plus belle

14. Maréchal donnera comme épigraphe au *Manifeste des Egaux* : « Egalité de fait, dernier but de l'art social », citation de Condorcet.

15. Pierre Antoine Antonelle, ancien député à la *Législative*, alors rédacteur du *Journal des Hommes libres*. Compromis dans la Conjuración il comparut devant la Haute-Cour de Vendôme et fut acquitté malgré son attitude courageuse.

16. N° 144 (2 germinal an IV).

journée encore, si quelqu'un se fût avisé de proclamer avec l'accent d'un homme libre : Mes frères ! ce n'est qu'aujourd'hui que nous pouvons dire : *Le soleil luit pour tout le monde.*

Tandis que le Tiers des Etats assemblés *faisoit*, par l'organe impur de Mirabeau, d'éloquents doléances à Louis XVI pour le supplier de retirer ses janissaires, le Peuple *renversoit* la Bastille ; tandis que monsieur l'abbé Syéès et monseigneur l'évêque d'Autun *polissoient* les Droits de l'Homme, le Peuple dirigé par un autre tribun que Bonneville, *auroit* pu, sans coup férir, réaliser ce que l'un des élèves de M. l'abbé Syéès, M. Trouvé, appelle une *chimère*. Tribun ! que n'*avois-tu* alors ta magistrature et ton Manifeste ! Les Citoyens, qui *avoient*, en ce moment, dans toute sa plénitude, le sentiment de leurs droits et la conscience de leurs forces, *auroient* pu, en trois jours, organiser cette démocratie pure, cette parfaite Egalité, l'objet de tes sollicitudes, et le désespoir des âmes honnêtes, mais sans énergie. Le Peuple *auroit* commencé par ce château de Versailles, devenu depuis le théâtre d'une scène moins belle et moins profitable. Trois jours eussent suffi pour épargner toutes les guerres, tous les crimes, toutes les calamités qui suivirent un premier mouvement dont Paris ne sut pas profiter et qu'un mauvais génie<sup>17</sup> neutralisa. A quoi tiennent les plus grandes catastrophes ? Oui ! Tribun ! Si le 15 juillet, au milieu des débris fumants de la Bastille renversée, toi, et le Maire d'Arles et l'auteur du *Journal des Hommes libres* et celui du nouvel *Ami du Peuple* et quelques autres citoyens de votre trempe, pleins du génie de Lycurgue et de J.-J. Rousseau, vous vous fusiez trouvés réunis pour la cause sublime qui vous échauffe en ce moment ! c'en *étoit* fait ! Nous n'aurions pas eu les Constitutions de 1791, 1793, 1795, point de Convention, point de deux Conseils, point de Directoire et autres rares inventions de cette espèce. Dès lors et maintenant, et pour toujours, nous aurions donné à l'Europe, à l'Univers surpris, le spectacle d'une famille de vingt millions d'hommes, tous égaux, tous sages, tous heureux ; nous aurions offert la législation de Lycurgue, telle que ce grand homme l'*avoit* conçue, et non telle qu'on la fit devenir après sa mort.

Tribun ! tu reprends [en] sous-œuvre ce bel édifice *long tems* resté à son ébauche. D'une main hardie et ferme, tu en *asseois* les fondements, ou plutôt, tu les dégages des

17. Robespierre. Il est encore évoqué plus loin sous la même forme. Mais tout de suite Babeuf le défend ainsi que la Constitution de 1793 dans une longue note, p. 258-259.

ordures amoncelées depuis tant de siècles et tout récemment encore, sur les premières bases de la nature. Poursuis cette tâche sublime et honorable, pénible et périlleuse. Et si tu avois besoin d'appui ou d'encouragement, compte sur le suffrage de quantité d'âmes honnêtes.

Poursuis, et n'éparpille pas tes forces, en répondant à une foule de petits ennemis qui te harcèlent sur la route. Traduit devant les tribunaux, tu feras l'aveu de l'heureuse et sublime faute dont on t'accuses. C'est un beau crime que de conspirer pour le bonheur commun ! Qu'il est doux et glorieux de s'entendre qualifier d'anarchiste et de désorganisateur, pour avoir été puiser aux sources où *puisoient* Lycurgue, Solon, les deux Brutus, les deux Gracques et J.-J. Rousseau. Tu appelles à toi les hommes énergiques : tu les invites à intervenir dans ce grand procès. Mais tu n'en as pas besoin. Quels si rudes adversaires as-tu donc à repousser ? Un monsieur Trouvé, un abbé Syèès, un M. Ginguenée. Ne perds pas de temps à leur répondre. Dis-leur seulement : Pygmées, qui vous croyez grands parce que vous êtes hissés sur des feuilles de papier ! et vous, modernes législateurs, qui n'êtes que des légistes ! et vous, gouvernants, qui ne savez même pas vous gouverner ! abaissez dans la poussière vos fronts ridiculement orgueilleux, quand vos longues oreilles sont frappées des noms de Lycurgue et de J.-J. Rousseau ! des deux Brutus et des deux Gracques ! vers de terre, rampez dans les ornières de la roue des chars du directoire exécutif !

Ne salis pas les feuillets de ton journal du nom de tous ces journalistes payés pour tâcher de faire croire au Peuple que le soleil ne luit pas pour tout le monde.

Tous ces messieurs se croient quelque chose, parce qu'ils se sont mis à la place des modernes Tarquins. Mais, parmi eux, est-il un seul Valérius Publicola ? Tribun, verse le mépris à égale dose et sur le roi de *Véronne*<sup>18</sup> et sur les émigrés de Quiberon, et sur le régent de l'*Isle-Dieu* et sur ceux de l'*Isle-de-France*. Tous ces gens sont à une même distance du point milieu, de cette ligne droite qui aboutit à l'*Egalité réelle* et au *bonheur commun*.

Abstiens-toi aussi de toute prédilection, de toute prévention. Tu blâmes avec justice ceux qui, rassemblés au Panthéon, ont juré foi à la Constitution de 1795. Mais celle de Hérault de Séchelles même n'étoit qu'un peu plus démocratique que la charte de Boissy d'Anglas. Ce n'est ni dans l'une ni dans l'autre que tu as pu prendre des idées

18. Allusion à l'aventure du roi de Vérone contraint de s'enfuir par ordre du gouvernement vénitien.

pour la rédaction de ton beau Manifeste. La Nature et ton cœur valent mieux sans doute que tous ces droits de l'Homme et du citoyen composés par des hypocrites ou des ignares. Ne suis les enseignes de personne.

Entretenir le Peuple de sa misère est encore une tactique indigne de ton génie, Tribun ! Voilà qu'on met toutes les ressources, toutes les mesures en œuvre pour procurer un peu plus de pain à la multitude. Cela fait, les gouvernements seront parfaitement tranquilles, les gouvernés ne leur demanderont plus rien.

Ce n'est pas seulement du pain qu'il faut aux hommes. L'Égalité de fait est leur premier besoin, et ce ne sont que des brutes s'ils consentent à s'en passer.

Tribun ! c'est à toi d'entretenir dans tous les cœurs ce premier besoin des hommes libres, la plénitude de l'Égalité<sup>20</sup>.

Tu loues les directeurs exécutifs d'avoir donné l'ordre de chanter quelques airs de préférence à d'autres. Ces petites mesures de police ne *devroient* pas t'occuper et venir jusqu'à toi. En sommes-nous donc encore réduits à des chansons ?

Tu leur as proposé l'exemple d'Agis<sup>21</sup>. Attends pour les louer qu'ils aient donné ce grand exemple. Tu attendras *long-tems* ! Va ! nos cinq directeurs, ainsi que le reste de nos gouvernants, n'ont que des *ames* communes et un esprit vulgaire. Ils ne sentent pas toute la sublimité du rôle que tu leur prescris. De véritables démocrates *siégeroient-ils* dans un palais, quand leurs frères n'ont pas même un peu de chaume ? Ici, le ridicule le dispute à l'outrage. Abandonnes-les à eux-mêmes, et à leurs flatteurs plus vils encore. Ils veulent une République pour eux : comme les *courtisannes* et les royalistes veulent un trône pour y abriter leurs turpitudes.

Méprise et les uns et les autres ! N'avilis point des gens qui s'avilissent assez d'eux-mêmes. Ne prends pas garde à eux. S'ils sont les plus forts, subis la loi qui veut que

20. Le *Manifeste des Egaux* se terminera : « Peuple de France, ouvre les yeux à la plénitude de la félicité ; reconnais et proclame avec nous la République des Egaux. »

21. Dans le n° 35 du *Tribun du Peuple*, p. 85, Babeuf demandait aux membres du Directoire exécutif d'imiter Agis et Cléomène dans des positions assez semblables à la leur. On sait qu'Agis, roi de Sparte de 243 à 235 avant l'ère chrétienne, proposa le retour aux lois de Lycurgue et un nouveau partage des terres. Il mourut dans sa lutte contre Léonidas. Maréchal fait figurer Agis dans son *Almanach des Honnêtes Gens*. Il justifie cette inscription dans son *Dictionnaire des Honnêtes Gens*, p. 2, en raison de « ses vertus patriotiques et pour sa mort, digne de ses vertus ».

l'agneau soit dévoré par le loup. Mais, pense que les éternels principes de la Justice et de l'Égalité ne périront pas avec toi. Ta famille et tes amis vengeront ta mémoire<sup>22</sup>.

Ainsi donc, continue ta mission. Je ne *connois* pas de plus belle. Rappeler les hommes, *au bonheur commun* !

Hélas ! nous en sommes loin encore. Cette grande révolution nous y fit un moment toucher du doigt. Un mauvais génie<sup>23</sup> est venu nous écarter du bon principe. Notre patrie ne s'est levée un instant au-dessus d'elle-même que pour retomber sur elle-même, couverte de sang et d'ulcères. Le baume de l'Égalité peut seul fermer ses plaies.

Tribun ! tu commences une révolution, ébauchée par plusieurs Grands Hommes de l'antiquité et de notre âge. Tu as pour toi l'opinion de la *patrie* \* saine du genre humain. Tu n'as contre toi que des âmes vénales ou des esprits mal intentionnés. A ta droite, ne cesse de contempler Lycurgue, les deux Brutus, les deux Gracques, Mably, J.-J. Rousseau et quantité de bons esprits. Daigne à peine *apercevoir* à ta gauche les revenants de la monarchie et les sangsues de la République, des journalistes à gages et des gouvernants qui, semblables aux augures de Cicéron, ne peuvent se regarder sans rire de leurs brillantes mascarades ; acteurs salariés pour amuser la tourbe<sup>24</sup>. Ecarte tous ces *farfadets* importuns et marche dans la ligne droite de l'Égalité ! Peins-en tous les charmes. Dis aux Citoyens qu'ils ne peuvent se flatter d'être heureux par les extrêmes et que les extrêmes se touchent. En effet, la monarchie de Louis XVI et la République de Boissy d'Anglas ont plus un point de contact. Elles se ressemblent parfaitement en cela que nous ne sommes ni plus libres, ni plus considérés, ni plus vertueux, ni plus contents, sous l'une que sous l'autre. Il n'y a que les noms qui changent, et ce *n'étoit* pas la peine de faire tant de bruits, de répandre tant de sang, de ravager tant de terres. Ajoute que le remède au nouveau désordre n'est pas de retourner à l'ancien : cette réaction *seroit* pire encore que tout ce qui s'est passé ! Dis-leur qu'il *falloit* peut-être cette fatale expérience pour nous apprendre que les deux régimes, monarchique et aristo-républicain, ne conviennent pas mieux, l'un que l'autre à des êtres raisonnables et à des hommes libres.

C'est alors le cas de leur parler de la démocratie pure, ou de l'*Égalité parfaite* qui ne doit pas plaire davantage

22. Passage prophétique.

23. Nouvelle allusion à Robespierre.

\* Faute d'impression évidente. Il faut lire *partie*.

24. Emploi très intéressant parce que contraire à celui d'aujourd'hui des termes de droite et de gauche.

au Grand Turc qu'aux inquisiteurs de Venise. Consacre toutes les pages de ta feuille tribunicienne au développement de ton sublime Manifeste. Elève paisiblement le Temple de l'Egalité ! entre l'échafaudage constitutionnel et les décombres du trône. Mille insectes éphémères viendront bourdonner autour de toi. Des harpies saliront de leurs ordures tes premiers plans. Un souffle de la raison te fera justice et des journaux et des mandats d'arrêt.

Tribun ! mon opinion est qu'il n'y a rien de plus pitoyable, de plus ridicule, de plus révoltant en un mot de plus semblable à la monarchie que cette République jurée dernièrement au Champ de Mars. Les mânes de Louis XVI ont dû se réjouir en voyant qu'on en revenait aux mêmes formes despotiques et serviles que le Peuple *avoit* déjà fait *disparôître*. Mon opinion est qu'il n'y a point de liberté, point de bonheur, point de salut hors de l'Egalité ! Que, sans elle, le Peuple ne sera qu'une populace, et la République une tyrannie. Mon opinion est qu'il n'y a eu de révolution que dans la dynastie des Capets ; que le Peuple français mérite l'exécration des Nations contemporaines et de la postérité si, après avoir mis tout en mouvement, après avoir immolé dix mille hécatombes d'hommes, au lieu d'affranchir par son exemple le reste de l'espèce humaine, il ne se retrouve pas plus libre, pas plus heureux que ses voisins. Or il n'y a que le règne de l'Egalité qui puisse préserver de toutes les sortes de tyrannie. Vermisseaux nés dans le cloaque des cours, ne vous réjouissez pas d'avance, en écoutant les démocrates parler ainsi. Vous avez souri en lisant dans *Le Moniteur* que l'Egalité est une chimère. Vous applaudissez aux déloyales mesures des directeurs et des ministres contre les apôtres ardents de l'Egalité. Vils et lâches royalistes ! vous redoutez bien davantage les démocrates que les constitutionnels. Apprenez que la révolution n'est pas finie. Sachez, que si l'Egalité est une chimère, les amis de l'Egalité ne sont point des ombres, et qu'enfin les mêmes bras qui ont renversé la Bastille et le trône, peuvent vouloir achever leur ouvrage. Alors la désolation sera parmi vous tous, depuis M. Serizy jusqu'à M. Trouvé ; depuis l'abbé Syéiès jusqu'à l'abbé Poncelin ; car ces Messieurs n'aiment pas plus l'Egalité l'un que l'autre. Alors il faudra passer véritablement sous le niveau. >

---

## Le système de défense des babouvistes au procès de Vendôme.

Si l'on s'en réfère à sa défense devant la Haute-Cour, la grandeur de la foi, la vocation apostolique, le don entier de l'être, qui n'appartiennent qu'aux missionnaires sublimes, auraient manqué à Babeuf au cours du procès. Il n'est pas niable que cette défense ne corresponde ni au Babeuf d'une fermeté, d'une franchise et d'une intrépidité exemplaires, ni au Babeuf d'un communisme révolutionnaire sans bavures. Pourquoi ? Certes, à maintes reprises, il se glorifie avec la plus grande netteté d'avoir embrassé la cause du « bonheur commun ». L'un des passages les plus caractéristiques à cet égard est le suivant qui vaut la peine d'être reproduit :

*J'ai véritablement prêché le système du bonheur commun ; — j'entends par ce mot le bonheur de tous, le bonheur général ; j'ai dit que le code social [la Constitution de 1793] qui a établi dans sa première ligne que le bonheur était le seul but de la société, a consacré dans cette ligne le type inattaquable de toute vérité et de toute justice. C'est là en entier la loi et les prophètes. Je défie qu'on me dispute que les hommes, en se réunissant en association, aient pu avoir d'autre but, d'autre volonté que celle d'être tous heureux. Je défie qu'on me soutienne qu'ils auraient consenti à cette réunion si on les eût prévenus qu'il serait formé des institutions dont le résultat dût être que bientôt le plus grand nombre porterait toute la peine du travail, suerait sang et eau et mourrait de faim pour entretenir dans les délices de l'inaction une poignée de citoyens privilégiés. Mais comme cela s'est cependant opéré, comme les droits éternels ne se prescrivent point, j'ai le droit, par ma qualité d'homme, de revendiquer en tout temps l'exé-*

cution du premier pacte qui, fut-il vrai qu'il eût été tacite, se retrouve écrit par la nature en caractères ineffaçables au fond de tous les cœurs ? Oui, il est une voix qui crie à tous : le but de la Société est le bonheur commun. Voilà le contrat primitif ; il n'a pas fallu plus de termes pour l'exprimer ; il est assez étendu, parce que toutes les institutions doivent découler de cette source et aucune n'en doit dégénérer<sup>1</sup>.

Mais les affirmations de cette sorte non seulement sont noyées et comme perdues dans un plaidoyer interminable, mais Babeuf les atténue en essayant de faire croire que c'était là de sa part et de la part de ses compagnons « une simple spéculation philanthropique », tout au plus « une simple proposition du peuple [...] sous la grande condition de son acquiescement », qu'enfin rien n'a été fait « pour établir le système de vive force et malgré le peuple »<sup>2</sup>. Si des réunions ont eu lieu, c'était pour « bâtir des plans ». La création d'un Directoire n'a existé « qu'en projet ». Les agents révolutionnaires n'étaient que de simples correspondants d'une société de démocrates, de simples citoyens qui recevaient et procuraient des abonnements au *Tribun du Peuple*<sup>3</sup>. Bref, il s'efforce de démontrer « qu'il n'a pas existé de véritable projet, de véritable pensée de conspiration, encore bien moins de possibilité d'en exécuter une »<sup>4</sup>.

Cette thèse était en contradiction flagrante avec la propre déclaration de Babeuf au moment de son arrestation, dans laquelle il avouait courageusement son dessein au ministre de la Police<sup>5</sup>. Elle avait contre elle des faits patents établis par des témoignages solides, ces « actes multiples et réfléchis » dénoncés à la fin du procès par le président de la Haute-Cour. Sans compter cette montagne de papiers établissant noir sur blanc, et jusque dans les moindres détails, la réalité du complot. On ne pouvait nier « une conspiration tramée, combinée pendant plusieurs mois » — c'est encore l'expression du président de la Haute-Cour — contre l'autorité étayée sur la Constitution de l'an III, pour l'établissement de la Constitution de 1793 avec le communisme au-delà<sup>6</sup>.

Babeuf ne pouvait donc que s'enfermer et tenter l'impos-

1. ADVIELLE, *Défense générale devant la Haute-Cour*, t. II, p. 34-35.

2. ADVIELLE, t. II, p. 35.

3. ADVIELLE, t. II, p. 109, 159, 166.

4. ADVIELLE, t. II, p. 300.

5. ADVIELLE, t. II, p. 204-207.

6. [Procès de Vendôme]. *Discours des Accusateurs nationaux...*, t. IV, p. 95.

sible en soutenant une thèse édulcorant à ce point les faits. Moins que tout autre, il en était capable. Aussi, on a pu dire que « sa justification reposait sur des sophismes d'une faiblesse notoire, il jouait sur les mots, il usait d'une dialectique confuse et naïve qui ne pouvait que nuire à sa cause »<sup>7</sup>. Buonarroti a reconnu que la défense ainsi conçue et soutenue par les principaux accusés — parmi lesquels il se compte — se réduisait à « un tissu peu cohérent de subtilités »<sup>8</sup>. Edouard Fleury qui, malgré ses préventions et ses opinions réactionnaires, reconnaît en Babeuf un « novateur immense comme un géant », est dérouteré par l'attitude d'un homme « dont la hardiesse ne connaissait point de limites » et qui tombe dans la banalité. Il écrit :

« *Babœuf* avait-il épuisé tout ce que la nature lui avait départi d'intelligence, de courage et d'énergie ? Avait-il dit son dernier mot ? N'était-il pas vraiment, ce que nous croyons fermement, à la hauteur du rôle gigantesque qu'il s'était taillé dans la ruine de sa patrie ? Ou tremblait-il à l'approche de la mort ? Essayait-il de se raccrocher à une dernière espérance, à la branche qui se rompait sous ses efforts ? Nous n'osons à nous seul résoudre une question aussi grave. Toujours est-il que *Babœuf* est peureux, médiocre, misérable, gêné<sup>9</sup>. »

« Gêné », c'est le mot que Buonarroti a employé bien avant Edouard Fleury, en spécifiant qu' « aucun des accusés n'était plus gêné que Babeuf dans sa défense »<sup>10</sup>. Et pourquoi ? Parce que Babeuf ne suivait qu'à regret un système de défense qui le ligotait, qui le paralysait, qui l'obligeait à se camoufler alors qu'il avait l'habitude de revendiquer fièrement l'entière responsabilité de ses actes. Il ne pouvait, avec un tel système, donner la plénitude de son être. Ce système, que repoussa avec dédain Darthe en se réfugiant dans le mutisme, les accusés l'avaient décidé en commun<sup>11</sup> ; il fallait que Babeuf s'y pliât. Sa vie était sacrifiée, il le savait et il l'a répété. Mais il n'avait pas le droit de sacrifier la liberté de ses compagnons d'infortune. D'une part, sur les quarante-sept accusés présents, vingt-quatre seulement avaient réellement trempé dans la conspiration. Tout devait être tenté pour réduire leurs peines et pour obtenir l'acquiescement des vingt-trois autres. D'autre part, cet acquiescement paraissait

7. G. WALTER, *Babeuf*, p. 252-253.

8. Ph. BUONARROTI, *Histoire de la Conspiration pour l'Égalité*. Ed. Charavay, 1850, p. 224.

9. *Babeuf et le socialisme en 1796*, 2<sup>e</sup> éd., p. 322.

10. *Op. cit.*, éd. Charavay, p. 223.

11. *Ibid.*, p. 223.

sait possible. De par la loi, il suffisait de quatre jurés sur seize votants pour absoudre. Or, Babeuf n'ignorait point, puisqu'il a fourni sur chacun d'eux des appréciations, que, sur seize jurés, quinze étaient loin d'être défavorables, sur lesquels trois étaient acquis et un hésitant<sup>12</sup>. C'est tellement vrai que sa vie et celle de Darthé tinrent au vote de ce dernier, lequel ne fut obtenu que par des pressions ultimes. C'est tellement vrai que sept seulement des accusés furent condamnés.

Aussi Babeuf abandonnant son personnage haut en couleur et avec lui Germain et Buonarroti se résignèrent à user d'un système de défense qui n'était « qu'un tissu peu cohérent de subtilités que leurs cœurs désavouaient et auxquelles ils ne se soumirent que par condescendance pour leurs compagnons d'infortune »<sup>13</sup>. Ce sont les expressions mêmes et des plus heureuses de Buonarroti, qui reconnaît que les principaux accusés eurent néanmoins une attitude digne en faisant l'aveu de leurs doctrines démocratiques, en rendant hommage à la Constitution de 1793 et en justifiant « hypothétiquement le but de la conspiration »<sup>14</sup>.

Si Babeuf dut involontairement non point taire, mais minimiser une conviction qu'il était arrivé à identifier à sa personne, aussitôt le jugement fatal prononcé, il se reprit magnifiquement. Ainsi que Darthé, il tenta de se poignarder et, avec le courage des grands martyrs, blessé, affaibli, il monta le lendemain sur l'échafaud, proclamant à la minute ultime son amour pour le peuple. Il « marcha au supplice comme à un triomphe », dit Buonarroti<sup>15</sup>. On n'en attendait pas moins d'un homme de sa trempe. Cette mort hors série couronnait un tempérament, une formation et, pour tout dire, une vie hors série.

12. BUONARROTI, o. cité, p. 237.

13. *Ibid.*, p. 224.

14. *Ibid.*, p. 224.

15. *Ibid.*, p. 238.

---

## Philippe Buonarroti

Philippe Buonarroti est mort à Paris le 16 septembre 1837 où sa tombe, abandonnée au cimetière Montmartre, souligne l'ingratitude populaire.

Quoi de plus édifiant et de plus révélateur quand on y réfléchit bien que les deux dates et les deux villes qui délimitent dans le temps et dans l'espace la vie ardente d'un des plus ardents révolutionnaires ! L'Italie, la France, dès les premières études de Buonarroti, sont déjà mêlées intimement.

Il dévorait les livres des philosophes, après avoir suivi les leçons du professeur Sarti, disciple de Condillac ! Ivre de « l'amour de la liberté », à l'aurore de la Révolution française, il passe en Corse où il active la sans-culottisation, notamment à Corte où devait être enfermé, plus tard, Blanqui « l'indomptable » qui, tout jeune, buvait ses paroles. De Corse, Buonarroti passe à Paris, où il fréquente Robespierre, puis dans le Midi, dans le Piémont, toujours en mission révolutionnaire.

Quand les ruffians et les pourris dominant, au temps des Incroyables, des Merveilleuses et des tueurs de Jacobins, Buonarroti, qui frémit de rage, rejoint la conjuration des Egaux pour monter à l'assaut d'une République qui n'est point républicaine et instaurer la République sociale. Il devient l'une des têtes marquantes de la conspiration. Echappé à la mort, emprisonné, refoulé, surveillé, exilé, brimé, éternel errant, il tient les fils de la Charbonnerie européenne. Seul survivant encore sur la brèche, il est le patriarche de la Révolution, l'oracle des sociétés secrètes, l'esprit généreux qui, du fond de son obscurité, guide les premiers pas des jeunes socialistes et révolutionnaires. Outre Blanqui, Raspail, Voyer d'Argenson, Cabet, Pierre Leroux, Louis Blanc — pour ne citer que ceux-là — recueil-

lent le dépôt si riche de sa doctrine et de son expérience. Et comme l'apôtre sortait originairement de la Toscane, pays des séditions, une affinité mystérieuse venant du plus profond des âges se joignait à l'affinité idéologique pour « marquer » à tout jamais ceux qui écoutaient ses paroles à la fois chaudes, sévères et onctueuses.

Au temps où la veuve du martyr de Vendôme, Gracchus Babeuf, était marchande à la toilette à Paris, en 1828, le livre de Buonarroti, *Conspiration pour l'Égalité dite de Babeuf*, devint le manuel du socialisme, du communisme révolutionnaire. Car c'est bien autre chose qu'un récit historique, c'est tout un audacieux exposé de doctrine, mêlant pour la première fois dans l'histoire du globe la pratique révolutionnaire à la théorie socialiste-communiste.

Le curé Jean Meslier, dans le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle — et c'était une sorte de coup de génie pour l'époque, en plein isolement, au fin fond d'un village — n'avait pu que lier théoriquement les intentions révolutionnaires à ses vœux socialistes. En ce sens, comme sur d'autres points d'ailleurs, il sortait de l'utopie. Buonarroti fait un pas de plus. Il combine non plus les intentions révolutionnaires, mais l'expérience révolutionnaire doublée de l'expérience conspirative aux aspirations et aux vœux communistes. C'était frayer le chemin à l'élaboration politique de ce qu'on devait appeler le « socialisme scientifique ». Aussi bien, vingt ans seulement après l'apparition du livre de Buonarroti qui donnait le *Manifeste des Égaux*, le socialisme « scientifique » faisait son entrée sur la scène de l'histoire avec l'édition du *Manifeste communiste* de Marx et Engels.

Il faut le dire et c'est là une de ces ironies, à laquelle l'histoire nous habitue, cette édition qui nous apparaît aujourd'hui fulgurante resta longtemps presque clandestine. Tel ne fut pas le sort du livre de Buonarroti. Il eut un grand retentissement dès sa naissance même. Et, dans la suite, tout compte fait, tout bien pesé, il n'est pas sûr que la partie pratique de son enseignement n'ait pas inspiré le socialisme révolutionnaire et le bolchevisme, beaucoup plus que le marxisme. C'est ce qui en marque fortement la portée majeure.

Quatre éditions en langue française, totales ou partielles, du livre de Buonarroti avaient vu le jour avant que le *Manifeste communiste* ait trouvé quelque expansion en France. Mais, chose incroyable, alors que des éditions en anglais, en italien et en russe, circulaient depuis 1850 — plus d'un siècle ! — il n'y avait pas eu de réédition en français du livre. Ce n'est donc pas seulement une heureuse idée, c'est une réparation de livrer au public d'un pays qui fut longtemps, pour sa gloire, le Magister du

socialisme un livre aussi magistral<sup>1</sup> que seuls les spécialistes connaissaient ou pouvaient se procurer chez certains bouquinistes. D'autant plus qu'il est encadré, ce qui ne gâte rien au contraire, d'une sobre et suggestive introduction de Georges Lefebvre et d'une bibliographie sommaire de Buonarroti et du babouvisme, due à Jean Dautry dont, par ailleurs, est sorti une réédition du livre *1848 et la II<sup>e</sup> République*. Cette bibliographie, qui représente une utile mise au point de vulgarisation, ne donne qu'une faible idée de la littérature immense ayant trait au babouvisme. Et cette littérature est l'attestation la plus éclatante de la place considérable occupée par ce courant socialiste, à côté du marxisme.

Quoi de plus significatif qu'à l'heure même où cet écrit sort, à Amsterdam, une nouvelle et très intéressante plaquette consacrée aux idées de Buonarroti ! Elle est d'Arthur Lehning<sup>2</sup> qui a tenu à mettre en épigraphe l'affirmation toujours valable de Franzinetti en 1837 : « *Le nom seul de Buonarroti est une doctrine.* »

D'accord ; doctrine révolutionnaire, doctrine de pédagogie socialiste aussi. Tout lecteur attentif du livre et singulièrement l'éducateur syndicaliste s'en rend compte. On voit bien que de tous les leaders des Egaux, Buonarroti est incontestablement le plus près des enseignants. Ce n'est pas dû seulement au fait qu'il était d'une époque où éducation et révolution ne faisaient qu'un. Toute sa vie, il s'est préoccupé du problème de l'école populaire, de la formation de l'esprit public. Il a été longtemps professeur et même instituteur à l'île d'Oléron. Il s'est voué spécialement à l'organisation de l'enseignement primaire et à l'éducation politique des adultes de la principauté d'Onelle. Surtout, il a forgé le premier la théorie éducative d'un régime socialiste pour la période de transition entre la prise du pouvoir et la réalisation complète de la communauté sociale.

Mais le malheur, c'est que les pages admirables de lucidité et de sens social, où il expose ses vues à cet égard, sont éparées et comme noyées dans le complexe de son œuvre. Une reconstitution synthétique s'impose, qu'il convient de relier à l'activité pédagogique personnelle, ainsi qu'aux réformes péri et post-scolaires réalisées par Buonarroti. On en trouve une esquisse dans le chapitre VI de l'ouvrage *Les grands socialistes et l'éducation*, p. 118 à 143.

On voit alors qu'au fond pour le grand Toscan — et l'idée

1. *Conspiration pour l'Égalité dite de Babeuf*, Editions Sociales, 2 vol., in-8°, 238 et 248 p.

2. *B Buonarroti's ideas on communism and dictatorship*. International Review of social History, Amsterdam, Keizergrachtz, gr. in-8°, 22 p.

a été reprise très fortement par Blanqui, par Lénine et par Mao pour 700 millions de Chinois — le gouvernement révolutionnaire, la dictature plébéienne, la « République des Egaux » c'est avant tout la possibilité de donner enfin aux masses cette plénitude d'instruction et de culture, qui les mettent à même d'exercer réellement la souveraineté économique à l'atelier. Buonarroti ne le cèle pas puisqu'il écrit si les Egaux n'avaient fondé solidement que l'éducation commune, ils eussent beaucoup fait pour l'humanité.

Et après avoir insisté, après Morelly, sur la nécessité d'obtenir par l'éducation la mutation et même la transformation de l'esprit familial et particulariste en esprit civique et communautaire, il fait ressortir que cette pensée « faisait les délices » de tous ses compagnons de lutte et « était l'âme de tous leurs plans ».

#### RÉVOLUTIONNAIRE ET MAÎTRE D'ÉCOLE

Pour les éducateurs syndicalistes, Buonarroti est doublement cher. Ce ne fut pas seulement un grand révolutionnaire au service du prolétariat, ce fut un éducateur et pendant un certain temps un humble maître d'école.

Quand le travail révolutionnaire lui donnait quelque répit, quand la détention, ou la surveillance dont il était l'objet se relâchait, c'est toujours l'enseignement qui l'attirait.

En l'an II, venant de la Corse, il arrivait à Paris et allait devenir maître de pension, quand la Convention le chargea de mission.

Sous le Consulat il est déporté à l'île d'Oléron, établissant son « nouveau domicile » le 5 fructidor an IX dans la commune de Saint-Pierre tandis que Charles Germain, le 29 fructidor suivant, déclare se fixer à Saint-Denis de la même île. Buonarroti devait quitter Saint-Pierre le 22 nivôse an XI (janvier 1803) après s'être livré pendant tout son séjour à l'éducation de la jeunesse « avec empressement, avec une constance, une activité et un zèle remarquable ». C'est ce qu'il appert d'un certificat que les habitants lui délivrèrent pour l'éducation soignée qu'il donna à leurs enfants<sup>1</sup>.

1. Archives communales de Saint-Pierre et du château d'Oléron.

D'Oléron, Buonarroti aurait été transféré à l'île d'Elbe sans qu'on puisse préciser s'il s'agit vraiment de l'île ou d'un petit pays de la Charente-Inférieure. On le retrouve ensuite à Sospel (Alpes-Maritimes). Là, quoique en surveillance, il reprit le rôle volontaire d'éducateur des enfants du peuple. Pendant plus de trois ans, maître d'école à Sospel, il travailla à la satisfaction générale et ne s'attira que quelques observations du préfet et de l'administration départementale. Le préfet lui déclare un jour « que le style de ses lettres rappelle une époque que nous devons tous chercher à oublier ». L'administration départementale lui écrit : « Je vous invite, Monsieur, à vous conformer à l'avenir aux usages reçus en employant le nom de *Monsieur* et en bannissant la finale de *Salut et fraternité* ».

A Genève, il donne des leçons de musique et de mathématiques.

D'une façon, ou d'une autre, c'est toujours la carrière de l'enseignement qu'affectionne Buonarroti. C'était la seule, à vrai dire, qu'il pouvait embrasser pour vivre depuis qu'il était sans ressources. Au surplus, cette carrière constituait une sorte d'apostolat aux yeux de tous les révolutionnaires du temps. Alors l'enseignement n'était pas simplement considéré comme une machine à apprendre l'alphabet. Et l'école n'était pas simplement conçue comme un foyer d'instruction et de bonnes mœurs ; on en faisait, autant que faire se peut, une pépinière de bons citoyens, un instrument d'émancipation et de régénération du peuple ignorant et asservi.

## Un inédit de Buonarroti

Dans le tome IV (p. 241-505) des *Discours des accusateurs nationaux, défense des accusés et de leurs défenseurs*, faisant suite aux débats du procès Babeuf, figure la « Défense de Buonarroti, accusé de complicité dans la prétendue conspiration du 21 floréal ».

Jusqu'ici ce texte a été considéré comme intégral. En fait, il est amputé de sa partie finale intitulée : « Réplique à la réponse de l'Accusateur National. » Cette Réplique comprend trois points soigneusement classés par Buonarroti (1° Règles de conviction en matière criminelle. 2° Ma défense personnelle. 3° Fond de la conspiration). Elle présente un grand intérêt, surtout en ce qui touche la troisième partie. Buonarroti le sentait bien puisqu'il a manifesté l'intention de faire paraître ce texte resté inconnu, après son retour en France en 1830. En effet, dans le prospectus de l'ouvrage en quatre volumes in-8° qu'il se proposait de sortir sous le titre *Mémoires de N. F. Gracchus Babeuf... précédés... de la « Conspiration pour l'Égalité dite de Babeuf... »*, Buonarroti annonçait au sommaire du tome IV : « Dernière réponse de Buonarroti à la réplique de l'accusateur Viellart, inédite. » Par cette dernière mention, Buonarroti indiquait clairement qu'il tenait à combler une lacune, très regrettable à ses yeux.

Mais l'ouvrage pour lequel on était appelé à souscrire à la « Librairie historique et de l'Encyclopédie des Arts et Métiers, rue de la Harpe n° 11, à Paris », ne vit jamais le jour pour des raisons qu'aucun biographe de Babeuf ou de Buonarroti n'a élucidées. Le texte inédit continua donc de rester inconnu.

1. *Bibl. nat.*, Mss N.A., t. II, 20 804. La<sup>33</sup> 119. Cité par CHARAVAY, 1850, p. V ; ROBIQUET, 1910, p. 162 ; DOMMANGET, *Pages choisies...*, 1935, p. 12.

On a pourtant la preuve que Victor Advielle, premier biographe important de Babeuf après Buonarroti, l'a eu entre les mains ; car il reproduit des passages de la « Réplique » de Buonarroti trois fois dans la même page, soit en les incorporant à son propre exposé du procès de Vendôme, soit en les attribuant à Babeuf<sup>2</sup>. Il fait là, comme il lui arrive trop souvent, une confusion et il sacrifie à « l'à-peu-près » qui caractérise ses prises de notes et son travail de rédaction.

Nous serions toujours dans l'ignorance de la teneur complète du texte inconnu de Buonarroti sans l'achat vers 1923-1925, pour le prix dérisoire d'environ 45 francs, puis l'identification par M. Fontaine, maire de Coudekerque-Branche (Nord), d'un manuscrit en la possession de M. Raoust, gendre de feu Leleu, libraire à Lille. M. Raoust, questionné sur la provenance du manuscrit complet de la « Défense de Buonarroti » ne put ou ne voulut répondre<sup>3</sup>. Mais l'on constate qu'il manque l'ultime réplique de Buonarroti dans les papiers de celui-ci à la Bibliothèque nationale.

Le manuscrit acheté par M. Fontaine forme un épais cahier d'environ 240 pages de vieux papier bleuté. Ce n'est pas un autographe, il faut le dire tout de suite. Ce n'est qu'une copie. Mais cette copie est autographe par les retouches dont elle est parsemée. Il ne fait aucun doute, en effet, pour qui connaît l'écriture de Buonarroti, que le grand révolutionnaire a apposé de sa main les corrections à sa « Défense ». La forme de la lettre « s » chez Buonarroti, mise en discussion par les experts au procès de Vendôme, ne suffirait certes pas à identifier les corrections, ainsi que l'a cru M. Fontaine. C'était pratique courante au XVIII<sup>e</sup> siècle de donner à l'« s » la forme d'une sorte de « f ». Mais si l'on a recours à une pièce de comparaison indiscutable, telle une lettre ou la photo d'une lettre de Buonarroti, alors on est obligé de s'incliner : les corrections sont de Buonarroti. Le texte passé entre les mains de M. Fontaine a donc une valeur indiscutable.

On comprend, dans ces conditions, que M. Fontaine en ait fait dactylographier cinq copies. L'une a été versée à la Bibliothèque communale de Coudekerque-Branche, une autre a été adressée à Georges Lefebvre le 12 avril 1935 à toutes fins utiles pour la Société des Etudes robespierristes. G. Lefebvre me pria d'examiner la copie qu'il avait reçue. Nous échangeâmes une correspondance. J'estimais nécessaire la reproduction dans les *Annales*, mais cette

2. *Histoire de Gracchus Babeuf et du babouvisme*, t. I, p. 217-218.

3. Lettre de M. Fontaine à Georges Lefebvre, 10 avril 1935.

proposition n'eut pas de suite. La copie ayant été retrouvée dans les papiers de G. Lefebvre, on peut aujourd'hui la faire connaître et on en trouvera le texte ci-après.

Peut-être convient-il auparavant d'insister sur l'importance de la troisième partie. Sans procéder à un commentaire en règle, il faut tout de même remarquer que Buonarroti, tout en s'abstenant d'indiquer aux jurés l'objectif égalitaire du mouvement incriminé, ne nie pas les buts du Comité insurrecteur. Il fait très bien sentir que c'est par un abus des mots que l'Accusateur qualifie de pillage la sauvegarde collective des propriétés et leur restitution au peuple. Il énonce que la vente des biens nationaux a été plus profitable à une poignée de fripons qu'à la multitude des infortunés. Enfin la longue défense de la Constitution de 1793 et les critiques de la Constitution de 1795, par les arguments habituels des Egaux confirment, au sujet de ces deux structures étatiques, la position qui fait l'objet du chapitre VIII du présent ouvrage.

Une indication maintenant pour la présentation du texte. Dans la copie fournie par M. Fontaine, les mots biffés par Buonarroti et ses adjonctions figurent en rouge afin de les faire ressortir. Les mots biffés sont mentionnés au bas des pages et les modifications sont indiquées dans le texte entre crochets.

## REPLIQUE

### *à la réponse de l'Accusateur national*

Je range sous trois points de vue les réponses par lesquelles l'Accusateur national Vieillard s'est efforcé de combattre la défense que j'ai soumise aux jurés à la séance du 21 floréal.

Le premier point concerne les règles d'après lesquelles se forme la conviction en matière criminelle.

Le second regarde ma défense personnelle.

Le 3<sup>e</sup> a pour objet le fond de la conspiration que les accusateurs nationaux veulent établir.

### Règles de conviction en matière criminelle

Si quelque détermination exige au monde une certitude pleine et entière, une extrême circonspection c'est sans doute celle qui décide de la liberté et de la vie des hommes : c'est une condition du Pacte social, dont dépend la sûreté de chaque individu.

En partant de ce principe, j'avois établi à la séance du 21 que pour éclairer un citoyen convaincu il faut l'évi-

dence la plus *complete* : qu'il n'y a point de milieu entre la culpabilité évidente et l'innocence.

J'ajoute aujourd'hui que le cœur impartial du Juré doit d'autant plus s'attacher à acquérir cette évidence que le délit dont il est question est plus grave, plus atroce, plus invraisemblable.

Passant ensuite à déterminer les caractères de cette évidence, j'ai dit qu'elle se trouve là où l'impossibilité du contraire est démontrée, parce que là seulement tout doute *disparoit*, parce que tant qu'il y a doute il ne peut pas y avoir conviction et tant qu'il n'y a pas conviction il ne peut pas y avoir condamnation juste.

Delà j'ai conclu que tant que la preuve reste douteuse, que l'on ne démontre pas à l'accusé l'impossibilité de l'explication qu'il donne aux faits qu'on lui oppose, on ne peut pas lui dire « tu es convaincu ».

L'Accusateur national, dont il est douloureux de voir les talents employés à défendre une mauvaise cause, a commencé par opposer à mon principe l'indépendance du *Juri* de toutes règles légales dans la formation de sa conviction : La Loi, a-t-il dit, ne lui prescrit pas de prendre pour certain ce qui est appuyé à telle ou telle preuve, de *rejeter* ce qui en est dépourvu : elle ne lui assigne d'autre règle que sa conscience.

D'accord sur ce point : mais dites-moi, Citoyen Vieillard, les Jurés sont-ils aussi indépendants des principes de la Raison humaine : ne doivent-ils pas écarter de leur esprit tout ce qui *pourroit* se présenter sous le masque du vrai, et chercher dans l'expérience, et dans les avertissements des Sages des règles pour ne pas s'exposer à former des jugements erronés ? Leur conseillerez-vous de s'abandonner à leurs premiers mouvements, de porter dans leur examen moins de soin qu'à la proposition de géométrie ? Je ne pense pas qu'ils *croient* si facilement à leur infailibilité : ils chercheront aussi les règles par lesquelles une raison exercée démêle la vérité, et il ne peut être que conforme à la Justice de les aider dans cette importante recherche. Or ces règles excluent la conviction partout où reste un doute ; les Jurés, quoique non soumis à des preuves légales, ne peuvent s'écarter sans blesser la Justice des règles de démonstration communes à tous ceux qui savent raisonner.

Voici la seconde objection de l'Accusateur national.

Ce n'est pas, dit-il, de l'évidence mathématique dont il s'agit, mais de la simple certitude<sup>4</sup> morale qui se forme

4. Mot biffé : de.

[par le] <sup>5</sup> concours de plusieurs faits qui rendent extrêmement [im] probable, ou moralement impossible une supposition contraire : de là l'accusateur tire la conséquence que dès que cette probabilité est établie contre l'accusé c'est à lui de prouver les explications par lesquelles il prétend se justifier.

Je remarque d'abord, Citoyens Jurés, que c'est à la facilité avec laquelle on a pris la réunion de plusieurs probabilités pour certitude que l'on a dû les jugements injustes auxquels la postérité a donné d'inutiles regrets.

Tout fait un rigoureux devoir de mesurer les preuves d'un délit avec une extrême méfiance, et d'écarter de l'esprit jusqu'au moindre doute : car tant que le doute existe il n'y a ni certitude ni conviction.

J'avoue, si vous le voulez, qu'il y a des cas ou un possible extrêmement difficile *pourroit* passer pour un impossible, et alors la supposition extrêmement probable devient certitude : mais qui peut déterminer sans crainte d'immoler l'innocence les limites de cette difficulté ? Convenons donc que la présomption étant toujours pour l'innocence et que la preuve étant à la charge de l'accusateur c'est à lui à détruire par une contradiction l'explication donnée par l'accusé, à moins qu'elle ne suppose une réunion de circonstances qui ne se rencontrent presque jamais.

Et dans ce cas même, n'est-ce pas en tremblant qu'il *faudroit* se prononcer quand on a vu par les plus singulières combinaisons reconnus pour faux les faits qui *avoient* semblé revêtus de tous les caractères de la vérité ?

Je conclus de tout ceci que le doute étant essentiellement exclusif de la conviction si vous n'opposez pas à des explications dont on conçoit la possibilité sans un effort extraordinaire d'imagination, la preuve de l'impossibilité, le doute reste, et la conviction ne se forme pas.

### Ma défense personnelle

Les observations de l'Accusateur national ont roulé sur les explications que j'ai données aux pièces écrites de ma main, et sur la méfiance que j'ai appelée sur la déposition de Grisel.

Quant aux explications données aux pièces il a opposé :  
Mon refus de les *reconnoître* avant de me trouver devant vous.

La non-constatation de l'existence en Prairial d'un acte insurrecteur et d'un Directoire auquel j'ai attribué plu-

5. Mot biffé : du.

sieurs projets d'arrêtés dont j'ai dit avoir pris copie à la Maison d'arrêt du Plessis.

Mauvais compte rendu de leur répétition (?) chez Babeuf.

Chiffre 4 de ma main au billet de logement et au modèle de passeport.

Mes réponses sont faciles et simples : si j'ai méconnu les pièces écrites de ma main c'est que *connoissant* le rapprochement qu'on *pouvoit* en faire avec le plan de la prétendue conspiration je n'ai pu me déterminer à les *reconnoître* jusqu'à ce que j'*aye* été rassuré sur la crainte du jugement précipité d'une Commission militaire ou d'un *Juri* spécial.

Il est notoire qu'il a existé en Prairial un acte insurrecteur imprimé dont il fut donné lecture à la Convention Nationale.

Je ne *pouvois* mieux expliquer la rép[é]ritions<sup>6</sup> chez Babeuf des pièces que j'ai dit avoir copiées au Plessis qu'en répondant comme je l'ai fait que je les lui *avois* remises comme matériaux d'histoire : il a confirmé ma déclaration.

Je persiste à dire que les 4 qui servent de date aux deux pièces ci-dessus ne sont pas de ma main : j'invite les Jurés à les examiner avec soin.

On m'a opposé aussi à l'égard des pièces la conformité entre les projets d'arrêtés et la circulaire 10<sup>e</sup> pièce de la 6<sup>e</sup> liasse, avec les dispositions de l'acte insurrecteur.

Pour ce qui concerne la 10<sup>e</sup> pièce de la 6<sup>e</sup> liasse j'ai fait observer à la séance du 21 qu'il y a entre elles et l'acte insurrecteur des différences très remarquables en ce qui concerne surtout les couronnes et les comminations faites aux fonctionnaires publics ou autres Citoyens qui *auoient* voulu s'opposer au mouvement, circonstances qui ne se trouvent nullement dans le texte écrit de ma main : j'ai observé aussi que l'ami auquel je l'ai remise *avoit* pu en accommoder les idées à d'autres plans qui me furent étrangers. Cette conformité s'explique très naturellement par la considération que ce qui a été fait en Prairial de l'an 3 a beaucoup de ressemblance à l'acte insurrectionnel qui *paroit* en être la compilation et l'ampliation.

Mes explications, convenez-en, sont extrêmement vraisemblables : et s'il reste encore des probabilités contraires, ce que j'assure étant aussi probable c'est à vous qui accusez à m'opposer des contradictions.

Il fut jugé, il est vrai, que Grisel *seroit* entendu, mais on ne *pouvoit* pas juger qu'il serait cru : j'ai dit aux Jurés : méfiez-vous d'un témoin que la Loi *déferoit* de vous faire

6. Lettre biffée : a. Buonarroti veut probablement dire repérage.

entendre ; répondre « c'est une chose jugée » n'est pas détruire les arguments par lesquels j'ai démontré qu'elle a été mal jugée : votre réfutation me donne à cet égard gain de cause, et j'en profite pour répéter aux Jurés que la justice, la Raison et la Loi veulent qu'ils considèrent Grisel comme s'il *n'avoit* jamais parlé devant eux.

Le témoin, dites-vous, n'est pas unique parce que son témoignage est confirmé par des pièces de la procédure telles que le Brevet trouvé dans le matelas, [et] l'acte insurrecteur dont il parle dans sa déclaration au Président du Directoire antérieure à la découverte des pièces.

Sur mon observation que l'on *pouvoit* douter que la déclaration de Grisel au Directoire fût postérieure à la découverte des pièces puisque rien n'en constate ni la date, ni le dépôt, et que le Brevet<sup>7</sup> n'eût été extrait du carton saisi avec Babeuf dans le jour pendant lequel le cachet resta entre les mains du Ministre de la Police, vous avez répondu par l'incrédibilité d'une telle prévarication : mais dites-moi de bonne foi croyez-vous que ceux qui ont ordonné de faire fusiller malgré le pourvoi en cassation les citoyens condamnés par la commission du Temple, dont les jugements sont actuellement cassés soient si délicats quand il est question de se défaire des hommes qu'ils abhorrent ? Croyez-vous que ceux qui font afficher des pièces dont ils retranchent ce qui ne leur convient pas, et qu'ils intitulent des mots qu'ils ne peuvent pas lire soient bien difficiles en moyens de perdre ceux qui leur déplaisent : et si vous vouliez à tout prix que le Ministre de la Police eût lu sans rature les mots « tuer les cinq » il *faudroit* alors avouer qu'il a lu la pièce avant l'ouverture du carton en brisant le scellé dont il *avoit* conservé auprès de lui le cachet.

Vous opposez à ces doutes très raisonnables une contradiction que vous prétendez trouver entre Réal qui prouve par les paroles de Grisel que sa 1<sup>re</sup> Déclaration a été faite le 14, et moi qui vois beaucoup de raisons pour présumer qu'elle n'a été rédigée qu'après le 21 floréal. Réal ne dit pas la Déclaration est réellement du 14 : il dit seulement les assertions de Grisel rendent cette conséquence nécessaire, et il tire de là une nouvelle preuve de sa fausseté

Aux contradictions, aux variations, aux invraisemblances de sa déposition que je vous oppose, répondez par le laps du *tems* et par les soupçons qui *devroient*, s'élever, dites-vous, contre la véracité du témoin si depuis un si long intervalle, il *rapportait* les faits avec les mêmes détails.

7. Lettre biffée : n'.

Mais comment l'excuserez-vous si je vous fais toucher du doigt que lorsque les faits dont il dépose *devoient* être mieux gravés dans sa mémoire il n'a pas fait mention de plusieurs circonstances très graves dont il a parlé devant le haut-juri ? Si je trouve des contradictions entre les différentes parties de sa déposition orale ? Si j'[en] <sup>8</sup> découvre <sup>9</sup> entre ses premières déclarations faites à peu d'intervalle l'une de l'autre ? Tel est le résultat de l'analyse des différentes dépositions de Grisel que j'ai soumis aux Jurés à la séance du 21 floréal : le *tems* qui *aurait* dû lui faire oublier des faits lui en a suggéré de nouveaux.

Si vous réunissez ces précieuses circonstances avec sa continuelle inexactitude sur les dates, sa qualité de dénonciateur, d'espion, son acharnement contre les accusés, l'aveu qu'il vous a fait de sa dissimulation, et la joie avec laquelle il a livré des infortunés dont il *enflammoit* l'imagination, vous en conclurez qu'une intrigue impénétrable couvre cette étonnante déposition et que sa première déclaration fut-elle faite, le Brevet trouvé comme on le prétend il *faudroit* encore se méfier au suprême degré de tout le reste de sa déclaration.

*Quelqu'effort* que vous fassiez pour conserver intacte la délation de Grisel il restera toujours dans le cœur des Jurés que le nom de Buonarroti, le nom d'un des chefs fut non seulement oublié par Grisel dans sa 1<sup>re</sup> Déclaration mais qu'il oublia aussi de faire mention de la 4<sup>e</sup> personne qu'il prétend lui avoir été nommée par Darthé.

Il me reste à détruire les doutes que l'accusateur a tenté d'élever sur l'intention bien décisive dans laquelle j'*étois* encore le 15 floréal de partir pour l'armée d'Italie ; intention que j'ai constatée par le Passe-port du 4 floréal et par une lettre du Ministre des relations extérieures du 9 Germinal. Cette circonstance *paroît* déranger un peu votre plan : pour en détruire l'effet, tantôt vous conjecturez que je m'*étois* ménagé dans le Passe-port une prompte fuite dans le cas d'insuccès de l'insurrection, tantôt vous prétendez que c'est pour la servir que j'ai suspendu mon départ : mais remarquez que la lettre de créance est du 9 germinal époque antérieure au commencement de la prétendue conspiration, ce qui fait bien voir le dessein conçu depuis longtemps de me rendre en Italie, et [ce qui] <sup>10</sup> détruit entièrement votre conjecture c'est qu'il y a au procès des lettres datées du 13 floréal par lesquelles plu-

8. Lettre biffée : e.

9. Mots biffés : des contradictions.

10. Mots biffés : ce qui (rétablis ensuite par Buonarroti).

sieurs de mes amis me recommandent à des habitants de Gênes et du Piémont auxquels ils annoncent mon départ et l'objet de mon voyage.

La seconde conjecture, [tirée du] <sup>11</sup> reproche que me fit sur mon départ l'ami à la sollicitation duquel j'ai écrit la 10<sup>e</sup> pièce de la 6<sup>e</sup> liasse et la 64<sup>e</sup> de la 7<sup>e</sup> est également dénuée de fondement : vous avez dénaturé ma réponse : lisez-là dans le Sténographe vol. 3<sup>e</sup> page 229. « Je lui dis je vais servir le Peuple ailleurs : quand on fait le bien dans un endroit c'est comme si on le *faisoit* dans un autre. Je vais en Italie, parce que de mes amis, des hommes au moment de recouvrer leur Liberté, demandent que j'aie les aider de tous mes moyens à la conquérir. Après avoir parlé il tira de sa poche un petit papier encore très brouillé, parce que, comme je l'ai déjà observé, il me dit : avant de partir, je vous prie, faites moi le plaisir de rédiger cela. » Cette dernière phrase prouve qu'il ne fut pas question alors de suspendre le départ que j'avois résolu. Cette suspension fut uniquement due à la crainte d'un mandat d'arrêt.

#### Fond de la conspiration

S'il *étoit* possible de voir dans cette affaire une véritable conspiration, les preuves ne *pourroient* sortir que de l'arrangement des pièces dans l'ordre imaginé par les accusateurs nationaux ; or on a vu dans le départ de Babeuf combien il est naturel de donner à beaucoup d'entre elles un sens et un objet différent de celui qu'ils leur prêtent, et alors on sent aisément combien il est facile de faire crouler cette monstrueuse statue à pieds d'argile.

*C'étoit* à celui qui *connoit* la source et le véritable objet de ces pièces à vous en donner l'explication : vous aurez remarqué, Citoyens Jurés, que sa défense a surtout établi la vérité de quatre points principaux : savoir la pureté des intentions de la Société des Démocrates dont il vous a parlé et leur extrême sensibilité pour tous les maux fondus sur la Patrie ; une frayeur constante des manœuvres sans cesse ourdies par le Royalisme dont la plus à redouter *étoit* l'adresse de profiter de l'esprit du Gouvernement actuel pour ramener insensiblement l'Etat à la Monarchie ; la tâche qu'elle *s'étoit* imposée de recueillir toutes les idées récentes et éloignées relatives à l'essence et à l'établisse-

11. Mot biffé : un.

ment de la Démocratie ; l'interruption et la divergence de [ses]<sup>12</sup> opérations.

Quoi qu'en dise l'Accusateur national, je crois que le compte que j'ai rendu des pièces de mon écriture aura arrêté l'attention des Jurés. Ils auront vu surtout combien sont frêles les indications qu'il [a]<sup>13</sup> prétendu tirer de celles que j'ai écrites à la Maison d'arrêt du Plessis : dès qu'une partie de l'édifice croule, tout le reste ne peut tarder à tomber en ruine.

Constant dans l'ordre de discussion que j'ai suivi dans mon discours du 21 floréal j'adopte un instant pour vrai l'arrangement des accusateurs : et je passe à peser les objections qu'ils ont opposées à la justification du résultat de leur propre système.

Ces mots pillage et massacre vous sont bien chers : c'est à l'aide de vos phrases hypocrites, de votre feinte indignation que vous espérez exhaler l'opinion et exciter contre nous le ressentiment universel : vous espérez surtout, et ceci est d'une grande leçon pour le Peuple, vous espérez surtout faire détester la Révolution et ramener tous les esprits à préférer une tranquille servitude à la méfiante Liberté. Nouveaux Appius vous ne voyez dans les malheurs de la multitude que des reproches perpétuels et vous craignez sans cesse en elle les *ressentimens* que vous avez trop mérités.

Vous dites que le pillage *étoit* moyen et but de l'insurrection qu'on *projettoit* : mais accordez de grâce cette constante et ridicule prétention avec l'article formel de l'acte insurrecteur (acte qui, s'il y a eu conspiration, doit être regardé comme le dépôt final des intentions des conspirateurs) qui met expressément les propriétés publiques et particulières sous la sauvegarde du Peuple : vous ne parlez jamais de cet article qui ne cadre pas avec vos vues meurtrières. Vous n'êtes donc pas d'accord avec vos consciences quand vous prétendez que la possession qu'on *insinuoit* au Peuple de prendre des magasins publics ou privés contenant [des] vivres ou des munitions de guerre *étoit* une provocation au pillage, tandis qu'il est constant et par l'article susdit et par la vertu connue du Peuple de Paris expérimentée en plusieurs autres circonstances que les propriétés confiées à sa garde ne *pouvoient* pas avoir de plus sûr garant.

Faut-il aussi que je définisse le pillage ? Faut-il aussi que vous vous serviez pour nous accabler du charme des mots

12. Mot biffé : leurs.

13. Mots biffés : s (ils), ont.

que vous ne voulez pas définir ? Le pillage n'est-il pas dans la dispersion des biens meubles sans aucune indemnité pour le propriétaire ? Et pouvez-vous en voir un dans les réquisitions aux boulangers de cuire du pain et aux armuriers de donner leurs armes sous la condition expresse de les payer sur leur seule déclaration ? Art. 16 de l'acte insurrecteur.

Y a-t-il la moindre idée de pillage dans les bienfaits qu'on se *proposoit* de répandre aux frais de la République sur les infortunés, soit par la distribution à eux et aux défenseurs de la Patrie des biens nationaux, soit en les logeant dans les maisons nationales, soit en les habillant aux dépens de la Nation, soit en rendant gratuitement au Peuple les effets déposés au Mont-de-piété, soit en adoptant les épouses et les *enfants* des Citoyens péris pour la défense de la Liberté ?

Ah ! la conception seule de tels actes est faite pour honorer le cœur de ceux qui les ont écrits : et vous avez beau blasphémer, les hommes impartiaux sauront apprécier la rage avec laquelle vous vous acharnez à les déshonorer.

Toutes les dispositions de cette nature *étoient* subordonnées à la volonté du Peuple : ceux qui les *traçoient* sur le papier *auoient* eu tout au plus le mérite de les lui avoir proposées : elles *portoient* toutes sur les biens nationaux qui, oh ! honte de la Révolution, ont fini par passer à vil prix dans les mains des voleurs publics, des spéculateurs sur la misère des Français !... Ah ! certes le luxe de quelques fripons vaut mieux pour l'ordre que quelques légers secours distribués sagement à une multitude d'infortunés que la Révolution et la méchanceté *avoient* dépouillé de [toute] ressource. Je le répète hautement le mot insensé, affreux de pillage n'a été que dans les lettres et dans le cœur de l'épouvantable Grisel.

Et tant d'éclatants témoignages de sensibilité, de compassion seront-ils perdus pour la conscience des Jurés ? La compassion est pour quelques âmes une passion forte à laquelle les méchants ne *croient* pas : mais vous, Citoyens, vous saurez démêler ce sentiment qu'on veut si étrangement défigurer, vous sentirez, je l'espère, par votre propre expérience qu'il peut devenir impérieux et déterminant pour les hommes qui ont la conviction intime de la dignité du Peuple et qui se sont accoutumés à réfléchir sur eux-mêmes les innombrables douleurs qui l'accablent.

Toutes les fois qu'on vous parle raison vous criez massacre, sang, terreur, en vérité si je ne me *connoissois* pas vous m'auriez convaincu que je suis un cannibale : il y a une singulière remarque à faire, c'est que chez toutes les

Nations toutes les fois qu'on a réclamé les droits de la nature ceux qui ne s'en *accommodoient* pas, et qui se *sentoient* en faute ont toujours essayé d'effrayer la masse en criant à l'assassinat et à la fureur : semblables à des conquérants jaloux ils ne *voient* que révolte dans les moindres plaintes de ceux qu'ils oppriment.

A entendre les accusateurs, on ne sait pas où se *seroit* arrêté le carnage : Députés, Directeurs, Fonctionnaires, Propriétaires tous *devoient* être immolés. Réduisons<sup>14</sup> cela à sa juste valeur, et abordons à regret cette dégoûtante discussion.

Une pièce de la procédure a donné aux accusateurs nationaux lieu d'effrayer l'imagination des Jurés et du Peuple : je veux parler de la fameuse pièce dite « tuer les cinq ». On a prétendu qu'elle *étoit* le résultat des délibérations d'une assemblée de conjurés, et comme elle contient des mesures violentes on en a conclu que telles *étoient* les vues du prétendu Directoire insurrecteur.

J'observe qu'il est souverainement injuste d'attribuer à ce Directoire dans le cas qu'il y en ait eu un les idées qu'il n'a pas adoptées, et qui ne peuvent se retrouver que dans les actes qui *paroissent* évidemment lui appartenir tel que l'acte insurrecteur où il faut chercher seulement le dernier résultat de ses projets.

Cette pièce « tuer les cinq » est évidemment un avis individuel fruit d'une imagination *exhaltée* indignée contre les injustices dont tout le monde *étoit* spectateur : ce que j'avance est démontré par cette phrase de la page 422 vol. 1<sup>er</sup>. Je pense qu'il est politiquement essentiel. Cette manière de s'exprimer annonce bien clairement que la pièce entière ne contient que les extravagantes rêveries d'un seul homme : je reviendrai d'ailleurs sans cesse sur ces traits qui ont effacé le mot qu'on veut avoir été « tuer », traits qui me *paroissent* le témoignage le plus sensible du dégoût que le contenu de cet écrit *avoit* inspiré à ses lecteurs, et peut-être à l'auteur lui-même. Il faut donc l'écartier de toute discussion.

Les Députés, dites-vous, et les Directeurs *devoient* être jugés par le Peuple d'après l'acte insurrecteur et vous concluez de là qu'ils *étoient* voués à la mort : mais par quel<sup>15</sup> magique événement transformez-vous l'idée de jugement en celle de mort ? N'est-ce pas au Peuple à juger ses mandataires ? N'est-ce pas le Peuple qui nous juge ici par ses *Représentans*, n'*étoit-ce* pas le Peuple qui *jugeoit* à

14. Mot biffé : tout.

15. Lettres biffées : le (quelle).

*Rome* les Citoyens ? et de quel droit transformez-vous en Bourreaux les Citoyens français ? Quand les auteurs des pièces ont voulu la mort ils ont écrit sans mystère la mort, tuer : dès qu'ils se sont servis du mot juger il faut conclure, la Justice vous le commande, qu'ils *faisoient* une grande différence entre le jugement et la mort.

La mort dans l'acte insurrecteur et même dans la 9<sup>e</sup> pièce de la 2<sup>e</sup> liasse est une simple menace faite à ceux qui contre la volonté du Peuple *auoient* exercé des fonctions, ou se *seroient* opposés à ses vues : quelle énorme différence au lieu de voir dans ces dispositions le but unique, affreux, coupable d'exterminer pour assouvir les vengeances, on ne retrouve que des menaces pour écarter l'opposition à des opérations pour lesquelles la volonté du Peuple *étoit* la condition suprême : cessez donc, cessez vils calomnieux de la Révolution, cessez âmes de glace trempées au crime, de peindre les plus chauds amis de l'humanité sous les couleurs odieuses qui conviennent seulement à vos froids calculs.

A vos déclamations, à vos furieux efforts contre la Philosophie qui irrite votre orgueil j'opposerai sans cesse ces mots mémorables écrits de la main de Babeuf, de celui que vous vous obstinez à peindre comme le chef de la conjuration, non dans une pièce destinée à devenir publique mais dans l'épanchement secret de son âme : rendre les chefs responsables du sang qui sera répandu, page 68 du 1<sup>er</sup> vol.

Où avez-vous lu que les listes qui sont au procès fussent des listes de proscription ? Ne pouvait-on pas avoir mille motifs raisonnables ordinaires de *connoître* les bons, ou les mauvais Républicains ?

De quel droit vous permettez-vous d'effrayer impudemment les propriétaires dont les biens *étoient* expressément mis sous la sauvegarde du Peuple par l'acte insurrecteur ?

Et que *seroient-ce* au fond les menaces et même les projets d'une sévérité outrée si la conspiration dont on en fait le moyen et le but, est hors de l'animadversion de la Justice par cela seul que dénuée de la possibilité de réalisation, elle *n'exposoit* la Société à aucun danger, et *n'étoit* pas ainsi une véritable conspiration.

*J'avois* démontré, je pense, à la séance du 21 que ceux dont on veut faire des conjurés *n'avoient* ni les soldats, ni les armes, ni l'argent, ni la puissance, moyens indispensables pour l'exécution de leurs projets.

L'accusateur voit des moyens efficaces dans les notes des magasins contenant des armes et des provisions : ces notes indépendamment des explications qui leur ont été données prouvent tout au plus que les prétendus conjurés *n'avoient* pas un fusil, pas une pique à leur disposition.

Il voit des moyens *alarmans* dans les nomenclatures d'hommes propres à commander : rappelez-vous, Citoyens Jurés, qu'on a donné à ces listes des explications très vraisemblables auxquelles vous ne pourriez vous dispenser d'avoir égard sans une extrême injustice : on a dit qu'elles *avoient* été rédigées en vendémiaire pour fournir à la Convention des défenseurs : les *événemens* de cette époque ne sont-ils pas assez connus ? les dangers que courut alors la République ne sont-ils pas écrits en caractères de sang dans les pages de notre histoire ? Mais fussent-elles ces listes telles que vous le prétendez où est le fil secret par lequel on *devoit* faire mouvoir les hommes qui y sont inscrits, où sont les engagements, les promesses, le secret, les assemblées, le concert sans lesquels il est impossible de pouvoir compter sur la volonté d'autrui ?

L'exaspération du Peuple, dites-vous, est le grand moyen par lequel les conjurés *espéroient* accomplir leurs funestes desseins : la famine et les malheurs causés par le maximum, les réquisitions et la terreur *étoient* les plus puissants ressorts dont les conspirateurs *vouloient* profiter.

Il faut rectifier sans cesse une erreur funeste par laquelle on a depuis longtemps bouleversé toutes les idées, perverti les esprits, fait oublier l'histoire et *contre-révolutionné* la France. Ce n'est pas au maximum et aux réquisitions qu'il faut attribuer la famine et les malheurs publics c'est à la conspiration puissante de l'intérieur qui arma contre le Peuple français tous les Tyrans ligués de l'Europe qu'il faut imputer les efforts qu'on fut obligé de faire pour les repousser : et si de mauvais citoyens *voyoient* avec indifférence les dangers de la Liberté, *falloit-il* la laisser périr, *falloit-il* arracher au malheureux qui *versoit* son sang jusqu'à son dernier haillon ? On demanda à celui qui en *avoit* le superflu qu'il *devoit* à la Patrie, et celui-ci *avoit* souvent la barbarie de le refuser. *Falloit-il*<sup>16</sup> comme sous le régime de la terreur réactionnaire<sup>17</sup> discréditer, par une énorme émission, la *monnoye* nationale et faire peser uniquement sur la classe laborieuse tous les frais de l'Etat ? car elle seule a payé le discrédit de la fortune publique : avant on *avoit* demandé aux riches leur superflu après on arracha aux pauvres leur nécessaire : la vérité est que l'une et l'autre mesure dont on apprécie l'énorme différence furent commandées non par un système fantastique de brigandage mais par les manœuvres dangereuses et toujours

16. Mot biffé : faire.

17. Mots biffés : *Falloit-il* comme alors.

renaissantes des ennemis extérieurs et intérieurs de la République.

L'exaspération du Peuple étoit juste : les Ecrivains qui faisoient retentir la France de ses malheurs étoient ses répéteurs : l'injustice de l'autorité fut toujours de s'en prendre à ceux qui publient les vérités que chacun nourrit secrètement dans son cœur.

<sup>18</sup> cette exaspération, un peu de sensibilité l'auroit éteinte, un rien l'étouffoit : les groupes de Germinal s'évanouissoient à la vue d'une patrouille, la Société du Panthéon disparut à la lecture d'un arrêté : il ne restoit aux hommes sensibles que des regrets superflus, des plaintes inutiles.

Ouvrez, je le répète, ouvrez la correspondance que vous attribuez aux prétendus *agens*, prenez même le prétendu rapport des *agens* militaires vous y lirez que le Peuple ne pouvoit se mouvoir sans les troupes, que celles-ci ne pouvoient être déterminées que par l'argent..... et l'argent, les Trésors de la Conspiration étoient [deux] mille livres en assignats, deux pamphlets, des voix perdues, une austérité ridicule, un zèle inutile.

Comparez, si vous le voulez, la situation des Patriotes en l'an 3 à celle de Floréal de l'an 4 : alors le Peuple avoit encore ses assemblées, tous les citoyens étoient armés, les Sections de Paris gardoient leur artillerie, il avoit grand nombre de partisans dans la convention et dans les autorités : en floréal de l'an 4 au contraire plus d'assemblée, plus d'armes, point d'argent, point de partisans dans l'autorité, l'inquisition la plus sévère, la terreur la plus révoltante sur tout ce qui avoit l'air de la Démocratie.

Oh vous qui tout en convenant qu'il n'y a pas de conspiration criminelle là où il n'y a pas de danger pour le Gouvernement [voulez qu'il y en ait une dans cette affaire] dites-nous comment il n'y eut pas de conspiration en Vendémiaire de l'an 4, quand les conjurés avoient à leur disposition 40.000 bayonnettes, quand le sang français coula dans les rues de Paris : jusqu'à ce que vous nous ayez bien expliqué cet étonnant mystère nous crierons à l'injustice toutes les fois que vous voudrez voir conspiration dans la misérable affaire du 21 floréal.

Nous voilà enfin au point le plus important de la discussion : il présente les armes les plus victorieuses contre les objections de l'accusateur.

Je me suis placé à la séance du 21 dans l'hypothèse que les auteurs des pièces de la procédure désirassent réelle-

---

18. Mot biffé : Mais.

ment ramener le Peuple à l'établissement de la Constitution de 1793, et j'ai conclu que même dans cette supposition et d'après les circonstances résultantes du procès ils ne seroient pas criminels.

J'ai besoin d'une grande latitude et de beaucoup d'attention pour développer et rendre sensible à cet égard la justification de l'affaire sous ce point de vue.

Fixez, avant tout, je vous prie, votre attention sur la distinction que j'ai faite à la séance du 21 entre la constitution de 1793 et le Gouvernement de 1793. Cette constitution n'a jamais été en activité, il me semble même que ceux qui la caractérisent si souvent d'anarchique ne la *connoissent* pas ; il faut donc se bien garder d'attribuer à cette constitution rien de tout ce qu'on peut croire avoir à reprocher au Gouvernement rév<sup>u</sup>.

Cette distinction bien posée, je dis que les intentions de ceux qui ont voulu la rétablir ne furent pas criminelles s'ils ont fermement dé[cisivement] de bonne foi cru qu'elle étoit la véritable Loi de la France, qu'elle *consacroit* un droit inaliénable de la Nation.

C'est ici le cas d'observer qu'en matière de conspiration l'inspection du Juge doit se porter et sur ce qu'on *vouloit* renverser, et sur ce qu'on *vouloit* substituer : si les vues personnelles sont démontrées le crime est certain ; mais si la conviction du bien est constante..... si vous ne pouvez pas douter que le cœur de l'accusé ne *palpitoit* que pour la Justice, que son esprit en *avoit* soigneusement mesuré les préceptes pourriez-vous le frapper sans effroi ?

Ce qui constitue la criminalité en matière de conspiration est la science de la légitimité de l'autorité contre laquelle on dirige ses plans : si cette science n'existe pas, s'il y a une conviction contraire fondée sur les raisonnements les plus *séduisans*, sur des calculs que l'homme le plus prudent ne peut pas se dispenser de *reconnoître* pour vrais Avouez-le il y aura peut-être erreur, mais pas criminalité..... vous pourrez argumenter, convertir, mais non poursuivre et punir.

Raisonnons paisiblement.

Il est reconnu que la Loi est l'expression libre et solennelle de la volonté générale.

Voici le raisonnement qu'ont dû faire les partisans de la constitution de 1793.

La constitution de 1793 fut acceptée par 4.800.000 suffrages non compris ceux des armées qui ne furent pas consultés.

Elle fut acceptée librement, car qui *auoit* pu forcer un si grand nombre de volontés : elle fut acceptée librement car à l'époque de cette acceptation il n'y *avoit* en France

ni législation des suspects, ni terreur, ni échafauds, ni Bastilles.

Elle fut acceptée solennellement car huit mille Députés vinrent apporter à Paris le vœu d'autant d'assemblées primaires, et assister au recensement sur lequel il ne s'est élevé aucun doute.

Elle *étoit* bien certainement alors l'expression de la volonté du Peuple Français.

Il est survenu ensuite une nouvelle constitution : tout homme raisonnable, tout bon citoyen a du se demander : ce nouvel acte contient-il une nouvelle volonté du Peuple Français dérogeante à celle qu'il *avoit* émise en 1793 ?

Il a pu considérer 1°. que d'après la constitution de 1793 la Convention n'*avoit* pas pu en proposer au Peuple une nouvelle.

Il a pu considérer que lors de l'adhésion à l'acte de 1795 il n'y a eu que 900.000 suffrages pour déterminer la volonté générale.

Il a pu considérer que les voix des armées ont été aussi recueillies.

Il a pu considérer que le recensement fut fait d'une manière obscure et bien différente de celle qui fut pratiquée en 1793.

Il a pu considérer qu'en 1795 un grand nombre de citoyens *lanquissoient* dans les Bastilles, qu'un grand nombre *étoit* exposé aux poignards, et qu'un grand nombre fut expulsé des assemblées primaires.

Et toutes ces considérations ont pu le déterminer très impérieusement à penser qu'en 1795 il n'y *avoit* pas eu nouvelle émission de la volonté du Peuple dérogeante à la première.

Et cela *paroitra* d'autant plus raisonnable au citoyen Vieillard qui lui-même n'a pu se dispenser de qualifier de fausse l'acceptation des fameux Décrets des 5 et 13 fructidor, quand il considérera que le recensement des suffrages pour l'acceptation de l'acte constitutionnel fut fait avec les mêmes formalités et en même *tems* que celui pour les deux décrets qu'il ne considère pas avec raison comme sanctionnés par le Peuple.

Vous remarquerez à ce sujet, Citoyens Jurés, que cette violation même dont l'accusateur N<sup>al</sup> convient franchement *étoit* de nature à faire penser que l'autorité existante en floréal dernier n'*étoit* pas absolument légitime.

Permettez-moi de pousser mes considérations encore plus loin.

Il y a entre la constitution de 1793 et celle de 1795 une différence très remarquable. Celle-ci veut que les Lois

reçoivent leur validité [du] <sup>19</sup> concours des deux conseils, l'autre *vouloit* que les Décrets du corps législatif ne fussent considérés comme Lois que dans le cas où dans un délai déterminé il n'y *auroit* pas eu réclamation de la part du dixième des assemblées primaires de la moitié des Départements plus un, et en cas de réclamation elle *prescrivoit* de consulter la Nation.

Vous voyez donc bien clairement que cette constitution de 1793 *garantissoit* au Peuple entier, paisiblement assemblé, le droit de délibérer sur les Lois, de les accepter ou de les refuser.

Or c'est ce droit qui peut avoir fortement frappé la tête de ceux qui, je suppose, voulurent rétablir cette constitution.

Ils *avoient* vu ce droit <sup>20</sup> implicitement ou explicitement consacré dans toutes nos Déclarations des Droits.

Ils *avoient* probablement lu dans J. J. et dans Mably que sans ce droit la Souveraineté du Peuple *disparoit*, la Nation n'est plus, la Loi n'est pas telle.

Ils *avoient* probablement vu les *argumens* par lesquels les Philosophes anciens et modernes ont démontré que *c'étoit* dans ce droit que *résidoit* le bonheur permanent des Nations.

Ils *avoient* probablement vu dans l'histoire romaine les bénédictions que l'introduction de ce droit accumula sur Valerius Publicola.

Ils *s'étoient* probablement convaincus par la méditation et par l'étude que ce droit est naturel, inaliénable, inabdiquable. Ils *avoient* probablement pensé avec une multitude d'orateurs et d'écrivains que le recouvrement de ce droit de souveraineté fut le but de l'insurrection de 1789 et de toute la Révolution.

Et d'après toutes ces considérations fortes, pressantes, séduisantes ils ont pu raisonnablement penser que l'acceptation de la constitution de 1795 *avoit* été illusoire.

Y *auroit-il* dans ce cas intention criminelle ? et si de pareils hommes *s'étoient* trompés, ne *faudroit-il* pas *reconnoître* dans leur détermination le désir du bien, la volonté de respecter l'autorité légitime, la prudence des recherches, la nécessité, l'impossibilité de se déterminer autrement, l'amour de la Patrie [le zèle] le plus constant et le plus illimité pour le service de la République ?

Deux objections ont été faites par l'Accusateur national à ce raisonnement.

19. Mots biffés : par le.

20. Mot biffé : consacré.

Il a prétendu d'abord que l'acceptation de 1793 fut aussi illusoire et arrachée par la terreur : je répons par l'histoire.

Il a prétendu ensuite que mes *argumens* fussent-ils vrais, les Jurés ne *pourroient* pas s'arrêter aux motifs qui ont pu déterminer les accusés, ni voir dans leurs intentions autre chose que l'intention de renverser la constitution de 1795.

Je crois que si on admet cette étrange prétention il n'y a plus en France ni institution des Jurés, ni Patrie.

D'ailleurs ce n'est pas sur le renversement de la constitution actuelle mais sur celui de l'autorité légitime qu'il *faudroit* à mon avis porter l'attention des Jurés ; car je ne puis pas me persuader qu'ils puissent déclarer coupable celui qui tout en agissant contre le Gouvernement actuel *auroit* fermement cru agir pour l'autorité légitime.

A quoi se *réduiroit* alors ce sentiment intérieur du bien ou du mal qui rend si précieuse pour l'âme pure l'institution du *Juri* : à quoi se *réduiroit* le soin que la Loi a pris de concilier par les questions sur l'intention et sur l'excuse les contradictions si fréquentes entre les préceptes de la Loi naturelle et ceux des Lois positives ?

A quoi se *réduiroit* la Loi suprême de l'intérêt du Peuple qui ordonne à ses mandataires de compter pour principale circonstance dans le cœur des accusés l'amour de la Patrie, et le dévouement pour elle.

A quoi se *réduiroit* surtout cette bienfaisante règle de Philosophie et de Politique qui ordonne d'instruire les égarés et de ne punir que les méchants.

Je n'entretiendrai pas de nouveau les Jurés de la sagesse du Peuple Romain absolvant les Défenseurs violeurs, et quelquefois indiscrets de sa Souveraineté : vous êtes aussi Républicains : vous avez lu dans nos âmes : Tout est légitimé par la haine du vice et par l'amour de la Patrie.

Hâtez-vous, Citoyens Jurés, hâtez-vous de prononcer sur mon sort, hâtez-vous de rendre au cœur d'une épouse tendre le calme que je m'efforce en vain de lui inspirer. Hâtez-vous de briser des fers qui réjouissent les Rois et leurs infâmes défenseurs.

## Deux lettres inédites de Buonarroti.

Babeuf avait eu sept enfants à la suite de son mariage avec Marie-Anne Lenglet.

Parmi eux émerge Robert dit Emile qui connut la persécution comme son père. C'est pour venger la mémoire de celui-ci qu'il tua le traître Grisel au cours d'un séjour en Espagne où il était parti défendre par les armes la cause des républicains de ce pays.

Buonarroti qui maintint le contact avec ce digne descendant du Tribun du peuple lui adressa de Bruxelles les deux lettres affectueuses suivantes restées inconnues. Elles méritent d'être reproduites en raison de ce qu'elles énoncent sur Babeuf et la conjuration.

Voici la première datant du 30 juillet 1828.

« Mon cher Ami.

Ta lettre amicale du 14 juillet me fut remise trois jours après ; la date que tu y a mise me prouve que nos sentiments et nos désirs sont les mêmes ; en touchant à ma fin je me réjouis que le fils de celui dont je m'honore d'avoir été le frère et l'ami marche sur les traces de son vertueux Père.

Je suis vivement touché, mon cher ami, des marques d'intérêt que tu me donnes et je voudrais que la possibilité pour moi de rentrer dans ma patrie adoptive égalât la chaleur des *veux* que tu *forme* à cet égard ; mais il y a en cela des difficultés dont il me semble que tu ne peux juger l'étendue. Si tu pouvais m'obtenir un agrément même verbal à ceux dont il importe de s'assurer, je me hâterais de me mettre en route. Rien de plus vrai que ce que tu dis des hommes nouveaux, qui se qualifient de libéraux : aucun d'eux ne prendra certainement aucun intérêt à mon

retour ; cependant que puis-je faire vieux, presque aveugle, sans fortune et sans influence.

Ce que tu me mandes sur le compte de Réal ne me *surprends* pas ; il est encore ce qu'il fut après le 9 thermidor et ce qu'il se montra à la Haute-Cour ; il se moque franchement de la justice et regarde la vertu comme un être *poétique*.

Laurent dont tu me parles m'a appris à l'estimer et à l'aimer par les pages pleines de vérités et de chaleur qu'il a *écrite* sur le 9 thermidor dans sa réfutation du bien de ce misérable Montgaillard ; je lui sais gré de la justice qu'il a *rendu* aux intentions de ton père et aux miennes et je souhaite ardemment qu'il trouve beaucoup d'imitateurs. Puisque tu nommes dans ta lettre les deux Lafayette, Corcelle, Sebastiani et Dumeillet, permets-moi de t'engager à me dire au juste quelle est leur véritable manière de penser de chacun d'eux sur la Révolution et sur l'état actuel des choses. Cela servira à éclaircir mes idées sur leur mérite personnel et sur les faits auxquels ils ont *participés*.

Rey, dont tu trouves l'ouvrage pâle, a touché une corde fort délicate, mais ce qu'il a dit est de toute vérité, quiconque sait un peu raisonner peut en déduire les conséquences de la plus haute importance. Si les principes qu'il ose émettre trouvaient beaucoup de défenseurs c'en serait fait du *principale* appui de toutes les tyrannies.

Mon ouvrage doit, si mon éditeur dit vrai, paraître le premier jour du mois dans lequel nous allons entrer ; je ferai mon possible pour t'envoyer un exemplaire, mais je prévois que la chose ne sera pas *aisé*. Cependant je ne négligerai aucun moyen et je n'oublierai non plus de m'adresser à cet effet à la personne que tu m'indiques. Si on fait une nouvelle édition je te prierai de me communiquer les écrits dont tu me parles et particulièrement les « Tribuns du peuple » dont je n'ai pu rapporter qu'incomplètement un numéro fort important ; nous te demanderons aussi le portrait de ton père.

Rappelle-moi au souvenir du défenseur de J. J. son livre sur ce grand homme charme tous ceux qui le lisent avec un cœur pur et un amour sincère de l'humanité. Venger la mémoire de J. J. des calomnies vomies contre lui par les aristocraties de toutes les couleurs, c'est plaider énergiquement la cause de la Liberté et de l'Égalité car personne n'a mis autant que lui le doigt sur la plaie et personne n'a mieux que lui indiqué les moyens de guérison. C'est assuré que je serai extrêmement flatté si mus (?)<sup>1</sup> accorde

1. Incompréhensible : peut-être « si tu accordes ».

quelque approbation à mes *intention*. Il me serait fort agréable d'avoir des nouvelles de Didier, de toute la famille Duplay, de Carreté, de Fontaine, de Solignac, Lionnais et de Madame Lebas. Sais-tu ce qu'est devenu Germain.

Ne me parle pas du grand homme<sup>2</sup> : il donna à la révolution le coup de grâce et acheva à son profit l'œuvre d'iniquité que l'immoralité et l'aristocratie avaient depuis longtemps commencé. Il eut pu tout réparer, il a tout perdu voilà son grand crime.

J'ai vu quelquefois notre Félix<sup>3</sup> qui m'a toujours *parler* de toi avec le plus vif intérêt, il est plein de [blanc] pour la mémoire de ton père et il m'a donné des témoignages non [blanc] d'estime et d'amitié.

Puissions-nous, mon cher ami, saisir l'un et l'autre une occasion favorable de nous revoir ; cela adoucirait considérablement ma situation ; puisque j'aime à voir en toi un ami véritable, et permets de le dire, un tendre fils.

Tout à toi. B. >

P. S. La première musique de l'*hyme* de Goujon.

Voici la seconde de ces lettres.

Bruxelles, le 20 août 1828.

« Mon cher Emile.

Il me *seroit* impossible de t'exprimer tout le plaisir que m'ont causé tes nouvelles et tes salutations que j'ai reçues du bon ami qui te remettra cette lettre ; il te dira combien je prends d'intérêt à ton sort et combien sont profonds les grands souvenirs que ton nom réveille en moi. Je t'aime, mon cher Emile, parce que tu es le fils d'un homme vertueux dont je chéris la mémoire et parce que tu ne démens pas ton origine.

Depuis la visite que tu me fis à Genève, je ne t'ai jamais perdu de vue, j'ai souvent demandé de tes nouvelles et j'ai regretté que tu m'en aies données si rarement. Lorsque tu parus devant le Tribunal qui te condamna, j'applaudis à ton courage et gémis sur les malheurs qui en furent les suites. Les chagrins subséquents que tu as éprouvés ne me sont pas inconnus, je les ai partagés et je ne m'en suis consolé qu'en songeant qu'au milieu des vicissitudes de la fortune tu es toujours demeuré fidèle à la vertu et tu as conservé l'estime des gens de bien.

Ton Père, mon cher Emile, nous a laissé un grand exemple et nous a ouvert une carrière où il sera toujours

2. Napoléon I<sup>er</sup>.

3. Lepelletier = Lepeletier.

glorieux de marcher sur ses traces ; c'est surtout à toi qui en reçus la première éducation, qui appris de sa bouche à aimer et servir la Patrie et l'égalité, qui entendis ses dernières paroles, à bien étudier les doctrines qu'il nous a léguées à te pénétrer de ses sages principes et à les appliquer avec prudence aux circonstances où tu pourras te trouver. Déjà ton illustre Père *avoit aperçu* la véritable cause des maux publics et eut le bonheur de vivre dans un *tens* où il *étoit* encore possible d'y appliquer promptement un remède radical ; il fut vertueux et ne fut pas imprudent ; ayons sans cesse devant les yeux le but auquel il *visoit* afin que malgré la corruption dont nous sommes entourés nos pensées et nos actions aient toujours la seule tendance qui peut nous assurer le témoignage favorable de notre conscience.

Notre ami te dira combien je *serois* charmé de te voir et de m'entretenir avec toi, mais de fortes raisons s'opposant à ce que je me rende où tu es ; je ne *saurois* attendre ce plaisir que d'une course que tu *ferois* dans ce pays, dois-je m'en flatter ? Le même ami se chargera de me faire tenir tes lettres. Reçois, mon cher ami, l'assurance de mon invariable attachement et mes *embrassemens* les plus affectueux.

Tout à toi <sup>4</sup>. »

---

4. Archives départementales de la Somme, F. 129. Fonds Dommanget (en copie). N. B. Réal est le défenseur général des accusés au procès de Vendôme. Laurent est Laurent Lecointre, robespierriste convaincu. — Rey (1779-1855) avocat à Grenoble, venait de faire paraître *Petits livres à cinq sols du Père Michel*. — J. J. désigne Rousseau et le « grand homme » est Napoléon Bonaparte. Félix est Félix Lepeltier qui adopta Emile Babeuf lequel fut arrêté puis condamné en mars 1816 comme auteur et distributeur du *Nain tricolore*. Il fut gracié en 1818 après avoir subi sa peine au Mont Saint-Michel.

# Index

## NOMS DE PERSONNES

Les noms d'auteurs, éditeurs, chercheurs ou artistes sont imprimés en italiques. Babeuf, Buonarroti, Sylvain Maréchal, Victor Advielle et Maurice Dommanget, souvent nommés, ne figurent pas dans cet index.

- Agis, 41, 344.  
Amar, 59, 177.  
Andryane (Alexandre), 295.  
Antonelle, 30, 40, 149, 152, 153,  
175, 193, 224, 276, 341.  
Antraygue (d'), 144.  
Appius, 309.  
Argot, 55.  
Aristote, 338, 339.  
Armand, 43, 59.  
Armonville, 164.  
Auber des Avesnes, 65.  
Aubin de Marquille, 65.  
Aubry de Saint-Vibert, 49, 335,  
336.  
Audiffred, 37.  
*Aulard* (Alphonse), 89, 152,  
153, 181, 190, 192, 202, 236,  
276, 277, 278, 279, 290.  
  
Baccod, 306.  
Radou, 13.  
*Balzac* (Honoré de), 44.  
Ballue, 129.  
Barras, 175, 196.  
*Barruel*, 60.  
Basire, 187.  
*Baticle* (René), 182.  
*Baudrillart* (Henri), 41.  
  
Bayle, 42.  
*Baumont* (Henri), 87.  
*Beer* (Max), 294.  
Beffroi de Reigny, 333.  
Belval, 87.  
Benoit XV, 262.  
Béranger, 129.  
*Bernstein* (Edouard), 178, 184.  
*Bernstein* (Samuel), 197, 292.  
Berthe (abbé), 67, 319, 332, 333.  
Bertin, 65.  
Bertrand, 146, 179.  
Beyerlé, 244, 272.  
Bezenval, 253.  
Bigorgue, 326.  
Billaud-Varenne, 288, 289.  
Billecocq (Louis-Charles), 64,  
65, 66, 86.  
Billecocq du Muraille, 64, 65.  
Bizet (J. B.), 74, 76.  
Blanc (H.), 271, 351.  
*Blanc* (Louis), 295, 296, 298,  
299.  
*Blanqui* (Auguste), 107, 145,  
212, 296, 297-302, 351, 354.  
Blondeau,  
Bodin, 42.  
Bonaparte, 295, 378.  
Bourdaloue, 250.  
Bailly, 204.  
Boitel, 64.

- Bodson, 139, 140, 144, 149.  
*Boinvilliers*, 271.  
 Boissy d'Anglas, 343, 345.  
 Bonneville (Nicolas), 98, 262, 336, 342.  
 Bor (Marine), 44.  
*Bord* (Gustave), 43, 63, 67.  
 Bordeau (Mathieu), 13.  
 Bossuet, 250.  
 Bouin, 149.  
 Boullenois (Pierre Edmé), 64.  
 Bourdaloue, 247.  
 Bouthier (Jean-François), 43.  
*Bouton* (Victor), 299, 300.  
 Bracquemont (de), 16, 34, 65.  
 Brosselard, 100.  
 Bruno (J.), 247.  
 Brutus (Les), 248, 263, 290, 343, 345.  
 Bry, 295.
- Cabet (Etienne), 137, 229, 296, 351.  
 Callet (Guillaume), 45.  
*Calonne* (A. de), 50, 88, 90.  
 Calvin, 44, 303.  
 Cambacérés, 329.  
 Cambronne (de), 65.  
 Campanella, 285.  
 Camus, 338.  
 Cannoniéri, 298.  
 Carpentier, 87.  
 Carnot, 204, 217.  
 Carra, 98, 100.  
 Carrete, 377.  
 Carrier, 204, 237.  
 Castéja (Comte de), 87.  
 Caton, 250.  
 Cattorn, 64.  
 Cazin, 149, 150.  
 Châles, 153.  
 Chappuis (Claude), 98.  
*Charavay*, 253, 255.  
 Charlemagne, 262.  
 Chaumette (Anaxagoras), 28, 42, 56, 57, 132, 133, 140, 141, 142, 220, 268.  
 Chénier (Marie-Joseph), 339.  
*Chéron-Labruyère*, 99.  
 Chrétien 158.  
*Chtchegolev* (P.), 333, 334.  
 Cicéron, 101, 250.
- Clémence (Adolphe), 144, 145, 179.  
 Clercx, 144, 147, 224, 225.  
 Cloots (Anacharsis), 93, 100, 280.  
 Cochet, 163.  
*Coët* (Emile), 86, 95, 120.  
*Columelle*, 241.  
*Collignon* (Claude-Boniface), 43, 94, 331, 334.  
 Condillac, 351.  
 Condorcet, 45, 100.  
*Considerant* (Victor), 184, 281.  
 Coquelei, 74.  
 Coquille (G.), 281.  
 Coupé (J. M.), 24, 41, 47, 53, 54, 87, 95, 101, 124.  
 Couret de Villeneuve, (L. P.), 43.  
 Cournand (abbé de), 97, 336.  
 Creuzé-Latouche, 43.  
 Croissy (abbé), 55, 98.  
 Crocquoison-Delacourdefief, 16, 17.
- Daline*, 15, 17, 19, 42, 43, 46, 51, 60, 69, 80, 92, 102, 220.  
 Dantan (Julie), 303.  
 Danton, 141, 144.  
 Darthé, 32, 147, 148, 149, 156, 163, 179, 205, 217, 229, 274, 279, 349, 363.  
 Daube, 221.  
 Daunou, 137.  
*Dautry* (Jean), 99, 353.  
 Davignon, 299.  
 Debon, 58, 147, 179, 217.  
 Delalande, 64.  
 Delegorgue, 43, 53, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 80, 83, 92.  
 Delestré du Terrage, 71, 73, 74, 76, 77, 78, 79, 82.  
 Delhasse, 296.  
 Delneuf, 253.  
 Desfieux, 142.  
 Desgranges (Marie-M.), 17, 34, 72, 79.  
 Desmoulins (Camille), 45.  
 Desmoulins (Lucile), 255.  
 Desprès, 253.  
*Deville* (Gabriel), 33, 186, 219, 274, 275, 279.

- Devin, 34.  
 Dhun (père). 55.  
 Dhun (fils). 55.  
 Diagoras, 264.  
 Diderot, 39, 197, 235, 307.  
 Didier, 148, 179, 217, 274, 377.  
 Dillon (Arthur), 303.  
 Dolivier (abbé), 54, 95, 96, 217.  
 Dorisy, 260.  
 Dorval (G.), 49, 75, 113, 114, 332.  
 Drouet, 59, 147, 163, 218.  
 Dubois de Fossez, 34, 36, 37, 38, 41, 63, 67, 75, 76, 79, 92, 94, 111, 114, 115, 117, 118, 119, 121, 137, 319, 326-329, 330, 335.  
 Dubuc (Pierre), 50.  
 Duc (Le), 241.  
 Duchêne, 249.  
 Duhem, 269.  
 Dumeillet, 376.  
 Dumont (André), 133, 204.  
 Dumouriez, 208.  
 Dupin, 272.  
 Dupin (Etienne), 272, 281, 281.  
 Duplay, 147, 152, 294, 377.  
 Duplessis, 254.  
 Durand (G.), 17.  
  
*Eisenstein*, 292.  
 Engels (F.), 104, 169, 232, 296.  
 Epicure, 248.  
 Ermite (Pierre l'), 44.  
 Espagnet (Jean d'), 42.  
 Espinas (Alfred), 30, 44, 107, 108.  
 Esquiros (Alphonse), 143.  
 Essigny (G. d'), 34.  
 Estienne, 17.  
  
 Fabignon, 64.  
 Fabre d'Eglantine, 269.  
 Fauqueux (Charles), 85.  
 Favre (Jules), 299.  
 Fénelon, 247.  
 Ferroux, 98.  
 Fiquet (Claude), 58.  
 Flagis (Leroy de), 36.  
 Flandre (Mathieu), 13.  
 Foigny (Gabriel), 334.  
  
*Fleury* (Edouard), 44, 67, 156, 160, 164, 330, 333, 349.  
 Fontaine, 357, 377.  
 Fontenier, 163, 319.  
 Fouquier-Tinville, 329.  
 Fourcroy, 114.  
 Fournière (Eugène), 299.  
 Fournier l'Américain, 219.  
 Fourrier, 137.  
 François de Neufchâteau.  
 Franzinetti, 353.  
 Fréron, 174.  
 Fromage de Longueville, 45.  
 Fyon, 144, 157, 218.  
  
 Gadré, 13.  
 Gailleau (André-Charles), 251.  
 Galante-Garonne (A.), 99, 179, 292.  
 Galilée, 241.  
 Garat, 336.  
 Garin, 56, 220.  
 Gayon, 307.  
 Gaulmier (Jean), 328.  
 Geffroy (Gustave), 299.  
 Genevraye (G. de), 105.  
 Génin, 248.  
 Gency, 240, 242.  
 Germain (Charles), 31, 41, 56, 131, 149, 157, 160, 176, 197, 217, 287, 303-354.  
 Germain (Nicolas), 303, 309, 343, 345.  
 Ginguenée, 343.  
 Gracques (Les), 41, 309, 343, 345.  
 Grand Carteret (John), 240.  
 Graves (E.), 85, 86, 88, 90.  
 Grawers, 192.  
 Gressier, 65.  
 Grisel (Georges), 148, 154, 157, 215, 219, 360, 361, 362, 363, 366, 375.  
 Gohier, 223.  
 Golt (Mlle Le), 114.  
 Gonchon, 91.  
 Gonord (jeune), 32.  
 Gosselin (Robert), 98.  
 Goubert (Pierre), 90.  
 Goujon, 377.  
 Goullard, 320.  
 Guérin, 120.  
 Gueudeville, 190.

- Guillaume* (James), 192, 266.  
*Guynement* (L. F.), 100.
- Hamel* (E.), 207.  
*Hardba*, 74.  
*Hardy*, 251.  
*Hauser* (Henri), 81.  
*Haüy* (Valentin), 108.  
*Hébert*, 139, 141.  
*Helvétius*, 41, 248, 281, 307.  
*Hennequin* (René), 46.  
*Hérault de Séchelles*, 343.  
*Hésine*, 305.  
*Hôpital* (chancelier de l'), 123, 241.  
*Hugo* (Victor), 213.  
*Hullin*, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 23, 34.  
*Hume*, 291.
- Isoré* (J.), 89.
- Jaclard* (Victor), 30.  
*Jamblique*, 287.  
*Jaquin*, 272, 338.  
*Jaurès*, 30, 33, 35, 94, 96, 97, 99, 100, 105, 145, 189.  
*Jeanbon Saint-André*, 144.  
*Jésus*, 41, 250, 264, 306.  
*Joseph II*, 109, 113.  
*Jouzin* (Louis), 105.  
*Jullien* (Marc-Antoine), 108.
- Karmin* (Otto), 214.  
*Kautsky* (Karl), 184, 185.  
*Kéralio*, 100, 101.  
*Kropotkine* (Pierre), 184, 229.  
*Kuypers* (J.), 296.
- Labracherie* (Pierre Laisnez), 328.  
*Lafayette*, 376.  
*Laisnez*, 129.  
*Lakanal*, 131, 267.  
*Lalande*, 247.  
*Lambert* (Mme de), 33, 159.  
*Lampridi*, 291.  
*Lamy* (Antoine), 49.
- Langlais* (f<sup>e</sup>), 152.  
*Lantoiné* (Albert), 67.  
*Lapierre* (Sophie), 158, 159.  
*La Rochefoucauld*, 42.  
*Lauraguis* (comte de), 46, 130.  
*Laurent*, 376, 378.  
*Laumur*, 144.  
*Lebas* (M<sup>me</sup>), 377.  
*Lebey* (André), 60.  
*Lebois*, 276, 278.  
*Lebon* (Joseph), 163.  
*Lebon* (Léandre), 163.  
*Leblanc*, 58.  
*Leclerc*, 142.  
*Lecoq* (Georges), 129, 192.  
*Lefebvre* (Georges), 30, 44, 46, 53, 55, 82, 88, 89, 93, 98, 99, 179, 353, 357.  
*Lefèvre*, 279.  
*Legrand* (Robert), 15, 28, 45, 46.  
*Lehning* (Arthur), 353.  
*Leleu*, 357.  
*Lénine*, 104, 105, 234, 354.  
*Lepelletier* (Félix), 28, 111, 124, 135, 175, 193, 224, 225, 377, 378.  
*Lequinio*, 267.  
*Leroux* (Pierre), 351.  
*Leroy* (Maxime), 252.  
*Leroy de Flagis*, 333.  
*Lestré du Terrage*, 53.  
*Letourneur*, 254.  
*Levassor*, 89.  
*Lhullier*, 142.  
*Lichtenberger* (André), 91, 98, 235.  
*Linguet*, 43, 45.  
*Lionnais*, 377.  
*Locke*, 118.  
*Loizel*, 86.  
*Longuecamp*, 66.  
*Loustalot*, 263.  
*Louvencourt* (de), 16.  
*Lucrèce*, 265.  
*Lycurgue*, 268, 343.
- Mably*, 39, 40, 48, 197, 235, 291, 307, 345, 373.  
*Macqueron* (Henri), 64.  
*Mahomet*, 250.  
*Maillard*, 86.

- Maitron*, 323.  
*Mallet du Pan*, 336.  
*Malon* (Benoît), 30, 232.  
*Manlius*, 41.  
*Manuel*, 266.  
*Mao*, 354.  
*Marat*, 101, 295.  
*Marc-Aurèle*, 241.  
*Marcandier* (Roch), 144.  
*Marchand*, 144, 179.  
*Marie-Thérèse*, 109.  
*Marie-Antoinette*, 240.  
*Marx* (Karl), 104, 105, 169, 172, 234, 235, 282, 296.  
*Massart*, 157, 218.  
*Massey*, 157.  
*Massillon*, 285.  
*Masson* (Florent), 28, 65, 66.  
*Mathiez* (Albert), 35, 143, 144, 176, 178, 263, 278, 279, 288, 296, 299.  
*Meister*, 255.  
*Menessier*, 56, 149, 162, 221.  
*Merlin de Douai*, 67, 156, 196.  
*Mestier* (Jean), 41, 51.  
*Métin* (Albert), 184.  
*Miannay* (François), 13.  
*Michaud*, 240.  
*Michel-Ange*, 291.  
*Michel* (de Bourges), 299.  
*Michelet* (Jules), 26, 38, 44, 299.  
*Mirabeau*, 342.  
*Mirecourt* (Eugène de), 247.  
*Moïse*, 250.  
*Molitor*, 105.  
*Momoro*, 99.  
*Monin* (H.), 251, 252, 257.  
*Montaigne*, 118, 300.  
*Moreau de Saint-Rémy*, 333.  
*Morel*, 149.  
*Morelly*, 39, 41, 44, 190, 354.  
*Moriet*, 192.  
*Moroy*, 149, 190.  
*Morus* (Thomas), 110.  
*Mouret* (Jean), 87.  
  
*Narclet* (François), 13.  
*Nayez*, 163.  
*Nicolas de Damas*, 338.  
*Ninon de Lenclos*, 240, 265.  
*Nodier* (Charles), 306.  
*Nourrier*, 65.  
  
*O'Brien*, 296.  
*Olive* (Ambroise), 13.  
*Ollivier*, 294.  
*Orem*, 87.  
  
*Paoli*, 292.  
*Papillard* (François), 328.  
*Paquet*, 97.  
*Pariset* (Georges), 60, 219.  
*Pascal* (Pierre), 105, 250.  
*Pasquier*, 42.  
*Patris*, 221.  
*Pelletier* (Antoine), 14.  
*Pellier*, 87.  
*Perroux* (François), 282.  
*Pestalozzi*, 108.  
*Pétion*, 95.  
*Pibrac*, 247, 280.  
*Pillé*, 25, 26, 216.  
*Place* (Henri), 299.  
*Platon*, 41.  
*Plekhanov*, 104.  
*Plutarque*, 109.  
*Pochet-Deroche*, 330.  
*Poret*, 12.  
*Poisson*, 279.  
*Poly*, 86.  
*Pope*, 247.  
*Portiez* (Louis), 54, 93.  
*Prévôt* (Marc), 65.  
*Primergue du Rozoy*, 65.  
*Privora*, 64.  
*Proli*, 142, 144.  
*Proudhon*, 122, 285.  
*Prudhomme* (Louis), 119, 204, 220, 221, 252, 288.  
*Publicola* (Valérius), 41, 290, 343.  
*Pufendorff*, 41, 307.  
*Pythagore*, 279, 280, 283, 284, 286, 287.  
  
*Quérard*, 240.  
*Quillau*, 64.  
*Quinet* (Edgar), 166.  
  
*Rabaut Saint-Etienne*, 99.  
*Ramond*, 260.  
*Raoust*, 357.  
*Rappoport* (Charles), 145.  
*Raspail*, 351.

- Raynal (abbé), 43, 307, 362.  
 Réal, 237, 378.  
 Reclus (Elisée), 57.  
 Recurt, 299.  
*Reinhard*, 75, 78, 79, 92, 319,  
 331, 332, 336.  
 Renier, 55.  
 Restif de la Bretonne, 98, 255,  
 336.  
 Reubell, 196.  
 Rey, 224.  
*Riazanov*, 42, 319.  
 Riboud (Thomas), 240, 241,  
 242, 243, 244, 245, 246, 247,  
 333.  
 Richeprey, 49.  
 Ricord, 218.  
 Ricord, 176.  
*Rittighausen*, 184.  
 Robespierre, 44, 95, 139, 189,  
 276, 287, 288, 290, 300, 342,  
 345, 351.  
*Robinet* (Docteur), 65, 214, 215.  
*Robiquet* (Paul), 155, 172, 180,  
 233, 292, 293, 296, 299, 356.  
*Rochery* (Paul), 40.  
*Rocquain* (F.), 257.  
 Rohan (cardinal de), 260.  
 Rollin, 241.  
*Rollin* (Henry), 224, 328.  
 Roman, 328.  
 Romme, 192, 268, 269, 307.  
 Ronsin, 144.  
 Rossello (P.), 108.  
 Rossignol, 53, 102, 103.  
 Rousseau (J.-J.), 42, 116, 117,  
 118, 119, 120, 157, 218, 248,  
 272, 280, 289, 291, 307, 342,  
 343, 376, 378.  
 Rouyer, 260.  
 Roux (Jacques), 57.  
 Rozainville (Aubert de), 64.  
 Ruhl, 187.  
 Rutledge ou Rutlige (James  
 de), 53, 96, 97, 333.  
 Sadoul (Jacques), 173.  
 Saint frères, 12.  
*Saitta*, 179, 220.  
*Saint-Jacob* (P. de), 84, 86, 90.  
 Saint-Just, 43, 46, 93.  
 Saint-Simon (Henri, comte de),  
 46, 130.  
 Saint-Vallié, 266.  
 Sainte (Charles), 20.  
 Saladin, 240.  
*Saureau* (E.), 82.  
 Salle, 65.  
*Sangnier* (Georges), 50.  
 Sarcy, 295.  
 Sarti, 291, 351.  
 Sauvigny (de), 251.  
 Sébastiani, 376.  
 Ségard, 64.  
*Séguier* (Louis-Antoine), 249,  
 250, 251, 255.  
 Sellier (Jacques), 45, 129.  
*Sencler*, 297.  
 Serizy, 346.  
 Sieyès (abbé), 338, 342, 343,  
 346.  
*Soboul* (Albert), 102, 188, 220.  
 Solignac, 377.  
 Solon, 268, 338.  
*Soreau* (Edmond), 82.  
 Soubrany, 59, 307.  
 Spinoza, 247.  
*Soyecourt* (de), 16, 18, 34, 66,  
 86.  
 Spartacus, 250.  
 Stanley, 142.  
 Stoboec, 338.  
 Strabon, 337, 338.  
*Sudre* (A.), 231.  
 Sully, 258.  
*Swarzschild* (Léopold), 105.  
 Taffoureau, 163.  
 Talleyrand, 25.  
 Tallien, 43, 174.  
 Tandeau, 251.  
*Tarlé*, 58.  
 Tarquin, 263, 343.  
*Tartary* (S.), 67.  
*Tchernoff*, 297.  
 Teste (Charles), 296, 298, 300.  
 Thibaudeau, 221.  
*Thibout* (Georges), 189.  
*Thiot* (Louis), 89.  
 Thiroux de Crosne, 252.  
*Thomas* (Albert), 39, 41, 155,  
 198, 219, 274.  
 Thuriot, 187.  
 Tibère, 337, 339.  
*Tite-Live*, 120.  
 Tolozan, 42.

- Tourneur* (Maurice), 152.  
*Tournon* (Alexandre), 119, 128, 333.  
*Trasybule*, 263.  
*Trébonius*, 263.  
*Treffonds* (Paris de), 98, 91.  
*Trélat*, 296.  
*Trotsky*, 104.  
*Trouvé*, 342, 343, 346.  
*Turgot*, 42.  
  
**Vairasse d'Alais, 334.**  
*Valenglert*, 45.  
*Vanini*, 42.  
*Vannek*, 157.  
*Vanucci*, 298.  
*Vasselier* (Joseph), 240, 242, 243, 244, 248.  
*Vatel*, 42.  
  
*Vieillart*, 235, 358, 359, 372.  
*Vilain d'Aubigny*, 144.  
*Vincent*, 144.  
*Volney*, 41, 308, 329.  
*Voltaire*, 247, 258.  
*Voyer d'Argenson*, 296, 298, 351.  
  
*Walter* (Gérard), 13, 329, 333, 349.  
*Wattigny*, 35.  
*Weill* (Georges), 298.  
*Welschinger*, 258, 266, 271, 272.  
*Willard* (G. et C.), 274.  
*Witasse* (de), 12, 13.  
  
*Ysabeau* (E. T.), 251.

## NOMS DES LIEUX

Roye, Vendôme et Paris en sont exclus.

- Abbeville*, 12, 45, 51, 55, 63, 64, 110.  
*Amiens*, 12, 51, 76, 220.  
*Amy*, 16, 85, 86.  
*Annecy*, 152.  
*Arles*, 341, 342.  
*Arras*, 31, 32, 38, 57, 68, 79, 81, 163, 326-329, 330-334.  
*Avricourt*, 85.  
  
*Bastia*, 292.  
*Beaumont-sur-Oise*, 150.  
*Beauquesne*, 13.  
*Beauvais*, 45.  
*Béthune*, 163.  
*Bicêtre*, 305.  
*Boulogne-la-Grasse*, 46, 87.  
*Bourg-la-Reine*, 254.  
*Bourg-en-Bresse*, 241.  
*Bracquemont*, 95.  
*Bruxelles*, 375.  
  
*Cagliari*, 293.  
*Cambrai*, 14, 74, 164.  
*Carthage*, 311.  
  
*Châlons-sur-Marne*, 81.  
*Champs-sur-Marne*, 150, 164.  
*Chaulnes*, 85, 93.  
*Clermont*, 88, 89.  
*Compiègne*, 63.  
*Conchy-les-Pots*, 86, 87.  
*Corbie*, 16.  
*Corte*, 292.  
*Crapeaumesnil*, 85.  
*Crotone*, 338.  
*Crépy-en-Valois*, 55, 63, 89.  
*Coudekerque-Blanche*, 357.  
  
*Damery*, 16.  
*Davenescourt*, 46.  
*Domfront*, 86.  
*Dijon*, 36.  
*Doullens*, 12.  
*Dunkerque*, 266.  
  
*Epayelle*, 51, 87.  
*Ercheu*, 127.  
*Etalon*, 55, 98.

- Flixecourt, 11-21, 110, 127.  
 Fresnières, 85.  
 Frétoy-Vaux, 51, 87.  
  
 Gênes, 151, 364.  
 Genève, 145, 295, 355, 377.  
 Grenoble, 378.  
 Guerbigny, 127.  
 Guiscard, 86, 88.  
  
 Hangest-en-Santerre, 46.  
 Hattencourt, 127.  
 Herculanium, 239.  
 Hornoy, 46, 49.  
  
 Jault (Les), 281.  
  
 Lagny, 150.  
 Landrecies, 15.  
 Laon, 26, 45.  
 Lassigny, 16, 86, 88.  
 Légiantiers, 46.  
 Lévignen, 55.  
 Leyde, 306.  
 Libermont, 85.  
 Lieuvillers, 89.  
 Lille, 257.  
 Livourne, 292.  
  
 Maignelay, 86, 87, 88.  
 Margny-aux-Cerises, 85.  
 Marseille, 339.  
 Mauchamp, 54.  
 Melun, 150.  
 Méry, 46.  
 Molières, 89.  
 Monchy-Lagache, 109.  
 Montagne du Désert, 165.  
 Montdidier, 28, 33, 55, 63, 67,  
 85, 220.  
 Montmorency, 132.  
 Montreuil-sur-Mer, 163.  
 Morcourt, 16.  
 Moscou, 92, 319.  
  
 Narbonne, 303.  
 Nesles, 55, 85.  
 Neuilly-Saint-Front, 46, 89.  
 Noyon, 45, 63, 64, 85, 86, 326.  
  
 Offekerque, 89.  
 Ognoles, 85, 87, 90.  
 Oléron, 353.  
 Oneille, 294, 353.  
 Orléans, 43.  
  
 Péronne, 85, 129, 130.  
 Pétrograd, 172.  
 Pinon, 281.  
 Pise, 291.  
 Plessis, 361.  
 Ployron (Le), 51, 87.  
 Pont-Sainte-Maxence, 46.  
 Pringy, 89.  
  
 Reims, 164.  
 Ressons-sur-Matz, 87, 88.  
 Rethel, 164.  
 Rocroy, 240.  
 Rozet-Saint-Albin, 89.  
  
 Schlestadt, 304.  
 Saint-Denis, 271, 354.  
 Saint-Just-en-Chaussée, 108.  
 Saint-Omer, 163.  
 Saint-Pierre, 354.  
 Saint-Quentin (ville), 14, 63,  
 64, 115.  
 Saint-Quentin (ferme), 23.  
 Saint-Taurin, 11, 47, 48.  
 Sainte-Ménéhould, 164.  
 Senlis, 303.  
 Sermaize, 87.  
 Solente, 85, 88, 90.  
 Sospel, 355.  
 Stockholm, 69, 92.  
  
 Tilloloy, 86.  
 Tyr, 311.  
  
 Valenciennes, 164.  
 Venise, 346.  
 Versailles, 150, 165, 301, 303,  
 342.  
 Vienne (Isère), 43.  
 Villefranche-d'Albigeois, 33.

## OUVRAGES DE MAURICE DOMMANGET

### HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

*La Révolution dans le Canton de Neuilly-Saint-Front (Aisne) \**, Beauvais 1913.

*La Déchristianisation à Beauvais et dans l'Oise \**, 2 vol., Alcan 1918, 1922.

*Table analytique et alphabétique des dix premières années des « Annales Révolutionnaires »*, Alcan, 1922.

*Le symbolisme et le prosélytisme révolutionnaires à Beauvais et dans l'Oise \**, Beauvais, 1932.

*Les Clubs des Jacobins en Province \**, Maison des Jeunes, s. d.

### HISTOIRE DU SOCIALISME ET DU MOUVEMENT OUVRIER

#### GÉNÉRALITÉS

*Histoire du 1<sup>er</sup> Mai*, Paris, Sudel, 1953 ; Buenos-Aires 1956.

*Histoire du Drapeau rouge*, Paris, Librairie de l'Etoile, 1967.

*La Chevalerie du Travail française (1893-1911)*, Ed. Rencontre, Lausanne et Paris 1967.

#### MOYEN AGE

*La Jacquerie*, Creil, Imprimerie Nouvelle, 1958

#### XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES ET LA RÉVOLUTION DE 1789-1793

*Le Curé Meslier, athée, communiste et révolutionnaire sous Louis XIV\*\**, Paris Julliard, 1965. Prix de l'Académie française.

*L'Idée de grève générale en France au XVIII<sup>e</sup> siècle et pendant la Révolution*, Paris, Marcel Rivière, 1963.

---

\* Les ouvrages marqués d'un astérisque sont épuisés ; ceux marqués de deux astérisques ont été publiés avec le concours du C. N. R. S. (Centre National de la Recherche Scientifique).

*Le Mouvement ouvrier et « socialiste » sous la Constituante \**, Paris, Maison des Jeunes, s. d.

*Les Grèves de moissonneurs du Valois sous la Révolution \**, Reims, 1925.

*Jacques Roux, le Curé Rouge, et le « Manifeste des Enragés »*, Paris, Spartacus, 1948.

#### BABOUVISME

*Babeuf et la Conjuración des Egaux \**, Paris, 1924, Leningrad, 1925. Paris, Spartacus, 1970.

*Pages choisies de Babeuf \**, Paris, Armand Colin, 1935.

*Sylvain Maréchal, l'auteur du « Manifeste des Egaux » \*\**, Spartacus, 1950.

*Etudes sur Babeuf et les Egaux*, Colloque international de Stockholm, Paris 1963.

#### FOURIÉRISME

*Les Précurseurs du socialisme : Victor Considerant \**, Moscou 1928, Paris, Editions sociales internationales, 1929.

#### BLANQUISME

*Blanqui*, Paris 1924, Leningrad 1925.

*Blanqui à Belle-Ile \**, Paris, Librairie du Travail, 1935.

*Blanqui, la guerre de 1870-1871 et la Commune \**, Paris, Domat, 1947, Belgrade 1959.

*Un Drame politique en 1848 ; Blanqui et le document Tachereau*, Paris, Deux Sirènes, 1948.

*Auguste Blanqui à la Citadelle de Doullens \**, Paris, 1954.

*Blanqui calomnié*, Paris, Spartacus, 1958.

*Les Idées politiques et sociales d'Auguste Blanqui \*\**, Paris, Marcel Rivière, 1957.

*Blanqui et l'opposition révolutionnaire à la fin du Second Empire \*\**, Paris, Colin, 1960.

*Blanqui des origines à la Révolution de 1848*, Paris, Mouton, 1969.

#### RÉVOLUTION DE 1848

*La Révolution de 1848 et le Drapeau Rouge*, Paris, Spartacus, 1948.

#### LA COMMUNE

*Eugène Varlin \**, Saumur, Ed. de la Jeunesse, 1926.

*L'Instruction publique sous la Commune*, Paris, Internationale de l'Enseignement, 1928.

*Hommes et choses de la Commune*, Marseille, Ecole Emancipée, 1937.

*De la « Marseillaise » de Rouget de Lisle à l' « Internationale »* d'Eugène Pottier \*, Paris, Librairie Populaire, 1938.

*La Commune et les Communards*, Paris, Spartacus, 1947.  
*L'Enseignement, l'enfance et la culture sous la Commune*, Paris, Librairie de l'Etoile, 1964.

#### LA COMMUNE ET LA III<sup>e</sup> RÉPUBLIQUE

*Edouard Vaillant*, Paris, La Table Ronde, 1956.

#### PÉDAGOGIE SOCIALISTE ET SYNDICALISME ENSEIGNANT

*Le Syndicalisme dans l'Enseignement. Histoire de la Fédération de l'Enseignement des origines à l'unification de 1935*, Grenoble 1969 ; 3 tomes in-4° (en collaboration avec F. Bernard, L. Bouët, G. Serret).

*Les grands socialistes et l'éducation*, Paris, Colin [collection U] 1970.

## Table

<i>Introduction</i> .....	7
1. Babeuf à Flixecourt (Somme) .....	11
2. Tempérament et formation de Babeuf .....	22
3. Babeuf et la franc-maçonnerie .....	60
4. La division des fermes selon Babeuf. Sa place dans sa tactique communiste .....	69
5. Babeuf et l'éducation .....	107
6. L'hébertisme et la conjuration des Egaux ....	139
7. La structure et les méthodes de la conjuration des Egaux .....	145
8. Les Egaux et la Constitution de 1793 .....	174
9. Terreur rouge et Terreur blanche selon Babeuf et Buonarroti .....	204
10. Sylvain Maréchal et Babeuf. <i>Le Manifeste des Egaux</i> .....	214
11. Sylvain Maréchal précurseur du calendrier révolutionnaire .....	238
12. <i>L'Opinion d'un Homme</i> , de Sylvain Maréchal ..	273
13. Philippe Buonarroti .....	291
14. Buonarroti et Auguste Blanqui .....	297
15. Un leader babouviste méconnu : Charles Germain .....	304
 Annexes .....	 325
I. Notes critiques sur la correspondance Babeuf- Dubois de Fosseux publiée par Advielle .....	326
II. A propos de la correspondance de Babeuf avec l'Académie d'Arras .....	330

III. Babeuf et <i>Le Mercure de France</i> .....	335
IV. <i>L'Opinion d'un Homme</i> avec notes explicatives.	337
V. Le système de défense des babouvistes au procès de Vendôme .....	347
VI. Philippe Buonarroti .....	351
VII. Un inédit de Buonarroti .....	356
IX. Deux lettres inédites de Buonarroti .....	375
Index des noms de personnes .....	379
Index des noms de lieux .....	385

# BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE 16

## SUR BABEUF ET LA CONJURATION DES ÉGAUX

Né en Picardie, d'une famille pauvre, François Noël Babeuf (1760-1797) dit Gracchus ou le tribun du peuple fut l'âme de la « Conjuración des égaux », première tentative pour faire sortir le socialisme de l'utopie à la réalité politique et sociale sur la base et l'expérience du combat révolutionnaire. Au temps où le communisme se présente avant tout sur le plan agraire il y est poussé par son travail professionnel au contact de la misère paysanne. A ses côtés prennent place le toscan Buonarroti, rescapé des luttes de la sans-culotterie, Sylvain Maréchal, l'érudit, l'« Homme sans Dieu », le jeune Darthé qui périt héroïquement. Autodidacte, d'un caractère intrépide, Babeuf se vouait au communisme. La Révolution lui donna l'occasion de s'affirmer. Toujours il eut une attitude extrémiste. Il proposa la loi agraire dès 1791, il critiqua Robespierre. C'est que Babeuf dépasse la simple critique éthique de la société, propre aux penseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il proclame l'injustice de la propriété privée, développe sa conception de la lutte des classes qui oppose aux riches et aux spéculateurs, les pauvres et ceux qui vivent de leur propre travail. Sa conception du communisme exalte le pouvoir et les possibilités offertes à l'avenir par les machines, tout en apparaissant communisme de répartition, de consommation, plutôt que de production.

Dans ce livre, qui reprend, après les avoir complétés, différentes études, Maurice Dommanget montre aussi l'action organisatrice et propagandiste de Babeuf et de ses amis, qui conduisit à la conjuration contre le Directoire dite « Conjuración des égaux ». Après son échec et le procès de Vendôme, Gracchus Babeuf, condamné à mort, fut exécuté sur l'échafaud le 28 mai 1791 : apparemment les idées des « égaux » sont mortes. Mais Marx et Engels, dans le *Manifeste communiste*, pourront relier l'action et l'œuvre des conspirateurs de 1797 aux premières revendications du prolétariat révolutionnaire.

---

### Chez le même éditeur

Gian Mario Bravo, *Les socialistes avant Marx*.

Paul Lafargue, *Le droit à la paresse*, présentation de M. Dommanget.

Prosper-Olivier Lissagaray, *Histoire de la Commune de 1871*.

Eugène Pottier, *Œuvres complètes*.

---

**François Maspero, 1 place Paul Painlevé, Paris-5<sup>e</sup>**